



Trouver ses marques 2018

LES INDICATEURS DE L'INTÉGRATION DES IMMIGRÉS



Trouver ses marques 2018

LES INDICATEURS DE L'INTÉGRATION
DES IMMIGRÉS

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les interprétations exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE ou de l'Union européenne.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Merci de citer cet ouvrage comme suit :

OCDE/UE (2019), *Trouver ses marques 2018 : Les indicateurs de l'intégration des immigrés*, Éditions OCDE, Paris/Union européenne, Brussels.
<https://doi.org/10.1787/9789264309234-fr>

ISBN 978-92-64-30920-3 (imprimé)

ISBN 978-92-64-30923-4 (pdf)

ISBN 978-92-64-30925-8 (HTML)

ISBN 978-92-64-30924-1 (epub)

Union européenne

ISBN 978-92-79-98113-5 (imprimé)

ISBN 978-92-79-98112-8 (PDF)

Numéro du catalogue : DR-07-18-060-FR-C (imprimé)

Numéro du Catalogue : DR-07-18-060-FR-N (PDF)

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Crédits photo : Couverture © FKT, puzzle: © ISerg/iStock, people: © arthobbit/iStock.

Les corrigenda des publications de l'OCDE sont disponibles sur : www.oecd.org/about/publishing/corrigenda.htm.

© OCDE/UE 2019

La copie, le téléchargement ou l'impression du contenu OCDE pour une utilisation personnelle sont autorisés. Il est possible d'inclure des extraits de publications, de bases de données et de produits multimédia de l'OCDE dans des documents, présentations, blogs, sites internet et matériel pédagogique, sous réserve de faire mention de la source et du copyright. Toute demande en vue d'un usage public ou commercial ou concernant les droits de traduction devra être adressée à rights@oecd.org. Toute demande d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales devra être soumise au Copyright Clearance Center (CCC), info@copyright.com, ou au Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), contact@cfcopies.com.

Avant-propos

Cette publication présente une comparaison internationale approfondie des résultats des immigrés et de leurs enfants en matière d'intégration pour l'ensemble des pays de l'UE et de l'OCDE, ainsi que certains pays du G20. Elle est le fruit d'une coopération entre la Commission européenne (DG Migration et affaires intérieures) et la Division des migrations internationales de l'OCDE, dans le cadre d'un suivi régulier d'indicateurs comparables de l'intégration dans les pays de l'UE, de l'OCDE et du G20.

La présente publication est la troisième édition de la série de l'OCDE qui a débuté en 2012 avec la publication intitulée « Trouver ses marques : Les indicateurs de l'intégration des immigrés ». Elle s'appuie sur les données et les informations qui ont été rassemblées dans les deux premières éditions et dans le cadre des nombreux travaux menés sur les questions d'intégration par la Division des migrations internationales de l'OCDE. Elle a également bénéficié des données que lui ont fournies Eurostat et l'Agence des droits fondamentaux de l'UE (FRA), le Centre de recherche et de formation sur les migrations de l'OIM (MRTC) et des éléments qui ont été spécifiquement demandés aux pays de l'UE et de l'OCDE. Cette publication n'aurait pas pu voir le jour sans le soutien des Délégués du Groupe de travail de l'OCDE sur les migrations et des offices statistiques nationaux qui ont apporté leur précieux concours à la collecte de données pour ce rapport.

Le chapitre 1 présente les questions étudiées et propose un tableau de bord des résultats. Il contient aussi une classification des pays en fonction des similitudes de leur population immigrée. Le chapitre 2 présente des informations contextuelles sur la population immigrée, notamment ses caractéristiques sociodémographiques par rapport à celles de la population née dans le pays, des facteurs spécifiques à la population immigrée – par exemple le pays d'origine et la durée du séjour – et des informations sur la composition des ménages immigrés, par rapport aux ménages natifs.

Le cadre général étant mis en place dans le chapitre 2, le reste de la publication examine ensuite les indicateurs de l'intégration à proprement parler. Le chapitre 3 analyse les indicateurs clés des compétences des immigrés et de leur intégration sur le marché du travail. Il s'intéresse ainsi au niveau d'éducation des immigrés, à leurs compétences linguistiques et à leur degré de participation à des formations, à leur situation sur le marché du travail et à la qualité des emplois qu'ils occupent. Le chapitre 4 examine plusieurs aspects des conditions de vie : revenu du ménage, conditions de logement, état de santé et accès aux soins de santé. Le chapitre 5 porte sur l'engagement civique des immigrés et leur intégration sociale. Il présente certains aspects mesurables de la cohésion sociale, à savoir le sentiment d'appartenance au pays de résidence, la participation aux élections (pour les personnes naturalisées), la discrimination perçue et l'attitude de la société d'accueil à l'égard de l'immigration.

Cette publication comprend également trois grands chapitres spéciaux : le chapitre 6 sur les disparités entre les femmes et les hommes, le chapitre 7 sur l'intégration des jeunes d'origine immigrée et le chapitre 8 sur le suivi des « indicateurs de Saragosse » de l'UE

pour les ressortissants de pays tiers, c'est-à-dire les citoyens de pays non membres de l'UE qui vivent dans un pays de l'UE.

La présente publication a été rédigée par Yves Breem et Cécile Thoreau en collaboration avec Elisabeth Kamm, sous la supervision de Thomas Liebig. Claire Rossi-De Vries et Jongmi Lee ont fourni un appui statistique. La publication a également bénéficié des contributions de Laurent Aujean, Rhea Ravenna Sohst et Elin Törnblom Duthu. Ken Kincaid a édité le texte et Joanne Dundon, Véronique Gindrey, Philippe Hervé, Lucy Hulett et Anna Tarutina ont apporté leur soutien pour la publication de l'ouvrage.

La publication a enfin tiré parti de commentaires utiles de Laurent Aujean (DG Migration et affaires intérieures) mais aussi de Jean-Christophe Dumont, Mark Pearson et Stefano Scarpetta (tous trois de l'OCDE), ainsi que des observations formulées par plusieurs responsables de l'Agence des droits fondamentaux de l'UE.

Table des matières

Avant-propos	3
Éditorial.....	9
Liste des acronymes et abréviations	11
Résumé	13
Principaux résultats.....	13
Chapitre 1. Introduction et vue d'ensemble.....	19
1.1. L'information sur l'intégration des immigrés et de leurs enfants est essentielle à la bonne tenue du débat sur les politiques à mener	19
1.2. Compiler des indicateurs au niveau international est difficile mais utile	23
1.3. Classification des pays de destination des immigrés	28
Notes et sources	36
Chapitre 2. Composition des populations et ménages immigrés.....	41
Principaux résultats.....	42
2.1. Taille de la population immigrée	44
2.2. Répartition régionale.....	46
2.3. Âge.....	48
2.4. Fécondité et endogamie des couples.....	50
2.5. Ménages immigrés.....	52
2.6. Composition des ménages.....	54
2.7. Entrées d'immigrés par catégorie	56
2.8. Durée du séjour et régions d'origine.....	58
Notes et sources	60
Chapitre 3. Compétences des immigrés et intégration sur le marché du travail.....	65
Principaux résultats.....	66
3.1. Niveau d'éducation	68
3.2. Maîtrise de la langue.....	70
3.3. Accès à la formation pour adultes.....	72
3.4. Emploi et participation au marché du travail.....	74
3.5. Chômage	78
3.6. Risques d'exclusion du marché du travail	80
3.7. Types de contrats	82
3.8. Conditions de travail.....	84
3.9. Niveau de qualification des emplois	86
3.10. Déclassement	88
3.11. Travail indépendant	90
Notes et sources	92

Chapitre 4. Conditions de vie des immigrés.....	99
Principaux résultats.....	100
4.1. Revenu des ménages.....	102
4.2. Pauvreté relative.....	104
4.3. Surpeuplement des logements.....	106
4.4. Conditions de logement.....	108
4.5. État de santé autodéclaré.....	110
4.6. Besoins de soins de santé non satisfaits.....	112
Notes et sources.....	114
Chapitre 5. Engagement civique et indicateurs sociaux des immigrés.....	117
Principaux résultats.....	118
5.1. Acquisition de la nationalité.....	120
5.2. Participation aux élections.....	122
5.3. Attitudes de la société d'accueil à l'égard de l'immigration.....	124
5.4. Interactions avec les immigrés.....	126
5.5. Attitudes à l'égard de l'égalité des sexes.....	128
5.6. Sentiment d'appartenance.....	130
5.7. Discrimination perçue.....	132
5.8. Satisfaction à l'égard de la vie.....	134
Notes et sources.....	136
Chapitre 6. Disparités entre les femmes et les hommes en matière d'intégration des immigrés	143
Principaux résultats.....	144
6.1. Population féminine.....	146
6.2. Niveau d'éducation.....	148
6.3. Emploi et participation au marché du travail.....	150
6.4. Chômage.....	154
6.5. Inactivité subie.....	156
6.6. Heures de travail.....	158
6.7. Niveau de qualification des emplois et activités économiques.....	160
6.8. Déclassement.....	162
6.9. Discrimination perçue.....	164
Notes et sources.....	166
Chapitre 7. Intégration des jeunes d'origine immigrée.....	173
Principaux résultats.....	174
7.1. Jeunes d'origine immigrée.....	176
7.2. Régions d'origine des parents.....	178
7.3. Éducation et accueil des jeunes enfants.....	180
7.4. Concentration des élèves d'origine immigrée dans les établissements scolaires.....	182
7.5. Compréhension de l'écrit.....	184
7.6. Proportions d'élèves de 15 ans ne possédant pas les compétences de base en compréhension de l'écrit.....	186
7.7. Sentiment d'appartenance et bien-être à l'école.....	188
7.8. Niveau d'éducation des jeunes adultes.....	190
7.9. Décrochage scolaire.....	192
7.10. Jeunes ni en emploi, ni scolarisés, ni en formation.....	194
7.11. Emploi.....	196
7.12. Chômage.....	198

7.13. Déclassement	200
7.14. Emploi dans le secteur des services publics.....	202
7.15. Pauvreté relative des enfants.....	204
7.16. Participation aux élections	206
7.17. Discrimination perçue.....	208
Notes et sources	210
Chapitre 8. L'intégration des ressortissants de pays tiers dans l'Union européenne.....	215
Principaux résultats.....	218
8.1. Taille et composition par âge et par sexe.....	220
8.2. Durée du séjour et régions de nationalité.....	222
8.3. Emploi et activité	224
8.4. Chômage	226
8.5. Travail indépendant	228
8.6. Déclassement	230
8.7. Niveau d'éducation	232
8.8. Revenu des ménages.....	234
8.9. Pauvreté relative	236
8.10. Mode d'occupation des logements	238
8.11. État de santé autodéclaré.....	240
8.12. Résidents de longue durée	242
8.13. Participation aux élections.....	244
8.14. Acquisition de la nationalité	246
8.15. Discrimination perçue.....	248
Notes et sources	250
Annexe A. Caractéristiques de la population et des ménages immigrés	255
Annexe B. Compétences et marché du travail	259
Annexe C. Conditions de vie.....	271
Annexe D. Engagement civique et indicateurs sociaux	277
Annexe E. Jeunes d'origine immigrée	283
Glossaire.....	293

Suivez les publications de l'OCDE sur :



http://twitter.com/OECD_Pubs



<http://www.facebook.com/OECDPublications>



<http://www.linkedin.com/groups/OECD-Publications-4645871>



<http://www.youtube.com/oecdilibrary>



<http://www.oecd.org/oecddirect/>

Ce livre contient des...

StatLinkS

Accédez aux fichiers Excel[®] à partir des livres imprimés !

En bas des tableaux ou graphiques de cet ouvrage, vous trouverez des StatLinks. Pour télécharger le fichier Excel[®] correspondant, il vous suffit de retranscrire dans votre navigateur internet le lien commençant par : <http://dx.doi.org>, ou de cliquer sur le lien depuis la version PDF de l'ouvrage.

Éditorial

Les migrations ont atteint des niveaux records ces dernières années. Pourtant, les nouveaux immigrés qui s'installent dans l'UE et l'OCDE chaque année représentent moins de 0.5 % de la population des pays d'accueil, et l'importance donnée actuellement aux nouveaux arrivants ne devrait pas occulter la présence ancienne des immigrés installés et de leurs enfants.

Les immigrés apportent avec eux des compétences, mais aussi une grande détermination à réaliser leur ambition d'un avenir meilleur. Ces capacités et cette volonté offrent des possibilités immenses aux pays d'accueil. Toutefois, pour que ces aspirations deviennent réalité, il est primordial de favoriser une intégration rapide et efficace des immigrés et de leurs enfants. D'après le récent Eurobaromètre sur l'intégration dans l'UE, de nombreux citoyens de l'UE sont préoccupés par l'intégration économique et sociale des immigrés. Il est donc indispensable de communiquer des informations fiables si l'on veut éclairer le débat public et élaborer des politiques plus ciblées.

Dans ce contexte, nous sommes heureux de présenter la deuxième édition de la publication conjointe de l'OCDE et de l'UE *Trouver ses marques*, qui recense à la fois les succès en matière d'intégration et les domaines à améliorer. Cette publication, qui exploite et développe les « indicateurs de Saragosse » présentés lors d'une conférence ministérielle organisée sous la présidence espagnole de l'UE en 2010, offre la comparaison internationale la plus complète des résultats des immigrés et de leurs enfants en termes d'intégration. Elle analyse des résultats économiques et sociaux, sur la base de mesures de l'intégration à la fois quantitatives et qualitatives.

La bonne nouvelle est que nombreux sont les pays à avoir progressé en matière d'intégration des immigrés et de leurs enfants sur le marché du travail et en matière de vie en société. Néanmoins, de nombreux défis doivent encore être relevés, et une partie significative des compétences que les immigrés apportent avec eux reste pour beaucoup inexploitée, entravant à la fois la croissance économique et l'inclusion sociale. Dans de nombreux pays, certaines populations immigrées vulnérables, comme les réfugiés, peuvent mettre en moyenne 15 ans, voire davantage, pour atteindre des taux d'emploi analogues à ceux des personnes nées dans le pays et des travailleurs migrants. L'intégration des migrants familiaux, qui constituent une part importante de l'immigration et comptent beaucoup de femmes, est aussi une source de préoccupation. En outre, dans de nombreux pays, les résultats défavorables des parents immigrés influencent aussi ceux de leurs enfants nés dans le pays, ces derniers accusant souvent un retard par rapport aux jeunes dont les parents sont nés dans le pays.

Aux niveaux national et européen, l'afflux récent de réfugiés a entraîné l'adoption de nouvelles stratégies et de mesures très novatrices quant à l'intégration dans les systèmes éducatifs, sur les marchés du travail et dans la société dans son ensemble. L'intégration est une priorité dans de nombreux pays de l'OCDE et de l'UE, ce processus s'appuyant au niveau de l'UE sur différentes mesures concrètes prévues dans le Plan d'action de la Commission européenne pour l'intégration des ressortissants de pays tiers, comprenant

l'outil européen de profilage des compétences, le Réseau européen de l'intégration, mais aussi des fonds en augmentation maintenant et dans les prochaines années.

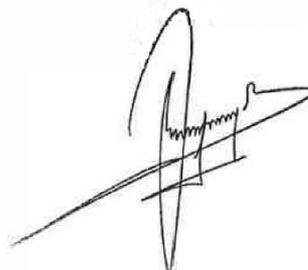
Il est important de suivre l'évolution des résultats d'intégration pour évaluer la réussite des politiques d'intégration. Pour ce faire, les comparaisons internationales sont utiles, non seulement pour fournir des points de référence et dégager les enjeux communs des pays, mais aussi pour stimuler l'apprentissage mutuel des pratiques efficaces et de celles qui ne le sont pas. La comparaison entre les pays de l'UE, d'une part, et les pays d'installation d'immigrés de l'OCDE, d'autre part, est particulièrement prometteuse à cet égard.

Si les politiques des pays d'accueil jouent un rôle clé dans l'intégration des immigrés, la coopération internationale peut et devrait favoriser ce processus. Cette publication montre une nouvelle fois qu'un manque d'intégration peut entraîner d'importants coûts économiques en termes de baisse de productivité et de croissance. Elle implique aussi des coûts et une instabilité politiques et, de façon plus générale, elle porte préjudice à la cohésion sociale. En outre, la mauvaise intégration des immigrés dans un pays d'accueil peut avoir des effets négatifs sur les perspectives d'intégration dans d'autres pays, ces difficultés d'intégration pouvant en effet influencer négativement la perception générale des immigrés. Les résultats médiocres des immigrés constituent aussi une contrainte pour la sphère politique dans la gestion à venir des migrations, que ces migrations aient lieu pour des motifs de travail, familiaux, ou humanitaires.

L'intégration est donc un enjeu majeur de l'élaboration des politiques à la fois nationales et internationales, et la présente publication intervient à un moment charnière pour ces dernières : l'adoption par les Nations Unies des pactes mondiaux sur les migrations et les réfugiés. Les deux pactes soulignent la nécessité d'améliorer la qualité des données et du suivi, qui sont essentiels à la prise de décisions éclairées. Cette deuxième édition du suivi conjoint UE-OCDE des résultats en matière d'intégration est une contribution importante à la réalisation de cet objectif. Nous espérons que ces travaux permettront de mieux prendre la mesure des succès déjà accomplis et des défis qui restent à relever, aussi bien au niveau national qu'international, et encourageront à agir.



Angel Gurría
Secrétaire général de l'OCDE



Dimitris Avramopoulos
Commissaire européen chargé de la
migration, des affaires intérieures et de la
citoyenneté

Liste des acronymes et abréviations

ACS	<i>American Community Survey</i> (États-Unis)
AELE	Association européenne de libre-échange (voir le glossaire pour plus de détails)
AES	Enquête sur l'éducation des adultes (UE)
ASEW	<i>Australian Survey on Education and Work</i> (Australie)
Benelux	Belgique, Pays-Bas, Luxembourg
CASEN	<i>Encuesta de Caracterización Socioeconómica Nacional</i> (Chili)
CITE	Classification internationale type de l'éducation (voir le glossaire pour plus de détails)
CITP	Classification internationale type des professions (voir le glossaire pour plus de détails)
CPS	<i>Current Population Survey</i> (États-Unis)
DIOC	Base de données sur les immigrants dans les pays de l'OCDE
EAPS	<i>Economically Active Population Survey of Korean nationals</i> (Corée)
EFT	Enquête sur les forces de travail
ENOE	<i>Encuesta Nacional de Ocupación y Empleo</i> (Mexique)
ENSP	Enquête nationale sur la santé de la population (Canada)
ESG (GSS)	Enquête sociale générale (<i>General Social Survey</i>)
ESS	Enquête sociale européenne
EU-MIDIS	Enquête de l'Union Européenne sur les minorités et les discriminations
EUR	Euros
EWCS	Enquête européenne sur les conditions de travail
G-SOEP	<i>German Socio-Economic Panel</i> (Allemagne)
HES	<i>Household Economic Survey</i> (Nouvelle-Zélande)
HIS	<i>Integrated Household Survey</i> (Israël)
IMD	Base de données sur les migrations internationales (OCDE)
IMO	Perspectives des migrations internationales (OCDE)
IPUMS	<i>Integrated Public Use Microdata Series</i>
MAH	Module ad hoc (UE)
NHIS	<i>National Health Interview Survey</i> (États-Unis)
NUTS	Nomenclature des unités territoriales statistiques (voir le glossaire pour plus de détails)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIT	Organisation internationale du travail
PIAAC	Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (OCDE)
PISA	Programme international pour le suivi des acquis des élèves (OCDE)
PJSM	<i>Participation, Job Search and Mobility survey</i> (Australie)
RPT	Ressortissants de Pays Tiers
SESC	Statut économique, social et culturel (voir le glossaire pour plus de détails)
SIH	<i>Survey of Income and Housing</i> (Australie)

SILC	Statistiques sur les revenus et les conditions de vie (UE)
SILCLF	<i>Survey on Immigrant's Living Conditions and Labour Force</i> (Corée)
UE	Union européenne (voir le glossaire pour plus de détails)
WVS	<i>World Value Survey</i>

Résumé

L'immigration permanente dans les pays de l'UE et de l'OCDE a récemment atteint un niveau record, mais ce phénomène ne devrait pas occulter la présence ancienne des immigrés installés, de leurs enfants et de leurs descendants nés dans le pays. Aujourd'hui, l'OCDE et l'Union européenne accueillent aux alentours de 128 et 58 millions d'immigrés, respectivement, ce qui représente plus de 10 % de leur population. Au sein de l'Union européenne, près des deux tiers des immigrés viennent de pays non membres de l'UE. Ces dix dernières années, la population immigrée a augmenté de 23 % dans l'OCDE et de 28 % dans l'UE.

Cette publication analyse les résultats des immigrés et de leurs enfants en termes d'intégration dans les pays de l'UE et de l'OCDE, ainsi que dans certains pays du G20 non membres de l'OCDE. Elle s'intéresse en particulier à leurs compétences et leur situation sur le marché du travail, à leurs conditions de vie et à leur intégration dans la société d'accueil. Elle fournit en outre des informations de base très complètes sur les caractéristiques des immigrés.

Dans la plupart des domaines, les immigrés sont en général dans une situation économique et sociale moins enviable que les personnes nées dans le pays, même si les différences ont tendance à s'atténuer avec l'allongement de la durée du séjour et à mesure que les immigrés approfondissent leur connaissance du pays d'accueil. L'éducation aide les immigrés à mieux s'intégrer, mais le rendement des études supérieures n'est pas le même pour eux et pour les personnes nées dans le pays. Les immigrés dans les pays européens enregistrent généralement de moins bons résultats que leurs pairs dans d'autres pays de l'OCDE, notamment les immigrés originaires de pays hors UE, ce qui s'explique en partie par leur niveau d'éducation moins élevé en moyenne. Ces dix dernières années, l'intégration des immigrés sur le marché du travail a légèrement progressé dans la plupart des pays de l'OCDE et de l'UE, de même que leur niveau de qualification. Toutefois, de façon générale, les immigrés n'ont pas rattrapé leur retard vis-à-vis des personnes nées dans le pays. Il reste aussi du chemin à parcourir pour parvenir à leur pleine intégration sociale.

Principaux résultats

Situation sur le marché du travail

- Dans tous les pays de l'OCDE et de l'UE, le taux de chômage des immigrés est supérieur à celui des personnes nées dans le pays. L'écart est particulièrement marqué dans l'UE pour les immigrés non originaires de l'UE.
- Ces dix dernières années, l'écart entre le taux de chômage des immigrés et celui des personnes nées dans le pays s'est creusé dans les pays de l'OCDE et de l'UE, surtout en Europe du Sud en raison de la situation économique difficile.

- Dans l'UE, les immigrés au chômage sont en général moins susceptibles que les personnes nées dans le pays de recevoir des allocations de chômage.
- Dans l'UE, près d'un immigré inactif sur quatre souhaite travailler, comparé à un inactif né dans le pays sur six.
- En moyenne dans l'UE et l'OCDE, plus d'un emploi peu qualifié sur quatre est occupé par un immigré. Ce chiffre passe à plus de 40% en Autriche, en Allemagne, en Suède et en Norvège, et à plus de 60 % en Suisse et au Luxembourg.
- Parmi les 33.2 millions d'immigrés déclarant avoir un niveau d'éducation élevé dans l'OCDE, et 11 millions dans l'UE, respectivement 8.1 millions et 2.9 millions occupent un emploi pour lequel ils sont déclassés. En outre, respectivement 7 millions et 2.4 millions environ sont au chômage. Dans chacune des deux zones, ce sont près de 45 % des immigrés diplômés du supérieur dont les qualifications formelles sont partiellement exploitées, voire pas du tout, par rapport à 40 % des diplômés du supérieur nés dans le pays dans l'OCDE et 30 % dans l'UE.
- La quasi-totalité des marchés du travail de l'OCDE et de l'UE n'accorde pas la même valeur aux diplômes étrangers et aux diplômes nationaux. Dans l'UE, le taux d'emploi des immigrés non originaires de l'UE qui sont titulaires d'un diplôme étranger est inférieur de 14 points de pourcentage à celui de leurs pairs possédant un diplôme du pays d'accueil. En outre, ceux qui occupent un emploi sont davantage susceptibles d'être déclassés dans cet emploi.

Éducation et compétences

- Dans l'OCDE, 37 % des immigrés ont un niveau d'éducation élevé, soit 5 points de pourcentage de plus que parmi les personnes nées dans le pays.
- Dans l'UE, 15 % environ des 15-64 ans nés en dehors de l'UE ne sont pas allés plus loin dans leur scolarité que l'enseignement primaire. Si cette part a légèrement diminué ces dix dernières années, elle reste trois fois supérieure à celle des personnes nées dans le pays.
- La proportion de diplômés du supérieur parmi les immigrés a progressé dans la quasi-totalité des pays de l'OCDE et de l'UE, gagnant 7 points de pourcentage ces dix dernières années dans les deux zones.

Conditions de vie

- Les immigrés sont surreprésentés dans le décile de revenu le plus bas dans la quasi-totalité des pays de l'OCDE et de l'UE, avec respectivement 14 % et 18 % d'entre eux en moyenne dans chacune de ces zones. Dans le même temps, les inégalités de revenu parmi les personnes nées à l'étranger sont en général plus marquées que chez les personnes nées dans le pays.
- La pauvreté relative est aujourd'hui plus répandue chez les personnes nées à l'étranger qu'il y a dix ans. Le taux de pauvreté des immigrés dans l'OCDE et l'UE a augmenté de 1 et de 5 points de pourcentage, respectivement, ces dix dernières années, alors qu'il est resté stable chez les personnes nées dans le pays.

- Le fait d’occuper un emploi protège contre la pauvreté, même si cela est moins vrai pour les immigrés que pour les personnes nées dans le pays, dans tous les pays. Aux États-Unis, en Suisse et en Islande, plus de 53 % des personnes pauvres nées à l’étranger travaillent.
- Dans un certain nombre de pays, la concentration spatiale est très prononcée. Dans l’UE, 30 % des immigrés non originaires de l’UE qui appartiennent aux plus grands groupes immigrés dans leur pays respectif indiquent avoir la même origine que la plupart des habitants de leur quartier. Ce phénomène est très prononcé en Belgique et aux Pays-Bas (où plus de 50 % déclarent vivre dans de tels quartiers), suivis de la France et du Portugal.

Intégration sociale

- Les points de vue sur l’immigration sont à peu près stables dans les pays d’accueil de l’UE depuis 2006, même si, dans une majorité de pays, davantage de personnes adoptent aujourd’hui des positions légèrement plus positives. Dans une grande majorité de pays, plus les personnes nées dans le pays interagissent avec les immigrés, plus elles sont susceptibles d’envisager l’immigration comme une chance pour leur pays plutôt que comme un problème.
- Dans tous les pays de l’UE et de l’OCDE, plus de 80 % des immigrés déclarent se sentir proches ou très proches de leur pays d’accueil.
- Dans l’UE, environ 14 % des personnes nées à l’étranger déclarent appartenir à un groupe victime de discrimination fondée sur l’origine ethnique, la nationalité ou la « race ».
- En moyenne, 74 % des immigrés qui possèdent la nationalité de leur pays d’accueil dans l’OCDE et dans l’UE indiquent avoir participé aux dernières élections nationales, soit moins que la moyenne des personnes nées dans le pays, qui s’élève à 80 %.

Disparités femmes-hommes

- Dans l’OCDE et l’UE, les femmes représentent près de 51 % de la population immigrée et des personnes nées dans le pays. Cette part a légèrement augmenté ces dix dernières années parmi les immigrés.
- Dans l’ensemble de l’OCDE, les immigrés de sexe masculin, qui sont 77 % à être pourvus d’un emploi, sont légèrement plus susceptibles d’être en emploi que les hommes nés dans le pays (74 %). La probabilité est la même pour les deux groupes dans l’UE (73%). L’inverse est vrai chez les femmes, 59 % des immigrées étant en emploi dans l’OCDE, contre 60 % des femmes nées dans le pays. Les taux à l’échelle de l’UE s’élèvent respectivement à 57 % et à 63 %.
- En Corée, en Slovénie et en Europe du Sud (à l’exception du Portugal), plus de 30 % des femmes immigrées occupent des emplois peu qualifiés par rapport à moins de 15 % des femmes nées dans le pays. Dans l’UE, elles sont dix fois plus susceptibles de travailler dans le secteur des services à domicile que les femmes nées dans le pays, et plus de 20 % d’entre elles travaillent dans ce secteur dans les pays de l’Europe du Sud.

- À l'échelle de l'UE, les immigrés sont davantage susceptibles que les personnes nées dans le pays d'approuver l'affirmation suivante : « Quand l'offre est insuffisante, les hommes devraient avoir davantage le droit d'occuper un emploi que les femmes », même si la différence entre les deux groupes n'est pas grande : 22 % contre 16 %.

Jeunes d'origine immigrée

- La situation des jeunes d'origine immigrée est souvent considérée comme le point de référence pour évaluer la réussite ou l'échec du processus d'intégration. À l'échelle de l'OCDE, les immigrés arrivés enfants et les jeunes nés dans le pays ayant au moins un parent immigré représentent près d'une personne de 15-34 ans sur cinq, soit 38.7 millions de personnes (13 % des 15-34 ans dans l'UE, soit 15.4 millions de personnes). En outre, 9 % sont arrivés dans le pays d'accueil à l'âge adulte (8 % dans l'UE).
- Pour de nombreux indicateurs concernant les jeunes d'origine immigrée, on observe des disparités entre les pays européens et les pays de l'OCDE non européens. En général, la situation des jeunes d'origine immigrée par rapport à ceux des descendants de parents nés dans le pays est défavorable en Europe, tandis que l'inverse est vrai ailleurs. Cela s'explique en grande partie par les différentes caractéristiques socioéconomiques des parents immigrés.
- Dans l'UE, le niveau d'éducation et les résultats scolaires des jeunes d'origine immigrée ont néanmoins progressé ces dix dernières années, à la fois en termes absolus et par rapport aux jeunes dont les parents sont nés dans le pays. Cette progression se manifeste non seulement par de meilleurs résultats scolaires et une plus grande résilience à l'âge de 15 ans, mais aussi par un recul du décrochage scolaire et des niveaux d'éducation plus élevés.
- En Europe, malgré les progrès accomplis, les jeunes d'origine immigrée accusent toujours un retard par rapport à leurs camarades sans origine immigrée (notamment de plus d'un semestre de scolarité en lecture chez les jeunes de 15 ans). Dans les pays non européens de l'OCDE en revanche, les jeunes nés dans le pays de parents immigrés sont en moyenne meilleurs à l'école que leurs camarades dont les parents sont nés dans le pays, sauf aux États-Unis.
- Si la situation s'est améliorée sur le plan de l'éducation, cela est moins évident pour ce qui est de la situation professionnelle. Dans tous les pays de l'UE sauf le Portugal et la Lituanie, les jeunes immigrés et les descendants d'immigrés sont moins susceptibles d'occuper un emploi que les jeunes dont les parents sont nés dans le pays, l'écart d'emploi global entre les descendants de parents nés dans le pays et les descendants de parents nés à l'étranger atteignant 6 points. Quant aux immigrés arrivés enfants, ils sont moins susceptibles de 8 points d'occuper un emploi.
- Le taux de pauvreté relative des enfants dans les ménages immigrés est deux fois plus élevé que chez les ménages natifs, aussi bien dans l'OCDE que dans l'UE, et les disparités se sont d'ailleurs creusées dans l'UE ces dix dernières années. L'écart s'est le plus accentué en Espagne et dans un certain nombre d'autres pays de l'UE comme l'Autriche, la France et les Pays-Bas.
- Dans de nombreux pays européens, les descendants d'immigrés font état d'un niveau plus élevé de discrimination perçue que les jeunes qui ont eux-mêmes immigré. Ce n'est toutefois pas le cas dans les pays non européens de l'OCDE.

- À l'échelle de l'OCDE et de l'UE, près de 58 % des jeunes nés dans le pays de parents immigrés déclarent avoir voté aux dernières élections nationales, soit 10 points de pourcentage de moins que les jeunes descendants de parents nés dans le pays.

Chapitre 1. Introduction et vue d'ensemble

1.1. L'information sur l'intégration des immigrés et de leurs enfants est essentielle à la bonne tenue du débat sur les politiques à mener

L'intégration des immigrés et de leurs enfants se trouve au premier rang des préoccupations politiques des pays de l'UE et de l'OCDE depuis une vingtaine d'années. Ce processus fait l'objet d'une attention accrue depuis la crise humanitaire des réfugiés qui a éclaté en 2015. Entre 2014 et 2017, les pays de l'OCDE ont reçu près de 5.5 millions de demandes d'asile, sans compter les 3.4 millions de Syriens qui ont reçu en Turquie une protection temporaire. Ils ne bénéficieront pas tous d'une protection, mais beaucoup s'installeront et feront face à des défis particuliers pour s'intégrer en raison du caractère forcé de leur migration. Dans la plupart des pays, ces réfugiés récents représentent une part relativement faible de la population étrangère totale, laquelle rencontre de nombreuses difficultés en matière d'intégration. En effet, les immigrés qui vivent dans leur pays d'accueil depuis de nombreuses années continuent souvent d'afficher de moins bons résultats que les personnes nées dans le pays. Et certains de ces handicaps se transmettent à leurs enfants nés dans le pays d'accueil.

L'intégration des immigrés et de leurs enfants est essentielle à la cohésion sociale et à la croissance inclusive, mais elle permet aussi aux immigrés de devenir des citoyens productifs et autonomes. Ce processus conditionne également l'acceptation par la société d'accueil de l'arrivée de nouveaux immigrés. Dans la présente publication, l'intégration est définie comme la capacité des immigrés à obtenir les mêmes résultats sociaux et économiques que les personnes nées dans le pays compte tenu de leurs caractéristiques.

Il est crucial de fournir des éléments concrets aux décideurs et au public, d'évaluer les résultats de l'intégration, de poser les bonnes questions et de relever les défis éventuels. Si les indicateurs de l'intégration ne sont pas nécessairement, en tant que tels, des évaluations des politiques d'intégration, ils mettent en avant les réussites et les échecs et donnent par conséquent des informations sur les mesures que pourraient prendre les pouvoirs publics. Ce chapitre d'introduction commence par analyser les avantages de mettre au point des outils de suivi de l'intégration au niveau international, sur la base de concepts et de définitions harmonisés. Il présente ensuite une classification indicative des pays de l'OCDE et de l'UE sur la base des caractéristiques de leur population immigrée. Il récapitule dans un tableau de bord les résultats des pays eu égard à un certain nombre d'indicateurs clés et montre comment ces résultats en termes d'intégration ont évolué.

1.1.1. *Quelle est la population cible ?*

La définition de la « population immigrée » varie selon les pays. La plupart des pays d'installation (Australie, Canada, Nouvelle-Zélande), le Royaume-Uni et les pays d'Amérique latine membres de l'OCDE comme le Mexique font généralement référence à la population née à l'étranger. Les autres pays européens utilisent plusieurs notions différentes, parmi lesquelles des facteurs comme la nationalité actuelle, la nationalité à la naissance, le pays de naissance et l'appartenance ethnique autodéclarée. Quelques pays de l'UE excluent de leur définition nationale de la population immigrée les expatriés (nationaux de naissance nés à l'étranger), comme la France ou l'Italie, ou les étrangers nés à l'étranger qui appartiennent au même groupe ethnique que la population majoritaire (par exemple la Hongrie, la

Grèce et en partie aussi l'Allemagne). D'autres peuvent aussi prendre en compte une durée de séjour minimum pour définir la population immigrée, par exemple les pays ayant des registres de population. Au Japon et en Corée, les statistiques utilisent essentiellement la notion de nationalité. Au Canada, de façon générale, les personnes titulaires d'un permis de résidence temporaire sont exclues de la catégorie des immigrés.

Pour ce qui est de la définition des descendants d'immigrés, les pays d'immigration de longue date sont nombreux à englober les enfants nés dans le pays d'au moins un parent immigré, ou les enfants nés dans le pays qui possèdent une nationalité étrangère. D'autres prennent seulement en considération les enfants nés dans le pays de deux parents immigrés. La plupart des pays disposent de peu d'informations sur les descendants d'immigrés parce que les informations sur l'origine des parents sont rarement recueillies. Le présent rapport évite d'employer l'expression très répandue d'immigrés « de la deuxième génération », qui laisse entendre que le statut d'immigré se transmet de génération en génération. Elle est en outre inappropriée, puisque dans les faits les personnes concernées ne sont pas immigrées puisqu'elles sont nées dans le pays.

Le présent rapport définit les immigrés comme la population née à l'étranger. En fait, contrairement à la nationalité qui peut changer au cours de la vie, le lieu de naissance, lui, reste le même. En outre, les conditions d'acquisition de la nationalité du pays d'accueil sont très différentes, rendant difficiles les comparaisons internationales. Dans les pays qui sont plus libéraux à cet égard – par exemple les pays d'installation de l'OCDE –, la plupart des ressortissants étrangers peuvent être naturalisés au bout de cinq années de résidence. Quelques pays européens, comme la Suède, appliquent aussi ces critères relativement favorables à certaines catégories de personnes. En revanche, les descendants d'immigrés sont nombreux à ne pas détenir la nationalité de leur pays de naissance dans les pays baltes, en Suisse et en Allemagne, par exemple.

Plusieurs raisons expliquent l'écart entre les résultats des immigrés – en particulier ceux qui sont arrivés à l'âge adulte – et ceux des personnes nées dans le pays. Les immigrés ont été élevés et éduqués dans un environnement, et souvent une langue, qui peuvent être différents de ceux du pays d'accueil. Si certains des éléments liés à leur origine étrangère risquent d'empêcher leur pleine intégration, ils ne représentent en général plus des obstacles lorsque les individus résident longtemps dans leur pays d'accueil.

La problématique est très différente s'agissant des descendants d'immigrés. Élevés et instruits dans le pays d'accueil, ils ne devraient pas rencontrer les mêmes obstacles que leurs parents et l'on s'attendrait à ce qu'ils obtiennent des résultats analogues à ceux des descendants de parents nés dans le pays. À bien des égards, les résultats des descendants d'immigrés sont par conséquent un meilleur indicateur de l'intégration que les résultats des personnes nées à l'étranger. La situation des individus nés à l'étranger, mais arrivés enfants dans les âges de scolarité obligatoire, est également différente de celle des étrangers arrivés à l'âge adulte. En fait, pour ces derniers, certaines caractéristiques clés, comme le niveau d'éducation, ne sont guère influencées par les politiques d'intégration (puisque'ils ont effectué leur scolarité à l'étranger) et ne devraient donc pas être considérées comme des indicateurs d'intégration. En revanche, le niveau d'éducation est un indicateur clé pour les individus qui sont arrivés enfants et pour ceux qui sont nés dans le pays de parents immigrés.

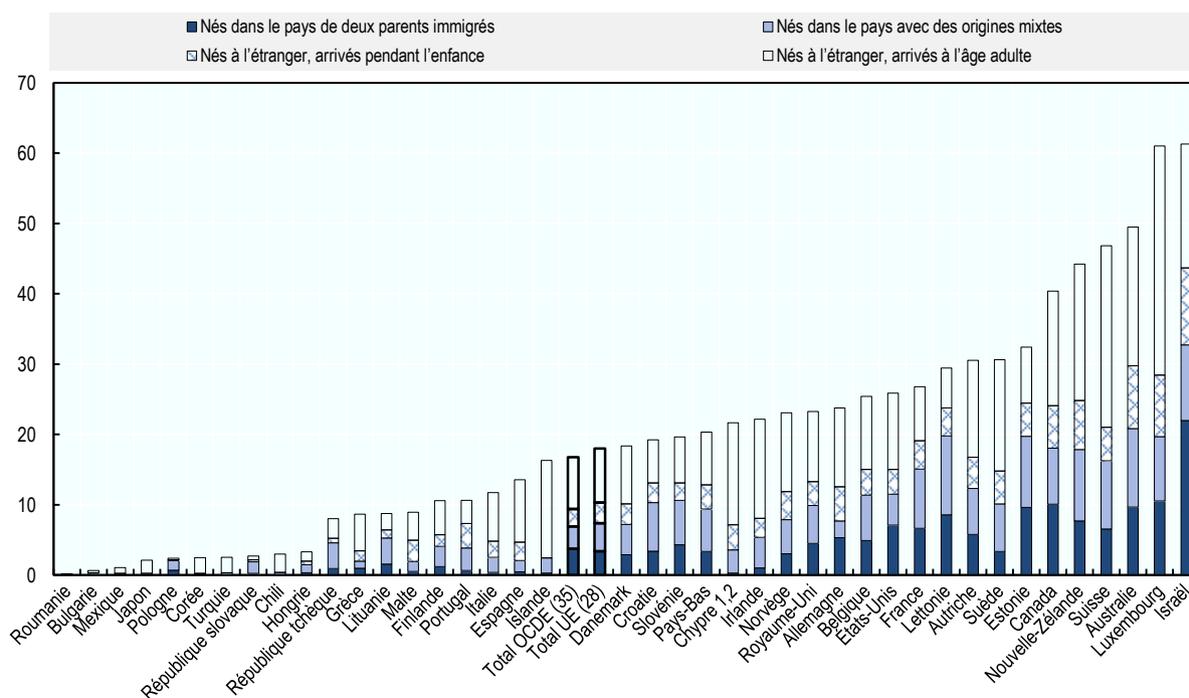
Le Graphique 1.1 donne un aperçu de la population d'origine immigrée ventilée en fonction des critères susmentionnés, à savoir les individus nés à l'étranger qui sont arrivés à l'âge adulte, les individus nés à l'étranger qui sont arrivés enfants et les descendants d'immigrés. On distingue en outre dans cette dernière catégorie ceux dont les deux parents sont nés à l'étranger et ceux dont un seul parent est né à l'étranger (c'est-à-dire « d'origine mixte »). Le rapport examine plus en détail ces dernières catégories de personnes dans le chapitre 7 sur les jeunes.

D'après des données administratives et des enquêtes menées auprès des ménages, près de 10 % des personnes qui résident dans l'OCDE et 11 % dans l'UE sont nées à l'étranger. Parmi la population

immigrée, un quart est arrivé avant l'âge de 15 ans dans l'OCDE, une part qui est légèrement supérieure dans l'UE (28 %). Les personnes nées dans le pays d'au moins un parent immigré représentent environ 7 % de la population totale de l'OCDE comme de l'UE, soit environ 85 et 35 millions de personnes, respectivement. Dans l'ensemble de l'OCDE, un peu plus de la moitié des descendants d'immigrés ont leurs deux parents qui sont nés à l'étranger. Cette part est quelque peu inférieure dans l'UE, où les personnes d'origine mixte sont majoritaires. La grande majorité des descendants d'immigrés ont un parent né dans le pays et un parent né à l'étranger dans les nouveaux pays de destination où ils sont peu nombreux, mais aussi en Suède et dans les pays de l'Europe centrale et orientale dans lesquels la population immigrée est relativement âgée.

Graphique 1.1. Immigrés et descendants d'immigrés

En pourcentage de la population totale, 2017 ou année la plus récente



Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933893067>

Dans l'ensemble, 17 % de la population totale a des origines immigrées dans l'OCDE. Ce chiffre s'élève à 18 % dans l'Union européenne. Trois cinquièmes des individus d'origine immigrée sont nés à l'étranger. Le nombre de descendants d'immigrés n'est supérieur à celui des immigrés qu'en France, en Israël, dans l'Europe centrale (sauf en Hongrie) et dans les pays baltes. Plus de 40 % de la population est d'origine immigrée dans les pays d'installation et dans les pays européens d'immigration de longue date qui accueillent surtout des immigrés originaires de l'UE (Luxembourg et Suisse). Cette part est supérieure à 60 % au Luxembourg et en Israël. Elle atteint aussi entre 25 % et 35 % dans la plupart des pays européens de destination de longue date, ainsi qu'en Suède, dans les pays baltes (sauf en Lituanie) et aux États-Unis. À l'autre extrémité, moins d'une personne sur 20 est d'origine immigrée dans la plupart des pays de l'Europe centrale où la population immigrée a été façonnée par des modifications de frontières et les minorités ethniques, et moins d'une personne sur 30 dans les nouveaux pays d'immigration en Asie, en Amérique latine et en Europe de l'Est.

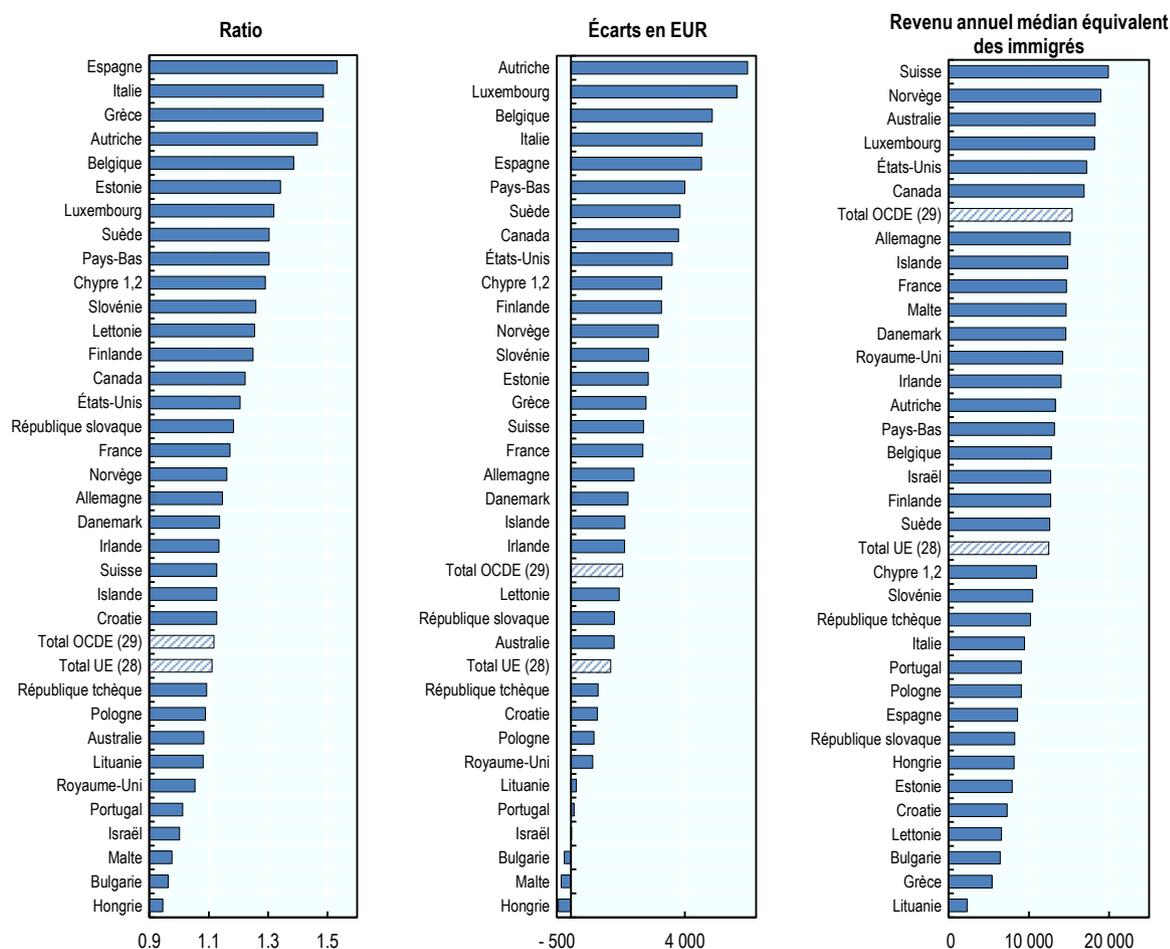
1.1.2. Comment sont mesurées l'intégration et son évolution ?

Mesurer l'intégration nécessite un point de référence par rapport auquel les résultats peuvent être évalués. Ce rapport compare les résultats de la population cible et ceux du reste de la population. En d'autres termes, il compare les résultats des immigrés avec ceux des personnes nées dans le pays (chapitres 2 à 6), et les résultats des descendants d'immigrés avec ceux des descendants de parents nés dans le pays (chapitre 7). Le chapitre 8 examine plus précisément les ressortissants de pays tiers dans l'Union européenne, ces derniers étant le groupe cible de la politique d'intégration de l'UE.

Les deux méthodes les plus courantes pour évaluer les résultats d'un groupe cible par rapport à ceux d'un groupe de référence sont les suivantes : i) calculer les écarts entre les résultats (principalement exprimés en points de pourcentage, étant donné que la plupart des indicateurs sont des parts ou des taux) et ii) établir un ratio entre les deux résultats.

Graphique 1.2. Comparaison du revenu médian des personnes nées dans le pays et nées à l'étranger

Prix courants de 2014 en EUR, population âgée de 16 ans et plus, 2015



Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933893086>

Le Graphique 1.2 sur le revenu médian montre comment diverses méthodes de calcul peuvent donner des classements de pays différents. Dans cet exemple, le Luxembourg et la Grèce font partie des pays dans

lesquels le ratio entre le revenu médian des personnes nées dans le pays et celui des immigrés est le plus grand, les premiers ayant un revenu supérieur d'un tiers à celui des immigrés. Si l'on s'intéresse à la différence en euros, le Luxembourg recule dans le classement, tandis que la Grèce se situe dans le groupe intermédiaire. Si ces deux mesures évaluent les différences entre les personnes nées dans le pays et les personnes nées à l'étranger en termes de revenu moyen, les ratios ne tiennent pas compte de l'ampleur des écarts. En fait, le revenu des immigrés au Luxembourg est l'un des plus élevés des pays de l'OCDE et de l'UE, alors qu'en Grèce il fait partie des plus bas. Le rapport présente donc les indicateurs en valeurs absolues tout en examinant aussi les écarts en points de pourcentage, mais s'intéresse rarement aux ratios.

Le présent rapport suit également l'évolution dans le temps des indicateurs étudiés, dans la mesure du possible. Le ralentissement économique qui a débuté en décembre 2007 est le plus important jamais enregistré ces dernières décennies, et son impact a souvent été disproportionné sur la population née à l'étranger. Par conséquent, le rapport compare à chaque fois que cela est possible la situation actuelle avec les niveaux d'avant la crise.

1.2. Compiler des indicateurs au niveau international est difficile mais utile

À bien des égards, il est difficile de comparer les résultats de l'intégration à l'échelle internationale. La première raison est que les caractéristiques des populations immigrées (entre autres âge, sexe, durée de séjour, pays de naissance, motif du séjour, niveau d'éducation) varient largement entre les pays et peuvent évoluer au fil du temps. Ensuite, la comparaison des résultats des immigrés d'un pays à un autre ne peut être bien utilisée pour évaluer la réussite de l'intégration que si elle prend en considération les contextes économiques et sociaux propres à chaque pays, lesquels contribuent à façonner ces résultats. Enfin, les comparaisons internationales pâtissent souvent du manque de données fiables et harmonisées entre les différents pays. Les données nationales doivent par conséquent être adaptées pour être conformes à des catégories et définitions communes, perdant ainsi un peu de leur spécificité et de leurs liens avec les caractéristiques propres à chaque pays.

1.2.1. La valeur ajoutée des comparaisons internationales

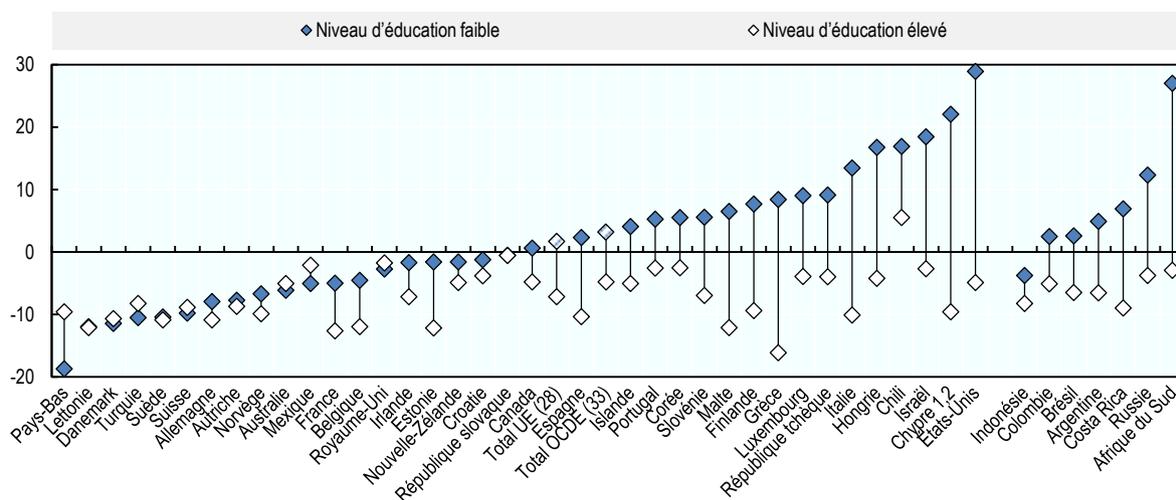
En contrepartie, les comparaisons internationales apportent une grande valeur ajoutée aux indicateurs au niveau national.

a) Offrir des points de référence pour l'évaluation des performances

Le fait que les indicateurs calculés différemment dans les pays ne soient pas pleinement comparables ne signifie pas qu'il soit impossible de comparer les écarts entre les personnes nées à l'étranger et les personnes nées dans le pays. Les comparaisons internationales peuvent en effet fournir des points de référence pour évaluer les performances nationales et faciliter l'interprétation de l'ampleur des écarts ; elles permettent par exemple de déterminer si un écart de 5 points de pourcentage entre les immigrés et les personnes nées dans le pays en termes de taux d'emploi est faible ou élevé. Les comparaisons internationales peuvent également aider à concentrer l'attention sur les bonnes questions et à recenser les difficultés qui ne ressortent pas nécessairement des données nationales.

Graphique 1.3. Taux d'emploi des personnes nées à l'étranger, par niveau d'éducation

Écart en points de pourcentage avec les 15-64 ans nés dans le pays et non scolarisés, 2016-17



Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933893105>

b) Recenser les enjeux communs en termes d'intégration

Les comparaisons internationales mettent aussi en avant les difficultés que partagent les pays et qui sont liées à la nature même du processus migratoire, plutôt qu'au contexte particulier du pays d'accueil. Par exemple, par rapport aux personnes nées dans le pays, les immigrés affichent des taux de chômage supérieurs quasiment partout.

De la même façon, pour ce qui est des personnes peu qualifiées, ce ne sont pas les immigrés qui rencontrent en général les plus grandes difficultés. En effet, dans près de la moitié des pays de l'OCDE et de l'UE, les immigrés peu qualifiés affichent des taux d'emploi supérieurs à ceux de leurs pairs nés dans le pays (Graphique 1.3). En revanche, les immigrés ayant un niveau d'éducation élevé enregistrent un taux d'emploi moins élevé que les personnes nées dans le pays dans presque tous les pays. Quasiment partout, ils ont du mal à faire valoir leurs qualifications, en particulier celles acquises à l'étranger, ce qui met en lumière certaines problématiques telles que la difficulté pour un employeur de juger de la valeur d'un titre étranger.

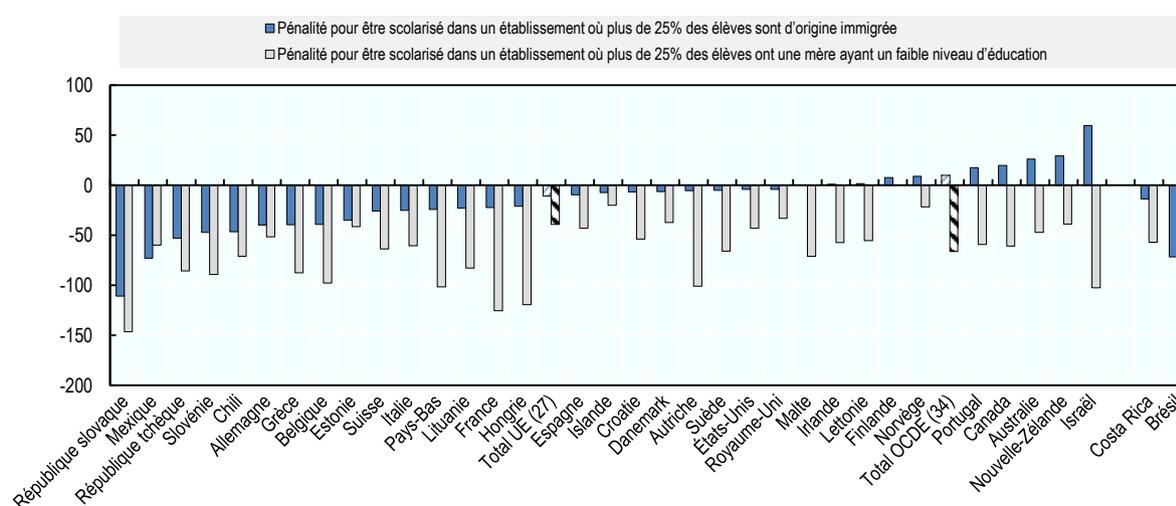
c) Recenser les difficultés qui ne sont pas visibles dans les données nationales

Les comparaisons internationales permettent aussi de recenser les difficultés qui ne sont pas visibles dans les données nationales, notamment quand il existe une forte corrélation entre la présence immigrée et d'autres facteurs de handicap. On prétend généralement, par exemple, surtout en Europe, que la concentration d'élèves immigrés dans les mêmes établissements scolaires risque de nuire à la performance éducative globale de ces établissements. Les résultats fondés sur les données du Programme international de l'OCDE pour le suivi des acquis des élèves (PISA) montrent qu'en Europe, où les parents immigrés sont largement surreprésentés au bas de l'échelle des qualifications, les résultats scolaires des élèves sont en général inférieurs quand ils sont scolarisés dans des établissements accueillant des effectifs importants de descendants d'immigrés (Graphique 1.4). Toutefois, dans les pays de l'OCDE tels que l'Australie et le Canada, où les immigrés sont surreprésentés parmi les diplômés du supérieur, les enfants obtiennent de meilleurs résultats quand ils sont scolarisés dans des établissements

fréquentés par de nombreux descendants d'immigrés. Ce qui ressort de ces résultats, en revanche, c'est que, dans tous les pays, les résultats scolaires des enfants sont systématiquement inférieurs dans les établissements qui accueillent d'importants effectifs d'enfants dont la mère a un faible niveau d'éducation. À l'échelle de l'OCDE, ces enfants accusent un retard de près de deux ans à l'âge de 15 ans par rapport à leurs camarades scolarisés dans des établissements accueillant peu d'élèves appartenant à cette catégorie. Dans ce cas, les comparaisons internationales permettent de cibler le véritable problème à traiter, à savoir non la forte concentration de descendants d'immigrés en tant que telle, mais la concentration d'enfants dont les parents ont de faibles niveaux d'éducation.

Graphique 1.4. Désavantage lié à la fréquentation d'un établissement accueillant des élèves d'origine immigrée ou dont la mère a un faible niveau d'éducation

Écart entre les résultats moyens au PISA des élèves de 15 ans scolarisés dans des établissements situés au-dessus du seuil de 25 % et ceux des élèves scolarisés dans des établissements situés au-dessous du seuil de 25 %, 2015



Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933893124>

1.2.2. L'intégration est un processus multidimensionnel, dont certains aspects sont plus difficiles à mesurer que d'autres

L'intégration réussie des immigrés n'est pas seulement un processus économique. Elle comporte aussi de nombreuses facettes sociales, éducatives, spatiales et autres, qui sont étroitement liées entre elles ; la situation défavorisée et l'incapacité à s'intégrer dans l'une de ces dimensions ont vraisemblablement de multiples répercussions. Par exemple, la concentration d'enfants d'immigrés dans les zones défavorisées nuit à la bonne intégration dans le système éducatif, ce qui réduit par la suite les perspectives d'emploi.

Certains résultats sont plus faciles à mesurer que d'autres. En outre, il est plus aisé dans certains domaines que dans d'autres de recenser des indicateurs de l'intégration des immigrés qui soient harmonisés entre les pays. Si le degré d'intégration économique peut être correctement mesuré par la situation sur le marché du travail telle que mesurée par les grandes enquêtes internationales standardisées, il est plus difficile d'appréhender l'intégration sociale (voire sur le plan de la santé) lorsque les indicateurs reposent sur des enquêtes fondées sur les opinions, sentiments et perceptions des répondants. Ces indicateurs subjectifs ont tendance à rencontrer un certain nombre de problèmes. Les perceptions sont en général fortement influencées non seulement par les différents contextes nationaux dans lesquels les questions sont posées, mais aussi par les débats de société ou les incidents qui sont très médiatisés peu avant le jour de l'enquête. En outre, les comparaisons internationales doivent souvent

s'appuyer sur des sources de données non harmonisées, en raison de formulations différentes des questions posées.

Parce que l'intégration est un processus multidimensionnel, les immigrants peuvent obtenir de meilleurs résultats que les personnes nées dans le pays dans un domaine et rencontrer des difficultés dans un autre. Et l'échec dans un domaine, quel qu'il soit, risque de mettre sérieusement en péril toute amélioration dans d'autres. Pour appréhender de multiples domaines d'intégration dans différents indicateurs internationaux, comme le fait la présente publication, un certain degré de simplification est inévitable. Considérés ensemble, toutefois, ces indicateurs très divers brossent un tableau plus précis de la réussite de l'intégration des immigrants dans les pays de l'OCDE.

Pour interpréter les résultats de l'intégration des immigrants, la composition de la population immigrée doit aussi être prise en considération. En particulier, la catégorie d'entrée joue un rôle important pour ce qui est du point de départ. Par exemple, les réfugiés subissent une émigration forcée et sont « choisis » uniquement sur des considérations humanitaires, tandis que les migrants entrés au motif de l'emploi sont sélectionnés sur la base de leurs compétences et/ou de leur emploi dans le pays d'accueil. Ces informations, ainsi que d'autres informations contextuelles, sont cruciales pour interpréter correctement les résultats effectifs des immigrants et les différences observées avec la population née dans le pays. D'un pays de l'OCDE à l'autre, la population née à l'étranger est composée de groupes plutôt divers, de tailles différentes, en fonction de facteurs géographiques, linguistiques et politiques, entre autres. La population immigrée de la Suède, par exemple, qui a accueilli un grand nombre de migrants pour raisons humanitaires, est très différente de celle de la Suisse, où de nombreux immigrants sont entrés au motif de l'emploi, ou de celle des États-Unis, où les migrations familiales constituent l'essentiel des flux légaux d'immigration. Le Tableau 1.1 présente une vue d'ensemble des caractéristiques et des domaines d'intégration examinés dans cette publication, y compris une liste détaillée des indicateurs présentés pour chaque domaine.

Tableau 1.1 Informations contextuelles et domaines d'intégration des immigrés et de leurs enfants étudiés dans la présente publication

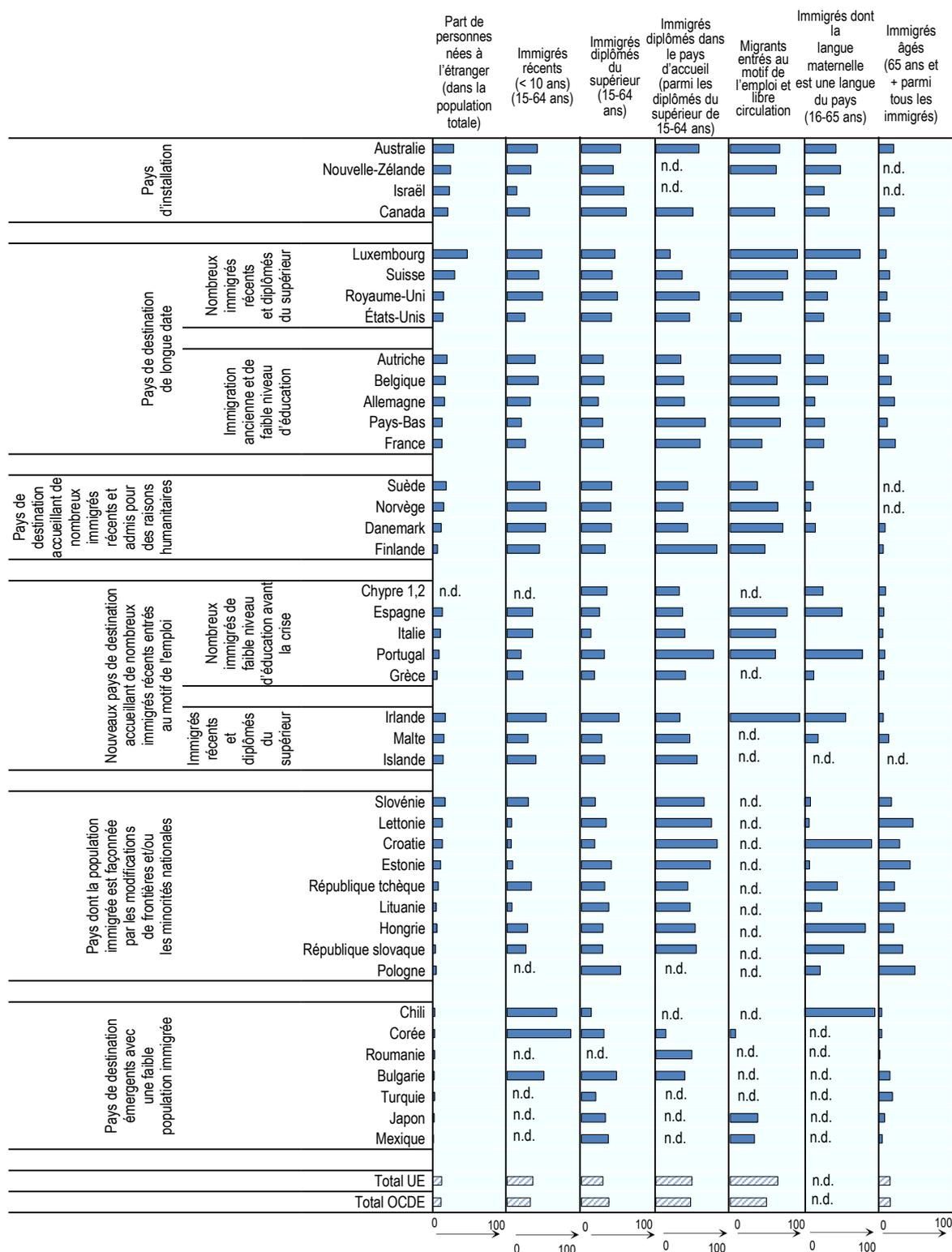
	Description	Indicateurs
Caractéristiques (chapitre 2)	Un certain nombre de facteurs sociodémographiques déterminent les résultats de l'intégration, parmi lesquels l'âge, le sexe, la structure familiale, les conditions de vie et la concentration géographique. Outre ces facteurs, qui s'appliquent aussi aux personnes nées dans le pays, il existe des déterminants propres aux immigrés, comme la catégorie d'entrée, la durée de séjour et la région d'origine. Pour appréhender les résultats en matière d'intégration, il est au préalable indispensable de comprendre comment ces facteurs varient d'un pays à un autre et comment les immigrés réussissent par rapport aux personnes nées dans le pays.	Part de la population née à l'étranger par : - pays - région - zone rurale ou urbaine Répartition par : - âge - sexe (chapitre 6) Taux de dépendance Taux d'endogamie des couples Taux de fécondité Taille moyenne des ménages Composition des ménages Entrées d'immigrés par catégorie d'entrée Répartition de la population immigrée selon : - la durée de séjour - la région d'origine
Compétences et marché du travail (chapitre 3)	Les compétences des immigrés et la réussite de leur intégration sur le marché du travail sont essentielles à leur participation à la vie économique du pays d'accueil. Les compétences et les qualifications des immigrés sont bien entendu des indicateurs de leur capacité à s'intégrer dans la société d'accueil. Elles influencent en effet fortement leur parcours professionnel et le type d'emploi qu'ils décrochent. L'emploi est souvent considéré comme l'indicateur le plus important de l'intégration. L'exercice d'un emploi constitue la principale source de revenus des immigrés et confère un statut social aux yeux du reste de la famille mais aussi de la société du pays d'accueil. Toutefois, si l'emploi est important en soi, sa qualité compte aussi pour déterminer comment les immigrés trouvent leur place dans la société.	Répartition selon : - le niveau d'éducation - lieu d'obtention du diplôme - la maîtrise de la langue du pays d'accueil - la maîtrise d'une langue étrangère Taux de fréquentation des cours de langue Participation à une formation pour adultes Participation à l'éducation et accueil des jeunes enfants (EAJE) (chapitre 7) Résultats en lecture et écriture (chapitre 7) Élèves peu performants en lecture (chapitre 7) Part d'élèves résilients (chapitre 7) Part d'élèves sortis prématurément du système scolaire (chapitre 7) Taux d'emploi Taux de participation Taux de chômage Taux de chômage de longue durée Taux de jeunes NEET (chapitre 7) Part d'inactifs souhaitant travailler Part des chômeurs percevant des allocations Part de salariés : - effectuant de longues heures de travail - travaillant à temps partiel (chapitre 6) - subissant leur temps partiel (chapitre 6) Répartition des emplois selon : - les types de contrats - les risques pour la santé physique - les compétences professionnelles Taux de déclassement Part de travailleurs indépendants Taille des entreprises Part de l'emploi dans le secteur des « services publics » (chapitre 7)
Conditions de vie (chapitre 4)	Pour trouver leurs marques dans la société d'accueil, il est primordial que les immigrés soient capables de générer des revenus suffisants et de satisfaire des besoins essentiels comme vivre dans un logement	Revenu médian Distribution des revenus Taux de pauvreté Taux de surpeuplement

	Description	Indicateurs
	décent et recevoir des soins de santé. Le revenu détermine un grand nombre de résultats socioéconomiques. Les situations de pauvreté nuisent au bien-être des immigrants dans la société d'accueil de diverses façons. Le logement est également un facteur clé du bien-être. La situation économique de certains immigrants, leur méconnaissance du marché locatif et la discrimination de la part des propriétaires peuvent limiter leurs possibilités de logement. Enfin, santé et bien-être sont étroitement liés, l'état de santé ayant une influence sur la façon dont les immigrants participent à la société dans son ensemble.	Part de logements insalubres Perception de la concentration ethnique Perception des problèmes environnementaux à proximité Part d'individus se déclarant en bonne santé ou en excellente santé Part d'individus faisant état de besoins de soins médicaux non satisfaits Part d'individus faisant état de besoins de soins dentaires non satisfaits
Engagement civique et indicateurs sociaux (chapitre 5)	La participation active à la société du pays d'accueil est un élément clé du processus d'intégration des immigrants, qui a de fortes implications en termes de bien-être. En faisant entendre leur voix, en s'intéressant au fonctionnement de leur société d'accueil et en participant aux décisions qui en déterminent l'avenir, les immigrants deviennent membres à part entière de leur nouveau pays, ce résultat étant le véritable objectif de l'intégration. La nature de la relation entre une société d'accueil et sa population immigrée joue également un rôle crucial dans l'intégration : si la cohésion sociale est forte, elle favorisera l'intégration alors que si elle est faible, les immigrants rencontreront davantage de difficultés pour trouver leur place.	Taux de naturalisation Taux de participation aux élections nationales Taux de participation aux élections locales Satisfaction à l'égard de la vie Perceptions de la présence des immigrants dans le pays d'accueil Impact économique et culturel perçu de l'immigration Part de personnes nées dans le pays ayant des interactions avec des immigrants Part d'individus déclarant être d'accord avec l'affirmation suivante : « Quand l'offre est insuffisante, les hommes devraient avoir davantage le droit d'occuper un emploi que les femmes » Part d'individus déclarant être d'accord avec l'affirmation suivante : « Les femmes devraient accepter de réduire leur temps de travail rémunéré pour le bien de leur famille » Sentiment d'appartenance à la communauté nationale Sentiment d'appartenance à l'école (chapitre 7) Part d'élèves déclarant avoir été victimes de brimades (chapitre 7) Part d'élèves déclarant ne pas se sentir à l'aise ou à leur place à l'école (chapitre 7) Part d'immigrants ayant le sentiment d'avoir été victimes de discrimination

1.3. Classification des pays de destination des immigrants

Les populations immigrées sont très différentes selon les pays, à plusieurs égards : taille, durée de séjour, âge, niveau d'éducation, langue et principales catégories d'entrée. Sur la base de ces caractéristiques de référence, huit groupes de pays de destination/d'accueil de l'OCDE et de l'UE ont été définis (Graphique 1.5).

Graphique 1.5. Classification des pays de destination de l'OCDE et de l'UE en fonction de caractéristiques clés de la population née à l'étranger, 2017



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933893143>

Ces groupes de pays font souvent face à des enjeux d'intégration similaires en lien avec les caractéristiques susmentionnées. Si les pays peuvent toujours apprendre de la confrontation d'expériences, un tel échange sera particulièrement fructueux s'il a lieu entre des pays dont la population immigrée est composée à peu près de la même façon.

Groupe 1 : Pays d'installation (Australie, Canada, Israël, Nouvelle-Zélande)

Dans ce groupe de pays, dont l'édification a reposé sur le processus d'installation des immigrés, l'immigration est considérée comme faisant partie du patrimoine national. En moyenne, une personne sur quatre est née à l'étranger, auxquelles s'ajoutent les personnes nées dans le pays dont au moins un des parents est immigré (soit, en moyenne, 22 % de la population totale).

Une proportion élevée d'immigrés a suivi des études supérieures : ils sont en effet 53 % en moyenne à être titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur, soit un niveau bien supérieur à celui enregistré dans les autres pays et plus élevé que celui des personnes nées dans le pays (37 %). En Australie, au Canada et en Nouvelle-Zélande, ce niveau d'éducation élevé s'explique par les politiques d'immigration qui ont attiré pendant de nombreuses années des effectifs importants de travailleurs migrants très qualifiés. À l'exception d'Israël, les deux tiers des entrées permanentes au cours de ces 12 dernières années étaient motivées par l'emploi, avaient lieu dans le cadre de la libre circulation ou concernaient les membres de famille accompagnant ces migrants. En outre, le nombre d'entrées relativement au nombre d'habitants se situe actuellement largement au-dessus des moyennes de l'OCDE et de l'UE. Plus d'un tiers des immigrés dans les pays d'installation ont une langue du pays pour langue maternelle. Israël fait figure d'exception, avec des proportions relativement faibles ayant une langue du pays pour langue maternelle mais aussi d'immigrés récemment arrivés.

Dans l'ensemble, l'intégration économique et sociale des immigrés dans les pays d'installation est relativement réussie. Du fait de la part élevée de diplômés du supérieur, dont beaucoup sont arrivés au motif de l'emploi, les immigrés affichent des résultats satisfaisants sur le marché du travail mais aussi en termes de revenu, d'accès aux formations et d'inclusion sociale, par rapport aux personnes nées dans le pays. Les immigrés peu qualifiés, en revanche, rencontrent des difficultés pour accéder à l'emploi en Australie et au Canada et leur taux d'emploi s'est détérioré au cours des dix dernières années. En outre, près d'un tiers des immigrés ayant un niveau d'éducation élevé sont déclassés dans l'emploi qu'ils occupent dans ce groupe de pays.

Les immigrés sont en général moins susceptibles de déclarer être victimes de discrimination que dans les autres groupes de pays. La grande majorité des immigrés qui résident dans ces pays depuis plus de dix ans en ont acquis la nationalité. En outre, le taux de participation aux élections est en général similaire parmi les personnes nées dans le pays et les immigrés qui possèdent la nationalité de leur pays de résidence. Du fait du niveau de qualification élevé de leurs parents, les descendants d'immigrés obtiennent en général de meilleurs résultats à l'école et sur le marché du travail que les jeunes qui ne sont pas d'origine immigrée, ce qui contraste nettement avec la plupart des autres pays d'accueil considérés ci-après.

Groupe 2 : Pays de destination de longue date comptant de nombreux immigrés récents diplômés du supérieur (États-Unis, Luxembourg, Royaume-Uni, Suisse)

Ces pays accueillent toujours d'importants effectifs d'immigrés. La part d'immigrés dans la population totale va de 14 % environ au Royaume-Uni et aux États-Unis à 29 % en Suisse et 46 % au Luxembourg. Si l'immigration dans ces pays est un phénomène ancien, de nombreuses arrivées ont été enregistrées ces dix dernières années, en particulier dans les trois pays européens, où les immigrés récents représentent 46 % en moyenne de la population née à l'étranger en âge de travailler. Dans ces pays, la part considérable d'immigrés récents s'explique en grande partie par la libre circulation au sein de la zone UE/AELE, laquelle est dominée par les migrations au motif de l'emploi. Les immigrés, notamment

ceux arrivés récemment, ont généralement un niveau d'éducation élevé, et au moins 44 % de ceux d'âge actif sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (51 % des immigrés récents). Les États-Unis font toutefois figure d'exception, à la fois parce que l'immigration récente y a été plus limitée et parce que la grande majorité des arrivées ont lieu au titre des migrations familiales.

Comme dans les pays d'installation, les résultats des immigrés sur le marché du travail sont positifs et largement analogues à ceux des personnes nées dans le pays. On observe la même tendance chez les descendants d'immigrés au Royaume-Uni et aux États-Unis, mais pas en Suisse ni au Luxembourg, où ils rencontrent les mêmes difficultés que dans les pays du groupe 3.

Malgré une bonne situation générale, les immigrés vivent trop souvent dans des logements de mauvaise qualité, notamment au Royaume-Uni et aux États-Unis.

Malgré quelques améliorations ces dix dernières années, le taux de naturalisation est relativement faible au Luxembourg et en Suisse. En outre, en Suisse et aux États-Unis, la part qui participe aux élections nationales parmi les immigrés détenteurs de la nationalité de leur pays de résidence est relativement faible.

Groupe 3 : Pays de destination de longue date comptant de nombreux immigrés ayant un faible niveau d'éducation (Allemagne, Autriche, Belgique, France, Pays-Bas)

Dans ce groupe, l'immigration a été largement façonnée par l'arrivée de travailleurs ayant un faible niveau d'éducation pendant la période d'essor économique qui a suivi la Seconde Guerre mondiale. Ces pays ont ensuite enregistré un afflux de personnes de niveau d'éducation également faible au titre du regroupement familial.

Les immigrés se sont pour la plupart installés dans des zones urbaines et, d'ailleurs, si la population immigrée est davantage concentrée dans les zones densément peuplées que la population non immigrée dans l'ensemble de l'OCDE et de l'UE, ce phénomène est particulièrement prononcé dans ce groupe de pays. Les immigrés sont, en moyenne, presque deux fois plus susceptibles de vivre dans des zones densément peuplées que les personnes nées dans le pays.

Si, depuis 2006, la part de résidents depuis moins de dix ans reste stable en Belgique, en France et aux Pays-Bas, elle a fortement augmenté en Autriche et en Allemagne sous l'effet de l'afflux récent de migrants humanitaires mais aussi de l'arrivée de nombreux migrants de l'UE dans le cadre de la libre circulation ces dix dernières années. Dans ces deux derniers pays, les immigrés récents représentent désormais un tiers environ de la population née à l'étranger. Dans les cinq pays, la part des personnes nées à l'étranger dans la population totale est supérieure à la moyenne de l'OCDE, allant de 12 % en France à 19 % en Autriche. En raison de la nature ancienne de l'immigration, la part des personnes nées dans le pays d'au moins un parent né à l'étranger est aussi relativement élevée, allant de 9 % de la population totale aux Pays-Bas à 15 % en France.

Les immigrés affichent des résultats sur le marché du travail moins bons que ceux des personnes nées dans le pays en partie en raison de leur niveau d'éducation plus faible et en partie parce qu'ils sont nombreux ces 40 dernières années à avoir immigré pour d'autres motifs que l'emploi. Le taux d'emploi des immigrés est, en moyenne, inférieur de 10 points de pourcentage à celui des personnes nées dans le pays, et leur taux de chômage supérieur de 6 points. Les femmes immigrées non originaires de l'UE obtiennent en particulier des résultats médiocres sur le marché du travail. Leur taux d'emploi est inférieur de 22 points de pourcentage à celui de leurs homologues nées dans le pays, et il stagne depuis une dizaine d'années dans la plupart des pays de ce groupe. Néanmoins, la situation sur le marché du travail des immigrés non originaires de l'UE dans les pays du groupe 3 (à l'exception de la France et des Pays-Bas) se sont améliorés, quoique pas dans la même mesure que ceux des personnes nées dans le pays, et les écarts sont donc restés prononcés.

Les immigrés rencontrent aussi d'autres problèmes d'intégration liés à leurs niveaux relativement faibles d'éducation et de taux d'emploi. Ils connaissent notamment par rapport aux personnes nées dans le pays des taux de pauvreté plus élevés (y compris chez les enfants) et de moins bonnes conditions de logement. En outre, en raison de la part élevée d'immigrés âgés – principalement les premières cohortes de travailleurs immigrés qui atteignent aujourd'hui l'âge de la retraite –, les problèmes de santé sont plus fréquents chez les personnes nées à l'étranger que chez celles qui sont nées dans le pays. De plus, dans la plupart des pays de ce groupe, les conditions de vie se sont détériorées ces dix dernières années, notamment en Autriche et aux Pays-Bas.

Les handicaps liés au faible bagage éducatif de nombreux parents immigrés ont souvent été transmis à leurs enfants, dont les résultats scolaires restent largement inférieurs à ceux de leurs camarades non issus de l'immigration, même si les écarts se sont estompés au cours des dernières décennies. À l'âge de 15 ans, les descendants d'immigrés accusent toujours un retard d'un an à un an et demi de scolarité. Par conséquent, le passage de l'école au travail est également plus difficile pour ces jeunes, qui ont deux fois plus de chances que les descendants de parents nés dans le pays de n'être ni scolarisés, ni en emploi, ni en formation (ceux que l'on appelle les jeunes « NEET »).

Le taux d'acquisition de la nationalité parmi les immigrés installés a reculé ces dix dernières années. En outre, les immigrés qui possèdent la nationalité de leur pays de résidence sont beaucoup moins susceptibles de participer aux élections nationales que les personnes nées dans le pays. À l'exception de la France, la mauvaise intégration sociale se manifeste aussi par la part relativement élevée d'immigrés (près d'un sur cinq) qui ne font pas état d'un fort sentiment d'appartenance à leur pays de résidence.

Groupe 4 : Pays de destination ayant enregistré récemment un afflux de migrants pour raisons humanitaires (Danemark, Finlande, Norvège, Suède)

Les migrants humanitaires et leurs familles ont représenté une part importante de l'immigration dans ces pays, notamment au moment des arrivées massives enregistrées en 2015 mais déjà auparavant depuis le début des années 1990. Les immigrés sont surreprésentés aux deux extrémités de l'échelle des qualifications. Près de la moitié des résidents nés à l'étranger qui sont en âge de travailler sont arrivés ces dix dernières années : ils sont, pour beaucoup, entrés dans le cadre de la libre circulation dans la zone UE/AELE et, plus récemment, pour des raisons humanitaires. La part des individus nés à l'étranger et de leurs descendants reste inférieure à celle que comptent les pays de destination de longue date (à l'exception de la Suède où les immigrés constituent 18 % de la population), mais elle a fortement augmenté ces dix dernières années. L'immense majorité des immigrés n'ont pas une langue du pays pour langue maternelle.

Les immigrés récents non originaires de l'UE et en particulier les migrants humanitaires et leurs familles ont généralement du mal à rattraper le niveau élevé de la population née dans le pays en termes de résultats économiques. D'ailleurs, comme dans les autres pays, ces personnes sont dans une situation plutôt mauvaise sur le marché du travail et subissent bien plus que les personnes nées dans le pays des situations de pauvreté et de mauvaises conditions de logement. Les descendants d'immigrés obtiennent aussi des résultats scolaires inférieurs à ceux de leurs camarades non issus de l'immigration, même si les écarts sont en général moins prononcés que dans les pays du groupe 3.

Une part considérable d'immigrés a acquis la nationalité du pays d'accueil, et elle s'élève à plus des deux tiers pour ce qui concerne les résidents depuis plus de dix ans (plus de 75 % en Norvège et en Suède). Dans tous les pays du groupe 4, plus de 90 % des immigrés font état d'un fort sentiment d'appartenance à leur pays de résidence et ils sont plus susceptibles que dans les autres groupes de pays de se déclarer satisfaits à l'égard de la vie.

Groupe 5 : Nouveaux pays de destination ayant enregistré récemment un afflux de travailleurs ayant un faible niveau d'éducation (Chypre^{1,2}, Espagne, Grèce, Italie, Portugal)

Ce groupe englobe la plupart des pays situés au sud de l'UE, lesquels ont été la destination de nombreux travailleurs migrants venus occuper des emplois peu qualifiés durant la première moitié des années 2000 jusqu'à l'éclatement de la crise financière et économique mondiale. Ce phénomène se traduit aujourd'hui par une part élevée d'immigrés ayant un faible niveau d'éducation, même si un grand nombre d'immigrés ayant un niveau d'éducation élevé sont également venus répondre à la demande de main-d'œuvre peu qualifiée avant la crise économique. Par conséquent, le taux de déclassement est plus élevé qu'ailleurs, à la fois en termes absolus et par rapport aux personnes nées dans le pays. En 2017, il était deux fois plus élevé chez les personnes nées à l'étranger que chez les personnes nées dans le pays.

À l'exception de l'Espagne et du Portugal, où une part non négligeable de l'immigration s'explique par les liens postcoloniaux, peu d'immigrés installés ont été naturalisés.

Les résultats des immigrés non originaires de l'UE n'ont pas retrouvé leur niveau initial suite au ralentissement de 2007-08 (à l'exception du Portugal). Ce constat s'explique en partie par le fait que ces personnes étaient concentrées dans des secteurs qui ont été durement frappés par les pertes d'emplois, mais aussi par le fait que beaucoup sont arrivées juste avant ou pendant la crise. Avant la crise économique, les immigrés affichaient un taux d'emploi supérieur à celui des personnes nées dans le pays et, malgré les reculs importants enregistrés depuis, ce taux demeure à peu près identique à celui des personnes nées dans le pays dans tous les pays de ce groupe. Depuis 2006-07, le taux de chômage des personnes nées à l'étranger a augmenté de 10 points de pourcentage, par rapport à 7 points pour les personnes nées dans le pays. La situation est particulièrement inquiétante en Grèce et en Espagne, où le taux de chômage des immigrés a progressé de 20 et de 13 points de pourcentage, respectivement. Pour les nombreux immigrés ayant un faible niveau d'éducation, l'employabilité est devenue un problème fondamental. Si les descendants d'immigrés sont encore peu nombreux, les effectifs qui entrent sur le marché du travail augmentent rapidement et affichent des résultats préoccupants en termes de taux d'emploi et de chômage.

À l'exception une fois encore du Portugal, le taux de pauvreté des immigrés est deux fois plus élevé que celui des personnes nées dans le pays, et leurs conditions de logement sont également bien plus mauvaises.

Groupe 6 : Nouveaux pays de destination ayant enregistré récemment un afflux de travailleurs diplômés du supérieur (Irlande, Islande, Malte)

Comme dans le groupe 5, les pays de ce groupe ont vu de nombreux travailleurs migrants arriver ces dix dernières années, deux immigrés sur cinq résidant dans leur pays d'accueil depuis moins de dix ans. Toutefois, contrairement au groupe 5, les travailleurs migrants qui sont arrivés récemment ont des niveaux d'éducation relativement élevés et viennent principalement d'autres pays de l'UE.

Même si la situation des immigrés dans ce groupe est hétérogène, les résultats généraux sur le plan de l'intégration sont globalement meilleurs que dans le groupe 5. Cela s'explique par l'origine socioéconomique avantageuse de la population immigrée, notamment eu égard au niveau d'éducation. Cependant, les immigrés diplômés du supérieur sont très souvent déclassés dans l'emploi qu'ils occupent, ce problème s'étant aggravé au cours des dix dernières années (sauf en Irlande).

Groupe 7 : Pays dont la population immigrée a été façonnée par des modifications de frontières et/ou par les minorités nationales (Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République slovaque, République tchèque, Slovénie)

Le groupe inclut la plupart des pays d'Europe centrale et orientale qui sont membres de l'UE. Ils n'ont pas connu de forte immigration depuis de nombreuses années, hormis la Pologne qui a récemment accueilli des travailleurs migrants, ce phénomène ne se reflétant que partiellement dans les données actuelles. La population née à l'étranger est, pour l'essentiel, catégorisée ainsi à la suite des modifications de frontières au lendemain de la seconde guerre mondiale ou de l'édification de nations à la fin du 20^e siècle, principalement sous l'effet de la chute du rideau de fer. Par conséquent, les personnes nées à l'étranger forment un groupe vieillissant (un tiers d'entre elles sont âgées de plus de 65 ans), dans lequel beaucoup détiennent la nationalité du pays. La taille globale de la population née à l'étranger varie largement, allant de moins de 5 % en Lituanie, en République slovaque et en Pologne à 16 % en Slovénie.

Pour la plupart des indicateurs, la population née à l'étranger affiche des résultats analogues, sinon supérieurs, à ceux de la population née dans le pays, en particulier sur le marché du travail. Toutefois, les immigrés dans ces pays sont les moins susceptibles de se déclarer satisfaits à l'égard de la vie et à faire part d'un sentiment d'appartenance à leur pays de résidence (en particulier dans les pays baltes). Le fait que de nombreux immigrés soient relativement âgés entraîne qu'ils sont en moins bonne santé que les personnes nées dans le pays.

Groupe 8 : Nouveaux pays de destination comptant une faible population immigrée (Bulgarie, Chili, Corée, Japon, Mexique, Roumanie, Turquie)

Le dernier groupe de pays de destination des immigrés inclut un ensemble très divers de pays de l'OCDE en Amérique, en Asie et en Europe. Dans tous ces pays, moins de 3 % de la population est née à l'étranger. Par conséquent, on ne dispose bien souvent d'aucune information sur les résultats en termes d'intégration et, quand des données sont disponibles, par exemple concernant l'emploi, on observe des variations relativement importantes. Par exemple, les immigrés ont une meilleure situation sur le marché du travail que les personnes nées dans le pays au Chili et en Corée, tandis que l'inverse est vrai dans les autres pays. Toutefois, la situation au regard de l'immigration évolue rapidement. La part de résidents nés à l'étranger a plus que doublé depuis 2000 dans tous les pays de ce groupe, sous l'effet du retour des descendants d'anciens émigrés dans le pays de leurs parents ou de l'arrivée de travailleurs migrants. Au Japon et en Corée, les mariages internationaux représentent aussi une part non négligeable de l'immigration.

Tableau 1.2. Tableau de bord des résultats de la population née à l'étranger et de leurs descendants nés dans le pays en termes d'intégration

		Taux d'emploi		Taux de déclassement		Taux de pauvreté relative		Pourcentage vivant dans un logement surpeuplé		Pourcentage de personnes en bonne santé générale		Acquisition de la nationalité		Score moyen en littératie (PISA)		Pourcentage de NEET		
		Nés à l'étranger (2017)	2017/2006-07	Nés à l'étranger (2017)	2017/2006-07	Nés à l'étranger (2016)	2016/2007	Nés à l'étranger (2017)	2016/2008	Nés à l'étranger (2016)	2016/2007	Nés à l'étranger (2017) / l'écart avec la moyenne de l'OCDE	2017/2006-07	Nés dans le pays de deux parents immigrés (2015)	2015/2006	Nés dans le pays de deux parents immigrés (2017)	2017/2008	
Pays d'installation	Australie	○	+	○	-	+	+	○	○	○	○	+	○	+	○	+	○	
	Nouvelle-Zélande	○	+	○	+	○	
	Israël	+	..	-	..	+	○	+	+	+	+	
	Canada	○	○	○	○	+	..	+	○	+	○	+	○	+	○	
Pays de destination de longue date	Nombreux immigrés récents et diplômés du supérieur	Luxembourg	+	○	+	○	-	-	○	+	○	○	-	+	-	+	-	..
		Suisse	-	+	+	○	○	..	○	○	-	○	-	+	-	○	○	○
		États-Unis	+	○	+	+	○	○	-	○	○	○	○	○	○	+	○	○
		Royaume-Uni	○	+	○	-	+	+	-	-	+	-	○	-	+	○	○	..
	Immigration ancienne et de faible niveau d'éducation	Autriche	-	+	○	..	-	-	-	○	-	-	-	-	-	+	-	+
		Belgique	-	+	○	○	-	○	○	+	-	+	○	+	-	+	-	..
		Allemagne	-	+	-	○	+	○	○	-	○	+	○	-	-	+	○	+
		France	-	○	○	-	○	○	○	+	○	-	○	-	-	○	-	-
		Pays-Bas	-	+	+	-	-	..	○	-	-	-	+	-	-	○	-	-
Pays accueillant de nombreux immigrés récents et admis pour des raisons humanitaires	Suède	-	+	-	○	-	○	-	○	-	+	+	○	○	○	○	+	
	Norvège	-	○	-	-	-	-	○	○	-	○	+	○	+	○	○	..	
	Danemark	-	○	-	-	○	+	○	+	-	○	-	-	○	○	-	-	
	Finlande	-	-	○	..	○	○	○	-	○	○	○	-	-	..	○	..	
Nouveaux pays de destination accueillant de nombreux immigrés récents entrés au motif de l'emploi	Niveau d'éducation faible	Espagne	○	-	-	+	-	-	○	○	○	+	○	+	○	+	○	..
		Italie	+	-	-	-	-	-	-	-	+	+	-	-	○	○	+	..
		Portugal	+	+	○	○	+	-	○	+	+	-	+	+	+	+	+	+
		Grèce	○	-	-	○	-	-	-	○	○	-	+	○	○	○	+	..
		Chypre ^{1,2}	+	-	○	+	-	-	+	○	+	○	-	-	+	..
	Niveau d'éducation élevé	Irlande	○	-	○	○	+	+	+	○	○	-	-	-	+	○
		Islande	○	○	-	-	+	-	-	-	○	-	+	..	-
		Malte	+	+	○	-	+	..	+	○	+	+	+	..	+
		Estonie	○	○	-	○	○	-	+	+	-	-	-	-	○	+	-	-
		Slovénie	○	○	+	-	○	-	○	-	-	+	+	+	○	○	-	..
Pays dont la population immigrée est façonnée par les modifications de frontières et/ou les minorités nationales	Lettonie	○	-	○	+	○	○	+	+	○	+	-	..	+	+	-	..	
	Croatie	○	+	+	○	○	..	+	..	+	..	+	○	○	○	+	..	
	République tchèque	+	+	+	+	+	○	..	+	○	○	○	-	○	+	-	..	
	Lituanie	○	○	+	+	+	-	+	+	○	-	+	-	+	+	+	+	
	Hongrie	+	+	+	-	+	-	+	+	+	+	+	○	+	..	+	..	
	République slovaque	+	+	+	-	+	○	-	-	-	+	+	-	-	
	Pologne	+	+	○	-	+	○	+	○	+	+	+	-	
	Pays de destination émergents avec une faible population immigrée	Chili	+	+	+	-	..	+
Corée		+	..	-	
Japon		○	
Bulgarie		○	○	+	+	-	-	○	-	+	+	
Turquie		-	..	+	+	○	
Roumanie		○	○	
Mexique		-	-	+	

Note : **2015/17** : « + » : les résultats des immigrés/descendants d'immigrés (par rapport à ceux des personnes nées dans le pays/descendants de personnes nées dans le pays) sont plus favorables qu'en moyenne dans l'OCDE ; « 0 » : pas d'écart statistiquement significatif (à 1%) par rapport à la moyenne de l'OCDE ; « - » : les résultats des immigrés/descendants d'immigrés (par rapport à ceux des personnes nées dans le pays/descendants de personnes nées dans le pays) sont moins favorables qu'en moyenne dans l'OCDE.

Évolution entre 2005/07 et 2015/17 : « + » : évolution de plus de 2 points de pourcentage en faveur des immigrés/descendants d'immigrés ; « 0 » : évolution comprise entre -2 points de pourcentage et +2 points de pourcentage ; « - » : évolution de plus de 2 points de pourcentage au détriment des immigrés/descendants d'immigrés (sans test de la significativité statistique de l'écart). L'évolution correspond à des valeurs absolues, et non à des écarts par rapport aux personnes nées dans le pays/descendants de personnes nées dans le pays. « .. » : les données ne sont pas disponibles ou les échantillons trop petits.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933893162>

Notes et sources

Notes concernant Chypre

1. *Note de la Turquie* : Les informations figurant dans ce document qui font référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'Île. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'Île. La Turquie reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Turquie maintiendra sa position sur la « question chypriote ».
2. *Note de tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de l'Union européenne* : La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Turquie. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.

Note concernant Israël

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Notes des graphiques et tableaux

La Lituanie n'était pas membre de l'OCDE au moment de la préparation de cette publication. Par conséquent, la Lituanie n'apparaît pas dans la liste des pays membres et n'est pas comprise dans les agrégats correspondant à cette zone.

Le 25 mai 2018, le Conseil de l'OCDE a invité la Colombie à devenir un pays membre. Les instruments d'adhésion à la Convention de l'OCDE n'étant pas encore déposés par la Colombie au moment de la préparation de cette publication, la Colombie n'apparaît pas dans la liste des pays membres et n'est pas comprise dans les agrégats correspondant à cette zone.

Graphique 1.1 : En Nouvelle-Zélande, dans l'enquête sociale générale (General Social Survey), les descendants d'immigrés sont uniquement définis comme les individus qui ont été élevés par des parents nés à l'étranger (ou par un couple mixte), sans qu'il soit possible de préciser s'il s'agit des parents biologiques (pour un seul des parents ou les deux). L'estimation est également limitée par la taille insuffisante des échantillons. Le Japon détermine le statut d'immigré sur la base de la nationalité, et non en fonction du pays de naissance. La Corée inclut dans sa population immigrée tous les étrangers et les immigrés naturalisés au cours des 5 dernières années. Au Chili, en Corée, en Islande, au Japon, au Mexique et en Turquie, les estimations pour les descendants d'immigrés se fondent sur les parts observées dans les enquêtes PISA 2003 (pour les 15-34 ans nés dans le pays) et PISA 2015 (pour les moins de 15 ans nés dans le pays). En Irlande, les estimations pour les descendants d'immigrés se fondent sur les parts observées dans le module ad hoc de l'EFT de l'UE 2008 (pour les personnes nées dans le pays âgées de 15 ans et plus) et dans l'enquête PISA 2015 (pour les personnes nées dans le pays de moins de 15 ans). En Allemagne, l'origine des parents est basée sur le pays de naissance des parents s'agissant des personnes nées dans le pays qui vivent encore avec leurs parents et sur la nationalité de la personne ou la nationalité à la naissance de ses parents s'agissant de ceux qui ne vivent plus avec leurs parents. Par conséquent, les « descendants d'immigrés » peuvent également inclure des personnes nées dans le pays ayant un parent né à l'étranger et un parent né dans le pays (ce dernier étant lui-même un descendant d'immigré), ainsi que des personnes nées dans le pays de deux parents nés dans le pays eux-mêmes descendants d'immigrés. Les données diffèrent légèrement de celles présentées dans le Graphique 1.5 car les sources sont différentes.

Les moyennes tiennent compte des taux qui ne peuvent pas être publiés individuellement en raison de la taille trop petite des échantillons.

Tableau 1.3. Sources par graphique

	Graphique 1.1	Graphique 1.2	Graphique 1.3	Graphique 1.4	Graphique 1.5 Langue maternelle
OCDE/UE					
Allemagne	Mikrozensus 2017	Indicateur 4.1	Indicateur 3.4	PISA 2015	UE-EFT MAH 2014
Australie	Recensement 2016	Indicateur 4.1	Indicateur 3.4	PISA 2015	Recensement 2016
Autriche	EFT 2017	Indicateur 4.1	Indicateur 3.4	PISA 2015	PIAAC 2012
Belgique	UE-EFT MAH 2014	Indicateur 4.1	Indicateur 3.4	PISA 2015	UE-EFT MAH 2014
Bulgarie	UE-EFT MAH 2014	Indicateur 4.1	Indicateur 3.4
Canada	Recensement 2016	Indicateur 4.1	Indicateur 3.4	PISA 2015	PIAAC 2012
Chili	IMO 2018: données pour 2015 (nés à l'étranger); estimations basées sur PISA 2003 & 2015 (nés dans le pays)	..	Indicateur 3.4	PISA 2015	PIAAC 2015
Chypre ^{1,2}	UE-EFT MAH 2014	Indicateur 4.1	Indicateur 3.4	..	UE-EFT MAH 2014
Corée	IMO 2018: données pour 2016 (nés à l'étranger); SILCLF 2017 (nés dans le pays de parents immigrés); estimations basées sur PISA 2003 & 2015 (nés dans le pays avec des origines mixtes)	..	Indicateur 3.4
Croatie	UE-EFT MAH 2014	Indicateur 4.1	Indicateur 3.4	PISA 2015	UE-EFT MAH 2014
Danemark	Registre de population 2017	Indicateur 4.1	Indicateur 3.4	PISA 2015	PIAAC 2012
Espagne	UE-EFT MAH 2014	Indicateur 4.1	Indicateur 3.4	PISA 2015	UE-EFT MAH 2014
Estonie	EFT 2017	Indicateur 4.1	Indicateur 3.4	PISA 2015	UE-EFT MAH 2014
États-Unis	CPS 2017	Indicateur 4.1	Indicateur 3.4	PISA 2015	PIAAC 2012
Finlande	Registre de population 2016	Indicateur 4.1	Indicateur 3.4	PISA 2015	..
France	EFT 2017	Indicateur 4.1	Indicateur 3.4	PISA 2015	UE-EFT MAH 2014
Grèce	UE-EFT MAH 2014	Indicateur 4.1	Indicateur 3.4	PISA 2015	UE-EFT MAH 2014
Hongrie	UE-EFT MAH 2014	Indicateur 4.1	Indicateur 3.4	PISA 2015	UE-EFT MAH 2014
Irlande	IMO 2018: données pour 2017 (nés à l'étranger); estimations basées sur PISA 2015 (nés dans le pays 0-14) and UE-EFT MAH 2008 (nés dans le pays 15+)	Indicateur 4.1	Indicateur 3.4	PISA 2015	PIAAC 2012
Islande	IMO 2018: données pour 2017 (nés à l'étranger); estimations basées sur PISA 2015 (nés dans le pays)	Indicateur 4.1	Indicateur 3.4	PISA 2015	..
Israël	EFT 2016	Indicateur 4.1	Indicateur 3.4	PISA 2015	PIAAC 2015
Italie	UE-EFT MAH 2014	Indicateur 4.1	Indicateur 3.4	PISA 2015	..
Japon	IMO 2018: données pour 2017 (nés à l'étranger); estimations basées sur PISA 2003 & 2015 (nés dans le pays)	..	Indicateur 3.4
Lettonie	UE-EFT MAH 2014	Indicateur 4.1	Indicateur 3.4	PISA 2015	UE-EFT MAH 2014
Lituanie	UE-EFT MAH 2014	Indicateur 4.1	Indicateur 3.4	PISA 2015	UE-EFT MAH 2014
Luxembourg	UE-EFT MAH 2014	Indicateur 4.1	Indicateur 3.4	..	UE-EFT MAH 2014
Malte	UE-EFT MAH 2014	Indicateur 4.1	Indicateur 3.4	PISA 2015	UE-EFT MAH 2014
Mexique	IMO 2018: données pour 2016 (nés à l'étranger); estimations basées sur PISA 2003 & 2015 (nés dans le pays)	..	Indicateur 3.4	PISA 2015	..
Norvège	Registre de population 2016	Indicateur 4.1	Indicateur 3.4	PISA 2015	UE-EFT MAH 2014

	Graphique 1.1	Graphique 1.2	Graphique 1.3	Graphique 1.4	Graphique 1.5 Langue maternelle
Nouvelle-Zélande	Recensement 2013 (moins de 15 ans) & ESG 2016 (15 ans et plus)	..	Indicateur 3.4	PISA 2015	PIAAC 2015
Pays-Bas	EFT 2016	Indicateur 4.1	Indicateur 3.4	PISA 2015	PIAAC 2012
Pologne	UE-EFT MAH 2014	Indicateur 4.1	Indicateur 3.4	..	UE-EFT MAH 2014
Portugal	UE-EFT MAH 2014	Indicateur 4.1	Indicateur 3.4	PISA 2015	UE-EFT MAH 2014
République slovaque	UE-EFT MAH 2014	Indicateur 4.1	Indicateur 3.4	PISA 2015	UE-EFT MAH 2014
République tchèque	UE-EFT MAH 2014	Indicateur 4.1	Indicateur 3.4	PISA 2015	UE-EFT MAH 2014
Roumanie	UE-EFT MAH 2014	Indicateur 4.1	Indicateur 3.4	..	UE-EFT MAH 2014
Royaume-Uni	UE-EFT MAH 2014	Indicateur 4.1	Indicateur 3.4	PISA 2015	UE-EFT MAH 2014
Slovénie	UE-EFT MAH 2014	Indicateur 4.1	Indicateur 3.4	PISA 2015	UE-EFT MAH 2014
Suède	EFT 2017	Indicateur 4.1	Indicateur 3.4	PISA 2015	PIAAC 2012
Suisse	EFT 2017	Indicateur 4.1	Indicateur 3.4	PISA 2015	UE-EFT MAH 2014
Turquie	IMO 2018: données pour 2016 (nés à l'étranger); estimations basées sur PISA 2003 & 2015 (nés dans le pays)	..	Indicateur 3.4
Pays partenaires/du G20					
Afrique du Sud	Indicateur 3.4
Arabie saoudite	Indicateur 3.4
Argentine	Indicateur 3.4
Brésil	Indicateur 3.4
Colombie	Indicateur 3.4
Costa Rica	Indicateur 3.4	PISA 2015	..
Indonésie	Indicateur 3.4
Russie	Indicateur 3.4	PISA 2015	..

Sources complémentaires pour le Graphique 1.5:

- Part de la population née à l'étranger : indicateur 2.1
- Immigrés récents : indicateur 2.8
- Individus diplômés du supérieur : indicateur 3.1
- Individus formés dans le pays d'accueil : indicateur 3.1
- Part des immigrés venus pour travailler et au titre de la libre circulation : indicateur 2.7
- Immigrés âgés : indicateur 2.3

Sources complémentaires pour le Tableau 1.2 :

- Taux d'emploi : indicateur 3.4
- Taux de déclassement : indicateur 3.10
- Taux de pauvreté : indicateur 4.2
- Taux de surpeuplement : indicateur 4.3
- État de santé : indicateur 4.5
- Taux d'acquisition de la nationalité : indicateur 5.1
- Résultats du PISA : indicateur 7.4
- Taux de jeunes NEET : indicateur 7.9

Chapitre 2. Composition des populations et ménages immigrés

Des vagues d'immigration successives ont façonné les sociétés des pays de l'OCDE et de l'Union européenne. Leur ampleur et leur composition varient considérablement selon les pays. Les résultats en matière d'intégration dépendent de plusieurs facteurs sociodémographiques, parmi lesquels l'âge, le sexe, la structure familiale, les conditions de vie et la concentration géographique. Outre ces facteurs, qui s'appliquent aussi aux personnes nées dans le pays, on en relève d'autres qui concernent les immigrés en particulier, comme la catégorie d'entrée, la durée du séjour et la région d'origine. Pour appréhender les résultats en matière d'intégration, il est au préalable indispensable de comprendre comment ces facteurs varient d'un pays à un autre et entre immigrés et personnes nées dans le pays.

Les raisons qui poussent les individus à émigrer ont une influence particulièrement forte sur leur intégration économique dans le pays d'accueil. La plupart des travailleurs migrants, par exemple, ont un emploi qui les attend à leur arrivée, ce qui n'est en général pas le cas des migrants pour raisons familiales ou humanitaires. Le pays d'origine joue aussi un rôle important, étant donné que la qualité de son système éducatif et le fonctionnement de son marché du travail risquent d'influer sur l'intégration dans le pays d'accueil. Un autre facteur important est la durée du séjour dans le pays d'accueil, l'intégration étant un processus au long cours. Il faut du temps, par exemple, pour apprendre la langue du pays d'accueil, pour comprendre comment fonctionnent le marché du travail et les services publics du pays d'accueil, ainsi que pour établir des contacts.

Le présent chapitre commence par examiner la taille des populations immigrées (indicateur 2.1) et leur concentration géographique (indicateur 2.2). Il étudie ensuite leur composition selon l'âge et le sexe (indicateur 2.3), ainsi que les différences en matière de fécondité et de mise en couple selon le pays de naissance (indicateur 2.4). Le chapitre analyse ensuite l'importance relative des ménages immigrés par rapport aux ménages natifs (indicateur 2.5), ainsi que la composition des familles (indicateur 2.6). Pour finir, il étudie les principaux facteurs propres aux immigrés, comme la composition des flux d'immigration selon la catégorie d'entrée (indicateur 2.7), la durée de séjour et la région d'origine des immigrés qui résident dans l'Union européenne (indicateur 2.8).

Principaux résultats

- Environ 128 millions d’immigrés vivent dans l’OCDE, soit plus de 10 % de sa population. L’UE compte quant à elle environ 58 millions de résidents nés à l’étranger, soit 11.5 % de sa population. Environ les deux tiers viennent de pays non membres de l’UE.
- Ces dix dernières années, la population immigrée a augmenté de 23 % dans l’OCDE et de 28 % dans l’UE, ce qui correspond à des hausses respectives de 1.5 et de 2.5 points de pourcentage par rapport à la population totale de ces deux zones.
- La Norvège et Malte ont connu ces dix dernières années une multiplication par deux au moins du nombre de leurs résidents nés à l’étranger ; la population née à l’étranger qui vit en Pologne a quadruplé sur la même période même si cela représente toujours une faible part de la population totale.
- Les populations immigrées ne sont pas réparties de façon égale au niveau régional dans les pays. La répartition régionale varie généralement davantage dans les pays où les immigrés représentent une part élevée de la population totale, comme en Australie, en Belgique, au Canada, au Royaume-Uni et aux États-Unis.
- Les immigrés sont plus concentrés dans les régions de la capitale et les régions urbaines que les personnes nées dans le pays. En Europe, les immigrés non originaires de l’UE ont davantage tendance que leurs pairs originaires de l’UE à se concentrer dans ces zones. L’accroissement de la population immigrée ces dix dernières années a été plus prononcée dans les régions urbaines.
- Dans l’OCDE et l’UE, 80 % environ des personnes nées à l’étranger sont en âge de travailler (15-64 ans), une proportion largement supérieure à celle observée chez les personnes nées dans le pays (64 %). Au Mexique et en Roumanie, en revanche, plus de 40 % de la population immigrée a moins de 15 ans – il s’agit souvent des enfants d’émigrés de retour au pays.
- Le taux de dépendance des immigrés est inférieur à la moitié de celui des personnes nées dans le pays dans la moitié des pays environ. Les écarts sont particulièrement marqués dans les pays de l’Europe du Sud et les pays nordiques. Les États-Unis sont le seul pays où le taux de dépendance est similaire dans les deux groupes.
- Si près de 90 % des personnes nées dans le pays cohabitent avec une personne de même origine, seuls les deux tiers des immigrés le font.
- L’indicateur conjoncturel de fécondité des immigrées atteint presque 1.9 enfant par femme à la fois dans l’OCDE et dans l’UE – soit en moyenne 0.25 et 0.35 enfant de plus par femme que chez les femmes non immigrées nées respectivement dans un pays de l’OCDE et dans un pays de l’UE.
- Dans l’OCDE, 14.5 % des ménages comptent au moins un responsable immigré.
- Les ménages immigrés sont légèrement plus grands que les ménages natifs dans la plupart des pays de l’OCDE et de l’UE.
- Les familles constituent un tiers des ménages immigrés dans l’OCDE, contre seulement un quart des ménages natifs). Dans l’UE, toutefois, 38.5 % des ménages immigrés sont composés d’une seule personne, ce qui en fait la forme la plus répandue, en particulier dans les pays d’immigration ancienne.
- En 2016, les pays de l’OCDE ont accueilli 5 millions d’immigrés permanents. Leur nombre était de 2.8 millions dans l’UE. En 2015 comme en 2016, les nouveaux flux d’immigration permanente ont représenté 0.4 % de la population totale dans l’OCDE, et 0.6 % de la population totale dans l’UE.

- Dans la zone OCDE, les arrivées enregistrées ces 12 dernières années relèvent essentiellement des migrations familiales (36 %), de la libre circulation (28 %) et des migrations de travail (14 %). Malgré un afflux récent dans certains pays, les migrants humanitaires ont représenté moins de 10 % de l'ensemble des entrées permanentes dans l'OCDE et dans l'UE sur la même période. Néanmoins, près de 30 % des immigrés installés en Suède depuis 2005 sont entrés pour des raisons humanitaires.
- La circulation intra-UE des travailleurs et des personnes originaires d'autres pays de l'UE est à l'origine de la moitié environ des flux permanents dans l'UE ces 12 dernières années.
- Par rapport aux chiffres moyens de la période 2005-14, les entrées en pourcentage de la population ont triplé en Allemagne et doublé en Autriche en 2015-16. Ces proportions ont aussi beaucoup augmenté au Danemark, aux Pays-Bas et en Suède. L'immigration permanente dans les pays de l'Europe du Sud, en revanche, a quasiment diminué de moitié.
- Plus des deux tiers des immigrés dans l'OCDE et l'UE vivent dans leur pays d'accueil depuis au moins 10 ans, tandis que 17 % d'entre eux y résident depuis moins de cinq ans.
- Plus de la moitié des personnes nées à l'étranger qui sont établies dans l'UE sont originaires d'autres pays d'Europe – plus de 30 % viennent d'un autre pays de l'UE et 20 % environ de pays hors UE.
- Dans les pays de l'OCDE en dehors de l'Europe, les personnes nées à l'étranger viennent principalement d'Asie ou de pays voisins de leur pays d'accueil. Plus de 50 % de la population immigrée aux États-Unis, par exemple, est née en Amérique latine et dans les Caraïbes. En Australie et au Canada, la moitié environ de la population immigrée est née en Asie.

2.1. Taille de la population immigrée

Définition

La population immigrée désigne les personnes nées en dehors du pays dans lequel elles résident, c'est-à-dire les personnes nées à l'étranger.

Population étudiée

Population totale, personnes nées à l'étranger et personnes nées dans le pays, tous âges.

L'OCDE compte environ 128 millions d'immigrés, ce qui représente plus de 10 % de sa population. Ces dix dernières années, la population immigrée a augmenté de 23 % dans l'OCDE et de 28 % dans l'UE – hausses respectives de 1.5 et 2.5 points de pourcentage par rapport à la population totale de ces deux zones. Quelque 58 millions de personnes nées à l'étranger résident dans l'UE – soit 11.5 % de sa population. Environ les deux tiers sont originaires de pays non membres de l'UE. Plus d'un tiers des immigrés dans l'OCDE vivent aux États-Unis, où ils représentent presque 14 % de la population. Le Luxembourg est le pays où la part de personnes nées à l'étranger est la plus élevée – plus de 46 % de sa population. En termes numériques, l'Allemagne est le premier pays d'accueil en Europe, avec 22 % de l'ensemble de la population née à l'étranger établie dans l'UE. Viennent ensuite le Royaume-Uni (16 %), la France (14 %) et l'Italie et l'Espagne (10 % environ chacune).

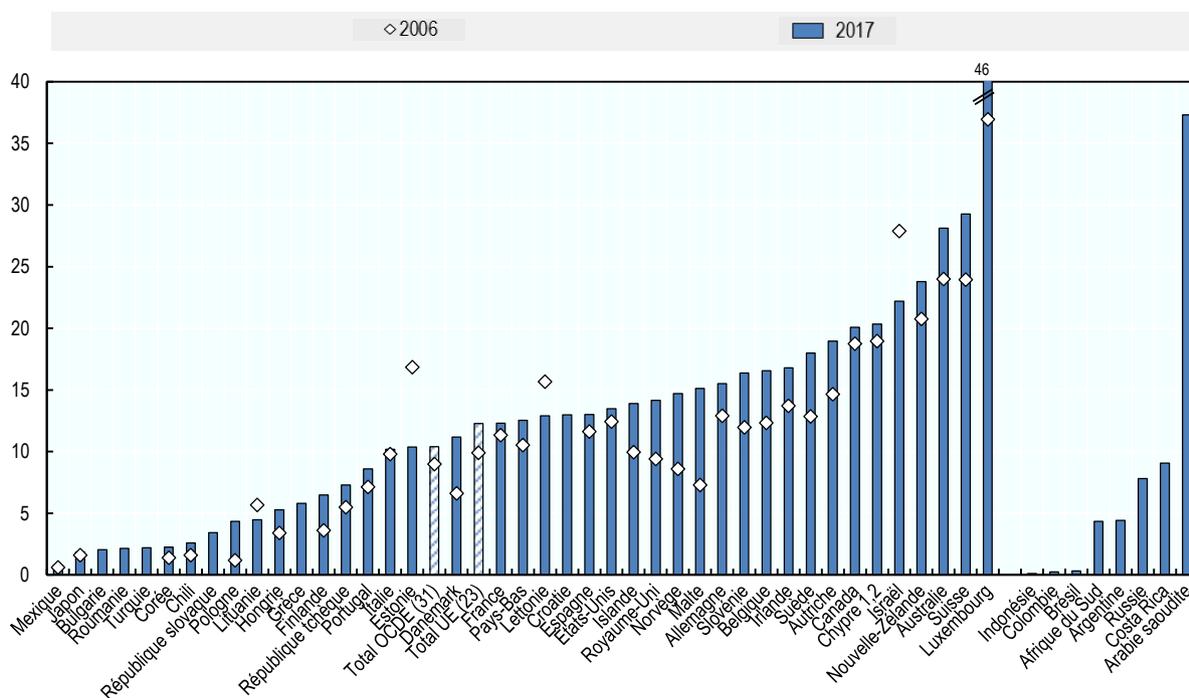
Dans les pays d'installation qui mettent en œuvre depuis longtemps des programmes de gestion de l'immigration à grande échelle – comme l'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande –, les immigrés représentent plus d'un cinquième de la population. Les pays de l'OCDE en Asie, en Amérique latine et en Europe centrale comptent, en revanche, pour la plupart, une faible population immigrée. Dans huit pays dans ces régions, moins de 3 % de la population est née à l'étranger.

La part de la population née à l'étranger a augmenté dans presque tous les pays de l'OCDE ces dix dernières années. Les deux seules exceptions sont Israël et les États baltes, où le vieillissement de la population née à l'étranger n'a pas été compensé par les nouvelles arrivées. Dans le cas d'Israël, son taux de fécondité – l'un des plus élevés de l'OCDE – a aussi joué un rôle dans la diminution de la part des personnes nées à l'étranger dans la population totale. Dans les cinq pays qui accueillent les plus grands effectifs d'immigrés en termes absolus (États-Unis, Allemagne, Royaume-Uni, France et Canada), la population née à l'étranger a augmenté de plus de 10 % sur les dix dernières années – une progression d'au moins 1 point de pourcentage par rapport à la population totale de ces cinq pays. Au Royaume-Uni, la hausse s'est élevée à pas moins de 60 % (5 points de pourcentage).

La libre circulation des personnes au sein de l'UE/AELE est un facteur clé de l'accroissement de la population née à l'étranger, notamment dans le contexte des élargissements de l'UE intervenus dans les années 2000. Un autre facteur a aussi eu son importance, quoique dans une moindre mesure, à savoir les entrées récentes de migrants humanitaires. La Norvège, par exemple, qui est concernée par ces deux facteurs, a vu sa population née à l'étranger doubler ces dix dernières années et a enregistré une hausse de plus de 6 points de pourcentage de la part de la population née à l'étranger dans la population totale. L'augmentation a été encore plus forte à Malte. La Pologne a elle aussi connu un accroissement important de sa population née à l'étranger. Elle a en effet été multipliée par quatre en dix ans, notamment sous l'effet de l'afflux d'immigrés en provenance d'Ukraine ces dernières années. Néanmoins, les personnes nées à l'étranger ne représentent toujours que 4 % de la population polonaise. La tendance est toutefois différente en Espagne et en Italie, où la population née à l'étranger a considérablement augmenté durant les années de forte expansion, au début du siècle. Mais depuis la crise, l'immigration a diminué et on a observé un certain phénomène d'émigration. Par conséquent, la part d'immigrés est à peu près la même qu'il y a 10 ans dans les deux pays.

Graphique 2.1. Part de la population née à l'étranger

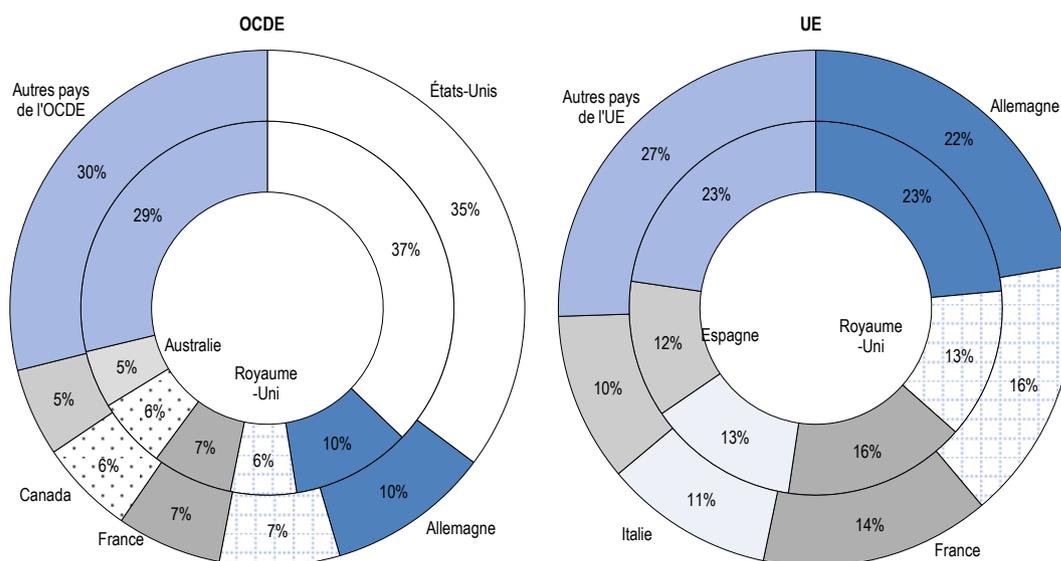
En pourcentage de la population totale, 2006 et 2017



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933893181>

Graphique 2.2. Répartition de la population née à l'étranger, par pays d'accueil

Population née à l'étranger en pourcentage de la population totale, 2006 (cercle intérieur) et 2017 (cercle extérieur)



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933893200>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

2.2. Répartition régionale

Définition

La concentration des populations immigrées varie d'une région à l'autre. Cette variation est mesurée par l'écart, dans un pays donné, entre la région qui compte la plus grande part d'immigrés dans sa population et celle qui en compte la plus petite part. La définition des régions correspond au niveau 2 de la nomenclature NUTS 2016.

Population étudiée

Population totale (tous âges). Sauf dans les comparaisons entre 2005 et 2015 où la population âgée de 15 ans et plus est considérée.

Les populations immigrées ne sont pas réparties de façon égale dans les pays au niveau régional. En Australie, en Belgique, au Canada, au Royaume-Uni et aux États-Unis, l'écart entre les régions avec les plus fortes proportions d'immigrés et celles avec les plus faibles est supérieur à 20 points de pourcentage. L'écart le plus important est observé en Belgique, où 42 % de la population dans la région de Bruxelles-Capitale est née à l'étranger, par rapport à seulement 6 % dans la Flandre-Occidentale.

La répartition régionale varie généralement davantage dans les pays où les immigrés représentent une part élevée de la population totale. En effet, dans les dix pays affichant les plus fortes disparités régionales, la part de personnes nées à l'étranger dans la population totale est supérieure à celle de l'OCDE dans son ensemble. La seule exception notable est l'Irlande. Si ce pays compte une grande part d'immigrés dans sa population, leur répartition est plutôt homogène.

Les immigrés sont beaucoup plus concentrés dans les régions des capitales et les régions urbaines que les personnes nées dans le pays. En Europe, ce sont essentiellement les régions des capitales qui enregistrent les plus grandes proportions d'immigrés. Les seuls pays qui font exception sont l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, la Pologne et la Suisse.

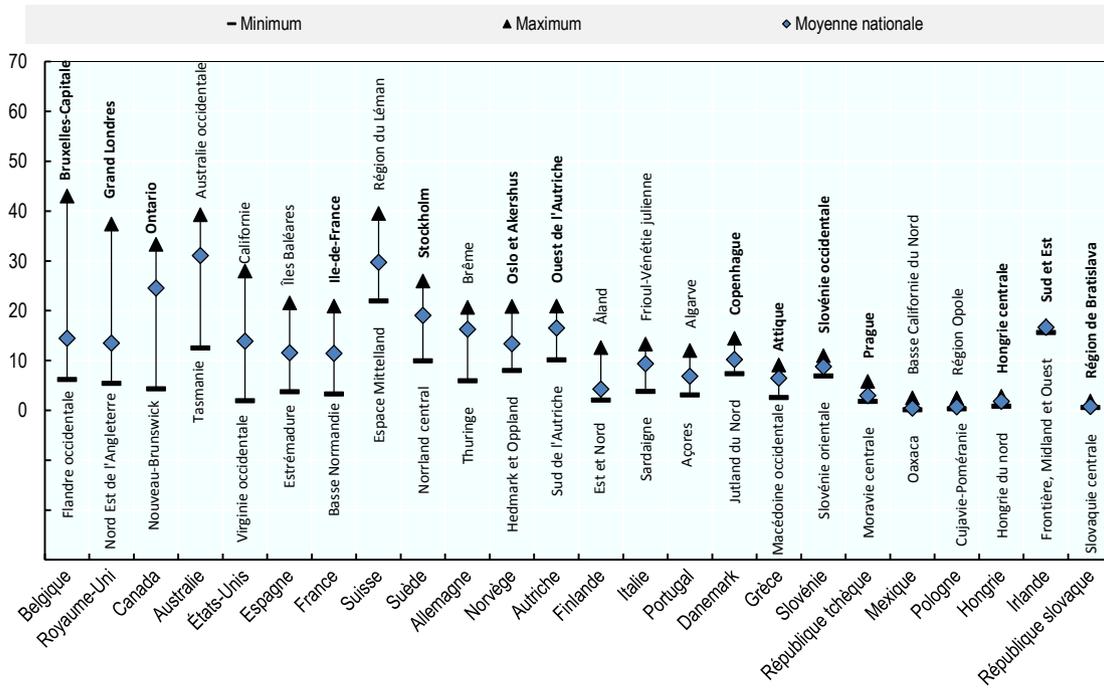
En Europe, les immigrés non originaires de l'UE ont davantage tendance que leurs pairs originaires de l'UE à se concentrer dans certaines zones. En d'autres termes, leur répartition au niveau régional est en général plus inégale, en raison notamment de leur plus forte concentration dans les régions des capitales. Si ces zones comptent les parts les plus élevées de ressortissants non originaires de l'UE dans leur population (partout sauf en Italie, en Espagne, en Pologne et en Suisse), cela est beaucoup moins vrai pour les immigrés nés dans d'autres pays de l'UE. Au Royaume-Uni, par exemple, on observe un écart de 24 points entre le grand Londres et l'Irlande du Nord eu égard à la part d'immigrés non originaires de l'UE, alors que cet écart est inférieur à 10 points pour ce qui concerne les ressortissants de l'UE.

Dans l'OCDE, les régions qui comptent les proportions les plus importantes de diplômés du supérieur parmi les personnes nées dans le pays accueillent habituellement des proportions analogues de diplômés du supérieur parmi les immigrés. Il en découle que les personnes ayant un niveau d'éducation élevé nées à l'étranger vivent en général dans les mêmes régions que leurs pairs nés dans le pays. On n'observe pas la même tendance chez les personnes ayant de faibles niveaux d'éducation. Les régions qui comptent les nombres et les parts les plus élevés d'immigrés diplômés du supérieur se situent en Europe du Nord, en Australie et au Canada.

Dans la plupart des régions de l'OCDE, la part d'immigrés a augmenté ou est restée stable entre 2005 et 2015. Elle a augmenté le plus fortement dans les régions affichant un niveau élevé de développement et comptant d'importants effectifs de personnes nées à l'étranger. Dans la plupart des pays, la hausse a été plus prononcée dans les régions urbaines, particulièrement en Norvège. Au Canada, en France, au Portugal, en Espagne et aux États-Unis, en revanche, la progression de la part des personnes nées à l'étranger a été la plus forte dans les régions rurales et intermédiaires, quoique pas toujours dans de grandes proportions.

Graphique 2.3. Écart entre les régions comptant la part la plus élevée et la part la plus faible de personnes nées à l'étranger

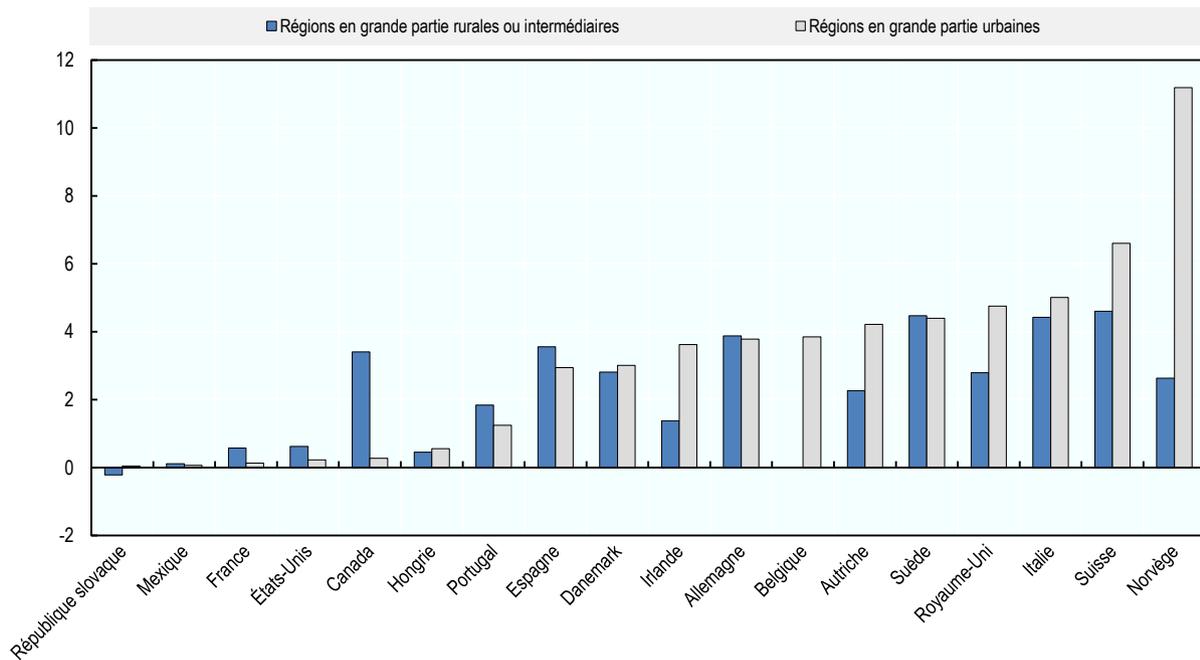
Parts régionales des personnes nées à l'étranger en pourcentage de la population régionale totale, 2014-15



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933893219>

Graphique 2.4. Évolution de la part des immigrés dans les régions essentiellement rurales et urbaines

Évolution en points de pourcentage pour la population âgée de 15 et plus, 2005-2015



StatLink <https://dx.doi.org/10.1787/888933893238>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

2.3. Âge

Définition

Cette partie examine la composition des populations immigrées selon l'âge. Le taux de dépendance correspond au nombre d'individus d'âge inactif (moins de 15 ans et plus de 64 ans) divisé par le nombre d'individus d'âge actif (15-64 ans).

Population étudiée

Population totale (tous âges).

Dans l'OCDE et l'UE, 80 % environ des personnes nées à l'étranger sont en âge de travailler (15-64 ans), soit un taux bien supérieur à celui des personnes nées dans le pays (64 %). Elles sont encore plus nombreuses dans la tranche d'âge très actif (25-54 ans). Dans l'Europe du Sud qui a accueilli un grand nombre de travailleurs migrants avant la crise économique, 90 % des personnes nées à l'étranger sont en âge de travailler.

Environ 6 % des immigrés sont des enfants de moins de 15 ans, contre 19 % des personnes nées dans le pays dans l'OCDE et 17 % dans l'UE. La sous-représentation des enfants immigrés s'explique probablement par le fait que les immigrés sont davantage susceptibles d'avoir des enfants une fois installés. Ces enfants naissent par conséquent dans le pays d'accueil. Les immigrés de moins de 15 ans sont moins nombreux dans les pays de destination de longue date en Europe et dans les pays d'Europe centrale et orientale dont l'immigration a été façonnée par les modifications de frontières.

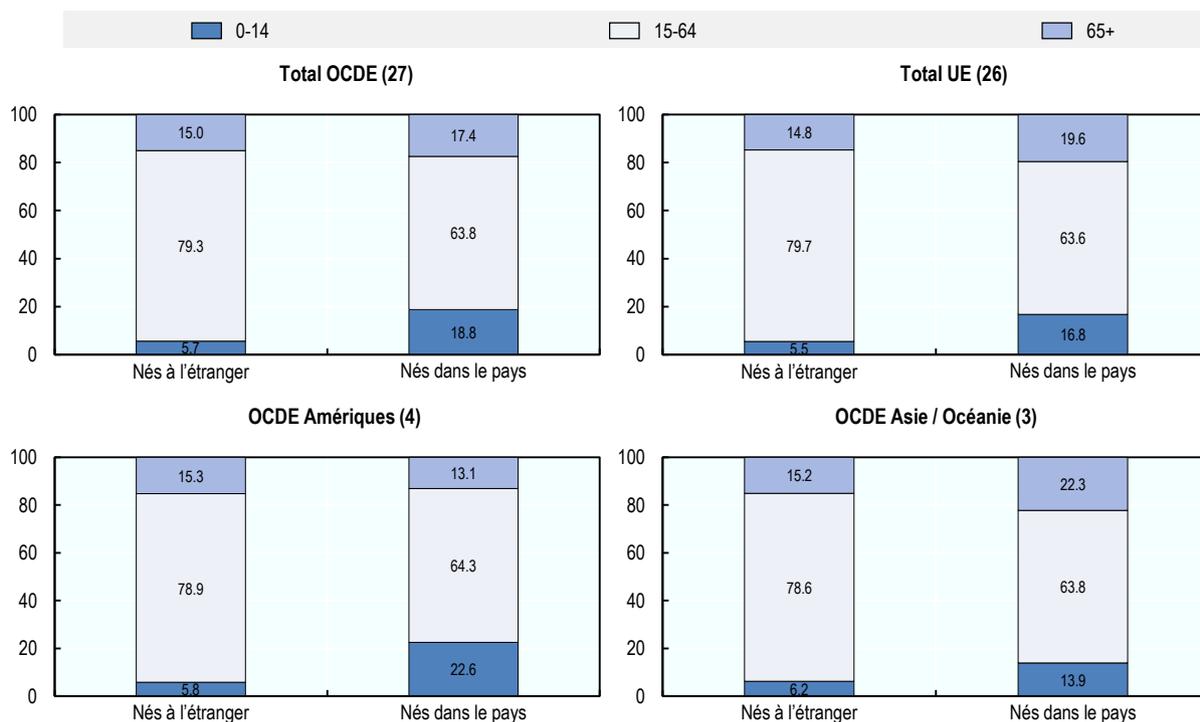
Dans l'ensemble, les 65 ans et plus sont plus nombreux parmi les personnes nées dans le pays que parmi les immigrés – les proportions dans l'OCDE sont respectivement de 17 % et de 15 %. C'est en effet le cas dans les deux tiers des pays de l'UE et de l'OCDE, et en particulier dans l'UE considérée à part. Les pays d'immigration de longue date en Europe et les pays d'Europe centrale et orientale comptent une part plus élevée de personnes âgées nées à l'étranger que les autres pays de l'OCDE et de l'UE. En France et en Allemagne, par exemple, plus de 20 % des immigrés ont 65 ans ou plus. Cette proportion est encore plus élevée dans de nombreux pays baltes et pays d'Europe centrale, comme la Pologne et l'Estonie, où plus de 40 % de la population née à l'étranger a plus de 65 ans.

Dans certains nouveaux pays de destination, l'immigration récente inclut une part relativement importante d'enfants. Au Mexique et en Roumanie, par exemple, plus de 40 % de la population immigrée a moins de 15 ans – il s'agit souvent des enfants d'émigrés de retour dans leur pays. Dans le sillage de la crise économique de 2008, de nombreux émigrés ont en effet choisi de rentrer dans leur pays d'origine, emmenant avec eux leurs enfants nés dans le pays d'accueil où ils s'étaient installés.

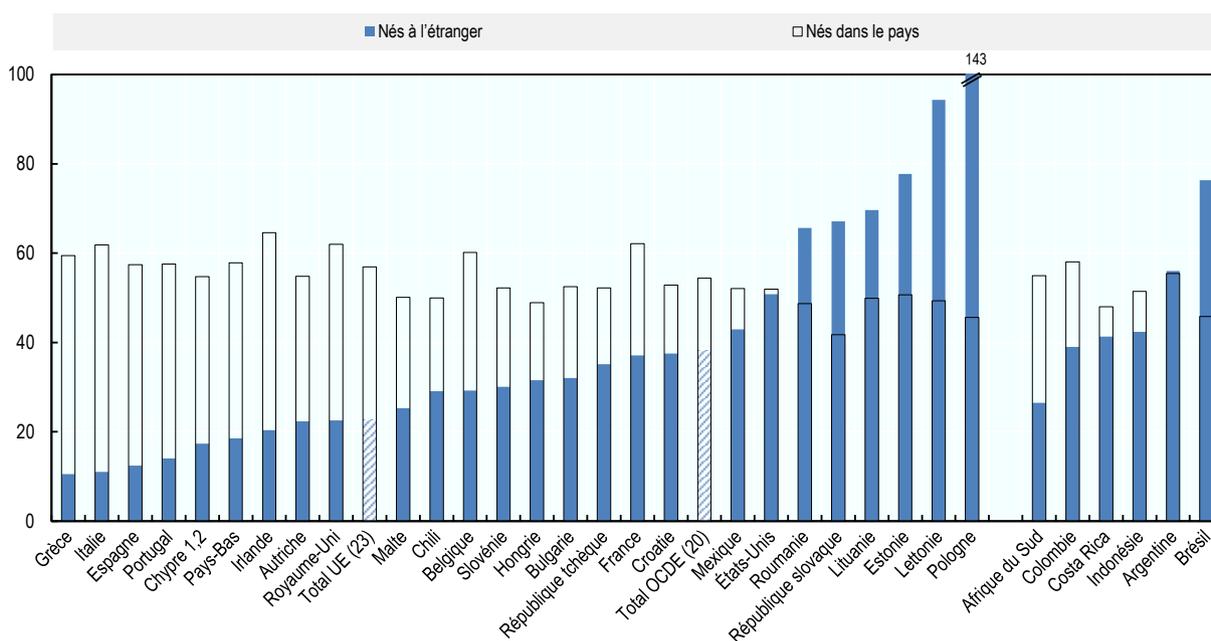
Le taux de dépendance des immigrés est inférieur à celui des personnes nées dans le pays, même lorsque l'on inclut leurs enfants nés dans le pays. Dans environ la moitié des pays, le taux de dépendance des immigrés est inférieur à la moitié de celui des personnes nées dans le pays. Les écarts sont particulièrement marqués dans les pays de l'Europe du Sud qui ont connu une forte immigration de travail avant la crise économique. Ils sont également élevés dans les pays nordiques, comme la Finlande et le Danemark. Le taux de dépendance des immigrés est largement supérieur à celui des personnes nées dans le pays uniquement dans un petit nombre de pays comptant une forte population immigrée âgée, comme dans les pays baltes. Les États-Unis sont le seul pays où le taux de dépendance est le même pour les deux groupes. Si le taux de dépendance des personnes âgées est plus élevé chez les personnes nées dans le pays, le taux de dépendance des jeunes est supérieur chez les personnes nées à l'étranger.

Graphique 2.5. Composition par âge

Tranches d'âge en pourcentage de la population totale, 2015-16

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933893257>**Graphique 2.6. Taux de dépendance**

Ratio, en pourcentage, 2016

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933893276>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

2.4. Fécondité et endogamie des couples

Définition

Le taux de couples endogames est la part d'individus qui cohabitent avec une personne originaire de la même région. Une région d'origine est une zone géographique regroupant plusieurs pays de naissance ou, dans le cas des individus nés dans le pays, le pays de naissance de leurs parents. Une personne née dans un groupe de pays donné qui vit avec un partenaire dont au moins l'un des parents est né dans le même groupe de pays est considérée endogame.

L'indicateur conjoncturel de fécondité (ICF) est le nombre de naissances par femme. Il correspond au nombre d'enfants que chaque femme pourrait mettre au monde si elle vivait jusqu'à la fin de sa période de fécondité et si elle donnait naissance au nombre d'enfants correspondant au taux de fécondité par âge observés dans l'année considérée. L'ICF est estimé d'après le nombre d'enfants de moins de cinq ans déclarés par les répondants dans le cadre d'enquêtes menées auprès des ménages, lequel est ensuite confronté à l'indicateur officiel tiré des registres de naissance. L'ICF présenté ici peut inclure des enfants de moins de cinq ans nés à l'étranger. Il pourrait par conséquent ne pas correspondre pleinement aux données administratives.

Population étudiée

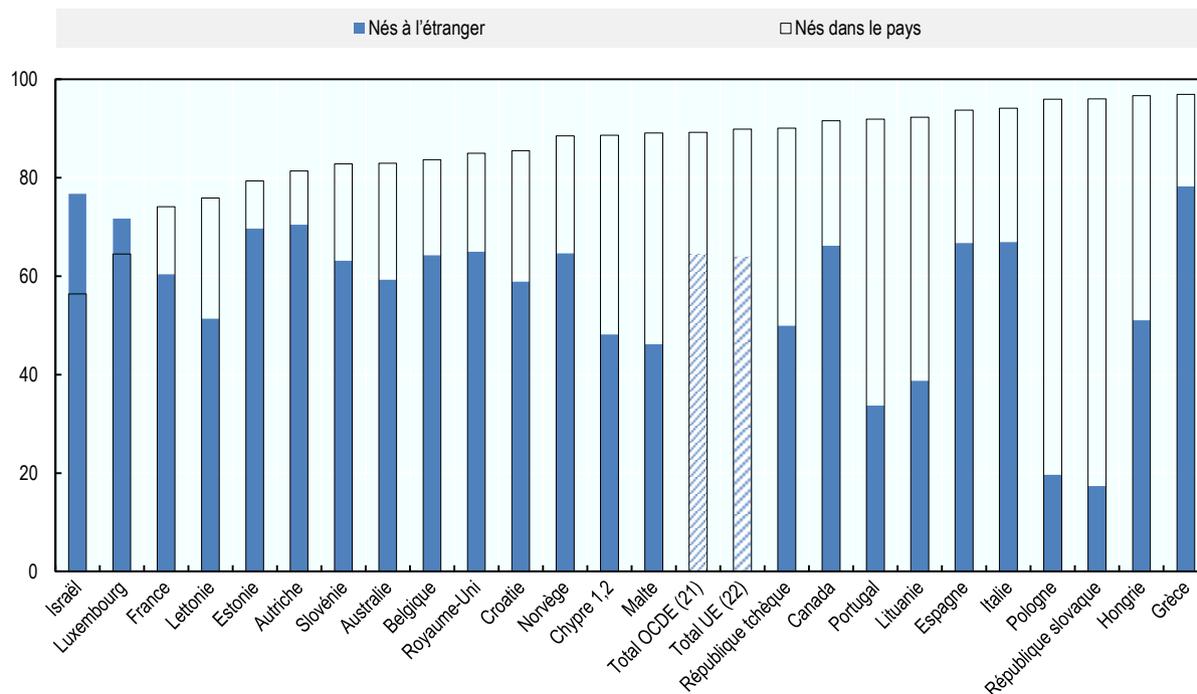
Pour les couples endogames : toutes les personnes de plus de 15 ans qui déclarent cohabiter. Pour le taux de fécondité : toutes les femmes âgées de 15 à 49 ans (âges de procréation).

Dans l'UE et l'OCDE, la plupart des couples – qu'ils soient immigrés ou non – sont endogames. Près de 90 % des personnes nées dans le pays cohabitent avec une personne de la même origine. Cette part est de deux tiers parmi les immigrés. Dans les pays d'Europe du Sud, où beaucoup d'immigrés sont arrivés récemment, ainsi que dans les pays d'Europe centrale, où la population née à l'étranger est relativement petite et âgée, la probabilité est très forte que les personnes nées dans le pays vivent avec une autre personne de la même origine. En revanche, avec un taux d'endogamie inférieur à 80 %, les couples formés de personnes nées dans le pays sont plus diversifiés dans les pays dans lesquels de nombreux enfants sont des descendants d'immigrés nés dans le pays, comme en Lettonie, en Estonie, ainsi que dans les pays d'immigration de longue date, notamment en France, en Israël et au Luxembourg. Dans ces deux derniers pays, les immigrés sont en réalité plus endogames que les personnes nées dans le pays. La Grèce, l'Italie, l'Espagne et, dans une moindre mesure, le Canada, sont les pays qui enregistrent les taux d'endogamie les plus élevés à la fois parmi les populations nées dans le pays et parmi les populations nées à l'étranger.

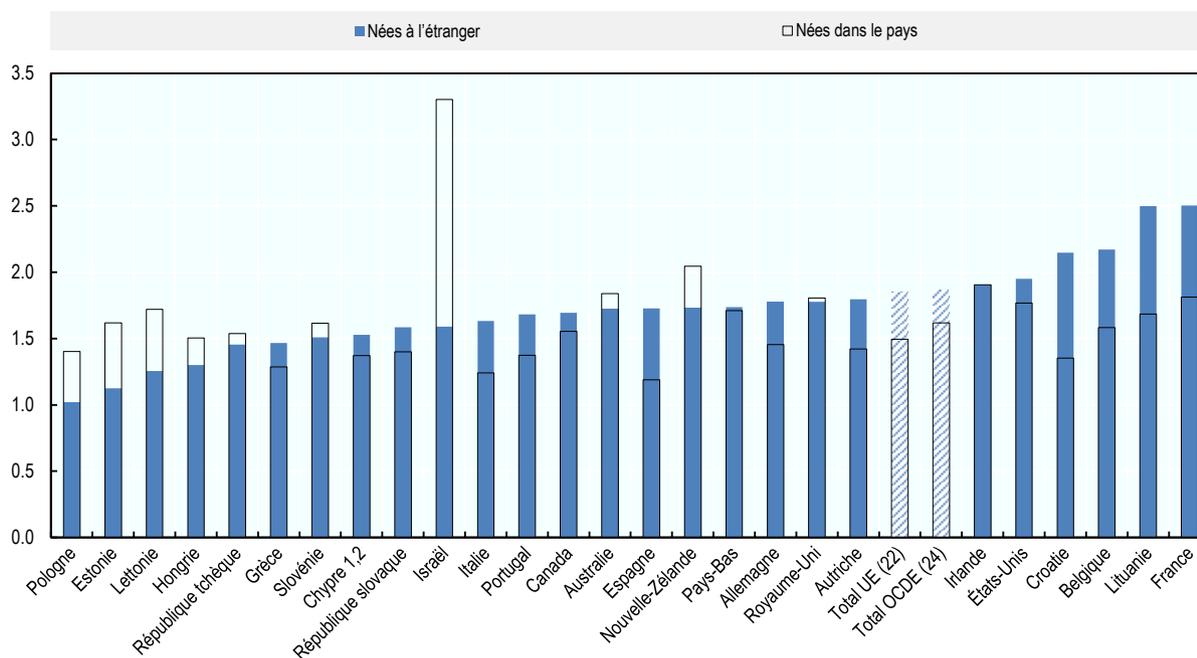
L'indicateur conjoncturel de fécondité (ICF) des femmes immigrées atteint presque 1.9 enfant par femme dans l'OCDE comme l'UE – respectivement 0.25 et 0.35 enfant de plus en moyenne que chez les femmes nées dans le pays dans ces mêmes régions. Dans trois pays sur cinq, les femmes nées à l'étranger ont plus d'enfants en moyenne que les femmes nées dans le pays. Leur ICF estimé est le plus élevé en Belgique, en France et en Lituanie (au moins 2.2 enfants par femme), soit 0.6 enfant de plus que chez les femmes nées dans le pays. L'écart est également important dans un certain nombre de pays où la fécondité des femmes nées dans le pays est très faible, comme en Espagne et en Croatie. L'ICF est en revanche très comparable entre les deux groupes en Irlande, au Royaume-Uni et aux Pays-Bas. En outre, les femmes nées dans le pays ont même plus d'enfants dans certaines régions de l'Europe centrale et du Sud et dans les pays océaniques de l'OCDE. En Israël, elles ont deux fois plus d'enfants que les femmes nées à l'étranger.

Graphique 2.7. Taux de couples endogames

En pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus, 2016

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933893295>**Graphique 2.8. Indicateur conjoncturel de fécondité**

Nombre de naissances par femme, 15-49 ans, 2012-16

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933893314>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

2.5. Ménages immigrés

Définition

Un ménage immigré est défini comme un groupe de personnes qui partagent habituellement le même logement et dans lequel – définition souple – au moins l’un des responsables du ménage est immigré ou – définition stricte – tous les responsables du ménage sont immigrés. Deux personnes maximum peuvent être responsables dans le ménage, mais les définitions peuvent varier d’un pays à l’autre. La définition la plus stricte s’applique dans cette publication, sauf mention contraire. La taille moyenne des ménages inclut tous les occupants du logement et est calculée pour les ménages entièrement immigrés et entièrement natifs. Cet indicateur exclut par conséquent les ménages mixtes. Aucune donnée n’est disponible sur les ménages immigrés au Japon et en Turquie.

Population étudiée

Ménages comptant au moins un responsable de plus de 15 ans.

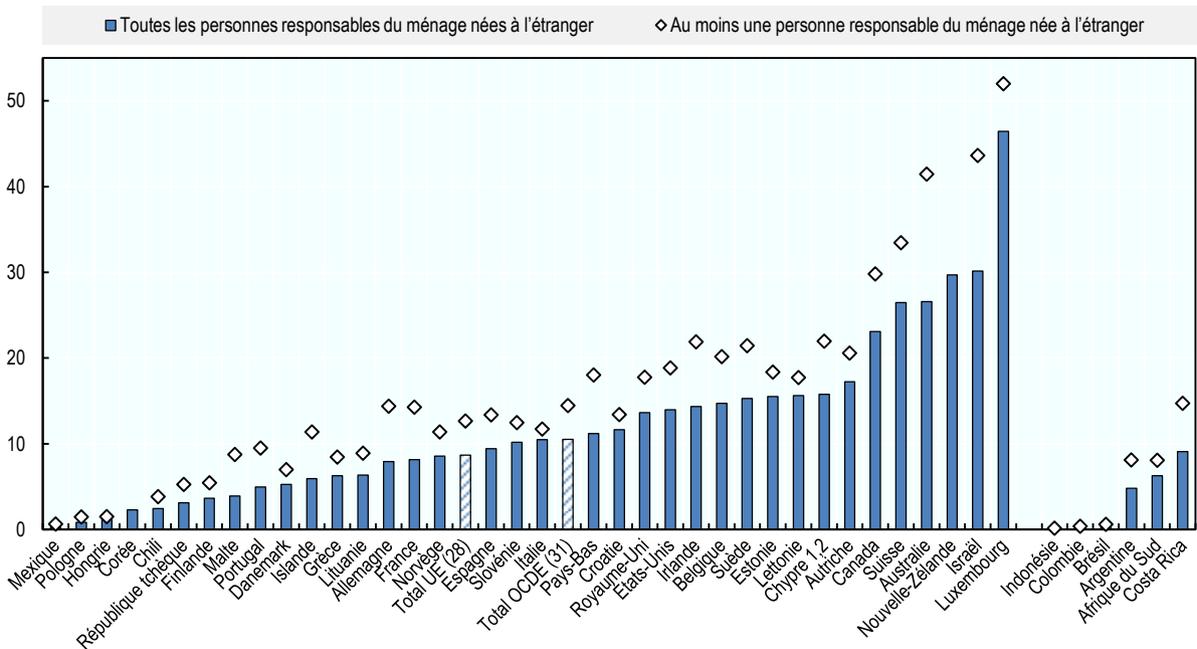
Dans l’OCDE, 14.5 % des ménages comptent au moins un responsable immigré. Dans les trois quarts d’entre eux (soit 10.5 % du total), les deux responsables sont immigrés. La part de ménages immigrés dans l’UE est légèrement inférieure : 13 % comptent au moins un responsable immigré, et 9 % deux responsables immigrés. Dans ce dernier groupe, deux tiers sont composés de personnes nées en dehors de l’UE, et un tiers de personnes nées dans l’UE. Les ménages comptant un responsable né dans un autre pays de l’UE et un responsable né en dehors de l’UE sont très peu nombreux. En Australie, en Israël et en Nouvelle-Zélande, jusqu’à 40 % des ménages comptent au moins un responsable immigré. Le Luxembourg et la Suisse – deux pays d’immigration de longue date qui accueillent de nombreux ressortissants de l’UE – affichent le taux le plus élevé de ménages immigrés en Europe (essentiellement originaires de pays de l’UE). Un ménage sur deux au Luxembourg et un sur trois en Suisse compte au moins un responsable immigré. Quant à l’Autriche, l’Irlande et la Suède, le rapport est d’un sur cinq. L’Estonie et la Lettonie, aussi, affichent un taux élevé de ménages immigrés, notamment de ménages dont tous les responsables sont immigrés. Ce taux est en revanche inférieur à 5 % dans la plupart des pays d’Europe centrale (par exemple la Pologne, la Hongrie et la République tchèque), dans les pays OCDE d’Amérique latine, comme le Mexique et le Chili, et en Corée.

Les ménages mixtes – c’est-à-dire avec un responsable né à l’étranger et un responsable né dans le pays – représentent 4 % des ménages dans l’OCDE et dans l’UE. Dans l’UE, pour la moitié d’entre eux, le responsable immigré est né dans un pays tiers. Les ménages mixtes sont plus répandus dans les pays d’installation, en particulier l’Australie et Israël, où un ménage sur sept environ est mixte. Ce chiffre est supérieur à 6 % en Irlande, en Suède et dans les pays européens d’immigration de longue date comme l’Allemagne, les Pays-Bas et la Suisse. Quant aux États-Unis, 5 % des ménages sont mixtes. Cette part est, toutefois, particulièrement faible dans les nouveaux pays de destination comme le Mexique, le Chili et la Pologne, ainsi qu’au Danemark.

Les ménages immigrés sont légèrement plus grands que les ménages natifs dans la plupart des pays de l’OCDE et de l’UE. Ils se composent en moyenne dans l’OCDE de 2.7 personnes, contre 2.4 pour les ménages natifs. Dans l’UE, l’écart est moindre, avec 2.4 personnes dans les ménages immigrés et 2.3 dans les ménages natifs (notamment en raison de la part importante de ménages immigrés composés d’une seule personne, voir l’indicateur 2.6). Les ménages immigrés sont plus grands en Grèce, au Luxembourg, au Canada et aux États-Unis, avec pas moins de 0.5 personne en plus. Toutefois, les ménages natifs sont plus grands dans deux pays sur cinq, par exemple en Israël, dans les pays OCDE d’Amérique latine et dans la plupart des pays de l’Europe centrale et orientale. Étant donné que la taille d’un ménage est largement déterminée par la présence d’enfants en son sein, les ménages immigrés ont tendance à être comparativement de plus petite taille dans les pays où les personnes nées à l’étranger sont plus âgées, par exemple en Pologne et dans les pays baltes.

Graphique 2.9. Ménages comptant un ou plusieurs responsables immigrés

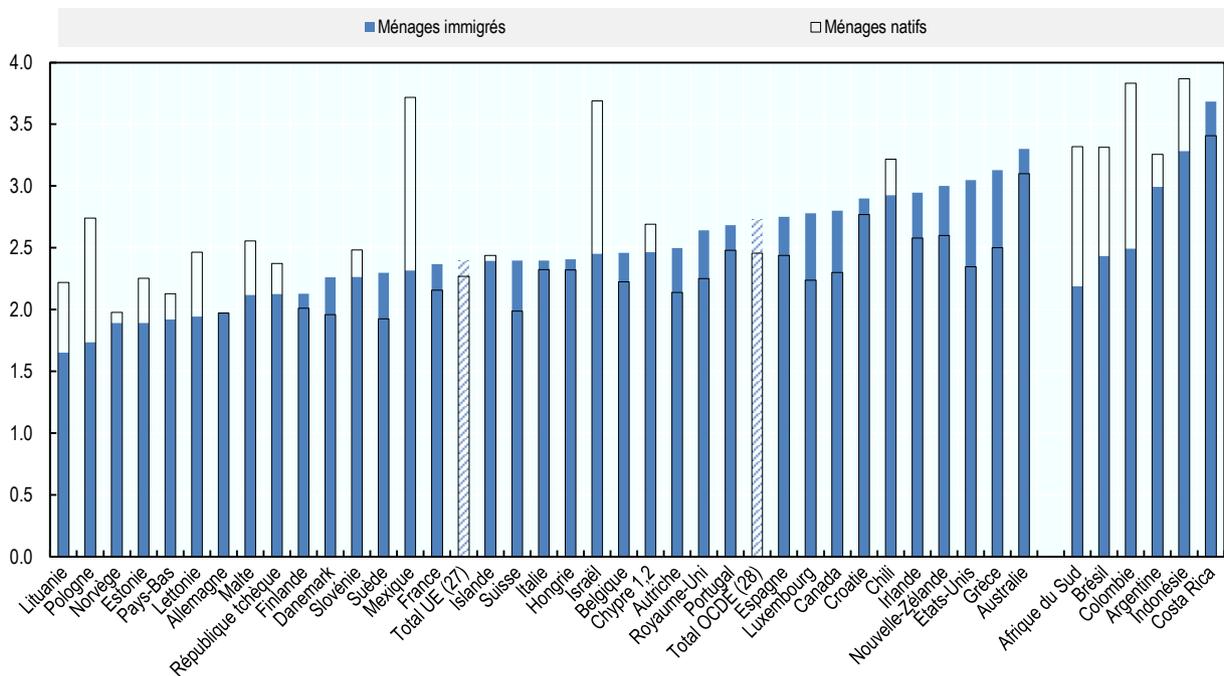
Pourcentages de ménages, 2016



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933893333>

Graphique 2.10. Taille des ménages

Nombre moyen de personnes dans les ménages immigrés et les ménages natifs, 2016



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933893352>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

2.6. Composition des ménages

Définition

Cet indicateur repose sur quatre types de ménages en fonction de la présence ou non d'enfants âgés de moins de 18 ans et de la présence d'un ou plusieurs adultes. Les ménages sont par conséquent classés en quatre grandes catégories : ménages composés d'une seule personne – un adulte, aucun enfant ; ménages composés d'adultes sans enfant – vivant en couple ou non ; ménages monoparentaux avec au moins un enfant (appelés « familles monoparentales ») ; et ménages composés de deux adultes ou plus avec au moins un enfant (appelés « familles » pour simplifier).

Population étudiée

Ménages composés d'au moins une personne responsable âgée de plus de 15 ans.

La famille est la forme la plus courante des ménages immigrés dans l'OCDE. Un tiers des ménages immigrés (32.5 %) forment en effet une famille, contre seulement un quart des ménages natifs. La part des ménages composés d'une seule personne s'élève à 31 %, celle des ménages composés d'adultes sans enfant à 30.5 % et celle des familles monoparentales à 6 %. Dans l'UE, toutefois, les ménages composés d'une seule personne représentent 38.5 % des ménages immigrés, ce qui en fait la forme la plus courante. Viennent ensuite les familles (29 %), les adultes sans enfant (27 %) et les familles monoparentales (6 %). Dans l'ensemble, les enfants sont présents dans 38 % des ménages immigrés à l'échelle de l'OCDE, par rapport à 30 % des ménages natifs. Dans les pays d'immigration essentiellement récente, comme le Chili, la Grèce et l'Irlande, au moins la moitié des ménages immigrés comptent des enfants. Cette proportion baisse à seulement 10 %, toutefois, dans les pays affichant une part élevée d'immigrés âgés, comme les pays baltes, la Pologne et la République slovaque. Dans quasiment les trois quarts des pays, les ménages avec enfants sont plus fréquents chez les immigrés que chez les natifs. L'écart est particulièrement grand – au moins 14 points de pourcentage – aux États-Unis, dans les pays de l'Europe du Sud et dans les pays européens comme le Luxembourg et l'Irlande, qui ont récemment attiré des immigrés diplômés du supérieur originaires d'autres pays de l'UE.

Les immigrés sont moins susceptibles de vivre dans des ménages comptant de multiples adultes sans enfant que les personnes nées dans le pays. Par ce mode de vie on entend les couples sans enfant, les parents vivant avec leurs enfants adultes et les colocations. Environ 40 % des ménages natifs sont composés d'adultes sans enfant dans l'OCDE et l'UE, ce mode de vie étant moins répandu chez les ménages immigrés, avec respectivement 9 et 13 points de pourcentage de moins. Dans les pays de l'Europe du Sud, de nombreux ménages sont composés de couples âgés, tandis qu'un nombre important de jeunes adultes vivent plus longtemps chez leurs parents. Par conséquent, le nombre de ménages composés de multiples adultes est beaucoup plus élevé chez les natifs que chez les immigrés. L'inverse est vrai, toutefois, dans certains pays où la population immigrée est relativement âgée, comme en Israël, en Estonie et en Lettonie.

Les ménages composés d'une seule personne sont plus fréquents chez les immigrés dans 3 pays sur 5, notamment en Europe. Ils représentent plus de 40 % des ménages immigrés dans les pays de destination de longue date comptant de nombreux résidents étrangers ayant de faibles niveaux d'éducation (par exemple en France, en Allemagne et aux Pays-Bas), dans les pays ayant une population née à l'étranger vieillissante (comme dans les pays baltes et en Pologne), mais aussi en Italie et en Norvège. Cette part est supérieure d'au moins 8 points de pourcentage à celle observée chez les personnes nées dans le pays. Les personnes nées à l'étranger sont également plus susceptibles que les personnes nées dans le pays de vivre seules en Israël et dans les pays OCDE d'Amérique latine, pays où la part de ménages composés d'une seule personne parmi les personnes nées dans le pays est la plus faible. En Suisse, en Australie, au Canada et aux États-Unis, en revanche, les personnes nées dans le pays sont davantage susceptibles de vivre seules que les immigrés. Enfin, dans l'OCDE comme dans l'UE, le modèle de la famille monoparentale est légèrement plus répandu chez les personnes nées à l'étranger que chez les personnes nées dans le pays.

Tableau 2.1. Composition des ménages

Pourcentages (à gauche) et écarts en points de pourcentage (à droite), 2016

	Ménages immigrés				Différence (+/-) avec les ménages natifs + : % plus élevé pour les immigrés - : % moins élevé pour les immigrés			
	Ménages sans enfant		Ménages avec enfant(s)		Ménages sans enfant		Ménages avec enfant(s)	
	Personne vivant seule	Plus d'un adulte sans enfant	Adulte seul avec enfant(s)	Plus d'un adulte avec enfant(s)	Personne vivant seule	Plus d'un adulte sans enfant	Adulte seul avec enfant(s)	Plus d'un adulte avec enfant(s)
	Total=100				Différence en points de pourcentage			
Allemagne	50.7	22.1	5.9	21.3	+7.9	-12.2	+1.5	+2.8
Australie	26.8	24.3	13.4	35.5	-4.9	-0.7	-0.4	+6.0
Autriche	36.9	28.1	3.8	31.2	-1.8	-12.8	+1.7	+12.8
Belgique	40.6	27.1	5.8	26.5	+5.2	-14.9	+2.9	+6.8
Canada	36.8	30	6.6	26.6	-3.8	-4.3	+0.1	+8.0
Chili	21.6	29.3	7.9	41.2	+8.0	-9.7	+2.4	-0.8
Chypre ^{1,2}	26.1	38.8	5.4	29.7	+4.8	-9.3	+3.3	+1.2
Croatie	21.7	48.8	1.4	28.1	-3.8	+2.7	+0.5	+0.6
Danemark	43.6	22.0	8.5	25.8	-2.2	-9.5	+4.7	+7.0
Espagne	23.2	34	5.2	37.6	-3.8	-12.9	+3.2	+13.4
Estonie	46.1	42.4	1.0	10.5	+8.3	+8.4	-2.4	-14.3
États-Unis	21.7	35.0	5.1	38.2	-9.1	-6.2	-0.3	+15.6
Finlande	44.4	23.3	5.6	26.7	+2.4	-13.9	+2.5	+9.0
France	42.6	26.4	6.8	24.3	+5.3	-10.4	+2.9	+2.1
Grèce	18.9	31.0	1.8	48.2	-7.9	-18.3	+0.8	+25.3
Hongrie	32.0	33.2	3.9	30.9	-2.1	-9.2	+1.3	+10.0
Irlande	18.2	27.5	9.3	45.0	-8.8	-12.0	+4.4	+16.4
Islande	39.4	18.4	9.1	33.2	+8.4	-18.4	+3.3	+6.7
Israël	33.2	44.4	0.5	21.9	+18.0	+15.6	-2.2	-31.4
Italie	40.5	23.4	4.1	32.0	+8.6	-20.8	+1.9	+10.3
Lettonie	42.6	45.0	2.2	10.2	+13.3	+5.1	-1.7	-16.6
Lituanie	60.2	29.2	2.7	7.9	+22.0	-7.0	-1.0	-14.0
Luxembourg	24.1	34.8	2.8	38.3	-10.0	-9.5	+0.4	+19.2
Malte	39.6	34.2	6.1	20.1	+14.4	-12.6	+3.5	-5.4
Mexique	42.4	26.7	5.4	25.4	+32.9	-5.0	+0.7	-28.5
Norvège	57.7	16.4	9.6	16.3	+12.4	-15.4	+4.4	-1.5
Pays-Bas	53.5	20.4	7.2	18.8	+14.8	-18.7	+4.5	-0.5
Pologne	60.8	32.2	0.4	6.6	+34.5	-11.2	-0.9	-22.4
Portugal	25.5	31.9	9.7	33.0	+2.8	-17.6	+7.0	+7.7
République slovaque	67.0	22.0	0.0	11.0	+44.8	-23.8	-1.6	-19.4
République tchèque	39.1	34.7	2.1	24.0	+10.5	-9.5	-0.7	-0.3
Royaume-Uni	30.3	29.3	5.9	34.5	-0.8	-13.9	+0.8	+13.9
Slovénie	36.7	39.5	0.6	23.1	+6.2	-1.0	-2.1	-3.1
Suède	40.8	25.5	8.6	25.0	-4.9	-8.0	+4.8	+8.1
Suisse	36.7	31.3	3.2	28.8	-5.4	-8.9	+1.0	+13.4
Total OCDE (31)	31.2	30.5	5.8	32.5	+0.4	-8.8	+1.4	+7.0
Total UE (27)	38.5	27.1	5.6	28.8	+4.3	-13.6	+2.4	+6.8
Afrique du Sud	43.3	30.5	4.6	21.6	+17.1	+8.7	-4.3	-21.4
Argentine	25.6	33.1	6.0	35.4	+7.7	+0.4	+0.3	-8.5
Brésil	34.8	44.1	2.8	18.3	+22.9	+10.0	-2.8	-30.0
Colombie	38.6	32.8	6.2	22.4	+27.2	+10.0	-1.8	-35.4
Costa Rica	14.5	23.4	8.4	53.7	+2.8	-9.7	+1.7	+5.1
Indonésie	29.7	24.0	5.8	40.5	+22.2	+1.5	+2.4	-26.1

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933893447>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

2.7. Entrées d'immigrés par catégorie

Définition

L'OCDE recueille des données selon la catégorie des permis de résidence dans la plupart des pays de l'UE et de l'OCDE. Ces données administratives sont standardisées par l'OCDE pour 24 pays. Cette section examine : i) les flux d'immigration permanente en pourcentage de la population totale ; ii) la composition des flux d'immigration permanente selon le motif légal d'entrée.

Population étudiée

Les immigrés permanents sont des ressortissants étrangers de tout âge ayant reçu une année donnée un permis de résidence qui, dans des circonstances normales, leur donne le droit de séjourner de façon permanente dans le pays d'accueil. Il peut s'agir notamment d'étrangers ayant obtenu un permis de résidence permanente à leur arrivée, de personnes titulaires d'un permis initial de résidence temporaire qui est régulièrement et indéfiniment renouvelé ou transformé en résidence permanente, et des personnes se déplaçant au titre de la libre circulation (séjours de courte durée non compris). Il peut également s'agir des immigrés temporaires devenus permanents à la suite d'un changement de statut, par exemple les étudiants qui obtiennent un emploi à l'issue de leurs études.

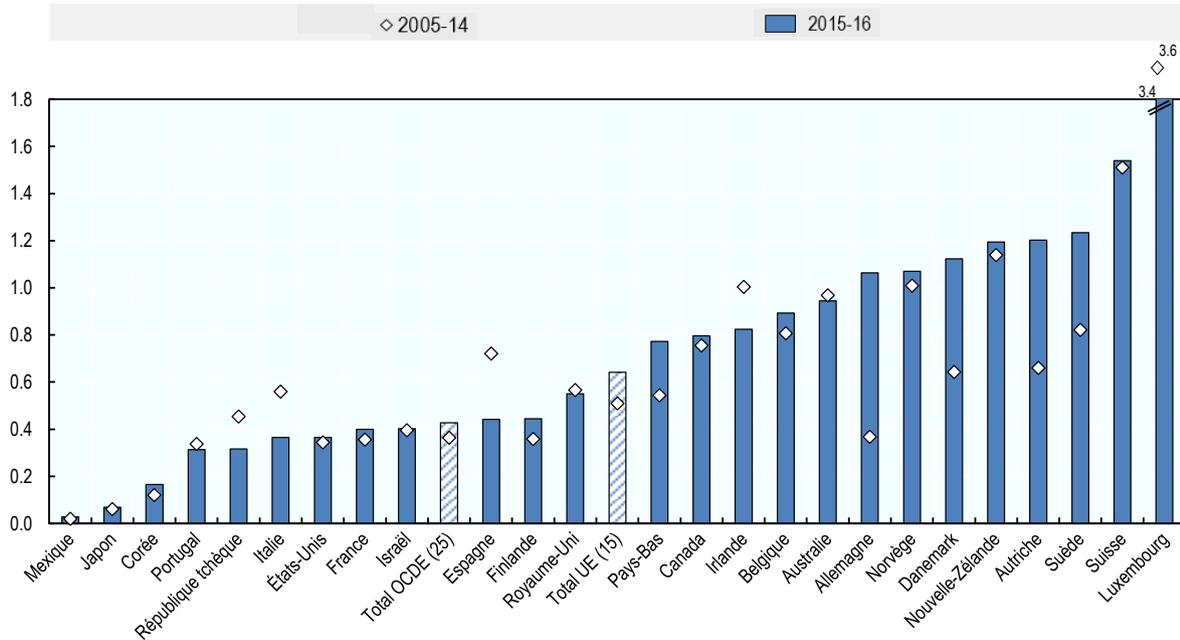
En 2016, les pays de l'OCDE ont accueilli, 5 millions d'immigrés permanents. Ce nombre était de 2.8 millions dans les 15 pays de l'UE considérés. En 2015 comme en 2016, les nouveaux flux d'immigration permanente ont représenté 0.4 % de la population totale de l'OCDE et 0.6 % de celle de l'UE. Ils ont représenté moins de 0.5 % de la population dans les pays asiatiques de l'OCDE, dans l'Europe du Sud, en France et aux États-Unis, et moins d'un millième au Mexique et au Japon. En Australie et au Canada, les entrées permanentes ont représenté entre 0.8 et 1 % de la population totale ces deux mêmes années. La part des nouveaux résidents permanents en Nouvelle-Zélande était encore plus élevée. Au sein de l'UE, dans les pays qui accueillent un grand nombre d'immigrés originaires d'autres pays de l'UE et ceux ayant connu un afflux récent de réfugiés, les entrées ont représenté plus d'1 % de la population. Ces pays sont, entre autres, l'Autriche, l'Allemagne et les pays nordiques (à l'exception de la Finlande). Les nouveaux résidents étrangers permanents représentent 1.5 % de la population en Suisse et plus de 3 % de la population au Luxembourg, deux pays qui attirent un nombre considérable de travailleurs migrants intra-UE. En fait, la libre circulation des travailleurs et des personnes au sein de l'UE est à l'origine de quasiment la moitié des flux permanents dans l'UE au cours des 12 dernières années. Cette part est deux fois plus élevée que celle des flux relevant des migrations familiales et trois fois plus élevée que celle de l'immigration de travail en provenance de pays non membres de l'UE. La libre circulation explique l'essentiel des arrivées dans 3 pays européens sur 5 et les trois quarts des arrivées permanentes au Luxembourg, en Irlande et en Suisse.

Dans l'OCDE dans son ensemble, les flux d'entrée des 12 dernières années ont été dominés par les migrations familiales (36 %), la libre circulation (28 %) et les migrations de travail, lesquelles représentent 14 % des flux, ou 21 % si l'on inclut les familles accompagnatrices. Les migrations familiales sont à l'origine des deux tiers de l'immigration aux États-Unis, en Corée (60 %) et en France (43 %). Les migrations de travail, si l'on inclut les membres de la famille accompagnante, représentent un tiers des entrées permanentes au Japon et la moitié dans les pays d'installation qui mettent en œuvre de vastes programmes maîtrisés pour les migrations de travail. Malgré un afflux récent dans certains pays, les migrants humanitaires ont représenté moins de 10 % de l'immigration permanente dans l'OCDE et l'UE ces 12 dernières années. Néanmoins, leur part s'élève depuis 2015 à plus de 13 % des flux en Allemagne, en Autriche, au Canada, aux États-Unis et dans les pays nordiques. Près de 30 % des immigrés qui se sont installés en Suède depuis 2005 jouissent d'une protection internationale.

Si on les compare aux chiffres moyens de la période 2005-14, les entrées en pourcentage de la population ont triplé en Allemagne et doublé en Autriche en 2015-16. Leur nombre a également beaucoup augmenté au Danemark, aux Pays-Bas et en Suède. L'immigration permanente dans les pays de l'Europe du Sud, en revanche, a été quasiment divisée par deux. Elle est également beaucoup moins élevée en Irlande que sur la période 2005-15. Elle est restée à peu près constante en Australie, aux États-Unis et au Royaume-Uni.

Graphique 2.11. Entrées d'immigrés permanents

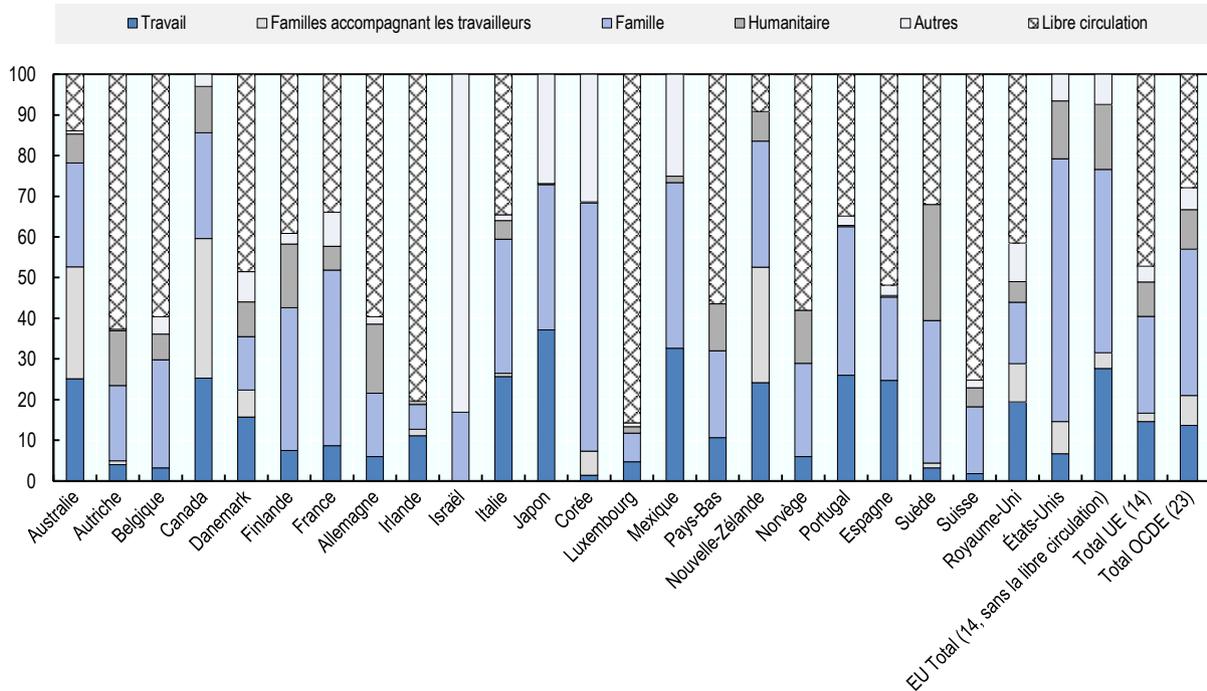
Pourcentages de la population en 2005-14 et 2015-16



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933893371>

Graphique 2.12. Catégories d'entrée

Pourcentages, 2005-16



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933893390>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

2.8. Durée du séjour et régions d'origine

Définition

La durée du séjour fait référence au temps écoulé depuis l'année d'arrivée d'un immigré. La région d'origine fait référence à cinq grandes régions d'origine, à savoir l'Asie, l'Afrique, l'Europe (Turquie comprise), l'Amérique latine et les Caraïbes, et Canada-États-Unis-Océanie. Sont considérés comme des immigrés de longue durée ou installés les individus nés à l'étranger qui résident dans leur pays d'accueil depuis 10 ans ou plus, et comme immigrés récents ceux qui y résident depuis moins de cinq ans.

Population étudiée

Immigrés âgés de 15 à 64 ans, à l'exception de ceux dont le pays d'origine n'est pas indiqué.

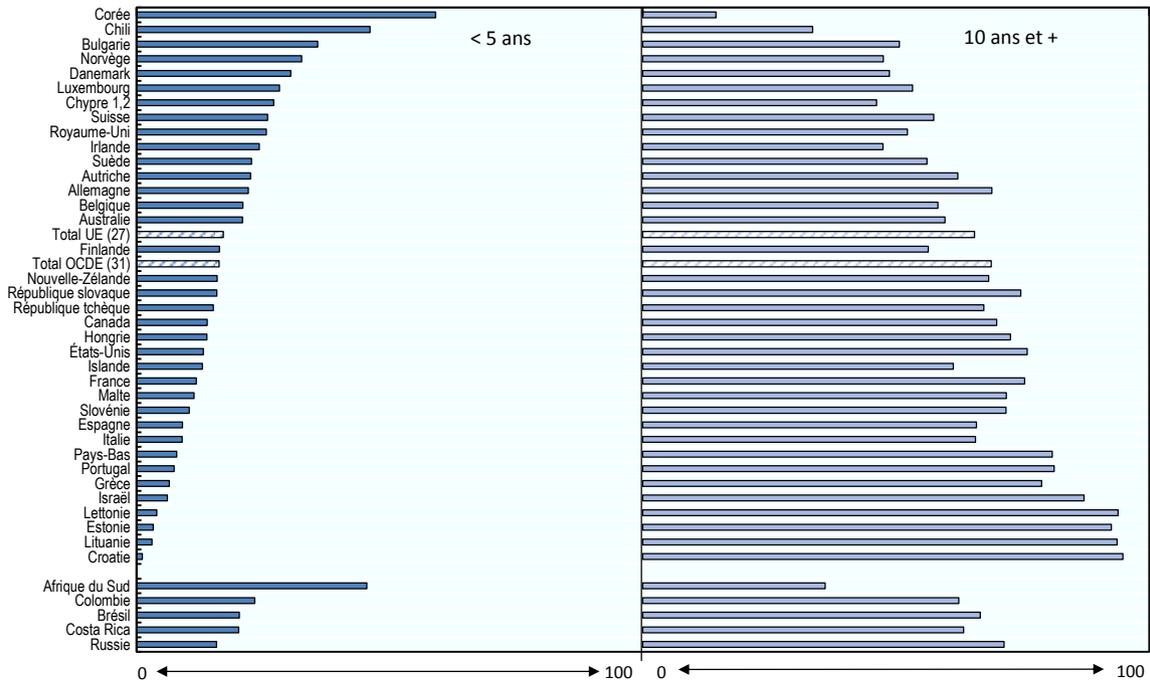
Plus des deux tiers des immigrés dans l'OCDE et l'UE vivent dans leur pays d'accueil depuis au moins 10 ans, tandis que 17 % y sont installés depuis moins de cinq ans. Dans les pays baltes et en Croatie, par exemple, où l'immigration a été façonnée par les modifications de frontières, plus de 90 % des personnes nées à l'étranger sont installées depuis 10 ans ou plus. Dans les pays d'immigration de longue date, qui enregistrent relativement peu d'arrivées récentes, comme les États-Unis, la France et les Pays-Bas, plus des trois quarts des immigrés sont installés. En revanche, dans d'autres pays où la présence d'immigrés est ancienne et importante, comme le Luxembourg, le Royaume-Uni, la Norvège et le Danemark, les immigrés de longue durée ne représentent qu'environ la moitié de la population née à l'étranger. Leur part est même moindre dans les nouveaux pays de destination que sont la Roumanie et le Chili, où plus de la moitié de la population née à l'étranger est établie depuis moins de cinq ans. La part des immigrés récents s'élève à 60 % en Corée. Les pays de l'Europe du Sud qui ont attiré un grand nombre de travailleurs migrants ayant un faible niveau d'éducation avant la crise enregistrent relativement peu de nouvelles arrivées – sans aucun doute en raison de marchés du travail en difficulté.

Plus de la moitié des personnes nées à l'étranger qui sont établies dans l'UE viennent d'autres pays d'Europe – plus de 30 % sont originaires d'autres pays de l'UE et environ 20 % de pays hors UE. Ces proportions ont légèrement diminué par rapport aux années précédentes. La population immigrée en provenance de l'Europe représente plus des deux tiers de la population immigrée dans la moitié des pays européens, et la population immigrée originaire de l'UE (mobilité intra-UE) plus de la moitié de la population immigrée dans un quart des pays européens. Au Luxembourg et en Autriche, et dans la plupart des pays européens dans lesquels la population immigrée a été façonnée par des modifications de frontières, plus de 80 % des immigrés sont nés en Europe (dans l'UE ou hors de l'UE).

La composition de la population immigrée dans les pays ayant récemment accueilli des migrants humanitaires et des travailleurs migrants ayant de faibles niveaux d'éducation est beaucoup moins européenne. Dans la plupart des pays nordiques, par exemple, plus de la moitié de la population immigrée est née en dehors de l'Europe, essentiellement en Asie. Dans un certain nombre de pays européens, sa composition a été façonnée par les liens postcoloniaux et le recrutement de travailleurs dits « invités » après la Seconde Guerre mondiale. Quelque 40 % des immigrés dans l'UE sont nés en Afrique ou en Asie. La Belgique, la France et les Pays-Bas, par exemple, accueillent tous des populations importantes de personnes nées en Afrique, tandis qu'au Royaume-Uni, un immigré sur trois est originaire d'Asie, notamment d'Asie du Sud. Un tiers de la population immigrée en Espagne est née en Amérique latine et un cinquième en Afrique, essentiellement au Maroc. Quant au Portugal, sa plus forte population immigrée – plus de 40 % de ses résidents nés à l'étranger – est née en Afrique et vient principalement de ses anciennes colonies. Ailleurs qu'en Europe, les personnes nées à l'étranger sont essentiellement originaires d'Asie ou de pays d'origine voisins des pays d'accueil. Plus de 50 % de la population immigrée aux États-Unis, par exemple, est née en Amérique latine et dans les Caraïbes. Et au Mexique, au Chili, au Japon et en Corée, plus de 85 % des immigrés viennent de pays voisins. En Australie et au Canada, la moitié d'entre eux environ est née en Asie.

Graphique 2.13. Durée de séjour des immigrés

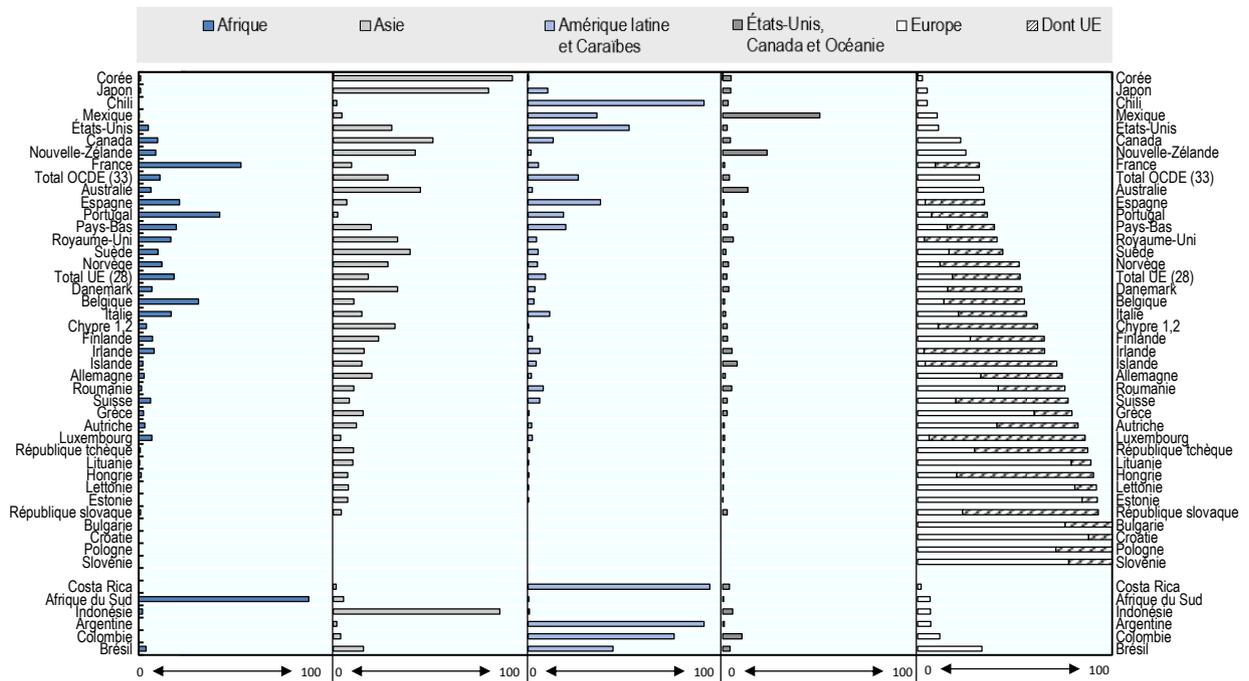
Pourcentages de séjours inférieurs à 5 ans ou supérieurs à 10 ans parmi les 15-64 ans, 2015-16



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933893409>

Graphique 2.14. Régions de naissance

Pourcentages de la population, 15-64 ans, 2015-16



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933893428>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

Notes et sources

Notes concernant Chypre

1. Note de la Turquie : Les informations figurant dans ce document qui font référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'Île. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'Île. La Turquie reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Turquie maintiendra sa position sur la « question chypriote ».
2. Note de tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de l'Union européenne : La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Turquie. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.

Note concernant Israël

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Notes des graphiques et tableaux

La Lituanie n'était pas membre de l'OCDE au moment de la préparation de cette publication. Par conséquent, la Lituanie n'apparaît pas dans la liste des pays membres et n'est pas comprise dans les agrégats correspondant à cette zone.

Le 25 mai 2018, le Conseil de l'OCDE a invité la Colombie à devenir un pays membre. Les instruments d'adhésion à la Convention de l'OCDE n'étant pas encore déposés par la Colombie au moment de la préparation de cette publication, la Colombie n'apparaît pas dans la liste des pays membres et n'est pas comprise dans les agrégats correspondant à cette zone.

La Corée, le Japon et l'Arabie saoudite déterminent le statut d'immigré sur la base de la nationalité, et non sur la base du pays de naissance.

La Nouvelle-Zélande détermine si un ménage est immigré en fonction du pays de naissance du principal responsable du ménage uniquement.

Graphique 2.3 : Les régions en gras font référence aux régions capitales.

Graphique 2.8 : Le pays de naissance des enfants n'étant pas disponible en Israël, tous les jeunes enfants du ménage sont considérés comme nés dans le pays.

Graphique 2.13 : La Corée inclut dans sa population immigrée tous les étrangers et les immigrés naturalisés au cours des 5 dernières années. Les proportions indiquées concernent la population des 15-59 ans.

Graphique 2.14 : Au Mexique, les immigrés nés au Canada sont inclus dans la région d'origine « Amérique latine et Caraïbes » parce qu'ils sont classifiés au niveau national comme originaires d'« Autres pays d'Amérique ». En Finlande et en Suède, les immigrés nés en Afrique du Nord sont inclus dans la région d'origine « Asie » parce qu'ils sont classifiés au niveau national comme originaires du « Proche et Moyen-Orient ».

Les moyennes tiennent compte des taux qui ne peuvent pas être publiés individuellement en raison de la taille trop petite des échantillons. Pour des données plus détaillées, se reporter à l'Annexe A.

Tableau 2.2. Sources par indicateur

	2.1 Taille de la population immigrée	2.2 Répartition régionale	2.3 Âge	2.4 Fécondité et endogamie des couples	2.5 Ménages immigrés	2.6 Composition des ménages	2.7 Entrées d'immigrés par catégorie	2.8 Durée du séjour et régions d'origine
OCDE/UE								
Allemagne	IMO 2018: données 2007 & 2017	Base de données de l'OCDE sur l'intégration des immigrés au niveau régional, 2005 & 2014-15	Mikrozensus 2016 (F2.5)	Mikrozensus 2016 (F2.8)	EU-SILC 2016	EU-SILC 2016	IMD 2005-2016	Mikrozensus 2016
Australie	IMO 2018: données 2007 & 2017	Base de données de l'OCDE sur l'intégration des immigrés au niveau régional, 2005 & 2014-15	Recensement 2016 (F2.5)	Recensement 2016	Recensement 2016	Recensement 2016	IMD 2005-2016	Recensement 2016
Autriche	IMO 2018: données 2007 & 2017	Base de données de l'OCDE sur l'intégration des immigrés au niveau régional, 2005 & 2014-15	UE-EFT 2015-16	UE-EFT MAH 2014 (F2.7); UE-EFT 2016 (F2.8)	EU-SILC 2016	EU-SILC 2016	IMD 2005-2016	UE-EFT 2015-16
Belgique	IMO 2018: données 2007 & 2017	Base de données de l'OCDE sur l'intégration des immigrés au niveau régional, 2005 & 2014-15	UE-EFT 2015-16	UE-EFT MAH 2014 (F2.7); UE-EFT 2016 (F2.8)	EU-SILC 2016	EU-SILC 2016	IMD 2005-2016	UE-EFT 2015-16
Bulgarie	Eurostat 2017	..	UE-EFT 2015-16	UE-EFT MAH 2014 (F2.7); UE-EFT 2016 (F2.8)	EU-SILC 2016	EU-SILC 2016	..	UE-EFT 2015-16
Canada	IMO 2018: données 2007 & 2016	Base de données de l'OCDE sur l'intégration des immigrés au niveau régional, 2005 & 2014-15	Recensement 2016 (F2.5)	Recensement 2016	Recensement 2016	Recensement 2016	IMD 2005-2016	Recensement 2016
Chili	IMO 2018: données 2007 & 2015	..	CASEN 2015	..	CASEN 2015	CASEN 2015	..	CASEN 2015
Chypre ^{1,2}	Eurostat 2009 & 2017	..	UE-EFT 2015-16	UE-EFT MAH 2014 (F2.7); UE-EFT 2016 (F2.8)	EU-SILC 2016	EU-SILC 2016	..	UE-EFT 2015-16
Corée	IMO 2018: données 2007 & 2016	..	Recensement 2015 (F2.5)	..	Recensement 2015 (F2.8 uniquement)	..	IMD 2005-2016	SILCLF 2017
Croatie	Eurostat 2017	..	UE-EFT 2015-16	UE-EFT MAH 2014 (F2.7); UE-EFT 2016 (F2.8)	EU-SILC 2016	EU-SILC 2016	..	UE-EFT 2015-16
Danemark	IMO 2018: données 2007 & 2017	Base de données de l'OCDE sur l'intégration des immigrés au niveau régional, 2005 & 2014-15	UE-EFT 2015-16	..	EU-SILC 2016	EU-SILC 2016	IMD 2005-2016	UE-EFT 2015-16
Espagne	IMO 2018: données 2007 & 2017	Base de données de l'OCDE sur l'intégration des immigrés au niveau régional, 2005 & 2014-15	UE-EFT 2015-16	UE-EFT MAH 2014 (F2.7); UE-EFT 2016 (F2.8)	EU-SILC 2016	EU-SILC 2016	IMD 2006-2016	UE-EFT 2015-16

	2.1 Taille de la population immigrée	2.2 Répartition régionale	2.3 Âge	2.4 Fécondité et endogamie des couples	2.5 Ménages immigrés	2.6 Composition des ménages	2.7 Entrées d'immigrés par catégorie	2.8 Durée du séjour et régions d'origine
Estonie	IMO 2018: données 2007 & 2017	..	UE-EFT 2015-16	UE-EFT MAH 2014 (F2.7); UE-EFT 2016 (F2.8)	EU-SILC 2016	EU-SILC 2016	..	UE-EFT 2015-16
États-Unis	IMO 2018: données 2007 & 2017	Base de données de l'OCDE sur l'intégration des immigrés au niveau régional, 2005 & 2014-15	CPS 2016-17, ACS 2016 (F2.6)	ACS 2016 (F2.8)	ACS 2016	ACS 2016	IMD 2005-2016	CPS 2016-17
Finlande	IMO 2018: données 2007 & 2017	Base de données de l'OCDE sur l'intégration des immigrés au niveau régional, 2005 & 2014-15	UE-EFT 2015-16	..	EU-SILC 2016	EU-SILC 2016	IMD 2005-2016	UE-EFT 2015-16
France	IMO 2018: données 2007 & 2016	Base de données de l'OCDE sur l'intégration des immigrés au niveau régional, 2005 & 2014-15	UE-EFT 2015-16	UE-EFT MAH 2014 (F2.7); UE-EFT 2016 (F2.8)	EU-SILC 2016	EU-SILC 2016	IMD 2005-2016	UE-EFT 2015-16
Grèce	IMO 2018: données 2017	Base de données de l'OCDE sur l'intégration des immigrés au niveau régional, 2005 & 2014-15	UE-EFT 2015-16	UE-EFT MAH 2014 (F2.7); UE-EFT 2016 (F2.8)	EU-SILC 2016	EU-SILC 2016	..	UE-EFT 2015-16
Hongrie	IMO 2018: données 2007 & 2017	Base de données de l'OCDE sur l'intégration des immigrés au niveau régional, 2005 & 2014-15	UE-EFT 2015-16	UE-EFT MAH 2014 (F2.7); UE-EFT 2016 (F2.8)	EU-SILC 2016	EU-SILC 2016	..	UE-EFT 2015-16
Irlande	IMO 2018: données 2007 & 2016	Base de données de l'OCDE sur l'intégration des immigrés au niveau régional, 2005 & 2014-15	UE-EFT 2015-16	UE-EFT 2016 (F2.8)	EU-SILC 2016	EU-SILC 2016	IMD 2005-2016	UE-EFT 2015-16
Islande	IMO 2018: données 2007 & 2017	EU-SILC 2015	EU-SILC 2015	..	UE-EFT 2015-16
Israël	IMO 2018: données 2007 & 2016	Base de données de l'OCDE sur l'intégration des immigrés au niveau régional, 2005 & 2014-15	..	EFT 2011	IHS 2015	IHS 2015	IMD 2014-2016	EFT 2016
Italie	IMO 2018: données 2009 & 2017	Base de données de l'OCDE sur l'intégration des immigrés au niveau régional, 2005 & 2014-15	UE-EFT 2015-16	UE-EFT MAH 2014 (F2.7); UE-EFT 2016 (F2.8)	EU-SILC 2016	EU-SILC 2016	IMD 2005-2016	UE-EFT 2015-16
Japon	IMO 2018: données 2007 & 2017	..	Recensement 2015 (F2.5)	IMD 2005-2016	..
Lettonie	IMO 2018: données 2007 & 2016	..	UE-EFT 2015-16	UE-EFT MAH 2014 (F2.7); UE-EFT 2016 (F2.8)	EU-SILC 2016	EU-SILC 2016	..	UE-EFT 2015-16
Lituanie	Eurostat 2007 & 2017	..	UE-EFT 2015-16	UE-EFT MAH 2014 (F2.7); UE-EFT 2016 (F2.8)	EU-SILC 2016	EU-SILC 2016	..	UE-EFT 2015-16

	2.1 Taille de la population immigrée	2.2 Répartition régionale	2.3 Âge	2.4 Fécondité et endogamie des couples	2.5 Ménages immigrés	2.6 Composition des ménages	2.7 Entrées d'immigrés par catégorie	2.8 Durée du séjour et régions d'origine
Luxembourg	IMO 2018: données 2007 & 2017	UE-EFT MAH 2014 (F2.7); UE-EFT 2016 (F2.8)	EU-SILC 2016	EU-SILC 2016	IMD 2012-2016	UE-EFT 2015-16
Malte	Eurostat 2009 & 2017	..	UE-EFT 2015-16	UE-EFT MAH 2014 (F2.7); UE-EFT 2016 (F2.8)	EU-SILC 2016	EU-SILC 2016	..	UE-EFT 2015-16
Mexique	IMO 2018: données 2007 & 2016	Base de données de l'OCDE sur l'intégration des immigrés au niveau régional, 2005 & 2014-15	ENOE 2016; ENOE 2017 Q3 (F2.3)	..	ENOE 2017 Q3	ENOE 2017 Q3	IMD 2005-2016	ENOE 2016
Norvège	IMO 2018: données 2007 & 2016	Base de données de l'OCDE sur l'intégration des immigrés au niveau régional, 2005 & 2014-15	..	UE-EFT MAH 2014 (F2.7)	EU-SILC 2016	EU-SILC 2016	IMD 2005-2016	UE-EFT 2015-16
Nouvelle-Zélande	IMO 2018: données 2007 & 2016	EFT Q2-Q4/2016-Q1/2017 (F2.8)	HES 2015/16	..	IMD 2005-2016	EFT 2017
Pays-Bas	IMO 2018: données 2007 & 2017	Base de données de l'OCDE sur l'intégration des immigrés au niveau régional, 2005 & 2014-15	UE-EFT 2015-16	UE-EFT 2016 (F2.8)	EU-SILC 2016	EU-SILC 2016	IMD 2005-2016	UE-EFT 2015-16
Pologne	Eurostat 2008 & 2017	Base de données de l'OCDE sur l'intégration des immigrés au niveau régional, 2005 & 2014-15	UE-EFT 2015-16	UE-EFT MAH 2014 (F2.7); UE-EFT 2016 (F2.8)	EU-SILC 2016	EU-SILC 2016	..	UE-EFT 2015-16
Portugal	IMO 2018: données 2007 & 2016	Base de données de l'OCDE sur l'intégration des immigrés au niveau régional, 2005 & 2014-15	UE-EFT 2015-16	UE-EFT MAH 2014 (F2.7); UE-EFT 2016 (F2.8)	EU-SILC 2016	EU-SILC 2016	IMD 2005-2016	UE-EFT 2015-16
République slovaque	IMO 2018: données 2017	Base de données de l'OCDE sur l'intégration des immigrés au niveau régional, 2005 & 2014-15	UE-EFT 2015-16	UE-EFT MAH 2014 (F2.7); UE-EFT 2016 (F2.8)	EU-SILC 2016	EU-SILC 2016	..	UE-EFT 2015-16
République tchèque	IMO 2018: données 2007 & 2016	Base de données de l'OCDE sur l'intégration des immigrés au niveau régional, 2005 & 2014-15	UE-EFT 2015-16	UE-EFT MAH 2014 (F2.7); UE-EFT 2016 (F2.8)	EU-SILC 2016	EU-SILC 2016	IMD 2005-2016	UE-EFT 2015-16
Roumanie	Eurostat 2017	..	UE-EFT 2015-16	UE-EFT MAH 2014 (F2.7); UE-EFT 2016 (F2.8)	EU-SILC 2016	EU-SILC 2016	..	UE-EFT 2015-16
Royaume-Uni	IMO 2018: données 2007 & 2017	Base de données de l'OCDE sur l'intégration des immigrés au niveau régional, 2005 & 2014-15	UE-EFT 2015-16	UE-EFT MAH 2014 (F2.7); UE-EFT 2016 (F2.8)	EU-SILC 2016	EU-SILC 2016	IMD 2005-2016	UE-EFT 2015-16
Slovénie	Eurostat 2009, IMO 2018: données 2016	Base de données de l'OCDE sur l'intégration des immigrés au niveau régional, 2005 & 2014-15	UE-EFT 2015-16	UE-EFT MAH 2014 (F2.7); UE-EFT 2016 (F2.8)	EU-SILC 2016	EU-SILC 2016	..	UE-EFT 2015-16

	2.1 Taille de la population immigrée	2.2 Répartition régionale	2.3 Âge	2.4 Fécondité et endogamie des couples	2.5 Ménages immigrés	2.6 Composition des ménages	2.7 Entrées d'immigrés par catégorie	2.8 Durée du séjour et régions d'origine
Suède	IMO 2018: données 2007 & 2017	Base de données de l'OCDE sur l'intégration des immigrés au niveau régional, 2005 & 2014-15	EU-SILC 2016	EU-SILC 2016	IMD 2005-2016	UE-EFT 2015-16
Suisse	IMO 2018: données 2007 & 2017	Base de données de l'OCDE sur l'intégration des immigrés au niveau régional, 2005 & 2014-15	EU-SILC 2016	EU-SILC 2016	IMD 2005-2016	UE-EFT 2015-16
Turquie	IMO 2018: données 2016
Pays partenaires/du G20								
Afrique du Sud	Recensement IPUMS 2011	..	Recensement IPUMS 2011	..	Recensement IPUMS 2011	Recensement IPUMS 2011	..	Recensement IPUMS 2011
Arabie saoudite	Population Characteristics Survey 2017
Argentine	Recensement IPUMS 2010	..	Recensement IPUMS 2010	..	Recensement IPUMS 2010	Recensement IPUMS 2010	..	Recensement IPUMS 2010 (F2.14)
Brésil	Recensement IPUMS 2010	..	Recensement IPUMS 2010	..	Recensement IPUMS 2010	Recensement IPUMS 2010	..	Recensement IPUMS 2010
Colombie	Recensement IPUMS 2005	..	Recensement IPUMS 2005	..	Recensement IPUMS 2005	Recensement IPUMS 2005	..	Recensement IPUMS 2005
Costa Rica	Recensement IPUMS 2011	..	Recensement IPUMS 2011	..	Recensement IPUMS 2011	Recensement IPUMS 2011	..	Recensement IPUMS 2011
Indonésie	Recensement IPUMS 2010	..	Recensement IPUMS 2010	..	Recensement IPUMS 2010	Recensement IPUMS 2010	..	Recensement IPUMS 2010 (F2.14)
Russie	IMO 2018: données 2007 & 2017	..	Recensement 2010	Recensement 2010 (F2.13)

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933893466>

Chapitre 3. Compétences des immigrés et intégration sur le marché du travail

Les compétences des immigrés et la réussite de leur intégration sur le marché du travail sont essentielles à leur participation à la vie économique du pays d'accueil. Si les compétences et les qualifications des immigrés peuvent être considérées comme des éléments déterminants de leur intégration économique et sociale, elles renseignent moins sur la réussite de leur intégration en soi, que sur leur capacité à réussir. En effet, les compétences des immigrés influencent fortement leur parcours professionnel et le type d'emploi qu'ils décrochent.

L'emploi est souvent considéré comme l'indicateur le plus important de l'intégration. L'exercice d'un emploi constitue la principale source de revenus des immigrés et contribue aussi à favoriser (sans toutefois la garantir) leur intégration dans la société dans son ensemble, par exemple en facilitant l'accès à des logements décentes, en favorisant les interactions avec d'autres personnes sur le lieu de travail, et en accélérant l'apprentissage de la langue du pays d'accueil. Le travail confère également un statut social vis-à-vis de la famille, en particulier des enfants, et aussi vis-à-vis de la société du pays d'accueil. Toutefois, si l'emploi est important en soi, la qualité de cet emploi compte aussi.

Le présent chapitre commence par examiner les compétences des immigrés. Il compare leur niveau d'éducation à celui des personnes nées dans le pays (indicateur 3.1) et évalue leur maîtrise de la langue du pays d'accueil (indicateur 3.2). Il examine ensuite la situation des immigrés sur le marché du travail et analyse leurs taux d'emploi, de participation et de chômage (indicateurs 3.3 à 3.5), ainsi que les indicateurs relatifs à l'exclusion du marché du travail – le chômage de longue durée et l'inactivité subie (indicateur 3.6). Il poursuit en examinant les caractéristiques des emplois occupés par les immigrés : les types de contrats (indicateur 3.7), les conditions de travail (indicateur 3.8) et le niveau de qualification des emplois (indicateur 3.9). Il examine également l'adéquation entre le niveau d'éducation des travailleurs et le niveau requis pour les emplois qu'ils occupent (indicateur 3.10). Pour conclure, il s'intéresse à la fréquence du travail indépendant (indicateur 3.11).

Principaux résultats

- Dans les pays de l'OCDE, 27 % des immigrés ont un faible niveau d'éducation, et 11 % un très faible niveau d'éducation, contre 26 % et 7 % des personnes nées dans le pays. Les niveaux d'éducation des immigrés sont plus bas en Europe : un tiers ont un faible niveau d'éducation dans l'UE, une proportion qui passe à 39 % chez les immigrés originaires de pays hors UE, contre 23 % des personnes nées dans le pays.
- Parmi les personnes nées à l'étranger, 37 % sont diplômés du supérieur, une part supérieure à celle des personnes nées dans le pays (32 %). À l'exception de l'Islande et des pays OCDE d'Amérique latine, la part d'immigrés ayant des niveaux d'éducation élevés a augmenté dans tous les pays de l'OCDE et de l'UE. L'augmentation est de 7 points de pourcentage au cours de la dernière décennie dans les deux zones.
- La moitié environ des immigrés ayant des niveaux d'éducation élevés dans l'UE et au Canada, et pas moins de 55 % aux États-Unis, ont obtenu leur diplôme à l'étranger. Dans l'UE, cette part a fortement chuté ces dix dernières années, que les immigrés soient nés à l'intérieur ou en dehors de l'UE.
- Au sein de l'UE, 56 % des locuteurs non natifs arrivés récemment et ayant besoin d'une formation linguistique ont pris des cours depuis leur arrivée (70 % dans les pays nordiques et germanophones).
- La participation à des cours de langue dans le pays d'accueil est associée à une hausse de 8 points de pourcentage de la probabilité de maîtriser la langue d'un pays d'accueil de l'UE.
- Soixante-huit millions d'immigrés occupent un emploi au sein de l'OCDE, et 28 millions dans l'UE. Dans l'ensemble des pays de l'OCDE, les taux d'emploi des personnes nées dans le pays et de celles nées à l'étranger sont très similaires, représentant environ les deux tiers de la population d'âge actif. Au sein de l'UE, les immigrés sont moins susceptibles d'occuper un emploi que les personnes nées dans le pays, en partie en raison de l'écart important entre le taux d'emploi des personnes nées dans le pays et celui des immigrés originaires de pays hors UE. Cet écart atteint pas moins de 10 points de pourcentage dans la plupart des pays nordiques et dans les pays européens d'immigration de longue date.
- Le taux d'emploi a diminué dans la quasi-totalité des pays de l'OCDE et de l'UE lors de la crise économique mondiale de 2008. Toutefois, il n'est désormais que légèrement inférieur à son niveau d'il y a 10 ans dans l'ensemble des pays de l'OCDE, que ce soit pour les personnes nées à l'étranger ou celles nées dans le pays. Au sein de l'UE, le taux d'emploi des immigrés originaires de pays hors UE a reculé de 3 points de pourcentage au cours de la dernière décennie, alors qu'il a augmenté de 3 points chez les personnes nées dans le pays et les immigrés nés dans l'UE.
- Le niveau d'études améliore les perspectives d'emploi des immigrés comme des personnes nées dans le pays, bien qu'en général dans une moindre mesure pour les premiers. Le taux d'emploi des diplômés du supérieur immigrés atteint 79 %, contre 84 % pour les personnes nées dans le pays.
- La quasi-totalité des marchés du travail des pays de l'OCDE ne valorisent pas pleinement les diplômes étrangers. Dans l'UE, le taux d'emploi des immigrés originaires de pays hors UE titulaires d'un diplôme étranger est inférieur de 14 points de pourcentage à celui des immigrés titulaires d'un diplôme du pays d'accueil.
- Si les diplômés du supérieur immigrés avaient le même taux d'emploi que les diplômés du supérieur nés dans le pays, on compterait 1.5 million d'immigrés occupés en plus dans l'OCDE, et 850 000 dans l'UE.
- Dans près de la moitié des pays de l'OCDE et de l'UE, les immigrés ayant de faibles niveaux d'éducation affichent des taux d'emploi supérieurs à ceux de leurs homologues nés dans le pays – notamment en Europe du Sud et en Europe centrale, au Chili et aux États-Unis.
- Plus de 5.8 millions d'immigrés sont au chômage au sein de l'OCDE, et 3.7 millions au sein de l'UE. Au sein de l'OCDE, le taux de chômage des immigrés atteint 8 %, contre 6 % pour les personnes nées dans le pays. Dans l'UE, ces taux s'élèvent respectivement à 11.5 % et 7.5 %.
- Au sein de l'UE, près d'un quart des immigrés inactifs et un sixième des personnes nées dans le pays non pourvues d'un emploi souhaitent travailler. Dans tous les pays – à l'exception de l'Islande, de l'Australie,

du Royaume-Uni et de la République slovaque – les immigrés sont plus susceptibles de subir leur inactivité que les personnes nées dans le pays.

- En moyenne, 48 % des personnes nées à l'étranger craignent de perdre leur emploi, contre 42 % des personnes nées dans le pays.
- Les chômeurs immigrés sont généralement moins susceptibles de percevoir des prestations de chômage que les personnes nées dans le pays au sein de l'UE.
- Dans la plupart des pays européens, les immigrés sont plus susceptibles d'être titulaires de contrats de travail temporaires, cette observation ne vaut toutefois pas en dehors de l'Europe et en Asie. Si l'on compare les immigrés installés et les personnes nées dans le pays sur le plan du travail temporaire, on constate qu'au fil du temps, l'écart entre eux se resserre dans la plupart des pays, voire disparaît dans un tiers d'entre eux.
- Dans les pays de l'OCDE, 16 % des personnes nées dans le pays qui occupent un emploi travaillent plus de 50 heures par semaine, contre 11 % des personnes nées à l'étranger. Au sein de l'UE, une part égale de ces deux groupes effectue au moins ce nombre d'heures de travail (11 %). Parmi les diplômés du supérieur, ceux qui sont nés à l'étranger sont généralement plus susceptibles d'effectuer de longues heures de travail que ceux qui sont nés dans le pays.
- Dans l'ensemble des pays européens, les immigrés, quel que soit leur niveau d'études, sont plus susceptibles que les personnes nées dans le pays d'occuper un emploi présentant un risque pour leur santé physique.
- Plus d'un quart des emplois peu qualifiés sont occupés par des immigrés au sein de l'UE, aux États-Unis et dans les pays d'installation. Cette part atteint plus de 40% en Autriche, en Allemagne, en Suède et en Norvège, et plus de 60 % en Suisse et au Luxembourg.
- La part des immigrés occupant des emplois très qualifiés a progressé de plus de 2 points de pourcentage au sein de l'UE et de 3 points au sein de l'OCDE au cours de la dernière décennie. Toutefois, dans la plupart des pays, l'écart entre la part d'immigrés et la part de personnes nées dans le pays qui occupent des emplois très qualifiés s'est creusé sur la même période.
- Près de 16 millions d'immigrés ayant des niveaux d'éducation élevés au sein de l'OCDE et 5.5 millions au sein de l'UE n'ont pas d'emploi ou occupent un emploi dans lequel ils sont déclassés – soit près de 45 % des diplômés du supérieur immigrés dans les deux zones, par rapport à 40 % des diplômés du supérieur nés dans le pays au sein de l'OCDE et 30 % au sein de l'UE.
- Plus d'un tiers des immigrés ayant un niveau d'éducation élevé et occupant un emploi sont déclassés dans leur emploi au sein de l'OCDE et de l'UE. Dans l'ensemble des pays européens, à l'exception de l'Irlande et du Royaume-Uni, le taux de déclassement des immigrés originaires de pays hors UE est supérieur à celui des immigrés nés dans l'UE.
- Au sein de l'UE, le déclassement touche 42 % des immigrés ayant réalisé leurs études à l'étranger. Ce chiffre tombe à 28 % pour ceux qui ont obtenu leur diplôme dans le pays d'accueil. Dans une moindre mesure, on constate la même tendance aux États-Unis et en Australie. Dans les pays d'Europe du Sud, les pays nordiques, la France, l'Allemagne et les Pays-Bas, les taux de déclassement des immigrés titulaires d'un diplôme étranger sont deux fois supérieurs à ceux des immigrés titulaires d'un diplôme supérieur décroché dans le pays d'accueil.
- Bien que la part des personnes nées à l'étranger titulaires d'un diplôme du pays d'accueil ait augmenté au cours de la dernière décennie au sein de l'UE, les taux de déclassement des immigrés ont légèrement augmenté. Ils ont toutefois diminué aux États-Unis, malgré une hausse de la part des immigrés ayant suivi leurs études à l'étranger.
- Quelque 12 % des immigrés occupant un emploi sont des travailleurs indépendants – soit la même proportion que chez les personnes nées dans le pays. Les entreprises d'immigrés sont généralement de taille plus modeste que celles des personnes nées dans le pays.

3.1. Niveau d'éducation

Définition

La présente section analyse le niveau d'éducation conformément à la Classification internationale type de l'éducation (CITE), en prenant en considération trois niveaux : i) faible, inférieur ou égal au premier cycle de l'enseignement secondaire (niveaux 0 à 2 de la CITE) ; ii) très faible, inférieur ou égal à l'enseignement primaire (niveaux 0 à 1 de la CITE) ; iii) élevé, enseignement supérieur (niveaux 5 à 8 de la CITE).

Population étudiée

Personnes non scolarisées âgées de 15 à 64 ans.

Au sein de l'OCDE, environ un quart des personnes d'âge actif ont un faible niveau d'éducation, qu'elles soient nées à l'étranger ou dans le pays – 27 % et 26 % ont un faible niveau d'éducation, et 11 % et 7 % un très faible niveau d'éducation, respectivement. Cela dit, 37 % des personnes nées à l'étranger sont diplômées du supérieur, soit une part supérieure à celle observée chez les personnes nées dans le pays (32 %). La part de la population immigrée ayant un faible niveau d'éducation est plus importante en Europe. Elle représente un tiers des immigrés dans l'ensemble de l'UE – 39 % des immigrés originaires de pays hors UE, et quelque 26 % de ceux nés dans l'UE – contre 23 % des personnes nées dans le pays. On compte 13 millions d'immigrés ayant un faible niveau d'éducation au sein de l'UE. Ils sont plus nombreux que leurs pairs diplômés du supérieur (11 millions de personnes, soit 29 % de l'effectif total).

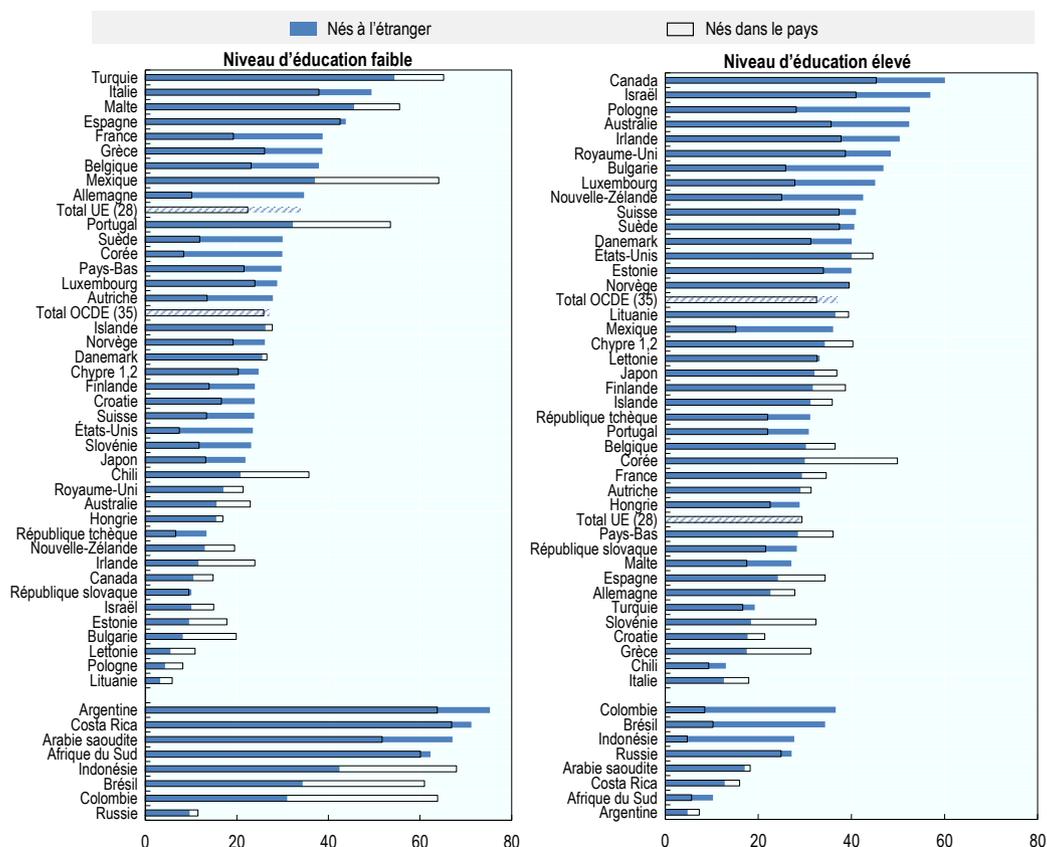
Dans les pays de l'OCDE, on compte 24.5 millions d'immigrés ayant un faible niveau d'éducation et 33.5 millions d'immigrés ayant un niveau d'éducation élevé. Ces derniers sont les plus nombreux dans les pays d'installation comme le Canada et l'Australie, où ils représentent plus de la moitié de la population immigrée. Ils sont également très nombreux dans les pays de l'UE ayant récemment attiré un nombre important d'immigrés ayant un niveau d'éducation élevé, comme la Pologne, l'Irlande et le Royaume-Uni. Dans les pays européens d'immigration de longue date, à l'inverse, ainsi qu'en Europe du Sud, en Corée et en Suède, les immigrés sont largement surreprésentés parmi les personnes ayant un faible niveau d'éducation, leur part étant supérieure à 35 % dans les pays d'Europe du Sud, en Belgique et en France. Dans les pays de l'UE, 12% des personnes nées à l'étranger ont un très faible niveau d'éducation (15 % parmi les immigrés nés en dehors de l'UE), contre 5 % des personnes nées dans le pays.

À l'exception de l'Islande et des pays OCDE d'Amérique latine, la part des diplômés du supérieur parmi les immigrés a augmenté de 7 points de pourcentage au cours des dix dernières années dans l'OCDE et l'UE. Dans la moitié des pays, toutefois, cette hausse a été plus faible que celle enregistrée chez les personnes nées dans le pays. C'est en Pologne, au Royaume-Uni, au Luxembourg et en Australie qu'elle a été la plus marquée. Ces hausses sont principalement dues au fait que les immigrés récents ont des niveaux d'éducation plus élevés que les immigrés de plus longue date, dans la quasi-totalité des pays. C'est particulièrement vrai au Royaume-Uni, au Danemark et dans certains pays baltes, où la part de diplômés du supérieur parmi les immigrés récents a augmenté d'au moins 20 points de pourcentage au cours de la dernière décennie. Dans les deux tiers des pays européens, la hausse a été plus marquée parmi les immigrés originaires de l'UE que parmi ceux originaires de pays hors UE.

Au sein de l'OCDE et de l'UE, les trois cinquièmes de la population immigrée – soit respectivement 44 et 21 millions de personnes – ont obtenu leur diplôme le plus élevé à l'étranger. Cette part dépasse 70 % en Europe du Sud, en Autriche et au Luxembourg, et approche les 90 % en Corée. Parmi les personnes nées à l'étranger qui ont un niveau d'éducation élevé, seules 42 % ont obtenu leur diplôme à l'étranger en Australie, environ 50 % dans l'UE et au Canada, et 55 % aux États-Unis. Au Canada, cette part a diminué de 4 points de pourcentage au cours de la dernière décennie, comme cela a été le cas au sein de l'UE pour les immigrés nés dans l'UE et en dehors de l'UE. Comme pour l'ensemble des immigrés diplômés du supérieur, dans l'UE, 50 % de ceux originaires de pays hors UE ont obtenu leur diplôme à l'étranger. Cette part n'est inférieure à 40 % que dans les pays attirant de nombreux étudiants immigrés, comme la France, le Royaume-Uni et les Pays-Bas.

Graphique 3.1. Personnes ayant des niveaux d'éducation faibles ou élevés

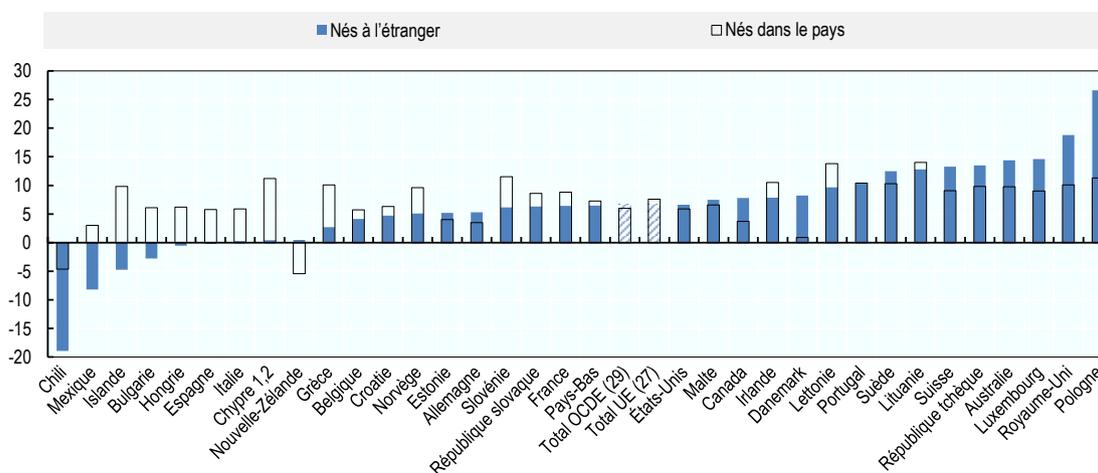
En pourcentage des 15-64 ans non scolarisés, 2017



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933893485>

Graphique 3.2. Évolution de la part des personnes ayant un niveau d'éducation élevé

Évolution en points de pourcentage, 15-64 ans, entre 2006-07 et 2017



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933893504>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

3.2. Maîtrise de la langue

Définition

Part des personnes nées à l'étranger déclarant posséder des compétences avancées dans la langue principale du pays d'accueil, ou déclarant qu'il s'agit de leur langue maternelle.

Population étudiée

Personnes nées à l'étranger âgées de 15 à 64 ans. Les données relatives à la participation à des cours de langue portent sur les personnes établies dans le pays d'accueil depuis moins de 10 ans, qui déclarent avoir besoin d'une formation linguistique, et dont la langue principale du pays d'accueil n'est pas la langue maternelle.

La maîtrise de la langue du pays d'accueil est la principale compétence dont les immigrés ont besoin pour s'insérer sur le marché du travail et dans la société dans son ensemble. Les deux tiers des personnes nées à l'étranger qui sont établies dans un pays de l'UE déclarent avoir au moins une bonne maîtrise de la langue. Près de 30 % des immigrés ont pour langue maternelle la langue du pays d'accueil. En Australie, la part des personnes nées à l'étranger déclarant avoir un bon niveau en anglais est encore plus élevée (70 %) et deux sur cinq ont pour langue maternelle l'anglais. Plus de 90 % des personnes nées à l'étranger déclarent posséder de bonnes compétences linguistiques dans les pays où les minorités nationales sont une composante importante de la population immigrée (comme la Croatie ou la Hongrie), ainsi qu'au Portugal et au Luxembourg. En revanche, moins de la moitié de la population immigrée parle couramment la langue principale du pays d'accueil en Estonie, à Malte, en Lettonie et en Norvège.

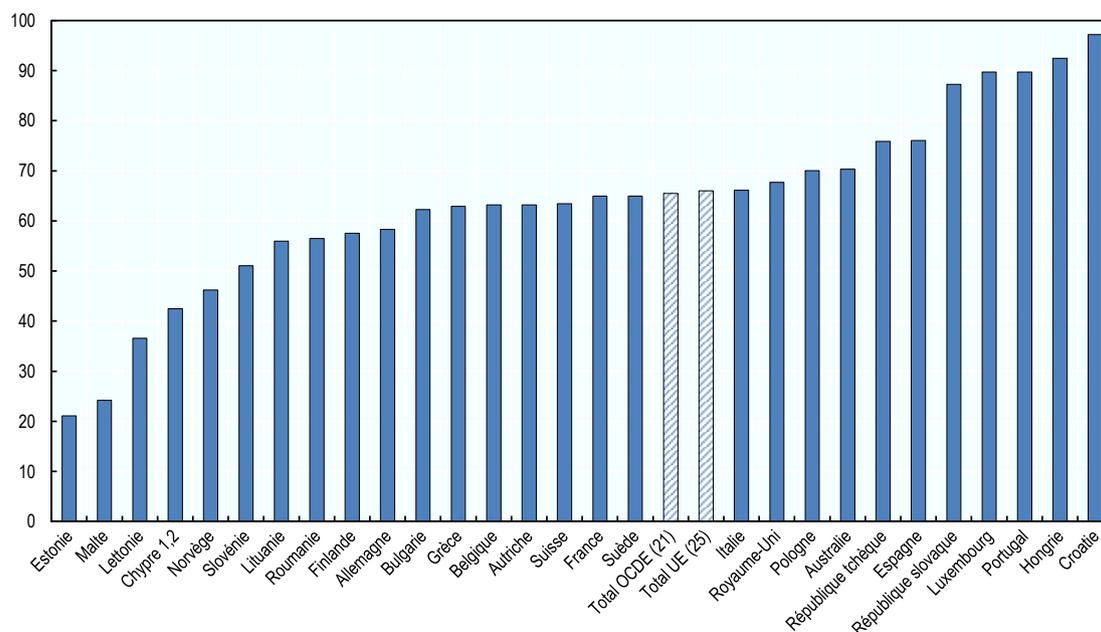
Dans l'ensemble des pays, un séjour de plus longue durée est associé à une meilleure connaissance de la langue du pays d'accueil. Au sein de l'UE, parmi les immigrés installés qui ne sont pas des locuteurs natifs, 6 sur 10 déclarent avoir un niveau avancé dans la langue du pays d'accueil – 20 points de pourcentage de plus que parmi les immigrés récents. L'écart est plus prononcé en République slovaque, en Grèce et en Allemagne.

Pour faciliter l'apprentissage de la langue du pays d'accueil aux immigrés dotés de ressources limitées, il est indispensable de leur offrir une formation linguistique financée par des fonds publics. La plupart des pays de l'OCDE et de l'UE proposent désormais de telles formations. Au sein de l'UE, 56 % des locuteurs non natifs arrivés récemment et ayant besoin d'une formation linguistique ont suivi des cours. Cette part dépasse 60 % chez les immigrés originaires de pays hors UE – elle oscille entre moins de 40 % en Europe du Sud, en République slovaque et en Hongrie, et plus de 70 % dans les pays nordiques et germanophones. Au sein de l'UE, pour les locuteurs non natifs arrivés récemment (à l'exception de ceux qui déclarent ne pas avoir besoin d'une formation linguistique), la participation à des cours de langue dans le pays d'accueil augmente de 8 points de pourcentage leurs chances de maîtriser la langue de ce pays. L'écart de probabilité de maîtrise de la langue du pays d'accueil entre ceux qui ont suivi une formation et ceux qui n'en ont pas suivi est particulièrement important en Grèce, en Slovaquie, en Italie et en Belgique, où il est supérieur à 25 points de pourcentage. En Espagne, en France, en Suisse et dans les pays nordiques, à l'inverse, la part des locuteurs avancés parmi les immigrés récents est la même, qu'ils aient suivi ou non des cours de langue.

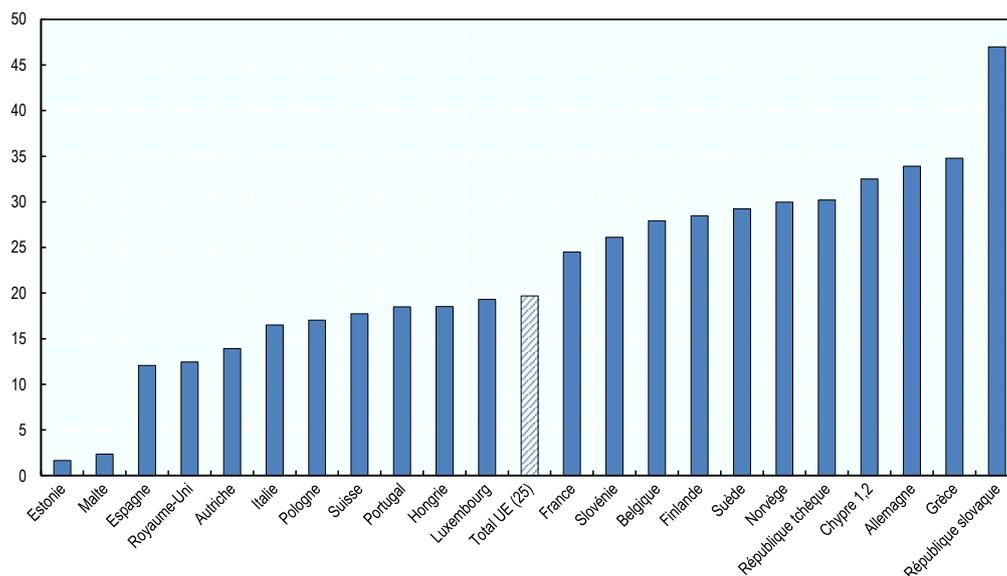
Les compétences linguistiques vont au-delà de la maîtrise de la langue du pays d'accueil. Les immigrés utilisent au quotidien plus de langues que les personnes nées dans le pays. Au sein de l'UE, plus de quatre personnes nées à l'étranger sur cinq utilisent au moins une langue qui n'est pas leur langue maternelle, contre moins des deux tiers des personnes nées dans le pays. Plus d'une personne née à l'étranger sur six utilise plus de deux langues, contre seulement une sur douze parmi les personnes nées dans le pays. Au sein de l'UE, 76 % des immigrés maîtrisent assez bien au moins une langue étrangère, contre seulement 52 % des personnes nées dans le pays. Toutefois, la part des immigrés déclarant bien maîtriser l'anglais est inférieure à celle des personnes nées dans le pays dans les deux tiers des pays européens (à l'exception des pays anglophones).

Graphique 3.3. Bonne maîtrise de la langue du pays d'accueil

En pourcentage des personnes nées, 15-64 ans, 2014

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933893523>**Graphique 3.4. Part des locuteurs avancés de la langue du pays d'accueil parmi les immigrants installés**

Écarts en points de pourcentage avec les immigrants récents, individus nés à l'étranger qui ne sont pas des locuteurs natifs, 15-64 ans, 2014

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933893542>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

3.3. Accès à la formation pour adultes

Définition

Cette section examine la part des adultes nés à l'étranger et nés dans le pays ayant participé à des programmes d'éducation, des formations, des cours de langues, d'autres cours, des ateliers et séminaires, des formations dans le cadre de leur emploi et des cours privés au cours des 12 derniers mois. Elle examine également la part des adultes ayant bénéficié auprès d'établissements et d'organisations d'une orientation et de conseils sur les possibilités d'apprentissage.

Population étudiée

Adultes âgés de 25 à 64 ans.

Dans les trois quarts des pays de l'OCDE et de l'UE, les immigrés adultes sont légèrement moins susceptibles que les personnes nées dans le pays de participer à des formations formelles et non formelles. En effet, au sein de l'UE, ils sont 42 % à suivre un cours ou une formation, contre 45 % des personnes nées dans le pays. Dans les pays de l'OCDE, ces proportions sont supérieures de 5 points dans les deux groupes.

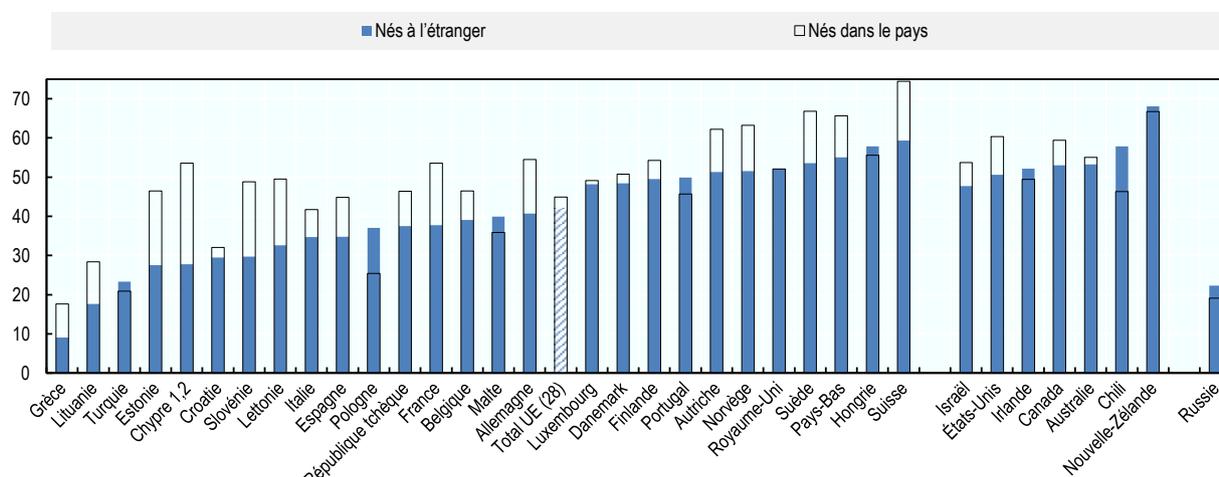
Dans les pays baltes et dans la plupart des pays européens accueillant des immigrés de longue date, où nombre de personnes nées à l'étranger ont un faible niveau d'éducation, les immigrés sont à la traîne par rapport aux personnes nées dans le pays, avec un écart de plus de 10 points de pourcentage. En Estonie, en France, en Lettonie et en Slovénie, cet écart est supérieur à 15 points de pourcentage. Une sous-représentation est par ailleurs observée dans la plupart des pays non européens membres de l'OCDE, sauf en Nouvelle-Zélande et au Chili. Aux États-Unis, la part des personnes nées à l'étranger qui participent à une formation pour adultes est inférieure de 10 points de pourcentage à celle des personnes nées dans le pays. Les personnes nées à l'étranger sont plus susceptibles que les personnes nées dans le pays de participer à une formation pour adultes dans 8 pays de l'OCDE et de l'UE seulement, plus particulièrement en Pologne, au Portugal et à Malte.

Au cours des 5 dernières années, les parts des personnes nées dans le pays et des personnes nées à l'étranger qui participent à une formation pour adultes, ont toutes deux augmenté de 4 points de pourcentage au sein de l'UE. Toutefois, cette hausse cache de fortes disparités d'un pays à l'autre, l'écart de participation se creusant dans les deux tiers des pays. En revanche, il s'est beaucoup réduit en Allemagne, en Pologne et en Turquie.

La moindre participation des immigrés aux formations pour adultes pourrait être associée à une offre insuffisante d'orientation et de conseils sur les possibilités d'apprentissage. Au sein de l'UE, un quart environ des personnes nées à l'étranger bénéficient d'un tel soutien, contre un tiers des personnes nées dans le pays. En effet, dans la quasi-totalité des pays de l'UE, les immigrés reçoivent moins de conseils sur les possibilités d'apprentissage que les personnes nées dans le pays. Les écarts les plus importants sont observés en Suède, au Danemark, en Norvège, en Estonie, aux Pays-Bas et en Autriche. Les seules exceptions sont la Lituanie, le Portugal et la Finlande. En Finlande, par exemple, près de la moitié des personnes nées à l'étranger bénéficient d'une orientation et de conseils sur les possibilités de formation, contre deux cinquièmes des personnes nées dans le pays.

Graphique 3.5. Participation des personnes nées à l'étranger et des personnes nées dans le pays à une formation pour adultes

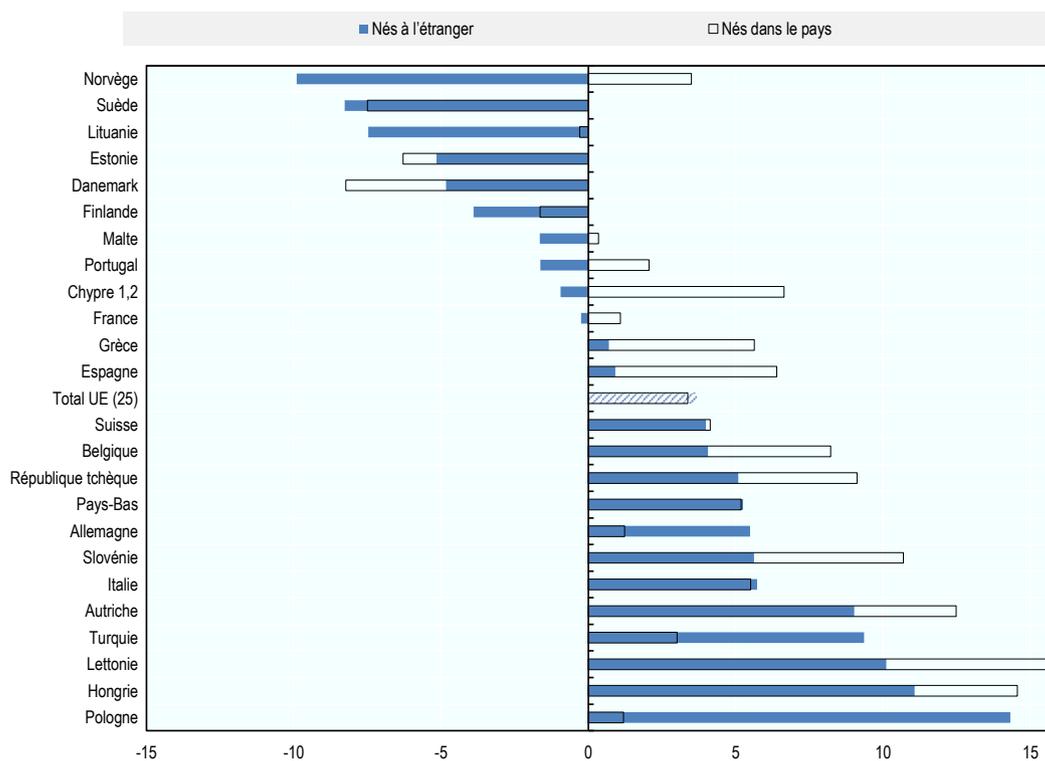
En pourcentage des adultes, 25-64 ans, 2016



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933893561>

Graphique 3.6. Évolution de la participation des personnes nées à l'étranger et des personnes nées dans le pays à une formation pour adultes

Évolution en points de pourcentage chez les 25-64 ans, 2011-2016



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933893580>

Les notes et les sources figurent en fin de chapitre.

3.4. Emploi et participation au marché du travail

Définition

Le taux d'emploi correspond à la part de la population d'âge actif (15-64 ans) qui occupe un emploi. Pour l'Organisation internationale du travail (OIT), une personne est dite « occupée » lorsqu'elle a travaillé au moins une heure au cours de la semaine de référence ou qu'elle est pourvue d'un emploi mais était absente de son travail. Le taux de participation (ou taux d'activité) correspond à la part des personnes actives économiquement (en emploi ou au chômage) dans la population d'âge actif.

Population étudiée

Population d'âge actif, 15-64 ans.

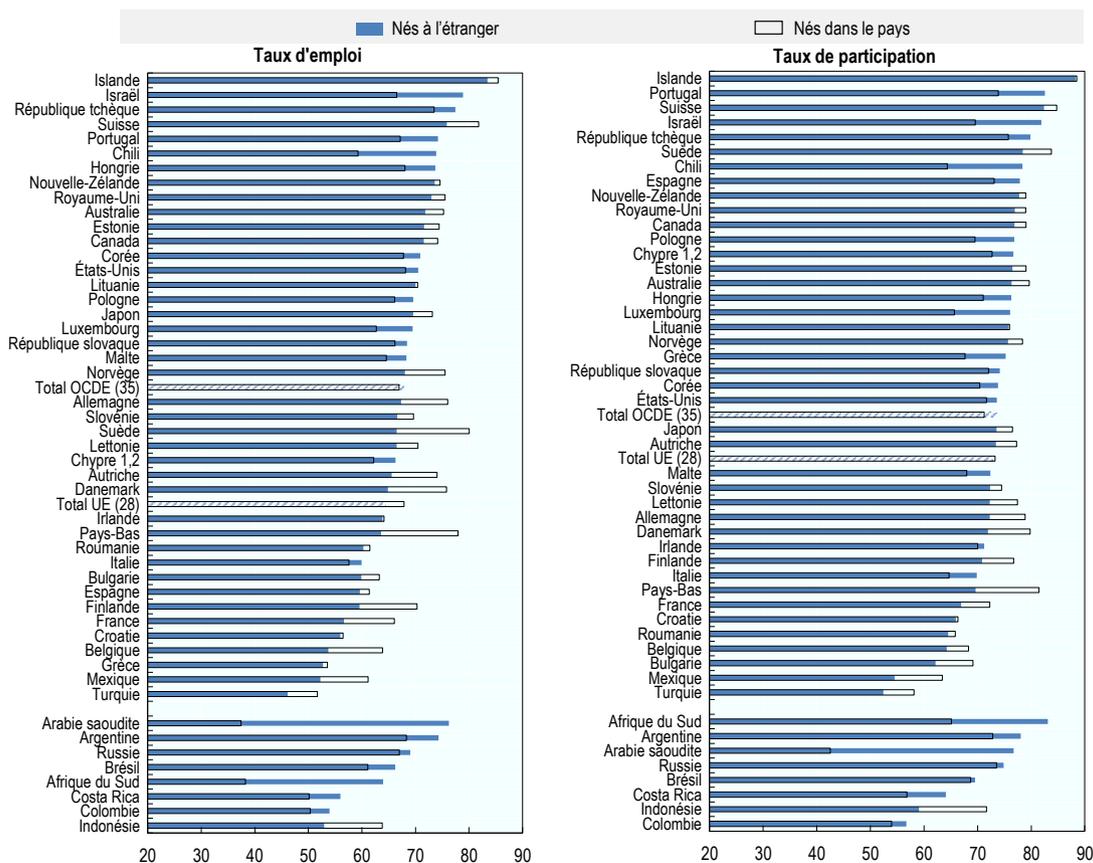
Dans les pays de l'OCDE, les taux d'emploi des personnes nées dans le pays et des personnes nées à l'étranger sont très similaires – environ les deux tiers dans les deux groupes. Dans l'UE en revanche, le taux d'emploi des immigrés est inférieur à celui des personnes nées dans le pays (64 % contre 68 %). Dans l'ensemble des pays, la majeure partie des immigrés occupent un emploi, sauf en Turquie, où le taux d'emploi des personnes nées dans le pays compte aussi parmi les plus faibles. Au total, 68 millions d'immigrés occupent un emploi au sein de l'OCDE, et 28 millions au sein de l'UE. Ils représentent 12 % de la population occupant un emploi dans les deux zones.

Le taux d'emploi des immigrés dépasse les 70 % dans les pays où l'immigration est majoritairement une immigration de travail et où les migrants sont hautement qualifiés, comme les pays d'installation (le Canada, Israël et la Nouvelle-Zélande) et les pays de destination européens de longue date comptant de nombreux travailleurs migrants arrivés récemment (par exemple la Suisse et le Royaume-Uni). Dans tous ces pays, toutefois, le contexte global du marché du travail est positif, et les personnes nées dans le pays restent plus susceptibles d'occuper un emploi que les immigrés, sauf en Israël. C'est néanmoins l'inverse dans une douzaine de pays, comme les États-Unis, le Luxembourg, l'Italie, le Portugal et les pays d'Europe centrale, ainsi que de nouveaux pays de destination en dehors de l'Europe, comme la Corée et le Chili.

Dans l'OCDE, le taux de participation des immigrés atteint 74 %, soit un peu plus que celui des personnes nées dans le pays (71 %). Au sein de l'UE, le taux de participation est de 73 % dans les deux groupes. Dans les pays d'Europe du Sud, en Corée, au Chili, en Israël, en Hongrie et au Luxembourg, les immigrés sont plus susceptibles d'être actifs que les personnes nées dans le pays. Dans la plupart des pays européens accueillant des immigrés de longue date, en revanche, ils sont moins susceptibles d'être actifs, les femmes notamment (voir Chapitre 6).

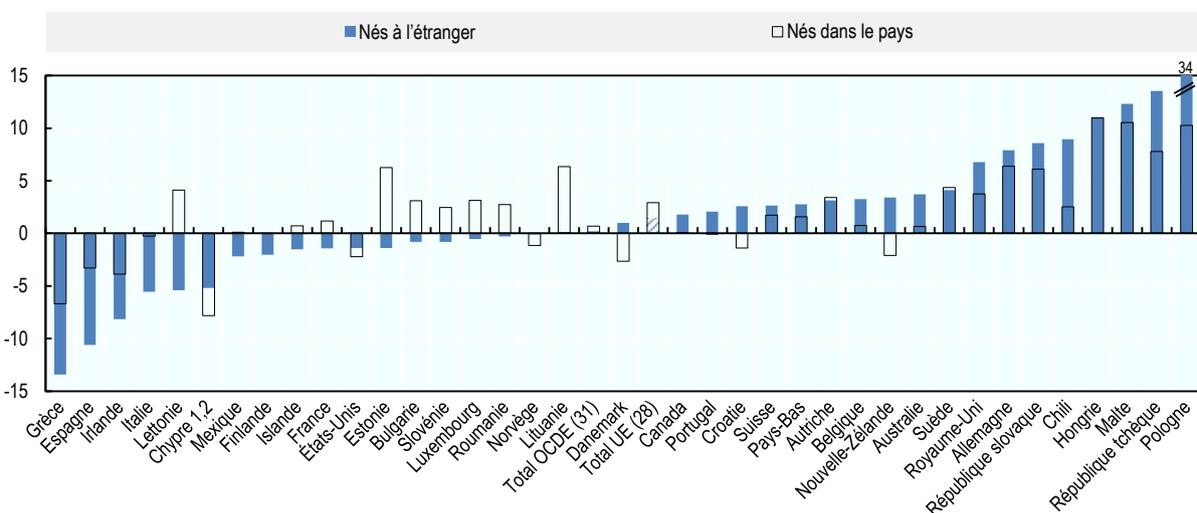
Dans le sillage de la crise économique mondiale, le taux d'emploi a diminué dans l'ensemble des pays de l'OCDE et de l'UE. Il est toutefois remonté depuis, et n'est désormais que très légèrement inférieur à son niveau d'il y a 10 ans dans l'ensemble des pays de l'OCDE, pour les deux groupes. Au sein de l'UE, toutefois, la reprise a moins profité aux immigrés qu'aux personnes nées dans le pays, bien que l'effet de la crise ne soit visible que pour les immigrés originaires de pays hors UE. Au cours de la dernière décennie, leur taux d'emploi a diminué de 3 points de pourcentage, alors qu'il a augmenté dans les mêmes proportions à la fois chez les immigrés originaires de pays de l'UE et chez les personnes nées dans le pays. Les pays d'Europe du Sud comptant de nombreux immigrés récents et de niveaux d'éducation moindres – comme l'Espagne, la Grèce et l'Italie – ont été les plus touchés par la crise, avec l'Irlande. Dans ces pays, le taux d'emploi des personnes nées à l'étranger a enregistré une baisse comprise entre 5 et 13 points de pourcentage, laquelle est au moins deux fois supérieure à celle enregistrée par le taux d'emploi des personnes nées dans le pays. À l'inverse, dans la moitié des pays, leur taux d'emploi a augmenté – et a même enregistré une hausse supérieure à celle du taux d'emploi des personnes nées dans le pays dans la plupart de ces pays. Dans plusieurs pays d'Europe de l'Est, en revanche, les taux d'emploi des personnes nées dans le pays ont augmenté alors que ceux des immigrés ont diminué, notamment en raison du vieillissement de la population née à l'étranger. En revanche, le taux d'emploi des immigrés a augmenté de pas moins de 34 points de pourcentage en Pologne, ce pays ayant récemment attiré un grand nombre de travailleurs étrangers.

Graphique 3.7. Taux d'emploi et taux de participation
En pourcentage des 15-64 ans, 2017



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933893599>

Graphique 3.8. Évolution des taux d'emploi
Évolution en points de pourcentage, 15-64 ans, de 2006-07 à 2017



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933893618>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

Au sein de l'UE, les immigrés nés dans un pays membre de l'UE affichent un taux d'emploi supérieur à celui des personnes nées dans le pays (71 % contre 66.5%). Celui des immigrés originaires de pays hors UE est en revanche très inférieur (58.5 %). Le taux d'emploi des immigrés de ce groupe n'est supérieur à celui des personnes nées dans le pays qu'en Italie, au Portugal, ainsi que dans quelques pays d'Europe de l'Est seulement (Républiques tchèque et slovaque, Hongrie), où il s'agit majoritairement d'immigrés originaires de pays voisins. À l'inverse, le taux d'emploi des personnes nées dans le pays est supérieur de pas moins de 10 points de pourcentage dans la plupart des pays nordiques accueillant un grand nombre de réfugiés, et dans les pays européens d'immigration de longue date. En Belgique, par exemple, seuls 46 % des personnes nées dans un pays hors UE occupent un emploi.

Le niveau d'éducation améliore les perspectives d'emploi des immigrés, dans une moindre mesure toutefois que chez les personnes nées dans le pays. Dans les pays de l'OCDE, l'écart entre le taux d'emploi des immigrés ayant des niveaux d'éducation élevé ou faible atteint 21 points de pourcentage, contre 29 points de pourcentage chez les personnes nées dans le pays. En effet, dans presque tous les pays, les immigrés diplômés du supérieur ont davantage de difficultés à trouver un emploi que les personnes nées dans le pays : dans la zone OCDE, 79 % d'entre eux occupent un emploi contre 84 % des personnes nées dans le pays. Dans l'UE également, le taux d'emploi moyen des immigrés diplômés du supérieur est inférieur de 7 points de pourcentage à celui de leurs homologues nés dans le pays. Et cet écart atteint pas moins de 9 points de pourcentage dans les pays d'immigration de longue date et dans les pays d'Europe du Sud (à l'exception du Portugal). Il est plus réduit dans les pays de l'OCDE ayant accueilli un grand nombre de travailleurs migrants ayant des niveaux d'éducation élevés, comme le Luxembourg, le Royaume-Uni et les pays d'installation non européens. Si les immigrés ayant des niveaux d'éducation élevés avaient le même taux d'emploi que les personnes nées dans le pays, on compterait 1.5 million d'immigrés en plus dans l'emploi au sein de l'OCDE, et 850 000 de plus au sein de l'UE.

La quasi-totalité des marchés du travail des pays de l'OCDE dévalorisent les diplômes de l'enseignement supérieur obtenus à l'étranger, à l'exception notable de la Corée, de la Finlande et de la République slovaque. L'écart entre le taux d'emploi des immigrés ayant suivi leurs études dans le pays d'accueil et celui des immigrés ayant obtenu leur diplôme à l'étranger atteint 8 points de pourcentage dans les pays de l'OCDE. Il est de 10 points de pourcentage dans l'UE, où les écarts sont particulièrement marqués avec les immigrés originaires de pays hors UE qui sont titulaires de diplômes étrangers. En moyenne, leur taux d'emploi est inférieur de 14 points de pourcentage à celui de leurs homologues diplômés dans le pays d'accueil, et au moins inférieur de 20 points de pourcentage en Lettonie, au Portugal, en Suède et aux Pays-Bas.

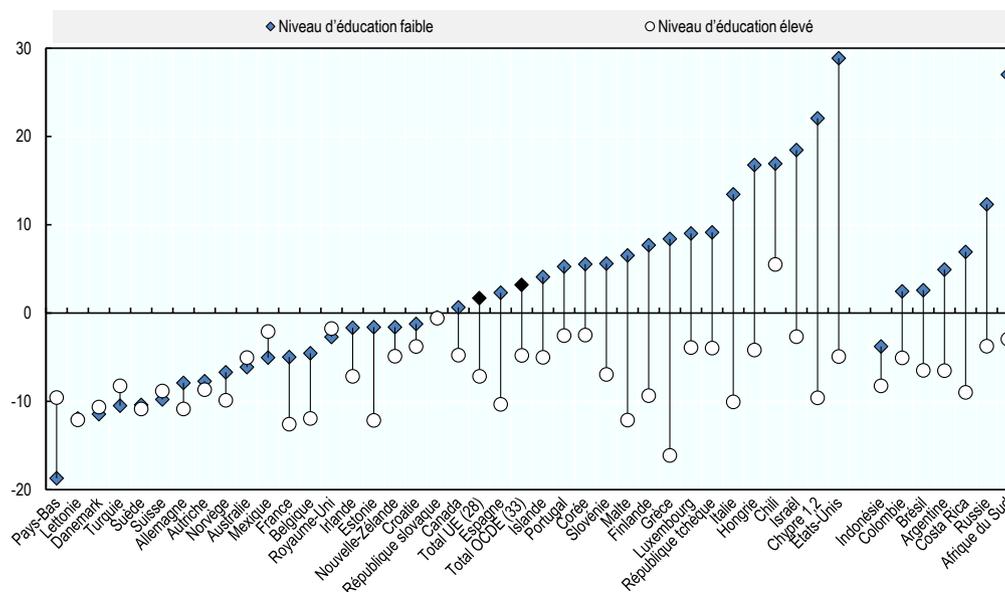
La situation est totalement différente pour ce qui est du taux d'emploi des immigrés ayant un faible niveau d'éducation. Dans près de la moitié des pays de l'OCDE et de l'UE, il est supérieur à celui des personnes nées dans le pays – notamment dans les pays d'Europe centrale et du Sud, en Israël et au Chili. Quant aux États-Unis, le taux d'emploi des immigrés ayant un faible niveau d'éducation est supérieur d'au moins 29 points de pourcentage à celui de leurs homologues nés dans le pays. En revanche, dans de nombreux pays européens accueillant des immigrés depuis longtemps et dans les pays nordiques, les immigrés ayant un faible niveau d'éducation sont moins susceptibles d'occuper un emploi que les personnes natives ayant un faible niveau d'éducation. Aux Pays-Bas, en Suède et au Danemark, l'écart s'élève à pas moins de 10 points de pourcentage. Ces mauvais résultats sont principalement imputables aux taux d'emploi inférieurs des immigrés originaires de pays hors UE. Au sein de l'UE, les écarts entre les taux d'emploi des immigrés selon qu'ils sont nés dans ou en dehors de l'Union sont plus importants parmi les immigrés ayant un faible niveau d'éducation (11 points de pourcentage) que parmi les diplômés du supérieur (8 points de pourcentage). Toutefois, dans certains pays d'Europe centrale et du Sud (comme la République tchèque, la Hongrie, la Grèce et l'Italie), où les immigrés de faible niveau d'éducation nés hors de l'UE sont principalement des travailleurs immigrés arrivés avant la crise économique mondiale, ils sont plus susceptibles d'occuper un emploi que les personnes nées dans le pays.

Le taux d'emploi des immigrés récents (présents depuis moins de cinq ans) au sein de l'OCDE est inférieur de 10 points de pourcentage à celui des personnes nées dans le pays. Cette différence atteint même 15 points en moyenne dans l'UE. Moins de la moitié des immigrés récents sont en emploi dans les pays d'Europe du sud,

ainsi que dans de nombreux pays nordiques et d'immigration de longue date. Ces taux sont inférieurs à 40 % en Grèce, en France et en Italie.

Graphique 3.9. Taux d'emploi des personnes nées à l'étranger selon leur niveau d'études

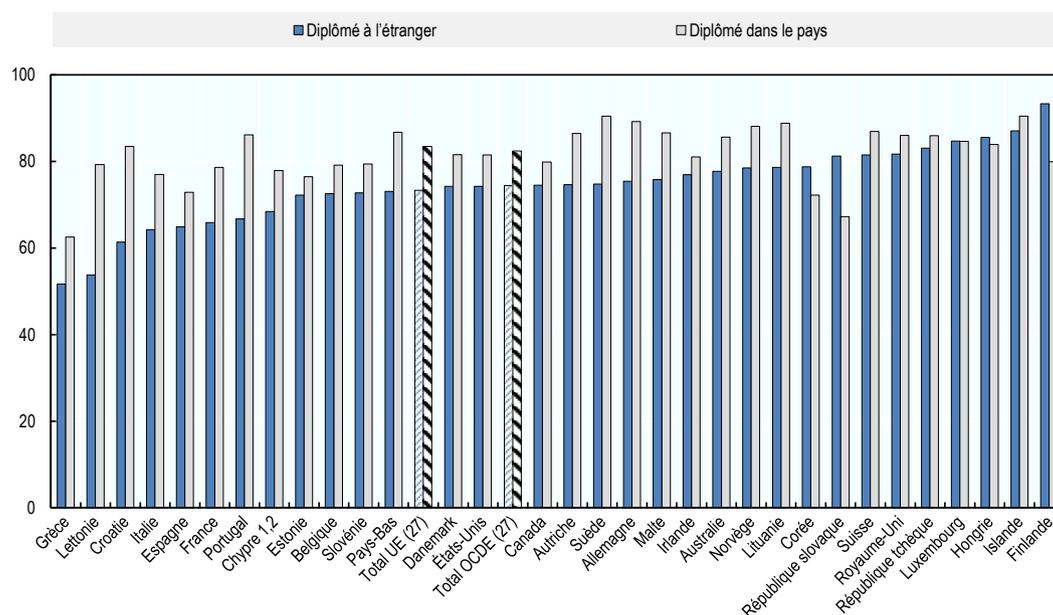
Écart en points de pourcentage par rapport aux personnes nées dans le pays, 15-64 ans non scolarisés, 2017



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933893637>

Graphique 3.10. Taux d'emploi des personnes ayant un niveau d'éducation élevé nées à l'étranger, en fonction de l'endroit où elles ont suivi leurs études

En pourcentage des 15-64 ans non scolarisés, 2015-16



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933893656>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

3.5. Chômage

Définition

L'Organisation internationale du travail (OIT) définit les chômeurs comme des personnes sans emploi mais disponibles pour travailler, et en recherche d'emploi durant la semaine de référence. Le taux de chômage est la part de chômeurs au sein de la population active (somme des personnes occupées et des chômeurs).

Population étudiée

Population active âgée de 15 à 64 ans.

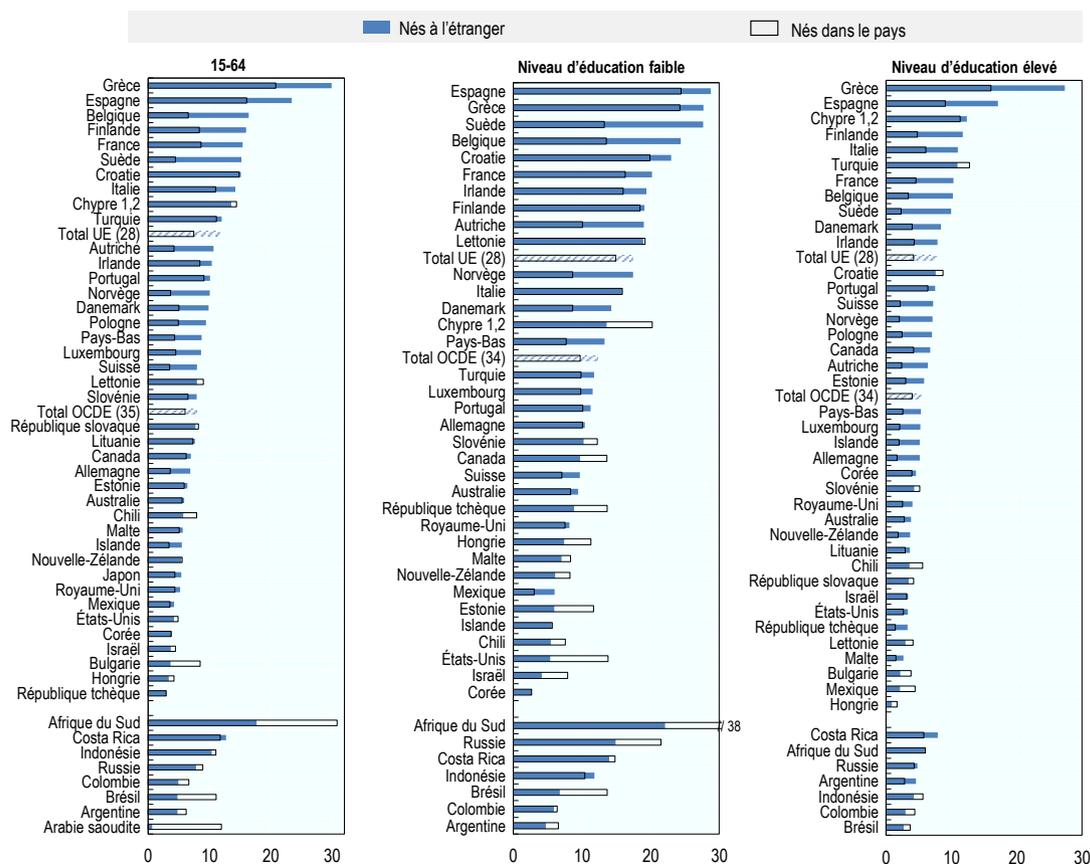
Dans les pays de l'OCDE, le taux de chômage des immigrés atteint 8 % et celui des personnes nées dans le pays 6 %. Il s'élève à 11.5 % au sein de l'UE, contre 7.5 % pour les personnes nées dans le pays. Au total, 5.8 millions de travailleurs immigrés sont au chômage au sein de l'OCDE, et 3.7 millions dans l'UE. En effet, dans la grande majorité des pays, les immigrés ont plus de risques d'être au chômage que les personnes nées dans le pays, sauf aux États-Unis, au Chili, en Lettonie, en Hongrie, en Bulgarie et en Israël. L'écart est supérieur à 5 points de pourcentage dans la plupart des pays d'Europe du Sud (comme l'Espagne et la Grèce), dans les pays européens accueillant des immigrés de longue date (comme la Belgique et la France) et dans les pays nordiques (il est supérieur à 10 points en Suède). Dans le dernier groupe de pays, ainsi qu'en Suisse, en Autriche et dans le Benelux, le taux de chômage des personnes nées à l'étranger est au moins deux fois supérieur à celui des personnes nées dans le pays. C'est également le cas dans des pays où la situation globale de l'emploi est pourtant bonne, comme en Suisse et en Autriche.

Les effets de la crise économique ont commencé à s'atténuer dans les pays de l'OCDE et de l'UE, et les taux de chômage des personnes nées à l'étranger et des personnes nées dans le pays sont désormais revenus à des niveaux similaires à ceux d'avant la crise. Toutefois, ce tableau général englobe des situations très disparates d'un pays à l'autre. L'écart entre le taux de chômage des personnes nées à l'étranger et celui des personnes nées dans le pays s'est creusé dans une douzaine de pays, en Pologne et en Europe du Sud notamment. Il est resté stable dans la plupart des pays, mais s'est toutefois réduit dans un petit nombre d'entre eux ces dix dernières années, notamment en République tchèque et en Allemagne.

Dans la plupart des pays, les immigrés ayant un faible niveau d'éducation sont plus susceptibles d'être au chômage que les personnes ayant un faible niveau d'éducation nées dans le pays – leur taux de chômage est en effet supérieur de plus de 10 points de pourcentage en Suède et en Belgique. C'est toutefois l'inverse au Canada, aux États-Unis et dans les pays d'Europe centrale et orientale comme la République tchèque. Bien que le chômage touche généralement davantage les personnes ayant un faible niveau d'éducation, l'écart entre les personnes nées à l'étranger et les personnes nées dans le pays s'avère plus important chez les personnes ayant un niveau d'éducation élevé dans les deux tiers des pays de l'OCDE et de l'UE. Les seuls pays où le taux de chômage des immigrés diplômés du supérieur est inférieur à celui des personnes nées dans le pays sont le Mexique, le Chili, la Turquie et la plupart des pays d'Europe centrale et orientale.

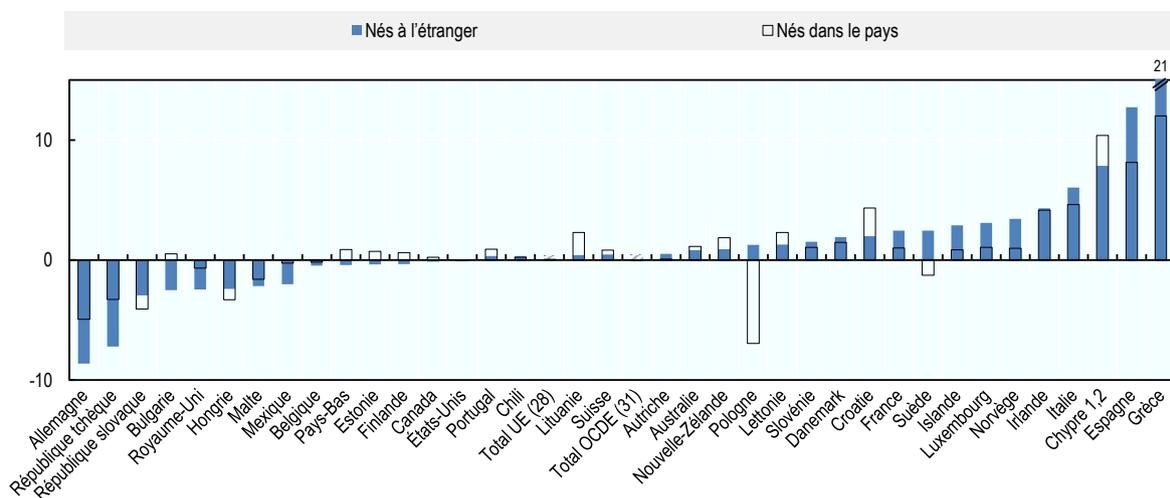
Quant à l'UE, les immigrés originaires de pays hors UE ont beaucoup de difficultés à trouver un emploi ; leur taux de chômage (tous niveaux d'éducation confondus) est près de deux fois supérieur à celui des personnes nées dans le pays. Cet écart atteint au moins 8 points dans la plupart des pays nordiques, en Belgique, au Luxembourg et en Suisse. Les immigrés originaires de pays hors UE sont de fait le groupe le plus touché par la crise économique, notamment en Grèce et en Espagne, où leur taux de chômage a augmenté de 22 et 18 points de pourcentage, respectivement, au cours des dix dernières années.

Graphique 3.11. Taux de chômage
En pourcentage des 15-64 ans, 2017



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933893675>

Graphique 3.12. Évolution du taux de chômage
Évolution en points de pourcentage, 15-64 ans non scolarisés, de 2006-07 à 2017



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933893694>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

3.6. Risques d'exclusion du marché du travail

Définition

Le taux de chômage de longue durée correspond à la part de chômeurs sans emploi depuis au moins 12 mois parmi l'ensemble des chômeurs. Les personnes dont l'inactivité est subie sont celles qui ne recherchent pas d'emploi mais souhaitent travailler. Cette catégorie inclut, entre autres, les travailleurs découragés, qui ne recherchent pas d'emploi parce qu'ils estiment qu'aucun emploi adéquat n'est disponible.

Population étudiée

Chômeurs et inactifs âgés de 15 à 64 ans.

Au sein de l'OCDE, plus d'un tiers des chômeurs immigrés – soit 2.2 millions de personnes – cherchent un emploi depuis au moins un an. Au sein de l'UE, ils représentent près de la moitié de la population sans emploi née à l'étranger (près de 2 millions de personnes) : 50 % des immigrés originaires de pays hors UE, et 44 % des immigrés originaires de pays de l'UE.

Il y a dix ans, les immigrés étaient moins susceptibles que les personnes nées dans le pays d'être au chômage depuis plus de 12 mois, dans les pays de l'OCDE comme de l'UE. Le taux de chômage de longue durée des immigrés est désormais similaire à celui des personnes nées dans le pays, après avoir augmenté de 7 points de pourcentage dans l'UE et de 8 points au sein de l'OCDE, soit trois fois plus que celui des personnes nées dans le pays. La part d'immigrés en situation de chômage de longue durée parmi l'ensemble des chômeurs a augmenté de plus de 20 points dans les pays durement frappés par la crise économique mondiale, comme l'Irlande, la Lettonie, la Grèce et l'Espagne. Cette part a considérablement diminué dans un petit nombre de pays seulement, comme l'Estonie et la République tchèque. Le chômage de longue durée est plus fréquent chez les personnes nées à l'étranger dans les deux tiers des pays de l'OCDE et de l'UE, notamment dans les pays nordiques et dans la plupart des pays européens d'immigration de longue date. Au Danemark, en Suède, en Suisse et en Lituanie, ce taux est supérieur de plus de 10 points de pourcentage à celui des personnes nées dans le pays. À l'inverse, les chômeurs nés à l'étranger sont moins victimes du chômage de longue durée que les personnes nées dans le pays en Europe du Sud, en Irlande, au Royaume-Uni et en Océanie.

Au sein de l'Union européenne, un quart des inactifs immigrés souhaitent travailler, contre une personne née dans le pays sur six. L'inactivité subie est moins répandue aux États-Unis, où moins de 10 % des inactifs souhaitent travailler, quel que soit leur pays de naissance. Au total, 3.4 millions de personnes nées à l'étranger au sein de l'OCDE et 2 millions au sein de l'UE subissent leur inactivité. Elles sont partout plus susceptibles de subir leur inactivité que les personnes nées dans le pays, sauf en Islande, en Australie, au Royaume-Uni et en République slovaque. La part des personnes nées à l'étranger subissant leur inactivité est supérieure de 10 points de pourcentage à celle des personnes nées dans le pays au Luxembourg, en Norvège, en Pologne et en Autriche. Au sein de l'UE, seuls 4 % des immigrés inactifs ne recherchent pas activement d'emploi parce qu'ils sont découragés, une part similaire à celle observée chez les personnes nées dans le pays. Les autres causes d'inactivité subie sont les obligations familiales (plus fréquentes chez les immigrés), les problèmes de santé et d'autres causes non précisées. La part des travailleurs découragés n'est supérieure à 10 % qu'en Italie, pour les deux groupes. Aux Pays-Bas, par contre, elle est deux fois plus élevée chez les personnes nées à l'étranger.

Les immigrés sont également plus susceptibles de craindre une exclusion du marché du travail dans tous les pays, sauf en Estonie. Entre 2010 et 2014, 48 % des personnes nées à l'étranger en moyenne craignaient de perdre leur emploi, contre 42 % des personnes nées dans le pays. Cet écart est particulièrement important aux États-Unis (20 points de pourcentage), ainsi qu'aux Pays-Bas et en Suède (10 points de pourcentage chacun). Les immigrés au chômage depuis au moins deux mois sont également moins susceptibles de toucher des prestations de chômage que leurs homologues nés dans le pays – 36 % contre 40 % en moyenne au sein de l'UE. Aux Pays-Bas, en 2016, ils sont trois fois moins susceptibles de toucher des prestations de chômage que les personnes nées dans le pays. Toutefois, les proportions sont similaires pour les deux groupes dans les pays nordiques, en France et aux États-Unis.

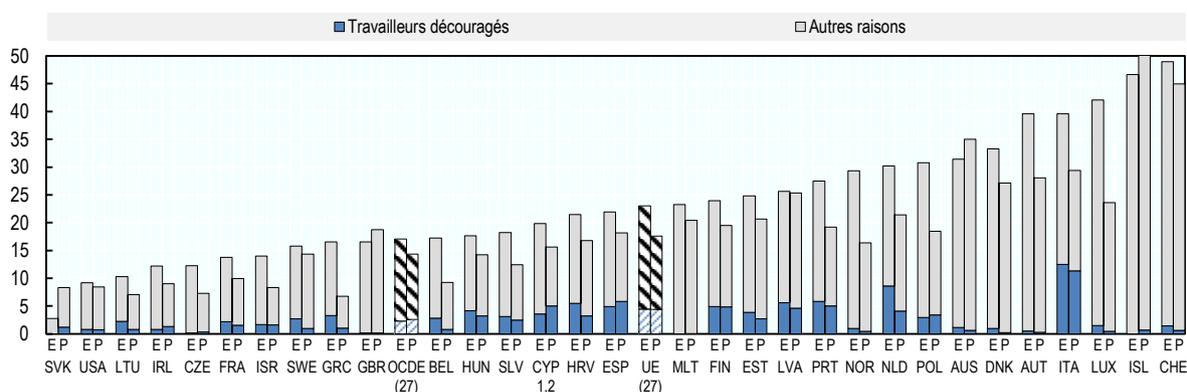
Tableau 3.1. Taux de chômage de longue durée

En pourcentage du chômage total, 2006-07 et 2015-16

	Population née à l'étranger (% total chômeurs nés à l'étranger)		Différence avec les personnes nées dans le pays (points de %) + : plus élevé que ceux nés dans le pays - : plus faible que ceux nés dans le pays	
	2006-07	2015-16	2006-07	2015-16
Allemagne	56.7	57.7	-0.1	-0.3
Australie	17.9	24.3	+1.4	-0.3
Autriche	30.4	32.5	+4.1	+2.7
Belgique	57.2	57.1	+8.5	+8.3
Canada	10.4	13.5	+3.2	+2.8
Chypre ^{1,2}	19.6	39.2	+0.9	-7.7
Corée	..	2.1	..	+0.8
Croatie	60.4	58.4	+0.3	+0.9
Danemark	20.1	33.8	+1.8	+12.2
Espagne	11.9	48.2	-11.1	-0.3
Estonie	58.8	38.3	+12.1	+3.9
États-Unis	6.6	11.8	+0.2	+0.4
Finlande	32.0	28.1	+10.1	+1.8
France	45.7	49.6	+7.1	+7.7
Grèce	44.5	71.1	-8.2	-1.6
Hongrie	41.9	53.8	-4.2	+8.1
Irlande	24.5	52.3	-9.6	-5.5
Islande	..	13.1	-0.1	+3.5
Israël	..	12.5	..	-0.7
Italie	41.2	55.2	-8.3	-4.1
Lettonie	28.2	50.5	-2.8	+7.8
Lituanie	..	54.3	+2.8	+14.3
Luxembourg	29.8	30.6	+1.7	+2.1
Malte	..	48.1	-7.7	+6.4
Norvège	31.1	34.4	+13.1	+7.9
Nouvelle-Zélande	10.4	9.5	-0.8	-2.4
Pays-Bas	50.2	50.3	+10.8	+9.9
Portugal	42.2	51.9	-7.2	-5.0
République tchèque	69.9	48.8	+17.0	+7.8
Royaume-Uni	24.0	24.1	+1.0	-5.0
Slovénie	54.8	57.7	+7.9	+5.7
Suède	18.7	27.6	+6.6	+13.0
Suisse	46.3	43.6	+16.2	+14.3
Turquie	..	21.9	+0.0	-2.6
Total OCDE (29)	29.2	37.3	-2.1	+4.6
Total UE (28)	41.3	48.4	-3.7	+0.1

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933893922>**Graphique 3.13. Inactivité subie due au découragement ou à d'autres raisons**

Pourcentage d'inactifs nés à l'étranger (E) et nés dans le pays (P), 15-64 ans, 2015-16

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933893713>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

3.7. Types de contrats

Définition

On entend généralement par travail temporaire tout emploi rémunéré régi par un contrat à durée déterminée, y compris l'apprentissage, le travail intérimaire et les stages rémunérés. En Australie, il désigne un emploi sans congés payés. Il n'existe pas de définition du travail temporaire aux États-Unis.

Population étudiée

Personnes occupées âgées de 15 à 64 ans, hors travailleurs indépendants et personnes encore scolarisées.

Au sein de l'OCDE comme de l'UE, 15 % des personnes nées à l'étranger qui travaillent ont un contrat temporaire, contre respectivement 16 % et 12 % des travailleurs nés dans le pays. Au sein de l'UE, la part des travailleurs temporaires est encore plus élevée parmi les immigrants originaires de pays hors UE (18 %). Dans la plupart des pays d'Europe centrale et orientale, au Royaume-Uni, en Autriche et en Italie, toutefois, les contrats temporaires sont légèrement plus fréquents chez les immigrants nés dans l'UE. Au total, 5 millions de travailleurs nés à l'étranger sont titulaires de contrats temporaires dans les pays de l'OCDE, contre 3.4 millions au sein de l'UE. Les immigrants sont plus susceptibles de relever de tels contrats dans l'ensemble des pays européens, mais pas généralement dans les pays non-européens de l'OCDE.

On compte autant de travailleurs temporaires parmi les immigrants que parmi les personnes nées dans le pays au Canada, en Australie et en Nouvelle-Zélande, et environ 5 points de pourcentage de moins parmi les immigrants dans les pays OCDE d'Amérique latine, où les immigrants sont plus souvent diplômés du supérieur. Les seules exceptions parmi les pays non européens sont le Japon et la Corée, où plus de la moitié des immigrants sont des travailleurs temporaires, contre un tiers des personnes nées dans le pays au Japon et un dixième en Corée.

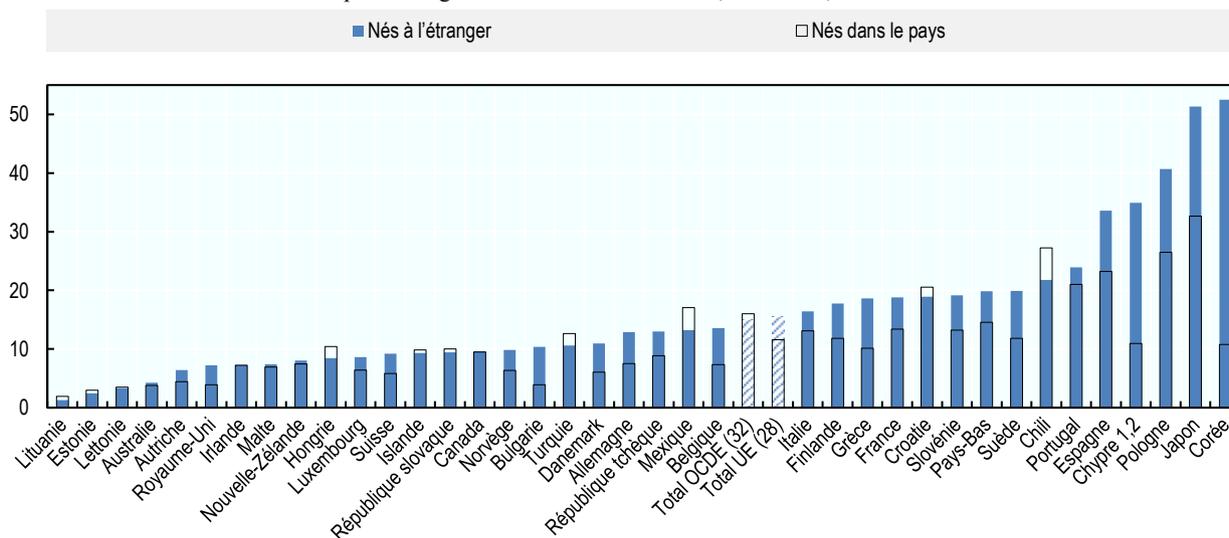
De même, dans environ la moitié des pays de l'UE, la part des travailleurs temporaires nés à l'étranger est supérieure d'au moins 5 points à celle de leurs pairs nés dans le pays, et cet écart est encore plus important dans les pays nordiques (à l'exception de la Norvège) et dans les pays d'immigration de longue date comptant un grand nombre d'immigrants ayant de faibles niveaux d'éducation. L'écart est également important en Espagne, en Grèce et en Pologne. À l'inverse, le travail temporaire représente moins de 10 % de l'emploi des immigrants dans la plupart des pays d'Europe centrale et orientale, ainsi que dans les pays européens ayant accueilli récemment de nombreux immigrants ayant des niveaux d'éducation élevés.

Un contrat temporaire représente souvent une première voie d'accès au marché du travail. Les immigrants arrivés récemment sont donc plus susceptibles d'occuper des emplois temporaires, dont la part diminue à mesure que la durée de séjour s'allonge. Dans les pays de l'UE, seuls 13 % des immigrants installés (à savoir les personnes nées à l'étranger résidant dans le pays depuis au moins 10 ans) sont titulaires de contrats temporaires, soit quasiment moitié moins que leurs homologues séjournant dans le pays depuis moins de 10 ans. Si l'on compare les immigrants installés et les personnes nées dans le pays sur le plan du travail temporaire, on constate qu'au fil du temps, l'écart entre eux se resserre dans la plupart des pays, voire disparaît dans un tiers d'entre eux, par exemple dans les pays nordiques (en Suède notamment), en Slovénie et en Allemagne.

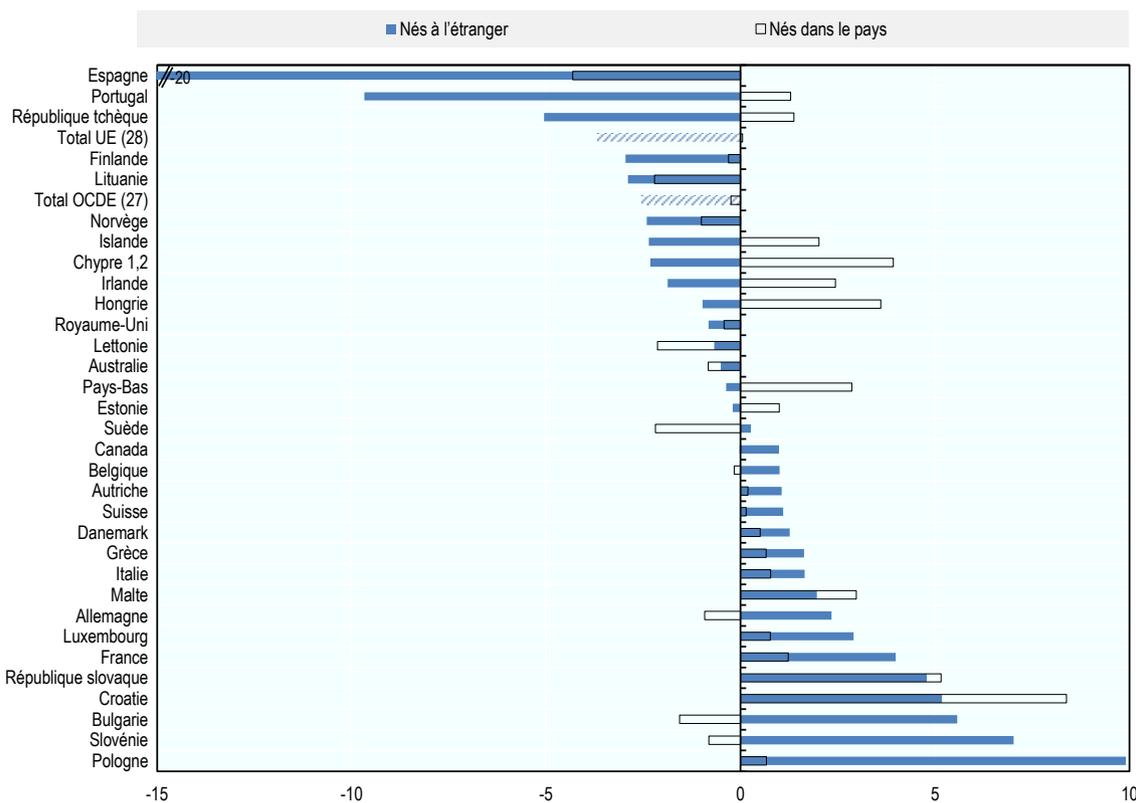
La part des contrats temporaires parmi les différents types de contrats n'a pas évolué de manière significative au cours de la dernière décennie. La plupart des pays ont enregistré des hausses ou des baisses de 2 points de pourcentage, quel que soit le lieu de naissance des titulaires. Parmi les quelques exceptions, l'Espagne a enregistré une baisse importante de la part des contrats temporaires, notamment chez les personnes nées à l'étranger, de plus de 50 % avant la crise à moins de 30 % aujourd'hui. Cette baisse est principalement imputable aux pertes d'emplois, qui ont majoritairement affecté les emplois temporaires. La part des travailleurs temporaires a reculé d'au moins 5 points de pourcentage parmi les immigrants au Portugal et en République tchèque, alors qu'elle a légèrement augmenté parmi les personnes nées dans le pays. En revanche, en Pologne, en Slovénie et dans une moindre mesure en France, les personnes nées à l'étranger sont désormais beaucoup plus susceptibles de travailler dans le cadre de contrats temporaires que les personnes nées dans le pays.

Graphique 3.14. Travailleurs titulaires de contrats temporaires

En pourcentage de l'ensemble des salariés, 15-64 ans, 2015-16

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933893732>**Graphique 3.15. Évolution de la part des contrats temporaires parmi l'ensemble des travailleurs**

Évolution en points de pourcentage parmi les salariés, 15-64 ans, de 2006-07 à 2015-16

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933893751>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

3.8. Conditions de travail

Définition

Cet indicateur correspond à la proportion de personnes occupées déclarant travailler de nombreuses heures (plus de 50 heures par semaine) et à la part des salariés qui déclarent que leur emploi engendre un risque pour leur santé physique.

Population étudiée

Tous les 15-64 ans occupant un emploi. Les indépendants ne sont pas inclus dans l'indicateur des risques pour la santé physique.

Les conditions de travail sont fortement corrélées au bien-être global d'un individu. Une surcharge de travail, par exemple, peut avoir un impact négatif sur l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée, sur la santé physique et sur l'intégration sociale. Dans les pays de l'OCDE, 16 % des personnes nées dans le pays et 11 % des personnes nées à l'étranger occupant un emploi travaillent plus de 50 heures. Dans les pays de l'UE, on enregistre la même part de travailleurs nés dans le pays et de travailleurs immigrés (qu'ils soient nés dans ou hors de l'UE) travaillant de longues heures, soit 11 %. Dans les deux tiers des pays, la part de personnes nées dans le pays travaillant plus de 50 heures par semaine est plus importante. L'écart est particulièrement marqué en Autriche, aux États-Unis et en Australie. À l'inverse, dans les pays OCDE d'Amérique latine, au Royaume-Uni, et dans l'ensemble des pays d'Europe centrale et orientale (à l'exception de l'Estonie), il est plus fréquent pour les personnes nées à l'étranger d'effectuer de longues heures de travail, notamment en République tchèque, où elles sont deux fois plus susceptibles de le faire que les personnes nées dans le pays.

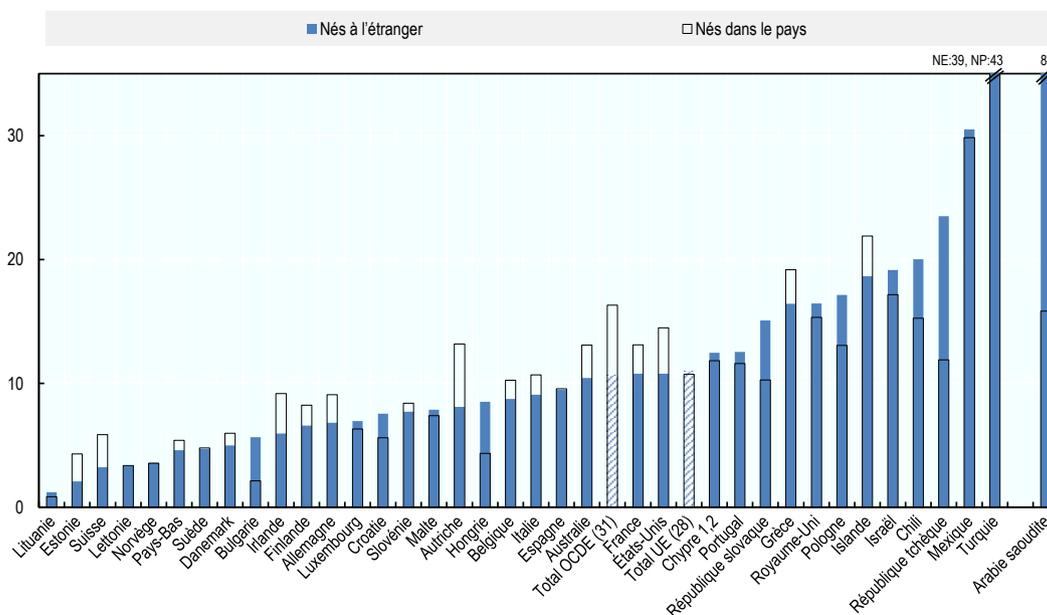
Le temps de travail est déterminé par la répartition des emplois occupés par les personnes nées dans le pays et à l'étranger entre les professions et les secteurs, ainsi que par le niveau d'éducation. Dans trois pays sur cinq, les personnes ayant de faibles niveaux d'éducation nées dans le pays sont plus susceptibles d'effectuer de longues heures de travail que leurs pairs nés à l'étranger, bien que l'écart soit généralement réduit (sauf en Grèce, en Irlande, en Islande, en Slovaquie et en Suisse). Parmi les personnes ayant des niveaux d'éducation élevés, toutefois, ce sont celles nées à l'étranger qui sont plus susceptibles que celles nées dans le pays de travailler de nombreuses heures dans trois pays sur cinq. Les exceptions notables sont l'Allemagne et l'Autriche. Dans ce dernier pays, les immigrés ayant des niveaux d'éducation élevés sont moins susceptibles d'effectuer de nombreuses heures de travail que leurs homologues nés dans le pays (12 % contre 18 %).

Certains types d'emplois sont associés à des risques pour la santé physique, lesquels peuvent nuire au bien-être des travailleurs à long terme. Les travailleurs immigrés sont plus susceptibles d'occuper de tels emplois dans l'ensemble des pays européens – 46% en moyenne, contre 35 % des personnes nées dans le pays. En Allemagne, en Slovaquie, en Estonie et en Suède, l'écart entre la part de personnes nées à l'étranger et celle de personnes nées dans le pays qui occupent un emploi présentant un risque pour leur santé physique atteint au moins 20 points de pourcentage. Les seuls pays où les risques professionnels ne sont pas supérieurs pour les travailleurs immigrés sont le Danemark et la Norvège.

La plupart des professions présentant un risque pour la santé physique sont peu qualifiées. En effet, en 2015, trois immigrés ayant un faible niveau d'éducation sur cinq occupaient un emploi présentant un risque pour leur santé physique, contre la moitié des personnes ayant un faible niveau d'éducation nées dans le pays. La part d'immigrés occupant un emploi présentant un risque pour la santé est supérieure à celle des personnes nées dans le pays dans l'ensemble des pays, sauf en France et en Espagne (où l'on n'enregistre aucune différence entre les deux groupes). Même les immigrés ayant un niveau d'éducation élevé sont plus susceptibles d'occuper des emplois présentant un risque pour leur santé physique.

Graphique 3.16. Temps de travail élevé

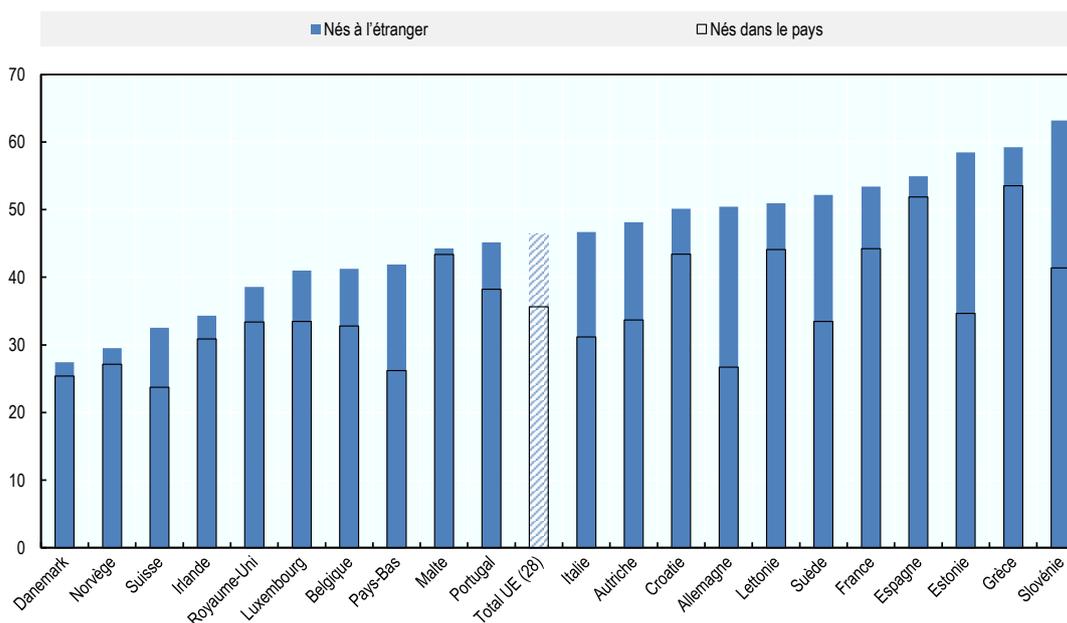
En pourcentage des 15-64 ans occupant un emploi et non scolarisés nés à l'étranger (NE) et nés dans le pays (NP), 2015-16



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933893770>

Graphique 3.17. Parts des personnes nées à l'étranger et des personnes nées dans le pays qui occupent un emploi présentant un risque pour leur santé physique

En pourcentage des 15-64 ans occupant un emploi, 2015-16



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933893789>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

3.9. Niveau de qualification des emplois

Définition

Le niveau de qualification des emplois est mesuré par la Classification internationale type des professions (CITP). L'indicateur du niveau de qualification des emplois compare la part des travailleurs occupant des emplois peu qualifiés (professions élémentaires impliquant des tâches simples, routinières, et souvent, des efforts physiques [CITP 9]) et la part des travailleurs occupant des emplois très qualifiés (par exemple cadres supérieurs, professions intellectuelles et scientifiques, et professions intermédiaires [CITP 1-3]).

Population étudiée

Personnes occupées âgées de 15 à 64 ans.

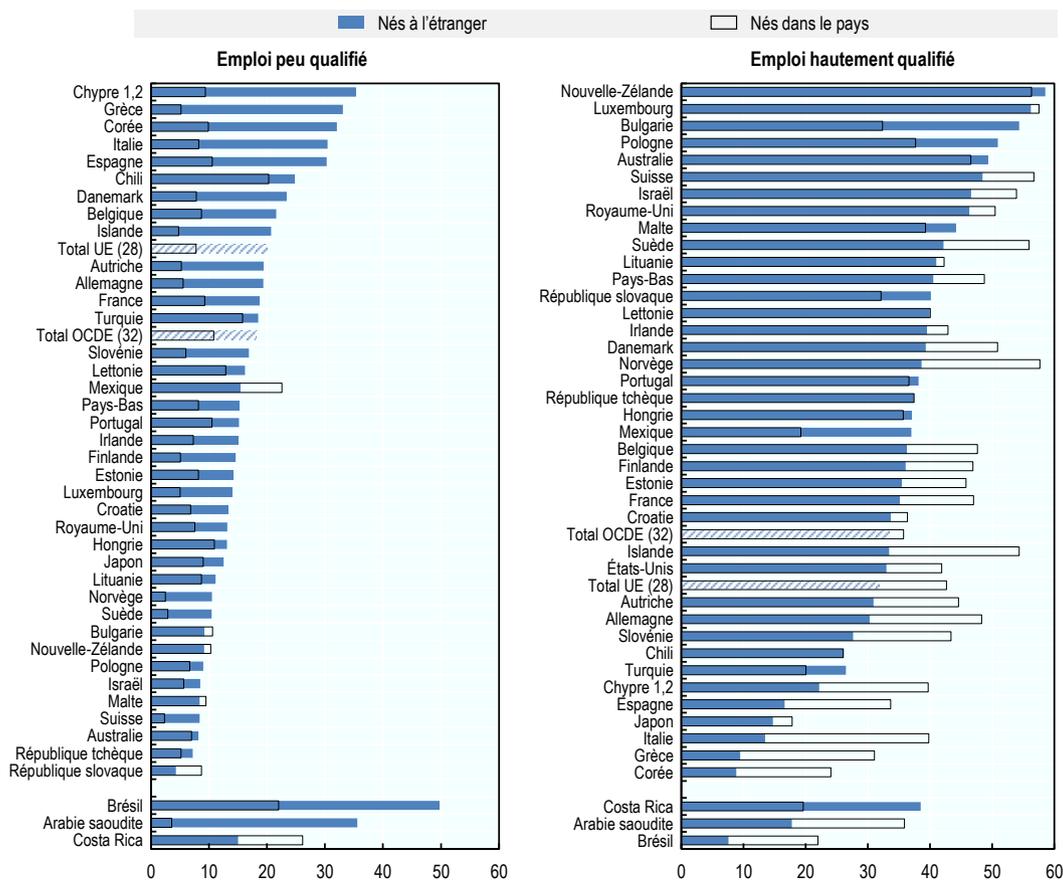
Dans les pays de l'OCDE, 18 % des travailleurs immigrés occupent des emplois peu qualifiés, ou « professions élémentaires », contre 11 % des personnes nées dans le pays. Ces proportions sont de respectivement 20% et 8% au niveau de l'UE. En effet, dans la quasi-totalité des pays, les travailleurs immigrés se concentrent davantage dans les professions peu qualifiées. En Europe du Sud (à l'exception du Portugal), au moins 30 % des immigrés occupent de tels emplois, soit trois fois plus que les personnes nées dans le pays. En Grèce, ils sont beaucoup plus susceptibles (six fois plus) que les personnes nées dans le pays d'occuper des professions élémentaires, et environ quatre fois plus susceptibles de le faire dans les pays nordiques et dans certains pays européens d'immigration de longue date, comme l'Autriche ou l'Allemagne. Plus d'un emploi peu qualifié sur quatre est occupé par un immigré au sein de l'UE, aux États-Unis et dans les pays d'installation, une part qui atteint plus de 40% en Autriche, en Allemagne, en Suède et en Norvège, et plus de 60 % en Suisse et au Luxembourg. Les immigrés originaires de pays hors UE sont plus susceptibles d'exercer une profession élémentaire que leurs homologues nés dans l'UE dans l'ensemble des pays européens, à l'exception du Royaume-Uni, de l'Irlande et de la Hongrie. Ils ont au moins trois fois plus de risques d'occuper des emplois peu qualifiés que les personnes nées dans le pays dans trois pays sur cinq, notamment dans les pays européens accueillant des immigrés de longue date, les pays nordiques et en Europe du Sud.

Il n'y a qu'en Australie, en Nouvelle-Zélande, au Portugal, à Malte, en Turquie et dans certains pays d'Europe centrale (comme la Bulgarie et la République slovaque) que les immigrés ne sont pas nettement surreprésentés dans les professions élémentaires. Dans ces pays, les immigrés sont plus susceptibles d'occuper des emplois très qualifiés que les personnes nées dans le pays, l'écart atteignant pas moins de 10 points de pourcentage en Pologne. Sinon, la part des immigrés exerçant des emplois très qualifiés est inférieure à celle des personnes nées dans le pays dans tous les autres pays de l'OCDE et de l'UE. Un tiers des travailleurs immigrés dans l'UE occupent des emplois très qualifiés – une part inférieure de 11 points de pourcentage à celle des travailleurs nés dans le pays. Cette part est légèrement moindre en ce qui concerne les immigrés originaires de pays hors UE.

Néanmoins, la part des travailleurs immigrés occupant des emplois très qualifiés a progressé de plus de 2 points de pourcentage dans l'UE au cours de la dernière décennie (tant pour les immigrés nés dans l'UE que pour ceux nés dans des pays hors UE) et de 4 points au sein de l'OCDE, une tendance similaire à celle observée chez les personnes nées dans le pays. Cette hausse a été plus marquée chez les immigrés que chez les personnes nées dans le pays) aux États-Unis, dans les pays baltes et en Irlande. Toutefois, dans la plupart des pays, l'écart entre les immigrés et les personnes nées dans le pays qui occupent des emplois hautement qualifiés s'est creusé au cours de cette même période, une tendance particulièrement marquée dans les pays européens accueillant des immigrés de longue date et dans les pays nordiques (à l'exception de la Suède). La part des immigrés occupant des emplois hautement qualifiés a même diminué dans un quart des pays environ (par exemple en Norvège, en Islande et en Belgique), alors que celle des personnes nées dans le pays a augmenté. Globalement toutefois, on a enregistré une hausse générale de la part de l'emploi qualifié parmi l'ensemble des travailleurs (nés dans le pays ou à l'étranger) – sauf en Grèce, en Italie, aux Pays-Bas et en République slovaque.

Graphique 3.18. Emplois peu qualifiés et hautement qualifiés

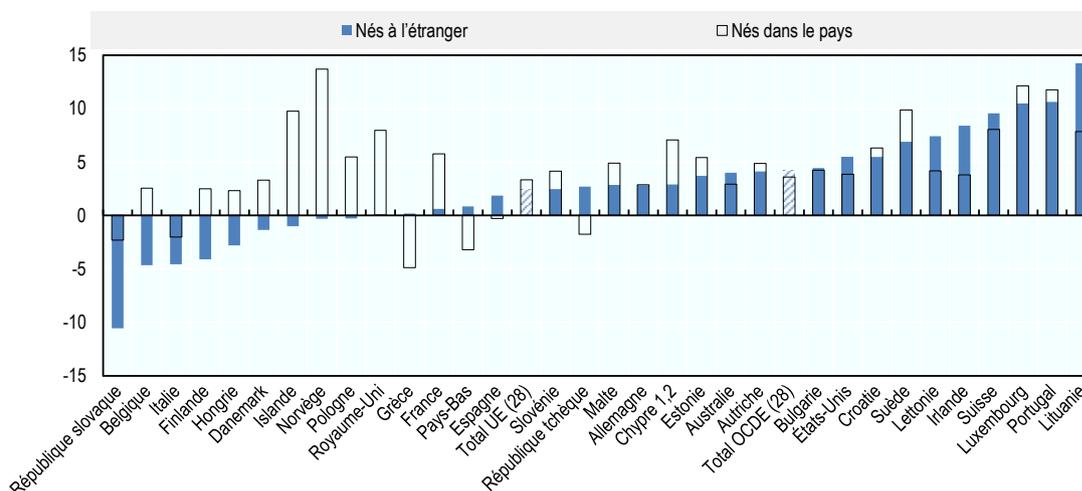
En pourcentage des 15-64 ans occupés, 2017



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933893808>

Graphique 3.19. Évolution de la part des travailleurs occupant un emploi hautement qualifié

Évolution en points de pourcentage, 15-64 ans, de 2006-07 à 2017



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933893827>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

3.10. Déclassement

Définition

Le taux de déclassement correspond à la part des personnes ayant un niveau d'éducation élevé (niveaux 5-8 de la CITE, voir indicateur 3.1) qui occupent un emploi peu ou moyennement qualifié conformément à la CITP (niveaux 4 à 9 de la CITP, voir indicateur 3.9).

Population étudiée

Personnes non scolarisées âgées de 15 à 64 ans, ayant un niveau d'éducation élevé et en emploi (hors forces armées [CITP 0], pour lesquelles les données relatives au niveau de qualification ne sont pas référencées).

Dans l'ensemble de l'OCDE et de l'UE, plus d'un tiers des immigrés ayant un niveau d'éducation élevé sont déclassés dans l'emploi qu'ils occupent – un taux supérieur de 13 points de pourcentage à celui des personnes nées dans le pays au sein de l'UE, et de 4 points dans la zone OCDE. Le déclassement des immigrés est particulièrement problématique en Europe du Sud (sauf au Portugal), où de nombreux travailleurs immigrés diplômés du supérieur sont venus occuper des emplois peu et moyennement qualifiés. En effet, plus de la moitié des immigrés ayant un niveau d'éducation élevé occupent des emplois dans lesquels ils sont déclassés. Ce problème est également très présent en Corée, en Israël, en Allemagne et dans les pays scandinaves, où le taux de déclassement des immigrés est supérieur d'au moins 15 points de pourcentage à celui des personnes nées dans le pays. En Italie, en Norvège et en Islande, les personnes nées à l'étranger ont trois fois plus de risques d'être déclassées. Dans un petit nombre de pays seulement, comme en Suisse et aux États-Unis, la probabilité qu'elles le soient est identique ou moindre. Globalement, plus de 8 millions de personnes nées à l'étranger sont déclassées au sein de l'OCDE, et 3 millions au sein de l'UE. Pour ce qui est des immigrés diplômés du supérieur non scolarisés, près de 15 millions dans l'OCDE et 5.5 millions dans l'UE sont soit déclassés dans leur emploi soit sans emploi – c'est-à-dire près de 45 % de la population immigrée diplômée du supérieur dans les deux zones, contre 40 % des diplômés du supérieur nés dans le pays au sein de l'OCDE, et 30 % dans l'UE.

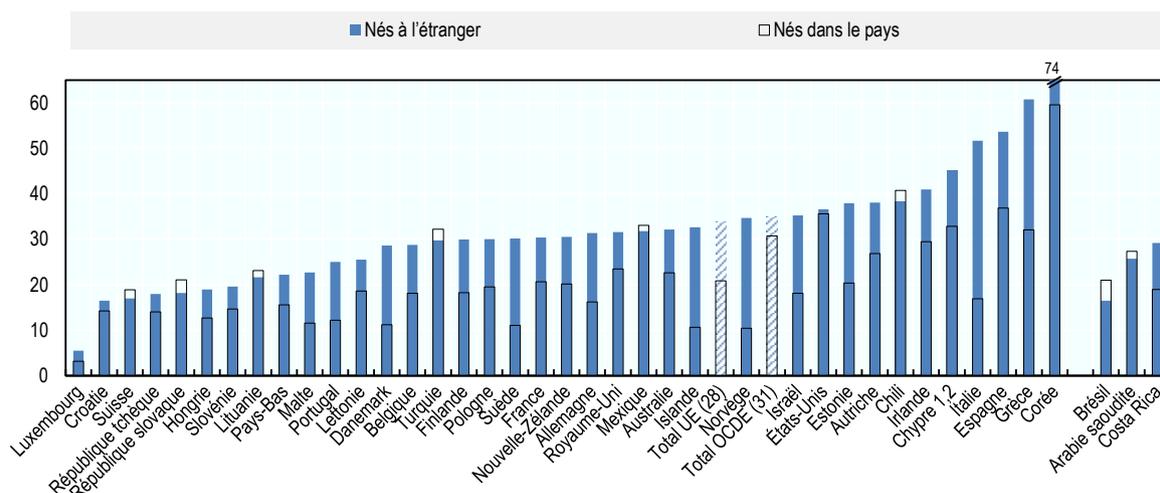
Les immigrés originaires de pays hors UE affichent des taux de déclassement supérieurs aux personnes nées dans le pays dans l'ensemble des pays européens. L'écart avec les personnes nées dans le pays dépasse 15 points de pourcentage dans la moitié des pays de l'UE/AELE. Les immigrés arrivés récemment sont particulièrement touchés par le déclassement, avec un taux supérieur de 7 points de pourcentage à celui des immigrés installés au sein de l'UE. Toutefois, même les immigrés installés qui résident dans le pays d'accueil depuis au moins 10 ans affichent un taux de déclassement supérieur de 6 points à celui des personnes nées dans le pays. Un autre groupe très concerné par le problème du déclassement est celui des personnes nées à l'étranger qui ont obtenu leur diplôme à l'étranger. Dans l'ensemble de l'UE, le déclassement touche 42 % des immigrés ayant suivi leurs études à l'étranger, et 46 % d'entre eux s'ils sont nés en dehors de l'UE. Toutefois, ce problème concerne 28 % des immigrés diplômés dans le pays d'accueil. Dans une moindre mesure, la situation est similaire aux États-Unis et en Australie, où le taux de déclassement des titulaires d'un diplôme étranger est supérieur de 7 points de pourcentage. Le taux de déclassement des immigrés diplômés à l'étranger est deux fois supérieur à celui de leurs homologues diplômés dans le pays d'accueil en Europe du Sud, dans les pays nordiques, en France, en Allemagne et aux Pays-Bas. Dans ces trois derniers pays, ainsi qu'au Portugal et en Slovénie, les immigrés diplômés dans le pays d'accueil n'ont pas plus de risques d'être déclassés que les personnes nées dans le pays, bien que ce soit le cas dans les autres pays de l'UE et de l'OCDE.

Le taux de déclassement des immigrés a légèrement augmenté au cours de la dernière décennie au sein de l'UE, mais il a fortement diminué aux États-Unis. Dans la plupart des pays d'Europe du Sud et dans les pays baltes, les personnes nées dans le pays ont plus de risques d'être déclassées qu'avant la crise, alors que ce problème a tendance à moins toucher les immigrés. Cela pourrait être dû au fait que les immigrés déclassés ont perdu leur emploi pendant la crise, ce qui a réduit le taux de déclassement mais a augmenté le taux de

chômage. Malgré cela, la fréquence du déclassement a augmenté plus vite chez les immigrés que chez les personnes nées dans le pays dans la plupart des pays européens, notamment en Norvège, au Royaume-Uni, en Pologne et en Italie.

Graphique 3.20. Taux de déclassement

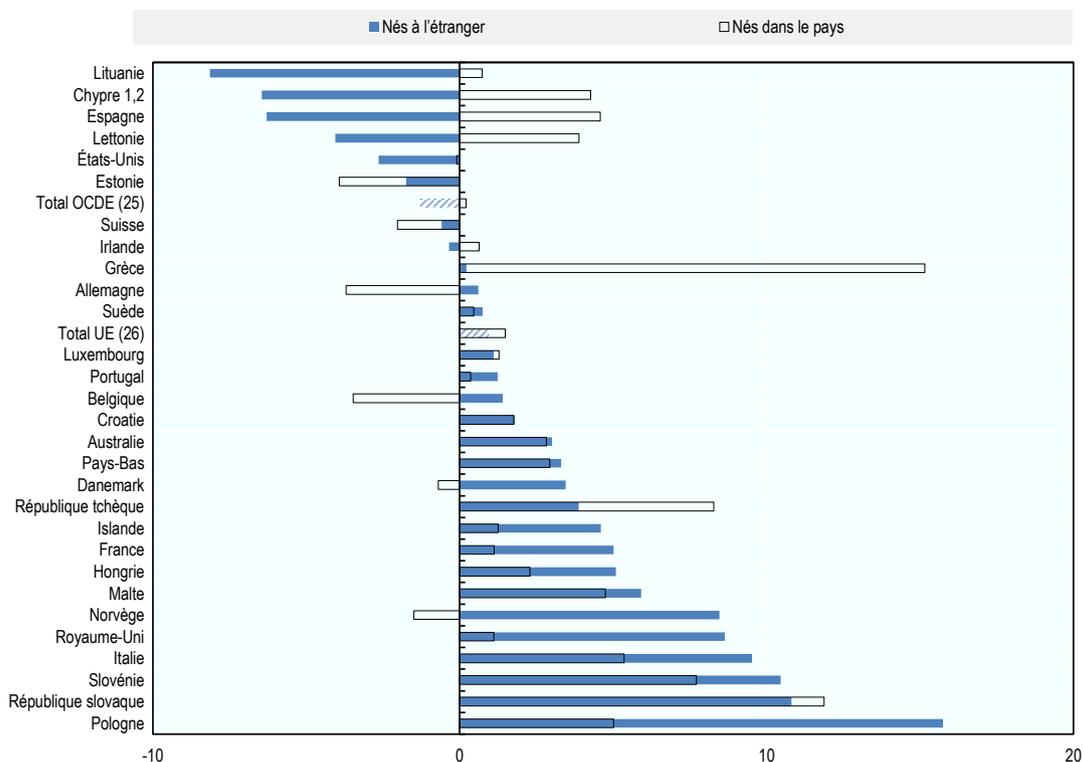
En pourcentage des diplômés du supérieur, 15-64 ans, 2017



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933893846>

Graphique 3.21. Évolution des taux de déclassement

Évolution en points de pourcentage parmi les diplômés du supérieur, 15-64 ans, de 2006-07 à 2017



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933893865>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

3.11. Travail indépendant

Définition

Un travailleur indépendant est un individu qui travaille à son compte ou qui crée sa propre activité à but lucratif, en employant ou non d'autres personnes. Sont considérés comme travailleurs indépendants les entrepreneurs, les professions libérales, les artisans, les commerçants et toutes les activités dites « freelance ».

Population étudiée

Population occupée âgée de 15 à 64 ans, secteur agricole exclu.

Au sein de l'OCDE et de l'UE, quelque 12 % des immigrés occupés sont des travailleurs indépendants – une part identique à celle des personnes nées dans le pays. On compte plus de 7.5 millions de travailleurs indépendants nés à l'étranger dans les pays de l'OCDE, et plus de 3 millions dans l'UE. Les immigrés sont plus susceptibles d'exercer une activité indépendante que les personnes nées dans le pays dans plus des deux tiers des pays, bien que cet écart soit très réduit dans une grande majorité d'entre eux. Ils sont toutefois beaucoup plus susceptibles d'exercer une activité indépendante en Europe centrale et orientale, en Pologne notamment, où la part des travailleurs indépendants immigrés est deux fois supérieure à celle des personnes nées dans le pays. Pour ce qui est des pays où, d'une part, le travail indépendant est largement répandu, et où, d'autre part, les migrations de travail constituent l'essentiel des flux d'immigration, les personnes nées à l'étranger sont moins susceptibles de travailler à leur compte que les personnes nées dans le pays. C'est souvent le cas en Europe du Sud, au Japon, en Corée et dans les pays d'Amérique latine membres de l'OCDE. En Grèce, en Italie et en Islande, par exemple, les personnes nées dans le pays sont deux fois plus nombreuses à exercer une activité indépendante que celles nées à l'étranger, et elles sont quatre fois plus nombreuses à le faire en Corée.

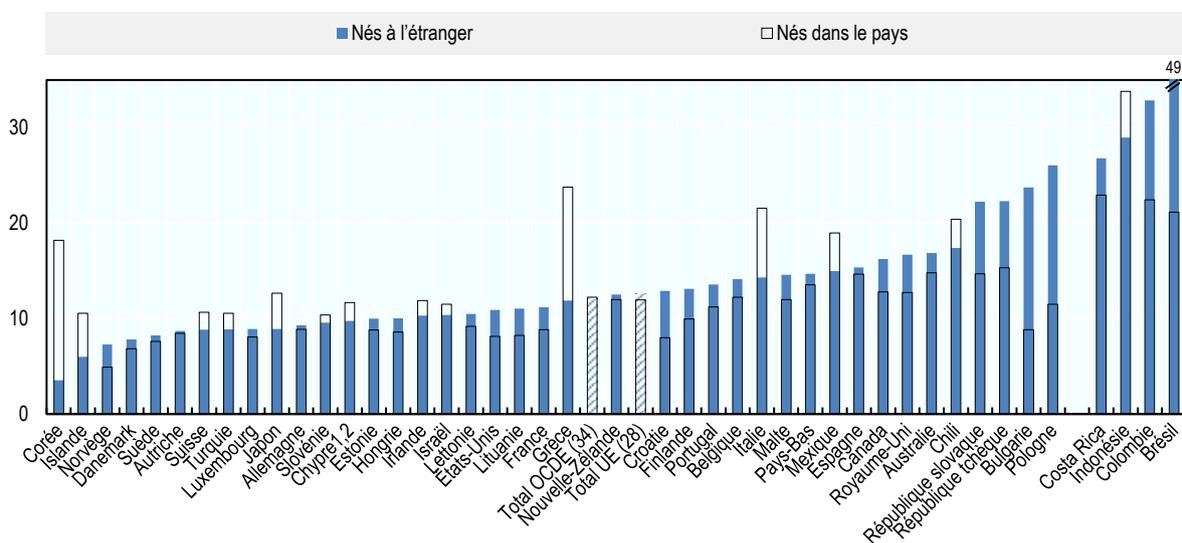
Si le travail indépendant est très répandu dans de nombreux pays d'origine, les immigrés peuvent avoir des difficultés à s'adapter à l'environnement de travail et aux règles qui régissent ce type d'activités dans le pays d'accueil. De nombreux immigrés récents ont besoin de temps pour s'adapter et réunir le capital nécessaire au démarrage de leur activité. On peut donc s'attendre à ce que le travail indépendant soit moins répandu parmi les immigrés récents que parmi les immigrés installés, ce qui est effectivement le cas. Les différences entre ces deux groupes sont particulièrement marquées dans les pays d'installation, ainsi qu'au Chili, en Corée et en Irlande.

La part des immigrés exerçant une activité indépendante a augmenté au cours de la dernière décennie dans la moitié des pays, et a diminué dans l'autre moitié. Dans les pays les plus touchés par la crise économique (Espagne, Portugal, Grèce et Irlande), la part des immigrés en emploi exerçant une activité indépendante a augmenté, alors qu'une part importante des personnes nées dans le pays a renoncé au travail indépendant. Au sein de l'UE, le travail indépendant a augmenté de manière plus marquée chez les immigrés originaires de pays hors UE que chez leurs homologues nés dans l'UE.

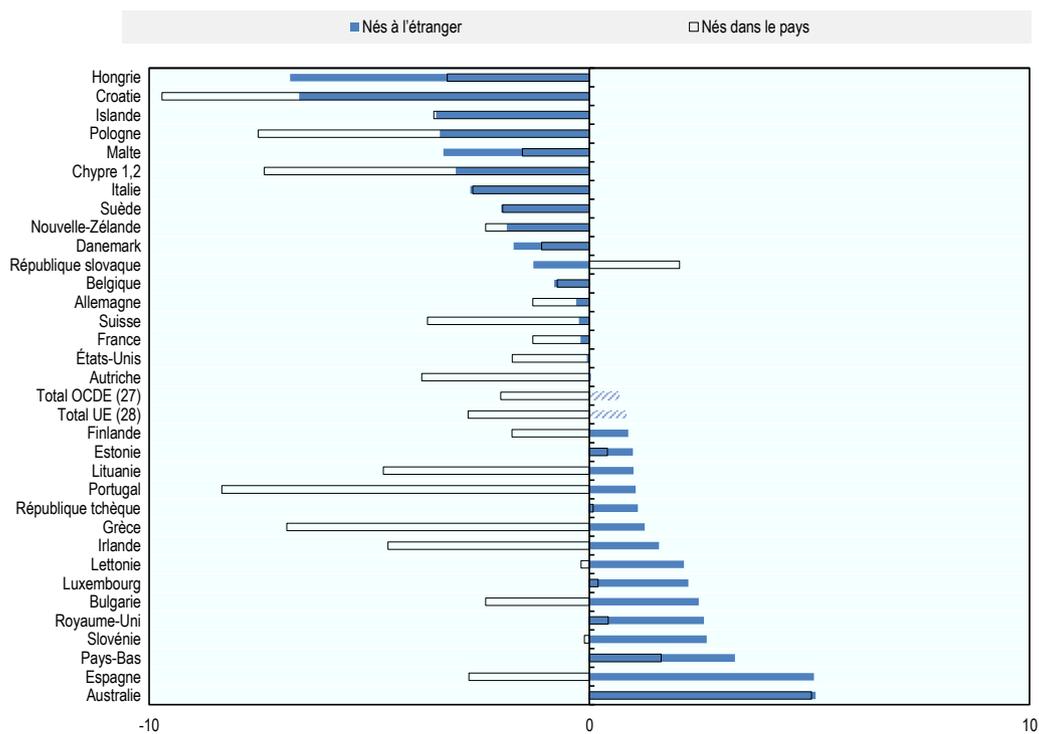
Les entreprises des immigrés sont généralement de taille plus modeste que celles des personnes nées dans le pays au sein des pays de l'OCDE, sauf en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Europe centrale et dans les pays baltes. Au sein de l'UE, les trois quarts des entrepreneurs immigrés n'ont aucun salarié, alors qu'ils sont sept sur dix à en avoir parmi les entrepreneurs nés dans le pays. La part des entreprises unipersonnelles est supérieure de 10 points de pourcentage chez les travailleurs nés à l'étranger au Luxembourg, en Irlande et en Islande. Et hormis en Europe centrale et orientale, on compte davantage d'entreprises de plus de 10 salariés dirigées par des personnes nées dans le pays que par des immigrés au sein de l'UE, notamment au Luxembourg, au Danemark et en Suisse, où elles sont deux fois plus nombreuses.

Graphique 3.22. Travailleurs indépendants

En pourcentage des 15-64 ans, 2015-16

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933893884>**Graphique 3.23. Évolution de la part des travailleurs indépendants**

Évolution en points de pourcentage, 15-64 ans, de 2006-07 à 2015-16

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933893903>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

Notes et sources

Notes concernant Chypre

1. *Note de la Turquie* : Les informations figurant dans ce document qui font référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'Île. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'Île. La Turquie reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Turquie maintiendra sa position sur la « question chypriote ».
2. *Note de tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de l'Union européenne* : La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Turquie. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.

Note concernant Israël

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Notes des graphiques et tableaux

La Lituanie n'était pas membre de l'OCDE au moment de la préparation de cette publication. Par conséquent, la Lituanie n'apparaît pas dans la liste des pays membres et n'est pas comprise dans les agrégats correspondant à cette zone.

Le 25 mai 2018, le Conseil de l'OCDE a invité la Colombie à devenir un pays membre. Les instruments d'adhésion à la Convention de l'OCDE n'étant pas encore déposés par la Colombie au moment de la préparation de cette publication, la Colombie n'apparaît pas dans la liste des pays membres et n'est pas comprise dans les agrégats correspondant à cette zone.

Les données relatives à la Nouvelle-Zélande et l'Arabie saoudite incluent les personnes toujours scolarisées. Les données relatives à l'Australie et aux États-Unis incluent les personnes toujours scolarisées âgées de plus de 24 ans. Aux États-Unis, les taux sont calculés pour la population âgée de 16 à 64 ans, et en Corée pour la population âgée de 15 à 59 ans.

Le Japon et l'Arabie Saoudite déterminent le statut d'immigré sur la base de la nationalité, et non sur la base du pays de naissance. La Corée inclut dans sa population immigrée tous les étrangers et les immigrés naturalisés depuis moins de 5 ans.

Indicateurs 3.1, 3.4, 3.5 et 3.10 : en Corée, les personnes ayant suivi des études au niveau 4 de la CITE sont compris dans les personnes ayant un niveau d'éducation élevé. Dans les pays d'Amérique du Sud (Argentine, Brésil, Colombie), les niveaux d'éducation sont fondés sur les données standardisées de l'IPUMS et peuvent diverger des données officielles.

Graphique 3.1 : le Japon n'est pas inclus dans le total de OCDE.

Graphique 3.2, Graphique 3.21 : En raison d'une rupture de série concernant le taux de personnes ayant un haut niveau d'éducation à partir de 2014, l'Autriche n'est pas incluse dans les totaux OCDE et UE.

Tableau 3.1 : la Turquie n'est pas incluse dans le total de OCDE.

Graphique 3.18 : La classification standardisée des métiers aux États-Unis (SOC, *Standard Occupational Classification*) ne permet pas de distinguer les métiers peu qualifiés de ceux moyennement qualifiés. En conséquence, la section sur les peu qualifiés ne comprend pas les États-Unis.

Les moyennes tiennent compte des taux qui ne peuvent pas être publiés individuellement en raison de la taille trop petite des échantillons.

Pour des données plus détaillées, se reporter à l'Annexe B.

Tableau 3.2. Sources par indicateur

	3.1 Niveau d'éducation	3.2 Maîtrise de la langue	3.3 Accès à la formation pour adultes	3.4 Emploi et participation au marché du travail	3.5 Chômage	3.6 Risques d'exclusion du marché du travail	3.7 Types de contrats	3.8 Conditions de travail	3.9 Niveau de qualification des emplois	3.10 Déclassement	3.11 Travail indépendant
OCDE/UE											
Allemagne	UE-EFT 2006-07 & Mikrozensus 2016	UE-EFT MAH 2014	AES 2011 & 2016	UE-EFT 2006-07 & Mikrozensus 2016	UE-EFT 2006-07 & Mikrozensus 2016	UE-EFT 2006-07 & Mikrozensus 2016; WVS 2010-14 (craintes); EU-SILC 2016 (prestations)	UE-EFT 2006-07 & Mikrozensus 2016	UE-EFT 2006-07 & Mikrozensus 2016; EWCS 2015 (G3.15)	UE-EFT 2006-07 & Mikrozensus 2016	UE-EFT 2006-07 & Mikrozensus 2016	UE-EFT 2006-07 & Mikrozensus 2016
Australie	ASEW 2007 & EFT 2017	Recensement 2016	PIAAC 2012	ASEW 2007 & EFT 2017, ASEW 2016 (G3.9 & G3.10)	ASEW 2007 & EFT 2017, ASEW 2016 (selon éducation)	ASEW 2007 & 2016; PJSM 2016 (F3.13)	Carac. de l'emploi 2006 & 2015	ASEW 2016	ASEW 2007 & 2016	ASEW 2007 & 2016	EFT 2006-07 & 2015-16
Autriche	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT MAH 2014	AES 2011 & 2016	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE), 2015-16 (G3.10 et Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EU-SILC 2016 (prestations)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EWCS 2015 (G3.15)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16
Belgique	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT MAH 2014	AES 2011 & 2016	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EU-SILC 2016 (prestations)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EWCS 2015 (G3.15)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16
Bulgarie	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT MAH 2014	AES 2011 & 2016	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EU-SILC 2016 (prestations)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EWCS 2015 (G3.15)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16
Canada	EFT 2006-07 & 2017	..	PIAAC 2012	EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (G3.9 & G3.10)	EFT 2006-07 & 2017, 2015 (par niv. d'éducation)	EFT 2006-07 & 2015-16	EFT 2006-07 & 2015-16	EFT 2006-07 & 2015-16	EFT 2006-07 & 2015-16
Chili	CASEN 2015	..	PIAAC 2015	CASEN 2015	CASEN 2015	..	CASEN 2015	CASEN 2015	CASEN 2015	CASEN 2015	CASEN 2015
Chypre ^{1,2}	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT MAH 2014	AES 2011 & 2016	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; WVS 2010-14 (craintes); EU-SILC 2016 (prestations)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EWCS 2015 (G3.15)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16
Corée	SILCLF 2017 & EAPS 2017 (transmis par MRTC)	..	PIAAC 2012	SILCLF 2017 & EAPS 2017 (transmis par MRTC)	SILCLF 2017 & EAPS 2017 (transmis par MRTC)	SILCLF 2017 & EAPS 2017 (transmis par MRTC)	SILCLF 2017 & EAPS 2017 (transmis par MRTC)	..	SILCLF 2017 & EAPS 2017 (transmis par MRTC)	SILCLF 2017 & EAPS 2017 (transmis par MRTC)	SILCLF 2017 & EAPS 2017 (transmis par MRTC)

	3.1 Niveau d'éducation	3.2 Maîtrise de la langue	3.3 Accès à la formation pour adultes	3.4 Emploi et participation au marché du travail	3.5 Chômage	3.6 Risques d'exclusion du marché du travail	3.7 Types de contrats	3.8 Conditions de travail	3.9 Niveau de qualification des emplois	3.10 Déclassement	3.11 Travail indépendant
Croatie	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT MAH 2014	AES 2016	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EU-SILC 2016 (prestations)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EWCS 2015 (G3.15)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16
Danemark	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT MAH 2014	AES 2011 & 2016	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE), 2015-16 (G3.9 & G3.10 & Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EU-SILC 2016 (prestations)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EWCS 2015 (G3.15)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16
Espagne	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT MAH 2014	AES 2011 & 2016	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE), 2015-16 (G3.10 et Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EU-SILC 2016 (prestations)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EWCS 2015 (G3.15)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16
Estonie	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT MAH 2014	AES 2011 & 2016	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE), 2015-16 (G3.10 et Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; WVS 2010-14 (craintes); EU-SILC 2016 (prestations)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EWCS 2015 (G3.15)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16
États-Unis	CPS 2006-07 & 2016-17	..	PIAAC 2012	CPS 2006-07 & 2016-17	CPS 2006-07 & 2016-17	CPS 2006-07 & 2016-17; WVS 2010-14 (craintes)	..	CPS 2006-07 & 2016-17	CPS 2006-07 & 2016-17 (Les hautement qualifiés uniquement)	CPS 2006-07 & 2016-17	CPS 2006-07 & 2016-17
Finlande	UE-EFT MAH 2014	UE-EFT MAH 2014	AES 2011 & 2016	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE); UE-EFT MAH 2014 (G3.9 & G3.10 & Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE); UE-EFT MAH 2014 (par niv. d'éducation)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EU-SILC 2016 (prestations)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EWCS 2015 (G3.15)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT MAH 2014	UE-EFT 2006-07 & 2015-16
France	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT MAH 2014	AES 2011 & 2016	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE), 2015-16 (G3.10 et Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EU-SILC 2016 (prestations)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EWCS 2015 (G3.15)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16
Grèce	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT MAH 2014	AES 2011 & 2016	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE), 2015-16 (G3.10 et Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EU-SILC 2016 (prestations)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EWCS 2015 (G3.15)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16

	3.1 Niveau d'éducation	3.2 Maîtrise de la langue	3.3 Accès à la formation pour adultes	3.4 Emploi et participation au marché du travail	3.5 Chômage	3.6 Risques d'exclusion du marché du travail	3.7 Types de contrats	3.8 Conditions de travail	3.9 Niveau de qualification des emplois	3.10 Déclassement	3.11 Travail indépendant
Hongrie	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT MAH 2014	AES 2011 & 2016	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE), 2015-16 (G3.10 et Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EU-SILC 2016 (prestations)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EWCS 2015 (G3.15)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16
Irlande	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	..	PIAAC 2012	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EU-SILC 2016 (prestations)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EWCS 2015 (G3.15)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16
Islande	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT MAH 2014	..	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EU-SILC 2016 (prestations)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16
Israël	EFT 2017	..	PIAAC 2015	EFT 2017	EFT 2017	EFT 2016	EFT 2016	EFT 2016	EFT 2017	EFT 2017	EFT 2016
Italie	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT MAH 2014	AES 2011 & 2016	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE), 2015-16 (G3.10 et Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EU-SILC 2016 (prestations)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EWCS 2015 (G3.15)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16
Japon	Recensement 2010	..	PIAAC 2012	Recensement 2015	Recensement 2015	..	Recensement 2015	..	Recensement 2015	..	Recensement 2015
Lettonie	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT MAH 2014	AES 2011 & 2016	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE), 2015-16 (G3.10 et Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EU-SILC 2016 (prestations)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EWCS 2015 (G3.15)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16
Lituanie	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT MAH 2014	AES 2011 & 2016	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE), 2015-16 (G3.10 et Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EU-SILC 2016 (prestations)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EWCS 2015 (G3.15)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16
Luxembourg	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT MAH 2014	AES 2011 & 2016	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EU-SILC 2016 (prestations)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EWCS 2015 (G3.15)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16
Malte	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT MAH 2014	AES 2011 & 2016	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EU-SILC 2016 (prestations)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EWCS 2015 (G3.15)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16
Mexique	ENOE 2017	ENOE 2017	ENOE 2017	..	ENOE 2016	ENOE 2016	ENOE 2016

	3.1 Niveau d'éducation	3.2 Maîtrise de la langue	3.3 Accès à la formation pour adultes	3.4 Emploi et participation au marché du travail	3.5 Chômage	3.6 Risques d'exclusion du marché du travail	3.7 Types de contrats	3.8 Conditions de travail	3.9 Niveau de qualification des emplois	3.10 Déclassement	3.11 Travail indépendant
Norvège	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT MAH 2014	AES 2011 & 2016	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EU-SILC 2016 (prestations)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EWCS 2015 (G3.15)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16
Nouvelle-Zélande	EFT 2006-07 & Q2-4/2015-Q1/2016	..	PIAAC 2015	EFT 2006-07 & T2-4/2015-T1/2016	EFT 2006-07 & T2-4/2015-T1/2016	EFT 2006-07 & T2-4/2015-T1/2016; WVS 2010-14 (craintes)	EFT 2006-07 & EFT 2017	..	EFT 2006-07 & EFT 2017	EFT 2006-07 & EFT 2017	EFT 2006-07 & T2-4/2015-T1/2016
Pays-Bas	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	..	AES 2011 & 2016	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE), 2015-16 (G3.10 et Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; WVS 2010-14 (craintes); EU-SILC 2016 (prestations)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EWCS 2015 (G3.15)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16
Pologne	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT MAH 2014	AES 2011 & 2016	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE), 2015-16 (G3.10 et Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EU-SILC 2016 (prestations)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EWCS 2015 (G3.15)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16
Portugal	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT MAH 2014	AES 2011 & 2016	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE), 2015-16 (G3.10 et Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EU-SILC 2016 (prestations)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EWCS 2015 (GF3.15)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16
République slovaque	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT MAH 2014	AES 2011 & 2016	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE), 2015-16 (G3.10 et Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EU-SILC 2016 (prestations)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EWCS 2015 (G3.15)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16
République tchèque	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT MAH 2014	AES 2011 & 2016	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE), 2015-16 (G3.10 et Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EU-SILC 2016 (prestations)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EWCS 2015 (G3.15)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16
Roumanie	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT MAH 2014	AES 2011 & 2016	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EU-SILC 2016 (prestations)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EWCS 2015 (G3.15)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16
Royaume-Uni	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT MAH 2014	AES 2016	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE), 2015-16 (G3.10 et Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EU-SILC 2016 (prestations)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EWCS 2015 (G3.15)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16

	3.1 Niveau d'éducation	3.2 Maîtrise de la langue	3.3 Accès à la formation pour adultes	3.4 Emploi et participation au marché du travail	3.5 Chômage	3.6 Risques d'exclusion du marché du travail	3.7 Types de contrats	3.8 Conditions de travail	3.9 Niveau de qualification des emplois	3.10 Déclassement	3.11 Travail indépendant
Slovénie	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT MAH 2014	AES 2011 & 2016	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE), 2015-16 (G3.10 et Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; WVS 2010-14 (craintes); EU-SILC 2016 (prestations)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EWCS 2015 (G3.15)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16
Suède	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT MAH 2014	AES 2011 & 2016	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE), 2015-16 (G3.10 et Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; WVS 2010-14 (craintes); EU-SILC 2016 (prestations)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EWCS 2015 (G3.15)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16
Suisse	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT MAH 2014	AES 2011 & 2016	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE), 2015-16 (G3.9 & G3.10 & Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EU-SILC 2016 (prestations)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16; EWCS 2015 (G3.15)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16
Pays partenaires/du G20											
Afrique du Sud	Recensement IPUMS 2011	Recensement IPUMS 2011	Recensement IPUMS 2011
Arabie saoudite	Recensement 2010	EFT 2016	EFT 2016	EFT 2016	EFT 2016	..
Argentine	Recensement IPUMS 2010	Recensement IPUMS 2010	Recensement IPUMS 2010
Brésil	Recensement IPUMS 2010	Recensement IPUMS 2010	Recensement IPUMS 2010	Recensement IPUMS 2010	Recensement IPUMS 2011	Recensement IPUMS 2010
Colombie	Recensement IPUMS 2005	Recensement IPUMS 2005	Recensement IPUMS 2005	Recensement IPUMS 2005
Costa Rica	Recensement IPUMS 2011	Recensement IPUMS 2011	Recensement IPUMS 2011	Recensement IPUMS 2011	Recensement IPUMS 2012	Recensement IPUMS 2011
Indonésie	Recensement IPUMS 2010	..	PIAAC 2015	Recensement IPUMS 2010	Recensement IPUMS 2010	Recensement IPUMS 2010
Russie	Recensement 2010	..	PIAAC 2012	Recensement 2010	Recensement 2010

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933893941>

Chapitre 4. Conditions de vie des immigrés

L'intégration des immigrés ne passe pas uniquement par le marché du travail et le système éducatif. Elle repose aussi sur des aspects économiques, spatiaux et sociaux. Pour trouver leurs marques dans la société d'accueil, il est primordial que les immigrés soient capables de générer des revenus suffisants et de satisfaire des besoins essentiels comme vivre dans un logement décent et recevoir des soins de santé. La situation au regard de l'emploi et la qualité des emplois déterminent largement les conditions de vie dans l'OCDE et l'UE, étant donné que les revenus du travail représentent la majeure partie des ressources de la famille et qu'un salaire plus élevé est associé à de meilleures conditions de logement et à un meilleur état de santé. En outre, des conditions de vie décentes peuvent créer à leur tour un cercle vertueux à même d'améliorer le bien-être général, y compris d'élargir les perspectives d'emploi.

Le présent chapitre s'intéresse à trois grands déterminants des conditions de vie : le revenu, le logement et la santé. Le revenu détermine un grand nombre de résultats socioéconomiques. Les situations de pauvreté nuisent au bien-être des immigrés dans la société d'accueil en entravant notamment l'accès à des logements décents et le développement des compétences. Au-delà des cas de pauvreté, une répartition inéquitable des revenus peut aussi conduire à une marginalisation des personnes en difficulté et fragiliser la cohésion sociale.

Le logement est également un facteur clé du bien-être. La situation économique de certains immigrés et leur méconnaissance du marché locatif peuvent limiter leurs possibilités de logement. Ils risquent aussi d'être victimes de discrimination de la part des propriétaires. Enfin, santé et bien-être sont étroitement liés, l'état de santé ayant une influence directe sur la façon dont les immigrés participent à la société d'accueil dans son ensemble et sur leur degré d'implication. Des immigrés en bonne santé sont en effet plus à même de travailler, de gagner leur vie et d'étoffer leur réseau de relations.

Le présent chapitre s'intéresse d'abord au revenu disponible du ménage (indicateur 4.1) et au risque global de pauvreté (indicateur 4.2). Il examine ensuite les indicateurs du logement : la fréquence du surpeuplement (indicateur 4.3) et les conditions générales de logement (indicateur 4.4). Pour finir, il analyse l'état de santé auto déclaré (indicateur 4.5) et la non-satisfaction des besoins médicaux (indicateur 4.6).

Principaux résultats

- Le revenu annuel médian des ménages immigrés s'élève à environ 15 500 EUR dans l'OCDE et à 12 500 EUR dans l'UE – soit à peu près 10 % de moins que celui des ménages natifs dans les deux zones. L'écart entre les personnes nées à l'étranger et celles nées dans le pays est le plus marqué en Autriche et en Europe du Sud. À l'inverse, l'écart est moindre dans les pays de l'Europe centrale, au Portugal et au Royaume-Uni.
- Les immigrés sont surreprésentés dans le décile de revenu le plus bas dans la quasi-totalité des pays de l'OCDE et de l'UE – respectivement 14 % et 18 % des immigrés se situent dans ce décile.
- Les inégalités de revenu sont généralement plus prononcées chez les personnes nées à l'étranger que chez celles nées dans le pays.
- Environ 30 % des immigrés vivent dans une situation de pauvreté relative à la fois dans l'OCDE et l'UE. Leur taux de pauvreté est au moins deux fois plus élevé que celui des personnes nées dans le pays dans les destinations d'immigration de longue date en Europe où sont établis de nombreux immigrés ayant de faibles niveaux d'éducation, ainsi que dans les pays scandinaves et de l'Europe du Sud (à l'exception du Portugal).
- La pauvreté relative est aujourd'hui plus répandue qu'il y a dix ans parmi les personnes nées à l'étranger dans deux tiers des pays environ. Le taux de pauvreté des immigrés dans l'OCDE et dans l'UE a augmenté respectivement de 1 et de 5 points de pourcentage, alors qu'il est resté stable chez les personnes nées dans le pays.
- Occuper un emploi est un rempart contre la pauvreté dans tous les pays, quoique dans une moindre mesure pour les immigrés. Le taux de pauvreté dans l'emploi des immigrés s'élève à 19 % environ dans l'OCDE et l'UE, soit le double de celui des personnes nées dans le pays. Les écarts sont particulièrement marqués au Danemark, dans le Benelux, en Autriche et dans les pays de l'Europe du Sud. Aux États-Unis, en Suisse et en Islande, plus de 53 % des personnes pauvres nées à l'étranger occupent un emploi.
- Le taux de logements surpeuplés chez les immigrés s'élève à 17 % dans l'OCDE et dans l'UE, contre 8 % et 11 % chez les personnes nées dans le pays, respectivement. On observe les écarts les plus importants entre les deux groupes en Autriche, en Grèce, en Italie, aux États-Unis et en Suède.
- Une personne sur 4 née à l'étranger vit dans un logement de mauvaise qualité dans l'UE, par rapport à 1 personne sur 5 née dans le pays. Les écarts entre les deux groupes sont particulièrement marqués dans l'Europe du Sud et dans certains pays européens d'immigration de longue date, comme la Belgique, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et l'Autriche.
- Rares sont les personnes à vivre dans un logement qui soit à la fois surpeuplé et de mauvaise qualité. Dans l'UE, ce problème concerne 6 % des personnes nées à l'étranger et 3 % des personnes nées dans le pays. La part est inférieure à 1 % pour les deux groupes dans les pays non européens de l'OCDE.
- Dans l'UE, un tiers des personnes nées à l'étranger appartenant aux plus grandes minorités ethniques ont déclaré que la majorité des habitants de leur quartier étaient de la même origine ethnique qu'elles. La perception de concentration spatiale est la plus forte en Belgique et aux Pays-Bas (où plus de 50 % des répondants ont déclaré vivre dans une telle zone) et, dans une moindre mesure, en France et au Portugal.
- Dans l'OCDE, les immigrés sont plus susceptibles que les personnes nées dans le pays de déclarer être en bonne santé : 79 % contre 76 % (parts ajustées pour tenir compte de l'âge). Bien que ces proportions soient similaires pour les deux groupes dans l'ensemble de l'UE, s'élevant à environ

67 %, ce n'est que dans un quart des pays de l'UE, notamment en Pologne, au Royaume-Uni, en Italie et en Hongrie, que les immigrés sont plus susceptibles que les personnes nées dans le pays de déclarer être en bonne santé.

- Dans l'OCDE comme dans l'UE, la part de personnes qui déclarent ne pas pouvoir recevoir les soins dont elles ont besoin est la même (5.5 %), qu'elles soient nées à l'étranger ou dans le pays. Les immigrés sont cependant plus nombreux à faire état d'un manque de soins que les personnes nées dans le pays en Italie et dans les pays nordiques, ainsi qu'en Grèce et en Estonie.
- Les inégalités d'accès sont plus marquées lorsqu'il s'agit de santé dentaire. Dans l'UE dans son ensemble, la part d'immigrés faisant état de besoins de soins dentaires non satisfaits s'élève à 11.5 %, par rapport à 8.5 % chez les personnes nées dans le pays. Les écarts sont plus creusés dans les pays baltes et les pays nordiques, mais aussi dans les pays européens d'immigration de longue date et en Grèce.

4.1. Revenu des ménages

Définition

Le revenu disponible annuel équivalent d'un ménage est le revenu par personne ajusté par la racine carrée de la taille du ménage. Le revenu est exprimé en euros (EUR) aux prix constants sur la base des parités de pouvoir d'achat (PPA) pour 2014. Il comprend les revenus du travail et du capital. Le revenu médian sépare les ménages en deux moitiés : l'une percevant moins et l'autre percevant plus que le revenu médian. Un dixième de la population a un revenu inférieur au premier décile (D1) et un autre dixième un revenu supérieur au neuvième décile (D9).

Population étudiée

Personnes âgées de 16 ans et plus vivant dans un logement ordinaire (voir glossaire). On attribue à chaque individu le revenu annuel équivalent du ménage.

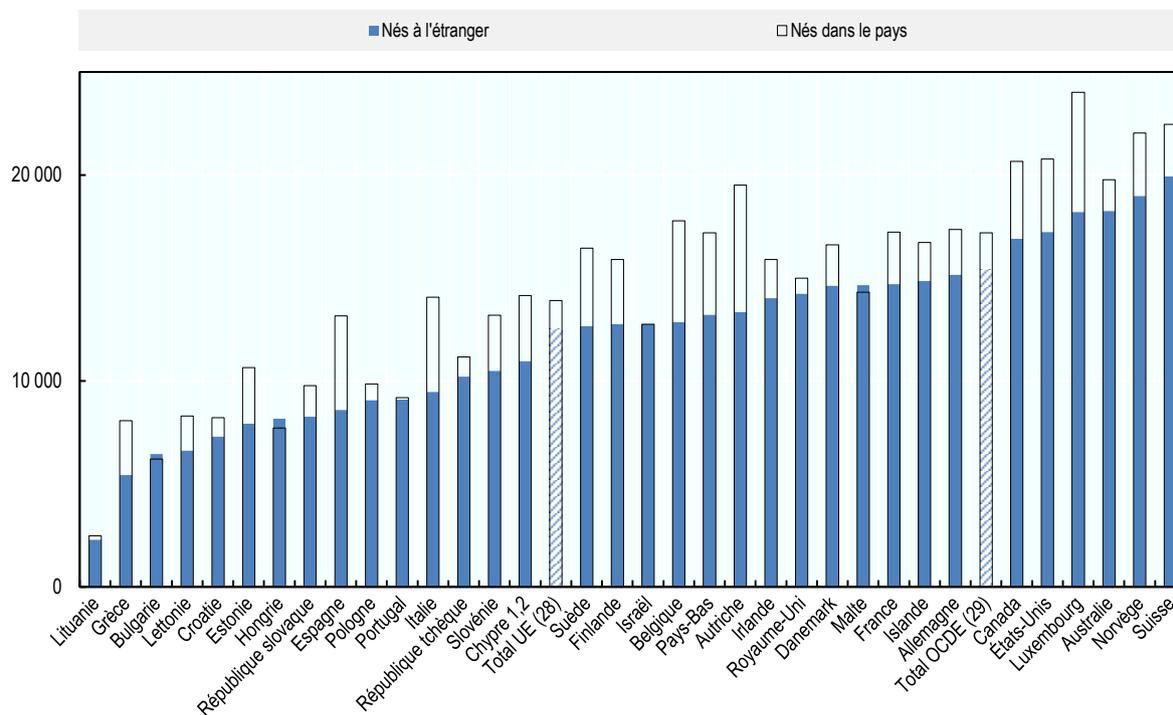
Le revenu médian des ménages immigrés s'élève à environ 15 500 EUR dans l'OCDE et à 12 500 EUR dans l'UE – soit à peu près 10 % de moins que celui des ménages natifs dans les deux zones. Le revenu médian des immigrés non originaires de l'UE est même inférieur, avec 11 500 EUR dans l'UE. En revanche, le revenu des immigrés originaires de l'UE ne diffère pas de celui des ménages natifs. À trois exceptions près, à savoir Malte, la Hongrie et la Bulgarie, les revenus des immigrés sont inférieurs à ceux des personnes nées dans le pays dans tous les pays. En Autriche et en Europe du Sud (sauf au Portugal), ils sont un tiers plus faibles. À l'inverse, l'écart est moindre dans les pays de l'Europe centrale, au Portugal et au Royaume-Uni. Les immigrés sont surreprésentés dans le décile de revenu le plus faible dans la quasi-totalité des pays de l'OCDE et de l'UE – 14 % et 18 % des immigrés (20,5 % des immigrés non originaires de l'UE) se situent dans ce décile, respectivement (par rapport à 9 % des personnes nées dans le pays dans les deux zones). À l'autre extrémité, seuls 8 % des immigrés (6 % des immigrés non originaires de l'UE) se situent dans le groupe de revenu le plus élevé dans les deux zones et ils ne sont que 5 % en Autriche, en Estonie et dans les pays de l'Europe du Sud (à l'exception du Portugal).

Ces dix dernières années, la part des immigrés dans le décile de revenu le plus faible a augmenté de 1 point de pourcentage dans la zone OCDE et de 3 points dans l'UE. Cette hausse a essentiellement concerné les immigrés nés en dehors de l'UE. Si les personnes nées à l'étranger ont un risque particulièrement plus élevé qu'il y a 10 ans de faire partie du décile de revenu le plus faible dans les pays d'Europe du Sud et en Autriche, ils le sont moins qu'il y a 10 ans dans un quart des pays environ. C'est en Finlande, au Luxembourg et en République tchèque que leur part a le plus diminué. La proportion des immigrés dans le décile de revenu le plus élevé a toutefois aussi reculé sur cette même période de 10 ans dans les trois quarts des pays environ, les baisses les plus importantes ayant été observées en Norvège et en République slovaque. Dans quelques pays de l'Europe centrale et orientale, mais aussi en Grèce et aux États-Unis, la part des immigrés a augmenté à la fois dans le décile de revenu le plus faible et dans le décile de revenu le plus élevé.

Les inégalités de revenu au sein de la population née à l'étranger sont en général plus prononcées que dans la population née dans le pays. Dans l'OCDE, les immigrés situés dans le décile de revenu le plus élevé gagnent 5,6 fois plus que leurs pairs situés dans le décile de revenu le plus faible, alors que le facteur est de 4,8 chez les personnes nées dans le pays. Aux États-Unis, le pays de l'OCDE affichant les plus fortes inégalités de revenu, le décile supérieur dépasse le décile inférieur par un facteur de 7,4 chez les personnes nées à l'étranger et de 6,6 chez les personnes nées dans le pays. Pour ce qui est de l'UE, l'écart de revenu chez les immigrés est de nouveau plus marqué que chez les personnes nées dans le pays, en particulier en Espagne, en Italie et en Suède. Il est en revanche analogue dans les deux groupes dans un quart des pays et plus réduit chez les immigrés que chez les personnes nées dans le pays en Israël, en Islande, en Irlande et en Estonie.

Graphique 4.1. Revenu médian

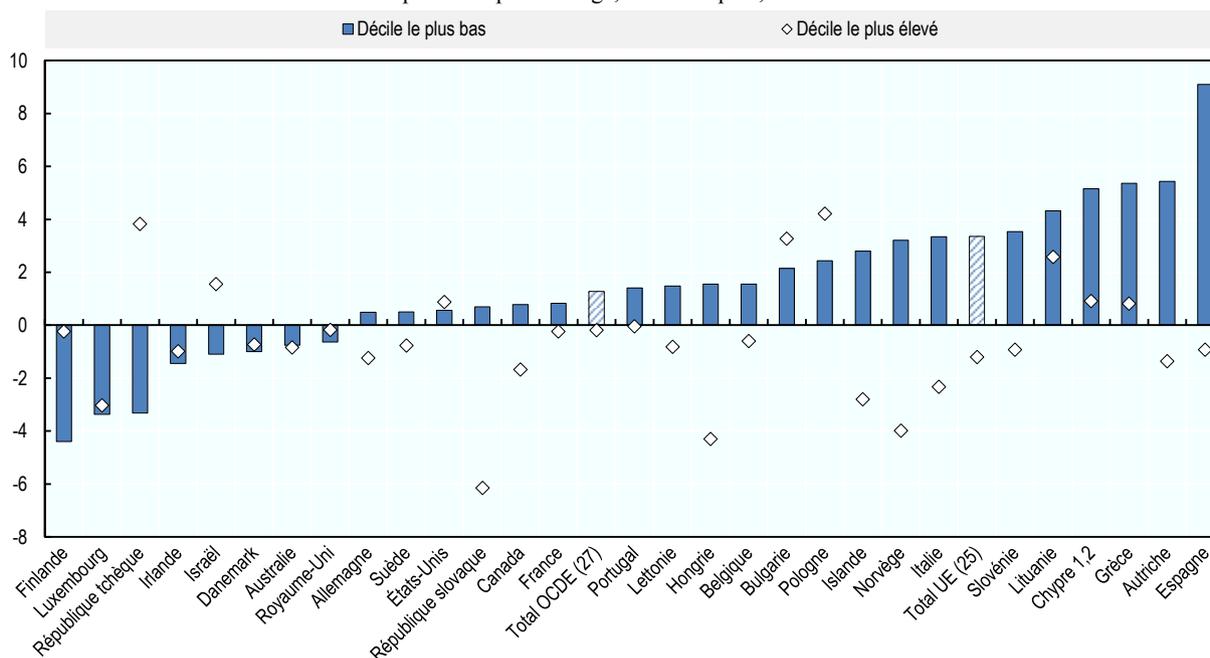
En EUR aux prix constants (sur la base des PPA de 2014), population âgée de 16 ans et plus, 2015



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933893960>

Graphique 4.2. Évolution de la part des immigrés dans le décile de revenu le plus faible et le décile de revenu le plus élevé

Évolution en points de pourcentage, 16 ans et plus, entre 2006 et 2015



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933893979>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

4.2. Pauvreté relative

Définition

Le taux de pauvreté relative est la part d'individus vivant en-dessous du seuil de pauvreté. D'après la définition d'Eurostat utilisée ici, le seuil de pauvreté correspond à 60 % du revenu disponible médian équivalent dans chaque pays.

Population étudiée

Personnes âgées de 16 ans et plus vivant dans un logement ordinaire (voir glossaire). On attribue à chaque individu le revenu annuel équivalent du ménage.

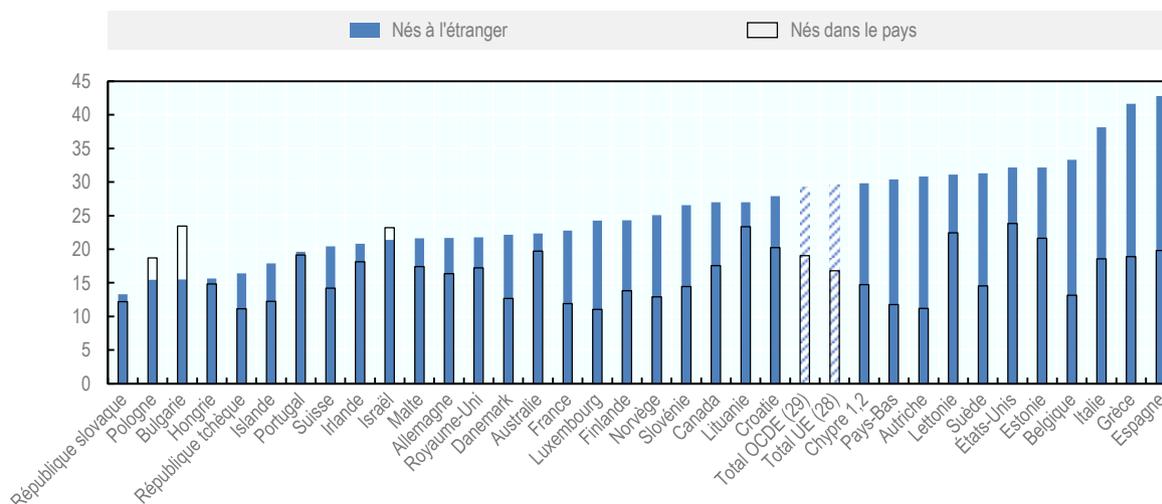
Près de 30 % des immigrés vivent en situation de pauvreté relative dans l'OCDE comme dans l'UE. Ils sont plus susceptibles de connaître la pauvreté que les personnes nées dans le pays dans tous les pays, à l'exception de la Pologne, de la Bulgarie et d'Israël. Le rapport du taux de pauvreté des personnes nées à l'étranger à celui des personnes nées dans le pays est le plus faible dans les pays de l'Europe centrale (à l'exception de la République tchèque), en Allemagne, en Australie et au Royaume-Uni. Le taux de pauvreté des immigrés est toutefois au moins deux fois supérieur à celui des personnes nées dans le pays dans les pays européens d'immigration de longue date où sont établis un grand nombre d'immigrés ayant de faibles niveaux d'éducation, mais aussi dans les pays scandinaves et les pays de l'Europe du Sud (à l'exception du Portugal). En Espagne et en Grèce, plus de 40 % des immigrés vivent en-dessous du seuil de pauvreté. Parmi les immigrés, ceux qui ne sont pas originaires de l'UE sont particulièrement touchés par ce fléau, affichant un taux de pauvreté dans l'UE de 31 %, et ils sont plus susceptibles d'être pauvres dans tous les pays sauf en République tchèque. Les taux sont trois fois supérieurs à ceux des personnes nées dans le pays en Autriche et au Benelux.

Au cours des dix dernières années, le taux de pauvreté des immigrés dans l'OCDE et dans l'UE a respectivement augmenté de 1 et 5 points de pourcentage, alors que celui des personnes nées dans le pays est resté relativement constant. La pauvreté est aujourd'hui plus répandue chez les personnes nées à l'étranger qu'avant la crise économique dans les deux tiers des pays environ. D'une manière générale, le taux de pauvreté a connu des modifications plus prononcées chez les immigrés que chez les personnes nées dans le pays. Dans l'Europe du Sud et en Autriche, par exemple, le taux de pauvreté des personnes nées dans le pays a reculé (hormis en Grèce), tandis qu'il a augmenté chez les immigrés – de pas moins de 17 points de pourcentage en Espagne. En outre, dans des pays comme la Suède et ceux de l'Europe centrale et orientale qui ont enregistré une hausse du niveau de pauvreté des personnes nées dans le pays, l'augmentation a été deux fois plus forte pour les personnes nées à l'étranger. Dans le même temps, dans un quart des pays où la pauvreté a reculé – par exemple au Danemark, en Australie, en Irlande et au Royaume-Uni –, la diminution a été plus marquée chez les personnes nées à l'étranger. Les États-Unis, la France et l'Allemagne n'ont pas connu de changements significatifs ni dans un groupe, ni dans l'autre.

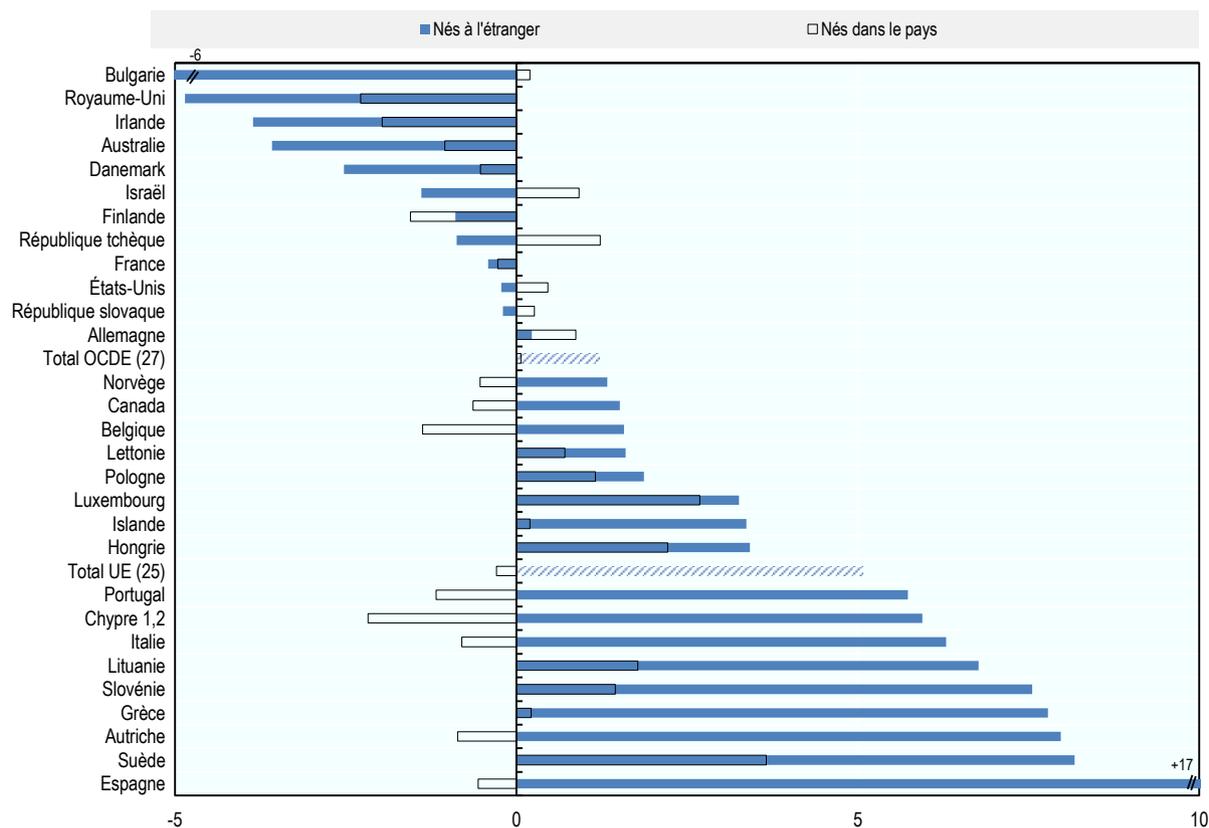
Occuper un emploi est un rempart contre la pauvreté dans tous les pays, bien que dans une moindre mesure pour les immigrés, en particulier dans les pays où ils sont surreprésentés dans les professions peu qualifiées et peu rémunérées – par exemple dans les pays de l'Europe du Sud, en Autriche, dans le Benelux et au Danemark. Environ 11.7 millions de travailleurs migrants âgés de 15 à 64 ans vivent en situation de pauvreté dans l'OCDE et plus de 4.4 millions dans l'UE – ce qui représente un taux de pauvreté au travail d'environ 19 % dans chaque zone, soit le double de celui des personnes nées dans le pays. Aux États-Unis, en Suisse et en Islande, plus de 53 % des personnes pauvres nées à l'étranger occupent un emploi, soit 10 points de pourcentage de plus que les personnes nées dans le pays.

Graphique 4.3. Taux de pauvreté relative

En pourcentage de la population, 16 ans et plus, 2015

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933893998>**Graphique 4.4. Évolution du taux de pauvreté des personnes nées à l'étranger et des personnes nées dans le pays**

Évolution en points de pourcentage, 16 ans et plus, entre 2006 et 2015

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933894017>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

4.3. Surpeuplement des logements

Définition

On considère qu'un logement est surpeuplé quand le nombre de pièces est inférieur au minimum suivant : une pièce de séjour pour le ménage, une pièce pour la personne seule ou le couple responsable du logement (ou deux pièces si les deux responsables ne sont pas en couple), une pièce pour un maximum de deux adultes supplémentaires, et une pièce pour un maximum de deux enfants.

Population étudiée

Personnes de 16 ans et plus vivant dans un logement ordinaire (voir glossaire).

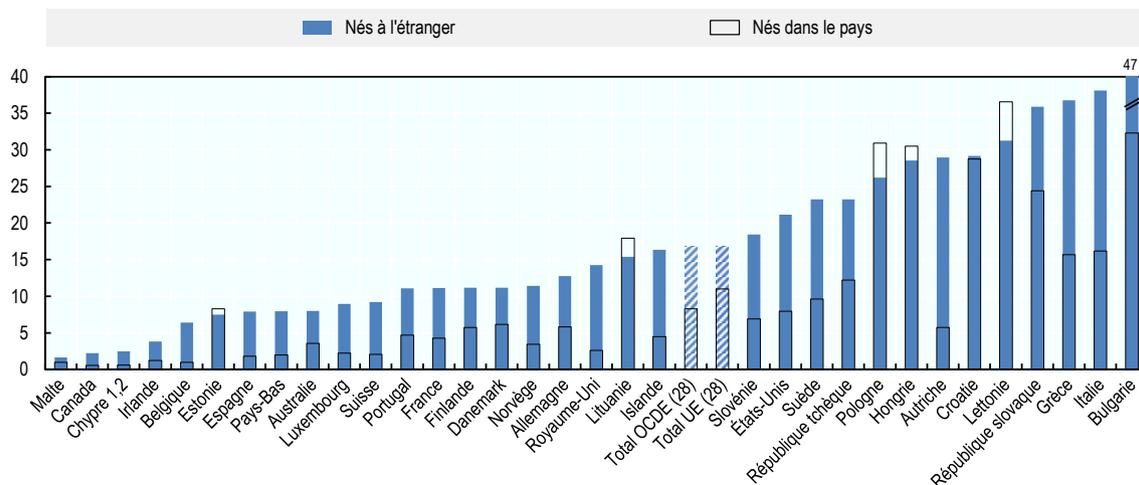
Près de 17 millions d'immigrés dans l'OCDE et plus de 7 millions dans l'UE vivent dans un logement surpeuplé – soit un taux de 17 % dans les deux zones, contre 8 % et 11 % parmi les personnes nées dans le pays, respectivement. Le taux de surpeuplement des logements des personnes nées à l'étranger est très faible dans les pays où ce taux est également bas pour les personnes nées dans le pays, comme à Malte, au Canada et en Irlande. Cependant, il s'élève à plus d'un immigré sur trois en Bulgarie, en Italie et en Grèce. Dans les deux tiers des pays, les personnes nées à l'étranger sont plus de deux fois plus susceptibles de vivre dans un logement surpeuplé que les personnes nées dans le pays. Elles ont toutefois moins de chances de vivre dans de telles conditions dans les pays baltes, en Pologne et en Hongrie. L'écart entre les personnes nées à l'étranger et celles nées dans le pays est le plus marqué en Autriche, en Grèce et en Italie, où il est supérieur à 20 points de pourcentage, et aux États-Unis et en Suède, où il est supérieur à 13 points. Le problème du surpeuplement des logements touche beaucoup plus les immigrés non originaires de l'UE dans tous les pays, à l'exception du Danemark et du Royaume-Uni. En effet, dans l'UE, une personne née en dehors de l'UE sur cinq vit dans un logement surpeuplé contre seulement une personne née dans un autre pays de l'UE sur sept.

Ces dix dernières années, le taux de surpeuplement des personnes nées à l'étranger a augmenté dans la moitié des pays de l'OCDE, en particulier dans les pays européens d'immigration de longue date comme l'Allemagne, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Cette hausse a toutefois été la plus forte pour les immigrés en Suède et en Islande, alors que la part de personnes nées dans le pays vivant dans des conditions de surpeuplement n'a que légèrement augmenté en parallèle. L'autre moitié des pays de l'OCDE a enregistré sur la même période un recul du taux de surpeuplement parmi les personnes nées à l'étranger et, à l'exception de la Hongrie et de la République tchèque, de façon plus marquée que chez les personnes nées dans le pays. Dans les pays baltes et en Slovaquie, la proportion d'immigrés vivant dans un logement surpeuplé en 2016 était moins élevée qu'il y a 10 ans, d'au moins 15 points de pourcentage. Au Danemark aussi, elle a diminué de 7 points, tandis qu'elle a légèrement augmenté chez les personnes nées dans le pays (+ 2 points). La même tendance a été observée en Grèce et, dans une moindre mesure, aux États-Unis.

Quelle que soit l'origine des personnes, le surpeuplement touche plus fréquemment les locataires que les propriétaires. Dans l'ensemble de l'OCDE, pour ce qui est des immigrés, le taux de surpeuplement est trois fois plus élevé pour les locataires que pour les propriétaires. Quant aux personnes nées dans le pays, il est environ 2.5 fois plus élevé. Dans l'UE aussi, les locataires immigrés sont presque 3 fois plus susceptibles de vivre dans un logement surpeuplé que les propriétaires – soit un écart de 16 points de pourcentage. Les locataires nés dans le pays ne sont, quant à eux, que légèrement plus susceptibles de vivre dans de telles conditions. En Autriche, où l'écart est le plus marqué, près de 4 locataires immigrés sur 10 vivent dans un logement surpeuplé, par rapport à seulement 1 propriétaire immigré sur 20.

Graphique 4.5. Taux de surpeuplement

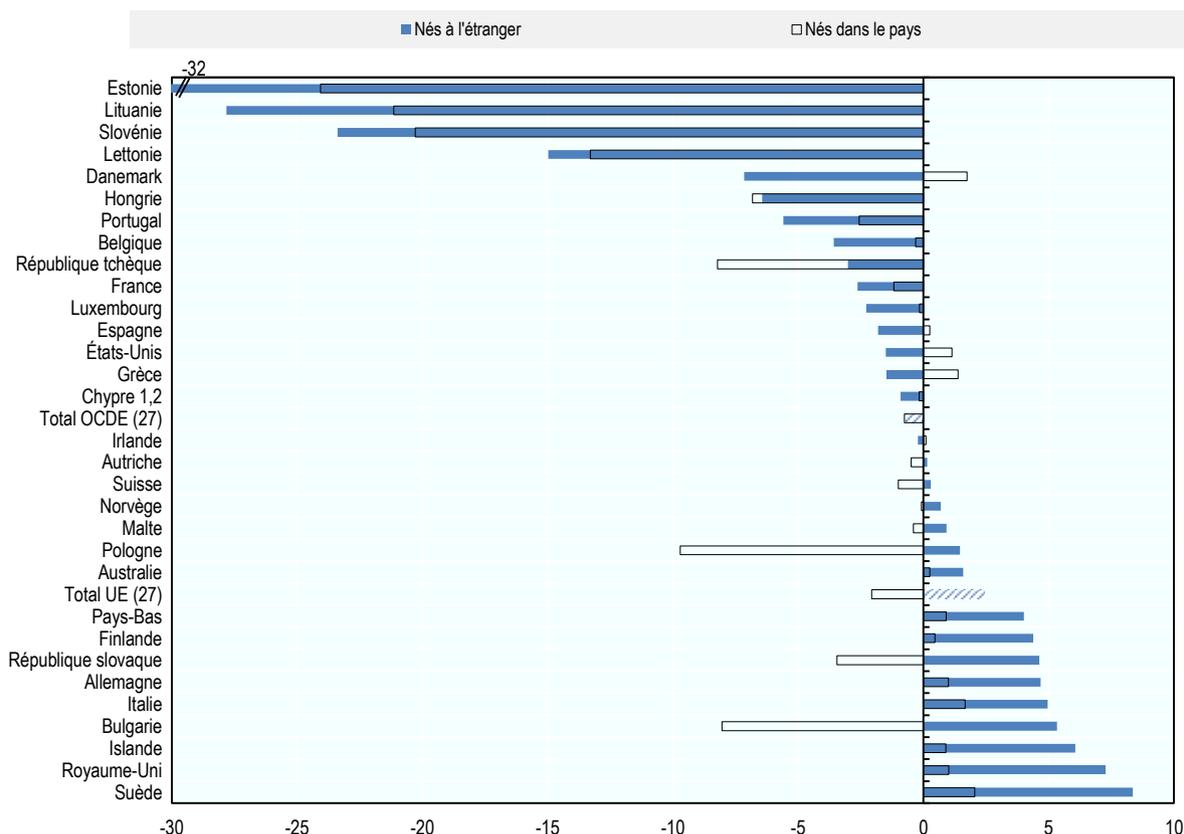
Pourcentages, 16 ans et plus, 2016



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933894036>

Graphique 4.6. Évolution du taux de surpeuplement chez les personnes nées à l'étranger et les personnes nées dans le pays

Évolution en points de pourcentage, 16 ans et plus, entre 2008 et 2016



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933894055>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

4.4. Conditions de logement

Définition

On considère qu'un logement est de mauvaise qualité ou insalubre lorsqu'il est trop sombre, qu'il ne dispose pas de salle d'eau à l'usage exclusif du ménage, ou que son toit fuit. Aucune information comparable sur la qualité du logement n'est disponible pour les États-Unis.

Population étudiée

Personnes âgées de 16 ans et plus vivant dans un logement ordinaire (voir glossaire).

Dans l'UE, 1 personne née à l'étranger sur 4 (que ce soit en dehors de l'UE ou dans un autre pays de l'UE) vit dans un logement de mauvaise qualité, contre 1 personne née dans le pays sur 5. L'écart entre les deux groupes est particulièrement marqué en Europe du Sud et dans certains pays européens d'immigration de longue date, comme la Belgique, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et l'Autriche. En Belgique en effet, 38 % des résidents nés à l'étranger vivent dans un logement insalubre, contre 22 % des personnes nées dans le pays. Les parts respectives aux Pays-Bas s'élèvent à 31 % et 19 %. L'écart est le plus réduit en Europe centrale et orientale (sauf en Hongrie), au Portugal et en Allemagne. Dans un quart des pays seulement, les immigrés ont moins de chances de vivre dans un logement insalubre que les personnes nées dans le pays, notamment dans les pays d'installation (par exemple le Canada et l'Australie) et dans les pays baltes. En effet, en Lettonie et au Canada, la probabilité que les personnes nées à l'étranger vivent dans un logement insalubre est inférieure d'au moins 6 points de pourcentage à celle des personnes nées dans le pays.

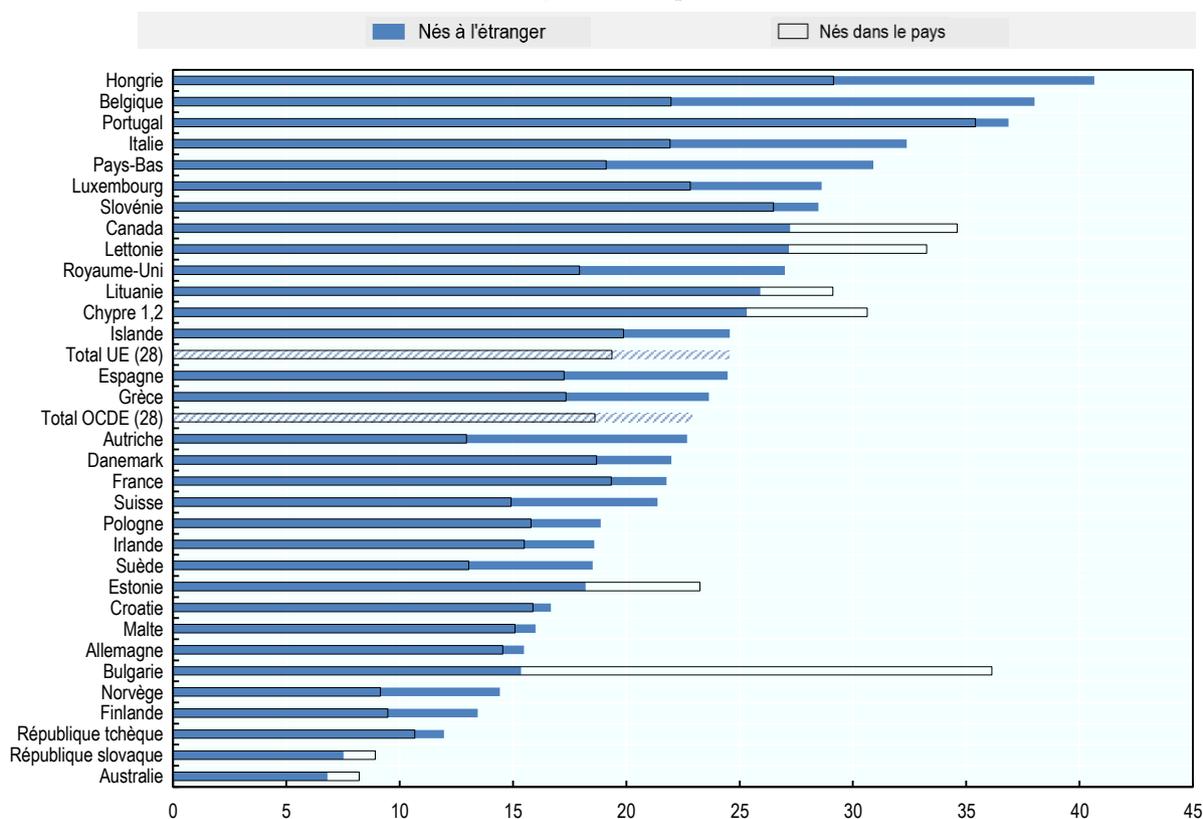
Les conditions de logement sont meilleures pour les propriétaires dans l'ensemble de l'OCDE et de l'UE. Parmi la population immigrée dans les deux zones, la part de locataires vivant dans un logement insalubre dépasse celle des propriétaires de plus de 10 points de pourcentage. On observe également la même tendance chez les personnes nées dans le pays dans 3 pays sur 5. Les conditions de logement dans l'OCDE comme dans l'UE sont légèrement meilleures dans les habitations louées au prix du marché que dans celles louées à prix réduit.

Rares sont les personnes à vivre dans un logement qui soit à la fois surpeuplé et de mauvaise qualité. Dans l'UE, c'est le cas de 6 % des personnes nées à l'étranger et de 3 % des personnes nées dans le pays. Cette part est inférieure à 1 % pour les deux groupes dans les pays non européens de l'OCDE. L'écart le plus marqué entre les immigrés et les personnes nées dans le pays vivant dans de telles conditions est observé dans les pays de l'Europe du Sud (à l'exception de l'Espagne), en Autriche et au Royaume-Uni – il s'élève à plus de 4 points de pourcentage au détriment des personnes nées à l'étranger. Dans les pays de l'Europe centrale et orientale, dans les pays non européens de l'OCDE et au Danemark, en revanche, les écarts ne sont pas significatifs. Dans l'ensemble, pourtant, plus d'un tiers des immigrés (et 2 immigrés non originaires de l'UE sur 5) occupent un logement qui est soit surpeuplé soit insalubre dans l'UE, par rapport à un quart des personnes nées dans le pays. L'écart atteint au moins 20 points de pourcentage en Grèce, en Autriche et en Italie.

Outre les conditions de logement réelles, les caractéristiques et la composition du quartier jouent aussi un rôle important dans l'intégration. D'après la deuxième enquête de l'UE sur les minorités et la discrimination (EU-MIDIS II), un tiers (31 %) des personnes nées hors de l'UE et issues des plus grandes minorités ethniques ont déclaré que la plupart des habitants de leur quartier avaient la même origine ethnique qu'elles. C'est parmi les immigrés originaires de Turquie et d'Afrique du Nord que la perception de concentration ethnique est la plus répandue. Et ce sentiment est ressenti de manière très forte en Belgique et aux Pays-Bas (où plus de 50 % des répondants ont déclaré vivre dans une telle zone) et, dans une moindre mesure, en France et au Portugal. Un répondant immigré sur sept vit également dans un environnement pollué (par exemple pollution de l'air ou de l'eau, odeurs nauséabondes), notamment en France et aux Pays-Bas.

Graphique 4.7. Personnes nées à l'étranger et personnes nées dans le pays vivant dans un logement de mauvaise qualité

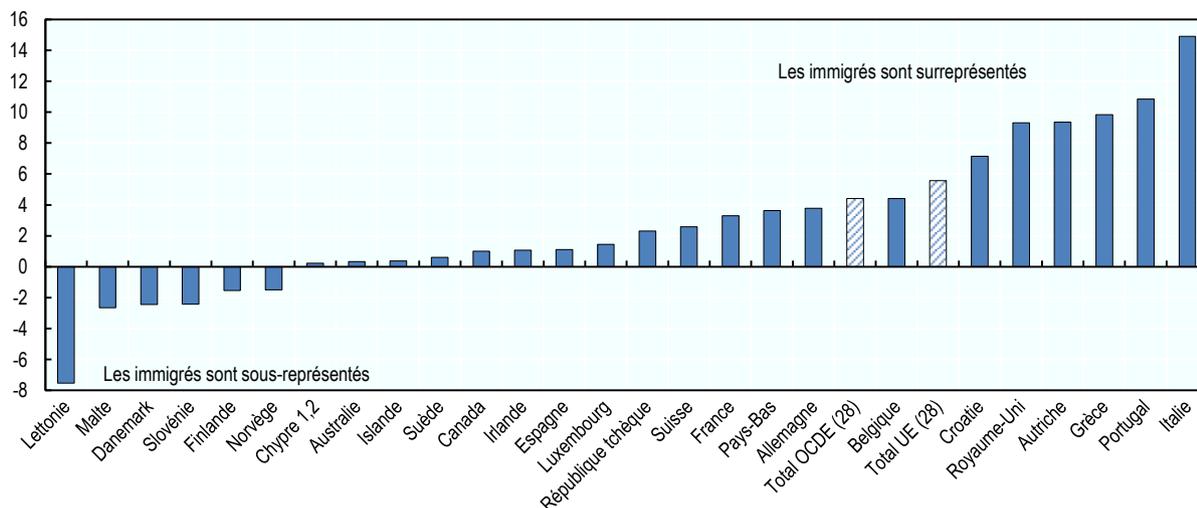
Pourcentages, 16 ans et plus, 2016



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933894074>

Graphique 4.8. Part des locataires qui vivent dans un logement de mauvaise qualité, surpeuplé et loué au prix du marché

Différences en points de pourcentage entre les personnes nées à l'étranger et les personnes nées dans le pays, 16 ans et plus, 2016



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933894093>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

4.5. État de santé autodéclaré

Définition

L'état de santé autodéclaré d'un individu renvoie à la perception que ce dernier a de sa santé physiologique et psychologique. Les individus en bonne santé sont ceux ayant qualifié leur santé de « bonne », voire « excellente ». L'état de santé étant fortement lié à l'âge, et les immigrés étant généralement plus jeunes dans la plupart des pays, l'état de santé des immigrés est ajusté pour estimer quels seraient les résultats si les immigrés avaient la même structure d'âge que les personnes nées dans le pays.

Population étudiée

Personnes âgées de 16 ans et plus.

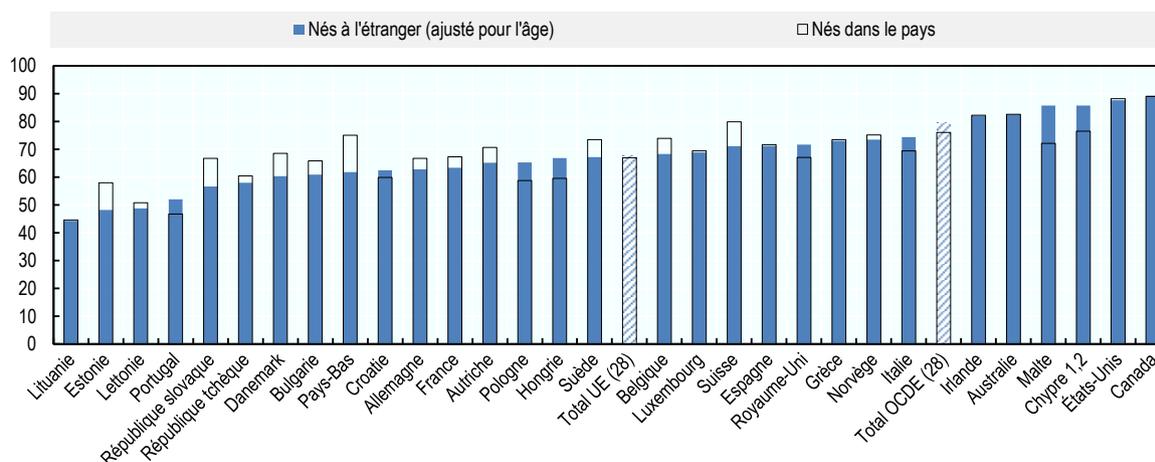
Les immigrés sont plus susceptibles que les personnes nées dans le pays de déclarer être en bonne santé dans l'OCDE et l'UE : respectivement 81 % par rapport à 76 %, et 71 % par rapport à 67 %. Une fois l'âge pris en compte, les immigrés continuent d'avoir un meilleur état de santé dans l'OCDE, 79 % d'entre eux déclarant être en bonne santé. Si les parts des deux groupes sont similaires dans l'UE – s'élevant à environ 67 % après prise en compte de l'âge – les personnes nées dans le pays déclarent plus souvent être en bonne santé que les immigrés dans la moitié des pays. L'état de santé autodéclaré est particulièrement mauvais dans les États baltes, au Portugal et dans les Républiques tchèque et slovaque. Dans ces pays, l'état de santé général est mauvais en comparaison internationale. De la même façon, la part des immigrés en bonne santé est, elle aussi, moins importante.

Dans la moitié des pays environ, l'état de santé autodéclaré des immigrés est analogue ou supérieur à celui des personnes nées dans le pays. Il est analogue dans les pays qui ont récemment accueilli des immigrés ayant des niveaux d'éducation élevés, comme les États-Unis, les pays d'installation et quelques nouveaux pays de destination, comme l'Irlande. Les immigrés sont davantage susceptibles que les personnes nées dans le pays de déclarer être en bonne santé dans sept pays, notamment en Pologne, au Royaume-Uni, en Italie et en Hongrie. Dans les autres pays, où l'état de santé autodéclaré des personnes nées dans le pays est meilleur que celui des immigrés, l'écart est le plus marqué aux Pays-Bas, en Suisse et au Danemark, où il atteint 10 points de pourcentage.

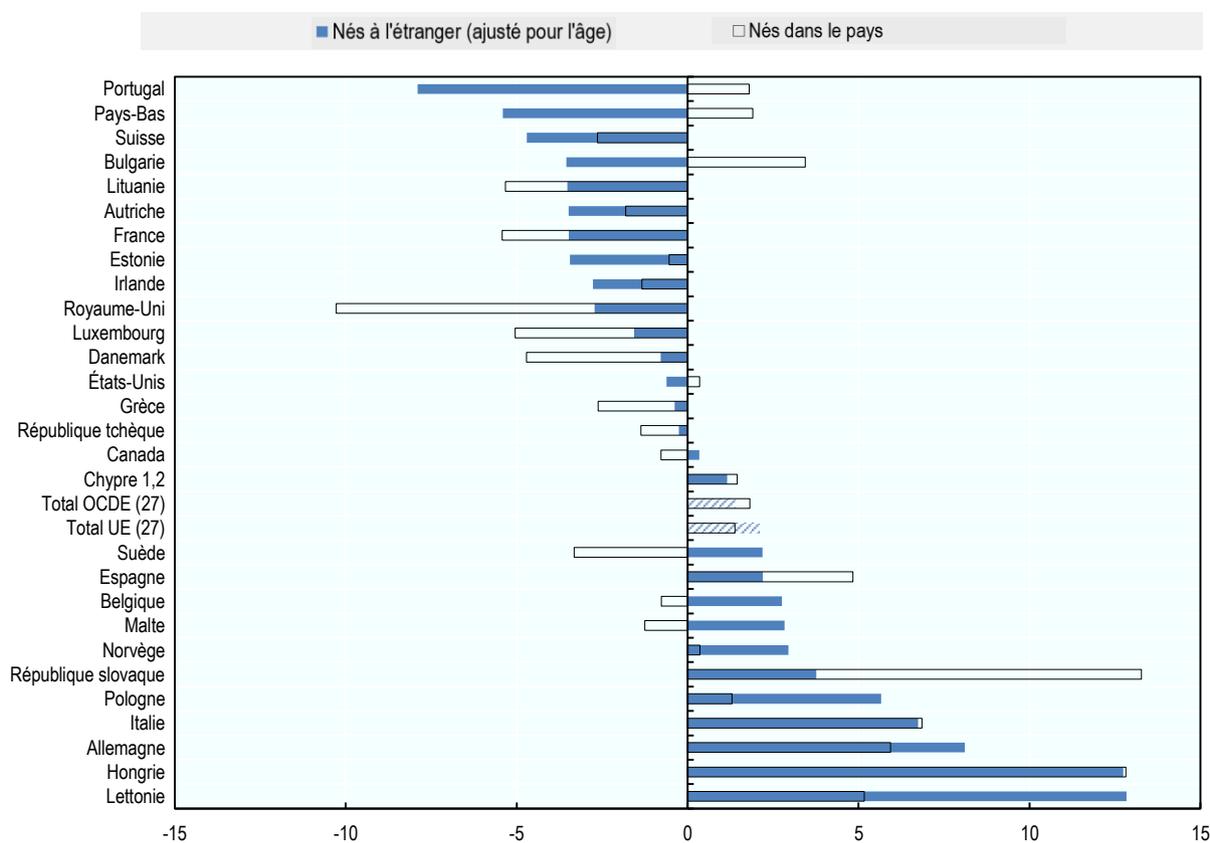
Ces dix dernières années, la part des personnes nées à l'étranger qui déclarent être en bonne santé a augmenté dans la moitié des pays environ. Les hausses les plus fortes ont été enregistrées en Lettonie et dans certains pays d'Europe centrale – pas moins de 13 points de pourcentage de plus en Lettonie, par rapport à 5 points chez les personnes nées dans le pays. La Norvège et l'Allemagne ont également connu une progression plus marquée chez les personnes nées à l'étranger que chez celles nées dans le pays. Le Portugal et la plupart des pays européens d'immigration de longue date, à l'inverse, ont enregistré une baisse du pourcentage des immigrés faisant état d'un bon état de santé. Ce phénomène a été particulièrement notable au Portugal, où la part des immigrés se déclarant en bonne santé a diminué de 5 points de pourcentage, tandis qu'elle a augmenté de 4 points chez les personnes nées dans le pays. L'inverse a été observé en Suède, où la part des personnes en bonne santé a baissé parmi les personnes nées dans le pays et augmenté parmi les immigrés. Dans un quart des pays, la part d'individus en bonne santé a beaucoup plus baissé chez les personnes nées dans le pays que chez celles nées à l'étranger – en particulier au Danemark, au Luxembourg et au Royaume-Uni. Dans ce dernier pays, la part des personnes nées dans le pays qui ont déclaré être en bonne santé a reculé de 10 points de pourcentage, par rapport à 3 points chez les immigrés.

Graphique 4.9. Bon état de santé

Pourcentages, 16 ans et plus, 2016

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933894112>**Graphique 4.10. Évolution de la part de personnes en bonne santé parmi celles qui sont nées à l'étranger et celles qui sont nées dans le pays**

Évolution en points de pourcentage, 16 ans et plus, entre 2007 et 2016

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933894131>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

4.6. Besoins de soins de santé non satisfaits

Définition

Part d'individus ayant déclaré avoir eu besoin de soins de santé ou de soins dentaires mais ne pas avoir pu en recevoir au cours des 12 derniers mois. L'indicateur est ajusté pour les immigrants afin d'estimer quels seraient les résultats si les immigrants avaient la même structure d'âge que les personnes nées dans le pays.

Population étudiée

Personnes âgées de 16 ans et plus.

Dans l'OCDE comme dans l'UE, la part des personnes qui déclarent ne pas pouvoir recevoir les soins dont elles ont besoin est la même, qu'elles soient nées à l'étranger ou nées dans le pays (à savoir 5.5 %, que la part soit ajustée pour tenir compte de l'âge ou non). Toutefois, si la part de personnes en manque de soins n'est pas très différente dans la plupart des pays selon qu'elles sont nées dans le pays ou dans l'UE, l'écart est particulièrement marqué entre les personnes nées dans le pays et celles originaires de pays tiers en Suède, en Estonie, en Italie et en Grèce, où 1 immigré sur 4 fait état de besoins de santé non satisfaits contre 1 personne née dans le pays sur 6.

Les inégalités d'accès aux soins sont plus prononcées lorsqu'il s'agit de santé dentaire. Dans l'UE, la part d'immigrés faisant état de besoins de soins dentaires non satisfaits s'élève à 11.5 %, par rapport à 8.5 % chez les personnes nées dans le pays. Les écarts sont les plus importants dans les pays baltes et les pays nordiques, mais aussi dans les pays européens d'immigration de longue date et en Grèce. Comme pour les soins médicaux, les immigrants sont moins susceptibles de faire état de besoins de soins dentaires non satisfaits dans trois pays seulement : Portugal, Pologne et République slovaque.

Dans l'OCDE et l'UE, les personnes des deux groupes (nées à l'étranger et nées dans le pays) ne sont que légèrement moins susceptibles qu'avant la crise économique de se déclarer en manque de soins. En Lettonie, au Portugal et en Allemagne, cependant, la probabilité qu'elles le fassent était inférieure d'au moins 7 points de pourcentage. En revanche, la situation s'est aggravée en Grèce, au Danemark, en Estonie, en Italie et en Belgique, notamment pour les immigrants. En Grèce, par exemple, au cours de la dernière décennie, l'augmentation de la part d'immigrés faisant état de besoins médicaux non satisfaits a été deux fois plus forte que pour les personnes nées dans le pays.

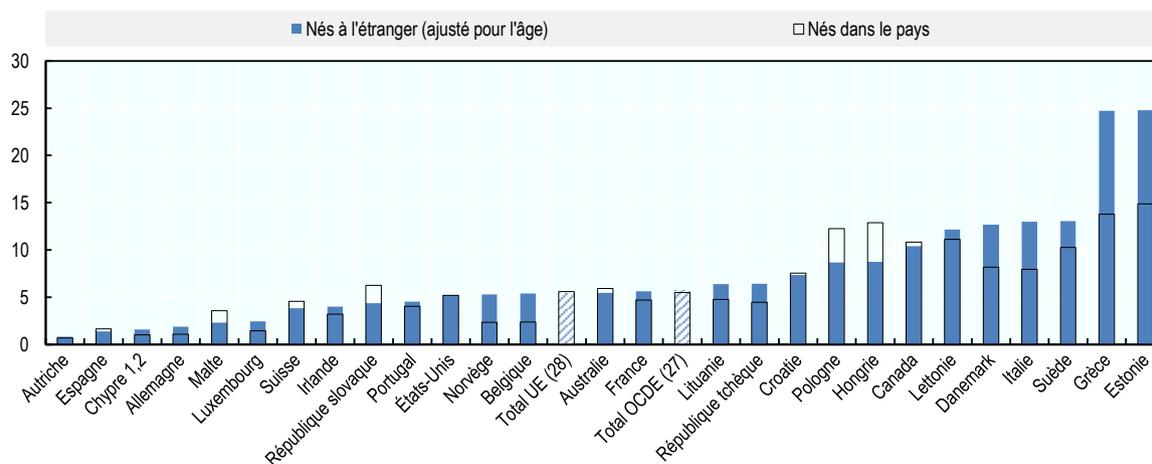
Le fait que les immigrants aient davantage tendance à ne pas recevoir les soins médicaux dont ils ont besoin pourrait être imputable à des facteurs socioéconomiques individuels comme un niveau d'instruction plus faible, des revenus moins élevés, de moins bonnes conditions de travail et une intégration sociale moins réussie – tous ces facteurs entravant de façon générale l'accès à des services de soins de santé.

Au sein de l'UE, la deuxième enquête EU-MIDIS II a montré que 6 % des personnes nées hors de l'UE issues des groupes d'immigrés les plus importants n'avaient pas consulté de médecin ou pris un traitement au cours des 12 mois précédents chaque fois qu'ils en éprouvaient vraiment le besoin. Parmi ces personnes :

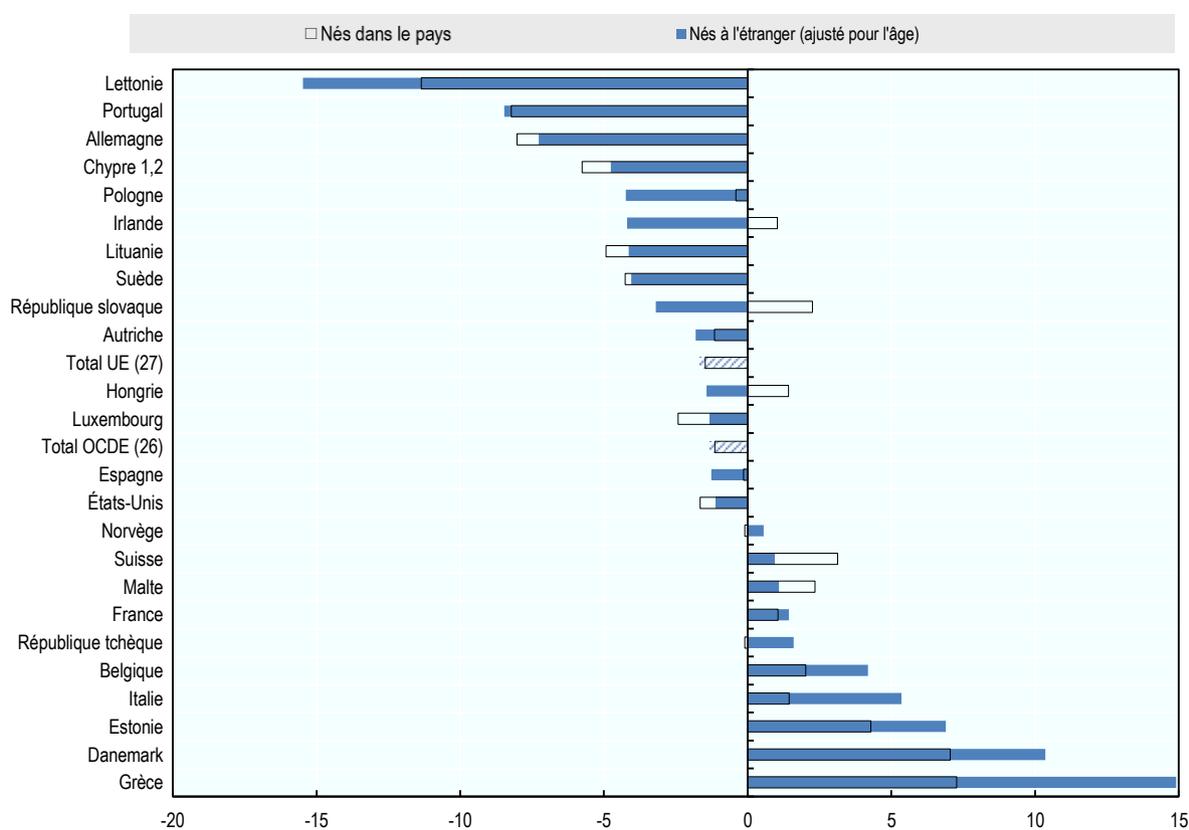
- 39 % ne pouvaient pas se le permettre (coût trop élevé ou non pris en charge par l'assurance maladie) ;
- 16 % préféraient attendre d'aller mieux ;
- 11 % pensaient que la liste d'attente était trop longue.

Graphique 4.11. Besoins médicaux non satisfaits

Pourcentages, 16 ans et plus, 2016

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933894150>**Graphique 4.12. Évolution de la part d'individus faisant état de besoins médicaux non satisfaits**

Évolution en points de pourcentage, 16 ans et plus, entre 2007 et 2016

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933894169>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

Notes et sources

Notes concernant Chypre

1. *Note de la Turquie* : Les informations figurant dans ce document qui font référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'Île. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'Île. La Turquie reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Turquie maintiendra sa position sur la « question chypriote ».
2. *Note de tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de l'Union européenne* : La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Turquie. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.

Note concernant Israël

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Notes des graphiques et tableaux

La Lituanie n'était pas membre de l'OCDE au moment de la préparation de cette publication. Par conséquent, la Lituanie n'apparaît pas dans la liste des pays membres et n'est pas comprise dans les agrégats correspondant à cette zone.

Indicateurs 4.1 et 4.2 : Graphique 4.2 et Graphique 4.4 n'incluent pas l'Estonie et la Suisse dans l'évolution entre 2007 et 2016 en raison d'une rupture de série.

Indicateurs 4.3 et 4.4 : Les données pour l'Allemagne portent sur la population âgée de 18 ans et plus.

Indicateur 4.3 : Le taux de surpeuplement pour les États-Unis utilise le nombre de chambres au lieu du nombre de pièces. On considère donc qu'un logement est surpeuplé quand le nombre de chambres est inférieur au minimum suivant : une chambre pour la personne seule ou le couple responsable du logement (ou deux chambres si les deux responsables ne sont pas en couple), une chambre pour un maximum de deux adultes supplémentaires, et une chambre pour un maximum de deux enfants.

Indicateurs 4.5 et 4.6 : Les données pour l'Allemagne et l'Australie ne sont pas ajustées pour tenir compte de l'âge.

Indicateur 4.6 : Les données des États-Unis font uniquement référence aux besoins médicaux qui ne sont pas satisfaits pour des raisons de coût. Les données pour l'Australie renvoient aux personnes qui n'ont pas pu recevoir de soins de santé quels qu'ils soient quand elles en avaient besoin.

Les données pour l'Australie et le Canada portent sur les populations âgées de 15 ans et plus.

Les modèles des enquêtes par panel ont tous tendance à sous-représenter les arrivées récentes. L'enquête de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC) actualise un quart du panel chaque année. Les immigrants récemment arrivés y sont inclus s'ils figurent dans le quart actualisé ou qu'ils rejoignent un ménage résident dans les trois autres quarts, par exemple au titre du regroupement familial ou pour fonder une famille.

Les moyennes tiennent compte des taux qui ne peuvent pas être publiés individuellement en raison de la taille insuffisante des échantillons.

Pour des données plus détaillées, se reporter à l'Annexe C.

Tableau 4.1. Sources par indicateur

OCDE/UE	4.1 Revenu des ménages	4.2 Pauvreté relative	4.3 Surpeuplement des logements	4.4 Conditions de logement	4.5 État de santé autodéclaré	4.6 Besoins de soins de santé non satisfaits
Allemagne	EU-SILC 2007 & 2016	EU-SILC 2007 & 2016	EU-SILC 2008 & 2016	EU-SILC 2016, EU-MIDIS II 2016 (voisinage)	EU-SILC 2007 & 2016	EU-SILC 2007 & 2016, EU-MIDIS II 2016 (motifs)
Australie	SIH 2005-06 & 2015-16	SIH 2005-06 & 2015-16	SIH 2005-06 & 2015-16	SIH 2015-16	ESG 2014	ESG 2014 (besoins médicaux uniquement)
Autriche	EU-SILC 2007 & 2016	EU-SILC 2007 & 2016	EU-SILC 2008 & 2016	EU-SILC 2016, EU-MIDIS II 2016 (voisinage)	EU-SILC 2007 & 2016	EU-SILC 2007 & 2016, EU-MIDIS II 2016 (motifs)
Belgique	EU-SILC 2007 & 2016	EU-SILC 2007 & 2016	EU-SILC 2008 & 2016	EU-SILC 2016, EU-MIDIS II 2016 (voisinage)	EU-SILC 2007 & 2016	EU-SILC 2007 & 2016, EU-MIDIS II 2016 (motifs)
Bulgarie	EU-SILC 2007 & 2016	EU-SILC 2007 & 2016	EU-SILC 2008 & 2016	EU-SILC 2016, EU-MIDIS II 2016 (voisinage)	EU-SILC 2007 & 2016	EU-SILC 2007 & 2016, EU-MIDIS II 2016 (motifs)
Canada	Recensement 2006 & 2016	Recensement 2006 & 2016	Recensement 2006 & 2016	Recensement 2016	ENSP 2007-08 & 2013-14	ENSP 2013-14 (besoins médicaux uniquement)
Chili
Chypre ^{1,2}	EU-SILC 2007 & 2016	EU-SILC 2007 & 2016	EU-SILC 2008 & 2016	EU-SILC 2016, EU-MIDIS II 2016 (voisinage)	EU-SILC 2007 & 2016	EU-SILC 2007 & 2016, EU-MIDIS II 2016 (motifs)
Corée
Croatie	EU-SILC 2007 & 2016	EU-SILC 2007 & 2016	EU-SILC 2008 & 2016	EU-SILC 2016, EU-MIDIS II 2016 (voisinage)	EU-SILC 2007 & 2016	EU-SILC 2007 & 2016, EU-MIDIS II 2016 (motifs)
Danemark	EU-SILC 2007 & 2016	EU-SILC 2007 & 2016	EU-SILC 2008 & 2016	EU-SILC 2016, EU-MIDIS II 2016 (voisinage)	EU-SILC 2007 & 2016	EU-SILC 2007 & 2016, EU-MIDIS II 2016 (motifs)
Espagne	EU-SILC 2007 & 2016	EU-SILC 2007 & 2016	EU-SILC 2008 & 2016	EU-SILC 2016, EU-MIDIS II 2016 (voisinage)	EU-SILC 2007 & 2016	EU-SILC 2007 & 2016, EU-MIDIS II 2016 (motifs)
Estonie	EU-SILC 2016	EU-SILC 2016	EU-SILC 2016	EU-SILC 2016, EU-MIDIS II 2016 (voisinage)	EU-SILC 2016	EU-SILC 2016, EU-MIDIS II 2016 (motifs)
États-Unis	CPS 2007 & 2017	CPS 2007 & 2017	ACS 2008 & 2016	..	NHIS 2007 & 2016	NHIS 2007 & 2016 (besoins médicaux uniquement)
Finlande	EU-SILC 2007 & 2016	EU-SILC 2007 & 2016	EU-SILC 2008 & 2016	EU-SILC 2016, EU-MIDIS II 2016 (voisinage)	EU-SILC 2007 & 2016	EU-SILC 2007 & 2016, EU-MIDIS II 2016 (motifs)
France	EU-SILC 2007 & 2016	EU-SILC 2007 & 2016	EU-SILC 2008 & 2016	EU-SILC 2016, EU-MIDIS II 2016 (voisinage)	EU-SILC 2007 & 2016	EU-SILC 2007 & 2016, EU-MIDIS II 2016 (motifs)
Grèce	EU-SILC 2007 & 2016	EU-SILC 2007 & 2016	EU-SILC 2008 & 2016	EU-SILC 2016, EU-MIDIS II 2016 (voisinage)	EU-SILC 2007 & 2016	EU-SILC 2007 & 2016, EU-MIDIS II 2016 (motifs)
Hongrie	EU-SILC 2007 & 2016	EU-SILC 2007 & 2016	EU-SILC 2008 & 2016	EU-SILC 2016, EU-MIDIS II 2016 (voisinage)	EU-SILC 2007 & 2016	EU-SILC 2007 & 2016, EU-MIDIS II 2016 (motifs)
Irlande	EU-SILC 2007 & 2016	EU-SILC 2007 & 2016	EU-SILC 2008 & 2016	EU-SILC 2016, EU-MIDIS II 2016 (voisinage)	EU-SILC 2007 & 2016	EU-SILC 2007 & 2016, EU-MIDIS II 2016 (motifs)
Islande	EU-SILC 2007 & 2015	EU-SILC 2007 & 2015	EU-SILC 2008 & 2015	EU-SILC 2015	EU-SILC 2007 & 2015	EU-SILC 2007 & 2015
Israël	IHS 2015	IHS 2015
Italie	EU-SILC 2007 & 2016	EU-SILC 2007 & 2016	EU-SILC 2008 & 2016	EU-SILC 2016, EU-MIDIS II 2016 (voisinage)	EU-SILC 2007 & 2016	EU-SILC 2007 & 2016, EU-MIDIS II 2016 (motifs)
Japon
Lettonie	EU-SILC 2007 & 2016	EU-SILC 2007 & 2016	EU-SILC 2008 & 2016	EU-SILC 2016, EU-MIDIS II 2016 (voisinage)	EU-SILC 2007 & 2016	EU-SILC 2007 & 2016, EU-MIDIS II 2016 (motifs)
Lituanie	EU-SILC 2007 & 2016	EU-SILC 2007 & 2016	EU-SILC 2008 & 2016	EU-SILC 2016, EU-MIDIS II 2016 (voisinage)	EU-SILC 2007 & 2016	EU-SILC 2007 & 2016, EU-MIDIS II 2016 (motifs)
Luxembourg	EU-SILC 2007 & 2016	EU-SILC 2007 & 2016	EU-SILC 2008 & 2016	EU-SILC 2016, EU-MIDIS II 2016 (voisinage)	EU-SILC 2007 & 2016	EU-SILC 2007 & 2016, EU-MIDIS II 2016 (motifs)
Malte	EU-SILC 2007 & 2016	EU-SILC 2007 & 2016	EU-SILC 2008 & 2016	EU-SILC 2016, EU-MIDIS II 2016 (voisinage)	EU-SILC 2008 & 2016	EU-SILC 2008 & 2016, EU-MIDIS II 2016 (motifs)
Mexique
Norvège	EU-SILC 2007 & 2016	EU-SILC 2007 & 2016	EU-SILC 2008 & 2016	EU-SILC 2016	EU-SILC 2007 & 2016	EU-SILC 2007 & 2016
Nouvelle-Zélande
Pays-Bas	EU-SILC 2007 & 2016	EU-SILC 2007 & 2016	EU-SILC 2008 & 2016	EU-SILC 2016, EU-MIDIS II 2016 (voisinage)	EU-SILC 2007 & 2016	EU-SILC 2007 & 2016, EU-MIDIS II 2016 (motifs)
Pologne	EU-SILC 2007 & 2016	EU-SILC 2007 & 2016	EU-SILC 2008 & 2016	EU-SILC 2016, EU-MIDIS II 2016 (voisinage)	EU-SILC 2007 & 2016	EU-SILC 2007 & 2016, EU-MIDIS II 2016 (motifs)

OCDE/UE	4.1 Revenu des ménages	4.2 Pauvreté relative	4.3 Surpeuplement des logements	4.4 Conditions de logement	4.5 État de santé autodéclaré	4.6 Besoins de soins de santé non satisfaits
Portugal	EU-SILC 2007 & 2016	EU-SILC 2007 & 2016	EU-SILC 2008 & 2016	EU-SILC 2016, EU-MIDIS II 2016 (voisinage)	EU-SILC 2007 & 2016	EU-SILC 2007 & 2016, EU-MIDIS II 2016 (motifs)
République slovaque	EU-SILC 2007 & 2016	EU-SILC 2007 & 2016	EU-SILC 2008 & 2016	EU-SILC 2016, EU-MIDIS II 2016 (voisinage)	EU-SILC 2007 & 2016	EU-SILC 2007 & 2016, EU-MIDIS II 2016 (motifs)
République tchèque	EU-SILC 2007 & 2016	EU-SILC 2007 & 2016	EU-SILC 2008 & 2016	EU-SILC 2016, EU-MIDIS II 2016 (voisinage)	EU-SILC 2007 & 2016	EU-SILC 2007 & 2016, EU-MIDIS II 2016 (motifs)
Roumanie	EU-SILC 2007 & 2016	EU-SILC 2007 & 2016	EU-SILC 2008 & 2016	EU-SILC 2016, EU-MIDIS II 2016 (voisinage)	EU-SILC 2007 & 2016	EU-SILC 2007 & 2016, EU-MIDIS II 2016 (motifs)
Royaume-Uni	EU-SILC 2007 & 2016	EU-SILC 2007 & 2016	EU-SILC 2008 & 2016	EU-SILC 2016, EU-MIDIS II 2016 (voisinage)	EU-SILC 2007 & 2016	EU-SILC 2007 & 2016, EU-MIDIS II 2016 (motifs)
Slovénie	EU-SILC 2007 & 2016	EU-SILC 2007 & 2016	EU-SILC 2008 & 2016	EU-SILC 2016, EU-MIDIS II 2016 (voisinage)	EU-SILC 2007 & 2016	EU-SILC 2007 & 2016, EU-MIDIS II 2016 (motifs)
Suède	EU-SILC 2007 & 2016	EU-SILC 2007 & 2016	EU-SILC 2008 & 2016	EU-SILC 2016, EU-MIDIS II 2016 (voisinage)	EU-SILC 2007 & 2016	EU-SILC 2007 & 2016, EU-MIDIS II 2016 (motifs)
Suisse	EU-SILC 2016	EU-SILC 2016	EU-SILC 2008 & 2016	EU-SILC 2016	EU-SILC 2008 & 2016	EU-SILC 2008 & 2016
Turquie

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933894188>

Chapitre 5. Engagement civique et indicateurs sociaux des immigrés

La participation active à la société du pays d'accueil est un élément clé du processus d'intégration des immigrés, qui a de fortes implications en termes de bien-être. En faisant entendre leur voix, en s'intéressant au fonctionnement de leur société d'accueil et en participant aux décisions qui en déterminent l'avenir, les immigrés deviennent membres à part entière de leur nouveau pays, ce résultat étant le véritable objectif de l'intégration.

La nature de la relation entre une société d'accueil et sa population immigrée joue également un rôle crucial dans l'intégration : si la cohésion sociale est forte, elle favorisera l'intégration alors que si elle est faible, les immigrés rencontreront davantage de difficultés à trouver leur place.

Le présent chapitre commence par examiner deux éléments fondamentaux de l'engagement civique des immigrés : l'acquisition de la nationalité (indicateur 5.1) et la participation aux élections (indicateur 5.2). Si elle ne marque pas nécessairement la fin du processus d'intégration, l'obtention de la nationalité du pays d'accueil représente sans aucun doute une étape clé dans ce processus. Du point de vue du pays d'accueil, octroyer la nationalité à un immigré est également une façon de lui souhaiter la bienvenue dans la communauté des citoyens. L'un des droits fondamentaux des citoyens est le droit de vote. Participer aux élections est un signe d'intégration ; cela reflète en effet une volonté d'influencer la société en contribuant au choix des individus qui la gouvernent.

Le chapitre poursuit avec l'étude d'aspects clés de la cohésion sociale, laquelle est représentée ici par les cinq indicateurs suivants : le niveau d'acceptation de l'immigration dans le pays d'accueil (indicateurs 5.3 et 5.4) ; l'attitude des immigrés – par rapport à celle des personnes nées dans le pays – eu égard à l'égalité entre les femmes et les hommes (indicateur 5.5) ; la mesure dans laquelle les immigrés se sentent membres à part entière de la société d'accueil - et le sentiment d'appartenance qui en découle (indicateur 5.6) ; l'incidence de la discrimination perçue chez les immigrés en raison de leur origine ethnique, de leur nationalité ou de leur « race » (indicateur 5.7) ; et, enfin, la satisfaction générale à l'égard de la vie (indicateur 5.8) ou la mesure dans laquelle les immigrés sont satisfaits de leur vie dans le pays d'accueil.

Principaux résultats

- Les deux tiers environ des immigrants installés (c'est-à-dire qui résident dans leur pays d'accueil depuis plus de dix ans) dans l'OCDE et 59 % dans l'UE possèdent la nationalité de leur pays d'accueil, soit respectivement plus de 74 millions et 34 millions de personnes.
- Si, dans les pays non européens, la part des immigrants installés ayant la nationalité de leur pays d'accueil n'a pas évolué entre 2006-07 et 2015-16, elle a baissé de près de 10 points de pourcentage en moyenne dans l'UE.
- Dans l'OCDE et l'UE, en moyenne 74 % des immigrants qui possèdent la nationalité de leur pays d'accueil déclarent avoir participé aux dernières élections nationales – soit un taux inférieur à celui des personnes nées dans le pays (79 %).
- À l'échelle de l'UE, la moitié environ des personnes nées dans le pays n'a pas d'avis précis quant à la question de savoir si la présence d'immigrants rend leur pays plus ou moins agréable à vivre. L'autre moitié estime toutefois dans les mêmes proportions que les immigrants ont une influence générale soit positive soit négative sur leur pays.
- Dans l'UE, le point de vue des sociétés d'accueil sur l'immigration est resté globalement stable depuis 2006, même si dans une majorité de pays les habitants sont désormais plus nombreux à adopter une attitude légèrement plus positive.
- Plus les personnes nées dans le pays interagissent avec les personnes nées à l'étranger, plus elles sont susceptibles d'envisager l'immigration comme une chance.
- À l'échelle de l'UE, les immigrants sont légèrement plus susceptibles que les personnes nées dans le pays d'être d'accord avec l'affirmation suivante : « quand l'offre d'emploi est insuffisante, les hommes devraient avoir davantage le droit d'occuper un emploi que les femmes » (22 % par rapport à 16 %).
- Une majorité d'immigrants dans l'UE (52 %) estime que « les femmes devraient accepter de réduire leur temps de travail rémunéré pour le bien de leur famille », par rapport à 44 % des personnes nées dans le pays.
- Dans l'ensemble des pays de l'UE et de l'OCDE, plus de 80 % des immigrants déclarent se sentir proches voire très proches de leur pays de résidence. Ce taux va de 80 % dans les pays baltes et en Autriche à 95 % environ en France et en Suisse.
- Dans l'UE, environ 14 % des personnes nées à l'étranger estiment appartenir à un groupe victime de discrimination en raison de l'origine ethnique, de la nationalité ou de la « race ». Aux États-Unis, moins de 10 % des immigrants indiquent avoir subi ces cinq dernières années des actes de discrimination fondés sur ces mêmes motifs dans le cadre professionnel. Quant à l'Australie et au Canada, 16 et 12 % des immigrants, respectivement, font état d'expériences personnelles de discrimination.
- Ces dix dernières années, le niveau général de discrimination perçue en raison de l'origine ethnique, de la nationalité ou de la « race » a reculé dans l'UE, enregistrant une baisse de 2 points de pourcentage chez les femmes comme chez les hommes.

- Dans la plupart des pays de l'UE, les immigrés sont moins satisfaits à l'égard de la vie que les personnes nées dans le pays tandis qu'aucun écart significatif n'est observé entre ces deux groupes dans les pays de l'OCDE non membres de l'UE.
- Les femmes immigrées sont plus heureuses de leur sort que les hommes dans les quelques pays où l'écart entre les femmes et les hommes est significatif (Autriche, Danemark, Grèce, Irlande, Italie, Pays-Bas et Royaume-Uni).

5.1. Acquisition de la nationalité

Définition

L'acquisition de la nationalité est le processus par lequel les immigrants deviennent citoyens du pays d'accueil dans lequel ils résident. En plus d'autres critères, les immigrants doivent vivre depuis un certain temps dans le pays d'accueil avant de pouvoir en demander la nationalité. La durée de séjour requise varie selon le pays d'accueil et le groupe d'immigrants. Après 10 années de résidence, la plupart des immigrants peuvent prétendre à la nationalité dans l'ensemble des pays. La présente section utilise l'expression « taux d'acquisition » pour désigner la part d'immigrants qui résident dans le pays d'accueil depuis au moins 10 ans et qui en possèdent la nationalité.

Population étudiée

Immigrants âgés de 15 ans et plus qui résident dans le pays d'accueil depuis au moins 10 ans. Les immigrants qui ont acquis la nationalité du pays d'accueil à la naissance (par exemple les expatriés) sont également inclus étant donné qu'ils ne peuvent pas être identifiés séparément.

Les deux tiers environ des immigrants installés (c'est-à-dire qui résident dans leur pays d'accueil depuis plus de dix ans) dans l'OCDE, et 59 % dans l'UE, possèdent la nationalité du pays d'accueil – soit plus de 74 millions et 34 millions de personnes, respectivement.

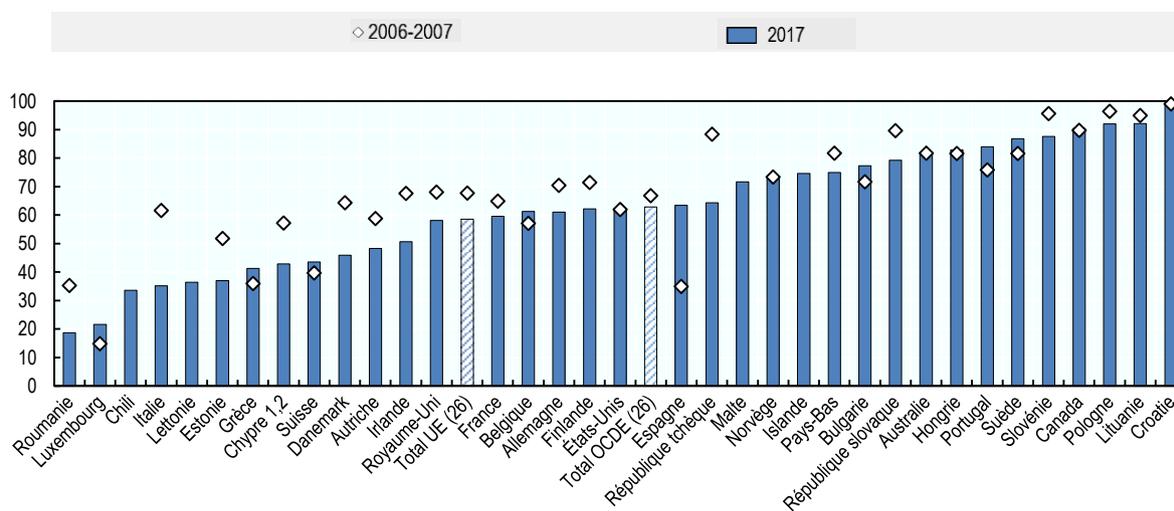
Les pays qui comptent les plus grandes proportions (jusqu'à 90 %) d'immigrants citoyens sont ceux, comme la République slovaque, la Pologne, la Lituanie et la Croatie, où les modifications de frontières ont façonné la composition de la population nationale. Les ressortissants des pays d'accueil représentent aussi une part considérable de la population immigrée dans des pays comme le Canada, la Suède, le Portugal et l'Australie, qui encouragent l'acquisition de la nationalité. Cependant, dans les pays où le processus d'acquisition de la nationalité est (ou a été dans le passé) plus difficile, où la naturalisation n'est pas autant encouragée et où la double nationalité n'est pas possible sur le plan juridique (ou ne l'était pas jusqu'à récemment), les immigrants sont beaucoup moins nombreux à être des ressortissants du pays d'accueil. Parmi ces pays figurent ceux de l'Europe du Sud (à l'exception du Portugal) et le Luxembourg.

À l'échelle de l'UE, le taux d'acquisition est moindre chez les immigrants nés en Europe que chez ceux qui sont originaires d'autres régions. Cette tendance s'explique par la facilitation de la libre circulation entre pays de l'UE, ce qui amoindrit la valeur ajoutée de la nationalité du pays d'accueil. Par conséquent, seuls 45 % des immigrants européens dans les pays de l'UE ont cherché à acquérir la nationalité de leur pays d'accueil par rapport aux deux tiers environ des immigrants originaires de pays non européens. Par comparaison, dans les pays qui ne sont pas parties aux accords de mobilité avec les pays européens, comme l'Australie et les États-Unis, le taux d'acquisition est élevé parmi les Européens (plus de 80 %). Ce taux est beaucoup plus faible (46 %), toutefois, pour les immigrants originaires de l'Amérique latine et des Caraïbes aux États-Unis – et encore plus bas au Chili, où moins d'un tiers des immigrants a acquis la nationalité en 2015. En Norvège et en Belgique, le taux d'acquisition parmi les immigrants originaires d'Afrique et d'Asie est supérieur de 30 points de pourcentage à celui des Européens. Il ressort aussi de façon significative que les liens culturels et historiques influencent considérablement les taux d'acquisition. Par exemple, les liens des Pays-Bas avec des pays en Asie (Indonésie) et en Amérique latine et Caraïbes (Suriname) se traduisent par des taux élevés d'acquisition de la nationalité néerlandaise parmi les immigrants venant de ces deux régions. Cela vaut également pour le Portugal avec les immigrants originaires d'Afrique, qui viennent généralement de pays lusophones.

Si la part des immigrants installés ayant la nationalité de leur pays d'accueil n'a pas évolué entre 2006-07 et 2015-16 dans les pays non européens, l'UE a enregistré une baisse moyenne de près de 10 points de pourcentage, qui a concerné à la fois les immigrants nés dans l'UE et en dehors de l'UE. Dans quelques pays, la diminution a été beaucoup plus marquée : jusqu'à 20 points de pourcentage en République tchèque, au Danemark, en Estonie et en Italie. En revanche, d'autres pays, comme le Portugal et la Suisse, qui avaient simplifié la procédure de naturalisation au cours de la décennie précédente, ont enregistré une progression du taux d'acquisition de la nationalité chez les résidents installés nés à l'étranger.

Graphique 5.1. Évolution du taux d'acquisition de la nationalité chez les immigrés

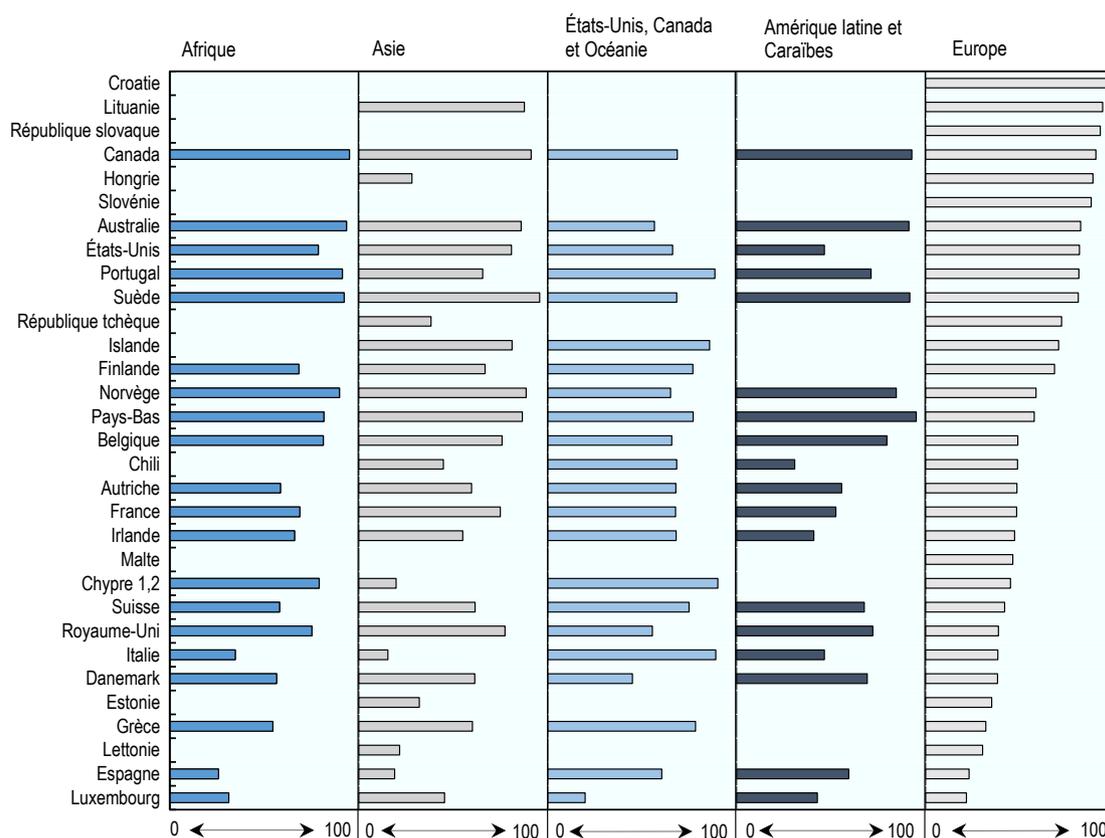
Pourcentage de ressortissants du pays d'accueil parmi les immigrés installés âgés de 15 ans et plus, 2006-07 et 2017



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933894207>

Graphique 5.2. Acquisition de la nationalité selon la région de naissance

Pourcentage de ressortissants du pays d'accueil parmi les immigrés installés âgés de 15 ans et plus, 2015-16



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933894226>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

5.2. Participation aux élections

Définition

La participation électorale est la part de votants qui déclarent avoir voté aux dernières élections législatives nationales dans leur pays de résidence. Une comparaison entre la participation aux élections locales/municipales et nationales/législatives est tirée de l'EU-MIDIS II.

Population étudiée

Tous les ressortissants du pays de résidence âgés de 18 ans et plus qui sont éligibles au vote aux élections nationales.

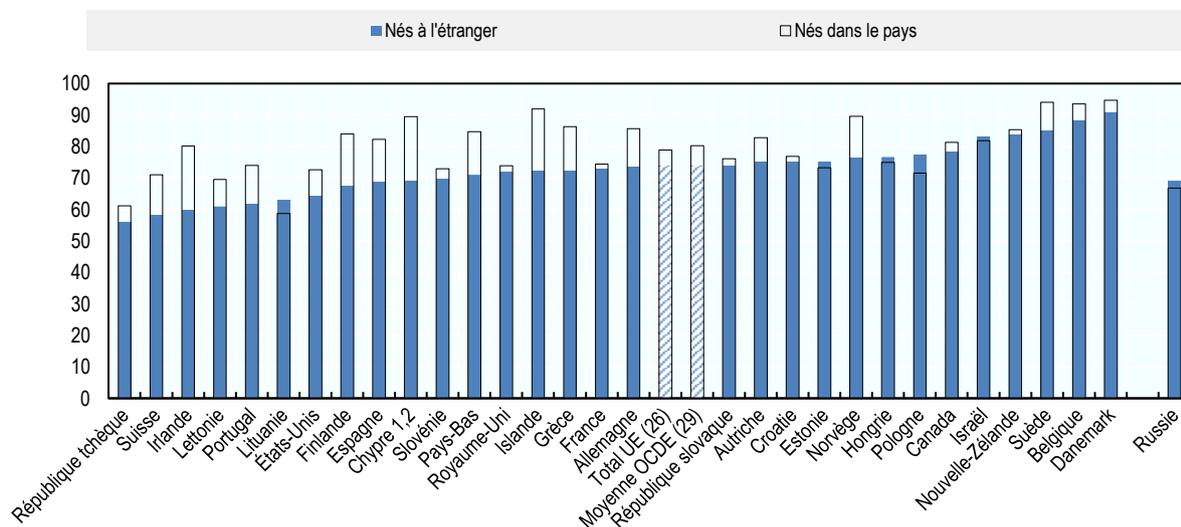
Dans l'OCDE et l'UE, en moyenne 74 % des immigrés qui possèdent la nationalité du pays d'accueil indiquent avoir participé aux dernières élections nationales – un taux inférieur à celui des personnes nées dans le pays, avec 79 %. L'écart avec les personnes nées dans le pays en termes de participation électorale reste constant une fois l'âge et le niveau d'études pris en compte. Les quelques pays dans lesquels les immigrés sont beaucoup plus susceptibles de voter que les personnes nées dans le pays sont certains pays de l'Europe centrale et orientale et Israël. En termes absolus, le taux de participation des immigrés est le plus élevé au Danemark et en Belgique (où il existe une obligation formelle de voter pour l'ensemble des citoyens), et le plus bas en République tchèque, en Suisse et en Irlande. Ce taux est analogue à celui des personnes nées dans le pays dans plusieurs destinations de longue date, comme la France, le Royaume-Uni et le Canada. Les écarts sont les plus profonds, allant de 12 à 20 points de pourcentage, dans les pays nordiques, dans l'Europe du Sud (sauf en Italie), en Irlande et en Suisse.

Dans presque tous les pays, les immigrés citoyens qui sont résidents depuis plus de 10 ans affichent en général un taux de participation aux élections nationales qui est supérieur à celui des immigrés arrivés plus récemment mais déjà naturalisés. Le taux de participation des citoyens nés à l'étranger installés depuis longtemps dans le pays d'accueil reste, toutefois, inférieur de 4 points de pourcentage en moyenne à celui des personnes nées dans le pays. Cela étant dit, au Royaume-Uni, en Pologne et dans plusieurs autres pays de l'Europe centrale et orientale, les immigrés installés sont en réalité davantage susceptibles de voter que les personnes nées dans le pays. À l'échelle de l'UE, les immigrés qui possèdent la nationalité de leur pays d'accueil affichent un taux de participation similaire qu'ils soient nés dans l'UE ou en dehors de l'UE, une fois pris en compte l'âge et le niveau d'études. Toutefois, on observe d'importants écarts d'un pays à un autre. En Suisse, en Allemagne et en Irlande, les immigrés originaires de l'UE sont davantage susceptibles de participer aux élections nationales que leurs pairs non originaires de l'UE. Ces derniers sont cependant plus susceptibles que les premiers de voter en Grèce, en Autriche et au Royaume-Uni. Au Royaume-Uni, les ressortissants des pays du Commonwealth ont le droit de vote, quelle que soit la durée de leur séjour. Dans l'ensemble de l'UE et de l'OCDE, la participation des immigrés aux élections a à peine évolué au fil du temps même si l'écart global avec les personnes nées dans le pays s'est légèrement réduit. Toutefois, différentes tendances sont en jeu dans les pays. Si l'écart s'est estompé au Danemark, en Autriche, en Suède, en Espagne, en France et au Royaume-Uni, il s'est profondément creusé en Islande, en Grèce, en Irlande, en Finlande et en Suisse. Dans l'UE, si le taux de participation électorale des immigrés installés a peu évolué, celui des immigrés plus récents possédant la nationalité du pays d'accueil a diminué de 5 points de pourcentage (51 %).

D'après la deuxième enquête de l'UE sur les minorités et la discrimination (EU-MIDIS II) auprès des communautés de 16 ans et plus, on observe généralement chez les immigrés des niveaux comparables de participation aux élections locales et nationales. Les exceptions notables sont les Nord-Africains aux Pays-Bas, qui participent généralement plus aux élections nationales qu'aux élections locales tandis que l'inverse est vrai pour ces groupes en Europe du Sud. Dans l'ensemble, les immigrés originaires d'Asie sont plus susceptibles de voter que les autres immigrés. Les immigrés originaires d'Afrique subsaharienne sont plus nombreux à voter dans les pays nordiques et au Royaume-Uni qu'en Europe du Sud, en Irlande ou en France.

Graphique 5.3. Participation autodéclarée aux dernières élections

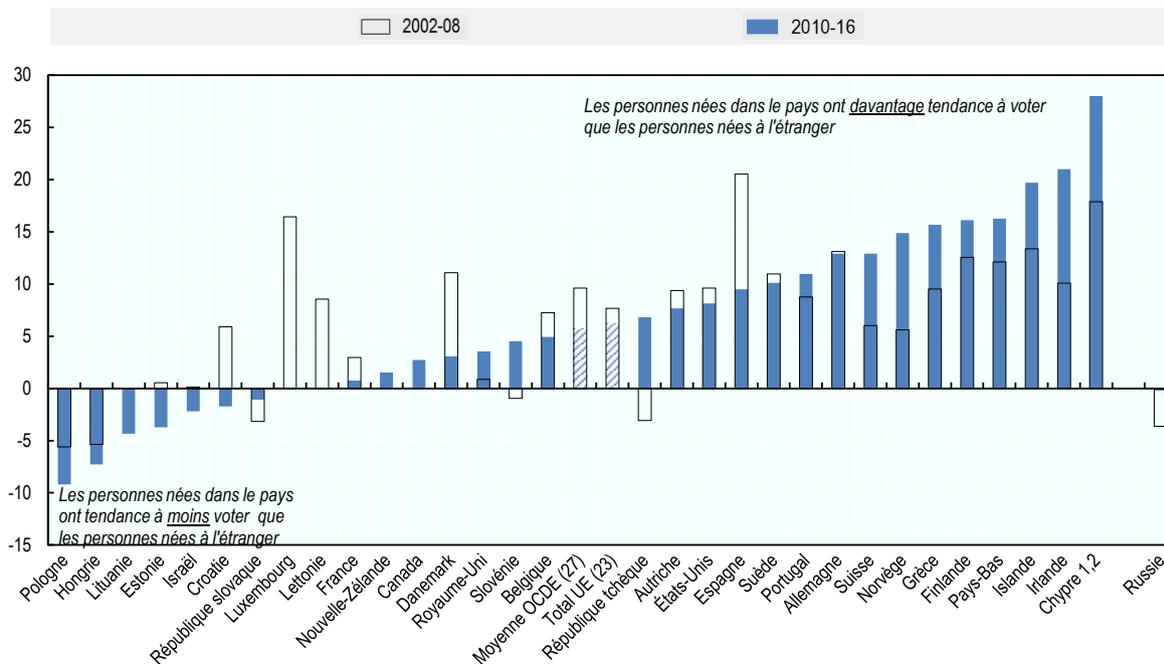
En pourcentage de la population possédant la nationalité du pays de résidence, 18 ans et plus, 2008-2016



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933894245>

Graphique 5.4. Évolution des taux de participation autodéclarée aux dernières élections

Évolution en points de pourcentage entre les personnes nées dans le pays et les personnes nées à l'étranger qui possèdent la nationalité du pays de résidence, 2002-08 et 2010-16



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933894264>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

5.3. Attitudes de la société d'accueil à l'égard de l'immigration

Définition

Cet indicateur cherche à évaluer l'intégration des immigrés du point de vue du pays d'accueil, étant donné qu'une attitude positive facilite l'intégration et est généralement associée à une meilleure intégration sociale. Diverses questions ont été analysées pour l'UE, l'Australie et les États-Unis (voir les notes à la fin du chapitre).

Population étudiée

Personnes nées dans le pays âgées de 15 ans et plus.

À l'échelle de l'UE, la moitié environ des personnes nées dans le pays n'a pas d'avis précis eu égard à la question suivante : « L'arrivée d'immigrés rend-elle votre pays plus ou moins agréable à vivre ? ». L'autre moitié estime toutefois dans des proportions identiques que les immigrés ont une influence générale soit positive soit négative sur leur pays. Les pays nordiques et l'Irlande nourrissent les opinions les plus positives, et la Hongrie, l'Italie et la République tchèque les plus négatives. Depuis 2006, le point de vue des personnes nées dans le pays sur les immigrés est resté globalement stable en Europe (avec un résultat moyen proche de 5) même si, dans une majorité de pays, davantage de personnes adoptent désormais des positions légèrement plus positives. Les plus fortes progressions en faveur d'opinions plus positives ont été observées au Portugal, au Royaume-Uni et en Norvège, tandis qu'en Hongrie, en Italie et dans la République tchèque les positions se sont durcies, créant une fracture en Europe.

Dans l'ensemble, les personnes nées dans le pays affichent généralement des positions légèrement plus positives quant à certains effets de la présence d'immigrés dans leur pays, notamment eu égard à leur contribution à la vie culturelle nationale. Le tableau est plus nuancé en ce qui concerne l'impact économique de l'immigration. En Australie, plus de 80 % des personnes nées dans le pays se considèrent tolérantes envers une société composée de différentes cultures. En Suède et au Danemark, la grande majorité des personnes nées dans le pays pensent que les immigrés enrichissent la culture de leur pays tandis qu'ils sont légèrement plus sceptiques quant à l'impact économique. En Europe, les personnes nées en Allemagne et en Suisse ont les opinions les plus positives sur l'impact économique de l'immigration, tandis que les natifs des pays de l'Europe centrale et orientale affichent des attitudes parmi les plus négatives, de même que les personnes nées en Italie, en Autriche et en France. Quant à la Grèce, les deux tiers des personnes nées dans le pays estiment que les personnes nées à l'étranger rendent la Grèce moins agréable à vivre, ont un impact négatif sur l'économie et mettent en péril leur culture.

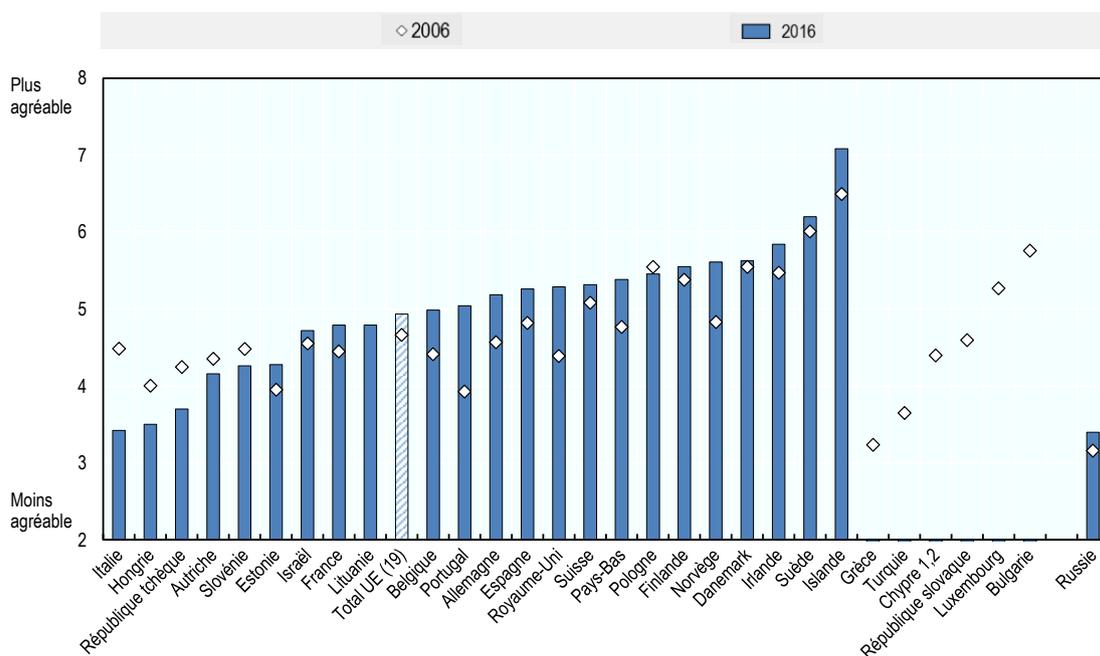
Aux États-Unis, si près de la moitié des personnes nées dans le pays estime que les immigrés ont un impact positif sur l'économie, une autre moitié pense aussi que les flux d'entrée devraient être réduits. De la même façon, en Australie, si 39 % des personnes nées dans le pays estiment que le nombre d'immigrés acceptés en Australie actuellement est « élevé », 60 % environ sont d'accord avec l'affirmation suivante : « Accepter des immigrés originaires de pays très divers rend l'Australie plus forte ».

En ce qui concerne l'impact sur le marché du travail, la moitié de la population née dans le pays au sein de l'UE n'a pas de réponse précise à la question de savoir si les immigrés prennent ou créent des emplois. Plus d'un quart des personnes nées dans le pays ont toutefois tendance à penser qu'ils prennent des emplois et une minorité (18 %) qu'ils en créent. Dans l'ensemble, les avis à cet égard sont devenus plus positifs depuis 2006, en particulier en Allemagne, en Norvège et en Suisse.

Il apparaît clairement au sein des pays une fracture liée à l'âge et au niveau d'études, les individus plus jeunes et plus diplômés faisant état d'attitudes plus positives vis-à-vis de l'immigration. L'écart entre les différents groupes d'âge est cependant moins marqué dans les pays les plus positifs et plus profond dans les plus négatifs (sauf en Hongrie). Les jeunes adultes et les personnes âgées ont les idées les plus opposées au Royaume-Uni, en Autriche, en France, en Estonie et en Espagne.

Graphique 5.5. Évolution de la façon dont est perçue la présence d'immigrés dans le pays d'accueil

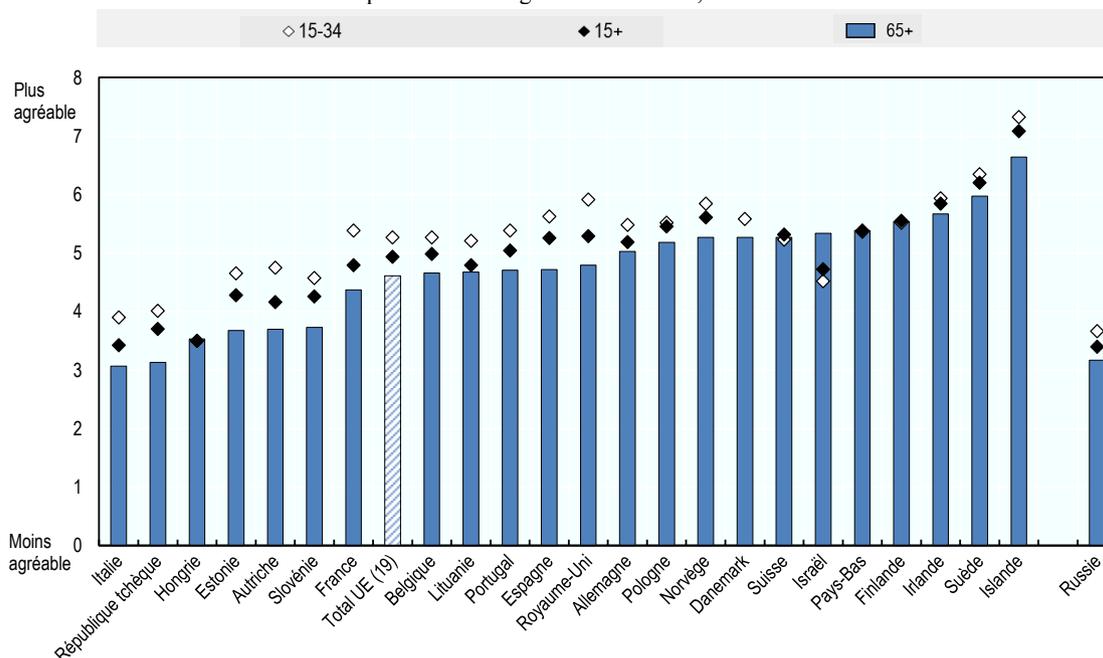
Résultats moyens sur une échelle de 0 à 10 à la question : « L'arrivée d'immigrés dans votre pays le rend-il plus ou moins agréable à vivre ? », 2006 et 2016



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933894283>

Graphique 5.6. Écart de perception des immigrés lié à l'âge

Résultats moyens sur une échelle de 0 à 10 à la question : « L'arrivée d'immigrés dans votre pays le rend-il plus ou moins agréable à vivre ? », 2016



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933894302>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

5.4. Interactions avec les immigrés

Définition

Cet indicateur, qui est uniquement disponible pour les pays de l'UE, cherche à évaluer la fréquence des interactions avec les immigrés nés dans un pays tiers (« en moyenne, à quelle fréquence interagissez-vous avec des immigrés ? ». On entend par interaction aussi bien le fait de simplement échanger quelques mots que de pratiquer une activité ensemble), et le lien entre le degré d'interaction et l'attitude à l'égard de l'immigration, laquelle est évaluée par la question suivante : « Envisagez-vous l'immigration davantage comme un problème, une chance, ni l'un ni l'autre, ou les deux ? ». Deux types d'interaction sont pris en considération dans la présente section : sur le lieu de travail et dans le voisinage. Les interactions sont considérées comme fréquentes quand elles se produisent au moins une fois par semaine, et comme rares si elles interviennent une fois par an voire moins souvent.

Population étudiée

Personnes nées dans le pays et âgées de 15 ans et plus.

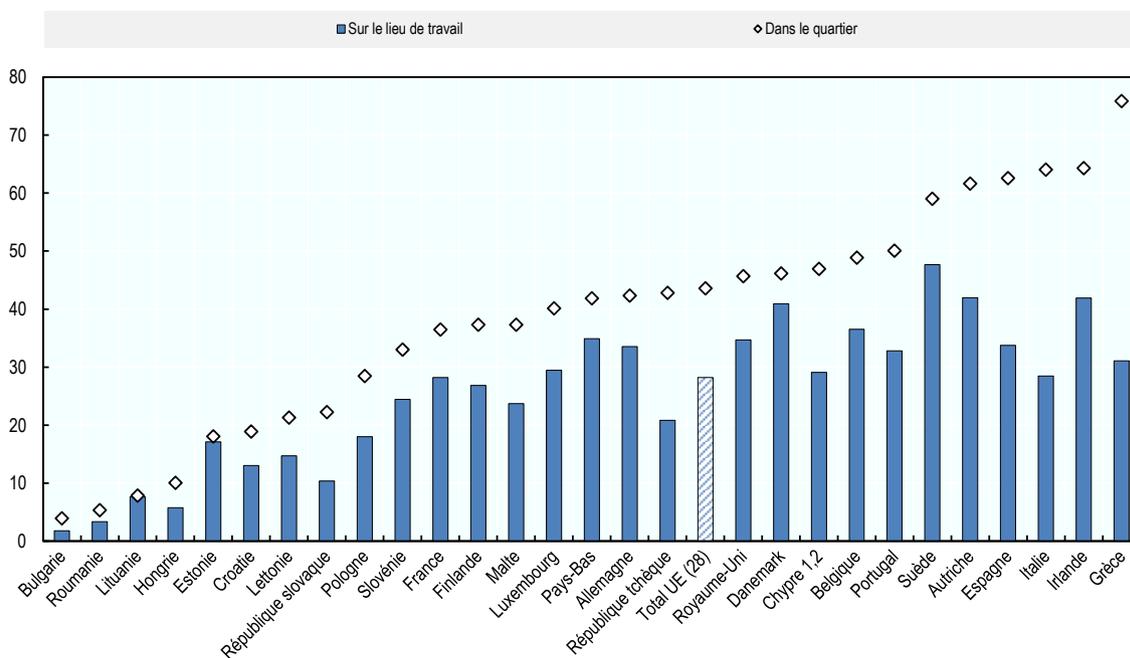
Les interactions les plus fréquentes entre la population née dans le pays et les immigrés de pays tiers ont lieu dans le voisinage et sur le lieu de travail, avec respectivement 44 % et 28 % des personnes nées dans le pays qui déclarent interagir au moins une fois par semaine avec ces immigrés. Les pays dans lesquels les personnes nées dans le pays interagissent le plus avec des immigrés de pays tiers dans leur quartier sont les pays de l'Europe du Sud, l'Irlande et l'Autriche. Les interactions sur le lieu de travail avec des collègues immigrés sont les plus courantes en Suède, au Danemark et aux Pays-Bas.

Dans l'ensemble, à l'échelle de l'UE, environ 32 % des personnes nées dans le pays estiment que l'immigration en provenance des pays tiers n'est ni un problème ni une chance et 8 % qu'elle est à la fois un problème et une chance. Environ 40 % pensent que ce phénomène est davantage un problème, tandis que 20 % des personnes nées dans le pays l'envisagent comme une chance. Dans la moitié environ des pays de l'UE, l'opinion dominante est que l'immigration est à la fois un problème et une chance, ou ni l'un ni l'autre.

Les personnes nées dans le pays qui interagissent avec les personnes nées à l'étranger sont plus susceptibles de considérer l'immigration comme une chance. Plus de 26 % des personnes nées dans le pays qui interagissent une fois par semaine ou plus souvent avec des immigrés sur leur lieu de travail envisagent l'immigration comme une chance. Cette part diminue à 14 % chez ceux qui font état d'interactions plus rares. Les exceptions notables sont le Portugal et le Luxembourg, où les personnes qui interagissent rarement avec des immigrés sont plus susceptibles de déclarer que l'immigration est plutôt une chance que celles qui font état d'interactions fréquentes. Le lien entre d'une part l'interaction avec les immigrés sur le lieu de travail et d'autre part les attitudes positives à l'égard des immigrés est particulièrement fort dans les pays baltes et les pays de l'Europe du Sud (sauf en Lettonie et au Portugal), au Royaume-Uni et en Finlande.

Graphique 5.7. Fréquence des interactions entre les personnes nées dans le pays et les immigrés

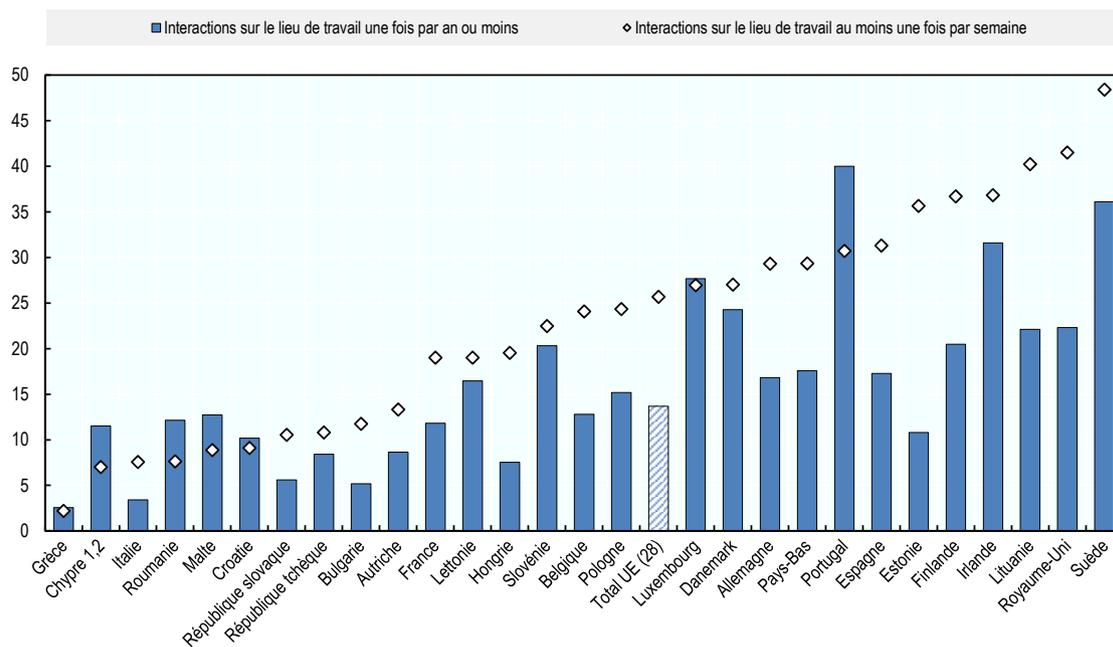
Pourcentage des personnes nées dans le pays qui interagissent au moins une fois par semaine avec des immigrés, 2018



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933894321>

Graphique 5.8. Mesure dans laquelle les interactions avec les immigrés déterminent la probabilité d'envisager l'immigration davantage comme une chance

En pourcentage des personnes nées dans le pays qui considèrent l'immigration davantage comme une chance, 2018



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933894340>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

5.5. Attitudes à l'égard de l'égalité des sexes

Définition

Cet indicateur se fonde sur les points de vue autodéclarés sur deux affirmations : « Quand l'offre d'emploi est insuffisante, les hommes devraient avoir davantage le droit d'occuper un emploi que les femmes » et « Les femmes devraient accepter de réduire leur temps de travail rémunéré pour le bien de leur famille ». Les données ne sont disponibles que pour les pays de l'UE.

Population étudiée

Individus âgés de 15 ans et plus.

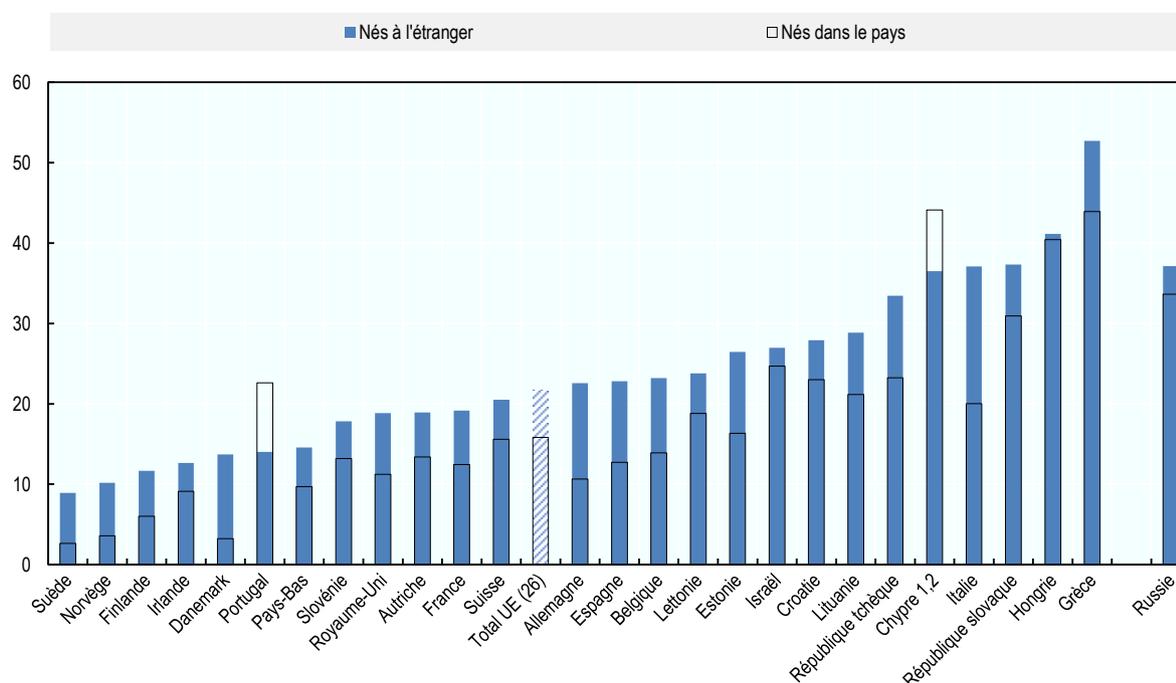
À l'échelle de l'UE, 22 % des personnes nées à l'étranger et 16 % des personnes nées dans le pays sont d'accord avec l'affirmation suivante : « Quand l'offre est insuffisante, les hommes devraient avoir davantage le droit d'occuper un emploi que les femmes ». Les femmes sont en général moins disposées à valider cette affirmation et cela concerne dans l'ensemble de l'UE environ 20 % de femmes nées à l'étranger et 15 % de femmes nées dans le pays, par rapport à 24 % des hommes nés à l'étranger et 16 % des hommes nés dans le pays, respectivement.

En général, dans les pays où le taux d'approbation de cette affirmation est très faible ou très élevé chez les personnes nées dans le pays, il est également faible ou élevé chez les immigrants. Les immigrants sont plus susceptibles que les personnes nées dans le pays d'être d'accord avec l'affirmation susmentionnée dans tous les pays, à l'exception de la Hongrie, du Portugal et d'Israël. En Grèce, plus de la moitié de la population née à l'étranger y souscrit (62 % des hommes et 45 % des femmes), par rapport à 44 % de la population née dans le pays (52 % des hommes et 37 % des femmes). L'écart entre les points de vue des personnes nées dans le pays et des immigrants est particulièrement grand dans les pays de l'Europe du Sud (sauf au Portugal), mais également en Allemagne et au Danemark, allant de 10 à 17 points de pourcentage.

Quant à la seconde affirmation, à savoir « Les femmes devraient accepter de réduire leur temps de travail rémunéré pour le bien de leur famille », elle est partagée par 52 % des personnes nées à l'étranger et par 44 % des personnes nées dans le pays, à l'échelle de l'UE. Dans la vaste majorité des pays, les personnes nées à l'étranger sont plus susceptibles d'afficher cette position que les personnes nées dans le pays. Contrairement à la première affirmation sur la priorité d'accès des hommes à l'emploi, qui pose la question du droit relatif des femmes et des hommes au travail, la seconde s'intéresse à la difficulté pour les femmes uniquement de concilier vie professionnelle et vie familiale. Elle suscite un taux d'approbation moyen beaucoup plus élevé, ce qui indique que l'idée selon laquelle la responsabilité première des femmes est de s'occuper des enfants et de la famille est répandue, à la fois parmi les personnes nées dans le pays et les immigrants. Le taux d'approbation le plus bas parmi les personnes nées à l'étranger (à la fois nés dans l'UE et en dehors de l'UE) est enregistré dans les pays nordiques et aux Pays-Bas. Dans les pays baltes, en revanche, le taux d'approbation global est élevé (environ 70 %), et l'écart entre les répondants nés dans le pays et les répondants nés à l'étranger est très faible, sauf en Estonie.

Graphique 5.9. Attitudes relatives à l'égalité des sexes dans l'accès à l'emploi

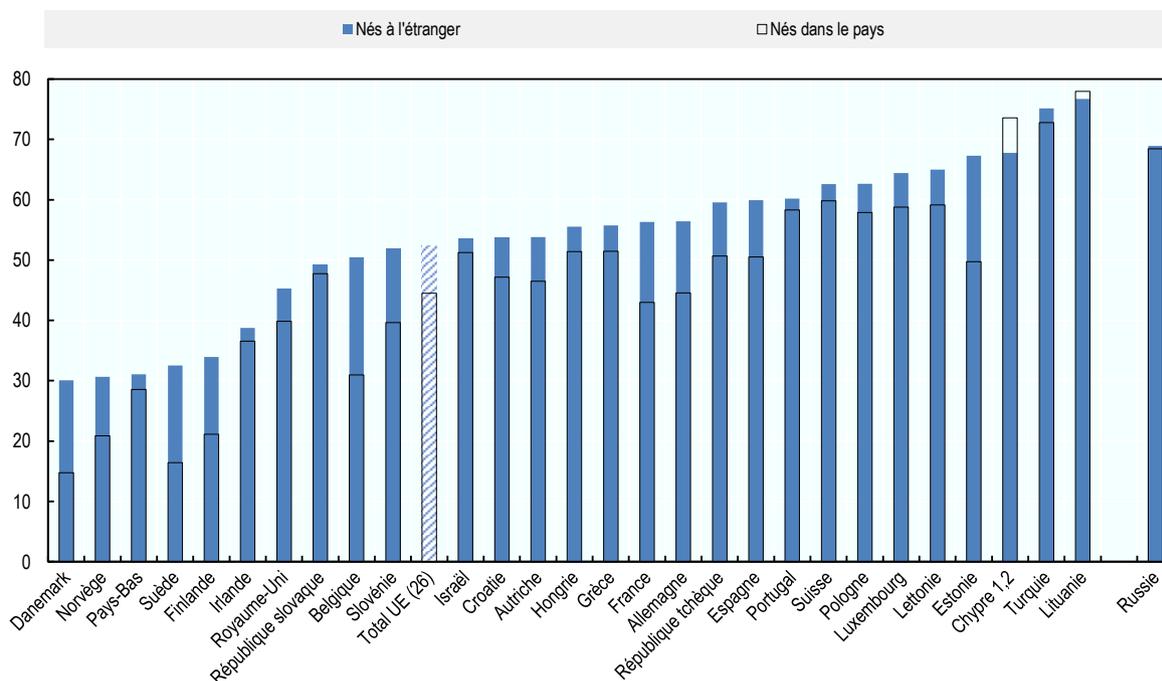
Pourcentage des personnes qui sont d'accord avec l'affirmation : « Quand l'offre d'emploi est insuffisante, les hommes devraient avoir davantage le droit d'occuper un emploi que les femmes », 2008-16



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933894359>

Graphique 5.10. Attitudes relatives au rôle des femmes dans les responsabilités familiales

En pourcentage des personnes qui sont d'accord avec l'affirmation : « Les femmes devraient accepter de réduire leur temps de travail rémunéré pour le bien de leur famille », 2004-10



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933894378>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

5.6. Sentiment d'appartenance

Définition

Cette section prend en considération la part des personnes nées à l'étranger et des personnes nées dans le pays qui ont le sentiment d'appartenir à leur communauté nationale. Dans l'UE, cet indicateur correspond à la part d'individus qui déclarent se sentir proches voire très proches de leur pays de résidence respectif sur une échelle de 1 à 5 ; en Australie, il se fonde sur la mesure dans laquelle les individus « nourrissent un sentiment d'appartenance », à savoir « dans une grande mesure » ou « modérément », par rapport à « faiblement » ou « pas du tout ». En Nouvelle-Zélande, il correspond à la part d'individus qui déclarent un sentiment d'appartenance supérieur à 6 (sur une échelle de 0 à 10). Dans tous les autres pays, il s'agit de la part d'individus qui déclarent être d'accord voire tout à fait d'accord avec l'affirmation selon laquelle ils considèrent faire partie de la « nation ».

Population étudiée

Population âgée de 15 ans et plus.

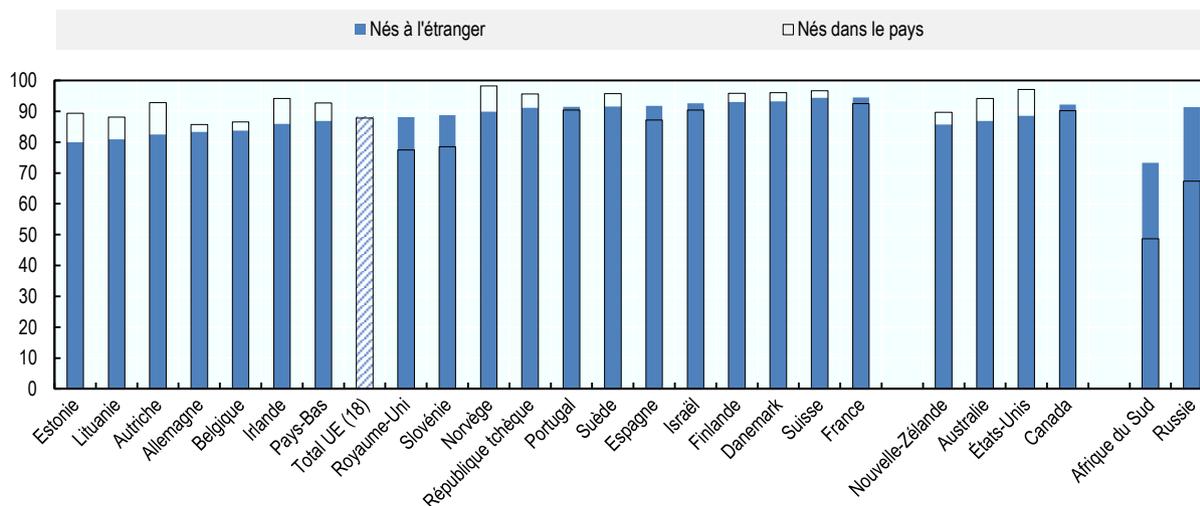
Dans l'ensemble des pays de l'UE et de l'OCDE, plus de 80 % des immigrants indiquent se sentir proches voire très proches de leur pays de résidence. Ce taux va de 80 % dans les pays baltes et en Autriche à environ 95 % en France et en Suisse. L'écart avec ceux nés dans le pays est généralement faible, sauf dans les pays où le sentiment d'appartenance des immigrants est très faible, ainsi qu'en Irlande, en Norvège et aux États-Unis, où une part particulièrement élevée de personnes nées dans le pays font état d'un fort sentiment d'appartenance à leur pays de naissance.

Toutefois, les personnes nées dans le pays ont en général davantage tendance à être « *tout à fait d'accord* » avec l'affirmation selon laquelle ils font partie de la communauté nationale, tandis que les immigrants ont tendance à déclarer plus souvent qu'ils sont simplement « d'accord ». C'est particulièrement le cas dans quelques pays européens où l'attitude de la société d'accueil vis-à-vis de l'immigration est relativement défavorable (Autriche, Lituanie) ou dans lesquels l'immigration est plutôt récente (Irlande), mais aussi en Belgique et aux Pays-Bas, en Australie et en Nouvelle-Zélande.

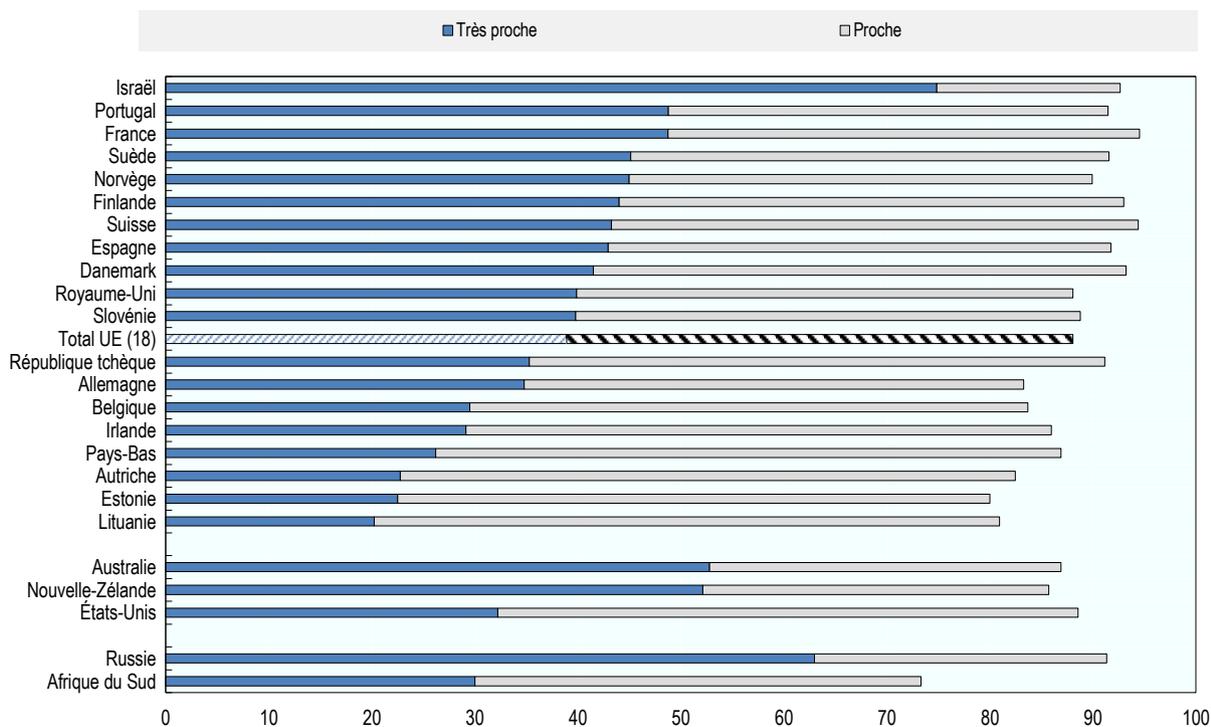
Dans le même temps, il semble que de nombreux immigrants conservent des liens personnels, culturels, économiques ou politiques avec leur pays d'origine, même si seuls quelques pays disposent de données à ce sujet. En Nouvelle-Zélande, par exemple, si 85 % des immigrants environ font état d'un sentiment d'appartenance à leur pays d'accueil, les trois quarts indiquent aussi être attachés à leur pays d'origine.

Graphique 5.11. Sentiment d'appartenance au pays de résidence

Pourcentage qui ont le sentiment de faire partie de leur communauté nationale, 2014

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933894397>**Graphique 5.12. Sentiment d'appartenance des immigrants à leur pays de résidence**

Pourcentages, 15 ans et plus, 2014

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933894416>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

5.7. Discrimination perçue

Définition

Cette section examine la part d'immigrés qui déclarent avoir été l'objet de discrimination. Dans l'UE, la discrimination perçue est le sentiment, pour les immigrés, d'appartenir à un groupe victime de discrimination sur la base de l'origine ethnique, de la nationalité ou de la « race ». En Australie et au Canada, la discrimination perçue fait référence aux expériences individuelles de discrimination. Aux États-Unis, seuls les actes de discrimination relatifs au travail sont pris en compte.

Population étudiée

Personnes nées à l'étranger âgées de 15 à 64 ans.

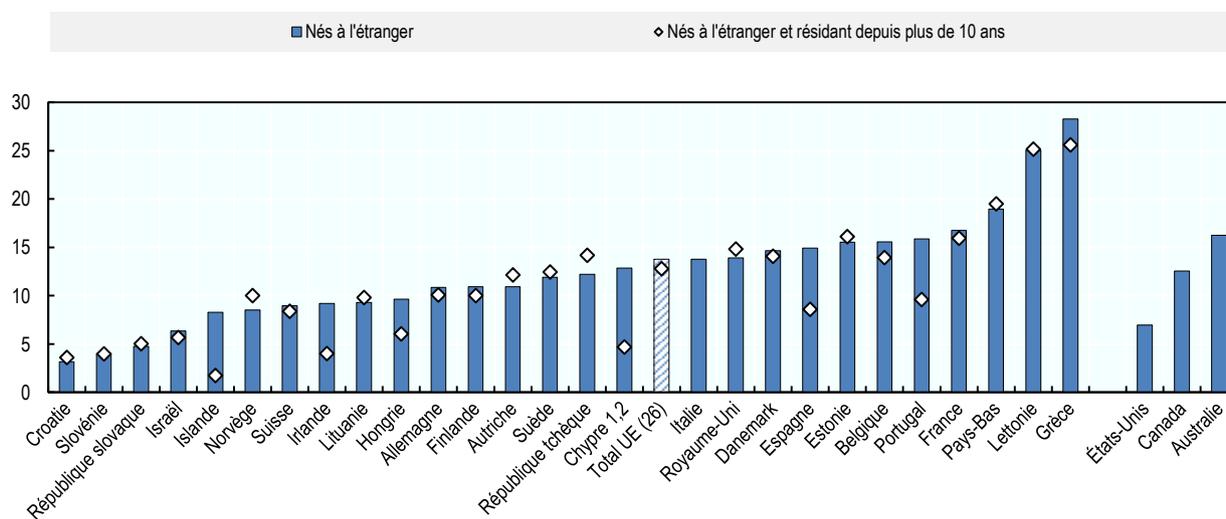
Dans l'UE, 14 % environ des personnes nées à l'étranger affirment appartenir à un groupe victime de discrimination sur la base de l'origine ethnique, de la nationalité ou de la « race ». Les niveaux sont particulièrement élevés en Grèce et en Lettonie, où plus d'un quart d'entre elles ont le sentiment de faire partie d'un groupe discriminé. Ils sont également élevés, avec environ une personne sur six, au Portugal et dans plusieurs pays d'immigration de longue date en Europe, comme aux Pays-Bas, en France et en Belgique. Aux États-Unis, moins de 10% des immigrés indiquent avoir subi des actes de discrimination dans un contexte professionnel sur la base de leur origine ethnique, de leur nationalité ou de leur « race », au cours des cinq dernières années. Quant à l'Australie et au Canada, 16 et 12 % des immigrés ont connu des expériences individuelles de discrimination, respectivement. Dans l'UE, les immigrés qui vivent dans le pays d'accueil depuis 10 années ou plus sont légèrement moins susceptibles de signaler des cas de discrimination que ceux qui sont arrivés au cours des 10 dernières années. Et ces immigrés installés de longue date sont beaucoup moins susceptibles de le faire que les immigrés récents – de 6 à 8 points – dans les pays d'Europe du Sud enregistrant des niveaux de discrimination générale supérieurs à la moyenne. Cela vaut également, quoique dans une moindre mesure, pour la Bulgarie, la Hongrie et l'Irlande. Toutefois, dans un certain nombre de pays, c'est l'inverse qui est vrai. En Autriche, en Norvège, en Suède, au Royaume-Uni et dans un certain nombre de pays de l'Europe centrale et orientale, les immigrés installés depuis longtemps sont plus susceptibles d'avoir le sentiment d'être discriminés que les immigrés récents.

Ces dix dernières années, le niveau global de la discrimination perçue a diminué, perdant 2 points dans l'UE chez les femmes comme chez les hommes. Les baisses les plus fortes ont cependant été observées chez les personnes originaires de certaines régions. Si les personnes nées en Afrique du Nord, en Afrique subsaharienne et dans d'autres pays européens (parmi lesquels la Turquie) affichent des niveaux de discrimination parmi les plus élevés en termes absolus, elles se distinguent par le fait que leur taux a diminué de 4 à 6 points. Parmi les personnes nées en Afrique subsaharienne, par exemple, la part qui a déclaré appartenir à un groupe se sentant victime de discrimination est passée de 27 % à 23 %. De la même façon, parmi les chômeurs nés à l'étranger, elle a baissé de 20 % à 16 %. C'est seulement parmi les immigrés plus âgés, qui ont entre 55 et 64 ans, que la discrimination perçue a légèrement augmenté.

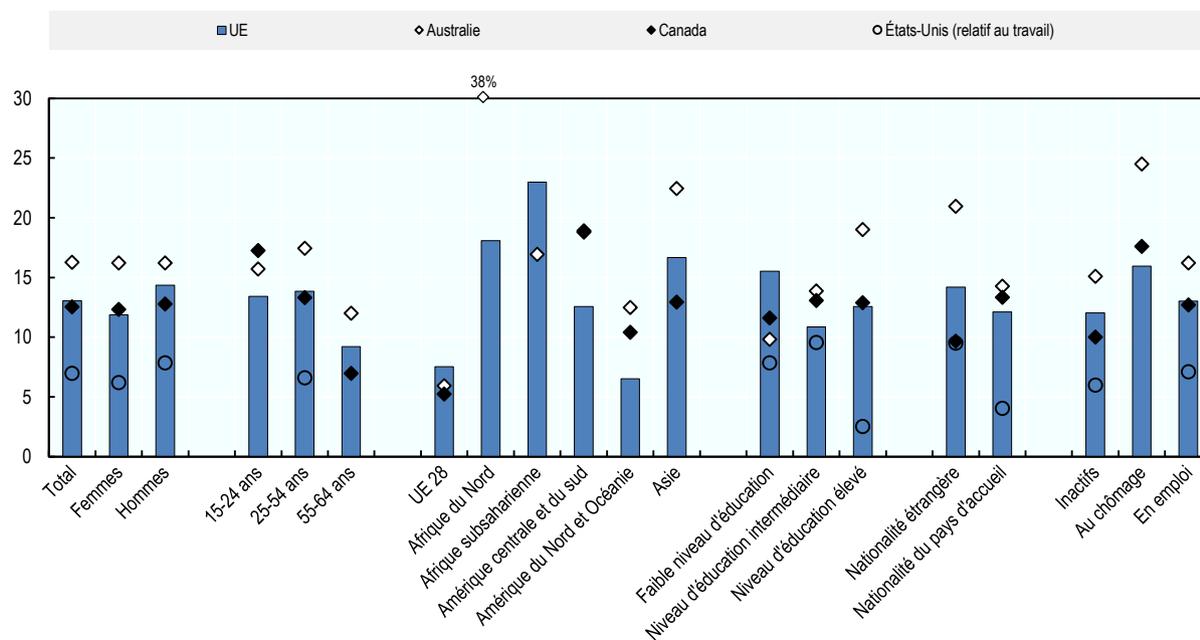
La deuxième enquête de l'UE sur les minorités et la discrimination (EU-MIDIS II) fournit des informations uniques sur les niveaux de discrimination à l'encontre des différents groupes ethniques minoritaires dans l'UE. Parmi les principaux groupes d'immigrés non originaires de l'UE âgés de 16 ans et plus, les Africains sont les plus susceptibles de se sentir victimes de discrimination, et les Asiatiques les moins susceptibles. Plus de 40 % des immigrés originaires d'Afrique subsaharienne déclarent être victimes de discrimination au cours des 12 derniers mois en Autriche, au Danemark, en Finlande, au Luxembourg et aux Pays-Bas. La perception de la discrimination est la plus fréquente lorsque les immigrés ont recours à certains services comme les transports publics, les soins médicaux et les restaurants (14 %), puis lorsqu'ils cherchent du travail (11 % font état d'actes de discrimination pendant leur recherche d'emploi). Avec 7 et 4 %, respectivement, la fréquence de la discrimination perçue par les immigrés est la plus faible dans le cadre d'une recherche de logement mais aussi de la scolarité, qu'il s'agisse des écoles fréquentées par leurs enfants ou des établissements dans lesquels eux-mêmes étudient.

Graphique 5.13. Discrimination autodéclarée selon la durée du séjour

En pourcentage des immigrés, 15-64 ans, 2008-16

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933894435>**Graphique 5.14. Perception de la discrimination chez les immigrés, selon leurs caractéristiques socioéconomiques**

Pourcentages, 15-64 ans, 2008-16

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933894454>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

5.8. Satisfaction à l'égard de la vie

Définition

Le niveau autodéclaré de satisfaction à l'égard de la vie correspond à la façon dont les répondants perçoivent et évaluent leur vie au moment de l'entretien. Les répondants à l'enquête ont été priés de noter, sur une échelle allant de 0 à 10, leur niveau global de satisfaction à l'égard de la vie (la note de 10 correspondant au niveau de satisfaction le plus élevé).

Population étudiée

Individus âgés de 15 ans et plus.

Si, dans les pays de l'OCDE non membres de l'UE, il ne semble pas y avoir d'écart significatif entre les résultats des personnes nées dans le pays et des immigrés en termes de satisfaction à l'égard de la vie, dans la plupart des pays de l'UE, les immigrés sont moins satisfaits de leur sort que ceux nés dans le pays. Dans l'OCDE comme dans l'UE, c'est dans les pays qui affichent un niveau global élevé de satisfaction à l'égard de la vie, comme les pays nordiques et les pays d'installation, que les personnes nées à l'étranger sont les plus satisfaites de leur sort. À l'autre extrémité figurent la Grèce, la Hongrie et les pays baltes. L'écart de satisfaction avec les personnes nées dans le pays est particulièrement grand dans les pays baltes mais aussi en Belgique, aux Pays-Bas et en Suisse. À l'inverse, au Japon et au Portugal, les personnes nées à l'étranger font état d'une plus grande satisfaction générale à l'égard de la vie que celles nées dans le pays.

L'influence que peut avoir le fait d'avoir migré sur la façon d'évaluer et de percevoir la vie en général se décline en un certain nombre de facteurs, notamment la mesure dans laquelle leurs attentes d'avant l'émigration sont comblées à leur arrivée, mais aussi la façon dont les circonstances et les aspirations évoluent au fil du temps. L'écart entre les pays en termes de niveau de satisfaction à l'égard de la vie autodéclaré par les immigrés s'explique aussi en partie par le niveau d'études, le pays d'origine, le statut au regard de l'emploi, les motifs de la migration et les conditions de vie dans le pays de résidence.

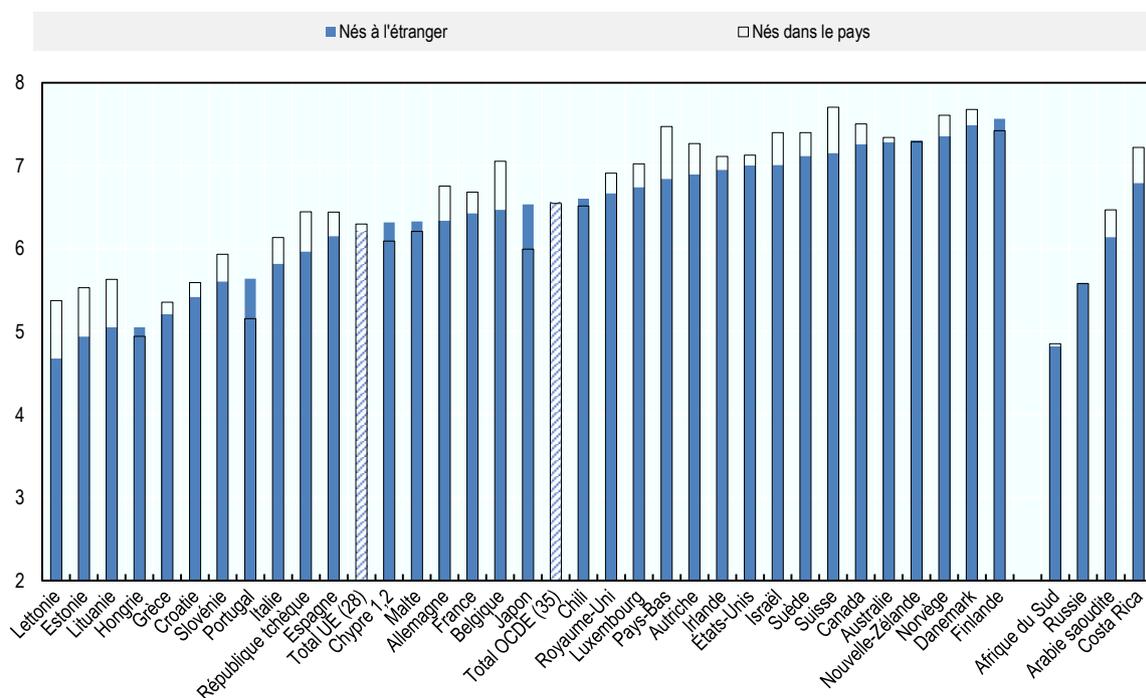
Dans la plupart des pays, on observe un écart limité, voire nul, entre les femmes et les hommes immigrés. Mais dans les quelques pays où l'écart est significatif, les femmes immigrées sont en général plus heureuses de leur sort que les hommes. C'est le cas en Autriche, au Danemark, en Grèce, en Irlande, en Italie, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni. Dans une majorité de pays, pour ce qui concerne les personnes nées dans le pays, les femmes sont dans l'ensemble plus heureuses de leur sort que les hommes.

Dans tous les pays européens sauf en République tchèque, le niveau de satisfaction des immigrés originaires de l'UE à l'égard de la vie est plus élevé que celui des immigrés non originaires de l'UE et analogue à celui des personnes nées dans le pays. En Hongrie et au Portugal, il est même plus élevé, mais le niveau de satisfaction à l'égard de la vie est globalement faible dans ces deux pays.

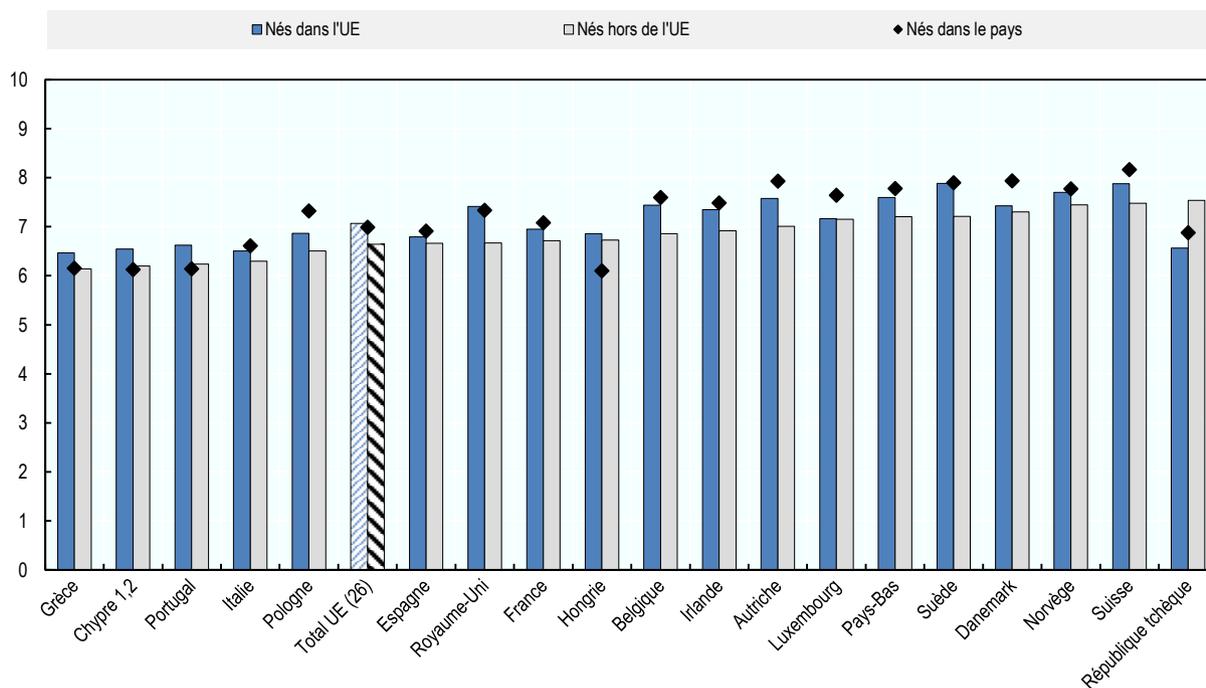
Comme pour les personnes nées dans le pays au sein de l'UE, le niveau de satisfaction des immigrés est fortement lié à leur situation financière et à leurs conditions de logement. Si les relations personnelles sont un facteur moins déterminant chez les immigrés que chez les personnes nées dans le pays, l'inverse est vrai pour les emplois. Être satisfait de son emploi est en effet un facteur plus déterminant de satisfaction à l'égard de la vie en général pour les personnes nées à l'étranger que pour celles nées dans le pays. Dans les deux groupes, cependant, le fait d'occuper un emploi est en réalité toujours associé à un niveau supérieur de satisfaction à l'égard de la vie.

Graphique 5.15. Niveau autodéclaré de satisfaction à l'égard de la vie

Résultat moyen sur une échelle allant de 0 à 10, 16 ans et plus, 2008-15

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933894473>**Graphique 5.16. Satisfaction à l'égard de la vie, selon le lieu de naissance**

Résultat moyen sur une échelle allant de 0 à 10, 16 ans et plus, 2013

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933894492>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

Notes et sources

Notes concernant Chypre

1. *Note de la Turquie* : Les informations figurant dans ce document qui font référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'Île. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'Île. La Turquie reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Turquie maintiendra sa position sur la « question chypriote ».
2. *Note de tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de l'Union européenne* : La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Turquie. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.

Note concernant Israël

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Notes des graphiques et tableaux

La Lituanie n'était pas membre de l'OCDE au moment de la préparation de cette publication. Par conséquent, la Lituanie n'apparaît pas dans la liste des pays membres et n'est pas comprise dans les agrégats correspondant à cette zone.

Le 25 mai 2018, le Conseil de l'OCDE a invité la Colombie à devenir un pays membre. Les instruments d'adhésion à la Convention de l'OCDE n'étant pas encore déposés par la Colombie au moment de la préparation de cette publication, la Colombie n'apparaît pas dans la liste des pays membres et n'est pas comprise dans les agrégats correspondant à cette zone.

Indicateur 5.3 : Dans l'UE, on a évalué les positions des pays d'accueil vis-à-vis de l'immigration en posant les questions suivantes : « L'arrivée d'immigrés rend-elle votre pays plus ou moins agréable à vivre ? » ; « Selon vous, en général, l'arrivée d'immigrés dans votre pays a-t-elle une bonne ou une mauvaise influence sur l'économie nationale ? » ; « Selon vous, en général, l'arrivée d'immigrés dans votre pays appauvrit-elle ou enrichit-elle la vie culturelle de votre pays ? » ; « Selon vous, en général, les individus qui viennent s'installer dans votre pays prennent-ils des emplois aux travailleurs nationaux ou favorisent-ils la création de nouveaux emplois ? ». Les réponses donnent lieu à des résultats sur une échelle allant de 0 à 10, à partir desquels on calcule les moyennes et les fréquences. La fréquence à laquelle les répondants donnent des réponses positives, négatives ou neutres est déterminée par le classement des réponses en trois catégories : de 0 à 3, négatives ; de 4 à 6, neutres ; et de 7 à 10, positives.

En Australie, on évalue les points de vue sur l'immigration en posant deux questions : « Que pensez-vous du nombre d'immigrés acceptés en Australie actuellement ? » (trop élevé ; correct ; trop faible) ; et « Accepter des immigrés originaires de pays très divers rend l'Australie plus forte » (tout à fait d'accord ; d'accord ; sans avis ; pas d'accord ; pas du tout d'accord). Aux États-Unis, deux affirmations sont prises en considération : « Les immigrés ont de façon générale une influence positive sur l'économie américaine » (tout à fait d'accord ; d'accord ; sans avis ; pas d'accord ; pas du tout d'accord) ; et « Selon vous, le nombre d'immigrés en Amérique aujourd'hui devrait : être augmenté/rester le même/être réduit ».

Les données présentées sont des moyennes simples des données récoltées entre 2002 et 2006 en raison de données manquantes en 2006. Le Total UE (19) ne comprend pas la Bulgarie, la Croatie, Chypre^{1,2}, la Grèce, la Lettonie, le Luxembourg, la Roumanie et la République slovaque.

Indicateur 5.7 : Les données concernant les pays européens font référence au sentiment d'appartenance à un groupe qui est discriminé en raison de son origine ethnique, de sa nationalité ou de sa « race ». Les données australiennes font référence aux immigrants qui rapportent avoir été victime de discrimination ou avoir été traité de façon inéquitable au cours des cinq années précédentes en raison de leur appartenance ethnique, de leur culture, ou de leur couleur de peau. Les données concernant les États-Unis (année 2016) font référence aux enquêtés qui ont le sentiment d'avoir été victime d'actes de discrimination dans le domaine de l'emploi (par exemple, lorsqu'ils ont postulé pour un emploi, ou en matière d'augmentation de salaire ou de promotion) au cours des cinq dernières années en raison de leur origine ethnique, de leur nationalité ou de leur « race ».

Les moyennes compilent des taux qui ne peuvent pas être publiés individuellement en raison de la taille insuffisante des échantillons.

Pour plus de détails, voir l'Annexe D.

Tableau 5.1. Sources par indicateur

	5.1 Acquisition de la nationalité	5.2 Participation aux élections	5.3 Attitudes de la société d'accueil à l'égard de l'immigration	5.4 Interactions avec les immigrés	5.5 Attitudes à l'égard de l'égalité des sexes	5.6 Sentiment d'appartenance	5.7 Discrimination perçue	5.8 Satisfaction à l'égard de la vie
OCDE/UE								
Allemagne	UE-EFT 2006-07 & Mikrozensus 2016	ESS 2008-16, 2002-08 & 2010-16 EU-MIDIS II 2016	ESS 2006 & 2016	Eurobaromètre 2017	ESS 2008-16 (F5.9), ESS 2004-10 (F5.10)	ESS 2014 vague	ESS 2008-16, 2002-08 & 2010-16 EU-MIDIS II 2016	Gallup, 2008-15
Australie	Recensement 2016	..	Scanlon Foundation Surveys 2016-2017	Scanlon Foundation Surveys 2016-2017	ESG 2014	Gallup, 2008-15
Autriche	UE-EFT 2006-07 & 2017	ESS 2002-06 & 2014-16 EU-MIDIS II 2016	ESS 2006 & 2016	Eurobaromètre 2017	ESS 2014-16 (F5.9), ESS 2004-06 (F5.10)	ESS 2014 vague	ESS 2002-06 & 2014-16 EU-MIDIS II 2016	Gallup, 2008-15
Belgique	UE-EFT 2006-07 & 2017	ESS 2008-16, 2002-08 & 2010-16 EU-MIDIS II 2016	ESS 2006 & 2016	Eurobaromètre 2017	ESS 2008-16 (F5.9), ESS 2004-10 (F5.10)	ESS 2014 vague	ESS 2008-16, 2002-08 & 2010-16 EU-MIDIS II 2016	Gallup, 2008-15
Bulgarie	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	ESS 2008-12	ESS 2006 & 2016	Eurobaromètre 2017	ESS 2008-12	Gallup, 2008-15
Canada	Recensement 2016	ESG, 2014	ESG, 2014	Gallup, 2008-15
Chili	Gallup, 2008-15
Chypre ^{1,2}	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	ESS 2008-12, 2006-08 & 2010-12 EU-MIDIS II 2016	ESS 2006 & 2016	Eurobaromètre 2017	ESS 2008-12 (F5.9), ESS 2006-10 (F5.10)	..	ESS 2008-12, 2006-08 & 2010-12 EU-MIDIS II 2016	Gallup, 2008-15
Corée	Gallup, 2008-15
Croatie	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	ESS 2008-10	ESS 2006 & 2016	Eurobaromètre 2017	ESS 2008-10 (F5.9), ESS 2008-10 (F5.10)	..	ESS 2008-10	Gallup, 2008-15
Danemark	UE-EFT 2006-07 & 2017	ESS 2008-14, 2002-08 & 2010-14 EU-MIDIS II 2016	ESS 2006 & 2016	Eurobaromètre 2017	ESS 2008-14 (F5.9), ESS 2004-10 (F5.10)	ESS 2014 vague	ESS 2008-14, 2002-08 & 2010-14 EU-MIDIS II 2016	Gallup, 2008-15
Espagne	UE-EFT 2006-07 & 2017	ESS 2008-14, 2002-08 & 2010-14	ESS 2006 & 2016	Eurobaromètre 2017	ESS 2008-14 (F5.9), ESS 2004-10 (F5.10)	ESS 2014 vague	ESS 2008-14, 2002-08 & 2010-14	Gallup, 2008-15
Estonie	UE-EFT 2006-07 & 2017	ESS 2008-16, 2004-08 & 2010-16	ESS 2006 & 2016	Eurobaromètre 2017	ESS 2008-16 (F5.9), ESS 2004-10 (F5.10)	ESS 2014 vague	ESS 2008-16, 2004-08 & 2010-16	Gallup, 2008-15

	5.1 Acquisition de la nationalité	5.2 Participation aux élections	5.3 Attitudes de la société d'accueil à l'égard de l'immigration	5.4 Interactions avec les immigrés	5.5 Attitudes à l'égard de l'égalité des sexes	5.6 Sentiment d'appartenance	5.7 Discrimination perçue	5.8 Satisfaction à l'égard de la vie
États-Unis	ACS 2006 & 2016	CPS Supplément novembre, 2008 et 2016	USGSS 2014	WVS, vague 6 (2014)	USGSS 2016 (relatifs au travail)	Gallup, 2008-15
Finlande	UE-EFT 2006-07 & 2017	ESS 2008-16, 2002-08 & 2010-16 EU-MIDIS II 2016	ESS 2006 & 2016	Eurobaromètre 2017	ESS 2008-16 (F5.9), ESS 2004-10 (F5.10)	ESS 2014 vague	ESS 2008-16, 2002-08 & 2010-16 EU-MIDIS II 2016	Gallup, 2008-15
France	UE-EFT 2006-07 & 2017	ESS 2008-16, 2002-08 & 2010-16 EU-MIDIS II 2016	ESS 2006 & 2016	Eurobaromètre 2017	ESS 2008-16 (F5.9), ESS 2004-10 (F5.10)	ESS 2014 vague	ESS 2008-16, 2002-08 & 2010-16 EU-MIDIS II 2016	Gallup, 2008-15
Grèce	UE-EFT 2006-07 & 2017	ESS 2008-10 EU-MIDIS II 2016	ESS 2006 & 2016	Eurobaromètre 2017	ESS 2008-10 (F5.9), ESS 2004+2008-10 (F5.10)	..	ESS 2008-10 EU-MIDIS II 2016	Gallup, 2008-15
Hongrie	UE-EFT 2006-07 & 2017	ESS 2008-14, 2002-08 & 2010-14	ESS 2006 & 2016	Eurobaromètre 2017	ESS 2008-14 (F5.9), ESS 2004-10 (F5.10)	..	ESS 2008-14, 2002-08 & 2010-14	Gallup, 2008-15
Irlande	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	ESS 2008-16, 2002-08 & 2010-16	ESS 2006 & 2016	Eurobaromètre 2017	ESS 2008-16 (F5.9) ESS 2004-10 (F5.10)	ESS 2014 vague	ESS 2008-16, 2002-08 & 2010-16	Gallup, 2008-15
Islande	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	ESS 2012+2016	ESS 2006 & 2016	ESS 2012+2016	Gallup, 2008-15
Israël	..	ESS 2008-16, 2002+2008 & 2010-16	ESS 2006 & 2016	..	ESS 2008-16 (F5.9) ESS 2008-10 (F5.10)	ESS 2014 vague	ESS 2008-16, 2002+2008 & 2010-16	Gallup, 2008-15
Italie	UE-EFT 2006-07 & 2017	ESS 2012 EU-MIDIS II 2016	ESS 2006 & 2016	Eurobaromètre 2017	ESS 2012 (F5.9)	..	ESS 2012 EU-MIDIS II 2016	Gallup, 2008-15
Japon	Gallup, 2008-15
Lettonie	UE-EFT 2006-07 & 2017	ESS 2010-14	ESS 2006 & 2016	Eurobaromètre 2017	ESS 2010-14 (F5.9), ESS 2010 (F5.10)	..	ESS 2010-14	Gallup, 2008-15
Lituanie	UE-EFT 2006-07 & 2017	ESS 2010-14	ESS 2006 & 2016	Eurobaromètre 2017	ESS 2010-14 (F5.9) ESS 2010 (F5.10)	ESS 2014 vague	ESS 2010-14	Gallup, 2008-15
Luxembourg	UE-EFT 2006-07 & 2017	ESS 2004 EU-MIDIS II 2016	ESS 2006 & 2016	Eurobaromètre 2017	ESS 2004 (F5.10)	..	ESS 2004 EU-MIDIS II 2016	Gallup, 2008-15

	5.1 Acquisition de la nationalité	5.2 Participation aux élections	5.3 Attitudes de la société d'accueil à l'égard de l'immigration	5.4 Interactions avec les immigrés	5.5 Attitudes à l'égard de l'égalité des sexes	5.6 Sentiment d'appartenance	5.7 Discrimination perçue	5.8 Satisfaction à l'égard de la vie
Malte	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	..	ESS 2006 & 2016	Eurobaromètre 2017	Gallup, 2008-15
Mexique	Gallup, 2008-15
Norvège	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	ESS 2008-16, 2002-08 & 2010-16	ESS 2006 & 2016	..	ESS 2008-16 (F5.9) ESS 2004-10 (F5.10)	ESS 2014 vague	ESS 2008-16, 2002-08 & 2010-16	Gallup, 2008-15
Nouvelle-Zélande	..	ESG, 2016	ESG, 2016-2017	ESG, 2016	Gallup, 2008-15
Pays-Bas	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	ESS 2008-16, 2002-08 & 2010-16 EU-MIDIS II 2016	ESS 2006 & 2016	Eurobaromètre 2017	ESS 2008-16 (F5.9) ESS 2004-10 (F5.10)	ESS 2014 vague	ESS 2008-16, 2002-08 & 2010-16 EU-MIDIS II 2016	Gallup, 2008-15
Pologne	UE-EFT 2006-07 & 2017	ESS 2008-16, 2002-08 & 2010-16 EU-MIDIS II 2016	ESS 2006 & 2016	Eurobaromètre 2017	ESS 2004-10 (F5.10)	..	ESS 2008-16, 2002-08 & 2010-16 EU-MIDIS II 2016	Gallup, 2008-15
Portugal	UE-EFT 2006-07 & 2017	ESS 2008-14, 2002-08 & 2010-14 EU-MIDIS II 2016	ESS 2006 & 2016	Eurobaromètre 2017	ESS 2008-14 (F5.9) ESS 2004-10 (F5.10)	ESS 2014 vague	ESS 2008-14, 2002-08 & 2010-14 EU-MIDIS II 2016	Gallup, 2008-15
République slovaque	UE-EFT 2006-07 & 2017	ESS 2008-12, 2004-08 & 2010-12	ESS 2006 & 2016	Eurobaromètre 2017	ESS 2008-12 (F5.9) ESS 2004-10 (F5.10)	..	ESS 2008-12, 2004-08 & 2010-12	Gallup, 2008-15
République tchèque	UE-EFT 2006-07 & 2017	ESS 2008-16, 2002-04+2008 & 2010-16	ESS 2006 & 2016	Eurobaromètre 2017	ESS 2008-16 (F5.9), ESS 2004+2008-10 (F5.10)	ESS 2014 vague	ESS 2008-16, 2002-04+2008 & 2010-16	Gallup, 2008-15
Roumanie	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	ESS 2008	ESS 2006 & 2016	Eurobaromètre 2017	ESS 2008	Gallup, 2008-15
Royaume-Uni	UE-EFT 2006-07 & 2017	ESS 2008-16, 2002-08 & 2010-16 EU-MIDIS II 2016	ESS 2006 & 2016	Eurobaromètre 2017	ESS 2008-16 (F5.9) ESS 2004-10 (F5.10)	ESS 2014 vague	ESS 2008-16, 2002-08 & 2010-16 EU-MIDIS II 2016	Gallup, 2008-15
Slovénie	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	ESS 2008-16, 2002-08 & 2010-16	ESS 2006 & 2016	Eurobaromètre 2017	ESS 2008-16 (F5.9) ESS 2004-10 (F5.10)	ESS 2014 vague	ESS 2008-16, 2002-08 & 2010-16	Gallup, 2008-15
Suède	UE-EFT 2006-07 & 2017	ESS 2008-16, 2002-08 & 2010-16 EU-MIDIS II 2016	ESS 2006 & 2016	Eurobaromètre 2017	ESS 2008-16 (F5.9) ESS 2004-10 (F5.10)	ESS 2014 vague	ESS 2008-16, 2002-08 & 2010-16 EU-MIDIS II 2016	Gallup, 2008-15

	5.1 Acquisition de la nationalité	5.2 Participation aux élections	5.3 Attitudes de la société d'accueil à l'égard de l'immigration	5.4 Interactions avec les immigrés	5.5 Attitudes à l'égard de l'égalité des sexes	5.6 Sentiment d'appartenance	5.7 Discrimination perçue	5.8 Satisfaction à l'égard de la vie
Suisse	UE-EFT 2006-07 & 2017	ESS 2008-16, 2002-08 & 2010-16	ESS 2006 & 2016	..	ESS 2008-16 (F5.9) ESS 2004-10 (F5.10)	ESS 2014 vague	ESS 2008-16, 2002-08 & 2010-16	Gallup, 2008-15
Turquie	..	ESS 2004+2008	ESS 2006 & 2016	..	ESS 2004+2008 (F5.10)	..	ESS 2004 & 2008	Gallup, 2008-15
Pays partenaires/du G20								
Afrique du Sud	WVS, vague 6 (2014)	..	Gallup, 2008-15
Arabie saoudite	Gallup, 2008-15
Brésil
Colombie
Costa Rica	Gallup, 2008-15
Indonésie
Russie	..	ESS 2008-12+2016, 2006-08 & 2010-12+2016	WVS, vague 6 (2014)	..	Gallup, 2008-15

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933894511>

Chapitre 6. Disparités entre les femmes et les hommes en matière d'intégration des immigrés

Une analyse comparative des résultats des femmes et des hommes immigrés – mais aussi de ceux des immigrés et des personnes nées dans le pays – permet de mieux comprendre les enjeux de l'intégration et de promouvoir des solutions adaptées. Selon le vécu des immigrés, qui est souvent différent selon le sexe, l'interaction avec la société d'accueil ne sera pas la même, ce qui aura un impact sur les résultats en termes d'intégration. De plus, les femmes immigrées ont moins de chances d'être entrées au motif du travail. En effet, elles quittent plus souvent que les hommes leur pays au titre des migrations familiales, ce qui renforce les inégalités entre les sexes sur les plans de l'emploi et de la situation sociale.

Mais des disparités entre les sexes existent aussi parmi les personnes nées dans le pays. En conséquence, les différences de situation entre les femmes et les hommes immigrés n'indiquent pas nécessairement une intégration plus ou moins réussie, mais elles peuvent aussi être l'expression de préjugés sexistes persistants sur le marché du travail du pays d'accueil et dans la société elle-même, ou encore refléter des choix différents selon le sexe.

Le présent chapitre examine les indicateurs clés de l'intégration pour évaluer les différences de résultats entre les femmes et les hommes. Il commence par une vue d'ensemble de la population féminine immigrée (indicateur 6.1) et par une comparaison des niveaux d'études (indicateur 6.2). Il s'intéresse ensuite aux différences de situation sur le marché du travail : taux d'emploi, de participation et de chômage (indicateurs 6.3 et 6.4), puis aux niveaux d'inactivité subie (indicateur 6.5). Il analyse dans la section qui suit les caractéristiques des emplois occupés par les immigrés, en étudiant d'abord les heures de travail et en particulier le travail à temps partiel – une problématique spécifiquement féminine dans de nombreux pays (indicateur 6.6) – et par la suite le niveau de qualification de ces emplois (indicateur 6.7). Le chapitre examine en outre dans quelle mesure les diplômés et le niveau d'éducation correspondent au niveau de qualification des emplois occupés (indicateur 6.8). La dernière section dépasse le milieu du travail pour étudier les expériences de discrimination vécues par les femmes et les hommes sur la base de leur nationalité, de leur origine ethnique ou de leur « race » (indicateur 6.9).

Principaux résultats

- Dans l'OCDE et l'UE, près de 51 % des immigrés comme des personnes nées dans le pays sont des femmes. Dans la plupart des pays où les femmes sont plus nombreuses que les hommes parmi les personnes nées à l'étranger, l'écart est plus marqué chez les immigrés nés dans un pays de l'UE.
- La part des femmes dans la population immigrée a augmenté de moins d'un point de pourcentage, ces dix dernières années, dans l'OCDE et dans l'UE.
- Les femmes immigrées sont plus susceptibles d'être diplômées du supérieur que les hommes nés à l'étranger mais aussi que les hommes nés dans le pays. Elles sont en effet 38 % dans l'OCDE et 30 % dans l'UE à avoir achevé des études supérieures. Dans l'OCDE, elles sont également plus susceptibles d'avoir un niveau d'éducation élevé que les femmes nées dans le pays. Dans l'UE, la probabilité est la même.
- Dans l'OCDE, les hommes immigrés sont légèrement plus susceptibles d'être occupés que les hommes nés dans le pays (77 % par rapport à 74 %). L'inverse est vrai chez les femmes, qui sont 59 % à travailler parmi les immigrées et 60 % parmi celles nées dans le pays.
- Dans l'UE, si le taux d'emploi des hommes nés à l'étranger et celui des hommes nés dans le pays sont identiques (73 %), celui des femmes immigrées est beaucoup plus faible que celui des femmes nées dans le pays – 57 % par rapport à 63 %. L'écart entre le taux d'emploi des femmes nées à l'étranger et celui des femmes nées dans le pays est particulièrement élevé en Belgique et en France, atteignant 14 points de pourcentage, ainsi qu'aux Pays-Bas, avec presque 17 points.
- En Europe, les immigrés hommes et femmes originaires de l'UE affichent des taux d'emploi supérieurs à ceux des personnes nées dans le pays. L'inverse est vrai pour les immigrés non originaires de l'UE, le taux d'emploi des hommes et des femmes étant respectivement inférieur de 6 et de 13 points de pourcentage à celui des personnes nées dans le pays.
- Le fait de posséder un diplôme d'enseignement supérieur du pays d'accueil est particulièrement utile aux femmes immigrées pour trouver un emploi. Dans l'ensemble de l'OCDE et de l'UE, plus des trois quarts des femmes diplômées du supérieur dans le pays d'accueil occupent un emploi, leur taux d'emploi dépassant celui des femmes diplômées à l'étranger de plus de 14 points de pourcentage. Le pays d'obtention du diplôme a un effet moindre sur le taux d'emploi des hommes immigrés.
- Dans la moitié des pays de l'OCDE, le taux de participation des hommes immigrés est supérieur à celui des hommes nés dans le pays, tandis que celui des femmes immigrées est inférieur à celui des femmes nées dans le pays.
- Dans l'OCDE et dans l'UE, les femmes nées à l'étranger affichent un taux de chômage légèrement supérieur à celui de leurs homologues masculins. Aucune disparité n'est en revanche observée entre les femmes et les hommes nés dans le pays.
- Les femmes immigrées sont plus exposées à l'inactivité subie que les femmes nées dans le pays. Les différences entre les deux groupes sont particulièrement marquées dans les pays du Benelux, dans les pays scandinaves (sauf en Suède), en Pologne et dans les pays de l'Europe du Sud (sauf en Espagne).
- Quant aux raisons de leur inactivité, les femmes immigrées citent le plus souvent les responsabilités familiales – 30 % des immigrées en situation d'inactivité subie dans l'OCDE et 35 % dans l'UE, par rapport à un quart environ des femmes nées dans le pays dans les deux zones.
- Les contrats à temps partiel sont particulièrement répandus chez les salariées dans les pays de l'UE – environ 40 % des immigrées (44 % si elles viennent de pays hors UE) et 30 % des femmes nées dans le pays. Les écarts sont particulièrement marqués dans l'Europe du Sud.

- Dans l'ensemble de l'OCDE et de l'UE, les femmes, qu'elles soient immigrées ou nées dans le pays, sont généralement davantage susceptibles que les hommes d'occuper des emplois peu qualifiés. En Europe du Sud (sauf au Portugal), ainsi qu'au Chili, en Corée et en Slovénie, plus de 30 % des femmes immigrées occupent des emplois peu qualifiés.
- Dans l'UE, les femmes immigrées sont dix fois plus susceptibles de travailler en tant que personnel domestique que les femmes nées dans le pays, et de tels emplois représentent même plus de 20 % des emplois qu'elles occupent dans les pays de l'Europe du Sud.
- Dans l'OCDE, parmi les immigrés, 36 % des femmes et 34 % des hommes occupent un emploi dans lequel ils sont déclassés, par rapport à 29 % et 33 % des femmes et des hommes nés dans le pays, respectivement. Dans l'UE, l'écart entre les femmes et les hommes est plus marqué parmi les immigrés, avec 36 % de femmes et 31 % d'hommes déclassés (par rapport à 22 % et à 20 % respectivement des femmes et des hommes nés dans le pays).
- À l'échelle de l'UE, le taux de déclassement des femmes immigrées est supérieur de 14 points de pourcentage à celui des femmes nées dans le pays, tandis que chez les hommes, l'écart est de 11 points de pourcentage au détriment des immigrés.
- À l'échelle de l'UE, parmi les personnes nées à l'étranger, une proportion plus importante d'hommes (15 %) que de femmes (13 %) indique appartenir à un groupe victime de discrimination sur la base de l'origine ethnique, de la nationalité ou de la « race ». Dans les pays en dehors de l'Europe, les femmes et les hommes font état d'actes de discrimination fondée sur ces motifs dans des proportions identiques, à l'exception des États-Unis où la proportion d'hommes immigrés ayant le sentiment d'être victimes de discrimination dans le domaine de l'emploi est supérieure à celle des femmes.

6.1. Population féminine

Définition

La population féminine fait référence à la part des femmes dans la population immigrée.

Population étudiée

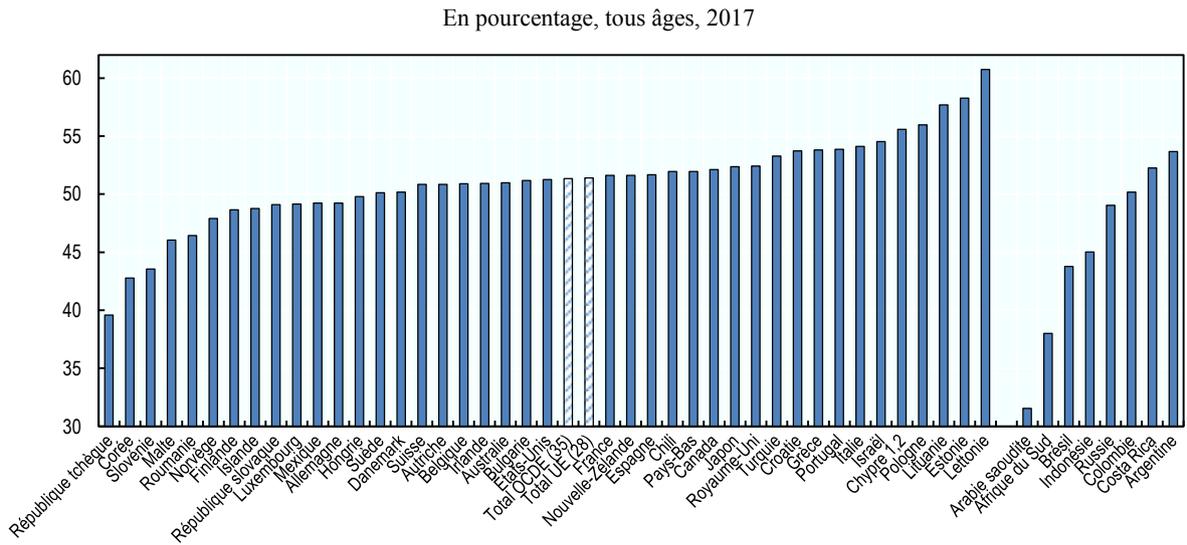
Population de tous âges.

Dans l'OCDE et l'UE, 51 % des immigrés comme des personnes nées dans le pays sont des femmes, tous âges confondus. Si la proportion de femmes parmi les personnes nées dans le pays est relativement comparable d'un pays à l'autre, les proportions varient largement parmi les immigrés. Dans la moitié des pays, au moins 52 % des immigrés sont des femmes. Elles sont, par exemple, surreprésentées dans la population née à l'étranger des pays de l'Europe du Sud. Et dans ceux où la population née à l'étranger est relativement âgée – par exemple en Israël, en Pologne et dans les pays baltes –, les femmes sont majoritaires, leur part s'élevant à 55 % voire davantage. Elles forment également une petite majorité dans les pays européens d'immigration de longue date, dans les pays d'installation, en Turquie et au Japon. En Allemagne et dans les pays nordiques accueillant d'importants effectifs de migrants humanitaires, les hommes sont légèrement plus nombreux que les femmes. La part des femmes dans la population immigrée est inférieure à 48 % dans six pays seulement, les taux les plus bas étant observés en Corée (43 %) et dans la République tchèque (40 %).

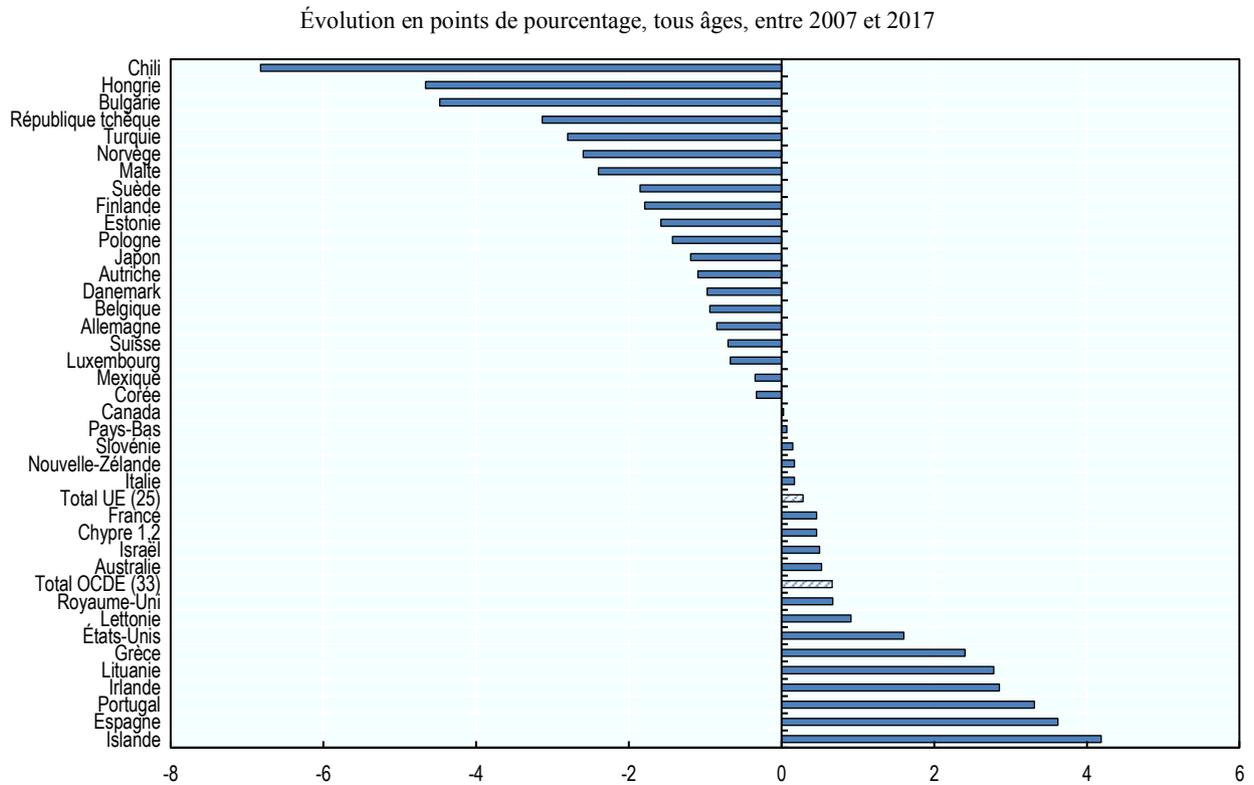
Dans l'ensemble, pourtant, la part des femmes dans la population immigrée a légèrement progressé ces dix dernières années – de près d'1 point de pourcentage dans l'OCDE. Leur part est restée la même dans l'UE. Ces évolutions cachent toutefois de grandes disparités entre les pays. En fait, la proportion de femmes parmi les personnes nées à l'étranger a augmenté dans un quart des pays seulement – en particulier dans les pays ayant connu au cours de la période précédente une forte immigration de travailleurs de sexe masculin, comme l'Europe du Sud et l'Irlande. En Islande et en Espagne, la progression s'est élevée à pas moins de 4 points de pourcentage. En Irlande, dans la population immigrée, les hommes étaient plus nombreux que les femmes il y a 10 ans, tandis qu'aujourd'hui les femmes sont majoritaires. En revanche, la part des immigrées a en réalité baissé dans la moitié des pays, bien que de peu seulement dans la plupart des cas. Ce recul a atteint jusqu'à 7 points de pourcentage au Chili. Des baisses ont aussi été enregistrées en Bulgarie, dans les pays où l'immigration récente comprenait une grande part de migrants humanitaires de sexe masculin (par exemple dans les pays nordiques) et dans ceux où les immigrés récents étaient essentiellement des hommes (comme en Hongrie et dans la République tchèque).

Dans l'UE, les femmes sont légèrement plus nombreuses parmi les immigrés originaires d'un pays de l'UE que parmi les immigrés originaires d'un pays tiers. En fait, dans la plupart des pays où le nombre de femmes nées à l'étranger dépasse celui des hommes, les différences de proportion sont plus importantes chez les immigrés originaires de l'UE. Toutefois, dans la plupart des pays nordiques, en Espagne et dans les pays qui comptent de nombreux travailleurs mobiles intra-UE (par exemple en Suisse et au Luxembourg), la population née dans l'UE compte plus d'hommes que de femmes, et par contre plus de femmes que d'hommes dans la population née en dehors de l'UE. En revanche, en Autriche, en Hongrie, en Slovénie et en Suède, les immigrés nés dans un pays de l'UE sont majoritairement des femmes et ceux nés hors de l'UE principalement des hommes.

Graphique 6.1. Part des femmes dans la population immigrée



Graphique 6.2. Évolution de la part des femmes dans la population immigrée



Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

6.2. Niveau d'éducation

Définition

La présente section analyse le niveau d'études conformément à la Classification internationale type de l'éducation (CITE), en prenant en considération trois niveaux : i) faible, inférieur ou égal au premier cycle de l'enseignement secondaire (niveaux 0 à 2 de la CITE) ; ii) très faible, inférieur ou égal à l'enseignement primaire (niveaux 0 à 1 de la CITE) ; iii) élevé, enseignement supérieur (niveaux 5 à 8 de la CITE).

Population étudiée

Personnes non scolarisées âgées de 15 à 64 ans.

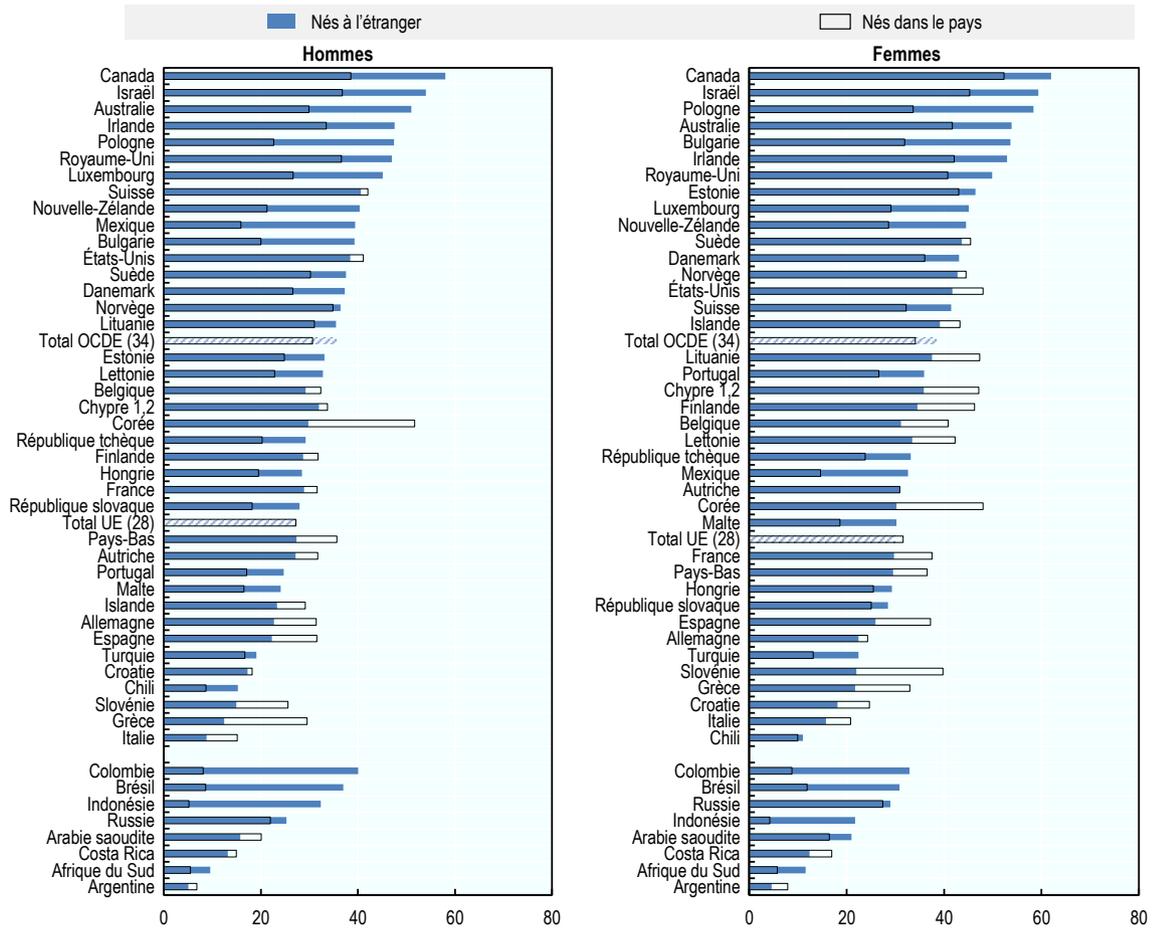
Dans l'OCDE et l'UE, les femmes sont surreprésentées parmi les personnes ayant un niveau d'éducation élevé. Cette tendance vaut également pour les immigrées, qui sont plus susceptibles d'être diplômées du supérieur que les hommes, qu'ils soient nés à l'étranger ou nés dans le pays. En fait, elles ne sont pas moins de 38 % dans l'OCDE et 30 % dans l'UE à avoir achevé des études supérieures. La part des femmes immigrées parmi les diplômées du supérieur s'élève donc dans les deux zones à 15 % et à 13 %, respectivement. Leur niveau d'études dépasse celui des hommes nés à l'étranger dans la quasi-totalité des pays. Dans l'OCDE, elles sont également plus susceptibles d'être diplômées du supérieur que les femmes nées dans le pays. Dans l'UE, la probabilité est la même, sous l'effet principalement des immigrées originaires de l'UE qui ont pour beaucoup des niveaux d'éducation élevés. Le niveau d'études des femmes et des hommes immigrés non originaires de l'UE est similaire. Globalement, parmi les personnes ayant de faibles niveaux d'éducation, les femmes sont aussi légèrement surreprésentées dans l'OCDE, mais légèrement sous-représentées dans l'UE. Cette tendance est également vraie pour les immigrées dans l'OCDE, mais pas dans l'UE, où les femmes nées à l'étranger (à la fois dans l'UE et en dehors de l'UE) sont surreprésentées parmi les personnes ayant de faibles niveaux d'éducation. Les femmes sont effet 22 % à avoir de faibles niveaux d'éducation parmi celles qui sont nées dans le pays, 25 % parmi les immigrées nées dans l'UE, et 39 % parmi les immigrées nées en dehors de l'UE.

Quel que soit leur sexe, les diplômés du supérieur représentent la part la plus importante de la population immigrée dans les pays d'installation, les vastes programmes mis en œuvre en faveur des travailleurs migrants leur étant destinés. Dans ces pays, parmi les diplômés du supérieur nés à l'étranger, on compte plus de femmes que d'hommes. Dans l'Europe du Sud, en revanche, où moins de 30 % des immigrés ont des niveaux d'éducation élevés, les femmes sont surreprésentées parmi les personnes nées à l'étranger. Dans certains pays (Corée, Pays-Bas, Turquie et Autriche), les femmes immigrées ont plus souvent que les hommes des niveaux d'éducation élevés, tandis que l'inverse est vrai chez les personnes nées dans le pays. Les seuls pays où les femmes immigrées sont plus susceptibles que les hommes d'avoir de faibles niveaux d'éducation sont les pays d'Amérique latine membres de l'OCDE. Parmi les populations immigrées peu nombreuses dans ces pays, les hommes nés à l'étranger ont des niveaux d'éducation plus élevés que les femmes immigrées et les personnes nées dans le pays.

Ces dix dernières années, la part des diplômés du supérieur a augmenté parmi les immigrés dans la plupart des pays (+6 points de pourcentage pour les deux sexes dans l'OCDE). Dans l'UE, cette progression a été plus marquée chez les femmes immigrées (+8 points de pourcentage qu'elles soient nées dans l'UE ou en dehors de l'UE, bien que les parts soient moindres chez ces dernières) que chez les hommes immigrés (+6 points de pourcentage avec une fois encore des tendances similaires chez les hommes nés dans l'UE et en dehors de l'UE). Dans deux pays sur cinq, la part a même davantage augmenté chez les femmes immigrées que chez les femmes nées dans le pays. Cela a notamment été le cas en Pologne, au Royaume-Uni et au Danemark.

Graphique 6.3. Personnes ayant un niveau d'éducation élevé, selon le sexe

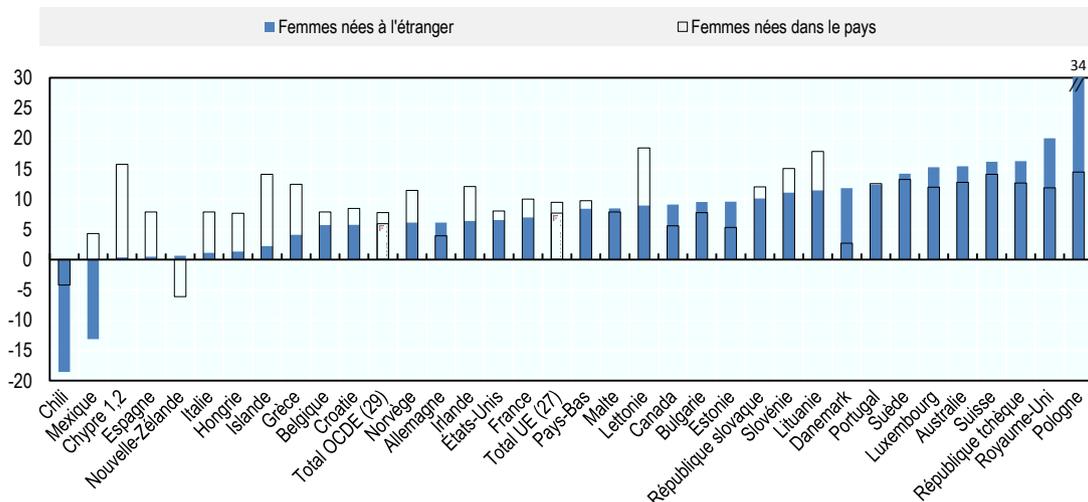
Pourcentages, 15-64 ans, 2017



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933894568>

Graphique 6.4. Évolution de la part de femmes diplômées du supérieur

Évolution en points de pourcentage, femmes de 15 à 64 ans, entre 2006-07 et 2017



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933894587>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

6.3. Emploi et participation au marché du travail

Définition

Le taux d'emploi correspond à la part de la population d'âge actif (15-64 ans) qui occupe un emploi. Pour l'Organisation internationale du travail (OIT), une personne est dite « occupée » lorsqu'elle a travaillé au moins une heure au cours de la semaine de référence ou qu'elle est pourvue d'un emploi mais absente de son travail.

Le taux de participation correspond à la part des personnes actives économiquement (en emploi ou au chômage) dans de la population d'âge actif.

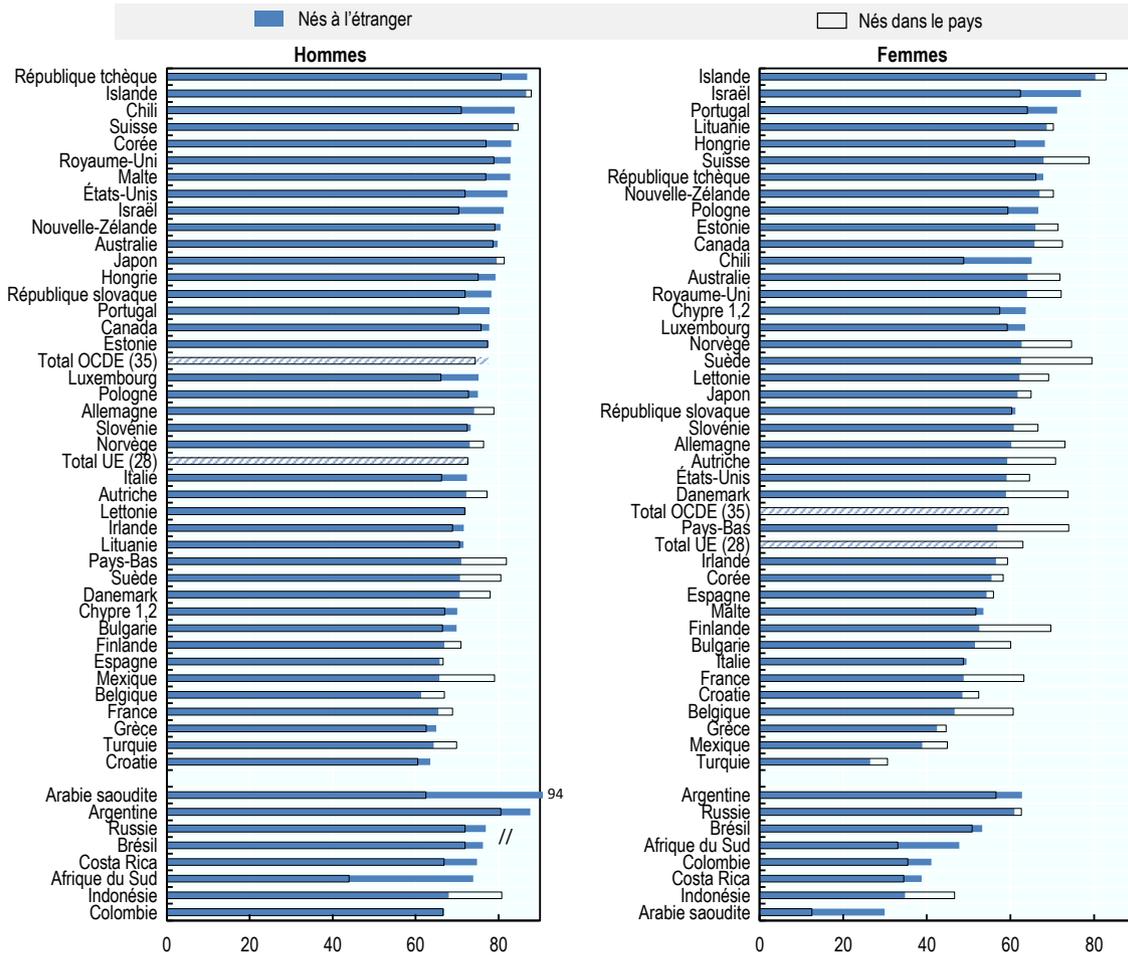
Population étudiée

Population d'âge actif, 15-64 ans.

À l'échelle de l'OCDE, les hommes immigrés sont davantage susceptibles d'occuper un emploi que les personnes nées dans le pays (77 % par rapport à 74 %). L'inverse est vrai chez les femmes, 59 % des immigrées occupant un emploi par rapport à 60 % des femmes nées dans le pays. Dans l'UE, si le taux d'emploi des hommes nés à l'étranger et celui des hommes nés dans le pays sont similaires (73 %), le taux d'emploi des femmes immigrées est largement inférieur à celui des femmes nées dans le pays (57 % par rapport à 63 %). Ces tendances restent valables dans les trois quarts des pays de l'UE. L'écart entre le taux d'emploi des femmes nées à l'étranger et celui des femmes nées dans le pays est particulièrement marqué en Belgique et en France, avec 14 points de pourcentage, et aux Pays-Bas, avec presque 17 points. La différence est imputable à la proportion relativement faible d'immigrées occupées dans ces pays. De même, dans les pays nordiques, où les femmes nées dans le pays affichent un taux d'emploi élevé, l'écart entre le taux d'emploi des personnes nées dans le pays et celui des immigrés est beaucoup plus marqué chez les femmes – pas moins de 15 points en Suède, au Danemark et en Finlande. Les femmes immigrées sont plus susceptibles d'occuper un emploi que les femmes nées dans le pays seulement dans les quelques pays où les immigrés, hommes et femmes, sont davantage occupés que les personnes nées dans le pays, par exemple dans la plupart des pays d'Europe centrale, au Portugal, au Luxembourg et dans les nouveaux pays de destination comme le Chili.

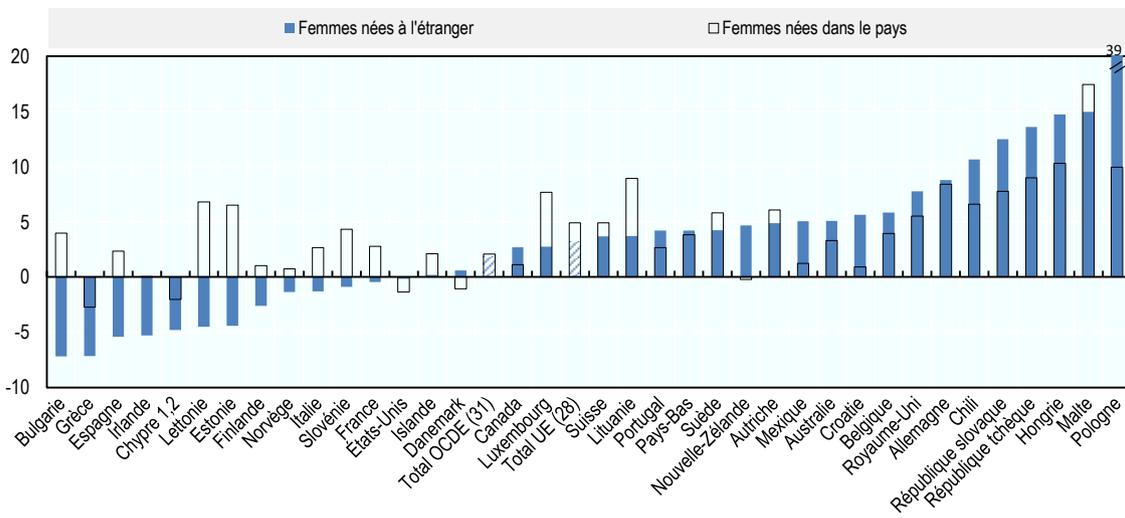
Un niveau d'études élevé améliore les perspectives d'emploi. Pourtant, les immigrés diplômés, en particulier les femmes, continuent de rencontrer davantage de difficultés que ceux nés dans le pays. L'écart entre le taux d'emploi des femmes nées dans le pays et celui des femmes nées à l'étranger est profond, s'élevant à 7 points de pourcentage dans l'OCDE et à 10 points de pourcentage dans l'UE. Le fait d'être titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur du pays d'accueil est particulièrement utile aux femmes immigrées pour trouver un emploi. À l'échelle de l'OCDE et de l'UE, plus des trois quarts des femmes immigrées diplômées du supérieur dans leur pays d'accueil occupent un emploi, leur taux d'emploi dépassant celui des femmes diplômées à l'étranger de plus de 14 points de pourcentage, mais restant légèrement inférieur à celui des femmes nées dans le pays. Quant aux hommes immigrés, le pays dans lequel ils obtiennent leur diplôme a un effet moindre sur leur taux d'emploi. Ceux qui ont étudié dans le pays d'accueil ont autant de chances que les personnes nées dans le pays d'occuper un emploi.

Graphique 6.5. Taux d'emploi selon le sexe
Pourcentages, 15-64 ans, 2015-16



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933894606>

Graphique 6.6. Évolution du taux d'emploi des femmes
Évolution en points de pourcentage, 15-64 ans, entre 2006-07 et 2017



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933894625>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

Ces dix dernières années, l'écart en termes d'emploi entre les femmes et les hommes, qu'ils soient nés à l'étranger ou dans le pays, s'est estompé dans la majorité des pays de l'OCDE et de l'UE. Cette tendance découle pour l'essentiel de l'impact disproportionné de la crise économique mondiale sur la main-d'œuvre masculine. En effet, à l'échelle de l'OCDE et de l'UE, le taux d'emploi des femmes immigrées est désormais supérieur à son niveau d'avant la crise, tandis que celui de leurs homologues masculins reste légèrement inférieur. C'est dans l'Europe du Sud que l'écart entre les femmes et les hommes nés à l'étranger s'est le plus atténué, en raison principalement du recul important du taux d'emploi des hommes immigrés – le double par rapport aux femmes. Le taux d'emploi des femmes immigrées n'a toutefois pas progressé, contrairement à celui des femmes nées dans le pays, qui sont désormais de retour dans l'emploi dans les mêmes proportions qu'avant la crise (sauf en Grèce). Le taux d'emploi des hommes nés à l'étranger reste cependant inférieur d'au moins 10 points de pourcentage à son niveau d'avant la crise, c'est 7 points de pourcentage de plus que pour les hommes nés dans le pays. En Australie et en Belgique, si les femmes nées à l'étranger et nées dans le pays et les hommes immigrés affichent des taux d'emploi plus élevés, celui des hommes nés dans le pays n'a toujours pas récupéré son niveau d'avant la crise.

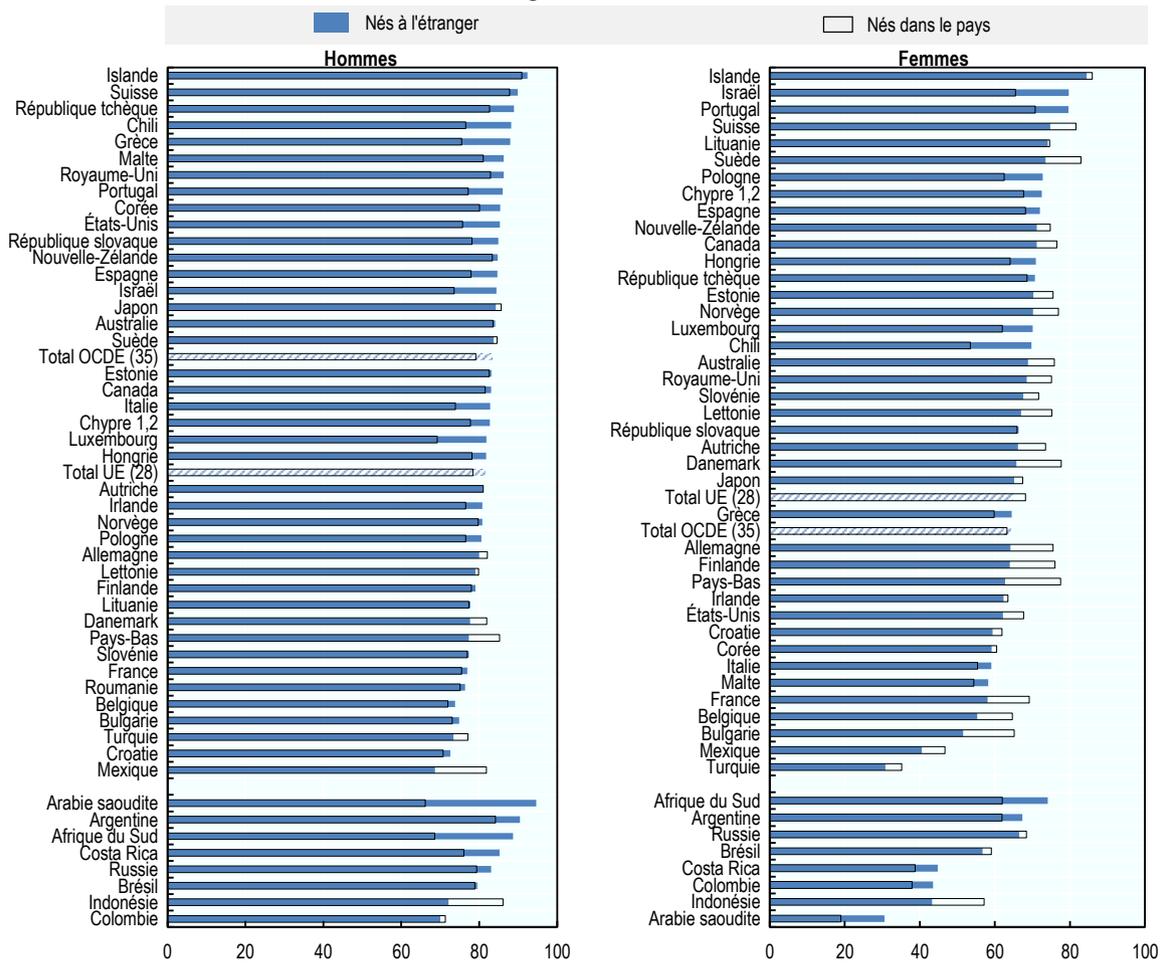
En Europe, les immigrés des deux sexes originaires de l'UE affichent des taux d'emploi supérieurs à ceux des personnes nées dans le pays. L'inverse est vrai pour les immigrés de pays tiers, les hommes et les femmes étant respectivement moins susceptibles de 6 et 13 points de pourcentage d'occuper un emploi que les personnes nées dans le pays. Dans la moitié environ des pays de l'UE, toutefois, le taux d'emploi des hommes nés en dehors de l'UE dépasse celui des personnes nées dans le pays, par exemple dans les pays de l'Europe centrale et méridionale (sauf en Espagne), où de nombreux immigrés non originaires de l'UE sont arrivés pour le motif du travail.

Indépendamment du lieu de naissance et de l'occupation ou non d'un emploi, les hommes sont plus susceptibles que les femmes d'être actifs dans tous les domaines. L'écart entre les femmes et les hommes en termes de participation est marqué chez les personnes nées à l'étranger dans la plupart des pays. Dans l'ensemble de l'UE, le taux de participation des hommes nés à l'étranger s'élève à 82 % – soit 17 points de pourcentage de plus que les femmes nées à l'étranger et 3 points de plus que les hommes nés dans le pays. Les écarts entre les femmes et les hommes parmi les personnes nées à l'étranger sont encore plus élevés au Mexique, en Corée, en Turquie, aux États-Unis, en Italie et en Grèce. En réalité, dans la moitié des pays de l'OCDE, le taux d'activité des hommes immigrés est supérieur à celui des hommes nés dans le pays, tandis que celui des femmes immigrées reste inférieur à celui des femmes nées dans le pays. Cette tendance est particulièrement vraie dans les pays d'installation et la plupart des pays de destination de longue date. En Allemagne, aux Pays-Bas et en Suède, pourtant, les immigrés des deux sexes sont moins susceptibles d'être actifs que les personnes nées dans le pays. Dans l'UE, les hommes immigrés non originaires de l'UE affichent un taux d'activité légèrement supérieur à celui des hommes nés dans le pays (79 % par rapport à 78 %), tandis que les immigrés originaires de l'UE dépassent les deux groupes avec un taux de 85 %. Les femmes immigrées non originaires de l'UE, toutefois, avec un taux de 60 % dans l'ensemble de l'UE, affichent un taux inférieur à la fois à celui des femmes nées dans le pays (66 %) et à celui des femmes immigrées originaires de l'UE (72 %).

Ces dix dernières années, l'activité féminine a augmenté dans l'OCDE et dans l'UE, les États-Unis étant la seule exception. Cette progression a été relativement plus vigoureuse chez les femmes nées à l'étranger dans les pays non européens (notamment en Nouvelle-Zélande). Dans le même temps, le taux de participation des hommes nés dans le pays a diminué dans la plupart des pays non européens de l'OCDE, et celui des hommes immigrés n'a augmenté que légèrement. Dans l'UE, le taux de participation a progressé à la fois pour les femmes nées à l'étranger et celles nées dans le pays (de façon légèrement plus marquée chez les dernières). En revanche, le taux de participation des hommes nés à l'étranger est resté le même dans l'UE. Par conséquent, les disparités entre les femmes et les hommes en termes d'activité, à la fois pour les immigrés et les personnes nées dans le pays, se sont atténuées dans la quasi-totalité des pays.

Graphique 6.7. Taux de participation selon le sexe

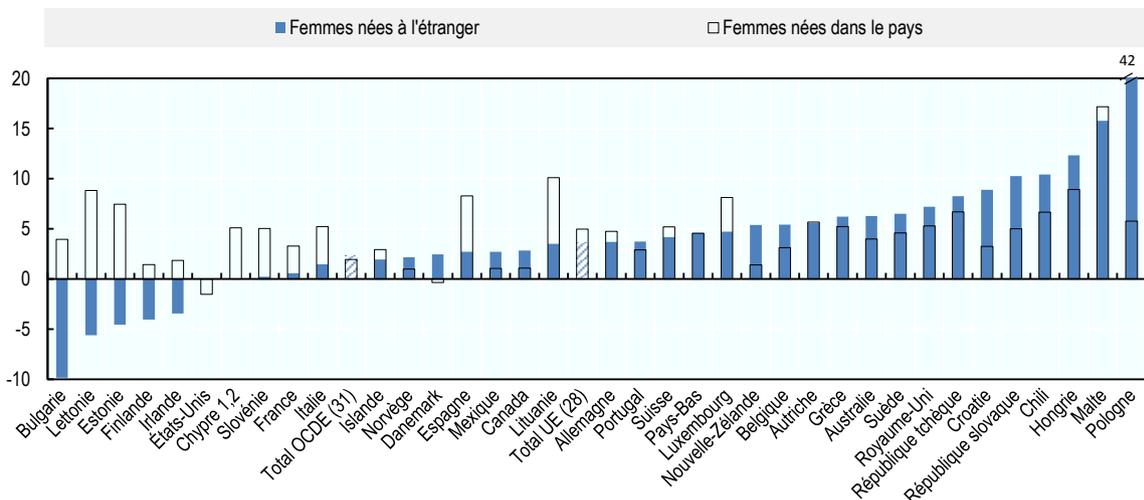
Pourcentages, 15-64 ans, 2017



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933894644>

Graphique 6.8. Évolution du taux de participation des femmes

Évolution en points de pourcentage, 15-64 ans, entre 2006-07 et 2017



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933894663>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

6.4. Chômage

Définition

L'Organisation internationale du travail (OIT) définit les chômeurs comme des personnes sans emploi mais disponibles pour travailler, et en recherche d'emploi durant la semaine de référence. Le taux de chômage est la part de chômeurs au sein de la population active (somme des personnes occupées et des chômeurs).

Population étudiée

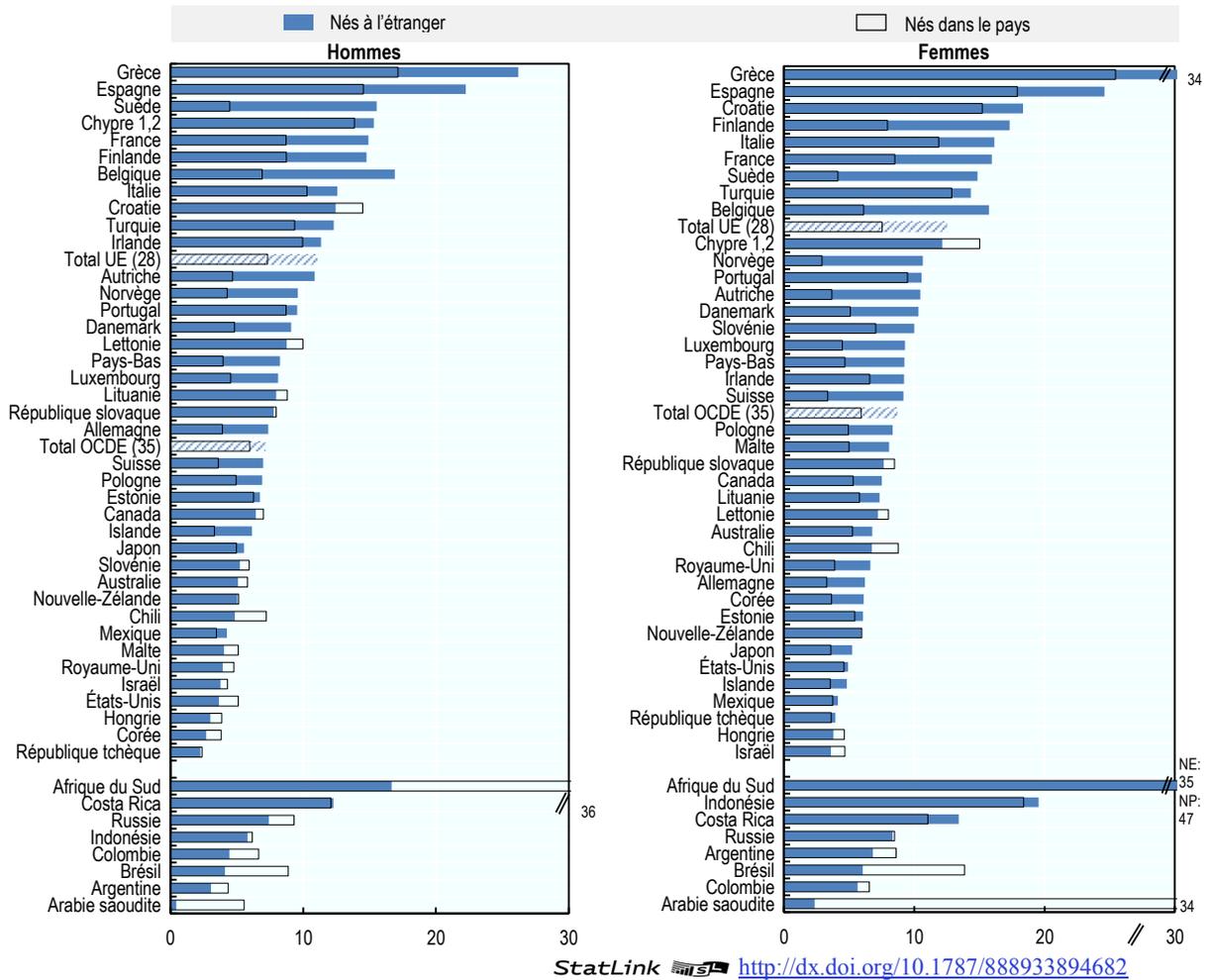
Population active âgée de 15 à 64 ans.

Dans l'OCDE et l'UE, les femmes nées à l'étranger affichent un taux de chômage légèrement supérieur à celui des hommes nés à l'étranger. On n'observe pas de disparités entre les femmes et les hommes, en revanche, parmi la population née dans le pays. Dans l'OCDE et l'UE, le chômage touche respectivement 8.7 % et 12.5 % des femmes nées à l'étranger, 7.1 % et 10.9 % des hommes nés à l'étranger, et 6 % et 7.4 % des personnes nées dans le pays. Les femmes immigrées sont plus susceptibles d'être au chômage que leurs homologues masculins dans la plupart des pays. Les disparités entre les sexes sont les plus prononcées dans les pays de l'Europe du Sud, mais aussi bien chez les immigrés que chez les personnes nées dans le pays. On n'observe pas de telles différences, en revanche, dans les pays européens de destination comme l'Autriche, l'Allemagne et la Suède, même si le taux de chômage des personnes nées à l'étranger est deux ou trois fois plus élevé que celui des personnes nées dans le pays.

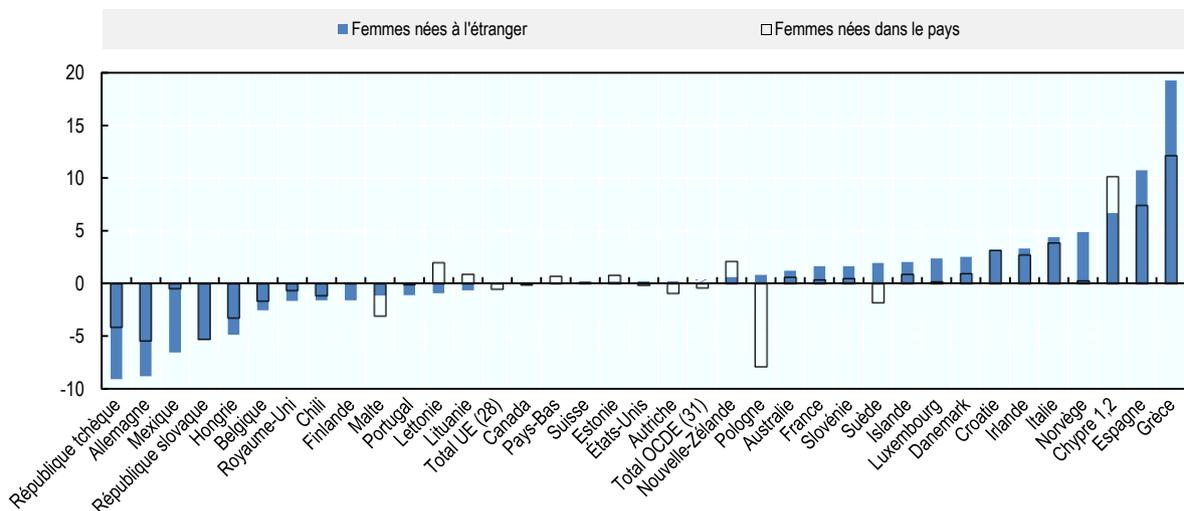
Le taux de chômage reste supérieur à son niveau d'avant la crise dans la plupart des pays de l'OCDE et de l'UE, pour les femmes comme pour les hommes, et de façon plus marquée chez les personnes nées à l'étranger. Toutefois, les différences femmes-hommes en termes de chômage se sont en réalité légèrement estompées dans l'OCDE et l'UE pour les personnes nées dans le pays comme pour les immigrés. Cette réduction des écarts a été plus prononcée chez les immigrés dans la moitié des pays en raison d'une plus forte progression du chômage des hommes (comme dans l'Europe du Sud) ou d'une baisse du chômage des femmes (comme au Mexique et au Chili). En revanche, l'écart de taux de chômage entre les femmes et les hommes s'est creusé chez les immigrés en Pologne, tandis qu'il est resté le même chez ceux nés dans le pays.

Les immigrés non originaires de l'UE sont plus exposés au chômage que les personnes nées dans le pays dans l'ensemble de l'UE, alors que les taux de chômage des immigrés de l'UE et des personnes nées dans le pays sont similaires. Parmi les immigrés non originaires de l'UE, environ 15 % des hommes et 16.3 % des femmes sont au chômage. Les différences entre les personnes nées dans le pays et les immigrés non originaires de l'UE sont plus prononcées chez les femmes dans la plupart des pays. Ce n'est toutefois pas le cas dans l'Europe du Sud, où une forte concentration d'hommes originaires de pays hors UE a été observée dans les secteurs les plus durement frappés par la crise économique (comme en Grèce et en Espagne), ni en Autriche, au Luxembourg et en République slovaque. Pendant la dernière décennie, l'écart entre les personnes nées dans le pays et les immigrés non originaires de l'UE en termes de chômage s'est creusé, pour les deux sexes, d'au moins 2 points de pourcentage.

Graphique 6.9. Taux de chômage selon le sexe
Pourcentages, 15-64 ans, 2017



Graphique 6.10. Évolution du taux de chômage des femmes
Évolution en points de pourcentage, 15-64 ans, entre 2006-07 et 2017



Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

6.5. Inactivité subie

Définition

Les personnes dont l'inactivité est subie sont celles qui ne recherchent pas d'emploi, bien qu'elles souhaitent travailler. Cette catégorie inclut, entre autres, les travailleurs découragés, qui ne recherchent pas d'emploi parce qu'ils estiment qu'aucun emploi adéquat n'est disponible.

Population étudiée

Inactifs âgés de 15 à 64 ans.

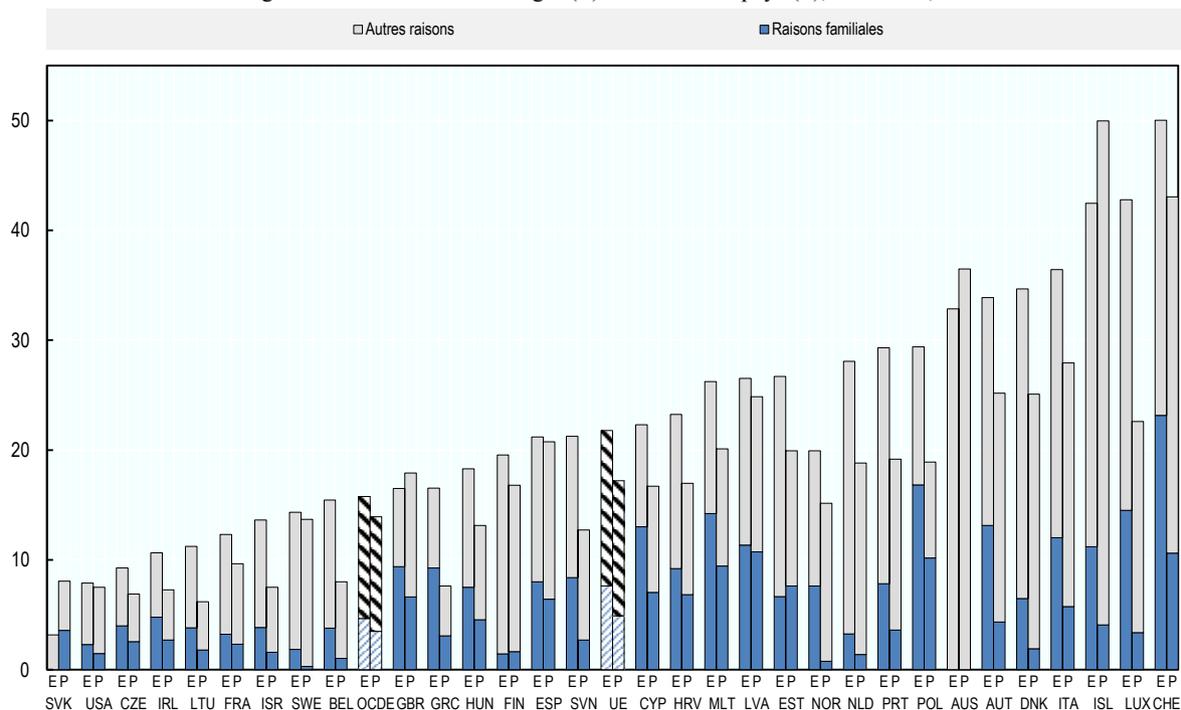
Les femmes sont plus susceptibles que les hommes d'être inactives dans la plupart des pays de l'OCDE, en particulier si elles sont nées à l'étranger. Les femmes immigrées sont également plus exposées à l'inactivité subie, avec un rapport d'environ une sur six par rapport à une femme née dans le pays sur sept. Dans l'UE, les proportions sont d'une sur cinq par rapport à une sur six. L'écart entre les femmes nées à l'étranger et les femmes nées dans le pays en termes d'inactivité subie est particulièrement marqué dans les pays du Benelux, dans les pays scandinaves (sauf en Suède), en Pologne et dans les pays de l'Europe du Sud (sauf en Espagne). Dans l'ensemble de l'OCDE et de l'UE, les hommes nés dans le pays et nés à l'étranger (notamment dans les pays situés en dehors de l'UE), même s'ils sont moins touchés par l'inactivité, sont plus susceptibles d'être dans une situation d'inactivité subie que les femmes.

Quant aux raisons de leur inactivité, les femmes citent le plus souvent les responsabilités familiales – 30 % des immigrées en situation d'inactivité subie dans l'OCDE et 35 % dans l'UE, par rapport à un quart environ des femmes nées dans le pays dans les deux zones. Les femmes immigrées sont 13 % dans l'OCDE et 19 % dans l'UE à citer leur état de découragement, par rapport à 18 % et 24 % des femmes nées dans le pays, respectivement. Qu'elles soient nées à l'étranger ou dans le pays, les mères d'enfants de moins de six ans sont plus susceptibles de se trouver dans une situation d'inactivité subie que les autres femmes, même si cela ne vaut pas pour les États-Unis. Parmi ces mères de famille, celles qui sont nées dans le pays déclarent plus souvent être retenues à la maison dans l'UE : elles ne sont en effet pas moins de 25 % à subir leur inactivité, par rapport 23 % des mères nées à l'étranger.

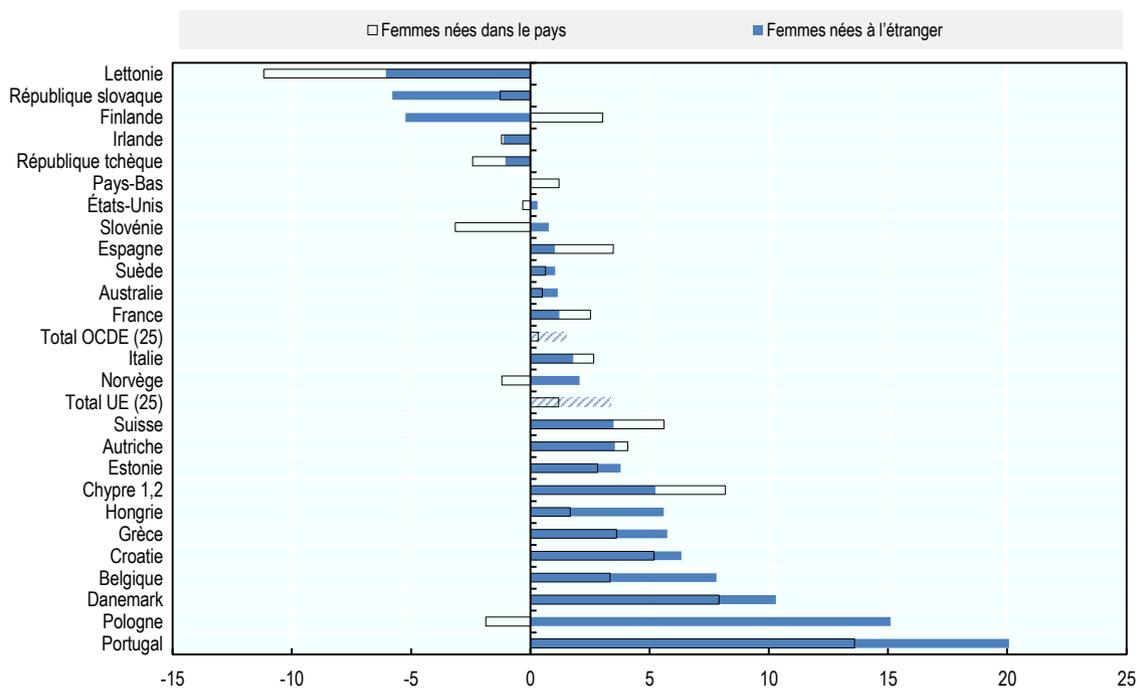
Dans l'OCDE et l'UE, les taux d'inactivité subie des hommes et des femmes sont plus élevés que dans les années qui ont précédé la crise. Ils ont augmenté de façon plus marquée parmi les personnes nées à l'étranger que parmi celles nées dans le pays. Les plus fortes hausses ont été enregistrées dans l'Europe du Sud et dans les pays européens d'immigration de longue date. En Espagne et en Suisse, en revanche, l'augmentation a été plus marquée chez les personnes nées dans le pays. Les pays nordiques affichent des tendances opposées. Au Danemark, l'inactivité subie a progressé chez les femmes, quel que soit leur lieu de naissance. La Norvège a également enregistré une hausse de l'inactivité subie chez les femmes immigrées mais un recul chez les femmes nées dans le pays, tandis que l'inverse est vrai en Finlande. En Suède, le faible taux d'inactivité subie est resté globalement inchangé dans les deux groupes. Le taux d'inactivité subie a également très peu évolué aux États-Unis.

Graphique 6.11. Raisons de l'inactivité subie chez les femmes

Pourcentages des inactifs nés à l'étranger (E) et nés dans le pays (P), 15-64 ans, 2015-16

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933894720>**Graphique 6.12. Évolution de la part des femmes qui subissent leur inactivité**

Évolution en points de pourcentage, femmes inactives de 15 à 64 ans, entre 2006-07 et 2015-16

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933894739>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

6.6. Heures de travail

Définition

Le travail à temps partiel correspond à une semaine de travail de moins de 30 heures. Cette section analyse la part des travailleurs à temps partiel et la part des travailleurs à temps partiel qui souhaiteraient effectuer davantage d'heures de travail (temps partiel subi).

Population étudiée

Individus âgés de 15 à 64 ans qui occupent un emploi, non compris les travailleurs indépendants et les individus encore scolarisés.

À l'échelle de l'OCDE, 30 % des femmes immigrées travaillent à temps partiel par rapport à 9 % de leurs homologues masculins. Si le travail à temps partiel touche autant les femmes nées à l'étranger que celles nées dans le pays, près d'un tiers des premières souhaiteraient travailler plus, par rapport à un quart des dernières. Les contrats à temps partiel sont particulièrement répandus parmi les femmes en emploi dans les pays de l'UE – en effet, 40 % des immigrées environ (44 % si elles sont originaires d'un pays tiers) et 30 % des femmes nées dans le pays travaillent à temps partiel. Les femmes immigrées sont plus susceptibles que les femmes nées dans le pays de travailler à temps partiel dans 6 pays sur 10 – en particulier dans l'Europe du Sud et, quoique dans une moindre mesure, en France et en Allemagne. La Suède et la Norvège comptent sur leur marché du travail des parts relativement élevées de travailleuses à temps partiel, dans des proportions comparables parmi les travailleuses nées à l'étranger et parmi les travailleuses nées dans le pays. Dans les pays où le travail à temps partiel est le plus fréquent, c'est-à-dire aux Pays-Bas et en Suisse, il est plus répandu chez les femmes nées dans le pays que chez les femmes nées à l'étranger. Cela vaut également pour la plupart des pays non européens, ainsi que pour le Royaume-Uni, le Luxembourg et, dans une moindre mesure, l'Irlande.

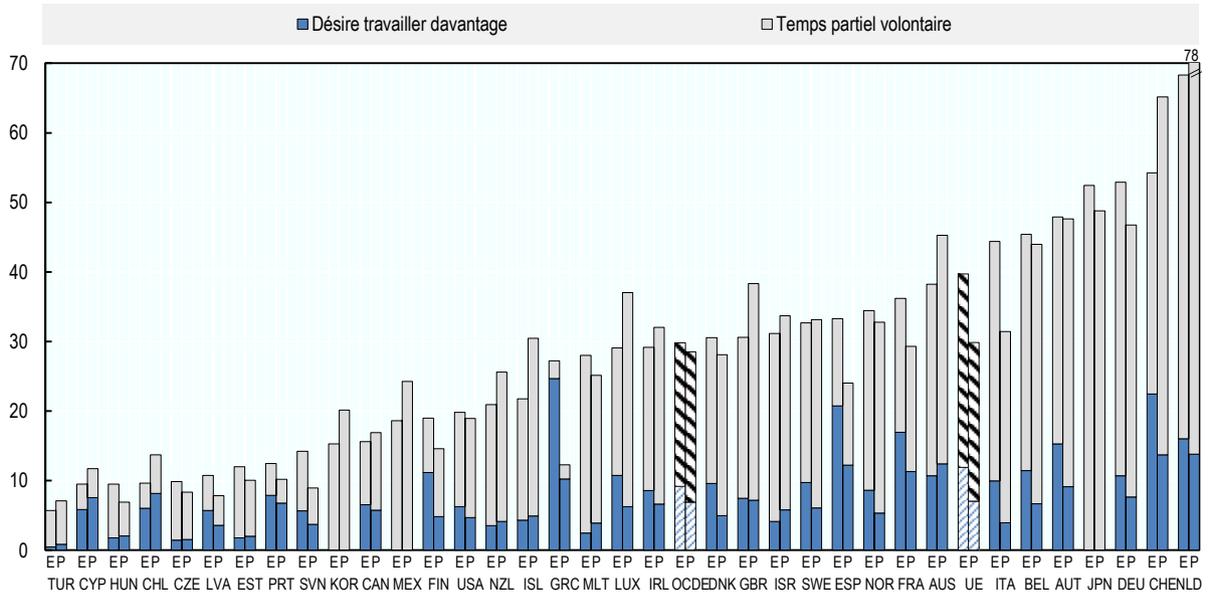
Dans la plupart des pays, une majorité de travailleurs à temps partiel (à la fois immigrés et personnes nées dans le pays) déclare ne pas souhaiter travailler plus. Au Chili, en Finlande et dans quelques pays de l'Europe du Sud seulement, la majorité du travail à temps partiel est subie, quoiqu'en Finlande uniquement pour les personnes nées à l'étranger. Dans l'OCDE et l'UE, parmi les femmes à temps partiel, une immigrée sur trois souhaite travailler plus par rapport à une femme née dans le pays sur quatre. Toutefois, dans la plupart des pays, le temps partiel subi atteint un niveau exagérément élevé chez les femmes nées à l'étranger, même si ce n'est pas le cas dans les pays océaniques membres de l'OCDE, dans l'Europe centrale, en Israël et au Portugal.

Depuis la crise économique, la part des femmes immigrées occupées qui travaillent à temps partiel a augmenté de 3 points de pourcentage dans l'OCDE et de 4 points dans l'UE (de 7 points parmi les immigrées originaires de pays tiers). En parallèle, la part des femmes nées dans le pays qui travaillent à temps partiel est restée stable. Les progressions les plus marquées du travail à temps partiel ont été enregistrées dans les pays de l'Europe du Sud, mais aussi en Autriche et en Irlande, où, comme en Grèce, la hausse a été deux fois plus importante chez les travailleuses nées à l'étranger que chez les travailleuses nées dans le pays. En Amérique du Nord (sauf au Mexique) et au Royaume-Uni, le travail à temps partiel a progressé chez les femmes nées à l'étranger mais a reculé chez celles nées dans le pays. Quelques pays ont en revanche fait état de la situation inverse. En Australie, par exemple, le travail à temps partiel a augmenté deux fois plus chez les femmes nées dans le pays que chez celles nées à l'étranger. Et au Luxembourg et dans la République slovaque, la part des femmes immigrées travaillant à temps partiel a même chuté de façon spectaculaire, tandis qu'elle est restée stable ou a augmenté chez les femmes occupées nées dans le pays.

De façon générale, la part des femmes immigrées qui souhaitent travailler plus a progressé. Elle a davantage augmenté chez les immigrées que chez les femmes nées dans le pays dans la plupart des pays, à l'exception de l'Australie, du Portugal et des Pays-Bas. Elle a également augmenté chez les femmes nées à l'étranger en Suède et en Suisse, alors que ces deux pays connaissent une baisse significative du temps partiel subi par les femmes nées dans ces pays. Le recul du temps partiel subi est également significatif à Malte et en Allemagne, en particulier dans ce dernier pays chez les femmes nées dans le pays.

Graphique 6.13. Part de femmes travaillant à temps partiel

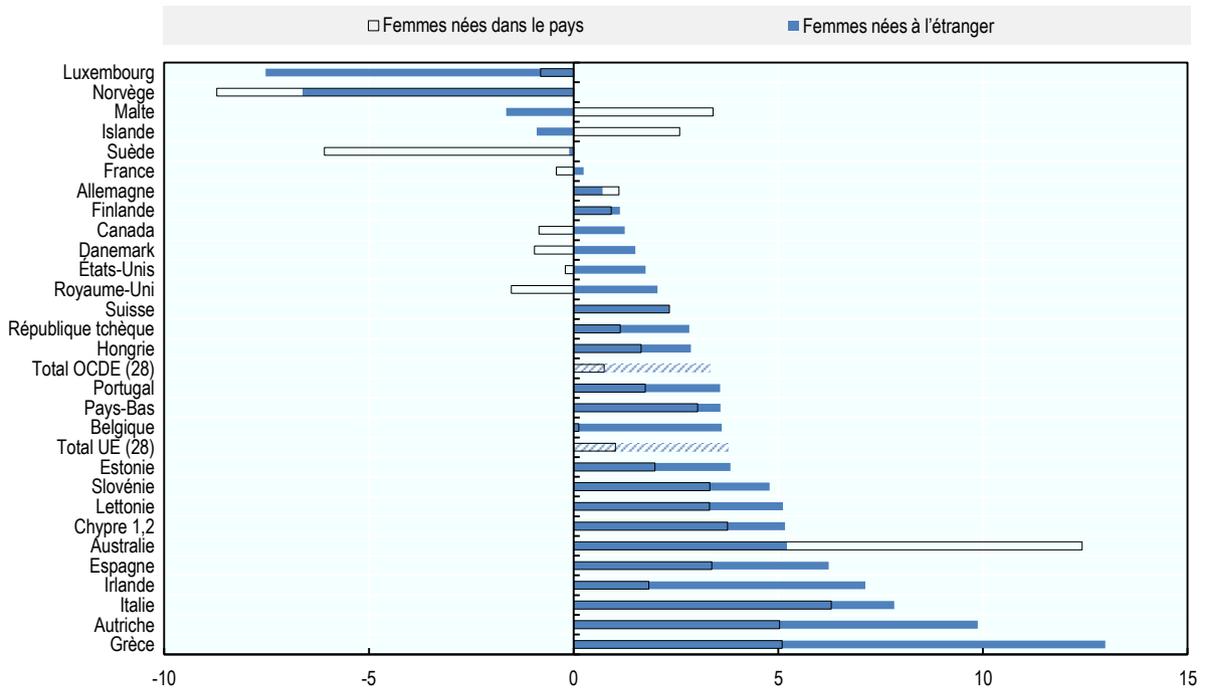
En pourcentage des femmes en emploi âgées de 15 à 64 ans nées à l'étranger (E) et dans le pays (P), 2015-16



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933894758>

Graphique 6.14. Évolution de la part de femmes travaillant à temps partiel

Évolution en points de pourcentage, 15-64 ans, entre 2006-07 et 2015-16



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933894777>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

6.7. Niveau de qualification des emplois et activités économiques

Définition

Le niveau de qualification des emplois est mesuré par la Classification internationale type des professions (CITP). L'indicateur du niveau de qualification des emplois compare la part des travailleurs occupant des emplois peu qualifiés (professions élémentaires impliquant des tâches simples, routinières et, souvent, des efforts physiques [CITP 9]) et la part des travailleurs occupant des emplois très qualifiés (par exemple : cadres supérieurs, professions intellectuelles et scientifiques et professions intermédiaires [CITP 1-3]). La composition par activité économique correspond à quatre grands secteurs : industrie manufacturière, énergie et bâtiment ; commerce, services d'hôtellerie et de restauration ; services publics (y compris administration publique, éducation, santé et travail social) ; et autres secteurs.

Population étudiée

Personnes occupées âgées de 15 à 64 ans.

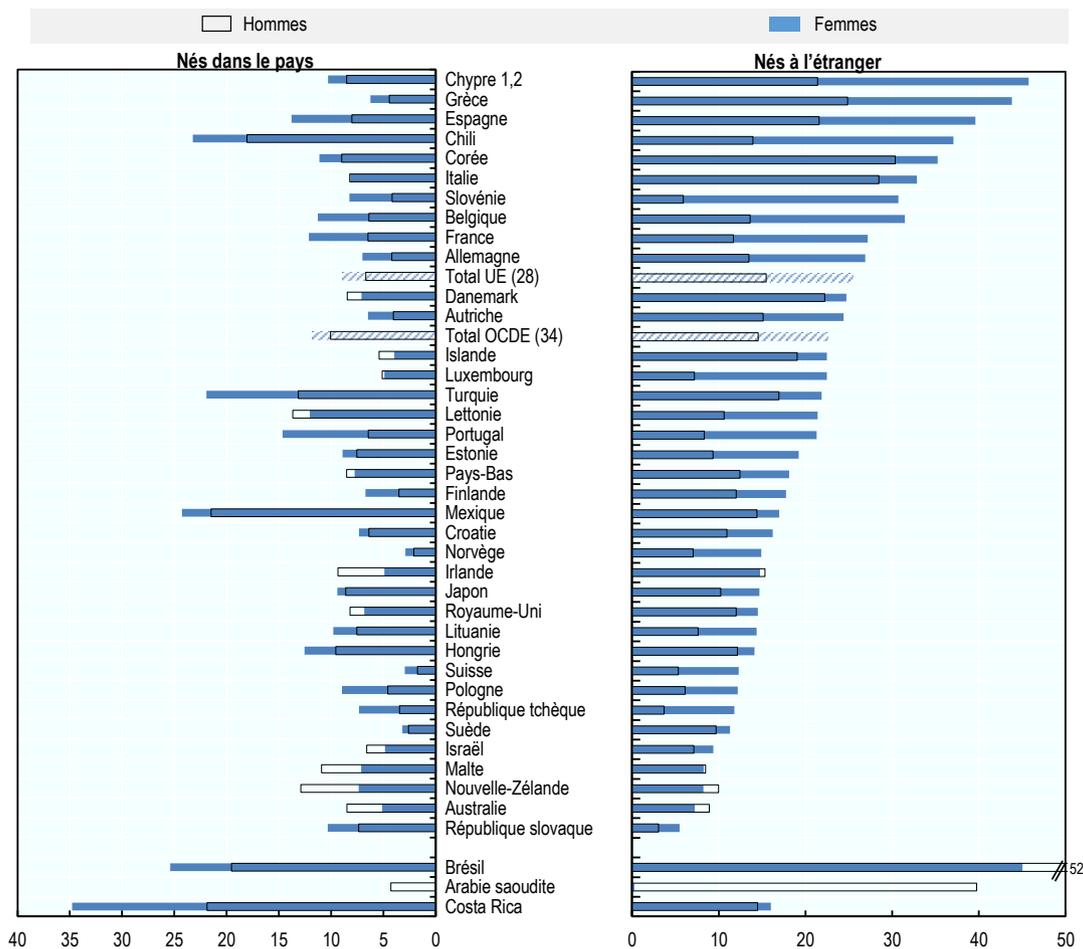
Dans l'OCDE et l'UE, les femmes immigrées et nées dans le pays sont en général plus susceptibles que les hommes d'occuper des emplois peu qualifiés. L'inverse est vrai dans quatre pays seulement, à savoir l'Australie, l'Irlande, Malte et la Nouvelle-Zélande. Dans l'UE, 25 % des femmes immigrées occupent des emplois subalternes, par rapport à 9 % des femmes nées dans le pays et à 15 % des hommes immigrés. À l'échelle de l'UE, 27 % des emplois peu qualifiés sont occupés par des immigrés – 29 % de l'emploi peu qualifié féminin et 25 % de l'emploi peu qualifié masculin. La concentration des immigrés des deux sexes est particulièrement forte dans les emplois peu qualifiés au Chili, en Corée et dans les pays d'Europe du Sud (sauf au Portugal). Dans ces pays, mais aussi dans la plupart des autres pays de l'OCDE et de l'UE, les disparités entre les femmes et les hommes sont également plus marquées chez les immigrés que chez les personnes nées dans le pays. Dans l'Europe du Sud (sauf une fois encore au Portugal), mais aussi au Chili, en Corée et en Slovaquie, plus de 30 % des femmes immigrées occupent des emplois peu qualifiés – environ 20 points de pourcentage de plus que leurs homologues masculins (et 5 points de plus en Italie et en Corée). Dans la plupart des pays de destination de longue date, aussi, en particulier en Belgique, en France et au Luxembourg, on compte au moins deux fois plus de femmes nées à l'étranger dans des emplois peu qualifiés que d'hommes nés à l'étranger, ce qui se traduit par de plus grandes disparités entre les sexes que parmi les personnes nées dans le pays. L'écart entre les femmes et les hommes nés dans le pays est en revanche inférieur à 10 points de pourcentage.

À l'autre extrémité du marché du travail, les travailleurs immigrés sont sous-représentés aux postes très qualifiés, mais la part des femmes est supérieure à celle des hommes. Par conséquent, par rapport aux hommes, les femmes immigrées sont beaucoup moins susceptibles d'occuper des emplois moyennement qualifiés. Environ 35 % des immigrées occupées dans l'OCDE, et 33 % dans l'UE, sont pourvues d'emplois très qualifiés. Les pourcentages respectifs chez les femmes nées dans le pays sont de 39 % et de 45 % et, chez les hommes immigrés, de 32 % et de 31 %. Dans l'ensemble, l'écart entre les femmes et les hommes immigrés en termes d'occupation de postes très qualifiés s'est réduit ces dix dernières années dans l'OCDE et l'UE étant donné que la part d'hommes occupés travaillant à ce niveau de qualification a augmenté plus vite que celle des femmes. L'inverse est vrai chez les personnes nées dans le pays.

Dans tous les pays, par rapport aux femmes nées dans le pays, les femmes immigrées sont sous-représentées dans les services publics. En revanche, elles sont plus susceptibles de travailler dans l'industrie manufacturière aux États-Unis, alors que dans l'UE elles sont sous-représentées dans ce secteur. Dans l'UE, elles sont légèrement surreprésentées dans le commerce et les services d'hôtellerie et de restauration, et fortement surreprésentées dans les services aux ménages. À l'échelle de l'UE, les femmes immigrées sont dix fois plus susceptibles de travailler dans ce secteur que celles qui sont nées dans le pays, avec respectivement 11.5 % et 1 %, même si ce résultat est largement imputable aux pays de l'Europe du Sud, où la proportion dépasse souvent 20 % chez les femmes immigrées occupées. Aux États-Unis, le chiffre correspondant n'est que de 2 %. En ce qui concerne les hommes, les immigrés sont surreprésentés à la fois aux États-Unis et dans l'UE dans le secteur du bâtiment mais sous-représentés dans l'industrie manufacturière.

Graphique 6.15. Part occupant des emplois peu qualifiés, selon le sexe

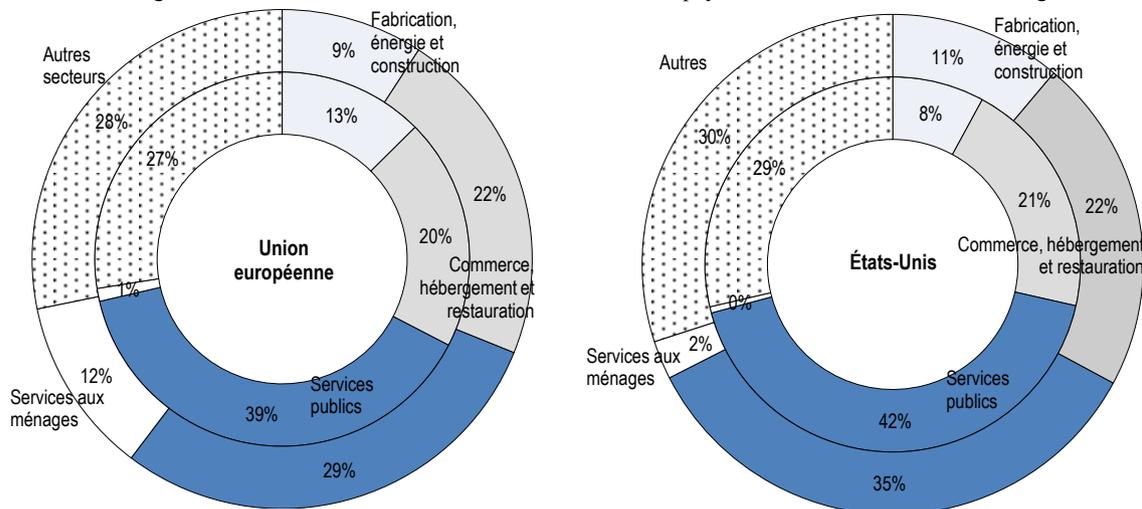
Pourcentages de la population en emploi, 15-64 ans, 2017



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933894796>

Graphique 6.16. Composition de la main-d'œuvre féminine par activité économique

Pourcentages, 15-64 ans, 2015-16, anneau intérieur : nés dans le pays, anneau extérieur : nés à l'étranger



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933894891>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

6.8. Déclassement

Définition

Le taux de déclassement correspond à la part des personnes ayant un niveau d'éducation élevé (niveaux 5-8 de la CITE, voir indicateur 6.2), qui occupent un emploi peu ou moyennement qualifié conformément à la CITP (niveaux 4 à 9 de la CIP, voir indicateur 6.7).

Population étudiée

Personnes non scolarisées âgées de 15 à 64 ans, en emploi et ayant un niveau d'éducation élevé (hors forces armées [CITP 0], pour lesquelles les données relatives au niveau de qualification ne sont pas référencées).

Dans l'OCDE et l'UE, le déclassement est plus répandu chez les immigrés que chez les personnes nées dans le pays, et beaucoup plus fréquent chez les femmes immigrées. Dans l'OCDE, en effet, 36 % d'entre elles occupent un emploi dans lequel elles sont déclassées, contre 34 % des hommes immigrés, par rapport à respectivement 29 % et 33 % des femmes et des hommes nés dans le pays. Dans l'UE, l'écart entre les deux sexes est plus marqué chez les immigrés, avec 36 % de femmes et 31 % d'hommes déclassés (22 % et 20 % parmi les personnes nées dans le pays). Le taux de déclassement est plus élevé, toutefois, chez les hommes nés dans le pays que chez les hommes nés à l'étranger et chez les femmes nées dans le pays dans les pays d'Amérique latine membres de l'OCDE, en Lituanie, en Turquie, en Suisse et aux États-Unis. C'est dans les pays nordiques que l'écart entre les personnes nées à l'étranger et celles nées dans le pays en termes de taux de déclassement est le plus grand, et en particulier chez les hommes, ces pays ayant accueilli de nombreux migrants humanitaires souvent déclassés dans l'emploi qu'ils occupent. L'écart est également marqué dans l'Europe du Sud (sauf au Portugal), mais entre les populations de femmes. Plus de la moitié des femmes immigrées diplômées du supérieur en Italie, en Espagne et en Grèce sont déclassées dans leur emploi, tandis que la proportion chez leurs homologues masculins est inférieure de 8 à 15 points de pourcentage.

Dans l'UE, les immigrés non originaires de l'UE sont plus souvent déclassés dans leur emploi que les personnes nées dans le pays, le taux de déclassement des femmes à l'échelle de l'UE étant supérieur de 17 points de pourcentage à celui des femmes nées dans le pays, et l'écart entre les deux groupes étant de 13 points pour les hommes. Le taux de déclassement des immigrés originaires de l'UE, femmes et hommes confondus, est aussi supérieur à celui des personnes nées dans le pays, quoique dans une moindre mesure. Les femmes immigrées originaires de l'UE en Lettonie, au Portugal et en Irlande, toutefois, affichent un taux de déclassement supérieur à celui des femmes nées dans le pays ou dans un pays hors UE, ce qui est le cas des hommes et des femmes originaires de l'UE immigrés au Royaume-Uni.

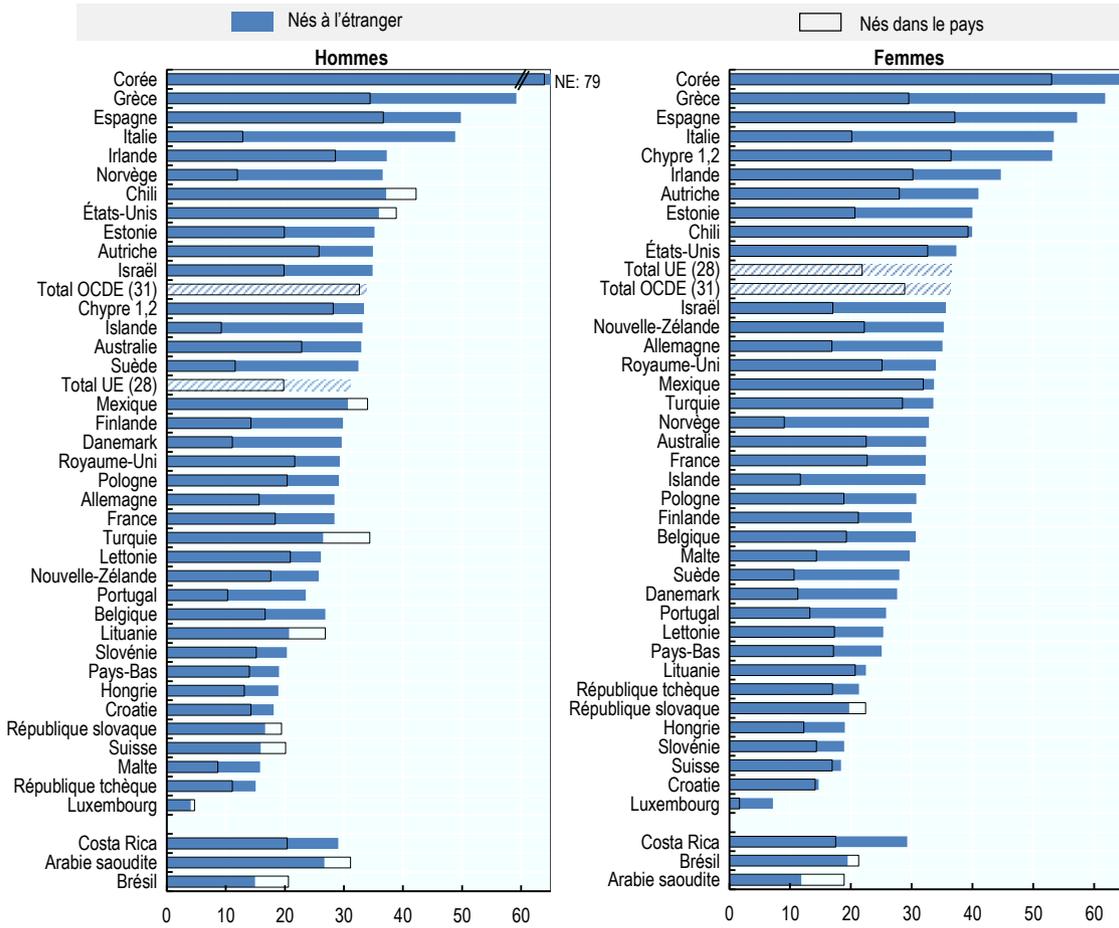
Avoir obtenu un diplôme du supérieur dans le pays de destination limite le risque pour une femme d'être déclassée dans son emploi. À l'échelle de l'UE, 46 % des femmes immigrées ayant fait leurs études à l'étranger sont déclassées dans leur emploi contre 37 % de leurs homologues masculins et 30 % des femmes immigrées ayant étudié dans le pays de résidence. Dans l'ensemble de l'UE, les différences de taux de déclassement entre hommes et femmes sont plus faibles lorsque les immigrés ont étudié dans le pays de résidence.

Le taux de déclassement des femmes a légèrement augmenté ces dix dernières années dans l'ensemble de l'UE (+2 points de pourcentage qu'elles soient nées à l'étranger ou dans le pays), mais aussi en Australie, tandis qu'il a diminué légèrement aux États-Unis. En Grèce, le taux de déclassement des femmes nées dans le pays a progressé de 13 points de pourcentage, alors qu'il est resté relativement stable les immigrées, mais à un niveau plus élevé.

Quant aux hommes immigrés, dans l'UE leur taux de déclassement est analogue à celui d'avant la crise, et il a même légèrement reculé aux États-Unis. Les hommes nés dans le pays, en revanche, sont légèrement plus susceptibles qu'avant le ralentissement économique d'occuper des emplois dans lesquels ils sont déclassés. Si l'écart entre les femmes et les hommes nés dans le pays en termes de déclassement s'est réduit dans les pays de destination de longue date comme l'Autriche et la Suisse, il est resté le même chez les immigrés. En Hongrie toutefois, il s'est atténué entre les femmes et les hommes, quel que soit leur lieu de naissance. Par conséquent, les femmes immigrées diplômées du supérieur dans ces pays sont désormais moins susceptibles qu'avant la crise d'être déclassées dans leur emploi. L'inverse est vrai en Italie, où elles sont désormais plus susceptibles d'être déclassées.

Graphique 6.17. Taux de déclassement, selon le sexe

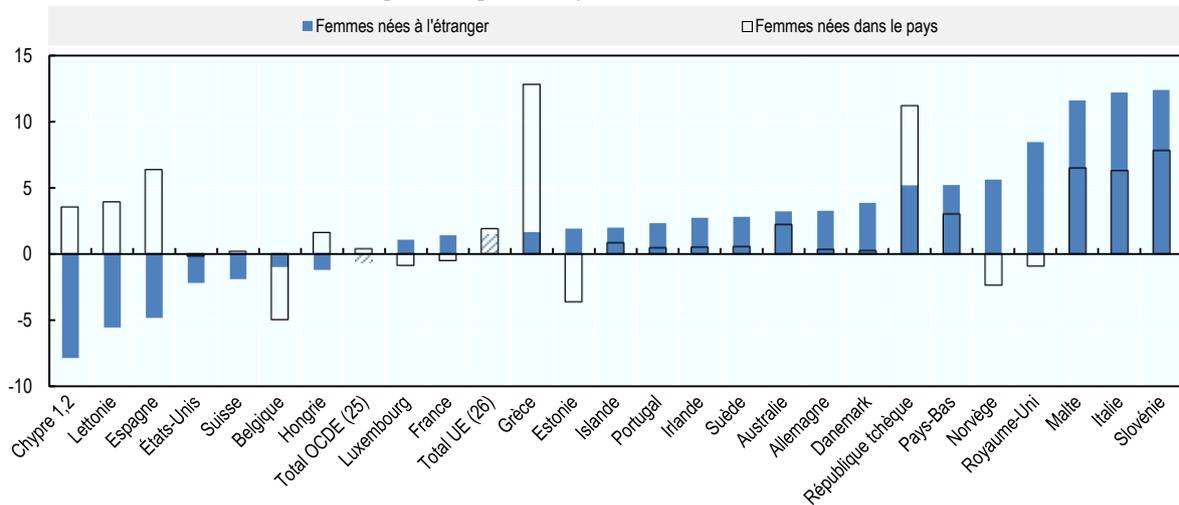
Pourcentages, 15-64 ans, 2015-16



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933894815>

Graphique 6.18. Évolution du taux de déclassement des femmes

Évolution en points de pourcentage, 15-64 ans, entre 2006-07 et 2017



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933894834>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

6.9. Discrimination perçue

Définition

Cette section examine la part d'immigrés qui déclarent avoir été victimes de discrimination. Dans l'UE, la discrimination perçue est le sentiment, pour les immigrés, d'appartenir à un groupe faisant l'objet d'une inégalité de traitement sur la base de l'origine ethnique, de la nationalité ou de la « race ». En Australie et au Canada, la discrimination perçue fait référence aux expériences individuelles de discrimination. Aux États-Unis, seuls les actes de discrimination dans le domaine de l'emploi sont pris en compte, plus précisément les personnes qui ont le sentiment d'avoir été traitées de façon inégalitaire dans le cadre du travail au cours des cinq dernières années.

Population étudiée

Personnes nées à l'étranger et âgés de 15 à 64 ans.

Dans l'ensemble de l'UE, les hommes nés à l'étranger sont plus nombreux que les femmes (15 % par rapport à 13 %) à déclarer appartenir à un groupe victime de discrimination sur la base de l'origine ethnique, de la nationalité ou de la « race ». En Grèce, près d'un homme immigré sur quatre estime faire l'objet d'actes de discrimination, de même qu'un sur cinq dans la majorité des pays d'immigration de longue date, notamment en France, en Belgique et aux Pays-Bas. À l'opposé, la Slovénie et la Croatie sont les pays où les hommes et les femmes nés à l'étranger font état des niveaux de discrimination les plus bas.

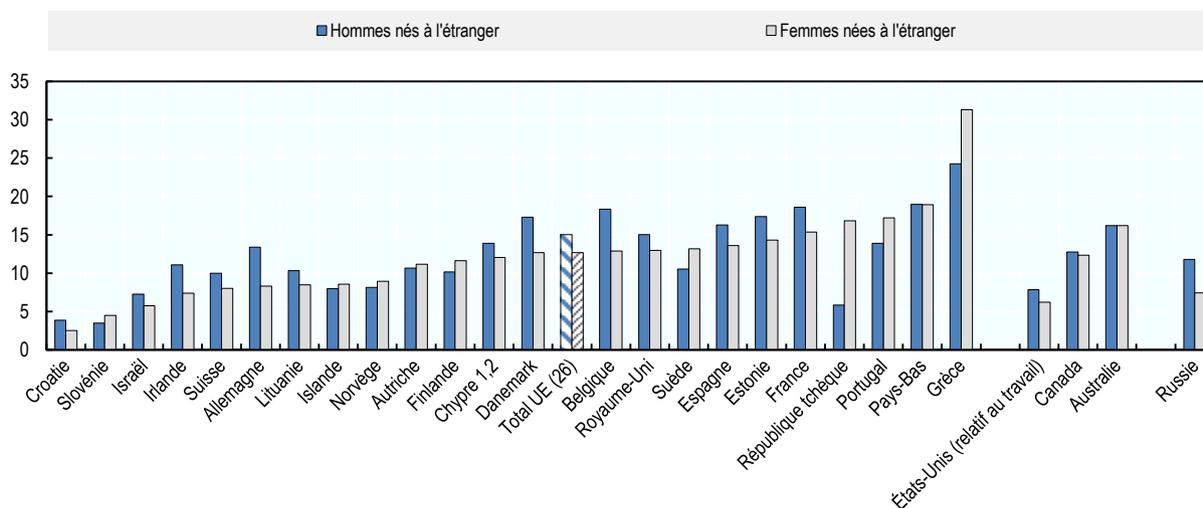
Toutefois, la perception de la discrimination par les hommes et les femmes varie largement d'un pays à un autre. En Allemagne, par exemple, les hommes nés à l'étranger sont presque deux fois plus susceptibles que les femmes d'avoir le sentiment d'être victimes de discrimination. En Belgique, au Danemark et en Irlande, aussi, le sentiment est beaucoup plus répandu chez les hommes nés à l'étranger que chez les femmes. L'inverse est vrai en Grèce, toutefois, où 31 % des femmes nées à l'étranger évoquent des cas de discrimination, par rapport à 24 % de leurs homologues masculins. Au Portugal et en Suède, les femmes immigrées se sentent également davantage victimes de discrimination et, en République tchèque, elles sont presque trois fois plus nombreuses. Dans les pays en dehors de l'Europe, les femmes et les hommes estiment subir des actes de discrimination dans les mêmes proportions, les États-Unis faisant exception, la part d'hommes immigrés ayant le sentiment d'être victimes de discrimination dans le cadre du travail étant supérieure à celle des femmes (8 % par rapport à 6 %).

La façon dont la discrimination est perçue a considérablement changé ces dix dernières années, avec des différences marquées entre les femmes et les hommes dans quelques pays. Les comparaisons entre les périodes 2002-08 et 2010-16 montrent que le niveau de discrimination perçue chez les hommes nés à l'étranger a beaucoup diminué en Autriche et en Espagne, davantage que celui des femmes immigrées. Il a également baissé au Royaume-Uni, au Portugal et dans les pays nordiques (sauf en Finlande), mais il a augmenté chez les femmes nées à l'étranger. La tendance inverse a été observée entre les deux périodes en Allemagne, en France et aux Pays-Bas, où les femmes nées à l'étranger ont signalé moins de cas de discrimination et les hommes davantage (sauf en Allemagne). En Belgique, la fréquence de la discrimination perçue a augmenté, mais dans une moindre mesure chez les femmes nées à l'étranger que chez les hommes. Le sentiment de discrimination a reculé au Canada chez les immigrés des deux sexes, tandis que dans les autres pays non européens il n'a pas beaucoup évolué pour les deux sexes ces dix dernières années.

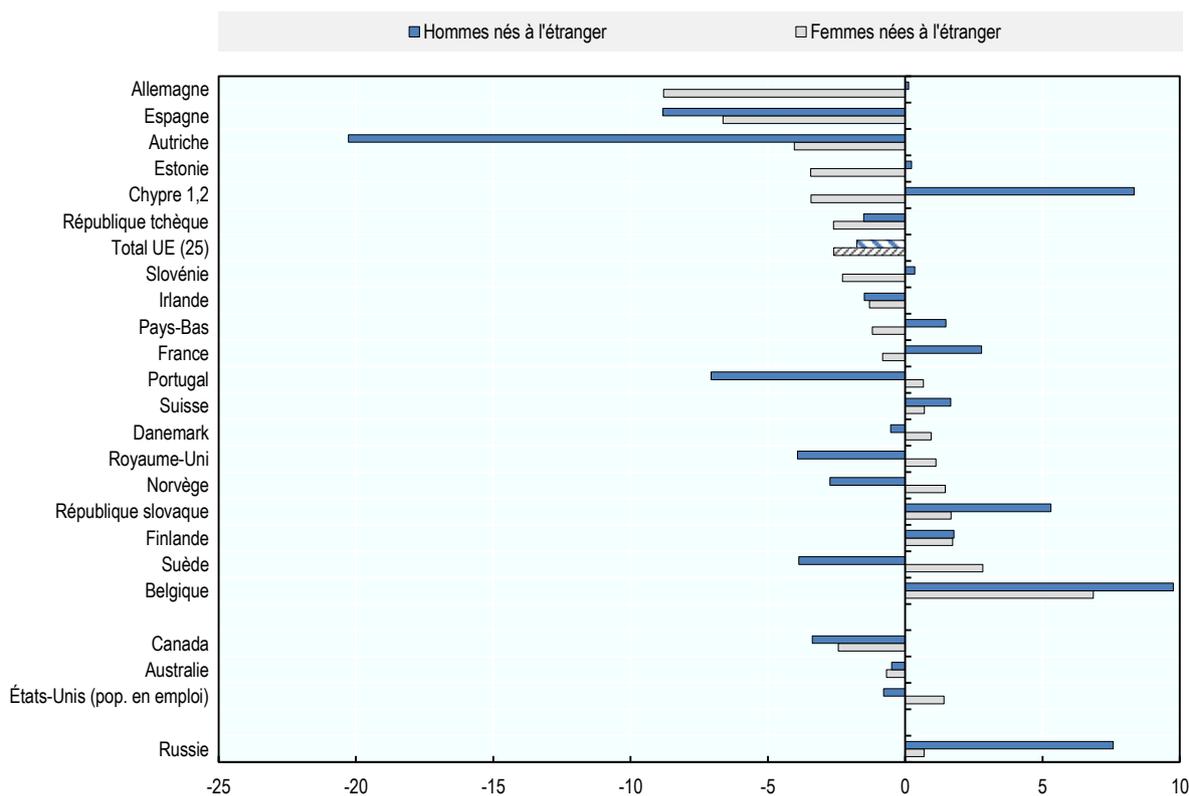
Les immigrés récents – arrivés dans leur pays d'accueil dans l'OCDE depuis moins de 10 ans – estiment en général plus souvent faire l'objet d'une discrimination que les immigrés installés depuis plus longtemps. Cela est particulièrement vrai chez les femmes immigrées : 15 % des immigrées récentes (16 % des hommes) ont le sentiment d'être victimes de discrimination, par rapport à 11 % des immigrées installées (14 % des hommes).

Graphique 6.19. Discrimination autodéclarée, selon le sexe

Pourcentages, 15-64 ans, 2008-16

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933894853>**Graphique 6.20. Évolution de la discrimination autodéclarée, selon le sexe**

Points de pourcentage, 15-64 ans, entre 2002-08 et 2010-16

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933894872>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

Notes et sources

Notes concernant Chypre

1. Note de la Turquie : Les informations figurant dans ce document qui font référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'Île. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'Île. La Turquie reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Turquie maintiendra sa position sur la « question chypriote ».
2. Note de tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de l'Union européenne : La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Turquie. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.

Note concernant Israël

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Notes des graphiques et des tableaux

La Lituanie n'était pas membre de l'OCDE au moment de la préparation de cette publication. Par conséquent, la Lituanie n'apparaît pas dans la liste des pays membres et n'est pas comprise dans les agrégats correspondant à cette zone.

Le 25 mai 2018, le Conseil de l'OCDE a invité la Colombie à devenir un pays membre. Les instruments d'adhésion à la Convention de l'OCDE n'étant pas encore déposés par la Colombie au moment de la préparation de cette publication, la Colombie n'apparaît pas dans la liste des pays membres et n'est pas comprise dans les agrégats correspondant à cette zone.

Les données de la Nouvelle-Zélande, du Japon et du Canada incluent les personnes toujours scolarisées. Les données de l'Australie comprennent les personnes âgées de plus de 24 ans qui sont toujours scolarisées. Les États-Unis incluent les personnes de plus de 55 ans qui sont toujours scolarisées et calculent les taux pour la tranche d'âge des 16-64 ans.

Le Japon détermine le statut d'immigré sur la base de la nationalité, et non sur la base du pays de naissance. La Corée inclut dans sa population immigrée tous les étrangers et les immigrants naturalisés au cours des 5 dernières années.

Indicateurs 6.2, 6.3, 6.4, 6.8 : en Corée, les personnes ayant suivi des études au niveau 4 de la CITE sont compris dans les personnes ayant un niveau d'éducation élevé.

Graphique 6.3 : le Japon n'est pas inclus dans le total OCDE.

Indicateur 6.6 : Le travail à temps partiel au Mexique correspond à une semaine de travail de moins de 35 heures.

Graphique 6.13 : Pour le Japon, la Corée et le Mexique, il n'est pas possible de distinguer le temps partiel volontaire et le temps partiel subi.

Indicateur 6.9 : Les données sur les pays européens font référence au sentiment d'appartenance à un groupe qui est victime de discrimination sur la base de l'origine ethnique, de la nationalité ou de la « race ». Les données de l'Australie font référence aux immigrants qui déclarent avoir fait l'objet d'une discrimination ou avoir été traités de façon inégalitaire en raison de la couleur de leur peau, de leur nationalité, de leur origine

ethnique ou de la langue qu'ils parlent. Les données du Canada correspondent aux immigrants qui ont été victimes de discrimination ou qui ont été traités de façon inégalitaire au cours des cinq dernières années en raison de leur origine ethnique, de leur culture ou de la couleur de leur peau. Il existe deux ensembles de données pour les États-Unis. Le premier ensemble de données (pour l'année 2016) fait référence aux répondants qui estiment qu'ils ont été victimes de discrimination dans le domaine de l'emploi (par exemple, lorsqu'ils ont postulé pour un emploi, ou en matière d'augmentation de salaire ou de promotion) au cours des cinq dernières années en raison de leur origine ethnique ou de leur nationalité. Le second ensemble de données fait référence aux répondants en emploi qui ont le sentiment, d'une façon ou d'une autre, d'être victimes de discrimination au travail en raison de leur origine ethnique.

Les moyennes tiennent compte des taux qui ne peuvent pas être publiés individuellement en raison de la taille insuffisante des échantillons.

Pour des données plus détaillées, se reporter aux Annexes A, B, C et D.

Tableau 6.1. Sources par indicateur

	6.1 Population féminine	6.2 Niveau d'éducation	6.3 Emploi et participation au marché du travail	6.4 Chômage	6.5 Inactivité subie	6.6 Heures de travail	6.7 Niveau de qualification des emplois et activités économiques	6.8 Déclassement	6.9 Discrimination perçue
OCDE/UE									
Allemagne	IMD 2007 & 2017	UE-EFT 2006-07 & Mikrozensus 2016	UE-EFT 2006-07 & Mikrozensus 2016	UE-EFT 2006-07 & Mikrozensus 2016	..	UE-EFT 2006-07 & Mikrozensus 2016	Mikrozensus 2016	UE-EFT 2006-07 & Mikrozensus 2016	ESS 2008-16, 2002-08 & 2010-16
Australie	IMD 2007 & 2017	ASEW 2007 & EFT 2017	ASEW 2007 & EFT 2017, ASEW 2016 (par niveau d'éducation)	ASEW 2007 & EFT 2017, ASEW 2016 (par niveau d'éducation)	PJSM 2016	EFT 2006-07 & 2015-16	ASEW 2016	ASEW 2007 & 2016	ESG 2014
Autriche	IMD 2007 & 2017	UE-EFT 2006-07 & 2017	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (par niveau d'éducation)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2017, 2015-16 (F6.16)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	ESS 2002-06 & 2014-16
Belgique	IMD 2007 & 2017	UE-EFT 2006-07 & 2017	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (par niveau d'éducation)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2017, 2015-16 (F6.16)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	ESS 2008-16, 2002-08 & 2010-16
Bulgarie	Eurostat 2011 & 2017	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	ESS 2008-12
Canada	Recensement 2006 & 2016	EFT 2006-07 & 2017	EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (par niveau d'éducation)	EFT 2006-07 & 2017, 2015 (par niveau d'éducation)	..	EFT 2006-07 & 2015-16	ESG 2004 & 2014
Chili	IMD 2009 & 2015	CASEN 2015	CASEN 2015	CASEN 2015	..	CASEN 2015	CASEN 2015	CASEN 2015	..
Chypre ^{1,2}	Eurostat 2009 & 2017	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	ESS 2008-12, 2006-08 & 2010-12
Corée	IMD 2007 & 2016	SILCLF 2017 & EAPS 2017 (transmis par MRTC)	SILCLF 2017 & EAPS 2017 (transmis par MRTC)	SILCLF 2017 & EAPS 2017 (transmis par MRTC)	..	SILCLF 2017 & EAPS 2017 (transmis par MRTC)	SILCLF 2017 & EAPS 2017 (transmis par MRTC)	SILCLF 2017 & EAPS 2017 (transmis par MRTC)	..
Croatie	Eurostat 2017	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	ESS 2008-10
Danemark	IMD 2007 & 2017	UE-EFT 2006-07 & 2017	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (par niveau d'éducation)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	ESS 2008-14, 2002-08 & 2010-14

	6.1 Population féminine	6.2 Niveau d'éducation	6.3 Emploi et participation au marché du travail	6.4 Chômage	6.5 Inactivité subie	6.6 Heures de travail	6.7 Niveau de qualification des emplois et activités économiques	6.8 Déclassement	6.9 Discrimination perçue
Espagne	IMD 2007 & 2017	UE-EFT 2006-07 & 2017	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (par niveau d'éducation)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2017, 2015-16 (F6.16)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	ESS 2008-14, 2002-08 & 2010-14
Estonie	Eurostat 2009 & 2017	UE-EFT 2006-07 & 2017	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (par niveau d'éducation)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2017, 2015-16 (F6.16)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	ESS 2008-16, 2004-08 & 2010-16
États-Unis	IMD 2007 & 2015	CPS 2006-07 & 2016-17	CPS 2006-07 & 2016-17	CPS 2006-07 & 2016-17	CPS 2006-07 & 2016-17	CPS 2006-07 & 2016-17	CPS 2016-17 (Les hautement qualifiés uniquement)	CPS 2006-07 & 2016-17	USGSS 2006-10 & 2012-14 (pop. en emploi); USGSS 2016 (relatifs au travail)
Finlande	IMD 2007 & 2017	UE-EFT MAH 2014	UE-EFT 2006-07 & 2017; UE-EFT MAH 2014 (par niveau d'éducation)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE); UE-EFT MAH 2014 (par niveau d'éducation)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2015-16	UE-EFT MAH 2014	ESS 2008-16, 2002-08 & 2010-16
France	IMD 2007 & 2014	UE-EFT 2006-07 & 2017	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (par niveau d'éducation & F6.7)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2017, 2015-16 (F6.16)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	ESS 2008-16, 2002-08 & 2010-16
Grèce	Eurostat 2009 & 2017	UE-EFT 2006-07 & 2017	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (par niveau d'éducation)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2017, 2015-16 (F6.16)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	ESS 2008-10
Hongrie	IMD 2007 & 2017	UE-EFT 2006-07 & 2017	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (par niveau d'éducation)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2017, 2015-16 (F6.16)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	ESS 2008-14, 2002-08 & 2010-14
Irlande	IMD 2007 & 2016	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	ESS 2008-16, 2002-08 & 2010-16
Islande	IMD 2007 & 2017	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	ESS 2012+2016
Israël	IMD 2007 & 2016	EFT 2017	EFT 2017	EFT 2017	EFT 2016	EFT 2016	EFT 2017	EFT 2017	ESS 2008-16, 2002+2008 & 2010-16
Italie	IMD 2008 & 2017	UE-EFT 2006-07 & 2017	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (par niveau d'éducation)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2017, 2015-16 (F6.16)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	..
Japon	IMD 2007 & 2017	Recensement 2010	Recensement 2015	Recensement 2015	..	Recensement 2015	Recensement 2015

	6.1 Population féminine	6.2 Niveau d'éducation	6.3 Emploi et participation au marché du travail	6.4 Chômage	6.5 Inactivité subie	6.6 Heures de travail	6.7 Niveau de qualification des emplois et activités économiques	6.8 Déclassement	6.9 Discrimination perçue
Lettonie	Eurostat 2007 & 2017	UE-EFT 2006-07 & 2017	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (par niveau d'éducation)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2017, 2015-16 (F6.16)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	..
Lituanie	Eurostat 2007 & 2017	UE-EFT 2006-07 & 2017	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (par niveau d'éducation)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2017, 2015-16 (F6.16)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	ESS 2010-14
Luxembourg	IMD 2010 & 2017	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	..
Malte	Eurostat 2009 & 2017	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	..
Mexique	IMD 2007 & 2016	ENOE 2017	ENOE 2017	ENOE 2017	..	ENOE 2016	ENOE 2017	ENOE 2017	..
Norvège	IMD 2007 & 2016	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	ESS 2008-16, 2002-08 & 2010-16
Nouvelle-Zélande	IMD 2007 & 2014	EFT 2006-07 & Q2-4/2015-Q1/2016	EFT 2006-07 & Q2-4/2015-Q1/2016	EFT 2006-07 & Q2-4/2015-Q1/2016	..	EFT 2017	EFT 2017	EFT 2006-07 & EFT 2017	..
Pays-Bas	Eurostat 2009 & 2017	UE-EFT 2006-07 & 2017	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (par niveau d'éducation)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2017, 2015-16 (F6.16)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	ESS 2008-16, 2002-08 & 2010-16
Pologne	Eurostat 2009 & 2017	UE-EFT 2006-07 & 2017	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (par niveau d'éducation)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2017, 2015-16 (F6.16)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	ESS 2008-16, 2002-08 & 2010-16
Portugal	Eurostat 2009 & 2017	UE-EFT 2006-07 & 2017	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (par niveau d'éducation)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2017, 2015-16 (F6.16)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	ESS 2008-14, 2002-08 & 2010-14
République slovaque	IMD 2017	UE-EFT 2006-07 & 2017	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (par niveau d'éducation)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2017, 2015-16 (F6.16)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	ESS 2008-12, 2004-08 & 2010-12
République tchèque	Eurostat 2009 & 2017	UE-EFT 2006-07 & 2017	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (par niveau d'éducation)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2017, 2015-16 (F6.16)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	ESS 2008-16, 2002-04+2008 & 2010-16
Roumanie	Eurostat 2017	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	..

	6.1 Population féminine	6.2 Niveau d'éducation	6.3 Emploi et participation au marché du travail	6.4 Chômage	6.5 Inactivité subie	6.6 Heures de travail	6.7 Niveau de qualification des emplois et activités économiques	6.8 Déclassement	6.9 Discrimination perçue
Royaume-Uni	IMD 2007 & 2017	UE-EFT 2006-07 & 2017	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (par niveau d'éducation)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2017, 2015-16 (F6.16)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	ESS 2008-16, 2002-08 & 2010-16
Slovénie	Eurostat 2009 & 2017	UE-EFT 2006-07 & 2017	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (par niveau d'éducation)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2017, 2015-16 (F6.16)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	ESS 2008-16, 2002-08 & 2010-16
Suède	IMD 2007 & 2017	UE-EFT 2006-07 & 2017	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (par niveau d'éducation)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2017, 2015-16 (F6.16)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	ESS 2008-16, 2002-08 & 2010-16
Suisse	IMD 2010 & 2017	UE-EFT 2006-07 & 2017	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (par niveau d'éducation)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2017, 2015-16 (F6.16)	UE-EFT 2006-07 & 2017, 2015-16 (Immigrés hors UE)	ESS 2008-16, 2002-08 & 2010-16
Turquie	IMD 2016 & DIOC 2010/11	EFT 2015	EFT 2015	EFT 2015	..	EFT 2015	EFT 2015	EFT 2015	..
Pays partenaires/du G20									
Afrique du Sud	Recensement IPUMS 2011	Recensement IPUMS 2011	Recensement IPUMS 2011	Recensement IPUMS 2011
Arabie saoudite	Population Characteristics Survey 2017	..	Recensement 2010	EFT 2016	EFT 2016	..
Argentine	Recensement IPUMS 2010	Recensement IPUMS 2010	Recensement IPUMS 2010	Recensement IPUMS 2010
Brésil	Recensement IPUMS 2010	Recensement IPUMS 2010	Recensement IPUMS 2010	Recensement IPUMS 2010	Recensement IPUMS 2010	Recensement IPUMS 2011	..
Colombie	Recensement IPUMS 2005	Recensement IPUMS 2005	Recensement IPUMS 2005	Recensement IPUMS 2005
Costa Rica	Recensement IPUMS 2011	Recensement IPUMS 2011	Recensement IPUMS 2011	Recensement IPUMS 2011	Recensement IPUMS 2011	Recensement IPUMS 2012	..
Indonésie	Recensement IPUMS 2010	Recensement IPUMS 2010	Recensement IPUMS 2010	Recensement IPUMS 2010
Russie	Recensement 2010	Recensement 2010	Recensement 2010	Recensement 2010	ESS 2008-12+2016, 2006-08 & 2010-12+2016

Chapitre 7. Intégration des jeunes d'origine immigrée

L'intégration des enfants de parents nés à l'étranger peut être considérée comme un critère pour évaluer la réussite de l'intégration dans le pays d'accueil. Parce qu'ils ont été scolarisés dans le pays d'accueil de leurs parents, les enfants d'immigrés, c'est-à-dire à la fois ceux qui sont nés dans le pays et ceux qui sont arrivés enfants, ne devraient pas, en théorie, rencontrer les mêmes difficultés que les adultes qui arrivent d'un pays étranger. En fin de compte, leurs résultats devraient ressembler à ceux des jeunes qui ne sont pas d'origine immigrée. Ce n'est pourtant pas la réalité dans de nombreux pays d'accueil, notamment en Europe.

Le chapitre commence par analyser des données démographiques de base ainsi que quelques éléments spécifiques aux immigrés afin de situer les jeunes d'origine immigrée (Indicateurs 7.1 et 7.2). Il décrit ensuite leur accès aux services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants (7.3), et dans quelle mesure ces enfants sont concentrés dans certains établissements scolaires (7.4). Il poursuit avec l'analyse de leurs résultats en terme d'éducation : leur performance scolaire (7.5 et 7.6), leur sentiment d'appartenance et de bien-être à l'école (7.7), leur niveau d'éducation (7.8) et leur taux de décrochage scolaire (7.9). Le chapitre examine ensuite leur intégration sur le marché du travail, en prenant en considération les proportions de descendants d'immigrés qui sont déscolarisés et inactifs (NEET) (7.10), leur situation sur le marché du travail (7.11 et 7.12) et la qualité des emplois qu'ils occupent (7.13 et 7.14). Le dernier domaine considéré, à savoir l'inclusion sociale et l'engagement civique, englobe la pauvreté affectant les enfants (7.15), la participation aux élections (7.16) et, enfin, la discrimination perçue (7.17).

Principaux résultats

- Dans l'ensemble de l'OCDE, 27 % des 15-34 ans ont une origine immigrée (c'est-à-dire qu'ils sont nés à l'étranger ou qu'ils ont au moins un parent qui est né à l'étranger), soit 59 millions de personnes. Environ 7 % de ces jeunes sont nés dans le pays de parents immigrés (désigné par la suite comme les descendants d'immigrés) et 5 % d'un parent né dans le pays et d'un parent né à l'étranger. En outre, 5 % sont nés à l'étranger et ont immigré avant l'âge de 15 ans et 9 % sont arrivés après cet âge.
- Dans l'ensemble de l'UE, 21 % des 15-34 ans ont une origine immigrée (soit 25.5 millions de personnes), parmi lesquels un peu plus de 4 % sont des descendants d'immigrés et autant sont arrivés enfants dans leur pays d'accueil, c'est-à-dire avant l'âge de 15 ans ; 5 % sont nés dans le pays d'un couple mixte et 8 % ont immigré à l'âge adulte.
- Les principaux pays de résidence des jeunes d'origine immigrée sont les États-Unis (17.1 millions), l'Allemagne et la France (3.4 millions chacune), le Royaume-Uni et le Canada (2.4 millions chacun).
- Ces dix dernières années, dans l'ensemble de l'OCDE, la part de jeunes nés dans le pays de deux parents immigrés a particulièrement augmenté, notamment aux États-Unis. Les effectifs de ce groupe ont quadruplé en Italie et doublé en Espagne, en Hongrie et en Grèce.
- Dans l'ensemble de l'UE, les résultats en compréhension de l'écrit des descendants d'immigrés âgés de 15 ans sont inférieurs de 25 points à ceux des jeunes sans origine immigrée, ce qui équivaut à plus d'un semestre de scolarité. L'écart est supérieur à une année de scolarité dans les pays nordiques et dans la plupart des pays européens de destination de longue date (sauf au Royaume-Uni). Dans les pays de l'OCDE non européens, l'inverse est vrai, sauf aux États-Unis.
- L'écart de compétences en compréhension de l'écrit entre les élèves de 15 ans nés dans le pays de parents immigrés et ceux sans origine migratoire s'est réduit dans la plupart des pays ces dix dernières années. Cela ne vaut cependant pas pour l'Europe du Sud (sauf au Portugal), la France, la Suède et la Suisse.
- Les résultats scolaires s'améliorent avec la durée du séjour des élèves dans le pays d'accueil, les descendants d'immigrés nés dans le pays étant meilleurs élèves que les immigrés arrivés pendant l'enfance.
- Malgré des progrès manifestes ces dix dernières années, une part non négligeable d'élèves d'origine immigrée ne possèdent pas les compétences de base à l'âge de 15 ans. Dans l'UE, 24 % d'entre eux sont des élèves peu performants, par rapport à 16 % des descendants de parents nés dans le pays, tandis que les descendants d'immigrés sont moins susceptibles de ne pas maîtriser les compétences de base que leurs camarades sans origine immigrée dans la plupart des pays non européens (sauf aux États-Unis).
- La part d'élèves résilients (c'est-à-dire de très bons élèves malgré une origine socioéconomique défavorisée) parmi les descendants d'immigrés a augmenté de 6 points de pourcentage dans l'OCDE ces dix dernières années et de 3 points dans l'UE, tandis qu'elle est restée stable chez les descendants de parents nés dans le pays dans les deux régions. En conséquence, le désavantage des descendants d'immigrés dans ce domaine, observé il y a dix ans, a disparu et, dans l'OCDE, il s'est même transformé en un avantage.
- Dans l'ensemble de l'OCDE, les descendants d'immigrés âgés de 15 à 34 ans sont plus susceptibles d'avoir un niveau d'éducation élevé que les descendants de parents nés dans le pays (46 % par rapport à 42 %). L'inverse est vrai dans l'UE, où les parts respectives sont de 35 % et de 37 %. De la même façon, dans l'UE, les descendants d'immigrés ont plus souvent un niveau d'éducation faible que les descendants de parents nés dans le pays (20.5 % par rapport à 16 %), tandis que la part de personnes ayant un niveau d'éducation faible s'élève à environ 11 % dans les deux groupes dans l'OCDE.
- Ces dix dernières années, la part des jeunes adultes ayant un niveau d'éducation élevé a progressé dans l'ensemble de l'UE et de l'OCDE de 6 points de pourcentage à la fois chez les descendants d'immigrés et chez les descendants de parents nés dans le pays. La hausse a été plus marquée chez les premiers que chez les derniers dans deux pays sur cinq.
- Dans l'ensemble de l'OCDE, 7 % des élèves descendants d'immigrés quittent prématurément le système scolaire (soit 600 000 jeunes par an). La proportion dans l'UE est de 9 %, soit 250 000 élèves. Ces pourcentages sont similaires chez les jeunes descendants de parents nés dans le pays. Quant aux jeunes nés

à l'étranger qui sont arrivés enfants, ils sont 600 000, soit 11 %, à abandonner prématurément leur scolarité dans l'OCDE, et 240 000, soit 15 %, dans l'UE.

- Dans l'UE, la part d'élèves qui quittent prématurément le système scolaire est plus élevée chez les enfants nés dans le pays de parents non originaires de l'UE, notamment dans les pays d'immigration de longue date, sauf au Royaume-Uni.
- Dans la plupart des pays, à l'exception du Canada et du Royaume-Uni, le taux de décrochage scolaire a davantage diminué chez les descendants d'immigrés que chez les descendants de parents nés dans le pays.
- Dans trois pays sur cinq, les descendants d'immigrés sont plus susceptibles d'être ni en emploi, ni scolarisés, ni en formation (NEET) que les descendants de parents nés dans le pays. L'inverse est vrai aux États-Unis et dans l'Europe du Sud (sauf l'Espagne).
- Dans tous les pays européens de l'OCDE à l'exception du Portugal et de la Lituanie, les immigrés et les descendants d'immigrés sont moins susceptibles d'occuper un emploi que les descendants de parents nés dans le pays (de 3 points de pourcentage dans l'ensemble de l'OCDE). À l'échelle de l'UE, l'écart d'emploi entre les descendants d'immigrés et les descendants de parents nés dans le pays s'élève à 6 points. Les immigrés arrivés enfants sont de 8 points moins susceptibles d'occuper un emploi.
- Dans l'ensemble de l'OCDE, le taux d'emploi actuel des jeunes adultes nés dans le pays de parents immigrés est comparable au taux d'il y a dix ans, alors qu'il a légèrement baissé chez les jeunes adultes nés dans le pays de parents nés dans le pays. Toutefois, dans l'UE, la situation des premiers a empiré. La plus forte détérioration chez les descendants d'immigrés a été observée dans les pays qui ont le plus souffert du ralentissement économique, comme la Grèce et l'Italie, mais aussi en France et aux Pays-Bas.
- Le taux de chômage a augmenté depuis le début de la crise économique dans la plupart des pays de l'OCDE et de l'UE. Dans bon nombre de ces pays, le chômage a progressé plus fortement chez les jeunes descendants d'immigrés. Aux États-Unis, en Belgique et en Suède, toutefois, les descendants d'immigrés ont en réalité connu une baisse du chômage.
- Dans l'ensemble de l'UE, 25 % des descendants de parents nés en dehors de l'UE ont un niveau d'éducation qui est supérieur à celui requis par l'emploi qu'ils occupent. Cette part est légèrement plus élevée que parmi les descendants de parents nés dans le pays, mais inférieure de 7 points à celle des descendants de parents nés dans l'UE.
- En Europe, la part des jeunes adultes descendants d'immigrés employés dans le secteur des services publics a globalement augmenté ces dix dernières années. Toutefois, ce groupe reste largement sous-représenté dans un certain nombre de pays européens de l'OCDE comme l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la France et les Pays-Bas.
- Dans l'ensemble de l'OCDE, la moitié des enfants vivant dans des ménages immigrés vivent en-dessous du seuil de pauvreté relative, par rapport à 30 % des enfants des ménages natifs. Si la part est inférieure dans l'UE, elle s'élève tout de même à 40 %, soit deux fois la part des enfants des ménages natifs. Les descendants d'immigrés en Espagne, en Grèce et aux États-Unis sont les plus exposés à la pauvreté.
- Ces dix dernières années, le taux de pauvreté relative des enfants des ménages immigrés a augmenté de 1 point de pourcentage dans l'OCDE et est resté stable dans l'UE. Les hausses les plus importantes, de plus de 10 points, ont été enregistrées en Espagne, en Slovaquie, en Estonie et en France.
- Dans l'UE, l'écart de pauvreté relative entre les enfants des ménages immigrés et les enfants des ménages natifs s'est creusé ces dix dernières années. Cette tendance a été la plus prononcée en Espagne et dans un certain nombre d'autres pays de l'UE comme l'Autriche et la France.
- Dans l'ensemble de l'OCDE et de l'UE, près de 58 % des descendants d'immigrés ayant le droit de vote déclarent avoir voté aux dernières élections nationales (soit 10 points de pourcentage de moins que les descendants de parents nés dans le pays, et 5 points de moins que les immigrés arrivés enfants dans le pays d'accueil). C'est le cas de près de la moitié des immigrés arrivés après l'âge de 15 ans.
- Dans tous les pays de l'UE et de l'OCDE (à l'exception du Canada, de la Suède et d'Israël), les personnes nées dans le pays de deux parents immigrés sont nettement plus susceptibles de se sentir victimes de discrimination que les immigrés qui sont arrivés enfants dans le pays d'accueil.

7.1. Jeunes d'origine immigrée

Définition

Les jeunes d'origine immigrée sont répartis en quatre catégories : a) les jeunes nés dans le pays de deux parents nés à l'étranger (appelés aussi « descendants d'immigrés » ou « nés dans le pays de parents nés à l'étranger ») ; b) les jeunes d'origine mixte nés dans le pays (ayant un parent né dans le pays et un né à l'étranger) ; c) les jeunes nés à l'étranger qui ont immigré dans leur enfance (avant l'âge de 15 ans) ; d) les jeunes nés à l'étranger qui ont immigré à l'âge adulte (c'est-à-dire qui avaient 15 ans ou plus à leur arrivée). Ces derniers ne font pas partie de la population observée dans ce chapitre ; sauf indication contraire, ils sont présentés uniquement dans cet indicateur.

Population étudiée

Population âgée de 15 à 34 ans.

À l'échelle de l'OCDE, 27 % des jeunes sont nés à l'étranger ou ont des parents qui sont nés à l'étranger (59 millions). Parmi les jeunes, 7 % sont nés dans le pays de deux parents immigrés et 5 % d'un parent né dans le pays et d'un parent né à l'étranger. En outre, 5 % des jeunes nés à l'étranger sont arrivés enfants (avant l'âge de 15 ans) et 9 % sont arrivés après cet âge. Dans l'UE, les proportions sont moins importantes. Près d'un jeune sur cinq est issu de l'immigration (25.5 millions) dont un peu plus de 4 % sont des descendants d'immigrés nés dans le pays, et autant sont nés à l'étranger et arrivés avant l'âge de 15 ans. Une part légèrement supérieure, soit 5 %, est d'origine mixte. Enfin, 8 % des jeunes de l'UE ont immigré à l'âge adulte.

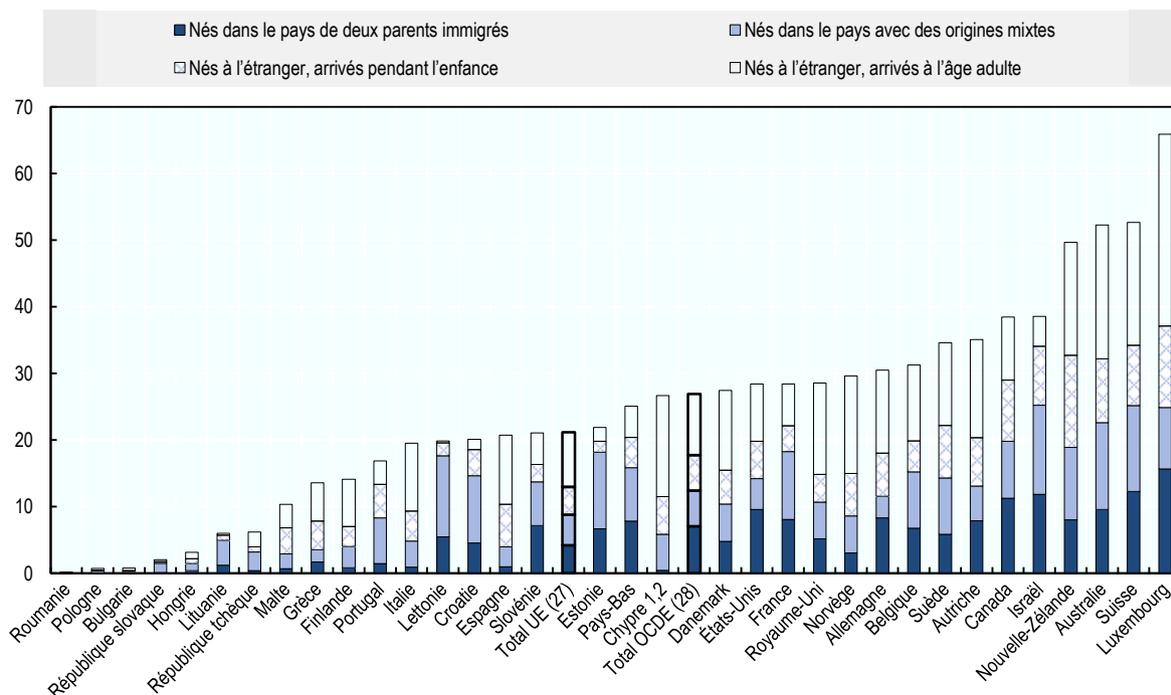
Sur les 38.9 millions de jeunes qui sont arrivés enfants dans un pays de l'OCDE ou qui sont nés dans un pays de l'OCDE d'au moins un parent immigré, 17.1 millions résident aux États-Unis, environ 3.4 millions en Allemagne et autant en France et 2.4 millions au Royaume-Uni ainsi qu'au Canada. La Nouvelle-Zélande et l'Europe du Sud et du Nord comptent davantage de jeunes arrivés enfants que de jeunes descendants d'immigrés nés dans le pays. En revanche, dans la moitié des pays, notamment les pays de destination de longue date comme les États-Unis, l'Allemagne, la France et le Benelux, les descendants d'immigrés sont plus nombreux que les jeunes nés à l'étranger qui sont arrivés enfants. Dans la plupart des pays de l'UE et en Australie, les jeunes immigrés qui sont arrivés à l'âge adulte (entre 15 et 34 ans) sont deux fois plus nombreux que ceux qui sont arrivés enfants ; ils sont trois fois plus nombreux au Royaume-Uni. Au contraire, les jeunes d'origine immigrée en Israël et en Norvège sont plus susceptibles d'avoir immigré pendant l'enfance qu'à l'âge adulte.

Contrairement aux autres groupes, les jeunes d'origine mixte qui sont nés dans le pays sont plus nombreux dans l'Union européenne qu'aux États-Unis. Ils forment un groupe diversifié – comprenant des personnes dont le parent né dans le pays a lui-même des parents immigrés – et représentent plus de la moitié des jeunes d'origine immigrée dans la plupart des pays de l'Europe de l'Est. En Israël, au Canada, en Allemagne et aux États-Unis, en revanche, on compte moins de jeunes nés dans le pays d'origine mixte que de jeunes nés dans le pays de deux parents immigrés.

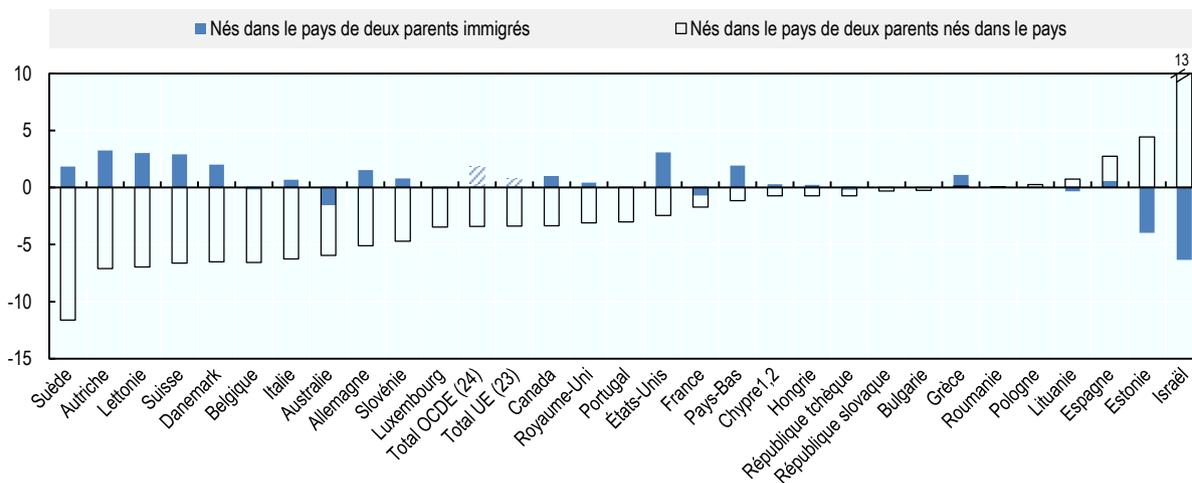
Dans les pays de l'OCDE et de l'UE pour lesquels on dispose de données comparables, la part de jeunes d'origine immigrée a augmenté de 4 points de pourcentage ces dix dernières années. C'est la part des jeunes nés dans le pays de deux parents nés à l'étranger qui a le plus augmenté – 1.8 point de pourcentage dans l'OCDE, sous l'effet principalement de la hausse de 3 points de pourcentage enregistrée aux États-Unis, soit près de 3 millions de jeunes. Le nombre total de descendants d'immigrés a quadruplé en Italie et doublé en Espagne, en Hongrie et en Grèce. C'est toutefois parmi les jeunes nés dans le pays d'origine mixte qu'a été observée la plus forte hausse relative dans l'UE.

Graphique 7.1. Jeunes d'origine immigrée

En pourcentage, 15-34 ans, 2017

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933894929>**Graphique 7.2. Évolution de la population des jeunes nés dans le pays**

Évolution en points de pourcentage, 15-34 ans, entre 2008 et 2017

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933894948>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

7.2. Régions d'origine des parents

Indicateur

Les pays d'origine sont classés comme suit : UE-28, autres pays d'Europe (y compris la Turquie), Afrique, Asie, Amérique latine (y compris les Caraïbes) et États-Unis, Canada et Océanie. C'est la région de naissance du père qui est prise en considération pour les jeunes dont les deux parents sont nés à l'étranger et la région de naissance du parent immigré pour les jeunes d'origine mixte nés dans le pays. La part de jeunes originaires d'un pays de l'UE est calculée différemment. Les descendants d'immigrés dont le père ou la mère est originaire de l'UE sont considérés comme étant originaires de l'UE.

Population étudiée

Population âgée de 15 à 34 ans.

À l'échelle de l'UE, environ 45 % des jeunes nés dans le pays de deux parents immigrés sont d'origine européenne, 27 % d'origine africaine et 24 % d'origine asiatique. Les parts dans les pays reflètent les flux migratoires passés qui ont été successivement façonnés par les politiques d'immigration et les liens historiques avec d'autres régions du monde. Au Benelux et dans les pays germanophones, par exemple, la plupart des jeunes ont des parents originaires d'Europe, en France plus des deux tiers viennent d'Afrique, et au Royaume-Uni plus des trois cinquièmes ont des parents venant d'Asie. Près de la moitié des jeunes nés à l'étranger qui sont arrivés dans un pays de l'UE avant l'âge de 15 ans viennent d'un autre pays d'Europe, approximativement 30 % viennent d'Afrique et 15 % d'Asie. Si 3 % seulement des descendants d'immigrés dans l'UE ont des origines en Amérique latine ou aux Caraïbes, cette origine est quatre fois plus courante (soit 13 %) parmi ceux arrivés enfants.

Dans l'UE et en Norvège, la plupart des parents immigrés ayant donné naissance à leurs enfants dans le pays d'accueil sont nés en dehors de l'UE, de même que les jeunes qui sont arrivés avant l'âge de 15 ans. En revanche, pour ce qui concerne les jeunes nés dans le pays d'origine mixte, il est très probable que le parent immigré soit né dans l'UE. Dans quelques pays accueillant de longue date des immigrés originaires de régions en dehors de l'UE – comme la France avec l'Afrique, le Royaume-Uni avec l'Asie du Sud, et les États baltes avec la Russie –, la part parmi les descendants d'immigrés des jeunes nés dans le pays d'au moins un parent né dans l'UE est inférieure à 20 %.

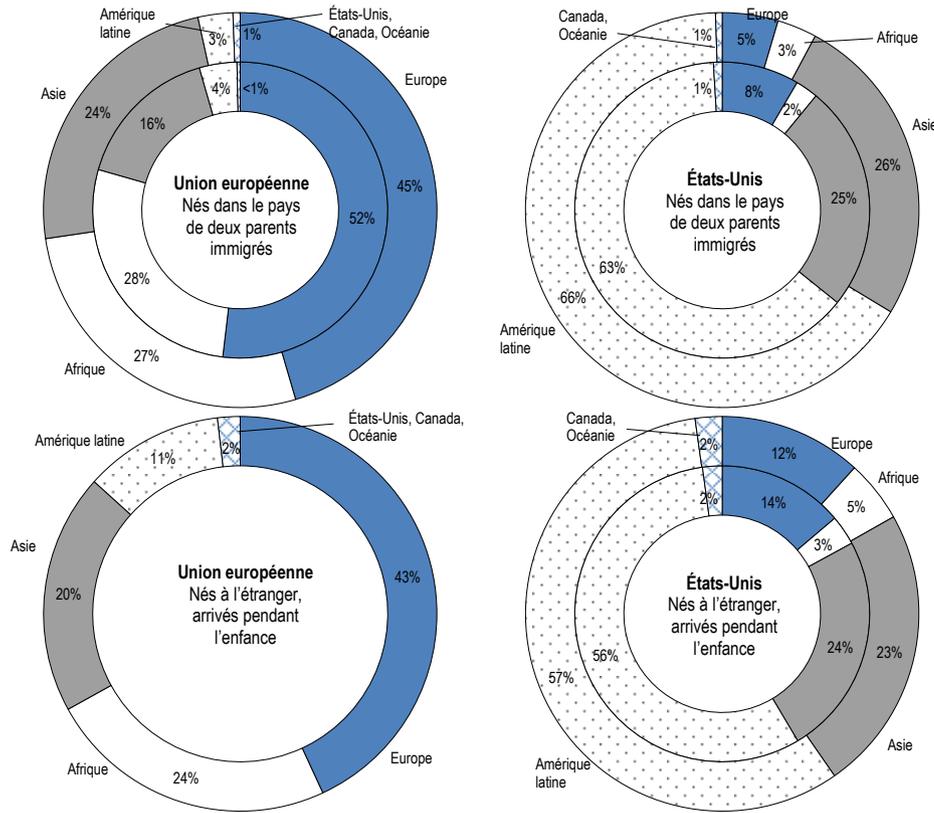
Aux États-Unis, 66 % des descendants d'immigrés ont des parents originaires d'Amérique latine et des Caraïbes et 26 % d'Asie. Quant aux immigrés arrivés avant l'âge de 15 ans, 57 % viennent d'Amérique latine, 23 % d'Asie, et 20 % d'autres régions du monde.

En ce qui concerne les régions d'origine des parents, on a observé de grands changements dans l'UE ces dix dernières années chez les enfants d'immigrés nés dans le pays. En effet, ils sont aujourd'hui relativement plus nombreux à avoir des parents originaires d'Asie, moins nombreux à avoir des parents originaires d'Europe, et à peu près aussi nombreux à venir du reste du monde (Afrique et Amériques). Dans l'ensemble, la part des jeunes nés dans le pays de deux parents immigrés dont au moins l'un des deux est né dans un autre pays de l'UE est passée de 26 à 21 % de l'effectif total des descendants d'immigrés. En revanche, la part des jeunes nés dans le pays d'un parent né dans le pays et d'un parent né dans l'UE a augmenté de 3 points de pourcentage pour atteindre presque la moitié de l'effectif total des jeunes d'origine mixte.

Aux États-Unis, les régions d'origine des parents des descendants d'immigrés sont restées à peu près les mêmes, la proportion des parents originaires d'Amérique latine ayant enregistré une légère hausse de 3 points de pourcentage et celle des parents originaires d'Europe un recul de 4 points de pourcentage.

Graphique 7.3. Régions de naissance des pères des jeunes d'origine immigrée

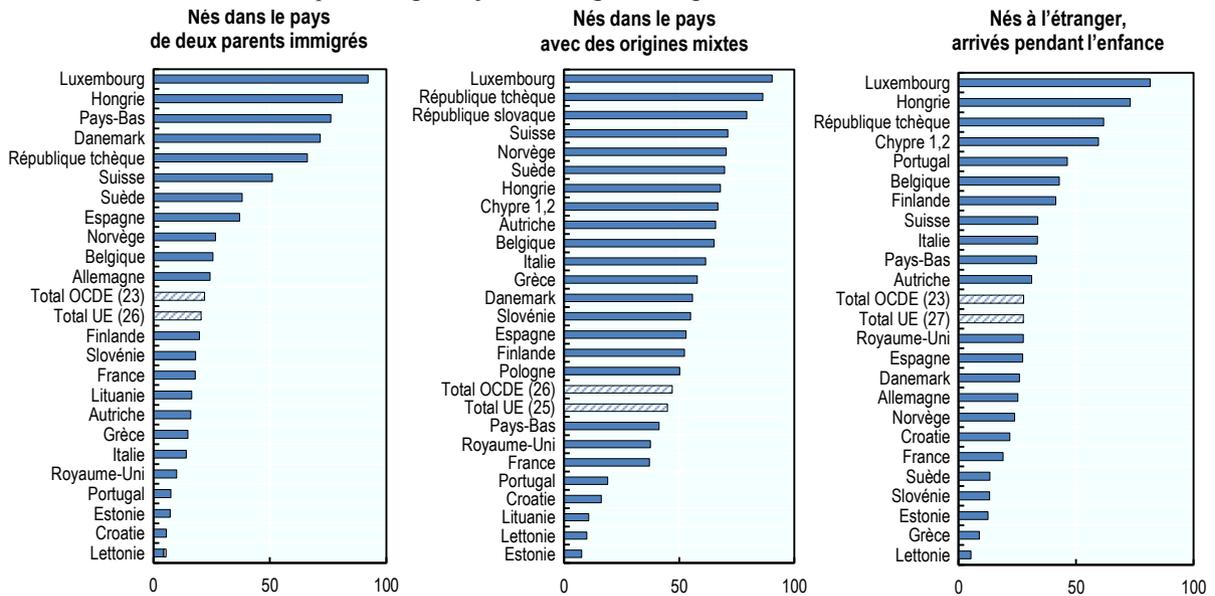
En pourcentage, 15-34 ans, cercle intérieur 2008 et cercle extérieur 2016



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933895461>

Graphique 7.4. Jeunes originaires de l'UE

En pourcentage des jeunes d'origine immigrée, 15-34 ans, 2016



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933894967>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

7.3. Éducation et accueil des jeunes enfants

Définition

Taux de fréquentation des services formels d'éducation et d'accueil des jeunes enfants, lesquels sont définis comme des services d'accueil payants fournis soit dans le cadre de structures organisées soit dans le cadre d'un accord direct entre les parents et le prestataire, même si l'accueil se limite à quelques heures par semaine. Cette définition inclut les services fournis en structure d'accueil (par exemple les garderies, les crèches et les établissements préscolaires, à la fois publics et privés), les crèches familiales et les assistantes maternelles.

Population étudiée

Enfants âgés de 2 à 5 ans.

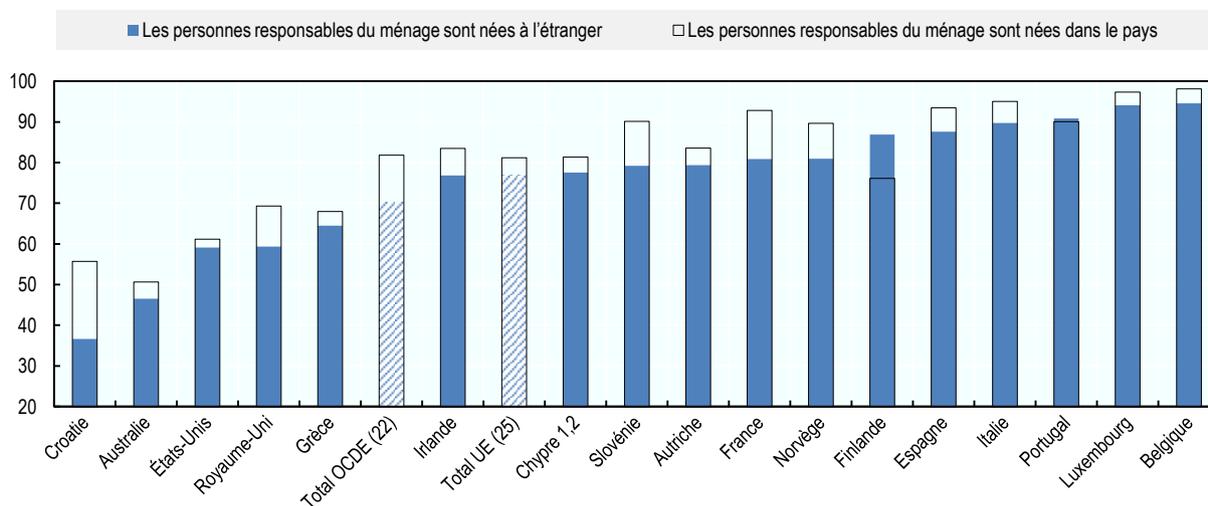
Dans l'UE, 77 % des enfants issus de ménages immigrés bénéficient de services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants (EAJE) par rapport à 81 % des enfants issus de ménages natifs. La part est analogue pour les ménages natifs dans l'OCDE (82 %), alors qu'elle est moindre (70 %) pour les ménages immigrés. Le taux de fréquentation par les enfants d'immigrés est le plus élevé au Portugal, en Belgique et au Luxembourg, atteignant plus de 90 %. En revanche, en Australie et aux États-Unis, il n'est que de 47 % et 59 %, respectivement. Toutefois, dans ces cinq pays, l'écart de fréquentation entre les enfants des ménages immigrés et ceux des ménages natifs est inférieur à 5 points de pourcentage. L'écart est beaucoup plus prononcé au Royaume-Uni, en Slovénie et en France, où les enfants d'immigrés sont moins susceptibles d'au moins 10 points de fréquenter des services d'éducation des jeunes enfants. La Finlande est le seul pays où ils sont en fait davantage susceptibles – de pas moins de 10 points de pourcentage – de fréquenter un établissement préscolaire que les enfants de parents nés dans le pays.

Dans l'OCDE, le taux de fréquentation des services d'EAJE est resté stable en moyenne ces dix dernières années pour les enfants issus de ménages natifs, alors qu'il a augmenté de 5 points de pourcentage pour les enfants issus de ménages immigrés. Pourtant, les taux de fréquentation ont fortement chuté au Royaume-Uni – de 4 points de pourcentage chez les enfants de parents nés dans le pays et du double chez les enfants de parents immigrés. Les taux de fréquentation de ces derniers ont en revanche progressé d'environ 20 points de pourcentage en Irlande et au Luxembourg, et de 15 points en Autriche. S'ils ont progressé dans les mêmes proportions pour les enfants issus de ménages immigrés et ceux issus de ménages natifs en Irlande et en Autriche, la hausse a été plus importante chez les premiers au Luxembourg.

L'EAJE est particulièrement bénéfique pour les enfants d'immigrés, qui continuent d'en tirer des avantages bien après la petite enfance. Il ressort des comparaisons des résultats obtenus au PISA en compréhension de l'écrit par les élèves de 15 ans ayant des parents immigrés et venant de milieux socioéconomiques similaires que ceux qui ont fréquenté des établissements préscolaires obtiennent systématiquement des résultats plus élevés. Dans l'UE, le bénéfice de l'éducation préscolaire est de 55 points chez les descendants d'immigrés – ce qui équivaut à près de 1.5 année de scolarité. Le bénéfice correspondant pour les descendants de parents nés dans le pays s'élève à 23 points (soit un semestre de scolarité). En Allemagne, le bénéfice atteint deux ans de scolarité chez les enfants d'immigrés et 1.5 ans chez les descendants de parents nés dans le pays. L'éducation préscolaire apporte en général des avantages moins prononcés aux descendants d'immigrés dans les pays non européens de l'OCDE. Aux États-Unis, en Israël et en Australie, par exemple, l'écart entre les enfants ayant bénéficié d'une éducation préscolaire et les autres est inférieur à 10 points.

Graphique 7.5. Taux de fréquentation des services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants selon le lieu de naissance des parents ou tuteurs

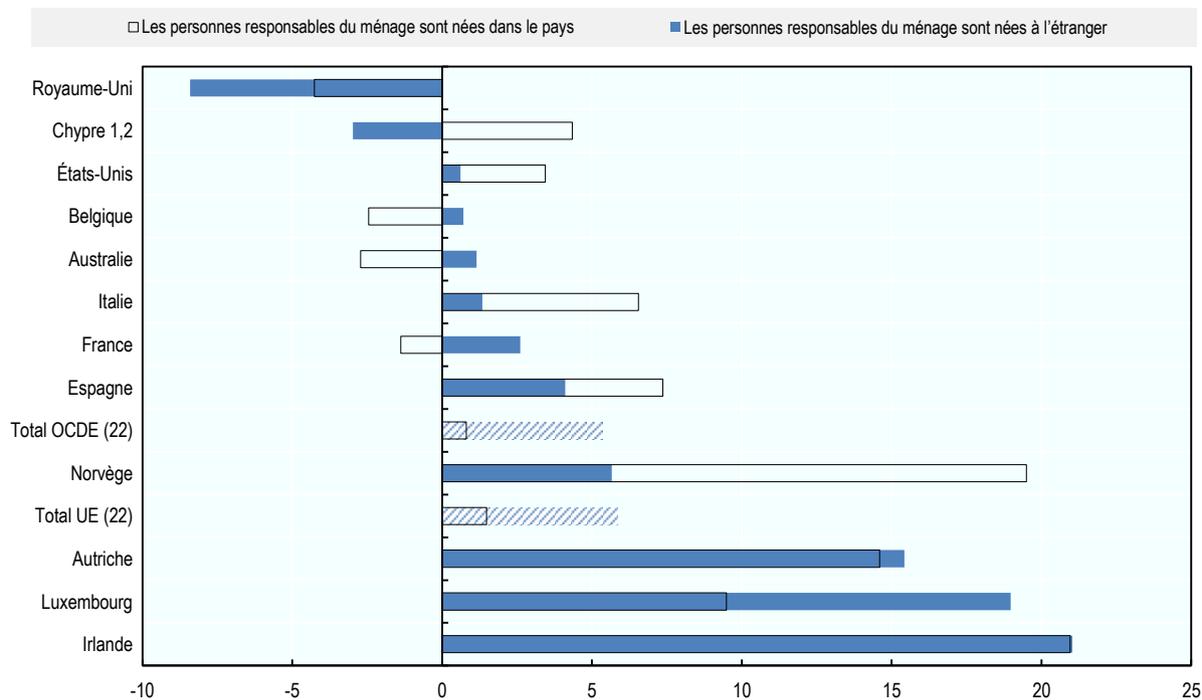
En pourcentage, 2-5 ans, 2016



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933894986>

Graphique 7.6. Évolution du taux de fréquentation des services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants

Évolution en points de pourcentage, 2-5 ans, entre 2006 et 2016



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933895005>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

7.4. Concentration des élèves d'origine immigrée dans les établissements scolaires

Définition

Cette section étudie la part globale d'élèves ayant un ou deux parents nés à l'étranger dans les établissements scolaires qui accueillent au moins 25 %, 50 % et 75 % d'élèves d'origine immigrée.

Population étudiée

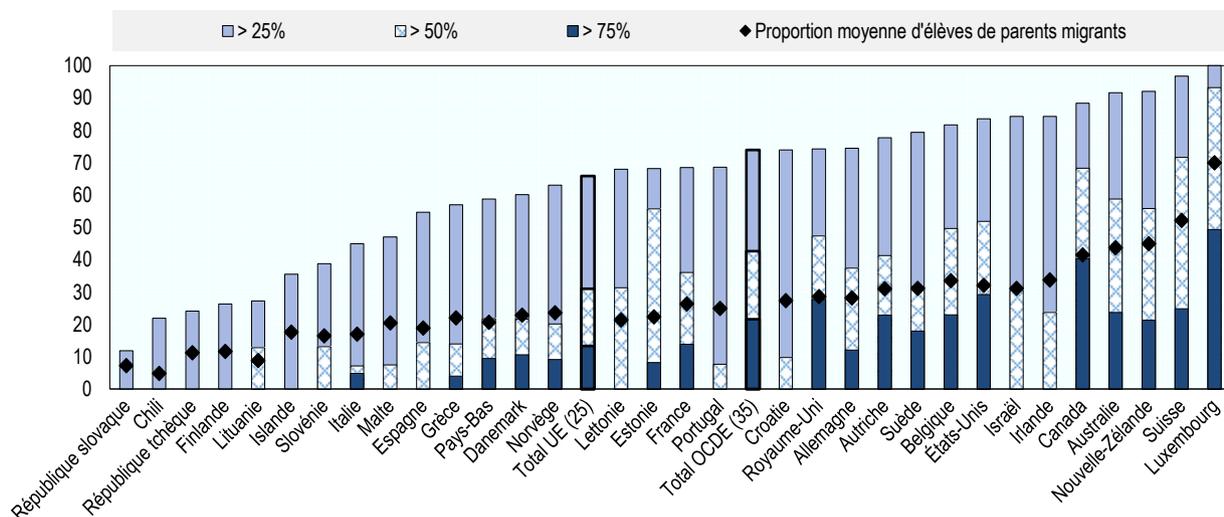
Élèves âgés de 15 ans au moment de l'enquête (avec une marge de trois mois).

Dans l'OCDE, presque trois élèves de 15 ans d'origine immigrée sur quatre fréquentent un établissement scolaire où au moins un quart de leurs camarades de classe est également issu de l'immigration, et plus d'un sur cinq un établissement où les trois quarts des effectifs sont d'origine immigrée. Dans l'UE, les concentrations sont moins marquées que dans les pays non européens de l'OCDE. Néanmoins, 66 % des élèves ayant des parents nés à l'étranger fréquentent un établissement scolaire où au moins un quart des élèves est également d'origine immigrée et 13 % supplémentaires un établissement scolaire où les trois quarts des effectifs sont des descendants d'immigrés. Dans les pays d'installation, plus d'un élève issu de l'immigration sur deux fréquente un établissement scolaire où la majorité des élèves a aussi des parents immigrés. Au Luxembourg, la proportion s'élève à 93 %, en rapport avec la forte proportion de la population générale qui est d'origine immigrée. Parmi les élèves ayant des parents nés à l'étranger en Irlande, en Israël et en Belgique, plus de 80 % fréquentent un établissement scolaire où plus d'un quart de leurs camarades de classe ont aussi des parents immigrés. Au Royaume-Uni et en Belgique, ils sont plus susceptibles d'être scolarisés dans des établissements où les trois quarts des élèves sont d'origine immigrée que dans des établissements où moins d'un quart des effectifs est d'origine étrangère.

Dans plus de la moitié des pays de l'OCDE, les élèves descendants d'immigrés sont plus susceptibles qu'il y a 10 ans de fréquenter un établissement où au moins un quart de leurs camarades de classe est également d'origine étrangère. Toutefois, cela s'explique en partie par une hausse du nombre global d'élèves d'origine immigrée. En fait, les plus fortes augmentations des effectifs dans les établissements où au moins 25 % des élèves sont des descendants d'immigrés ont été observées dans l'Europe du Sud et en Irlande, qui ont enregistré récemment une immigration importante. Cependant, au Royaume-Uni, aux États-Unis et en Nouvelle-Zélande, qui sont tous des pays d'immigration de longue date, la proportion d'élèves d'origine immigrée scolarisés dans des établissements scolaires où plus des trois quarts des effectifs ont des origines similaires a été multipliée par plus de deux.

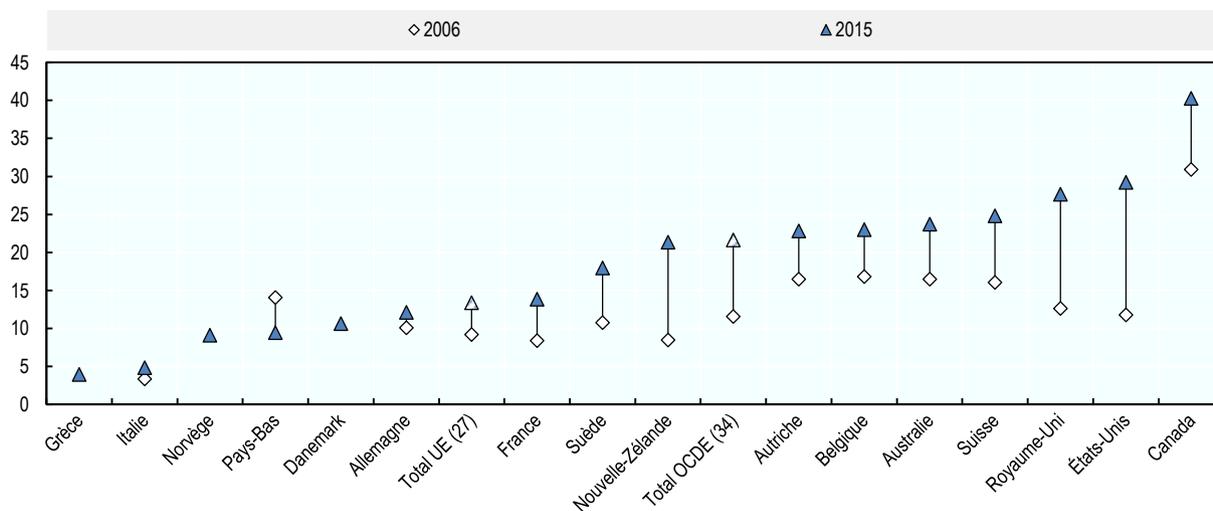
Graphique 7.7. Concentration d'élèves d'origine immigrée dans les établissements scolaires

Pourcentage d'élèves de 15 ans ayant au moins un parent immigré dans les établissements scolaires, selon la proportion d'élèves ayant au moins un parent immigré dans l'établissement, 2015



Graphique 7.8. Évolution de la concentration des élèves d'origine immigrée dans les établissements scolaires

Pourcentage d'élèves de 15 ans d'origine immigrée dans les établissements où plus de 75 % des élèves ont au moins un parent immigré, 2006 et 2015



Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

7.5. Compréhension de l'écrit

Définition

Résultats en compréhension de l'écrit tirés des tests du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) de l'OCDE. Un écart de 40 points équivaut à peu près à une année de scolarité.

Population étudiée

Élèves âgés de 15 ans au moment de l'enquête (avec une marge de trois mois).

Dans l'ensemble de l'OCDE, le niveau en compréhension de l'écrit des enfants d'immigrés est analogue à celui des descendants de parents nés dans le pays. Toutefois, cette similarité globale occulte le fait que les pays européens et non européens de l'OCDE connaissent deux situations différentes. À l'échelle de l'UE, le résultat en compréhension de l'écrit des descendants d'immigrés est inférieur de 25 points à celui de leurs camarades sans origine immigrée, ce qui correspond à plus d'un semestre de scolarité. L'écart dépasse une année de scolarité dans les pays nordiques et la plupart des pays européens d'immigration de longue date (à l'exception du Royaume-Uni). Dans la plupart des pays non européens de l'OCDE, l'inverse est vrai. Dans les pays d'installation et en Turquie, par exemple, les enfants d'immigrés affichent de meilleurs résultats que leurs camarades ayant des parents nés dans le pays. Cela ne vaut toutefois pas pour les États-Unis, où les résultats en compréhension de l'écrit des descendants d'immigrés sont inférieurs de 15 points à ceux de leurs camarades dont les parents sont nés dans le pays. En ce qui concerne les élèves de 15 ans nés à l'étranger, ils ont du retard par rapport aux élèves sans origine immigrée dans l'OCDE comme dans l'UE. L'écart est toutefois beaucoup plus prononcé dans l'UE que dans l'OCDE, avec respectivement 46 points et 27 points, la Turquie et les pays d'installation (sauf Israël) n'affichant en effet aucune disparité entre les deux groupes.

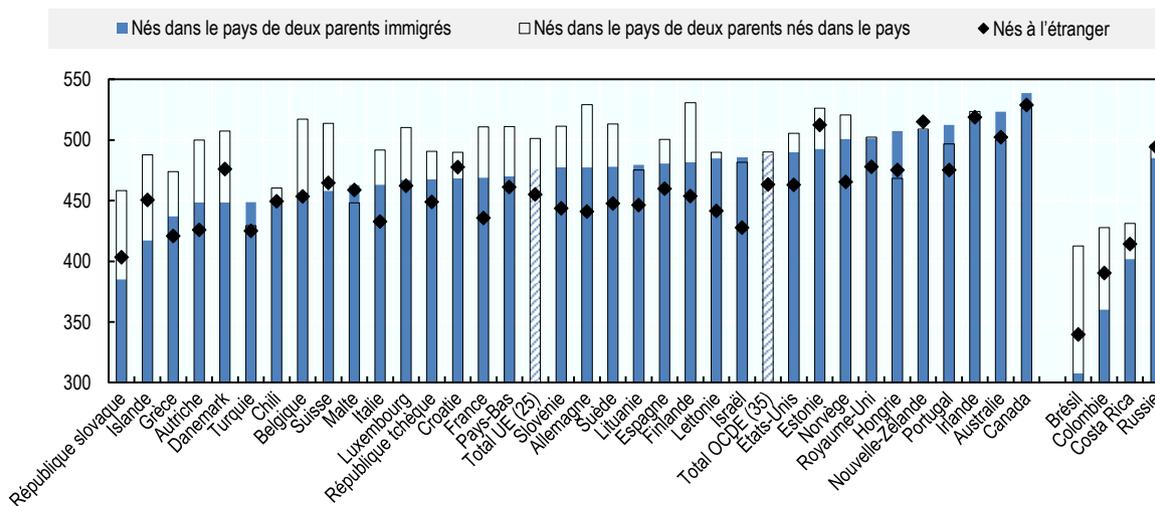
Ces dix dernières années, les résultats en compréhension de l'écrit des enfants d'immigrés se sont améliorés dans quatre pays de l'OCDE sur cinq. En effet, leurs résultats ont augmenté de plus de 20 points dans l'ensemble de l'OCDE et de l'UE, soit davantage que les résultats des descendants de parents nés dans le pays. Dans les pays d'installation et en Turquie, en Belgique et aux Pays-Bas, le niveau de compétences des élèves d'origine immigrée a augmenté tandis qu'il a baissé chez leurs camarades sans origine immigrée. Par conséquent, l'écart de performance entre les deux groupes s'est estompé dans la plupart des pays – en particulier dans quelques pays européens d'immigration de longue date comme l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Norvège et les Pays-Bas. Cela n'a toutefois pas été le cas en Europe du Sud (sauf au Portugal), en France, en Suède et en Suisse, où l'écart s'est creusé.

Le milieu socioéconomique des familles est un déterminant clé des résultats scolaires. L'écart entre les descendants d'immigrés et les descendants de parents nés dans le pays, avec un milieu socioéconomique similaire, se réduit dans la quasi-totalité des pays, bien que de façon inégale d'un pays à l'autre. Si cet écart disparaît après prise en compte du milieu socioéconomique aux États-Unis et en Norvège, il s'estompe seulement en partie dans l'UE, où il s'élève encore à 19 points. Par ailleurs, l'écart de compétences à l'écrit reste vaste entre les élèves nés à l'étranger et leurs camarades descendants de parents nés dans le pays – 41 points dans l'UE et 32 points dans l'OCDE.

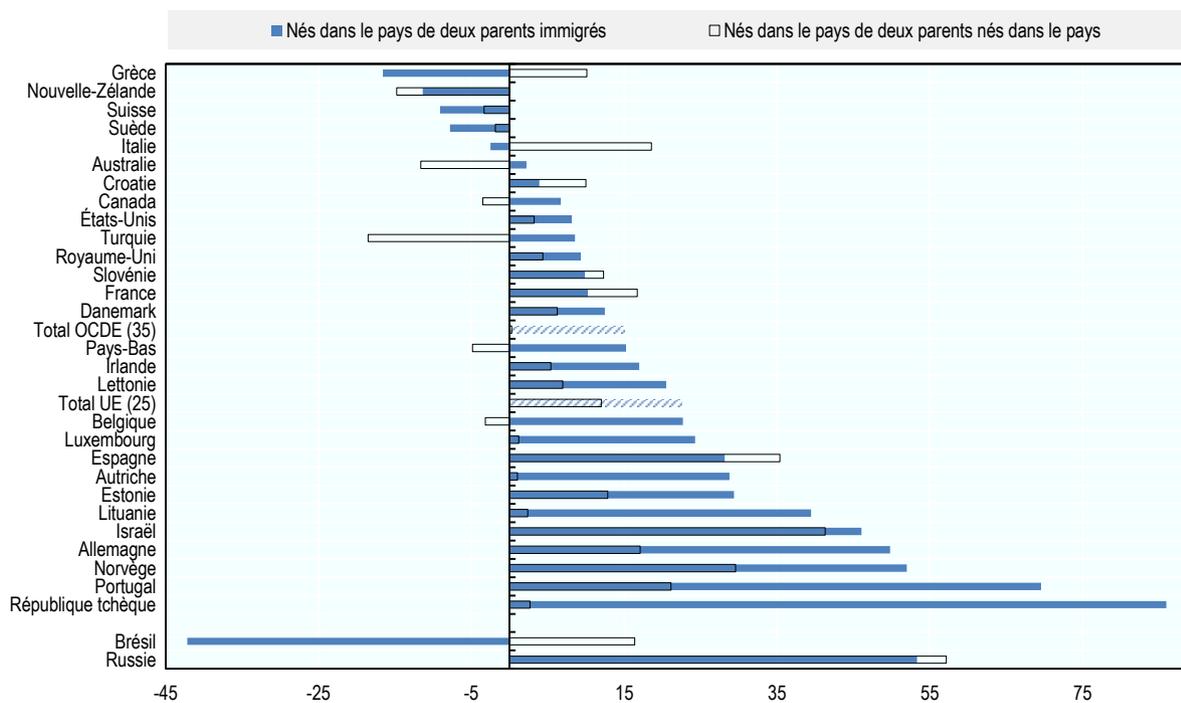
Dans l'ensemble de l'OCDE, les élèves considérés comme très défavorisés selon l'indice de statut économique, social et culturel (SESC) du PISA obtiennent de moins bons résultats que leurs camarades privilégiés, qu'ils aient des origines immigrées ou non. À l'échelle de l'OCDE, ils accusent un retard de deux ans. Si l'écart est légèrement plus faible parmi les descendants d'immigrés, il s'élève toujours à 1.5 an. Il semble donc que le fait d'être issu d'un milieu social et économique défavorisé nuise davantage aux compétences à l'écrit des élèves nés à l'étranger et des descendants de parents nés dans le pays qu'à celles des descendants d'immigrés.

Graphique 7.9. Résultats moyens au test de compréhension de l'écrit du PISA

Élèves de 15 ans, 2015

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933895062>**Graphique 7.10. Évolution des résultats moyens au test de compréhension de l'écrit du PISA**

Évolution en points PISA, élèves de 15 ans, entre 2006 et 2015

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933895081>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

7.6. Proportions d'élèves de 15 ans ne possédant pas les compétences de base en compréhension de l'écrit

Définition

Les élèves qui ne possèdent pas les compétences de base en compréhension de l'écrit à l'âge de 15 ans (élèves peu performants) sont ceux dont les résultats au test de compréhension de l'écrit du PISA ne dépassent pas le niveau 1 (soit 407 points). Cette section s'intéresse aussi à la part d'élèves résilients, c'est-à-dire ceux qui sont issus de milieux très défavorisés selon l'indice SESC du PISA mais dont les résultats en compréhension de l'écrit se situent dans le quartile supérieur des élèves dans leur pays.

Population étudiée

Élèves âgés de 15 ans au moment de l'enquête (avec une marge de trois mois).

Dans l'OCDE, 20 % des jeunes de 15 ans nés dans le pays ne possèdent pas les compétences de base en compréhension de l'écrit, qu'ils aient ou non des origines immigrées (30% des jeunes nés à l'étranger). Si les descendants d'immigrés sont moins susceptibles d'avoir des lacunes en compréhension de l'écrit que les jeunes sans origine immigrée dans la plupart des pays non européens, l'inverse est vrai en Europe et aux États-Unis. Dans l'UE, 24 % d'entre eux sont des élèves peu performants, contre 16 % des élèves ayant des parents nés dans le pays. En outre, les élèves nés à l'étranger sont plus susceptibles d'être peu performants que les enfants d'immigrés dans la quasi-totalité des pays.

La part des enfants d'immigrés qui ont de mauvais résultats à l'école a reculé de 6 points de pourcentage dans l'OCDE ces dix dernières années et de 8 points dans l'UE. Dans les deux tiers des pays, cette diminution a été plus forte chez les descendants d'immigrés que chez les descendants de parents nés dans le pays. Quelle que soit l'origine des élèves, la part des élèves peu performants est plus élevée chez les garçons dans tous les pays de l'OCDE et de l'UE. Cette inégalité entre les sexes est plus prononcée chez les descendants d'immigrés dans la quasi-totalité des pays européens (sauf aux Pays-Bas) et chez les enfants sans origine immigrée en Australie, au Canada et aux États-Unis.

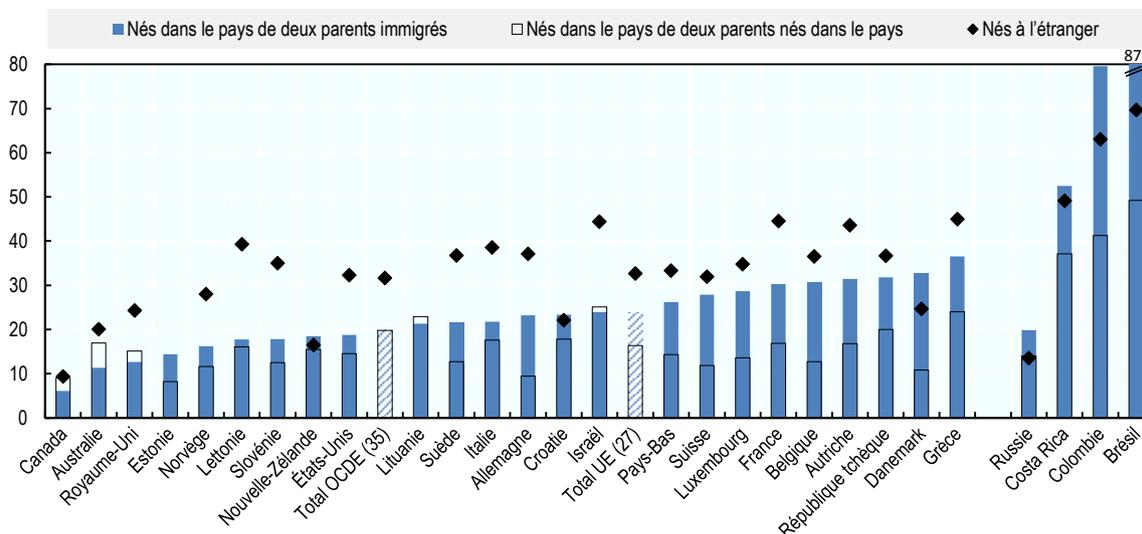
Dans l'OCDE, 15 % des enfants d'immigrés parmi les plus défavorisés sont résilients contre 12 % des élèves sans origine immigrée. Les élèves défavorisés descendants d'immigrés sont notamment plus résilients que leurs pairs descendants de parents nés dans le pays en Australie, au Canada et au Royaume-Uni. Toutefois, dans l'UE, le taux de résilience des élèves ayant des parents nés à l'étranger est analogue à celui des élèves sans origine immigrée ; il est même inférieur de 6 points en Suisse et au Danemark. La part d'élèves résilients parmi les descendants d'immigrés a augmenté de 6 points de pourcentage dans l'OCDE ces dix dernières années et de 3 points dans l'UE, alors qu'elle est restée stable chez les descendants de parents nés dans le pays dans les deux cas.

Dans les établissements scolaires que les élèves fréquentent, le milieu socioéconomique des familles, quelle que soit leur origine, influence les compétences en compréhension de l'écrit. Dans un établissement où les effectifs sont homogènes sur le plan socioéconomique, les élèves d'origine immigrée et les élèves sans origine immigrée affichent un niveau similaire de compétences à l'écrit dans la quasi-totalité des pays. Les enfants d'immigrés dans les établissements scolaires situés dans des quartiers défavorisés obtiennent même des résultats légèrement supérieurs à ceux des descendants de parents nés dans le pays aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Irlande et en Grèce.

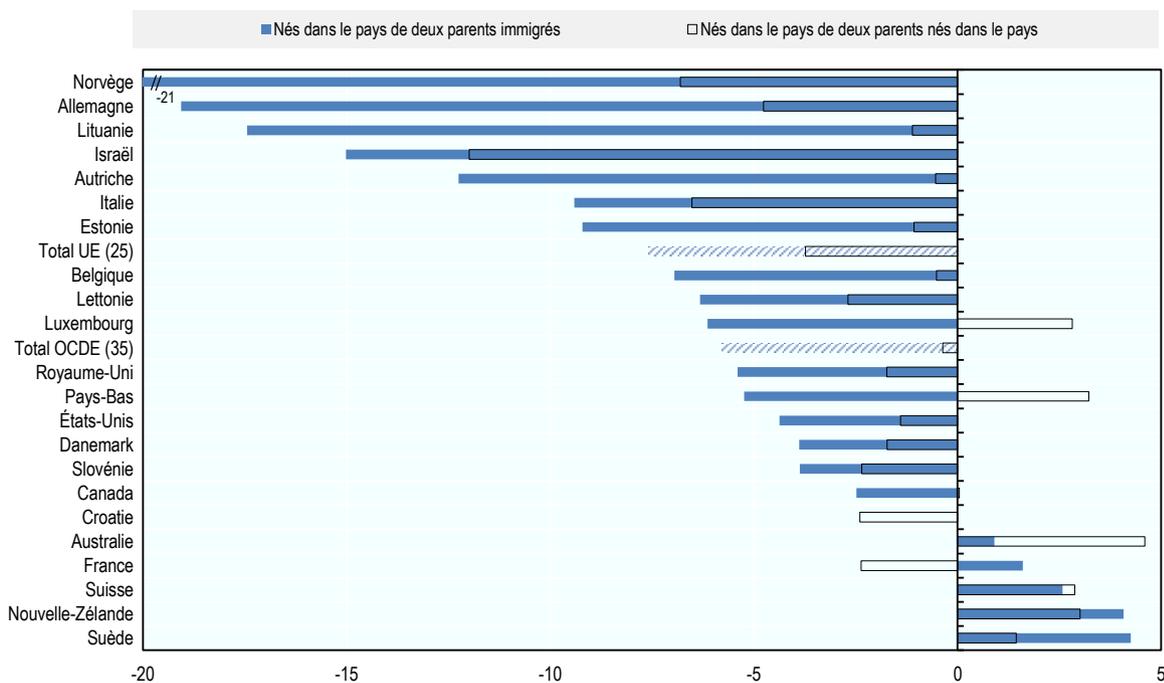
Dans l'OCDE et l'UE, les élèves descendants d'immigrés qui parlent une langue étrangère à la maison accusent un retard d'un semestre par rapport à leurs camarades dont les parents immigrés parlent la langue du pays d'accueil à la maison. Et ce retard s'élève à une année entière pour les élèves nés à l'étranger qui parlent une langue étrangère à la maison. Le fait d'arriver jeune améliore aussi les résultats en compréhension de l'écrit. Dans les deux tiers des pays, les élèves nés à l'étranger qui sont arrivés dans le pays d'accueil avant l'âge de 6 ans lisent au moins aussi bien que les descendants d'immigrés nés dans le pays. Toutefois, ceux qui sont arrivés entre 11 et 16 ans accusent un retard d'une année de scolarité par rapport à ceux qui sont arrivés plus jeunes.

Graphique 7.11. Elèves peu performants en compréhension de l'écrit

En pourcentage, élèves de 15 ans, 2015

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933895100>**Graphique 7.12. Évolution de la part des élèves peu performants en compréhension de l'écrit**

Évolution en points de pourcentage, élèves de 15 ans, entre 2006 et 2015

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933895119>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

7.7. Sentiment d'appartenance et bien-être à l'école

Définition

Part des élèves qui, au moins quelques fois par mois, affirment un des faits suivants : « les enseignants m'ont réprimandé(e) plus durement que les autres élèves » ; « les enseignants m'ont ridiculisé(e) devant les autres » ; ou « les enseignants ont été insultants avec moi devant les autres ». Sont également considérées la part des élèves qui indiquent avoir fait l'objet de brimades de la part d'autres élèves (voir la section « notes et sources ») et de ceux qui déclarent ne pas se sentir à l'aise ou à leur place à l'école.

Population étudiée

Élèves âgés de 15 ans au moment de l'enquête (avec une marge de trois mois).

En Europe, les enfants d'immigrés nés dans le pays sont plus susceptibles d'avoir le sentiment d'être traités de manière inéquitable par les enseignants que leurs camarades dont les parents sont nés dans le pays. L'inverse est vrai dans de nombreux pays non européens, où les enfants sans origine immigrée sont relativement plus nombreux à partager ce sentiment. À l'échelle de l'UE, 29 % des élèves descendants d'immigrés font état d'une inégalité de traitement de la part de leurs enseignants, par rapport à 24 % de leurs camarades nés à l'étranger et 20 % des descendants de parents nés dans le pays. Les parts sont particulièrement élevées dans les pays d'immigration de longue date où vivent de nombreux parents nés à l'étranger ayant un niveau d'éducation faible et dans certains pays d'Europe centrale.

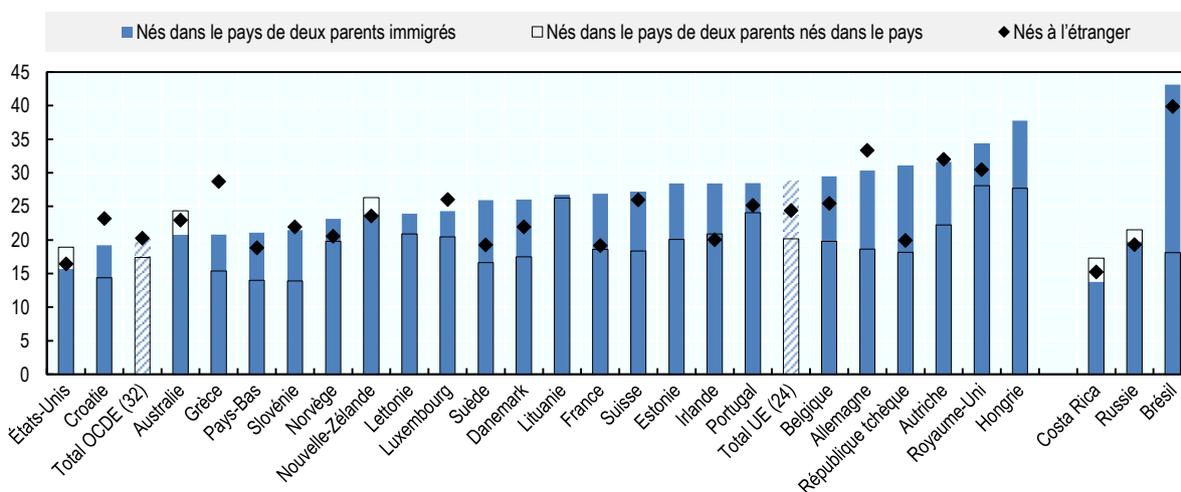
Les réponses aux questions sur les relations avec les autres élèves brossent un tableau plus diversifié. Une fois encore, les élèves descendants de parents nés dans le pays sont plus nombreux à faire l'objet de brimades dans les pays non européens, tandis que dans six pays de l'UE sur dix, les élèves descendants d'immigrés signalent plus souvent en être victimes. En outre, la perception de harcèlement des élèves nés à l'étranger semble être davantage répandue dans les pays européens que dans les pays non européens.

À l'échelle de l'OCDE, plus de 20 % des élèves descendants d'immigrés ne se sentent pas à l'aise ou à leur place à l'école. Dans la plupart des pays européens, aussi, les élèves d'origine immigrée sont légèrement plus susceptibles que les descendants de parents nés dans le pays de nourrir ce sentiment, de pas moins de 9 points de pourcentage en Estonie et en Italie. En revanche, dans les pays d'installation et au Royaume-Uni, ce sentiment est plus répandu chez les élèves non issus de l'immigration que chez les descendants d'immigrés. Pourtant, dans la quasi-totalité des pays, les élèves nés à l'étranger qui sont arrivés enfants ont encore plus tendance à ne pas se sentir à l'aise ou à leur place à l'école : plus de 25 % font état d'un sentiment de non-appartenance au Portugal, en Suède et aux États-Unis.

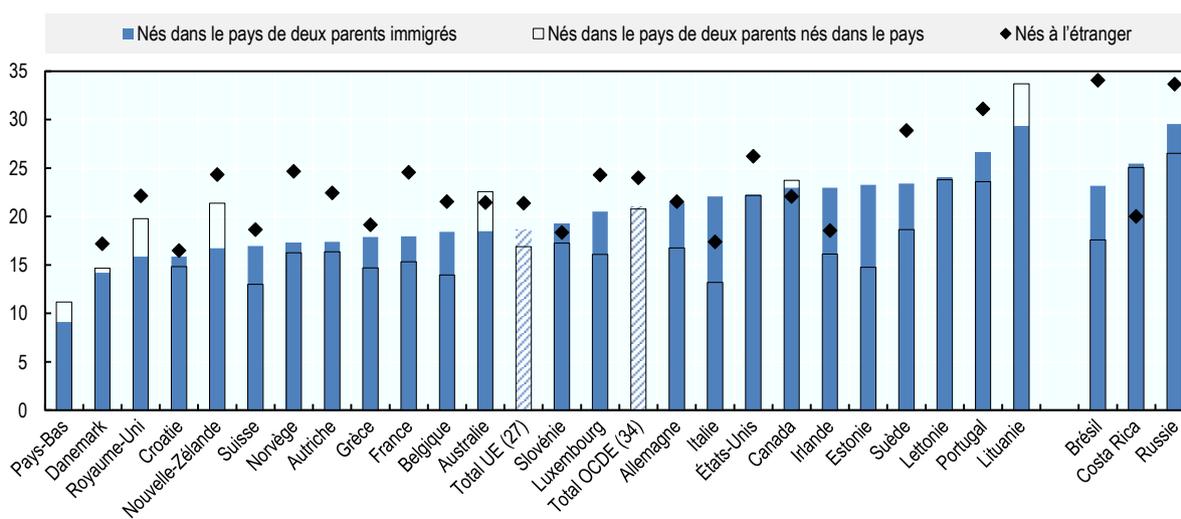
Le milieu socioéconomique des familles de l'établissement scolaire fréquenté influence le bien-être des élèves. Dans les établissements situés dans des quartiers défavorisés, le sentiment d'inégalité de traitement et de non-appartenance est généralement plus répandu chez les élèves. Dans ces établissements, les descendants de parents nés dans le pays sont plus susceptibles de nourrir ce sentiment que les descendants d'immigrés dans les pays non européens et au Danemark, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni. Le moindre sentiment d'appartenance qui est observé de façon générale chez les élèves d'origine immigrée dans l'UE n'est significatif ni dans les établissements scolaires situés dans des quartiers défavorisés (sauf en Estonie et au Luxembourg) ni dans ceux qui sont situés dans des quartiers plus aisés (sauf en Estonie et en Italie). Une fois pris en compte le niveau socioéconomique au niveau des établissements, la fréquence déclarée des brimades n'est pas très différente selon l'origine des élèves dans la plupart des pays. Toutefois, les descendants d'immigrés sont moins susceptibles d'en être victimes dans les établissements fréquentés par des élèves défavorisés dans les pays non européens, en Belgique et aux Pays-Bas. Pour les élèves d'origine immigrée dans l'UE, pourtant, la perception d'une inégalité de traitement par les autres élèves est beaucoup plus marquée. Cette perception semble la plus prononcée dans les établissements scolaires situés dans des quartiers défavorisés en Estonie, en Suisse et en France, dans les établissements favorisés sur le plan socioéconomique aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, et dans les deux catégories d'établissements en Allemagne.

Graphique 7.13. Inégalité de traitement perçue par les élèves de la part de leurs enseignants

En pourcentage, 15 ans, 2015

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933895138>**Graphique 7.14. Élèves ne se sentant ni à l'aise ni à leur place à l'école**

En pourcentage, 15 ans, 2015

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933895157>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

7.8. Niveau d'éducation des jeunes adultes

Définition

La présente section analyse le niveau d'éducation conformément à la Classification internationale type de l'éducation (CITE), en prenant en considération trois niveaux : i) faible, inférieur ou égal au premier cycle de l'enseignement secondaire (niveaux 0 à 2 de la CITE) ; ii) très faible, inférieur ou égal à l'enseignement primaire (niveaux 0 à 1 de la CITE) ; iii) élevé, enseignement supérieur (niveaux 5 à 8 de la CITE).

Population étudiée

Personnes non scolarisées âgées de 25 à 34 ans.

On compte plus de 600 000 descendants d'immigrés âgés de 25-34 ans qui ont un niveau d'éducation élevé dans l'UE, et 2.4 millions dans l'OCDE. Quant à ceux qui ont un niveau d'éducation faible, les chiffres s'élèvent respectivement à 370 000 et 600 000 personnes. À l'échelle de l'OCDE, les descendants d'immigrés sont plus susceptibles d'avoir un niveau d'éducation élevé que les descendants de parents nés dans le pays, avec 46 % contre 42 %. L'inverse est vrai dans l'UE, où les parts respectives sont de 35 % et 37 %. De même, dans l'UE, les descendants d'immigrés ont plus souvent un niveau d'éducation faible que les descendants de parents nés dans le pays (20.5 % contre 16 %), tandis que dans l'OCDE la part des jeunes ayant un niveau d'éducation faible s'élève à environ 11 % dans les deux groupes. Les écarts sont particulièrement profonds en Allemagne, en Autriche, en Belgique, au Danemark et en Grèce. Les jeunes adultes descendants d'immigrés ont un niveau d'éducation plus élevé que celui des jeunes adultes descendants de parents nés dans le pays dans les pays d'installation, au Royaume-Uni et dans les pays baltes, à l'exception de l'Estonie. Ils sont toutefois sous-représentés parmi les diplômés du supérieur dans tous les autres pays, en particulier en Belgique, en Grèce et au Luxembourg.

Quant aux jeunes adultes qui ont immigré enfants, leur niveau d'éducation est généralement inférieur à celui des descendants de parents nés dans le pays, sauf dans les pays d'installation, au Royaume-Uni et au Portugal. Il est également inférieur à celui des descendants d'immigrés, sauf dans les pays comme le Luxembourg et la Belgique, où les enfants d'immigrés nés dans le pays sont particulièrement sous-représentés parmi les diplômés du supérieur.

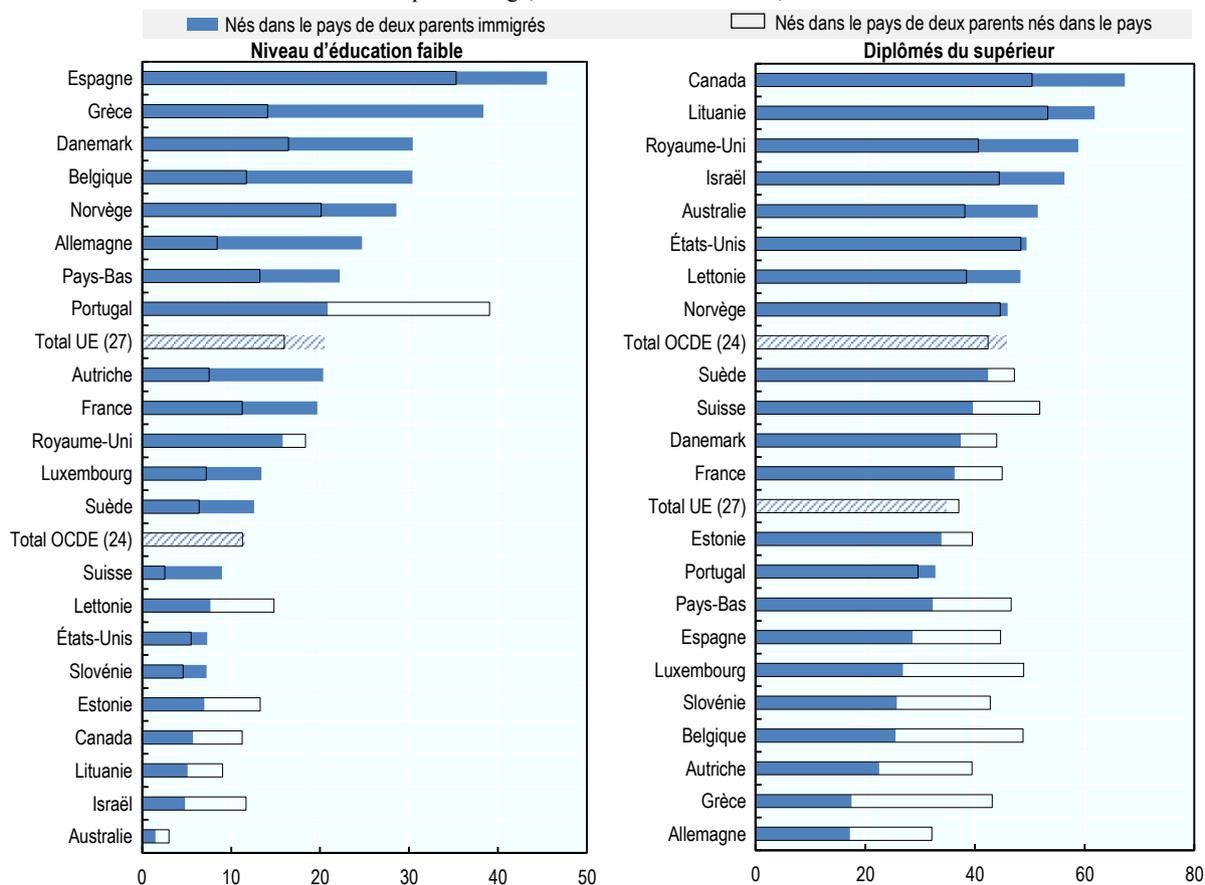
Dans l'UE, les 25-34 ans descendants d'immigrés originaires de pays en dehors de l'UE affichent en général un niveau d'éducation analogue à celui de leurs pairs dont les parents immigrés sont originaires de l'UE. Ils accusent toutefois un certain retard en Allemagne, en France et (en particulier) en Espagne, tandis qu'au Royaume-Uni leur niveau d'éducation est meilleur.

Ces dix dernières années, la part de jeunes adultes ayant un niveau d'éducation élevé a augmenté dans l'UE et l'OCDE de 6 points de pourcentage à la fois chez les descendants d'immigrés et chez les descendants de parents nés dans le pays. Cette hausse a été plus importante chez les premiers que chez les derniers dans deux pays sur cinq.

Les femmes âgées de 25 à 34 ans sont plus susceptibles que les hommes d'avoir un niveau d'éducation élevé dans tous les pays de l'OCDE et de l'UE, à l'exception de la Suisse. Les descendantes d'immigrés ne font pas exception. L'écart entre les femmes et les hommes en termes de niveau d'éducation est plus étroit chez les jeunes adultes d'origine immigrée que chez les descendants de parents nés dans le pays dans tous les pays sauf l'Allemagne, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Les femmes immigrées qui sont arrivées enfants sont une fois encore davantage susceptibles que les hommes immigrés d'avoir un niveau d'éducation élevé dans tous les pays sauf en Suisse. Contrairement à leurs homologues masculins, il semble que leur probabilité de poursuivre des études supérieures soit plus élevée si elles sont scolarisées dans le pays d'accueil.

Graphique 7.15. Personnes ayant un niveau d'éducation faible et personnes ayant un niveau d'éducation élevé, selon l'origine

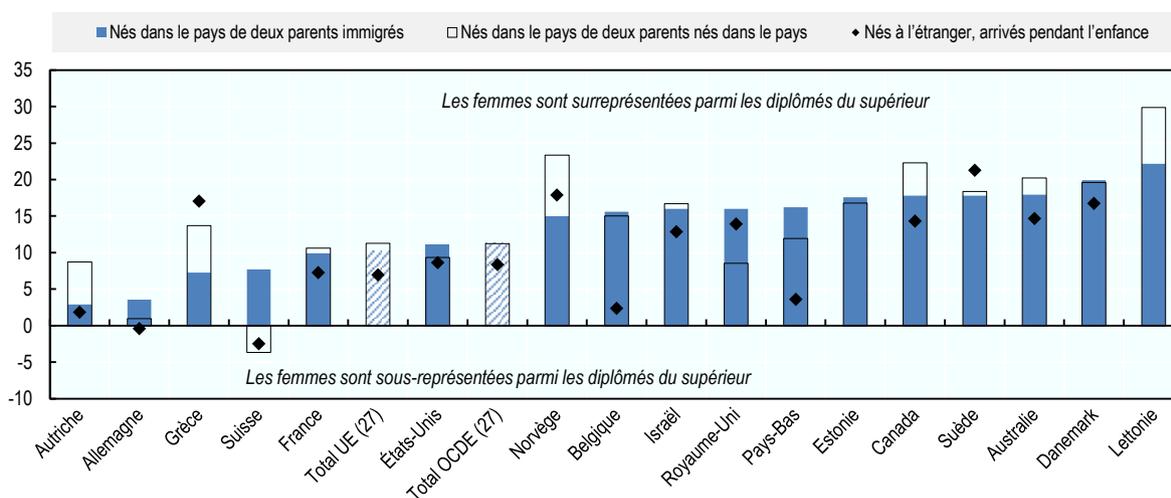
En pourcentage, 25-34 ans non scolarisés, 2017



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933895499>

Graphique 7.16. Écart entre la part de femmes et la part d'hommes ayant un niveau d'éducation élevé, selon l'origine

Différence en points de pourcentage entre les femmes et les hommes, individus de 25-34 ans non scolarisés, 2017



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933895176>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

7.9. Décrochage scolaire

Définition

Proportion de jeunes qui ne sont ni scolarisés, ni en formation, et qui ont arrêté leur scolarité à la fin du premier cycle du secondaire.

Population étudiée

Jeunes âgés de 15 à 24 ans.

À l'échelle de l'OCDE, 7 % des élèves descendants d'immigrés quittent le système scolaire prématurément. Ce pourcentage correspond à 600 000 jeunes. La proportion dans l'UE est de 9 %, soit 250 000 élèves. Dans l'ensemble de l'OCDE et de l'UE, les niveaux de décrochage scolaire des descendants d'immigrés sont analogues à ceux des jeunes descendants de parents nés dans le pays. Quant aux jeunes nés à l'étranger qui sont arrivés enfants, ils sont 600 000, soit 11 %, à avoir quitté l'école prématurément dans l'OCDE, et 240 000, soit 15 %, dans l'UE.

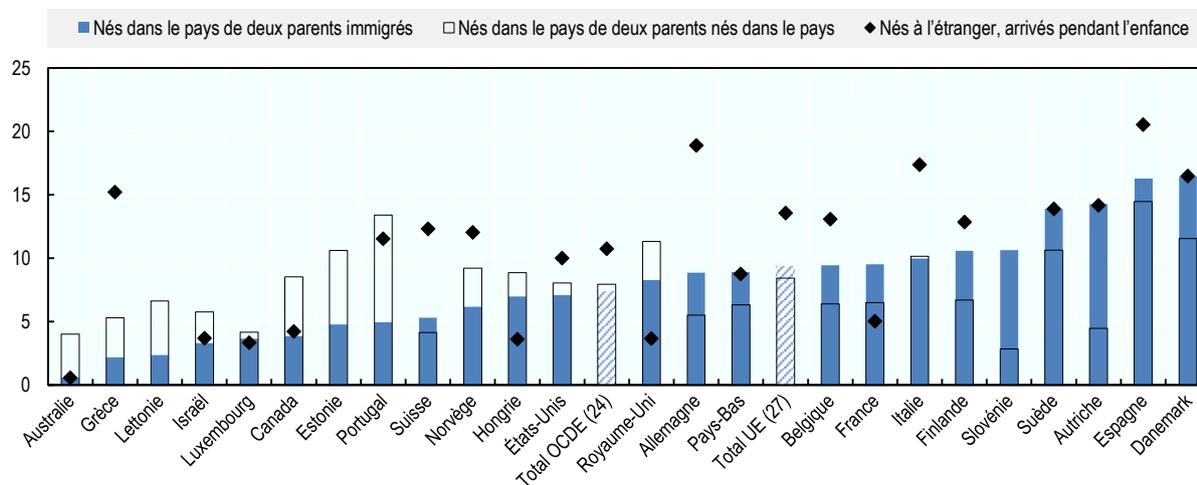
Les descendants d'immigrés sont plus susceptibles que leurs camarades sans origine immigrée de ne pas achever leur scolarité dans deux pays sur cinq, notamment dans les pays européens de destination de longue date et dans les pays nordiques. Leur part est supérieure à 13 % en Suède, en Autriche et en Espagne. L'écart entre les élèves descendants d'immigrés et les élèves descendants de parents nés dans le pays en termes de taux de décrochage scolaire est le plus profond en Autriche et en Slovaquie (au moins 8 points de pourcentage). En Suisse, en Italie et aux États-Unis, toutefois, les taux sont analogues dans les deux groupes. Ils sont en réalité inférieurs chez les descendants d'immigrés et les jeunes nés à l'étranger qui sont arrivés enfants dans les pays d'installation, dans les États baltes, au Royaume-Uni et au Portugal. En revanche, les élèves nés à l'étranger qui ont immigré avant l'âge de 15 ans sont plus susceptibles de décrocher que tous les autres groupes dans tous les autres pays. Plus de 12 % ont en effet abandonné leur scolarité dans les pays nordiques, en Italie, en Autriche et en Suisse, et environ 20 % en Allemagne et en Espagne.

Atteignant 10 % dans l'UE, la part de décrocheurs parmi les élèves nés dans le pays de parents non originaires de l'UE est particulièrement élevée. Elle est supérieure de plus de 50 % à la part de décrocheurs parmi les jeunes descendants de parents nés dans le pays dans tous les pays d'immigration de longue date, sauf au Royaume-Uni. En Suisse, en Autriche et en Slovaquie, les jeunes d'origine hors UE sont plus de deux fois plus susceptibles de quitter prématurément le système scolaire que les jeunes descendants de parents nés dans le pays. En revanche, le taux de décrochage scolaire des jeunes nés dans le pays de parents originaires de l'UE est inférieur à celui des autres groupes dans la quasi-totalité des pays. Les jeunes n'ayant pas d'origines dans l'UE qui sont arrivés enfants sont également plus susceptibles d'abandonner leur scolarité que les jeunes ayant des origines dans l'UE dans 6 pays sur 10. En Norvège et au Portugal, leur taux de décrochage scolaire est au moins deux fois plus élevé que celui des jeunes nés dans le pays de parents originaires de l'UE. En revanche, le taux de décrocheurs parmi les jeunes originaires de l'UE qui ont immigré enfants au Royaume-Uni et en Grèce est supérieur d'au moins 10 points de pourcentage à celui des jeunes nés en dehors de l'UE.

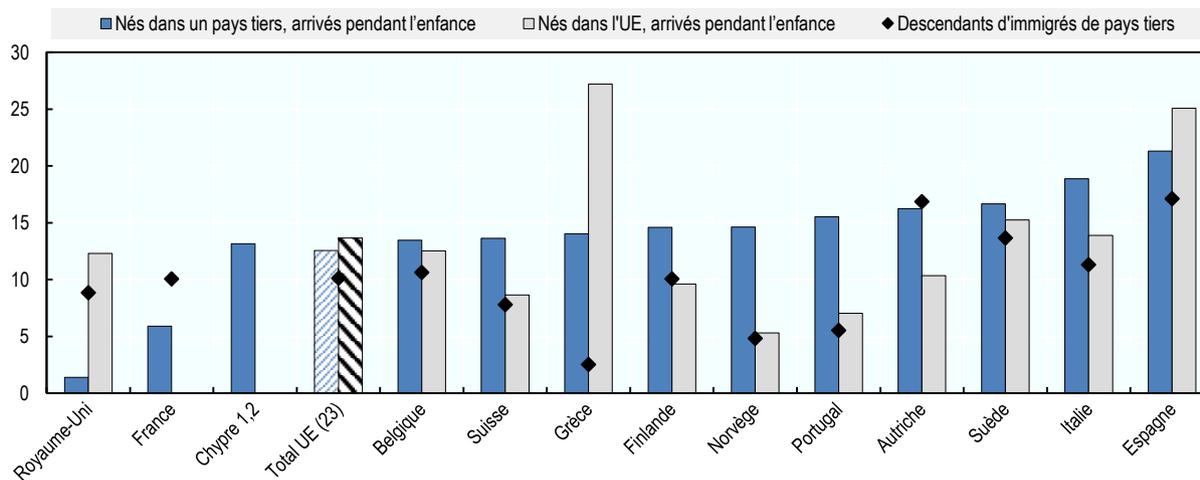
Le taux d'abandon scolaire précoce parmi les jeunes descendants d'immigrés a chuté ces dix dernières années, de 5 points de pourcentage dans l'UE et de 3 points au Canada et aux États-Unis. Il a également diminué dans l'Europe du Sud. Dans la plupart des pays, à l'exception du Canada et du Royaume-Uni, le recul a été plus prononcé chez les descendants d'immigrés que chez les descendants de parents nés dans le pays.

Graphique 7.17. Jeunes ayant quitté prématurément le système scolaire

En pourcentage, 15-24 ans, 2016

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933895195>**Graphique 7.18. Taux de décrochage scolaire selon l'origine des élèves**

En pourcentage, 15-24 ans, 2016

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933895214>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

7.10. Jeunes ni en emploi, ni scolarisés, ni en formation

Définition

Proportion de jeunes adultes qui ne sont ni en emploi, ni scolarisés, ni en formation (NEET).

Population étudiée

La population des jeunes adultes âgés de 15 à 34 ans.

Dans l'OCDE, plus de 2 millions des 15-34 ans descendants d'immigrés sont déscolarisés et sans emploi (NEET), soit 14 % d'entre eux. Dans l'UE, ils sont près de 850 000, ce qui correspond à un taux de 17 %. Dans trois pays de l'OCDE sur cinq, les descendants d'immigrés sont plus susceptibles d'être de jeunes NEET que les descendants de parents nés dans le pays. Le taux de NEET des descendants d'immigrés est même le double en Slovénie, en Autriche, en Belgique, en France et aux Pays-Bas, où les parents immigrés ont en général un faible niveau d'éducation. Toutefois, les jeunes adultes sans origine immigrée sont plus susceptibles d'être des NEET dans les pays d'installation, aux États-Unis et dans l'Europe du Sud (sauf en Espagne). Quant aux jeunes nés à l'étranger qui sont arrivés enfants dans leur pays d'accueil, ils sont encore plus coupés du marché du travail ; ils sont en effet 1.9 million à être déscolarisés et sans emploi dans l'OCDE et quasiment 1 million dans l'UE. Leur taux de NEET est plus élevé que celui des descendants d'immigrés dans l'ensemble de l'UE, mais pas aux États-Unis ni dans les pays d'installation.

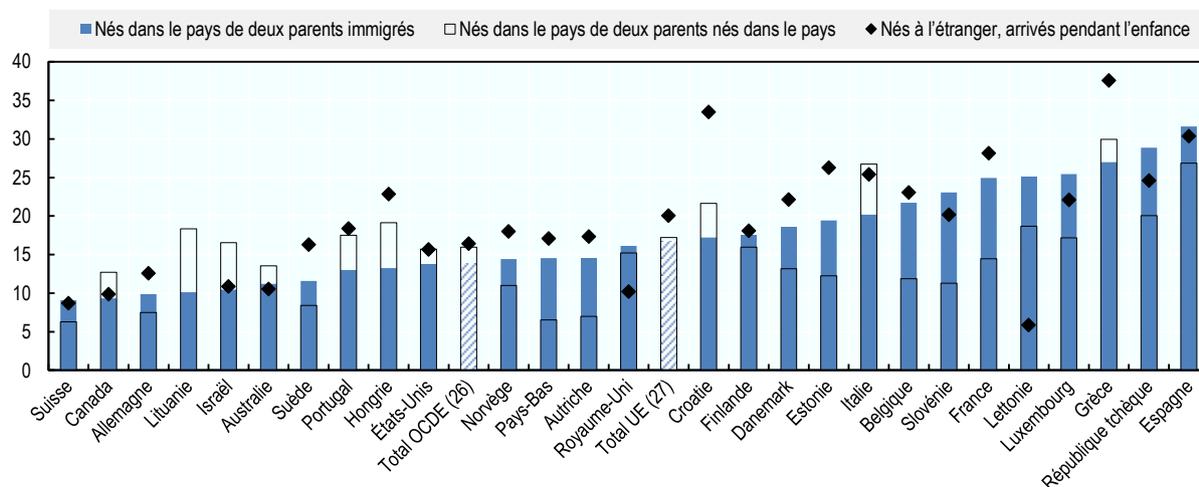
Le taux global de jeunes NEET a légèrement augmenté ces dix dernières années dans l'ensemble de l'OCDE et de l'UE. Il a toutefois légèrement reculé parmi les descendants d'immigrés. L'écart entre les descendants d'immigrés et les descendants de parents nés dans le pays en termes de taux de NEET s'est considérablement réduit dans les deux tiers des pays pour lesquels des données sont disponibles.

Certains groupes de population sont plus enclins que d'autres à être déscolarisés et sans emploi. Les jeunes femmes sont plus exposées que les jeunes hommes dans l'ensemble de l'OCDE, quelle que soit leur origine, même si l'écart entre les deux sexes est plus faible chez les descendants d'immigrés dans les deux tiers des pays. Toutefois, dans tous les pays où le taux global de NEET est plus élevé chez les jeunes d'origine immigrée, la probabilité d'être NEET est plus grande à la fois chez les femmes et les hommes immigrés et descendants d'immigrés que chez leurs homologues sans origine immigrée. L'Espagne est la seule exception, les jeunes hommes ayant des parents nés à l'étranger y étant en fait moins susceptibles d'être déscolarisés et sans emploi que leurs pairs ayant des parents nés dans le pays, tandis que l'inverse est vrai chez les femmes.

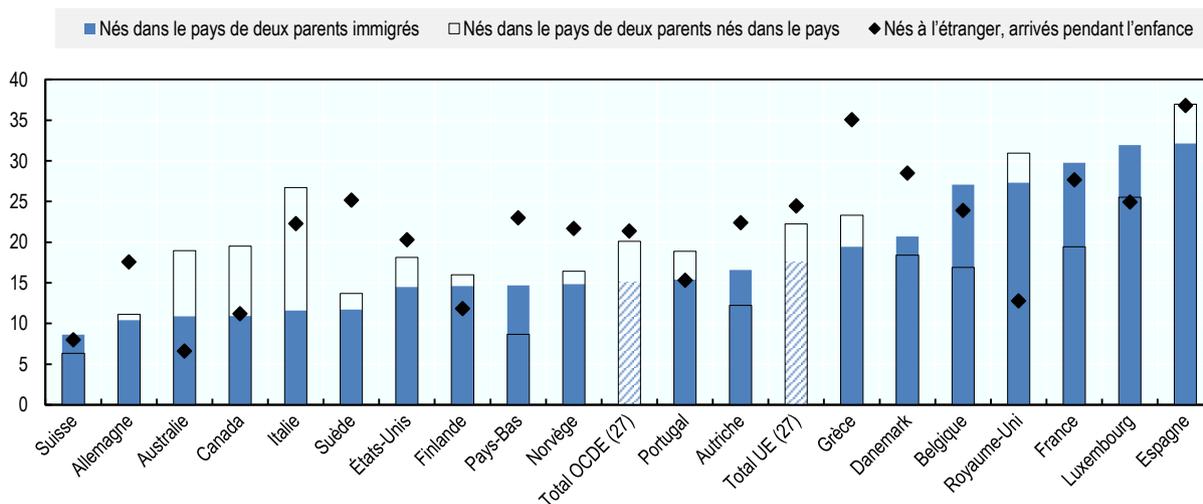
Dans les deux tiers des pays, les descendants d'immigrés sont plus susceptibles que les descendants de parents nés dans le pays à la fois d'avoir un niveau d'éducation faible et d'être des jeunes NEET. Cela est particulièrement vrai en Espagne, au Danemark et dans la plupart des pays européens de destination de longue date. En réalité, les jeunes ayant un niveau d'éducation faible forment un autre groupe très vulnérable. À l'échelle de l'OCDE et de l'UE, le taux de NEET est supérieur chez les jeunes adultes nés dans le pays qui ont un niveau d'éducation faible que chez leurs pairs qui ont un niveau d'éducation élevé, en particulier chez ceux sans origine immigrée. En fait, parmi les jeunes ayant un niveau d'éducation faible, le taux de NEET des descendants de parents nés dans le pays est supérieur de 5 points de pourcentage à celui des descendants d'immigrés, aussi bien dans l'OCDE que dans l'UE. Les pays dans lesquels les descendants d'immigrés ayant un niveau d'éducation faible sont plus susceptibles d'être déscolarisés et sans emploi sont la Slovénie et les pays européens de destination de longue date (à l'exception du Royaume-Uni et de l'Allemagne). En particulier, ils sont jusqu'à 10 points de plus susceptibles d'être NEET que les jeunes nés dans le pays de parents nés dans le pays en France et en Belgique. Enfin, le pays de naissance des parents influence aussi la probabilité d'être NEET. À l'échelle de l'UE, les descendants de parents de pays tiers affichent un taux de NEET légèrement supérieur à celui des descendants de parents nés dans l'UE. Au niveau des pays, les écarts sont les plus marqués en Espagne, en Autriche et en France.

Graphique 7.19. Taux de jeunes NEET

En pourcentage, 15-34 ans, 2017

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933895233>**Graphique 7.20. Taux de NEET parmi les jeunes ayant un niveau d'éducation faible**

En pourcentage, 15-34 ans, 2017

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933895252>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

7.11. Emploi

Définition

Le taux d'emploi correspond à la part de jeunes adultes âgés de 15 à 34 ans qui occupent un emploi selon la définition de l'Organisation internationale du travail (OIT) : avoir travaillé au moins une heure au cours de la semaine de référence ou être pourvu d'un emploi mais absent de son travail.

Population étudiée

Population âgée de 15 à 34 ans non scolarisée.

Près de 7.3 millions de descendants d'immigrés âgés de 15 à 34 ans sont occupés dans l'OCDE et 1.9 million dans l'UE. Ces chiffres représentent respectivement des taux d'emploi de 72 % et de 69 % dans le groupe d'âge des 15-34 ans (élèves et étudiants non compris). De plus, 5.9 millions d'immigrés arrivés enfants dans l'OCDE occupent également un emploi, ce qui correspond à un taux d'emploi de 73 %. Les chiffres correspondants pour l'UE sont de 2.1 millions de personnes soit 66 %. Dans la plupart des pays, les immigrés et les descendants d'immigrés sont moins susceptibles d'occuper un emploi que les descendants de parents nés dans le pays (de 3 points de pourcentage dans l'OCDE). Dans l'UE, l'écart d'emploi entre les descendants d'immigrés et les descendants de parents nés dans le pays est plus marqué (6 points de pourcentage). Quant aux immigrés arrivés enfants, ils sont moins susceptibles de 8 points d'être occupés. Dans l'UE, les jeunes adultes d'origine hors UE peinent davantage pour trouver un emploi que les jeunes originaires de l'UE. En Italie et en Espagne, moins d'un tiers des descendants de parents nés en dehors de l'UE occupe un emploi.

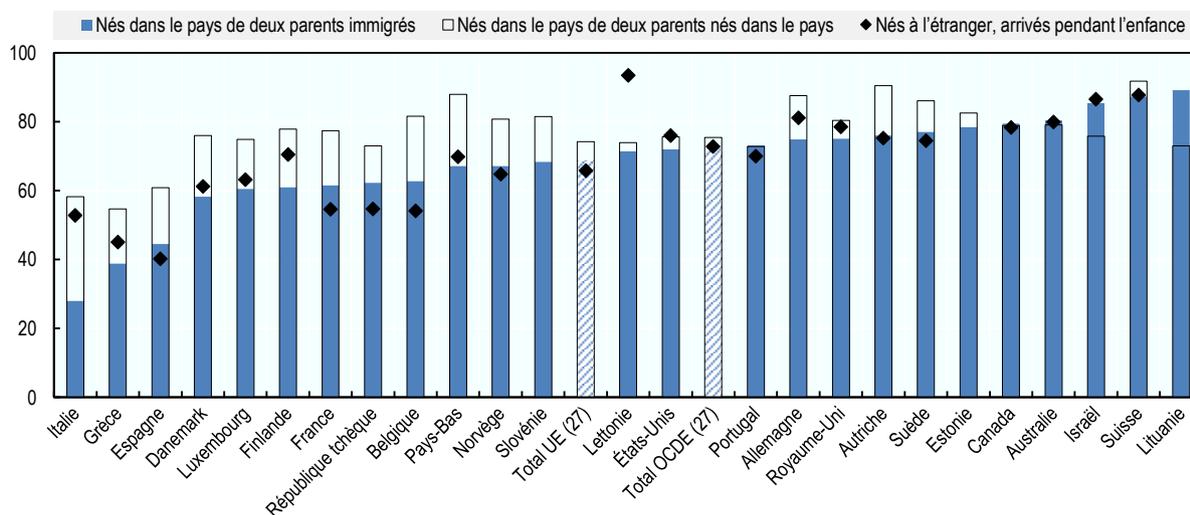
Dans l'ensemble des pays de l'OCDE et de l'UE, les jeunes hommes sont en général plus susceptibles d'occuper un emploi que les jeunes femmes, même si cela n'est pas toujours le cas parmi les jeunes adultes descendants d'immigrés. En Italie et au Portugal, les hommes descendants d'immigrés accusent un retard considérable par rapport à leurs homologues féminines, tandis que le même écart femmes-hommes (quoique plus étroit) est aussi observé en Suisse, en Norvège et au Canada. À l'inverse, les descendantes d'immigrés sont particulièrement défavorisées par rapport à leurs homologues masculins dans les pays baltes et en Espagne. Quant aux immigrés arrivés enfants, les femmes sont moins susceptibles que les hommes d'être en emploi, de plus de 10 points, en Allemagne, en France, aux Pays-Bas et aux États-Unis.

Il est plus facile de trouver un emploi si l'on a un niveau d'éducation élevé. Dans les pays d'installation de l'OCDE, les jeunes adultes descendants d'immigrés qui ont un niveau d'éducation élevé ont autant de chances que les descendants de parents nés dans le pays d'occuper un emploi. Ce schéma ne vaut toutefois pas dans la plupart des pays de l'UE. Même lorsque les descendants d'immigrés ont un niveau d'éducation élevé, ils restent moins susceptibles de travailler que les descendants de parents nés dans le pays, de 2 points de pourcentage dans l'ensemble de l'UE, et de plus de 10 points de pourcentage dans la plupart des pays européens de destination de longue date (4 points seulement en Allemagne). Quant aux jeunes adultes ayant un niveau d'éducation faible, les descendants d'immigrés sont moins susceptibles de 3 points de pourcentage que les descendants de parents nés dans le pays d'occuper un emploi à l'échelle de l'UE. L'écart d'emploi est supérieur à 15 points de pourcentage dans les pays de l'Europe du Sud, en Suède et aux Pays-Bas, soit bien pire que chez les jeunes adultes ayant un niveau d'éducation élevé. L'écart d'emploi parmi les jeunes adultes ayant un niveau d'éducation faible est également profond dans l'OCDE, s'établissant à 7 points. Les deux seules exceptions sont l'Australie et Israël, où les descendants d'immigrés ayant un niveau d'éducation faible sont plus susceptibles d'occuper un emploi que leurs pairs sans origine immigrée.

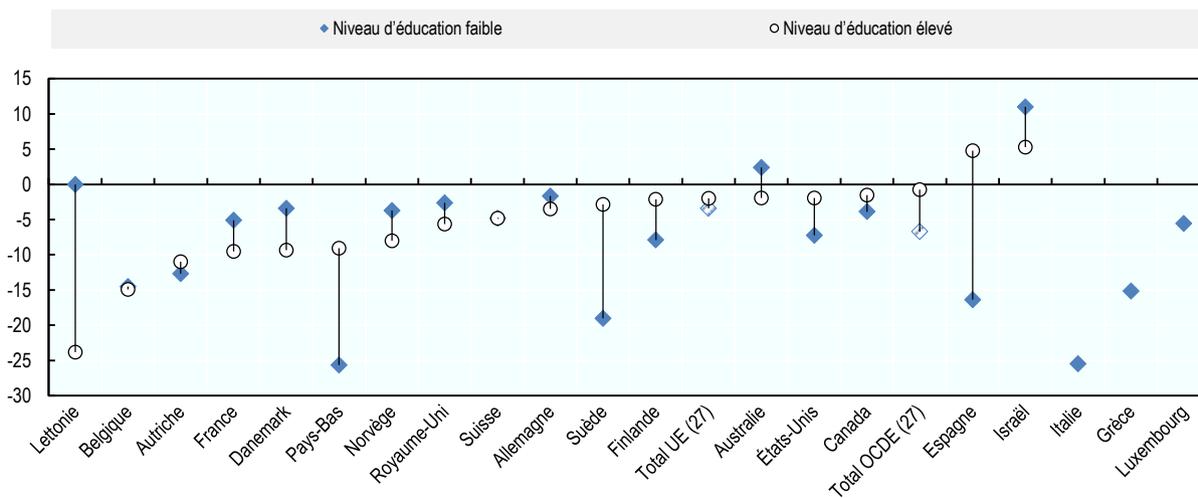
À l'échelle de l'OCDE, les taux d'emploi des jeunes adultes descendants d'immigrés sont restés stables ces dix dernières années, alors qu'ils ont diminué de 1 point de pourcentage chez leurs pairs descendants de parents nés dans le pays. La situation a toutefois empiré dans l'ensemble de l'UE, les deux groupes affichant un recul de leur taux d'emploi de 5 points. Les descendants d'immigrés ont connu la détérioration la plus importante dans les pays qui ont le plus souffert du ralentissement économique, comme la Grèce et l'Italie, mais aussi la France et les Pays-Bas. En revanche, Israël, la Suède, les États-Unis, la République tchèque et la Belgique ont enregistré une hausse considérable du taux d'emploi des descendants d'immigrés.

Graphique 7.21. Taux d'emploi, selon l'origine

En pourcentage, 15-34 ans non scolarisés, 2017

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933895271>**Graphique 7.22. Taux d'emploi des descendants d'immigrés selon le niveau d'éducation**

Écart en points de pourcentage avec les descendants de parents nés dans le pays, 15-34 ans non scolarisés, 2017

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933895290>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

7.12. Chômage

Définition

L'Organisation internationale du travail (OIT) définit les chômeurs comme des personnes sans emploi mais disponibles pour travailler, et en recherche d'emploi durant la semaine de référence. Le taux de chômage est la part de chômeurs au sein de la population active (somme des personnes occupées et des chômeurs).

Population étudiée

Population active (occupée ou non) âgée de 15 à 34 ans et non scolarisée.

Si le taux de chômage des descendants d'immigrés âgés de 15 à 34 ans est analogue à celui des descendants de parents nés dans le pays dans la même tranche d'âge dans les pays non européens, il est plus élevé dans la quasi-totalité des pays européens. Dans l'UE dans son ensemble, 17.5 % d'entre eux sont au chômage, par rapport à 14 % des jeunes sans origine immigrée. Dans l'ensemble de l'OCDE et de l'UE, les jeunes immigrés qui sont arrivés enfants sont les plus touchés par le chômage ; 12 % sont sans emploi dans l'OCDE, et 20 % dans l'UE.

Plus de 40 % des descendants d'immigrés sont au chômage dans les pays de l'Europe du Sud (sauf au Portugal). Dans la plupart des pays nordiques et des pays d'immigration de longue date, le taux de chômage est au moins deux fois plus élevé chez les descendants d'immigrés que chez les jeunes sans origine immigrée. En revanche, l'écart entre les deux groupes est plus étroit dans les pays affichant de faibles taux de chômage (sauf en Suisse et au Danemark) ainsi qu'au Portugal et en Lituanie. Il est toutefois intéressant de noter que dans la plupart des pays d'immigration relativement récents, comme dans l'Europe du Nord et du Sud, les proportions de jeunes d'origine immigrée toujours scolarisés sont élevées.

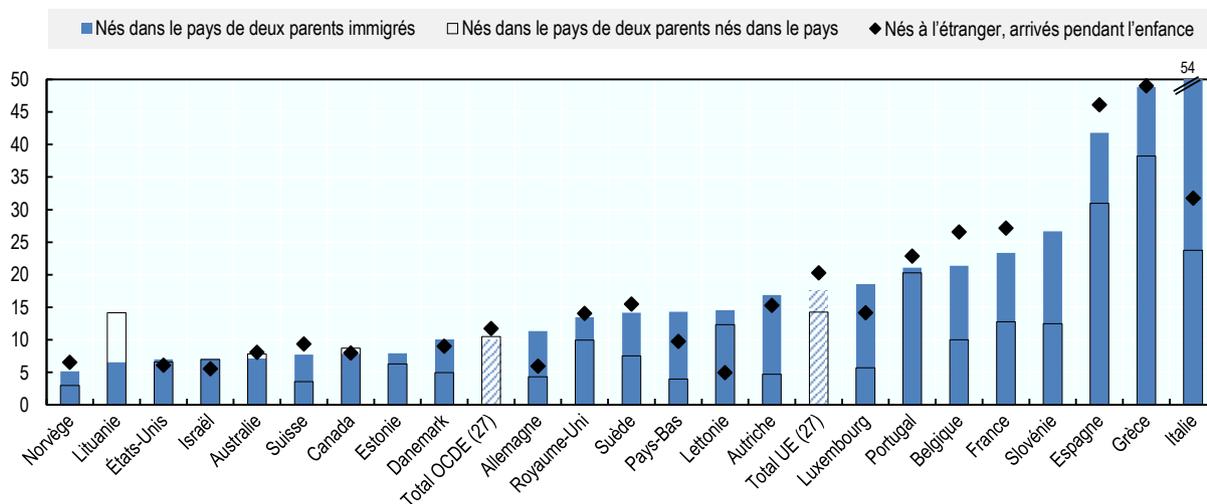
Le manque d'expérience professionnelle explique en partie pourquoi les jeunes sont en proportion les plus touchés par le chômage. Et les descendants d'immigrés âgés de 15 à 24 ans sont même plus durement frappés que leurs pairs plus âgés : leur taux de chômage est trois fois supérieur à celui de leurs pairs âgés de 25 à 34 ans dans l'ensemble de l'UE, et plus de deux fois supérieur dans l'OCDE. Si le chômage des 15-24 ans est élevé en termes absolus et relatifs en Suède, au Luxembourg, au Royaume-Uni et en France, il faudrait une fois encore prendre en compte les proportions considérables de jeunes d'origine immigrée dans ce groupe d'âge qui sont toujours scolarisés. Parmi les jeunes descendants d'immigrés, ceux qui ne sont pas originaires de l'UE sont les plus touchés par le chômage. Plus de la moitié sont au chômage en Italie et en Espagne et plus d'un quart en Suède et en France, des taux qui dépassent considérablement ceux de leurs pairs originaires de l'UE.

Dans la quasi-totalité des pays, l'écart entre le taux de chômage des femmes et le taux de chômage des hommes est important chez les descendants d'immigrés, alors qu'il est faible chez les jeunes sans origine immigrée. Dans la moitié des pays de l'UE, les descendantes d'immigrés sont plus susceptibles d'être au chômage que leurs homologues masculins, notamment en Grèce, en Espagne et dans les pays baltes. L'inverse est toutefois vrai en Italie, au Royaume-Uni, en Autriche et en France. L'écart femmes-hommes n'est en général pas aussi marqué chez les immigrés qui sont arrivés enfants. La Suède et la Suisse font figure d'exception, le taux de chômage des hommes qui ont immigré enfants y étant deux fois plus élevé que celui des femmes.

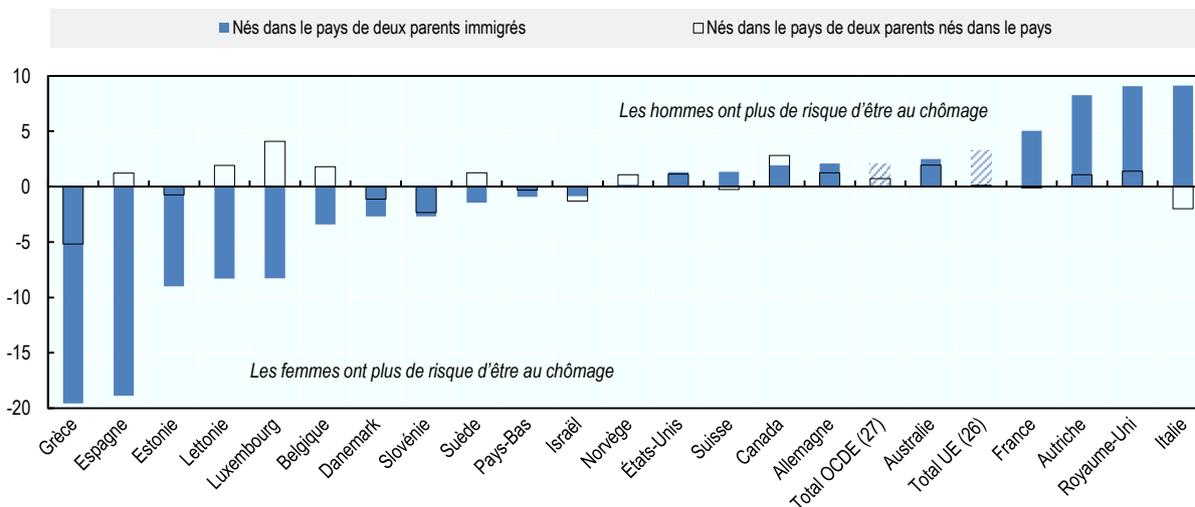
Le taux de chômage a augmenté depuis le début du ralentissement économique dans la quasi-totalité des pays de l'OCDE et de l'UE. Dans la plupart des pays, le chômage a progressé chez les descendants de parents nés dans le pays, mais de façon plus marquée chez les descendants d'immigrés. Aux États-Unis, en Belgique et en Suède, en revanche, les descendants d'immigrés ont en réalité enregistré un recul du chômage.

Graphique 7.23. Taux de chômage, selon l'origine

En pourcentage, 15-34 ans non scolarisés, 2017

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933895309>**Graphique 7.24. Écart entre le taux de chômage des femmes et le taux de chômage des hommes, selon l'origine**

Écart en points de pourcentage entre les femmes et les hommes, 15-34 ans non scolarisés, 2017

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933895328>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

7.13. Déclassement

Définition

Le taux de déclassement correspond à la part des personnes au niveau d'éducation élevé (niveaux 5 à 8 de la CITE, voir l'indicateur 7.8) qui occupent un emploi peu ou moyennement qualifié conformément à la CITP (niveaux 4 à 9 de la CITP, voir l'indicateur 3.9).

Population étudiée

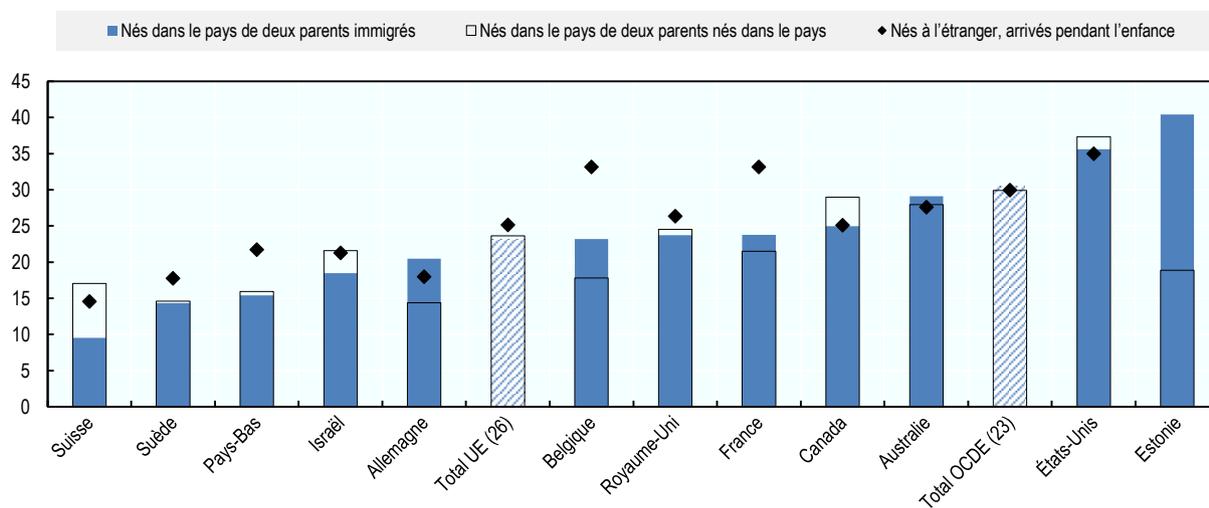
Jeunes adultes (25-34 ans) occupés ayant un niveau d'éducation élevé (hors forces armées [CITP 0]).

Dans l'ensemble de l'OCDE, 30 % des descendants d'immigrés âgés de 25 à 34 ans qui travaillent et qui ont un niveau d'éducation élevé (soit 700 000 personnes au total) sont formellement déclassés dans l'emploi qu'ils occupent. Dans l'UE, cette part est de 23 %, ce qui correspond à 125 000 jeunes. Dans l'ensemble de l'OCDE et de l'UE, la probabilité d'un déclassé n'est pas plus importante chez les descendants d'immigrés que chez les descendants de parents nés dans le pays. Mais la situation varie considérablement d'un pays à un autre. En Estonie, en Belgique et en Allemagne, les descendants d'immigrés sont plus susceptibles d'être déclassés (jusqu'à deux fois plus de chances en Estonie), mais la probabilité qu'ils le soient est moindre en Suisse, en Israël et au Canada. Quant aux immigrés arrivés enfants ayant un niveau d'éducation élevé, leur taux de déclassé est supérieur à celui des jeunes nés dans le pays en Suède, aux Pays-Bas et, de plus de 11 points, en Belgique et en France. Toutefois, les taux sont à peu près similaires dans la plupart des autres pays.

La proportion de femmes déclassées dans l'emploi qu'elles occupent est supérieure à celle observée chez les hommes dans l'UE et en Australie, quelle que soit leur origine. L'écart femmes-hommes au détriment des femmes s'élève à pas moins de 9 points de pourcentage dans l'UE parmi les descendants d'immigrés par rapport à seulement 2 points chez les jeunes sans origine immigrée. Aux États-Unis et au Canada, en revanche, le taux de déclassé est plus élevé chez les jeunes hommes que chez les femmes dans tous les groupes, l'écart femmes-hommes étant le plus marqué chez les jeunes sans origine immigrée. Enfin, le taux de déclassé est légèrement plus important chez les jeunes nés dans le pays de parents immigrés nés en dehors de l'UE. Dans l'ensemble de l'UE, ils sont 25 % à occuper des emplois peu ou moyennement qualifiés alors qu'ils ont un niveau d'éducation élevé. Cette part est légèrement supérieure à celle des descendants de parents nés dans le pays, et supérieure de 7 points à celle des jeunes nés dans le pays de parents immigrés originaires de l'UE.

Graphique 7.25. Taux de déclassement, selon l'origine

En pourcentage des 25-34 ans occupés ayant un niveau d'éducation élevé, 2016

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933895347>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

7.14. Emploi dans le secteur des services publics

Définition

Part de la population active occupée qui travaille dans le secteur des services publics. Ce secteur englobe l'administration publique, les soins de santé, les services sociaux et l'éducation.

Population étudiée

Population active occupée âgée de 15 à 34 ans.

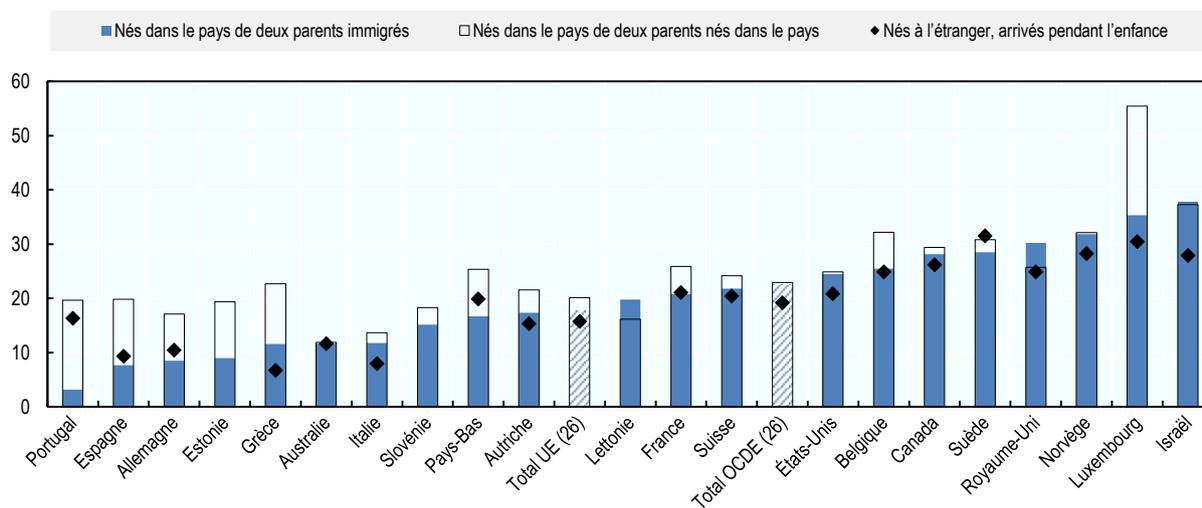
Dans l'ensemble de l'OCDE, les jeunes adultes descendants d'immigrés sont presque 23 % à occuper un emploi dans le secteur des services publics. Cela correspond à 1.8 million de travailleurs dans l'OCDE, et à près de 1.1 million aux États-Unis uniquement. La part des descendants d'immigrés qui travaillent dans le secteur des services publics est analogue à celle des autres jeunes nés dans le pays, qu'ils soient issus d'un couple mixte ou que leurs deux parents soient nés dans le pays. Dans l'UE, 400 000 jeunes adultes descendants d'immigrés sont des employés du service public. En d'autres termes, 18 % d'entre eux travaillent dans le secteur public, par rapport à 20 % des descendants de parents nés dans le pays et à 23 % des jeunes d'origine mixte.

En fait, les descendants d'immigrés ne sont surreprésentés dans les services publics qu'au Royaume-Uni et en Lettonie. Dans tous les pays non européens et les pays nordiques, en revanche, la probabilité qu'ils occupent un emploi dans ce secteur est la même que celle des jeunes sans origine immigrée, mais elle est moindre dans les pays européens d'immigration de longue date, dans l'Europe du Sud (d'au moins 10 points de pourcentage en Espagne, au Portugal et en Grèce), ainsi qu'en Allemagne et au Luxembourg (9 et 20 points de moins, respectivement). Quant à la part d'immigrés arrivés enfants qui travaillent dans le secteur public (dont certains ne sont pas naturalisés), elle est encore plus faible dans tous les pays, sauf au Royaume-Uni, en Australie et en Suède. Au total, ils sont 1.2 million à occuper un emploi dans le secteur des services publics dans l'OCDE, et 350 000 dans l'UE.

Au Royaume-Uni, en Suède et en Belgique, les jeunes nés dans le pays de parents immigrés de pays tiers sont plus susceptibles de travailler dans le secteur public que ceux dont les parents sont originaires de l'UE. En revanche, la probabilité est moindre en Autriche, en France et aux Pays-Bas. Dans la grande majorité des pays, la part du secteur public dans l'emploi total des jeunes adultes descendants d'immigrés a augmenté ces dix dernières années, ce qui a donc compensé en partie le déclin observé sur la même période dans l'emploi dans le secteur privé. La hausse a d'une façon générale été plus marquée que chez les jeunes sans origine immigrée, notamment au Luxembourg, en Belgique, au Royaume-Uni et en Italie.

Graphique 7.26. Emploi dans le secteur des services publics, selon l'origine

En pourcentage des 15-34 ans en emploi, 2016

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933895366>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

7.15. Pauvreté relative des enfants

Définition

Le taux de pauvreté relative des enfants, conformément à la définition d'Eurostat, est la part d'enfants qui vivent dans un ménage dont le revenu annuel équivalent se situe en-dessous du seuil de pauvreté, lequel est fixé à 60 % du revenu disponible équivalent médian d'un pays.

Population étudiée

Toute personne de moins de 16 ans vivant dans un ménage composé d'au moins un responsable de plus de 15 ans. On attribue à chaque enfant le revenu annuel équivalent du ménage.

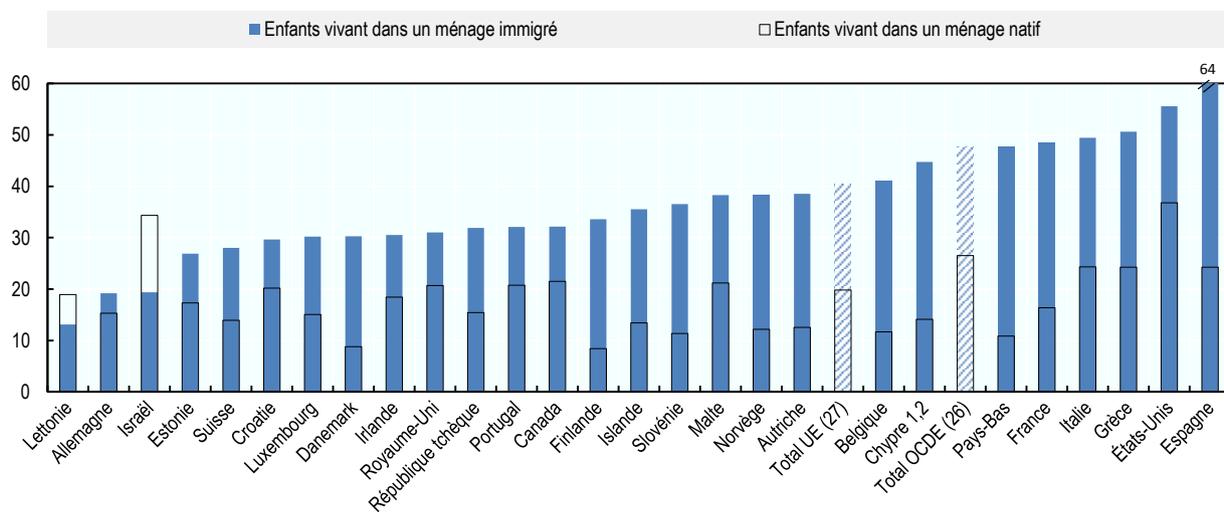
Dans l'ensemble de l'OCDE, près de la moitié des enfants des ménages immigrés vit en-dessous du seuil de pauvreté relative, par rapport à plus d'un quart des enfants des ménages natifs. Si la part est moindre dans l'UE, elle s'établit tout de même à 40 %, soit le double de la part des enfants des ménages natifs. Les pays où la part de descendants d'immigrés vivant dans une situation de pauvreté relative est la plus élevée sont l'Espagne, la Grèce et les États-Unis. Cela concerne plus de la moitié des enfants d'immigrés en Grèce et en Espagne, par rapport à un quart des enfants issus de ménages natifs. C'est en Lettonie, en Allemagne et en Israël que la part d'enfants d'immigrés vivant en situation de pauvreté est la plus faible, bien qu'elle atteigne encore 20 % environ. L'écart de pauvreté entre les enfants issus de ménages immigrés et les enfants issus de ménages natifs est important en général, atteignant presque 40 points en Espagne et aux Pays-Bas et environ 30 points en Belgique et en France. Il est comparativement moins marqué au Portugal, au Royaume-Uni, en Croatie et en Estonie, atteignant près de 10 points de pourcentage, et encore plus réduit en Allemagne, avec seulement 4 points de différence. Les deux seuls pays où les enfants issus de ménages natifs sont plus susceptibles que les descendants d'immigrés de vivre dans une situation de pauvreté relative sont la Lettonie et Israël.

Ces dix dernières années, le taux de pauvreté infantile relative chez les ménages immigrés n'a que légèrement augmenté dans l'ensemble de l'OCDE (1 point de pourcentage en plus). Dans l'UE, ce taux est resté à peu près le même à la fois chez les ménages immigrés et chez les ménages natifs. Les hausses les plus importantes, c'est-à-dire de plus de 10 points, ont été observées en Islande, en Espagne, en Slovaquie, en Estonie et en France. Dans tous ces pays, la hausse du taux de pauvreté relative des enfants des ménages immigrés a également été beaucoup plus forte que pour les ménages natifs qui ont en général enregistré une hausse modérée, voire un léger recul. La pauvreté relative des enfants d'immigrés a diminué au lieu d'augmenter dans un tiers des pays seulement. Les reculs les plus importants ont été enregistrés dans la République tchèque, au Royaume-Uni, en Allemagne et au Danemark, où le taux de pauvreté des enfants issus de ménages natifs n'a, dans le même temps, que peu évolué.

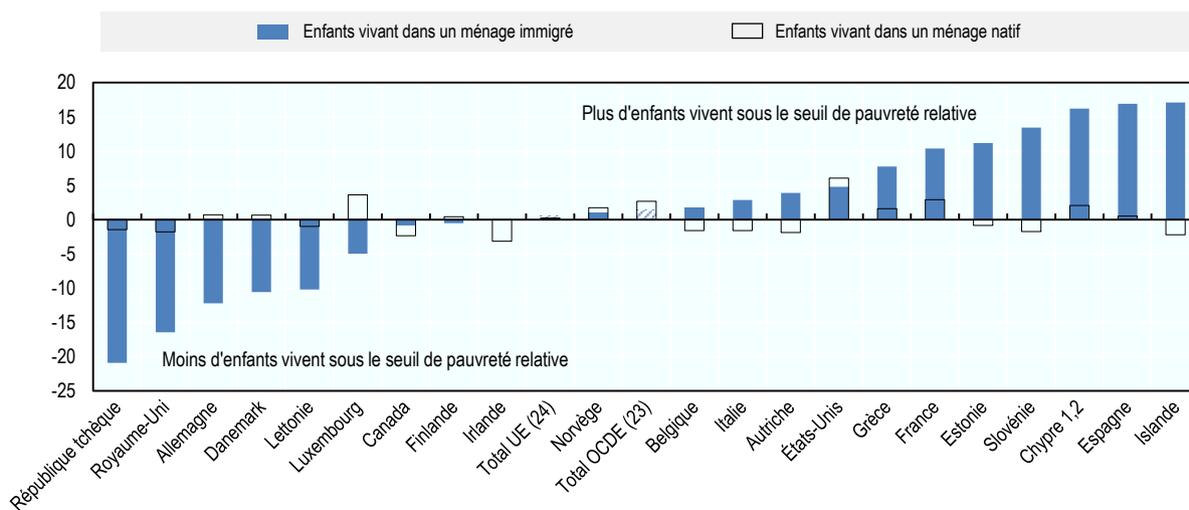
Les comparaisons entre les taux de pauvreté des immigrés âgés de 16 ans ou plus et ceux des enfants vivant dans des ménages immigrés montrent que les enfants sont nettement plus susceptibles d'être pauvres, l'écart étant de 11 points dans l'UE. Aux États-Unis, l'écart de pauvreté s'élève à 23 points, 56 % des enfants issus de ménages immigrés vivant dans une situation de pauvreté. Après les États-Unis, c'est en France, en Espagne et aux Pays-Bas que cet écart est le plus profond. Dans les pays baltes, en revanche, où la population née à l'étranger a été façonnée par les minorités nationales et les changements de frontières, les adultes immigrés sont plus susceptibles de connaître la pauvreté que les enfants des ménages immigrés.

Graphique 7.27. Taux de pauvreté relative des enfants, selon l'origine

En pourcentage, enfants jusqu'à l'âge de 16 ans, 2015

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933895385>**Graphique 7.28. Évolution du taux de pauvreté relative des enfants, selon l'origine**

Évolution en points de pourcentage, enfants jusqu'à l'âge de 16 ans, entre 2007 et 2015

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933895480>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

7.16. Participation aux élections

Définition

La participation électorale autodéclarée est ici la part de répondants aux enquêtes d'opinion qui déclarent avoir voté aux dernières élections législatives dans leur pays de résidence.

Population étudiée

Les 18-34 ans ayant le droit de vote aux élections nationales. Hormis quelques exceptions pour certaines nationalités dans des pays comme le Royaume-Uni et le Portugal, les étrangers n'ont pas le droit de voter aux élections législatives dans leur pays d'accueil. Cet indicateur ne s'applique donc qu'aux personnes possédant la nationalité du pays dans lequel elles vivent.

Dans l'ensemble de l'OCDE et de l'UE, près de 60 % des descendants d'immigrés déclarent avoir voté aux dernières élections nationales. Ce taux de participation est inférieur de près de 10 points de pourcentage à celui des descendants de parents nés dans le pays, et inférieur de 5 points à celui des immigrés qui sont arrivés enfants dans leur pays d'accueil. Il est toutefois supérieur de 10 points à celui des immigrés arrivés après l'âge de 15 ans qui possèdent la nationalité de leur pays d'accueil.

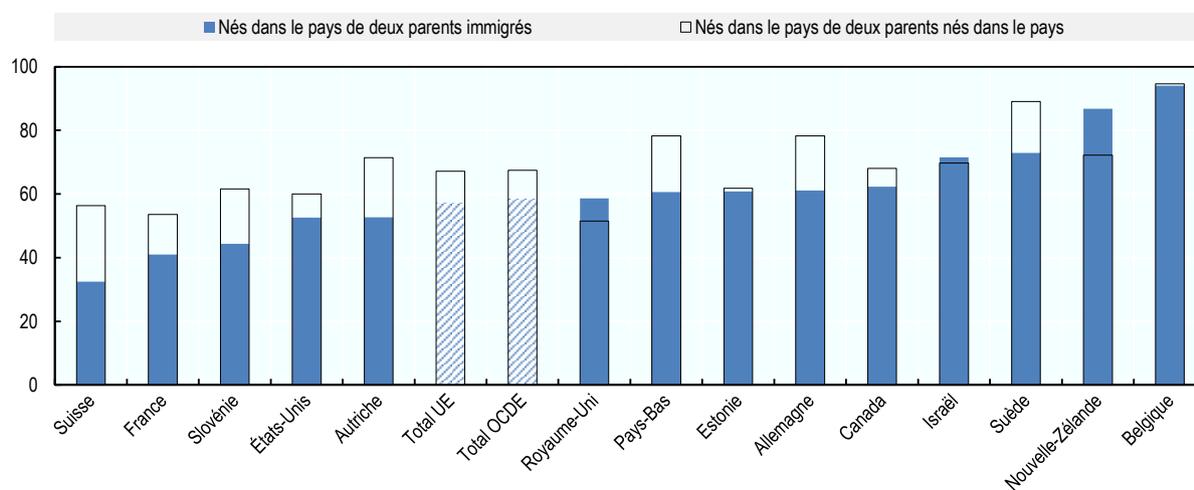
Les descendants de parents nés dans le pays sont en général plus susceptibles de voter que les descendants d'immigrés. L'écart est particulièrement marqué en Suisse, où le taux de participation est très faible chez les descendants d'immigrés ayant le droit de vote, lesquels sont presque deux fois moins susceptibles que les descendants de parents nés dans le pays de déclarer avoir participé aux dernières élections nationales. De la même façon, les Pays-Bas, l'Allemagne et la Suède affichent aussi de grandes disparités dans ce domaine, lesquelles atteignent plus de 15 points de pourcentage. En Estonie, en Israël et en Belgique, en revanche, l'écart de participation électorale est faible voire inexistant entre les descendants d'immigrés et les descendants de parents nés dans le pays. La Belgique, où le vote est obligatoire, affiche sans surprise un taux élevé de participation aux élections.

Dans l'UE comme dans l'OCDE, les jeunes adultes issus de couples mixtes et ceux qui sont arrivés enfants dans leur pays d'accueil sont en général plus susceptibles de participer aux élections que les jeunes adultes nés dans le pays de deux parents immigrés. Leur participation électorale est analogue à celle de l'ensemble de la population.

En Allemagne, les jeunes nés dans l'UE qui sont arrivés avant l'âge de 15 ans sont plus susceptibles de 14 points de pourcentage de voter aux élections que les jeunes nés en dehors de l'UE. En fait, leur taux de participation de 77 % est très semblable à celui des descendants de parents nés dans le pays.

Graphique 7.29. Participation autodéclarée aux dernières élections, selon l'origine

En pourcentage, 18-34 ans, 2008-16

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933895404>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

7.17. Discrimination perçue

Définition

Cette section étudie la part d'immigrés qui déclarent avoir été victimes d'actes de discrimination (voir l'indicateur 5.7 pour les définitions).

Population étudiée

15-34 ans nés à l'étranger et personnes nées dans le pays d'accueil de deux parents immigrés.

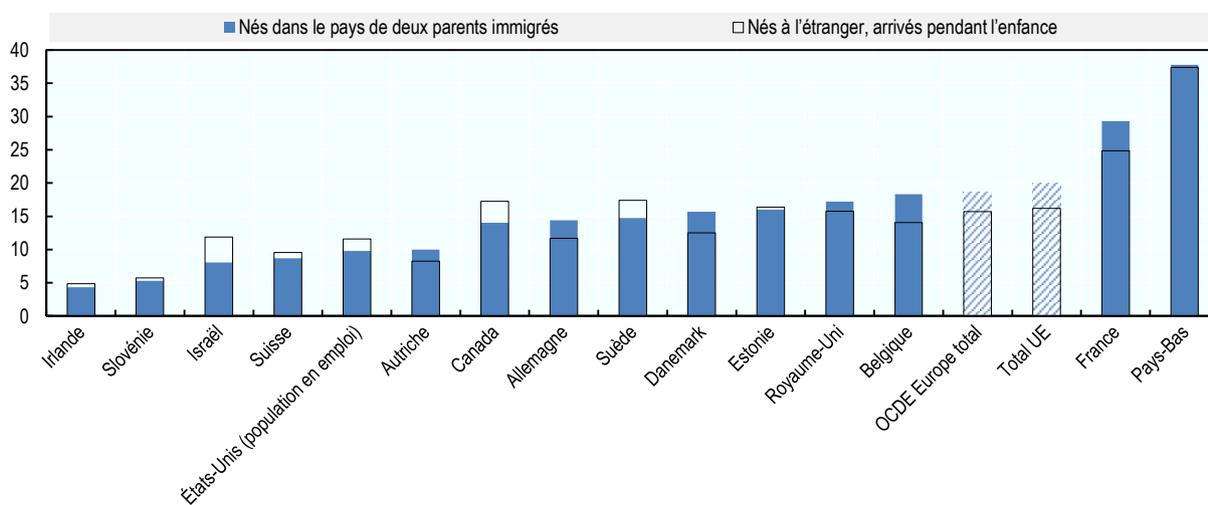
Parmi les jeunes descendants d'immigrés dans les pays de l'UE, près d'un sur cinq a le sentiment d'appartenir à un groupe victime de discrimination fondée sur l'origine ethnique, la nationalité ou la « race ». Au Canada, un jeune issu de l'immigration sur sept subit des actes de discrimination sur la base de l'origine ethnique, de la culture, de la « race » ou de la couleur de la peau. Aux États-Unis, un descendant d'immigrés sur dix fait état d'actes de discrimination sur le lieu de travail. La discrimination perçue est la plus répandue aux Pays-Bas, où 38 % des enfants d'immigrés déclarent en être victimes et en France (29 %). En revanche, moins de 10 % ont ce sentiment en Irlande, en Israël, en Suisse et en Autriche. Dans la plupart des pays, les enfants nés dans le pays de deux parents immigrés sont nettement plus susceptibles de se sentir victimes de discrimination que les immigrés arrivés enfants dans le pays d'accueil. L'inverse est toutefois vrai au Canada, en Suède, en Israël et aux États-Unis, où les immigrés arrivés enfants font plus souvent état d'actes de discrimination. Les comparaisons entre les périodes 2006-10 et 2012-16 dans l'UE indiquent un léger recul global de la discrimination perçue. Dans l'ensemble de l'UE, la part des enfants d'immigrés nés dans le pays qui ont le sentiment d'avoir été victimes de discrimination est passée de 24 % à 20 %. Cette baisse est intervenue dans chaque sous-catégorie de la population, c'est-à-dire chez les femmes et les hommes et à tous les niveaux d'éducation. Avec 10 points de pourcentage en moins, elle a été particulièrement marquée chez les descendants d'immigrés qui parlent la langue du pays d'accueil et qui en possèdent la nationalité. Seuls les jeunes descendants d'immigrés ayant une nationalité étrangère ont connu une hausse considérable de leur niveau de discrimination perçue, de 11 points.

Dans l'UE, plus le niveau d'éducation des jeunes descendants d'immigrés est élevé plus les discriminations perçues sont fréquentes. De la même façon, ceux dont la première langue est la langue du pays d'accueil sont plus de deux fois plus susceptibles de signaler des actes de discrimination que ceux dont la première langue est étrangère. Les descendants d'immigrés qui sont des ressortissants du pays d'accueil sont également plus sensibles aux discriminations que ceux qui possèdent une nationalité étrangère, de même que ceux qui ne sont pas originaires de l'UE (par rapport à ceux qui en sont originaires). Le niveau d'éducation, la maîtrise de la langue et la nationalité sont des facteurs qui peuvent éveiller un sentiment d'appartenance et d'identité et nourrir des attentes plus importantes à l'égard du pays d'accueil. Ils connaissent mieux les structures sociales et sont donc davantage susceptibles de considérer certaines situations comme étant discriminatoires. En revanche, la situation sur le marché du travail et le sexe ne sont pas des facteurs qui influencent de manière significative la discrimination perçue dans l'UE. Au Canada et aux États-Unis, toutefois, les hommes sont plus susceptibles que les femmes d'au moins 7 points de pourcentage de faire état d'actes de discrimination.

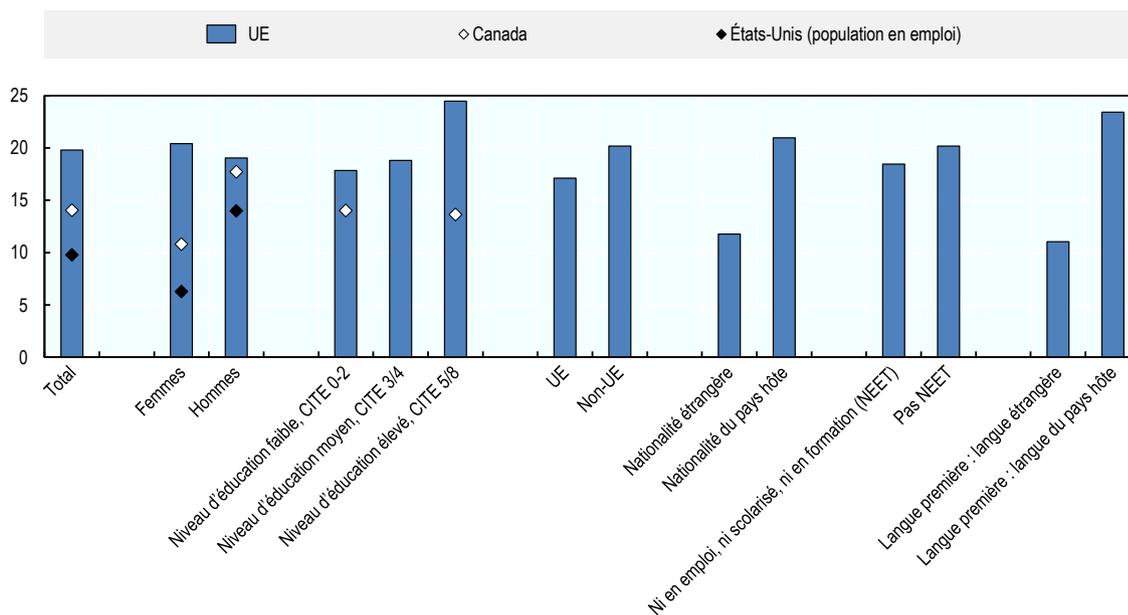
Il ressort du deuxième cycle de l'enquête de l'UE sur les minorités et la discrimination (MIDIS), qui s'intéresse aux cas de discrimination de certains groupes clés, que près de la moitié des répondants ayant leurs deux parents nés dans un pays d'Afrique du Nord a été victime de discrimination fondée sur la couleur de la peau, l'origine ethnique ou la religion au cours des 12 derniers mois, de même que trois répondants sur dix ayant des parents originaires d'Afrique subsaharienne. Quant aux descendants de parents asiatiques, leur niveau de discrimination perçue est faible en général, sauf dans le contexte de la recherche d'emploi. Les jeunes nés dans le pays de parents originaires d'Afrique subsaharienne ont moins souvent le sentiment d'être victimes de discrimination au travail que d'autres groupes ethniques. Les cas de discrimination sont les plus fréquents dans le contexte de l'utilisation de certains services publics ou de l'accès à des établissements privés, par exemple lors d'interactions avec des fonctionnaires ou de sorties dans des bars et des restaurants. Les cas sont moins fréquents sur le marché du travail, à la fois au moment de la recherche d'emploi et une fois sur le lieu de travail, et moins fréquents encore dans les services de soins de santé et le secteur du logement.

Graphique 7.30. Discrimination autodéclarée, selon l'origine

En pourcentage, 15-34 ans, 2008-16

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933895423>**Graphique 7.31. Jeunes descendants d'immigrés qui déclarent appartenir à un groupe victime de discrimination**

En pourcentage, 15-34 ans, 2012-16

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933895442>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

Notes et sources

Notes concernant Chypre

1. Note de la Turquie : Les informations figurant dans ce document qui font référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'Île. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'Île. La Turquie reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Turquie maintiendra sa position sur la « question chypriote ».
2. Note de tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de l'Union européenne : La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Turquie. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.

Note concernant Israël

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Notes des graphiques et des tableaux

La Lituanie n'était pas membre de l'OCDE au moment de l'élaboration de cette publication. C'est pourquoi la Lituanie ne figure pas dans la liste des pays membres de l'Organisation et n'est pas incluse dans les données agrégées de la zone.

Indicateurs 7.1 et 7.2 et indicateurs 7.8 à 7.14 : En Allemagne, l'origine des parents correspond au pays de naissance des parents pour les personnes nées dans le pays qui vivent encore avec leurs parents, mais elle correspond à la nationalité propre ou à celle des parents à la naissance pour les personnes qui ne vivent plus avec leurs parents. Par conséquent, le groupe de ceux que l'on appelle les descendants d'immigrés peut aussi inclure les personnes nées dans le pays d'un parent né à l'étranger et d'un parent né dans le pays (ce dernier étant un descendant de parents nés à l'étranger) ainsi que les personnes nées dans le pays de deux parents nés dans le pays qui sont tous deux des descendants de parents nés à l'étranger.

Indicateur 7.3 : La tranche d'âge pour les États-Unis couvre les 3-5 ans.

Indicateur 7.7 : Parmi les cas de brimades infligées par d'autres élèves figurent les affirmations suivantes : « ils m'ont laissé(e) de côté délibérément », « ils se sont moqués de moi », « ils m'ont pris des affaires ou les ont détruites », « ils ont lancé des rumeurs sur moi », « ils m'ont menacé(e) » ou « ils m'ont frappé(e) ou poussé(e) ».

Indicateur 7.17 : Les données sur les pays européens font référence au sentiment d'appartenance à un groupe victime de discrimination fondée sur la nationalité ou l'origine ethnique. Les données du Canada font référence aux immigrés qui ont été victimes d'actes de discrimination ou d'une inégalité de traitement au cours des cinq dernières années en raison de leur origine ethnique, de leur culture, ou de la couleur de leur peau. Les données des États-Unis (pour l'année 2014 et avant) font référence aux répondants occupés qui ont le sentiment, d'une façon ou d'une autre, d'être victimes d'actes de discrimination au travail en raison de leur origine ethnique.

Les moyennes tiennent compte des taux qui ne peuvent pas être publiés individuellement en raison de la taille insuffisante des échantillons.

Pour des données plus détaillées, se reporter aux Annexes C1, C2, D2 et E.

Tableau 7.1. Sources par indicateur

	7.1	7.2	7.3	7.4	7.5, 7.6, 7.7	7.8	7.9	7.10, 7.11, 7.12	7.13, 7.14	7.15	7.16	7.17
OCDE/UE												
Allemagne	UE-EFT MAH 2008 & Mikrozensus 2017	Mikrozensus 2017	..	PISA 2015	PISA 2015	UE-EFT MAH 2008 & Mikrozensus 2017	EU-SILC 2007 & 2017	ESS 2008-16	ESS 2008-16, 2002-08 & 2010-16			
Australie	Recensement 2006 & 2016	Recensement 2016	SIH 2015-16	PISA 2015	PISA 2015	Recensement 2006 & 2016	SIH 2015-16			
Autriche	UE-EFT MAH 2008 & EFT 2017	UE-EFT MAH 2014	EU-SILC 2007 & 2016	PISA 2015	PISA 2015	UE-EFT MAH 2008 & EFT 2017	UE-EFT MAH 2008 & 2014	UE-EFT MAH 2008 & EFT 2017	UE-EFT MAH 2008 & 2014	EU-SILC 2007 & 2016	ESS 2014-16	ESS 2002-06 & 2014-16
Belgique	UE-EFT MAH 2008 & 2014	UE-EFT MAH 2014	EU-SILC 2007 & 2016	PISA 2015	PISA 2015	UE-EFT MAH 2008 & 2014	EU-SILC 2007 & 2016	ESS 2008-16	ESS 2008-16, 2002-08 & 2010-16			
Bulgarie	UE-EFT MAH 2008 & 2014	UE-EFT MAH 2014	EU-SILC 2007 & 2016	UE-EFT MAH 2008 & 2014	EU-SILC 2007 & 2016	ESS 2008-12	ESS 2008-12			
Canada	Recensement 2006 & 2016	Recensement 2006 & 2016	..	PISA 2015	PISA 2015	Recensement 2006 & 2016	Recensement 2006 & 2016	GSS 2014	GSS 2004 & 2014			
Chili	PISA 2015	PISA 2015
Chypre ^{1,2}	UE-EFT MAH 2008 & 2014	UE-EFT MAH 2014	EU-SILC 2007 & 2016	UE-EFT MAH 2008 & 2014	EU-SILC 2007 & 2016	ESS 2008-12	ESS 2008-12, 2006-08 & 2010-12			
Corée
Croatie	UE-EFT MAH 2014	UE-EFT MAH 2014	EU-SILC 2016	PISA 2015	PISA 2015	UE-EFT MAH 2014	UE-EFT MAH 2014	UE-EFT MAH 2014	UE-EFT MAH 2014	EU-SILC 2016	ESS 2008-10	ESS 2008-10
Danemark	Registre de population 2009 & 2017	Registre de population 2017	EU-SILC 2007 & 2016	PISA 2015	PISA 2015	Registre de population 2009 & 2017	Registre de population 2009 & 2017	Registre de population 2009 & 2016	..	EU-SILC 2007 & 2016	ESS 2008-14	ESS 2008-14, 2002-08 & 2010-14
Espagne	UE-EFT MAH 2008 & 2014	UE-EFT MAH 2014	EU-SILC 2007 & 2016	PISA 2015	PISA 2015	UE-EFT MAH 2008 & 2014	EU-SILC 2007 & 2016	ESS 2008-14	ESS 2008-14, 2002-08 & 2010-14			
Estonie	UE-EFT MAH 2008 & EFT 2017	UE-EFT MAH 2014	EU-SILC 2007 & 2016	PISA 2015	PISA 2015	UE-EFT MAH 2008 & EFT 2017	UE-EFT MAH 2008 & 2014	UE-EFT MAH 2008 & EFT 2017	UE-EFT MAH 2008 & 2014	EU-SILC 2007 & 2016	ESS 2008-16	ESS 2008-16, 2004-08 & 2010-16

	7.1	7.2	7.3	7.4	7.5, 7.6, 7.7	7.8	7.9	7.10, 7.11, 7.12	7.13, 7.14	7.15	7.16	7.17
États-Unis	CPS 2008 & 2017	CPS 2017	CPS 2007 & 2017	PISA 2015	PISA 2015	CPS 2008 & 2017	CPS 2008 & 2017	CPS 2008 & 2017	CPS 2008 & 2017	CPS 2007 & 2017	USGSS 2012-14 (pop. en emploi)	USGSS 2006-10 & 2012-14 (pop. en emploi)
Finlande	Registre de population 2016	UE-EFT MAH 2014	EU-SILC 2007 & 2016	PISA 2015	PISA 2015	UE-EFT MAH 2014	UE-EFT MAH 2014	Registre de population 2016	UE-EFT MAH 2014	EU-SILC 2007 & 2016	ESS 2008-16	ESS 2008-16, 2002-08 & 2010-16
France	UE-EFT MAH 2008 & EFT 2017	UE-EFT MAH 2014	EU-SILC 2007 & 2016	PISA 2015	PISA 2015	UE-EFT MAH 2008 & EFT 2017	UE-EFT MAH 2008 & 2014	UE-EFT MAH 2008 & EFT 2017	UE-EFT MAH 2008 & 2014	EU-SILC 2007 & 2016	ESS 2008-16	ESS 2008-16, 2002-08 & 2010-16
Grèce	UE-EFT MAH 2008 & 2014	UE-EFT MAH 2014	EU-SILC 2007 & 2016	PISA 2015	PISA 2015	UE-EFT MAH 2008 & 2014	UE-EFT MAH 2008 & 2014	UE-EFT MAH 2008 & 2014	UE-EFT MAH 2008 & 2014	EU-SILC 2007 & 2016	ESS 2008-10	ESS 2008-10
Hongrie	UE-EFT MAH 2008 & 2014	UE-EFT MAH 2014	EU-SILC 2007 & 2016	PISA 2015	PISA 2015	UE-EFT MAH 2008 & 2014	UE-EFT MAH 2008 & 2014	UE-EFT MAH 2008 & 2014	UE-EFT MAH 2008 & 2014	EU-SILC 2007 & 2016	ESS 2008-14	ESS 2008-14, 2002-08 & 2010-14
Irlande	EU-SILC 2007 & 2016	PISA 2015	PISA 2015	EU-SILC 2007 & 2016	ESS 2008-16	ESS 2008-16, 2002-08 & 2010-16
Islande	EU-SILC 2015	PISA 2015	PISA 2015	EU-SILC 2015	ESS 2012+2016	ESS 2012+2016
Israël	EFT 2008 & 2016	PISA 2015	PISA 2015	EFT 2016	EFT 2016	EFT 2016	EFT 2016	..	ESS 2008-16	ESS 2008-16, 2002+2008 & 2010-16
Italie	UE-EFT MAH 2008 & 2014	UE-EFT MAH 2014	EU-SILC 2007 & 2016	PISA 2015	PISA 2015	UE-EFT MAH 2008 & 2014	UE-EFT MAH 2008 & 2014	UE-EFT MAH 2008 & 2014	UE-EFT MAH 2008 & 2014	EU-SILC 2007 & 2016
Japon
Lettonie	UE-EFT MAH 2008 & 2014	UE-EFT MAH 2014	EU-SILC 2007 & 2016	PISA 2015	PISA 2015	UE-EFT MAH 2008 & 2014	UE-EFT MAH 2008 & 2014	UE-EFT MAH 2008 & 2014	UE-EFT MAH 2008 & 2014	EU-SILC 2007 & 2016
Lituanie	UE-EFT MAH 2008 & 2014	UE-EFT MAH 2014	EU-SILC 2007 & 2016	PISA 2015	PISA 2015	UE-EFT MAH 2008 & 2014	UE-EFT MAH 2008 & 2014	UE-EFT MAH 2008 & 2014	UE-EFT MAH 2008 & 2014	EU-SILC 2007 & 2016	ESS 2010-14	ESS 2010-14
Luxembourg	UE-EFT MAH 2008 & 2014	UE-EFT MAH 2014	EU-SILC 2007 & 2016	UE-EFT MAH 2008 & 2014	UE-EFT MAH 2008 & 2014	UE-EFT MAH 2008 & 2014	UE-EFT MAH 2008 & 2014	EU-SILC 2007 & 2016

	7.1	7.2	7.3	7.4	7.5, 7.6, 7.7	7.8	7.9	7.10, 7.11, 7.12	7.13, 7.14	7.15	7.16	7.17
Malte	UE-EFT MAH 2014	UE-EFT MAH 2014	EU-SILC 2007 & 2016	PISA 2015	PISA 2015	UE-EFT MAH 2014	UE-EFT MAH 2014	UE-EFT MAH 2014	UE-EFT MAH 2014	EU-SILC 2007 & 2016
Mexique	PISA 2015	PISA 2015
Norvège	Registre de population 2016	UE-EFT MAH 2014	EU-SILC 2007 & 2016	PISA 2015	PISA 2015	Registre de population 2016	UE-EFT MAH 2014	Registre de population 2016	UE-EFT MAH 2014	EU-SILC 2007 & 2016	ESS 2008-16	ESS 2008-16, 2002-08 & 2010-16
Nouvelle- Zélande	ESG 2016	PISA 2015	PISA 2015
Pays-Bas	EFT 2008 & 2016	EFT 2016	EU-SILC 2007 & 2016	PISA 2015	PISA 2015	EFT 2008 & 2016	EFT 2008 & 2016	EFT 2008 & 2016	EFT 2008 & 2016	EU-SILC 2007 & 2016	ESS 2008-16	ESS 2008-16, 2002-08 & 2010-16
Pologne	UE-EFT MAH 2008 & 2014	UE-EFT MAH 2014	EU-SILC 2007 & 2016	UE-EFT MAH 2008 & 2014	UE-EFT MAH 2008 & 2014	UE-EFT MAH 2008 & 2014	UE-EFT MAH 2008 & 2014	EU-SILC 2007 & 2016	ESS 2008-16	ESS 2008-16, 2002-08 & 2010-16
Portugal	UE-EFT MAH 2008 & 2014	UE-EFT MAH 2014	EU-SILC 2007 & 2016	PISA 2015	PISA 2015	UE-EFT MAH 2008 & 2014	UE-EFT MAH 2008 & 2014	UE-EFT MAH 2008 & 2014	UE-EFT MAH 2008 & 2014	EU-SILC 2007 & 2016	ESS 2008-14	ESS 2008-14, 2002-08 & 2010-14
République slovaque	UE-EFT MAH 2008 & 2014	UE-EFT MAH 2014	EU-SILC 2007 & 2016	PISA 2015	PISA 2015	UE-EFT MAH 2008 & 2014	UE-EFT MAH 2008 & 2014	UE-EFT MAH 2008 & 2014	UE-EFT MAH 2008 & 2014	EU-SILC 2007 & 2016	ESS 2008-12	ESS 2008-12, 2004-08 & 2010-12
République tchèque	UE-EFT MAH 2008 & 2014	UE-EFT MAH 2014	EU-SILC 2007 & 2016	PISA 2015	PISA 2015	UE-EFT MAH 2008 & 2014	UE-EFT MAH 2008 & 2014	UE-EFT MAH 2008 & 2014	UE-EFT MAH 2008 & 2014	EU-SILC 2007 & 2016	ESS 2008-16	ESS 2008-16, 2002-04+2008 & 2010-16
Roumanie	UE-EFT MAH 2008 & 2014	UE-EFT MAH 2014	EU-SILC 2007 & 2016	UE-EFT MAH 2008 & 2014	UE-EFT MAH 2008 & 2014	UE-EFT MAH 2008 & 2014	UE-EFT MAH 2008 & 2014	EU-SILC 2007 & 2016
Royaume- Uni	UE-EFT MAH 2008 & 2014	UE-EFT MAH 2014	EU-SILC 2007 & 2016	PISA 2015	PISA 2015	UE-EFT MAH 2008 & 2014	UE-EFT MAH 2008 & 2014	UE-EFT MAH 2008 & 2014	UE-EFT MAH 2008 & 2014	EU-SILC 2007 & 2016	ESS 2008-16	ESS 2008-16, 2002-08 & 2010-16
Slovénie	UE-EFT MAH 2008 & 2014	UE-EFT MAH 2014	EU-SILC 2007 & 2016	PISA 2015	PISA 2015	UE-EFT MAH 2008 & 2014	UE-EFT MAH 2008 & 2014	UE-EFT MAH 2008 & 2014	UE-EFT MAH 2008 & 2014	EU-SILC 2007 & 2016	ESS 2008-16	ESS 2008-16, 2002-08 & 2010-16
Suède	UE-EFT MAH 2008 & EFT 2017	UE-EFT MAH 2014	..	PISA 2015	PISA 2015	UE-EFT MAH 2008 & EFT 2017	UE-EFT MAH 2008 & 2014	UE-EFT MAH 2008 & EFT 2017	UE-EFT MAH 2008 & 2014	..	ESS 2008-16	ESS 2008-16, 2002-08 & 2010-16

	7.1	7.2	7.3	7.4	7.5, 7.6, 7.7	7.8	7.9	7.10, 7.11, 7.12	7.13, 7.14	7.15	7.16	7.17
Suisse	UE-EFT MAH 2008 & EFT 2017	UE-EFT MAH 2014	..	PISA 2015	PISA 2015	UE-EFT MAH 2008 & EFT 2017	UE-EFT MAH 2008 & 2014	UE-EFT MAH 2008 & EFT 2017	UE-EFT MAH 2008 & 2014	EU-SILC 2016	ESS 2008-16	ESS 2008-16, 2002-08 & 2010-16
Turquie
Pays partenaires/du G20												
Afrique du Sud
Arabie saoudite
Argentine
Brésil	PISA 2015	PISA 2015
Colombie	PISA 2015
Costa Rica	PISA 2015	PISA 2015
Indonésie
Russie	PISA 2015	ESS 2008- 12+2016	ESS 2008- 12+2016, 2006- 08 & 2010- 12+2016

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933895518>

Chapitre 8. L'intégration des ressortissants de pays tiers dans l'Union européenne

Ce chapitre présente la totalité des « indicateurs de Saragosse » pour les ressortissants des pays tiers (RPT) au sein de l'Union européenne, en comparant leurs résultats avec ceux des ressortissants des pays d'accueil et des autres pays de l'Union européenne. Le chapitre s'intéresse en premier lieu à la taille et à la composition des populations de ressortissants de pays tiers (8.1). Après avoir pris en considération les pays de nationalité et la durée du séjour (8.2), il analyse les résultats en termes d'emploi et d'activité (8.3), de chômage (8.4), de travail indépendant (8.5), de déclassement (8.6), de niveau d'éducation (8.7), de revenu (8.8), de pauvreté relative (8.9), de mode d'occupation des logements (8.10), d'état de santé perçu (8.11), de statut de résident de longue durée (8.12), de participation aux élections (8.13), d'acquisition de la nationalité (8.14) et de discrimination perçue (8.15).

Encadré 8.1. Les « indicateurs de Saragosse » : des indicateurs pour suivre l'évolution des résultats des politiques d'intégration dans l'Union européenne

Dans le contexte de l'Union européenne, un « immigré » est un ressortissant d'un pays hors UE ou d'un pays tiers, qui réside légalement au sein de l'UE. La situation des immigrés est souvent bien différente de celle des ressortissants de l'Union européenne établis dans un autre État membre que le leur ou se déplaçant d'un État membre à un autre. Bien que de nombreux ressortissants de pays tiers jouissent des mêmes droits que les ressortissants du pays d'accueil, ils n'ont pas tous accès au marché du travail et leur mobilité est beaucoup plus restreinte à l'intérieur de l'UE. Les raisons qui les poussent à émigrer (bien souvent l'asile ou le regroupement familial) peuvent également être bien différentes de celles invoquées par les ressortissants de l'UE.

Si l'on veut atteindre le premier objectif prioritaire de la stratégie « Europe 2020 », à savoir un taux d'emploi de 75 % pour la population âgée de 20 à 64 ans, il est essentiel d'améliorer l'intégration des ressortissants des pays tiers, compte tenu de la part des ressortissants de pays hors UE dans la population active et de l'écart avec le taux d'emploi des ressortissants nationaux.

Même si les politiques d'intégration sont définies et mises en œuvre en premier lieu au niveau national voire infranational, elles sont étroitement liées au cadre européen pour l'égalité des chances et aux dispositions de l'UE qui accordent certains droits aux migrants résidant dans l'Union européenne (égalité des conditions de travail et égalité d'accès aux biens et aux services). En effet, l'Union européenne a adopté un certain nombre de lois contre la discrimination qui présentent un intérêt dans le domaine de l'intégration des ressortissants des pays tiers, en particulier la Directive 2000/43/CE sur l'égalité entre les « races » et la Directive 2000/78/CE sur l'égalité en matière d'emploi. De plus, depuis 2009, l'article 79.4 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne stipule (sans harmonisation juridique toutefois) que l'UE peut encourager et appuyer l'action des États membres qui prennent des mesures pour favoriser l'intégration des ressortissants de pays tiers en situation régulière sur leur territoire.

L'Union européenne a également développé les Principes de base communs en matière de politique d'intégration des immigrés. Ils ont été adoptés en 2004 et confirmés en 2014, constituant un cadre général de coopération en matière de politique d'intégration dans l'Union européenne, à l'aune duquel les États membres peuvent évaluer leurs propres efforts. Les Principes de base communs couvrent les principaux aspects de l'intégration, à savoir l'emploi, l'éducation et l'accès aux institutions, aux biens et services, ainsi que l'intégration dans la société en général. Plus important encore, ils définissent l'intégration comme un processus à double sens d'acceptation mutuelle entre migrants et ressortissants des États membres de l'Union européenne.

Les « indicateurs de Saragosse », ont été établis lors de la conférence ministérielle d'avril 2010, sous la présidence espagnole de l'Union européenne. À la suite des conclusions sur l'intégration adoptées par le Conseil « Justice et Affaires Intérieures » (JAI) en juin 2010, la Commission européenne a œuvré, en collaboration avec les États membres, à la définition de ces indicateurs pour suivre l'évolution des résultats des politiques d'intégration dans les quatre domaines que sont l'emploi, l'éducation, l'inclusion sociale et la citoyenneté active. Ces indicateurs sont désormais conformes à la stratégie « Europe 2020 » et à ses objectifs et indicateurs connexes de suivi. Les résultats d'une étude pilote sur ces indicateurs communs ont été révélés dans un rapport publié en 2013 qui s'intitulait « *Using EU Indicators of Immigrant Integration* ». Eurostat met à jour annuellement les indicateurs, sur la base de sources de données déjà harmonisées, comme l'enquête sur les forces de travail (EFT) de l'Union européenne ou encore l'enquête européenne sur les revenus et les conditions de vie. En outre, à compter de 2018, Eurostat publie aussi certains de ces indicateurs au niveau régional et par niveau d'urbanisation afin de tenir compte de la dimension infranationale de l'intégration des immigrés.

Principaux résultats

- En 2017, l'UE abritait 21.6 millions de ressortissants de pays tiers (RPT). Un grand nombre de ressortissants de pays hors UE vivent dans les pays de l'UE-15 et un nombre relativement moindre dans les autres États membres.
- Les RPT représentent 4.2 % de la population totale de l'Union européenne. Par rapport à il y a dix ans, c'est en Suède et en Slovénie que leur part a le plus augmenté et en Lettonie et en Estonie qu'elle a le plus diminué.
- Près de la moitié des ressortissants de pays tiers dans l'UE vivent dans leur pays d'accueil depuis 10 ans ou plus – soit 49 % à l'échelle de l'UE. En outre, seuls 6 % des ressortissants de pays hors UE sont nés dans leur pays de résidence.
- À l'échelle de l'UE, 55 % des RPT occupent un emploi par rapport à 68 % des nationaux. Dans l'ensemble, près de 8.5 millions de ressortissants de pays hors UE occupent un emploi dans l'UE, et plus de 10.5 millions sont économiquement actifs.
- L'écart entre les ressortissants des pays tiers et les ressortissants des pays d'accueil sur le plan du travail est plus marqué chez les femmes. En effet, les femmes ressortissantes extra-communautaires sont moins susceptibles d'être économiquement actives que les ressortissantes nationales dans la quasi-totalité des pays de l'UE (sauf au Portugal). À l'échelle de l'UE, 55 % sont sur le marché du travail et 45 % occupent un emploi.
- Les diplômés du supérieur ont toujours davantage de chances d'occuper un emploi, tandis que les travailleurs ayant un faible niveau d'éducation affichent un taux de chômage plus élevé, quelle que soit leur nationalité. L'écart entre les ressortissants des pays tiers et les ressortissants des pays d'accueil est toutefois plus marqué parmi les diplômés du supérieur que parmi ceux ayant un faible niveau d'éducation.
- À l'échelle de l'UE, le taux de chômage des RPT s'élève à plus du double de celui des nationaux (16.5 % contre 7 %). Au total, 1.75 million de ressortissants de pays tiers sont au chômage, et donc plus de 9 % des chômeurs dans l'UE sont des ressortissants de pays hors UE.
- Environ 1 million de ressortissants de pays tiers sont des travailleurs indépendants dans l'UE et plus d'1 sur 4 emploie des salariés.
- Durant les 10 ans qui ont suivi la crise économique, dans les pays les plus durement frappés (Europe du Sud et Irlande), la part de travailleurs indépendants parmi les ressortissants de pays hors UE occupant un emploi a augmenté, alors qu'elle a reculé parmi les nationaux.
- À l'échelle de l'UE, 42 % des ressortissants de pays hors UE sont déclassés dans l'emploi qu'ils occupent, par rapport à 22 % des nationaux. Ces dix dernières années, l'écart entre les ressortissants des pays tiers et les ressortissants des pays d'accueil en termes de déclassement s'est estompé, le taux de personnes déclassées ayant baissé de 7 points de pourcentage chez les RPT et augmenté de 2 points chez les nationaux.
- Le fait d'être titulaire d'un diplôme du pays d'accueil divise par deux le taux de déclassement des ressortissants de pays hors UE en Suède, en Allemagne et aux Pays-Bas, par rapport à leurs pairs titulaires de diplômes étrangers. Toutefois, même en possession d'un diplôme du pays d'accueil, les RPT restent plus susceptibles d'être déclassés que les nationaux partout sauf en Allemagne.
- Parmi les ressortissants de pays hors UE âgés de 15 à 64 ans, 19 % – soit 2.6 millions d'individus – ne sont pas allés au-delà de l'enseignement primaire. Si cette part a diminué de 2.5 points de pourcentage ces dix dernières années, elle reste près de 4 fois plus élevée que chez les nationaux.

D'autre part, 24 % des ressortissants de pays tiers sont diplômés du supérieur, soit une part inférieure à celle des nationaux de seulement 5 points de pourcentage.

- Le revenu disponible annuel des ménages ressortissants de pays hors UE est inférieur à celui des nationaux dans la quasi-totalité des pays de l'UE. Dans le Benelux, en Espagne et en Suède, le revenu médian est inférieur à 60 % de celui des nationaux.
- À l'échelle de l'UE, 5.7 millions de RPT vivent dans une situation de pauvreté relative. Ce chiffre correspond à une part de 39 %, soit plus du double de la part des nationaux (17 %) et beaucoup plus que celle des ressortissants de l'UE (24 %). Dans la plupart des pays, plus d'un tiers des ressortissants extra-communautaires vivent dans la pauvreté, voire plus de la moitié en Belgique, aux Pays-Bas, en Suède et en Espagne.
- La pauvreté a frappé plus durement les ressortissants de pays hors UE dans le sillage de la crise économique. Leur taux de pauvreté à l'échelle de l'UE a augmenté de plus de 7 points de pourcentage, alors qu'il est resté stable pour les nationaux.
- Moins de 25 % des ménages ressortissants de pays hors UE sont propriétaires du logement qu'ils occupent, par rapport à plus de 72 % des nationaux. Dans le même temps, les RPT sont autant voire moins susceptibles que les ressortissants des pays d'accueil de vivre dans des habitations à loyer modéré, sauf en Finlande.
- Dans l'UE, sept étrangers sur dix – soit 69 % des ressortissants de pays tiers et 70 % des ressortissants de l'UE – indiquent être en bonne santé (parts ajustées pour tenir compte de l'âge). Cette part est légèrement supérieure à celle des nationaux (67 %).
- Les ressortissants des pays d'accueil qui sont nés dans un pays hors UE sont moins susceptibles de voter aux élections nationales entre 2008 et 2016 que leurs pairs nés dans le pays. Les parts respectives s'élèvent à 73 % et 79 %, à l'échelle de l'UE. L'écart de participation aux élections est le plus marqué en Irlande, où les ressortissants nés en dehors de l'UE sont moins susceptibles de 26 points de pourcentage de participer aux élections que leurs pairs nés dans le pays.
- À l'échelle de l'UE, près d'un ressortissant de pays tiers sur cinq a le sentiment d'appartenir à un groupe victime de discrimination sur la base de son origine ethnique, sa nationalité ou de sa « race ». Près de 40 % des ressortissants non originaires de l'UE en Grèce et plus d'un tiers en Belgique estiment appartenir à un groupe faisant l'objet d'actes de discrimination.

8.1. Taille et composition par âge et par sexe

Définition

Un ressortissant de pays tiers est un étranger qui possède la nationalité d'un pays non membre de l'UE (voir le glossaire).

Population étudiée

Population totale des pays de l'UE.

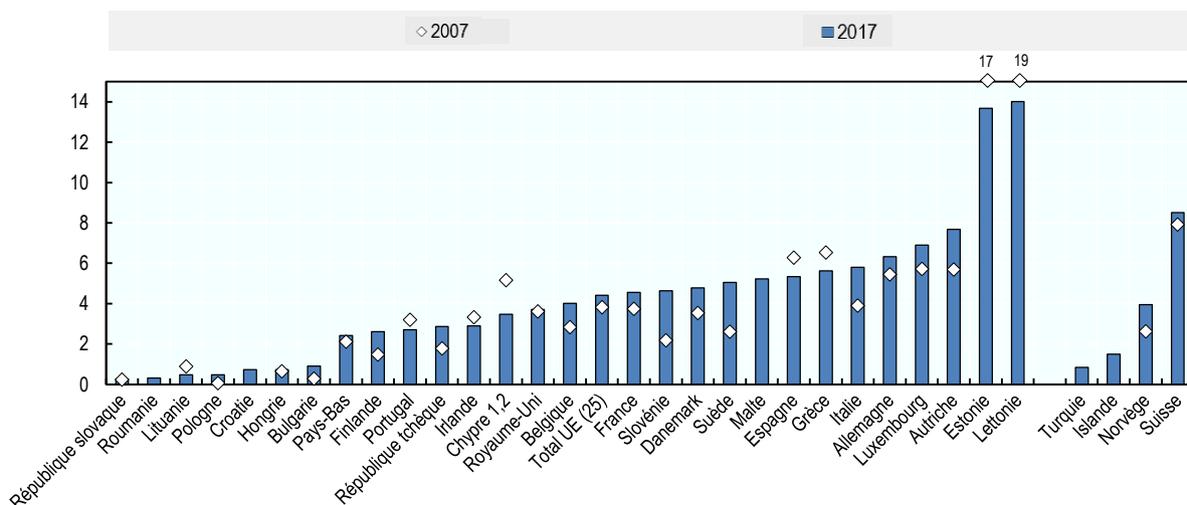
L'UE abrite plus de 21.6 millions de ressortissants de pays tiers, lesquels représentent plus de 4 % de sa population. Près d'un quart vivent en Allemagne, tandis qu'ils sont 16 % à être installés en Italie, 14 % en France et plus de 11 % en Espagne et au Royaume-Uni. La population de l'Estonie et de la Lettonie affiche la part la plus importante de ressortissants non originaires de l'UE par rapport au nombre d'habitants, soit 14 % environ, essentiellement des citoyens russes. Dans la plupart des autres pays de l'Europe centrale et orientale, en revanche, à l'exception de la Slovénie et de la République tchèque, les ressortissants de pays tiers représentent moins d'1 % de la population. Dans l'Europe du Sud, toutefois, plus de 5 % de la population est constituée de ressortissants extra-communautaires, et leur part est même supérieure en Allemagne (6 %), au Luxembourg (7 %) et en Autriche (8 %). De la même façon que les ressortissants des pays tiers sont plus nombreux que les 17 millions d'étrangers ressortissants de l'UE établis dans l'ensemble de l'UE, ils sont également plus nombreux qu'eux dans la plupart des pays. En Belgique en revanche, les étrangers ressortissants de l'UE sont deux fois plus nombreux que les ressortissants de pays hors UE. Ils le sont plus de trois fois en Irlande et en République slovaque et six fois au Luxembourg.

À l'échelle de l'UE, 77 % des ressortissants de pays tiers sont d'âge actif (entre 15 et 64 ans), 7 % ont plus de 64 ans et 16 % moins de 15 ans. Étant donné que les chances d'obtenir la nationalité du pays d'accueil augmentent avec la durée du séjour, les tranches d'âge plus jeunes comptent pour l'essentiel de la population étrangère. Un tiers des étrangers – ressortissants de pays tiers et de l'UE confondus – ont entre 25 et 39 ans. De plus, si un ressortissant du pays d'accueil sur 5 a 65 ans ou plus, c'est le cas de seulement 1 ressortissant de pays tiers sur 15. En effet, à l'échelle de l'UE et dans la plupart des pays, les ressortissants de pays non membres de l'UE sont âgés d'environ 25 à 39 ans. Ils sont beaucoup plus âgés dans les pays baltes uniquement – plus âgés, en fait, que la population nationale – plus d'un quart d'entre eux ayant plus de 64 ans. À l'autre extrémité de la pyramide des âges, une part importante des ressortissants de pays hors UE sont des enfants de moins de 15 ans dans l'Europe du Sud et dans les pays de destination des flux récents d'immigration humanitaire. En Grèce, quasiment un quart d'entre eux sont des enfants, tandis qu'ils sont presque 20 % d'enfants en Croatie et en Suède.

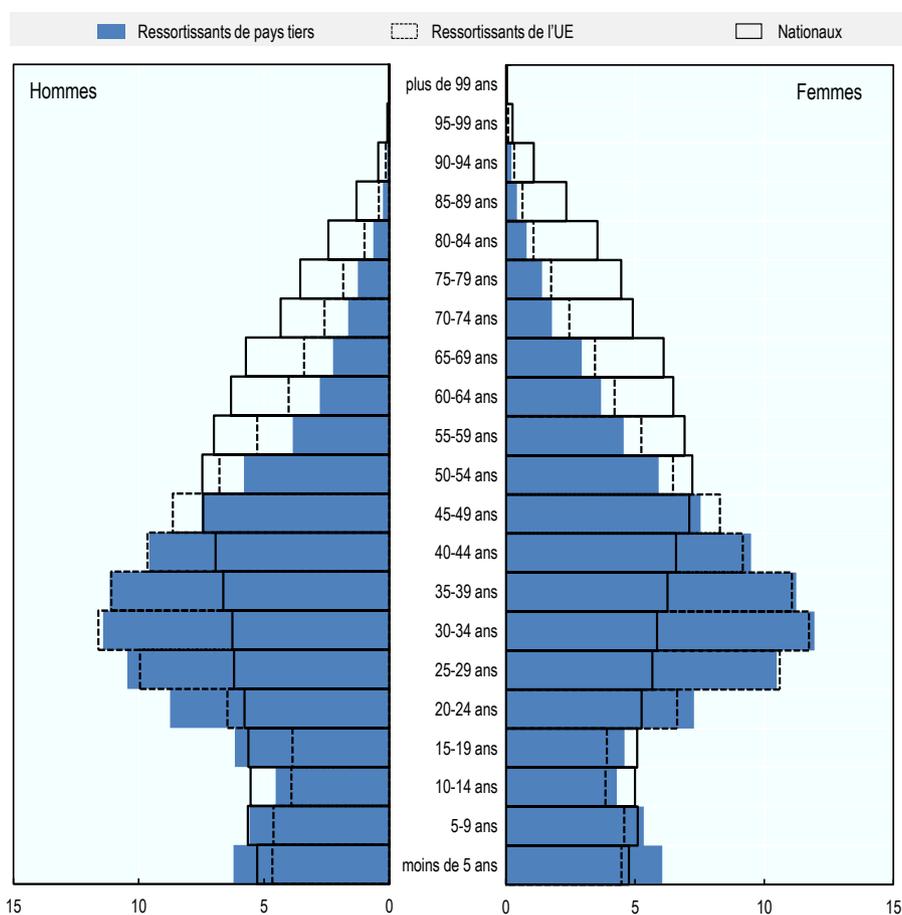
Ces dix dernières années, la part de ressortissants de pays tiers dans la population de l'UE a légèrement augmenté – d'environ 0.6 point de pourcentage à l'échelle de l'UE. Cette hausse a été inférieure à 1 point dans la plupart des pays, notamment dans les pays d'immigration de longue date qui abritent de nombreux ressortissants extra-communautaires, comme la France, l'Allemagne, l'Espagne et le Royaume-Uni. En Suède et en Slovénie, cependant, leur part a augmenté d'environ 2.5 points de pourcentage et en Italie et en Autriche d'un peu moins de 2 points. Quant aux pays baltes, dont la population non originaire de l'UE a été façonnée par des modifications de frontières et est plus âgée que dans les autres pays de l'UE, ils ont enregistré une diminution de la part de ressortissants de pays tiers dans leur population. Ce sont même les pays de l'UE à avoir enregistré la baisse la plus marquée. La Lettonie a, par exemple, connu une baisse de presque 5 points de pourcentage, en raison principalement de la mortalité liée à l'âge des ressortissants des pays tiers. Dans l'ensemble, la structure par âge de la population extra-communautaire est à peu près la même qu'il y a dix ans.

Graphique 8.1. Ressortissants de pays tiers

En pourcentage de la population totale, 2007 et 2017

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933896050>**Graphique 8.2. Composition par âge et par nationalité**

Pourcentages des ressortissants de pays tiers, des ressortissants de l'UE et des ressortissants des pays d'accueil, 2017

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933895537>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

8.2. Durée du séjour et régions de nationalité

Définition

L'indicateur de la durée du séjour fait référence au temps écoulé depuis l'année d'arrivée d'un ressortissant d'un pays tiers. La région de nationalité désigne cinq grandes régions, à savoir l'Asie, l'Afrique, l'Europe (y compris la Turquie), l'Amérique latine et les Caraïbes, et Canada-États-Unis-Océanie.

Population étudiée

RPT âgés de 15 à 64 ans, à l'exception de ceux dont le pays de nationalité n'est pas indiqué.

À l'échelle de l'UE, plus d'un ressortissant de pays tiers en âge de travailler sur trois est citoyen d'un pays européen non membre de l'UE. C'est pourquoi les pays européens non membres de l'UE constituent la première région d'origine des ressortissants de pays tiers. Vient ensuite l'Asie – 30 % environ des ressortissants de pays hors UE viennent d'un pays asiatique. Un sur cinq a une nationalité africaine, un sur sept vient du reste du monde – à savoir, les Amériques et l'Océanie.

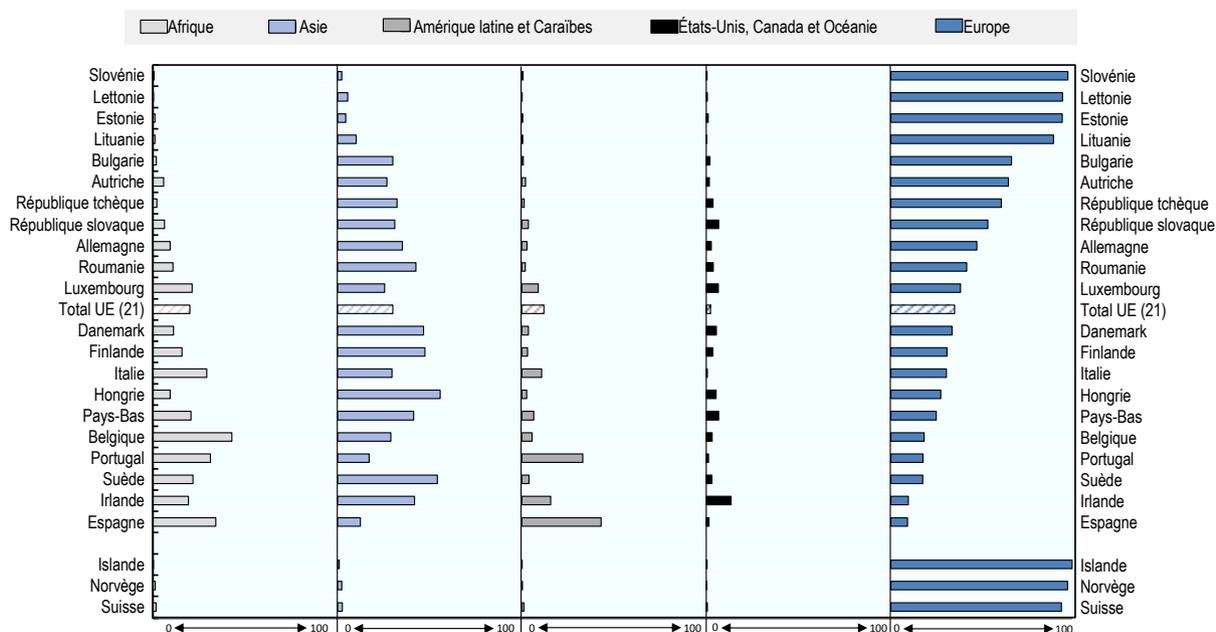
Les ressortissants de pays européens non membres de l'UE représentent la majeure partie des ressortissants de pays tiers établis dans la plupart des pays de l'Europe centrale et orientale. Dans ces pays, en effet, les ressortissants de pays tiers sont principalement russes et ukrainiens. En Autriche et en Allemagne aussi, les ressortissants de pays européens non membres de l'UE forment le groupe le plus important de ressortissants de pays tiers, les Turcs et les ressortissants de l'ex-Yougoslavie représentant l'essentiel des effectifs. La plupart des ressortissants de pays tiers en Irlande, en Hongrie et dans les pays nordiques viennent d'Asie. Ils ont toutefois des profils et des origines très différents. Certains sont venus dans l'UE en tant que travailleurs migrants, comme les Indiens en Irlande et les Chinois en Hongrie, tandis que d'autres, comme les Afghans, les Iraquiens et les Syriens dans les pays nordiques, en tant que migrants humanitaires. Des liens historiques, culturels et linguistiques entre les pays de l'UE et des pays en dehors de l'Europe ont façonné les populations immigrées. Le plus grand groupe de ressortissants de pays tiers en Espagne et au Portugal, par exemple, se compose des ressortissants de pays d'Amérique latine, tandis que le plus grand groupe de ressortissants extra-communautaires en Belgique se compose de citoyens d'un pays d'Afrique.

Presque la moitié des ressortissants de pays tiers dans l'UE vivent dans leur pays d'accueil depuis au moins 10 ans – 49 % à l'échelle de l'UE. La part est encore plus élevée dans les pays d'immigration de longue date comme l'Autriche, la France et les Pays-Bas, ainsi qu'en Europe du Sud. Un certain nombre de pays, en revanche, accueillent de nombreux ressortissants de pays hors UE arrivés ces cinq dernières années : il s'agit notamment de l'Irlande, du Luxembourg et du Royaume-Uni, qui ont enregistré un afflux d'immigrés ayant des niveaux d'éducation élevés et où plus d'un tiers des ressortissants extra-communautaires – presque la moitié en Irlande – sont arrivés récemment. Les nouveaux venus représentent aussi une part considérable des ressortissants de pays tiers dans les pays qui ont récemment accueilli un grand nombre de migrants humanitaires et qui permettent aux ressortissants de pays hors UE de se faire naturaliser assez rapidement. En Suède, par exemple, 63 % des ressortissants de pays hors UE sont arrivés ces cinq dernières années. La plupart des immigrés originaires d'un pays tiers qui y sont installés depuis 10 ans ont en fait déjà acquis la nationalité suédoise.

À l'échelle de l'UE, 6 % seulement des ressortissants de pays tiers sont nés dans leur pays de résidence. En Estonie et en Lettonie, à l'inverse, la part de ressortissants de pays hors UE nés dans leur pays d'accueil est beaucoup plus élevée. Cela s'explique par le fait qu'au moment de l'indépendance, aucun de ces deux pays n'a accordé automatiquement la nationalité aux descendants des résidents qui avaient immigré sous l'ère soviétique. Quant aux ressortissants de pays tiers en Allemagne, 13,5 % y sont nés, vu que ce pays n'accordait généralement pas la nationalité allemande aux descendants d'immigrés. Cela n'est plus le cas depuis une réforme de 1999 concernant les enfants nés à partir de l'an 2000.

Graphique 8.3. Région de la nationalité

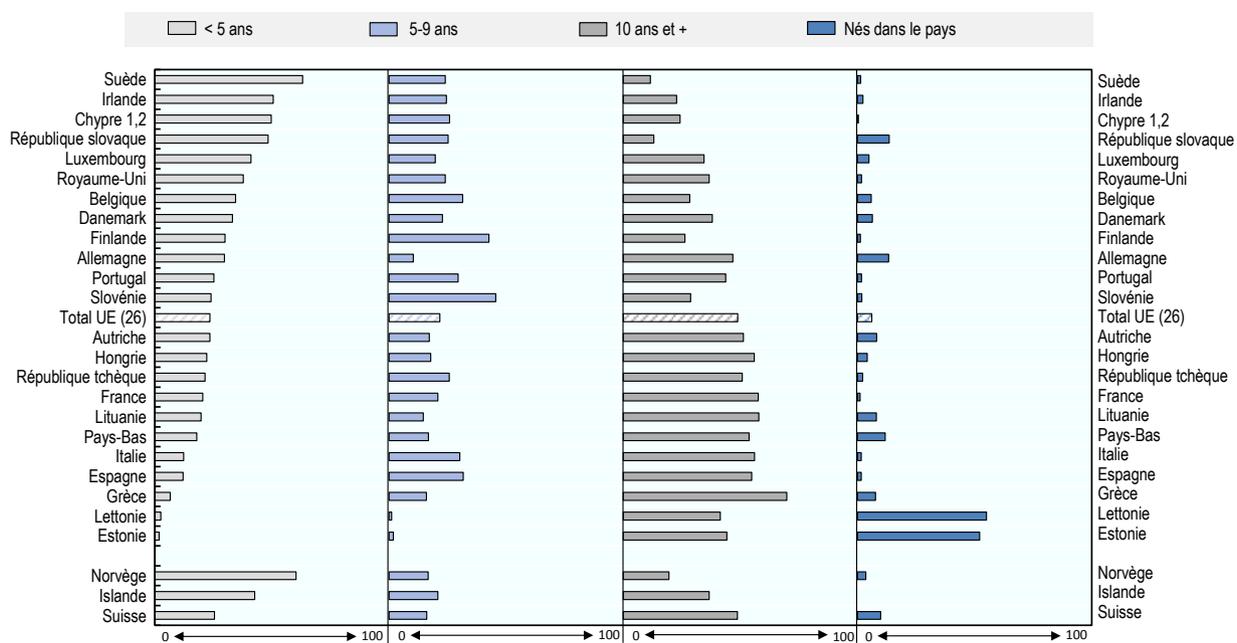
Composition, 15-64 ans, 2017



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933895556>

Graphique 8.4. Ressortissants de pays tiers selon la durée de séjour

Total = 100, 1-64 ans, 2015-16



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933895575>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

8.3. Emploi et activité

Définition

Le taux d'emploi correspond à la part de la population d'âge actif (15-64 ans) qui occupe un emploi. Pour l'Organisation internationale du travail (OIT), une personne est dite « occupée » lorsqu'elle a travaillé au moins une heure au cours de la semaine de référence ou qu'elle est pourvue d'un emploi mais absente de son travail. Le taux d'activité correspond à la part des actifs (en emploi ou au chômage) au sein de la population d'âge actif.

Population étudiée

Population d'âge actif, 15-64 ans, y compris les personnes en cours d'études, sauf mention contraire.

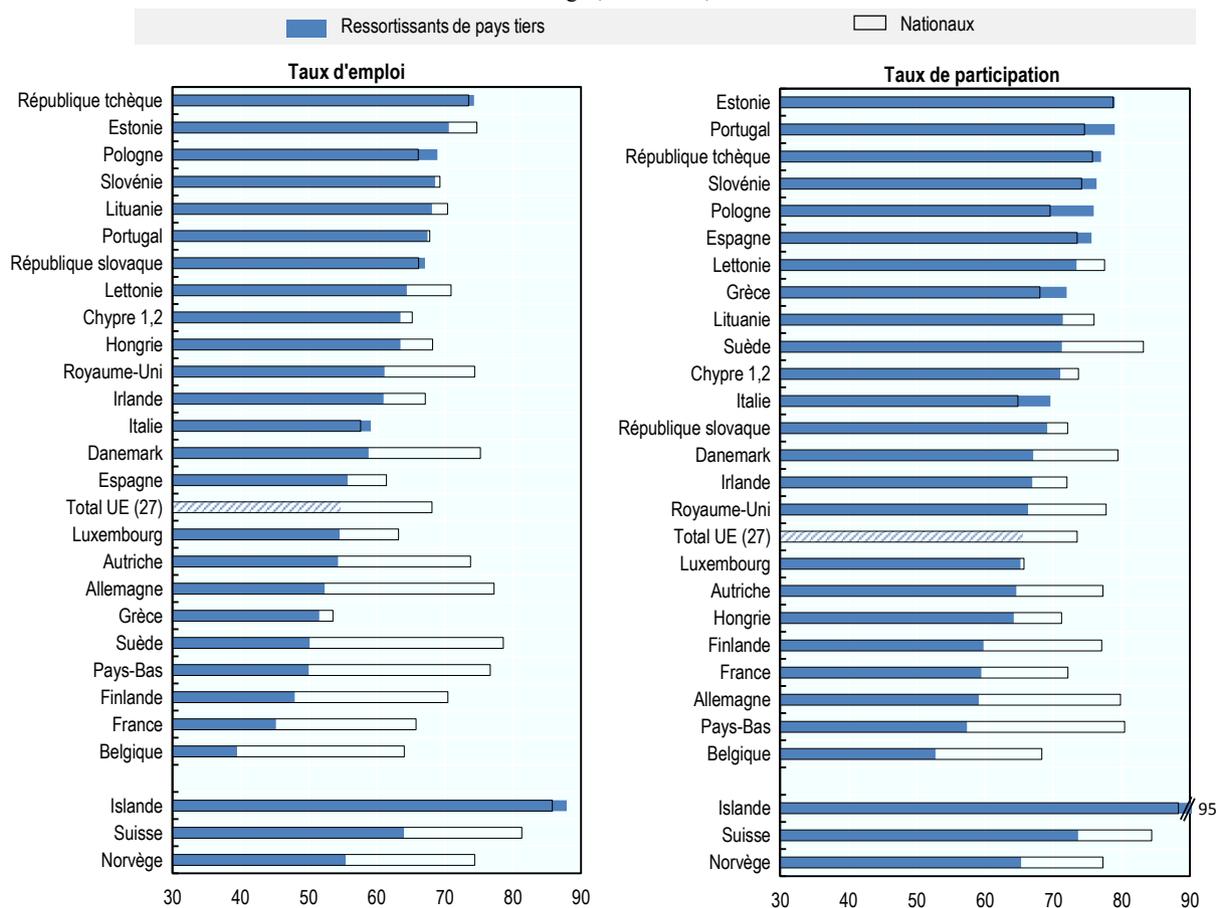
Les ressortissants de pays tiers dans l'UE sont moins susceptibles d'occuper un emploi que les ressortissants des pays d'accueil. À l'échelle de l'UE, leur taux d'emploi s'élève à 55 %, par rapport à 68 % pour les nationaux. L'écart entre les deux groupes eu égard au taux d'activité est cependant plus réduit – deux tiers par rapport à 73.5 %. Dans l'ensemble, 8.8 millions de travailleurs des pays tiers occupent un emploi dans l'UE, et 10.5 millions sont économiquement actifs. En Finlande, en Suède, en Grèce et dans les pays d'immigration de longue date affichant des parts élevées d'immigrés ayant un faible niveau d'éducation, le taux d'emploi est particulièrement faible chez les ressortissants de pays tiers. En effet, moins de 55 % d'entre eux occupent un emploi, alors que les nationaux ont 1.5 fois plus de chances d'en posséder un. Aucun pays n'affiche un taux d'emploi de 75 % pour les ressortissants de pays tiers – qui est l'objectif pour l'emploi de la stratégie Europe 2020 – et seuls le Danemark, l'Allemagne, les Pays-Bas et la Suède atteignent ce niveau pour ce qui est de leurs ressortissants nationaux. Quant aux citoyens originaires d'autres pays de l'UE, ils affichent un taux d'emploi de 73 % et un taux d'activité de 79 %, soit des taux supérieurs à ceux des nationaux. En effet, huit pays atteignent l'objectif pour l'emploi de la stratégie Europe 2020 en ce qui concerne les étrangers ressortissants de l'UE.

L'écart entre les ressortissants de pays tiers et les nationaux sur les plans du taux d'emploi et du taux d'activité est aujourd'hui plus grand qu'il y a dix ans. Le taux d'emploi a reculé de 4 points de pourcentage chez les ressortissants de pays hors UE et a progressé de 3 points chez les nationaux. On peut observer cette tendance dans les deux tiers des pays environ, et de façon très marquée dans les destinations récentes des travailleurs migrants peu qualifiés. En Espagne et en Grèce, le taux d'emploi a baissé de 4 et 7 points de pourcentage respectivement chez les nationaux, et de 15 et 18 points respectivement chez les RPT. En revanche, dans les pays où la part de nationaux en emploi a augmenté de plus de 5 points – comme en Allemagne, en Pologne et dans la République tchèque –, les ressortissants de pays tiers sont désormais plus susceptibles d'occuper un emploi qu'il y a dix ans.

L'écart entre les ressortissants de pays tiers et les nationaux sur le plan du travail est plus marqué chez les femmes et les travailleurs diplômés du supérieur. Si les hommes ressortissants de pays tiers sont presque aussi actifs que leurs pairs ressortissants du pays d'accueil, affichant un taux d'activité de plus de 75 % dans les deux cas, les premiers sont moins nombreux à occuper un emploi – 64 % contre 73 % des nationaux à l'échelle de l'UE. Les femmes non originaires de l'UE, d'autre part, sont moins susceptibles d'être actives que les ressortissantes nationales dans la plupart des pays de l'UE (à l'exception de l'Europe centrale et méridionale). Dans l'UE, elles ne sont que 55 % à être sur le marché du travail et 45 % à occuper un emploi – respectivement, soit 13 et 18 points de pourcentage de moins que les ressortissantes du pays d'accueil. De plus, en Allemagne, en Belgique, aux Pays-Bas et en Finlande, l'écart dépasse 25 points à la fois pour le taux d'emploi et le taux d'activité. Les diplômés du supérieur ont toujours plus de chances d'occuper un emploi, quelle que soit leur nationalité. Toutefois, les ressortissants de pays hors UE diplômés du supérieur obtiennent de moins bons résultats que les nationaux dans tous les pays de l'UE, leur taux d'emploi étant inférieur de 16 points dans l'Union dans son ensemble. Le taux d'emploi global des travailleurs ressortissants de pays tiers ayant de faibles niveaux d'éducation est plus proche de celui de leurs pairs nationaux, l'écart atteignant seulement 4 points. Dans un tiers des pays, en particulier ceux où les travailleurs étrangers sont venus satisfaire la demande de main-d'œuvre peu qualifiée (comme en Europe du Sud), les ressortissants de pays tiers ayant de faibles niveaux d'éducation sont en général davantage susceptibles d'occuper un emploi que leurs pairs ressortissants du pays.

Graphique 8.5. Taux d'emploi et d'activité par nationalité

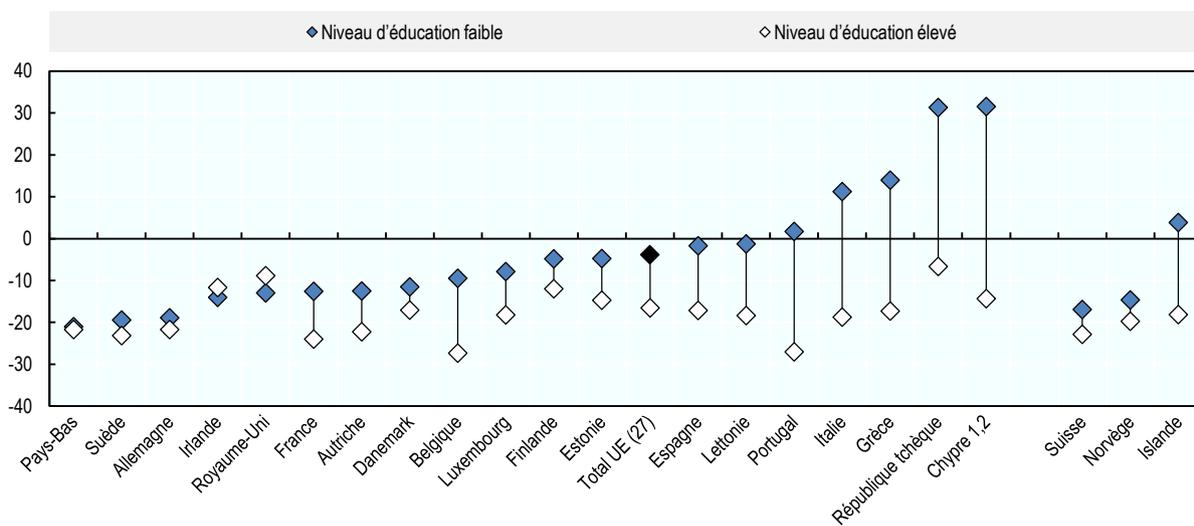
Pourcentages, 15-64 ans, 2017



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933895594>

Graphique 8.6. Taux d'emploi des ressortissants de pays tiers par niveaux d'éducation

Différence en points de pourcentage avec les nationaux, 15-64 ans non scolarisés, 2015-16



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933895613>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

8.4. Chômage

Définition

L'Organisation internationale du travail (OIT) définit les chômeurs comme des personnes sans emploi mais disponibles pour travailler, et en recherche d'emploi durant la semaine de référence. Le taux de chômage est la part de chômeurs au sein de la population active (somme des personnes en emploi et des chômeurs).

Population étudiée

Population active âgée de 15 à 64 ans.

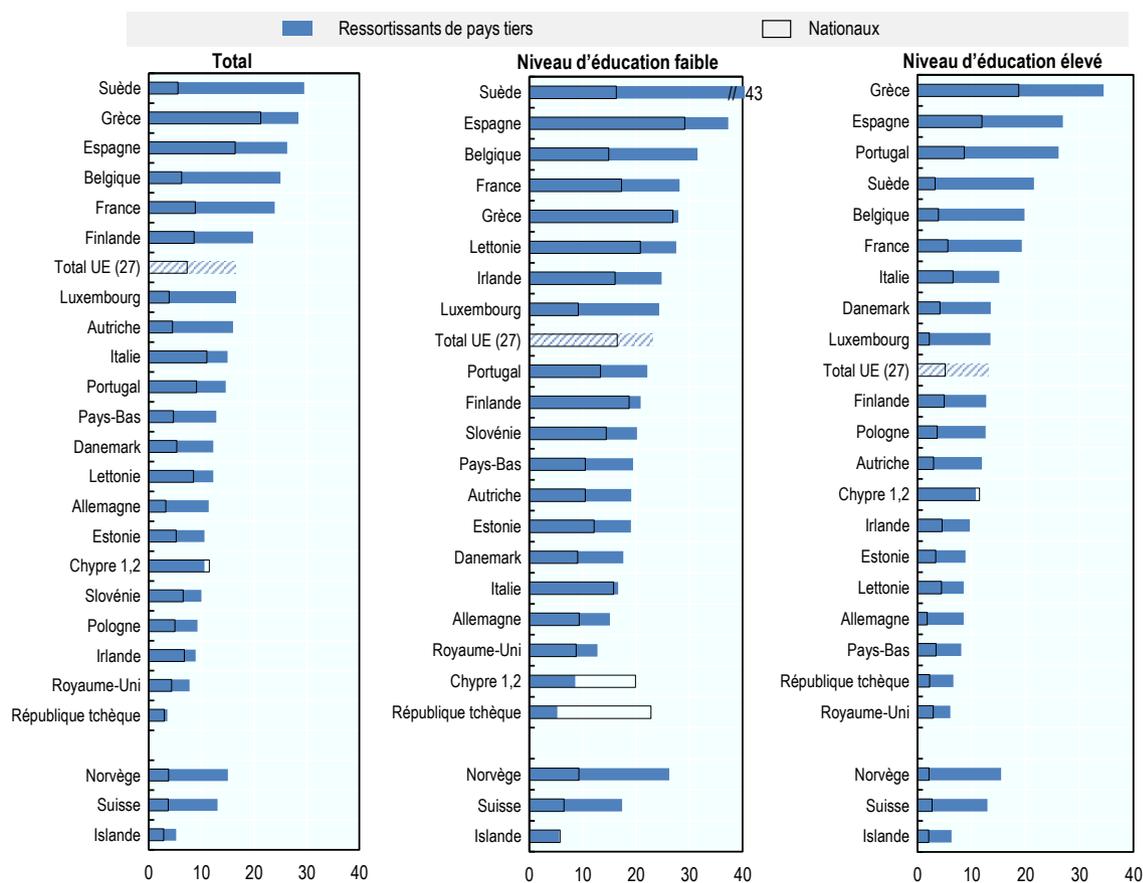
Le taux de chômage des ressortissants de pays tiers dans l'UE s'élève à 16.5 %, par rapport à 8 % chez les étrangers ressortissants de l'UE et à 7 % chez les ressortissants des pays d'accueil. Au total, 1.75 million de ressortissants de pays tiers et 765 000 étrangers ressortissants de l'UE sont au chômage. En d'autres termes, plus de 9 % des chômeurs dans l'UE sont des ressortissants extra-communautaires. Dans la plupart des pays de l'UE, leur taux de chômage est supérieur à celui des nationaux. En Espagne et en Grèce, les deux pays qui affichent le taux de chômage le plus élevé de l'UE parmi les nationaux, plus d'un quart des ressortissants de pays non membres de l'UE sont au chômage. C'est également le cas en Suède, où de nombreux ressortissants de pays tiers sont des réfugiés récemment arrivés. Avec 15 points de pourcentage ou davantage, l'écart de taux de chômage avec les nationaux est particulièrement prononcé en Belgique, en France et encore une fois en Suède. En réalité, dans tous les pays nordiques et les pays d'immigration de longue date accueillant d'importants effectifs d'immigrés ayant de faibles niveaux d'éducation, le taux de chômage des ressortissants de pays tiers s'élève à plus du double de celui des nationaux. L'écart entre les ressortissants d'autres pays de l'UE et les ressortissants des pays d'accueil est toutefois plus faible, n'atteignant pas 3 points de pourcentage dans la plupart des pays. Dans la majorité des pays de l'Europe centrale et des pays baltes, les étrangers ressortissants de l'UE sont même moins frappés par le chômage que les nationaux.

À l'échelle de l'UE, le taux de chômage des ressortissants des pays d'accueil et des étrangers ressortissants de l'UE est revenu aux niveaux d'avant la crise économique. En revanche, le taux de chômage des travailleurs ressortissants de pays tiers est plus élevé qu'avant, de 1.6 point de pourcentage. Dans la plupart des pays, le taux de chômage des ressortissants de pays tiers et des ressortissants des pays d'accueil a évolué dans la même direction durant les 10 années qui ont suivi la crise. Dans un tiers des pays environ, notamment en Europe du Sud et en Suède, le chômage des ressortissants de pays non membres de l'UE a augmenté d'au moins 5 points de pourcentage. Le chômage global a toutefois fortement reculé en Allemagne – une fois encore de façon plus prononcée chez les ressortissants de pays tiers. La Pologne est le seul pays où le chômage a reculé de manière significative chez les nationaux, mais où il est resté au même niveau qu'avant la crise chez les ressortissants de pays tiers.

Les travailleurs ayant un faible niveau d'éducation affichent un taux de chômage plus élevé quelle que soit leur nationalité. Parmi les ressortissants de pays tiers, le taux de chômage des travailleurs ayant un faible niveau d'éducation atteint 23 %, soit 10 points de pourcentage de plus que chez leurs pairs diplômés du supérieur. Les actifs faiblement éduqués ressortissants de pays tiers sont très durement frappés par le chômage en Suède, en Espagne et en Belgique. L'écart entre les nationaux et les ressortissants de pays tiers est toutefois plus grand parmi les travailleurs ayant des niveaux d'éducation élevés. En effet, en Belgique, en Suède et dans tous les pays germanophones, les ressortissants de pays tiers diplômés du supérieur sont au moins quatre fois plus susceptibles d'être au chômage que les nationaux diplômés du supérieur.

Graphique 8.7. Taux de chômage par nationalité et niveaux d'éducation

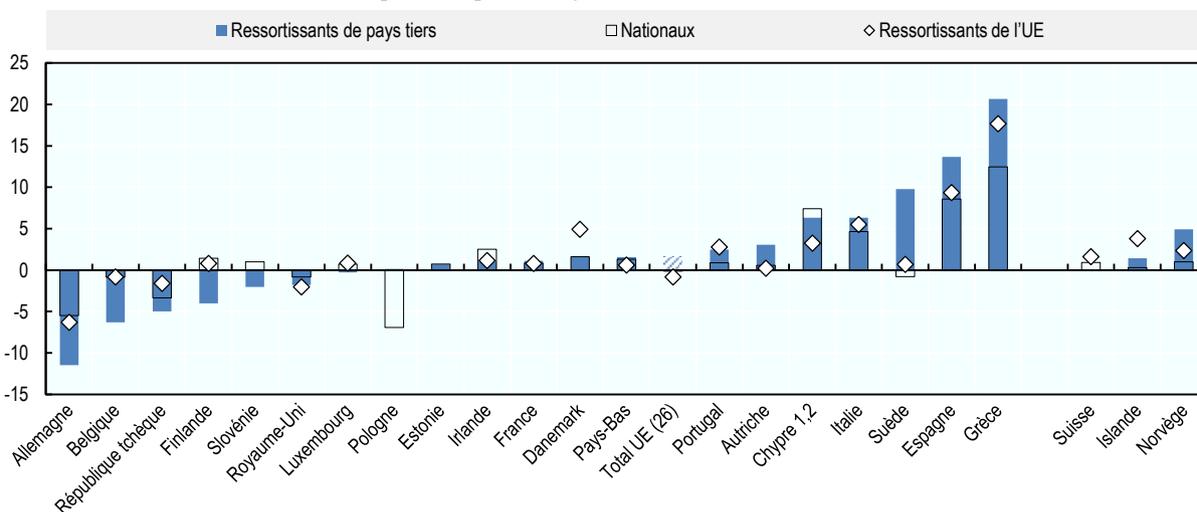
Pourcentages, 15-64 ans, 2017



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933895632>

Graphique 8.8. Évolution du taux de chômage par nationalité

Évolutions en points de pourcentage, 15-64 ans, entre 2006-07 et 2015-16



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933895651>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

8.5. Travail indépendant

Définition

Un travailleur indépendant est un individu qui travaille à son compte ou qui crée sa propre activité à but lucratif, en employant ou non d'autres personnes. Sont considérés comme travailleurs indépendants les entrepreneurs, les professions libérales, les artisans, les commerçants et toutes les activités dites « freelance ».

Population étudiée

Population occupée âgée de 15 à 64 ans, secteur agricole exclu.

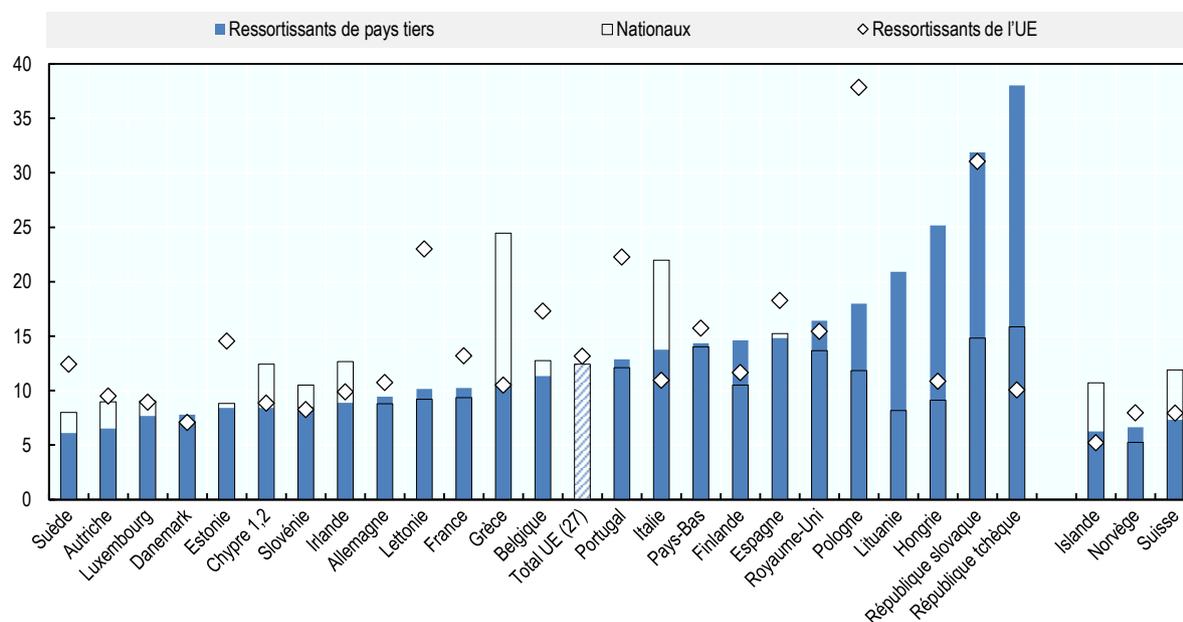
Dans l'UE, environ 1 million de ressortissants de pays tiers (RPT) et 1.1 million d'étrangers ressortissants de l'UE travaillent à leur compte. À 12 %, le taux de travailleurs indépendants parmi les ressortissants de pays tiers et les nationaux est le même, alors qu'il est supérieur d'1 point de pourcentage chez les étrangers ressortissants de l'UE. On compte un grand nombre de travailleurs indépendants chez les RPT dans les pays où les effectifs d'immigrés sont faibles. Dans certains pays d'Europe centrale, par exemple, plus de 25 % des ressortissants de pays tiers travaillent à leur compte, soit le double de la part de nationaux. Ils sont toutefois moins susceptibles de travailler en indépendant que les nationaux dans les pays où les effectifs d'immigrés sont plus grands, notamment dans ceux où un grand nombre de RPT sont arrivés avant la crise économique pour répondre aux besoins du marché du travail. En Italie et en Grèce, par exemple, parmi les personnes en emploi, plus d'1 ressortissant du pays d'accueil sur 5 travaille à son compte, alors que les ressortissants des pays tiers ne sont qu'entre 1 sur 7 et 1 sur 9 à le faire.

Durant les 10 années qui ont suivi la crise économique, la part de travailleurs indépendants a augmenté de 3 points de pourcentage chez les ressortissants de pays hors UE, a reculé de 2 points chez les ressortissants du pays d'accueil et est restée stable chez les étrangers ressortissants de l'UE. L'évolution des proportions de travailleurs indépendants de pays tiers par rapport à celle des ressortissants des pays d'accueil a été la plus marquée dans les pays les plus durement frappés par la crise économique. Dans l'Europe du Sud et en Irlande, par exemple, la part de travailleurs indépendants chez les ressortissants de pays hors UE a augmenté, alors qu'elle a diminué chez les nationaux. L'exercice d'une activité indépendante chez les immigrés est souvent une stratégie pour éviter d'être marginalisés sur le marché du travail, et en effet la croissance observée dans ces pays est à mettre en partie au crédit des travailleurs indépendants sans salariés. Dans les pays où le travail indépendant a suivi la même tendance dans les deux groupes – hausse au Royaume-Uni et aux Pays-Bas, par exemple, et baisse en Suède, en Hongrie et en Pologne –, cette tendance a toujours été plus prononcée chez les ressortissants de pays hors UE.

À l'échelle de l'UE, plus d'1 travailleur indépendant ressortissant de pays tiers sur 4 a des salariés – soit légèrement moins (5 points de pourcentage) que parmi les ressortissants du pays d'accueil. La plupart des entreprises sont de petite taille, toutefois, et moins de 3 % d'entre elles emploient plus de 10 personnes, par rapport à 6 % des entreprises dirigées par des nationaux. Les étrangers ressortissants de l'UE sont les plus susceptibles de diriger des entreprises individuelles (78 %), 2 % d'entre eux seulement employant plus de 10 personnes. Dans 2 pays sur 5, les ressortissants de pays tiers sont plus susceptibles d'avoir des salariés que les nationaux. En Finlande, par exemple, presque une entreprise dirigée par un ressortissant de pays tiers sur deux emploie au moins une autre personne, tandis que cette proportion atteint environ 1 sur 3 pour les entreprises dirigées par des nationaux. En Autriche, la plupart des entrepreneurs extra-communautaires embauchent au moins une personne et 10 % plus de 10 personnes. En Europe du Sud, en revanche, les travailleurs indépendants ressortissants de pays tiers sont plus susceptibles de ne pas avoir de salariés.

Graphique 8.9. Travailleurs indépendants par nationalité

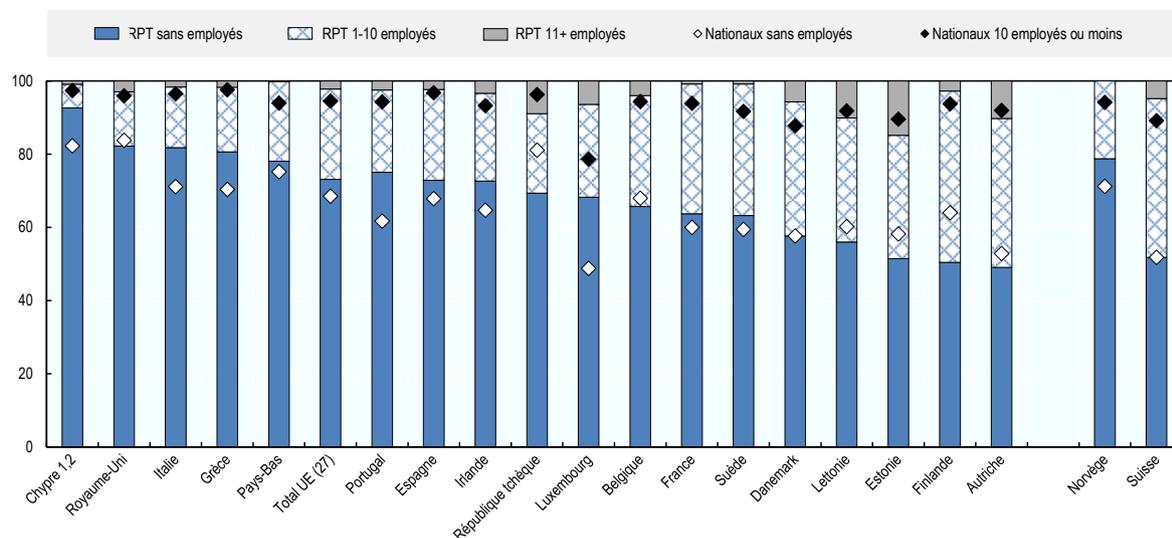
Pourcentages, secteur agricole non compris, 15-64 ans en emploi, 2015-16



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933895670>

Graphique 8.10. Travailleurs indépendants selon la taille de l'entreprise et la nationalité

Total =100, secteur agricole non compris, 15-64 ans, 2015-16



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933895689>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

8.6. Déclassement

Définition

Le taux de déclassement correspond à la part des personnes ayant un niveau d'éducation élevé (niveaux 5 à 8 de la CITE, voir indicateur 8.7) qui occupent un emploi peu ou moyennement qualifié conformément à la CITE (niveaux 4 à 9 de la CITE, voir indicateur 3.9).

Population étudiée

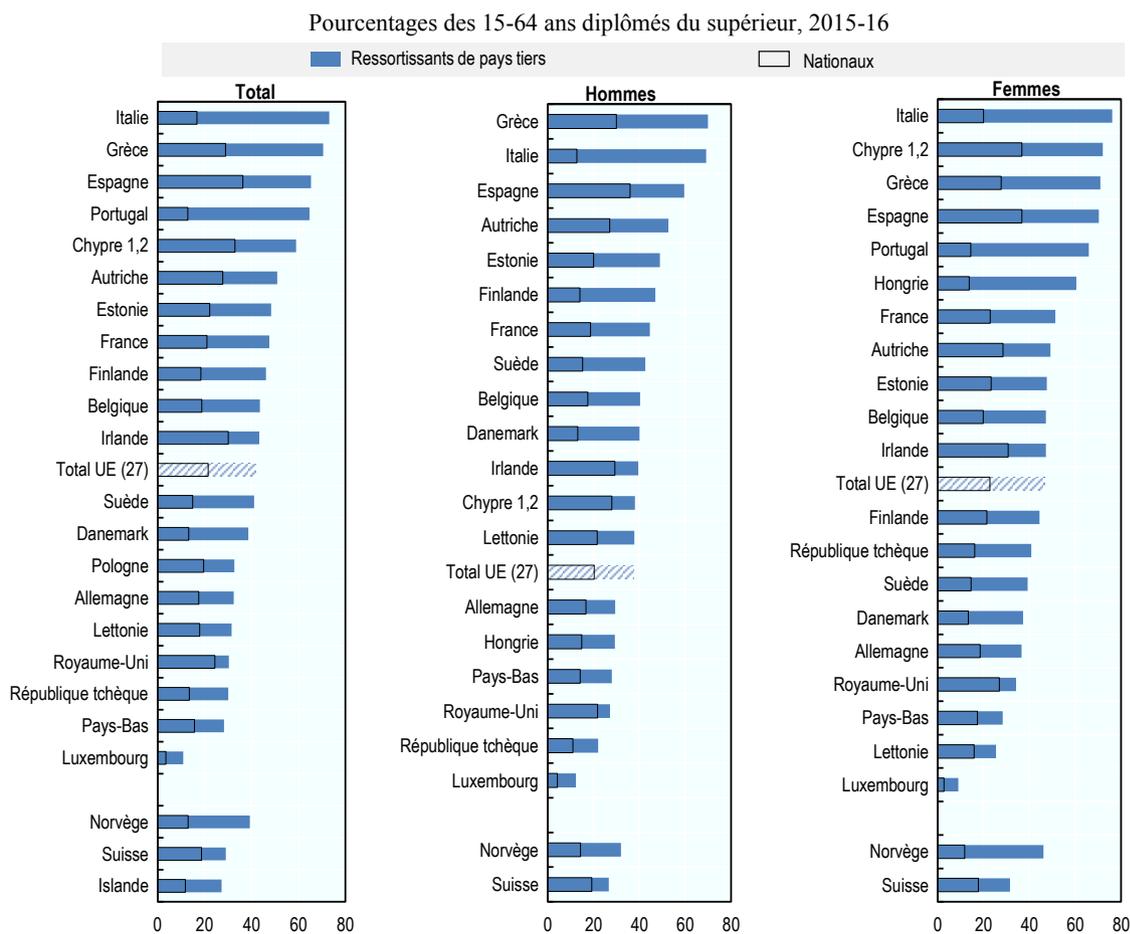
Personnes non scolarisées âgées de 15 à 64 ans, en emploi et ayant un niveau d'éducation élevé (hors forces armées [CITE 0], pour lesquelles les données relatives au niveau de qualification ne sont pas référencées).

Dans tous les pays de l'UE, les ressortissants de pays hors UE ayant un niveau d'éducation élevé sont plus susceptibles que leurs pairs ressortissants des pays d'accueil d'occuper des emplois dans lesquels ils sont déclassés. À l'échelle de l'UE, 42 % sont déclassés, par rapport à 22 % des nationaux. Dans les nouveaux pays de destination de l'Europe du Sud, où de nombreux immigrants sont arrivés avant la crise économique pour occuper des emplois peu qualifiés, le déclassement est particulièrement répandu, touchant au moins les deux tiers des ressortissants de pays tiers diplômés du supérieur. Dans ce contexte, l'écart entre les ressortissants des pays d'accueil et les ressortissants des pays hors UE est le plus marqué en Italie et au Portugal, où le déclassement concerne respectivement 4 et 5 fois plus ces derniers. En fait, le Luxembourg et le Royaume-Uni sont les seuls pays où le taux de déclassement des ressortissants extra-communautaire est supérieur de moins de 10 points de pourcentage à celui des nationaux.

Dans la plupart des pays, les femmes sont plus susceptibles que les hommes d'occuper des emplois dans lesquels elles sont déclassées, quelle que soit leur nationalité. Pourtant, le ratio entre les ressortissantes de pays tiers et les ressortissantes des pays d'accueil en termes de déclassement est analogue à celui des hommes, soit environ 2/1.

Ces dix dernières années, l'écart entre les ressortissants de pays tiers et les ressortissants des pays d'accueil en termes de déclassement s'est atténué, le taux de déclassement des premiers ayant reculé de 7 points de pourcentage et celui des nationaux ayant augmenté de 2 points. En Pologne, toutefois, comme au Portugal, en Irlande et au Royaume-Uni, les ressortissants des pays tiers sont désormais plus susceptibles d'être déclassés qu'il y a dix ans. En Europe du Sud et au Luxembourg, en revanche, le déclassement des ressortissants de pays tiers a fortement baissé, alors qu'il a progressé chez les nationaux. Il a également diminué parmi les étrangers ressortissants de l'UE dans la quasi-totalité des pays, et de 15 points de pourcentage à l'échelle de l'UE.

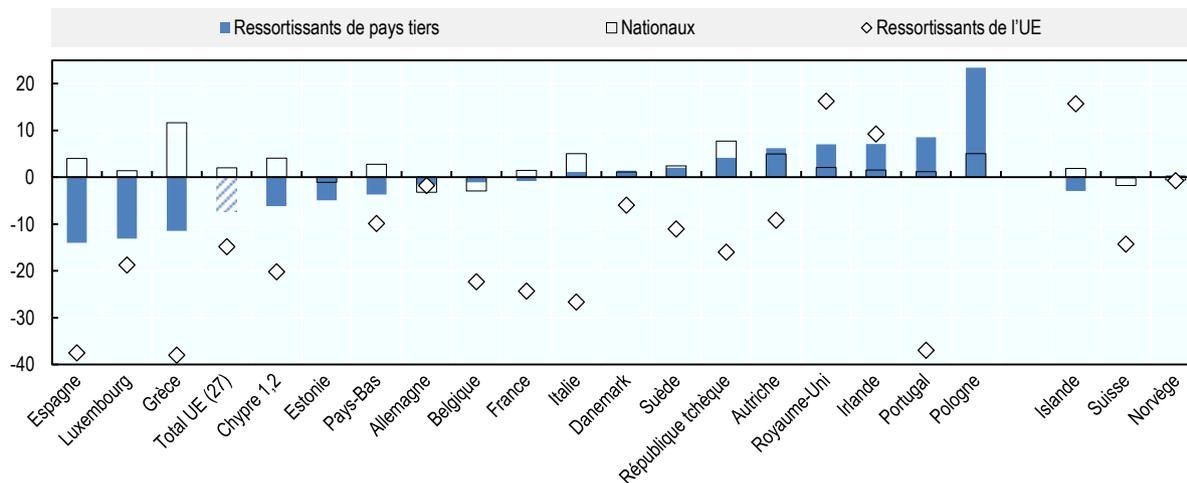
Dans l'ensemble de l'UE, les ressortissants de pays tiers diplômés dans le pays d'accueil trouvent des emplois qui correspondent davantage à leur niveau d'éducation que leurs pairs diplômés à l'étranger. Néanmoins, ils restent plus susceptibles d'être déclassés que les nationaux partout sauf en Allemagne. Être titulaire d'un diplôme du pays d'accueil divise par deux le taux de déclassement des ressortissants de pays hors UE en Suède, en Allemagne et aux Pays-Bas, par rapport à leurs pairs diplômés à l'étranger. En Estonie et en Lettonie, en revanche, où un grand nombre de ressortissants de pays tiers sont originaires de Russie, mais aussi au Royaume-Uni et en Irlande, où les ressortissants de pays hors UE ont des niveaux d'éducation particulièrement élevés, les individus formés dans le pays sont dans une moins bonne position que ceux formés à l'étranger.

Graphique 8.11. Taux de déclassement selon la nationalité et le sexe

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933895708>

Graphique 8.12. Évolution du taux de déclassement par nationalité

Évolution en points de pourcentage, 15-64 ans diplômés du supérieur, entre 2006-07 et 2015-16



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933895727>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

8.7. Niveau d'éducation

Définition

La présente section analyse le niveau d'éducation conformément à la Classification internationale type de l'éducation (CITE), en prenant en considération trois niveaux : i) faible, inférieur ou égal au premier cycle de l'enseignement secondaire (niveaux 0 à 2 de la CITE) ; ii) très faible, inférieur ou égal à l'enseignement primaire (niveaux 0 à 1 de la CITE) ; iii) élevé, enseignement supérieur (niveaux 5 à 8 de la CITE).

Population étudiée

Personnes non scolarisées âgées de 15 à 64 ans.

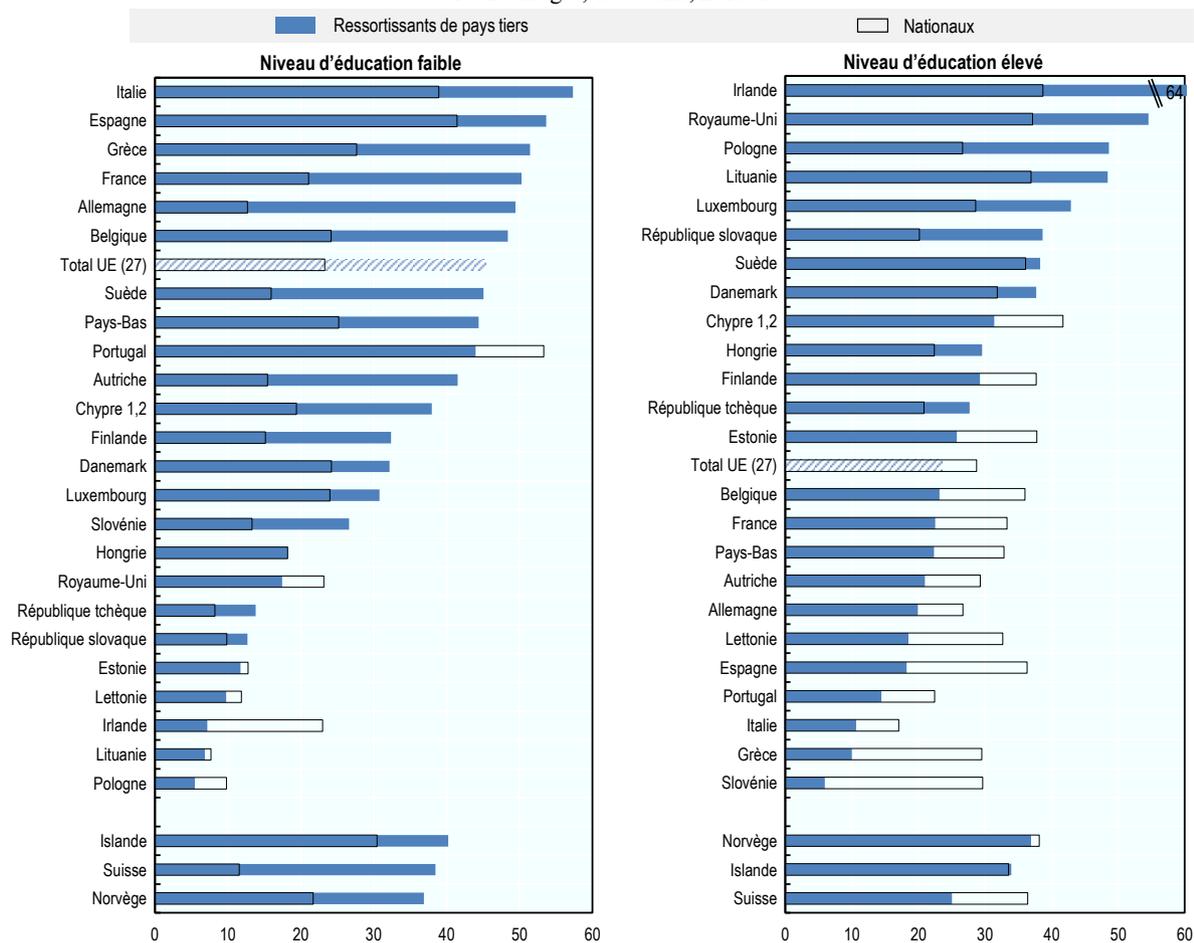
Dans l'ensemble de l'UE, les ressortissants des pays tiers ont un niveau d'éducation inférieur à celui des nationaux. Environ 6.4 millions de ressortissants de pays hors UE ont un faible niveau d'éducation. Ce chiffre correspond à une part de 45 %, soit presque le double de celle des nationaux, qui sont 23 % à ne pas avoir dépassé le premier cycle du secondaire. D'autre part, 24 % des ressortissants de pays tiers ont un niveau d'éducation élevé – soit environ 3.3 millions d'individus –, une part inférieure de seulement 5 points de pourcentage à celle des nationaux. Dans les pays d'immigration de longue date, dans les récentes destinations de l'Europe du Sud, mais aussi en Lettonie et en Estonie, les ressortissants de pays tiers ont un faible niveau d'éducation. Moins de la moitié en Italie, en Espagne, en Grèce et en France ont continué leur scolarité au-delà du premier cycle du secondaire. Plus de la moitié, en revanche, en Irlande et au Royaume-Uni, ont au moins achevé des programmes courts d'enseignement supérieur, soit environ 1.5 fois la part des nationaux. La part des ressortissants de pays tiers ayant un faible niveau d'éducation est quatre fois supérieure à celle des nationaux en Allemagne. En Pologne et en République slovaque, en revanche, les ressortissants de pays hors UE sont presque deux fois plus susceptibles d'être diplômés du supérieur que les nationaux. Quant aux étrangers ressortissants de l'UE, ils sont surreprésentés aux deux extrémités de l'échelle des niveaux d'étude : 26 % d'entre eux se situent au bas de l'échelle, et 32 % en haut. Ils ont donc plus souvent à la fois des niveaux d'éducation faibles et élevés que les nationaux.

Le niveau d'éducation des ressortissants des pays tiers a progressé dans l'ensemble de l'UE, à l'image des nationaux. La part des diplômés du supérieur a augmenté de 6.4 points de pourcentage par rapport aux niveaux d'avant la crise, tandis que celle des individus ayant de faibles niveaux d'éducation a reculé de 2.7 points. Cependant, la part de diplômés du supérieur a davantage progressé parmi les ressortissants des pays tiers que parmi les nationaux dans seulement un tiers des pays. Au Royaume-Uni, la part de ressortissants extra-communautaires diplômés du supérieur a quasiment doublé. À l'autre extrémité de l'échelle, la part d'individus ayant de faibles niveaux d'éducation parmi les ressortissants de pays hors UE a très fortement diminué en Slovaquie et au Portugal, de 13 et 16 points de pourcentage respectivement. Les ressortissants de pays tiers ont aussi rattrapé leur retard au Danemark, en Allemagne et en Slovaquie, la part d'individus ayant de faibles niveaux d'éducation ayant reculé de façon plus significative que chez les nationaux. Cela a également été le cas en Autriche, même si dans le même temps la part des ressortissants extra-communautaires diplômés du supérieur a moins augmenté. Dans un tiers des pays, en revanche, essentiellement en Europe méridionale, centrale et orientale, le niveau d'éducation des ressortissants de pays hors UE a encore reculé derrière celui des ressortissants des pays d'accueil.

Parmi les 15-64 ans ressortissants de pays hors UE, 19 % – soit 2.6 millions d'individus – sont considérés comme ayant de très faibles niveaux d'éducation. En d'autres termes, ils n'ont pas été au-delà de l'enseignement primaire. Si cette part a diminué de 2.5 points de pourcentage ces dix dernières années, elle reste presque 4 fois supérieure à celle des nationaux. En Belgique, en France, aux Pays-Bas et en Espagne, plus de 25 % des ressortissants de pays hors UE ont de très faibles niveaux d'éducation. En Europe centrale et orientale, en revanche, moins de 2 % des ressortissants de pays tiers ont un très faible niveau d'éducation. Ces dix dernières années, la part de ressortissants de pays tiers ayant de très faibles niveaux d'éducation a le plus diminué au Portugal, en France et en Belgique, avec des baisses atteignant au moins 8 points de pourcentage.

Graphique 8.13. Personnes ayant des niveaux d'éducation faibles ou élevés, selon la nationalité

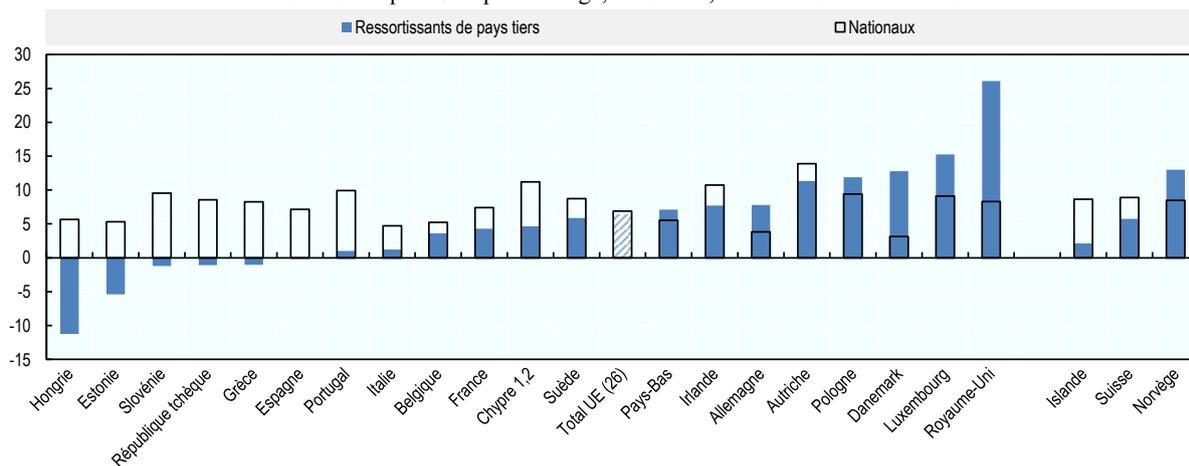
Pourcentages, 15-64 ans, 2015-16



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933895746>

Graphique 8.14. Évolution de la part des personnes ayant un niveau d'éducation élevé, selon la nationalité

Évolution en points de pourcentage, 15-64 ans, entre 2006-07 et 2015-16



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933895765>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

8.8. Revenu des ménages

Définition

Le revenu disponible annuel équivalent d'un ménage est le revenu par personne ajusté par la racine carrée de la taille du ménage. Le revenu est exprimé en euros (EUR) aux prix courants (2010=100) sur la base des parités de pouvoir d'achat (PPA) pour 2014. Il comprend les revenus du travail et du capital. Le revenu médian sépare les ménages en deux moitiés : l'une percevant moins et l'autre percevant plus que le revenu médian. Un dixième de la population a un revenu inférieur au premier décile (D1) et un autre dixième un revenu supérieur au neuvième décile (D9).

Population étudiée

Individus âgés de 16 ans et plus vivant dans un logement ordinaire. On attribue à chaque individu le revenu annuel équivalent du ménage.

Le revenu disponible annuel des ménages ressortissants de pays hors UE est inférieur à celui des nationaux dans la quasi-totalité des pays de l'UE. À l'échelle de l'UE, leur revenu médian s'élève à EUR 10 500, par rapport à EUR 13 700 pour les ressortissants des pays d'accueil et à EUR 13 800 pour les étrangers ressortissants de l'UE. Au Benelux, en Espagne et en Suède, il s'élève à moins de 60 % du revenu médian des nationaux. En termes absolus, il est le plus élevé à Malte et au Royaume-Uni, atteignant environ EUR 14 500, soit un montant très analogue au revenu médian des nationaux dans ces pays.

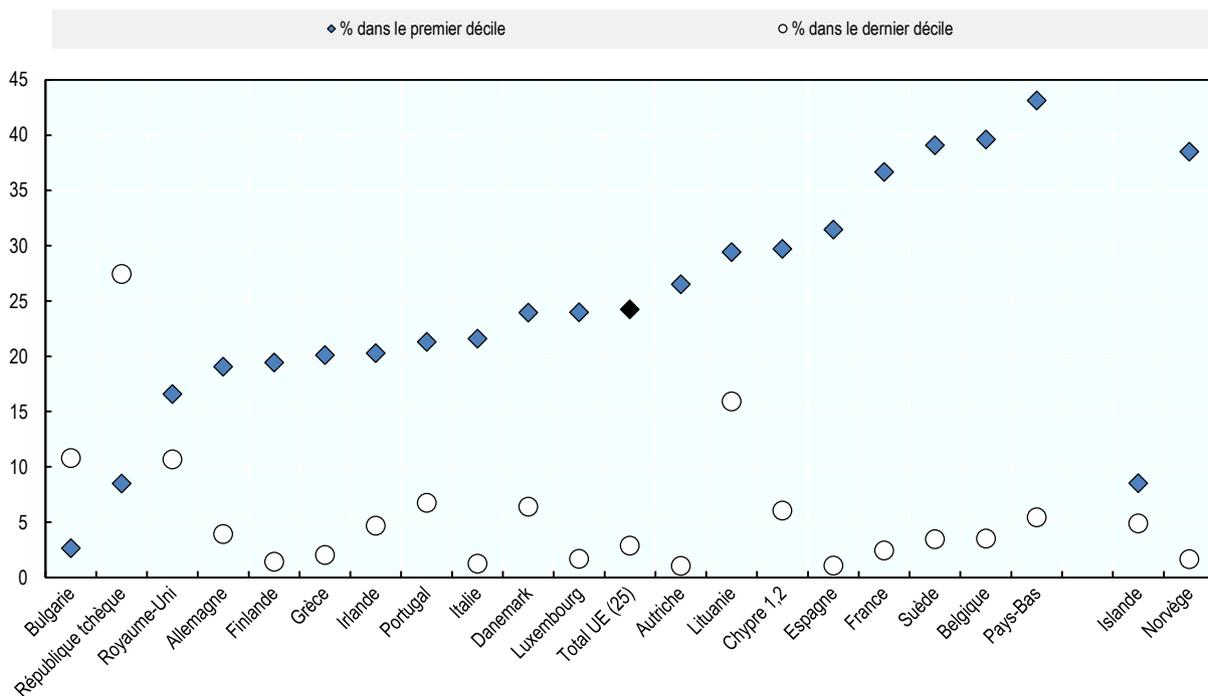
Quant à la répartition du revenu, les ressortissants de pays tiers (RPT) sont largement surreprésentés dans le décile de revenu des ménages le plus bas. À l'échelle de l'UE, leur part s'élève en effet à pas moins de 24 %, tandis qu'ils sont moins de 4 % à vivre dans un ménage se situant dans le décile de revenu le plus élevé. Les ressortissants de pays tiers ne sont surreprésentés dans le décile de revenu le plus élevé que dans quatre pays : le Royaume-Uni, la Lituanie, la République tchèque et la Bulgarie. En outre, les ressortissants de pays tiers sont plus souvent représentés dans le décile de revenu le plus élevé que dans le décile de revenu le plus bas dans ces deux derniers pays seulement.

Dans la vaste majorité des pays, le décile de revenu des ménages le plus élevé est environ 3 à 6 fois supérieur au décile le plus bas, et ce rapport est globalement le même parmi les nationaux et les ressortissants de pays hors UE. Toutefois, en Suède, aux Pays-Bas et en Lituanie, le revenu des ménages ressortissants de pays tiers appartenant au décile de revenu le plus haut est au moins dix fois supérieur à celui de leurs pairs situés dans le décile de revenu le plus bas. Cela n'est pas le cas chez les nationaux, pour qui le rapport respectif dans ces pays est compris entre trois et six.

Ces dix dernières années, le revenu médian des ménages ressortissants de pays tiers a diminué, alors que celui des nationaux a augmenté. Dans l'ensemble de l'UE, il équivaut à environ 77 % du revenu des nationaux, par rapport à près de 88 % avant la crise économique. Si, à l'échelle de l'UE, le revenu des ménages situés dans le décile de revenu le plus bas et dans le décile de revenu le plus élevé a baissé parmi les RPT, il a augmenté parmi les nationaux ; il en découle que les RPT, qu'ils soient pauvres ou riches, sont d'une façon générale devenus plus pauvres tandis que les nationaux, qu'ils soient pauvres ou riches, sont devenus plus riches. Toutefois, il existe des différences considérables entre les pays. Le niveau de revenu médian des ménages non originaires de l'UE a le plus diminué en Europe du Sud et au Luxembourg, mais il a progressé dans certains pays d'Europe de l'Est. Les ressortissants de pays tiers sont presque aussi sous-représentés dans le décile de revenu le plus élevé qu'avant la crise économique. À l'inverse, leur surreprésentation dans le décile de revenu le plus faible est supérieure de 5 points de pourcentage à celle observée au début de la crise.

Graphique 8.15. Déciles de revenu des ressortissants de pays tiers

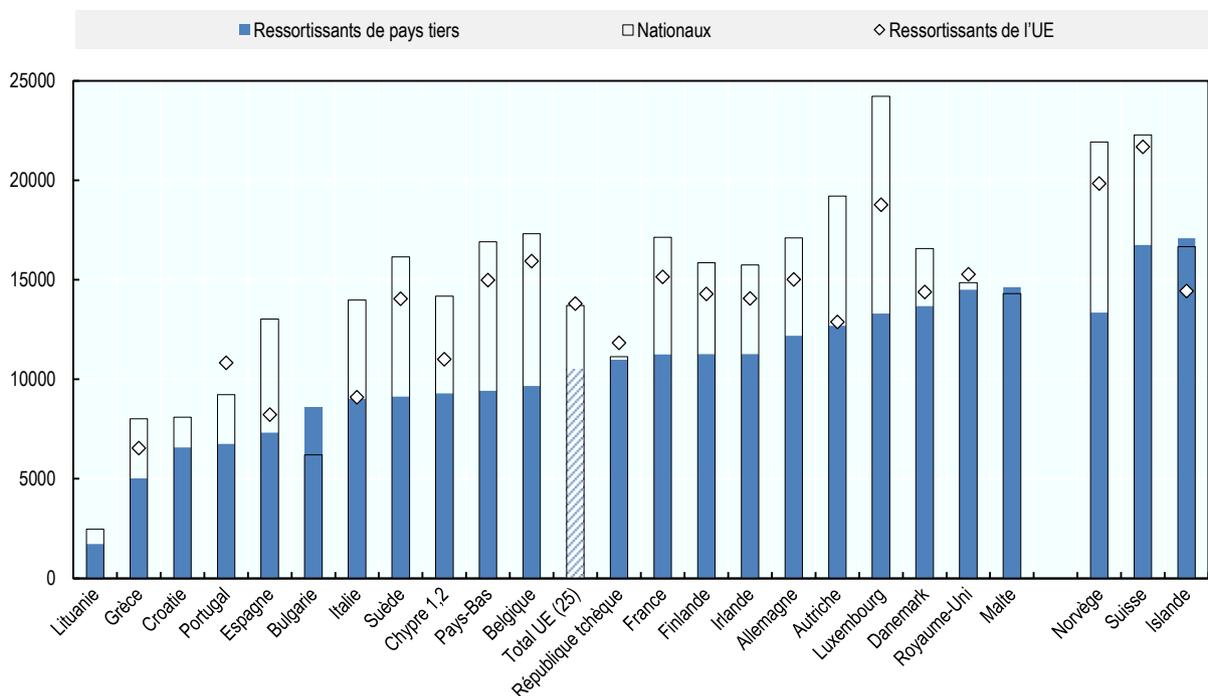
Pourcentages, 16 ans et plus, 2016



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933895784>

Graphique 8.16. Revenu médian selon la nationalité

En EUR aux prix courants (sur la base des PPA de 2014), 16 ans et plus, 2016



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933895803>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

8.9. Pauvreté relative

Définition

Le taux de pauvreté est la part d'individus vivant en-dessous du seuil de pauvreté. D'après la définition d'Eurostat utilisée ici, le seuil de pauvreté correspond à 60 % du revenu disponible médian équivalent dans chaque pays.

Population étudiée

Individus âgés de 16 ans et plus vivant dans un logement ordinaire. On attribue à chaque individu le revenu annuel équivalent du ménage.

Un grand nombre de ressortissants de pays tiers – 5.7 millions – vivent dans une situation de pauvreté relative. Ce chiffre correspond à une part de 39 %, soit plus du double de la part des nationaux (17 %) et bien plus que celle des étrangers ressortissants de l'UE (24 %). Dans la plupart des pays, plus d'un tiers d'entre eux vivent en situation de pauvreté, voire plus de la moitié en Belgique, aux Pays-Bas, en Suède et en Espagne. Moins d'un quart d'entre eux sont touchés par ce fléau dans quatre pays seulement, à savoir au Royaume-Uni et à Malte, deux pays de destination pour les diplômés du supérieur, ainsi qu'en Bulgarie et en République tchèque.

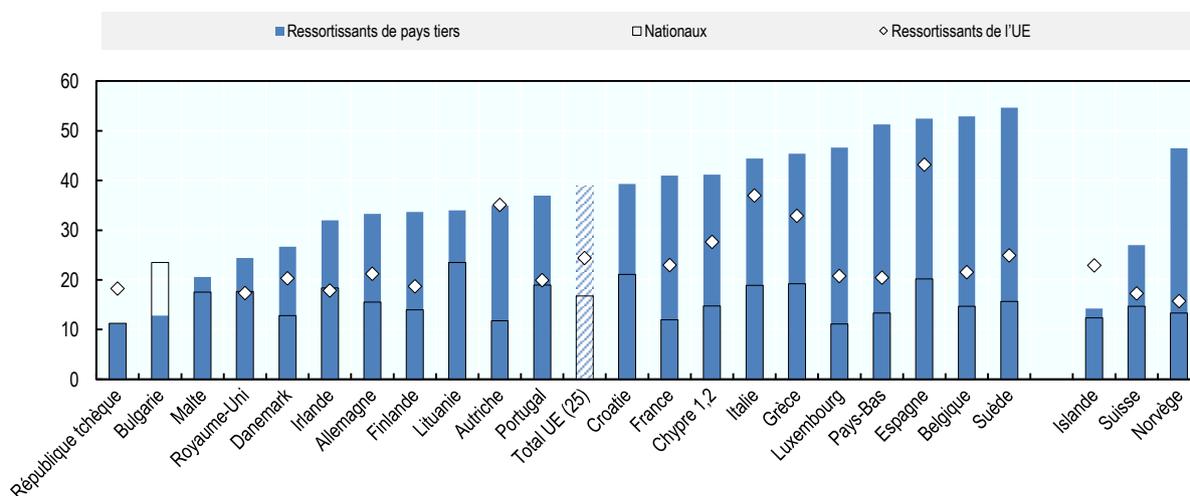
Si, les ressortissants de pays hors UE sont 2.3 fois plus susceptibles de vivre en situation de pauvreté que les ressortissants des pays d'accueil dans l'ensemble de l'UE, l'écart le plus grand à l'échelon national est observé au Luxembourg, où les premiers sont plus de 4 fois plus susceptibles d'être pauvres que les nationaux. Les écarts sont également élevés dans les pays de destination de longue date que sont les Pays-Bas, la Belgique et la France, mais aussi la Suède. En Europe centrale et au Royaume-Uni, les écarts sont moins marqués entre les ressortissants des pays d'accueil et les ressortissants des pays tiers, ces derniers étant moins susceptibles que les premiers de connaître la pauvreté en Bulgarie uniquement.

La pauvreté a plus durement frappé les ressortissants de pays hors UE dans le sillage de la crise économique. Leur taux de pauvreté dans l'UE a en effet augmenté de plus de 7 points de pourcentage, alors qu'il est resté stable chez les nationaux. La probabilité qu'ils se trouvent en situation de pauvreté est plus de deux fois plus élevée au Portugal. Dans un tiers des pays environ, en revanche, le taux de pauvreté des ressortissants extra-communautaires a reculé, et ce de manière plus marquée dans la République tchèque, où il a été divisé par deux.

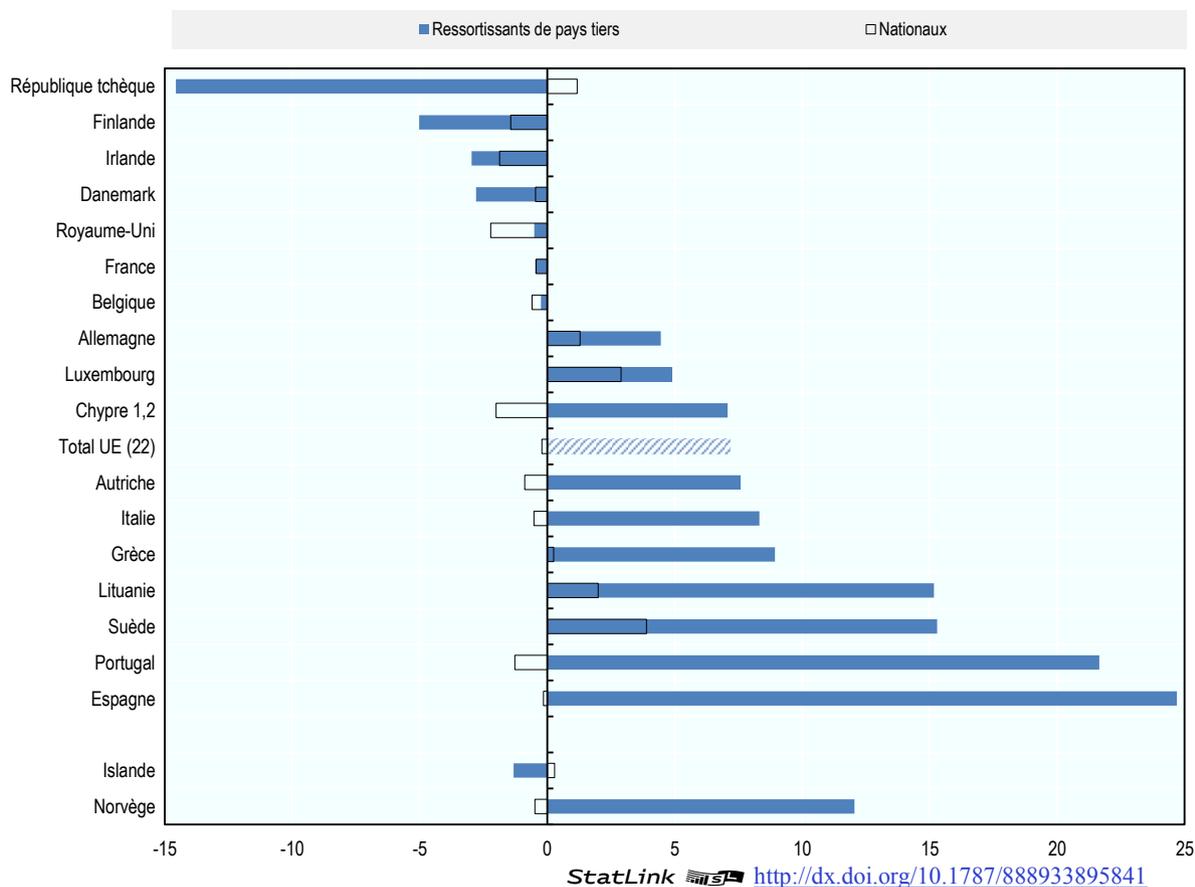
Quant aux étrangers ressortissants de l'UE, leur situation s'est dégradée durant les 10 années qui ont suivi le début de la crise, leur taux de pauvreté à l'échelle de l'UE ayant augmenté de 5 points de pourcentage. Leur taux de pauvreté est même monté en flèche dans certains pays d'Europe du Sud comme l'Espagne, la Grèce et l'Italie, de plus de 10 points de pourcentage. La plus forte hausse a toutefois été enregistrée en Autriche, où l'augmentation de 18 points de pourcentage a multiplié par deux la part des ressortissants de l'UE vivant en-dessous du seuil de pauvreté.

Graphique 8.17. Taux de pauvreté relative par nationalité

Pourcentages, 16 ans et plus, 2016

**Graphique 8.18. Évolution du taux de pauvreté relative, selon la nationalité**

Évolution en points de pourcentage, 16 ans et plus, entre 2006 et 2016



Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

8.10. Mode d'occupation des logements

Définition

Il existe trois grands modes d'occupation des logements : propriétaire, locataire et occupant à titre gratuit. Dans la plupart des pays de l'UE, les logements sont loués aux prix du marché ou à prix modéré (par exemple, logement social, loué par l'employeur ou loyer encadré par la loi).

Population étudiée

Ménages vivant dans un logement ordinaire et dont au moins une personne responsable est âgée de 15 ans ou plus.

Dans l'ensemble de l'UE, moins de 25 % des ménages ressortissants de pays hors UE sont propriétaires du logement qu'ils occupent, par rapport à plus de 72 % des nationaux. Parmi les ressortissants de l'UE, la part de propriétaires s'élève à 37 %, elle est donc plus élevée que celle observée chez les ressortissants de pays tiers et à peine supérieure à la moitié de celle observée chez les nationaux. En fait, la majorité des nationaux dans chaque pays possèdent le logement dans lequel ils vivent, tandis que l'inverse est vrai pour les ressortissants de pays tiers dans la plupart des pays. En effet, s'ils sont nombreux à être propriétaires dans certains pays de l'Europe centrale et orientale, ils sont moins d'un quart dans les pays d'immigration de longue date et dans l'Europe du Sud. Les parts les plus faibles sont observées en Autriche, en Belgique, en Irlande, en Italie et en Suède, avec moins d'un propriétaire sur cinq parmi les ressortissants de pays tiers.

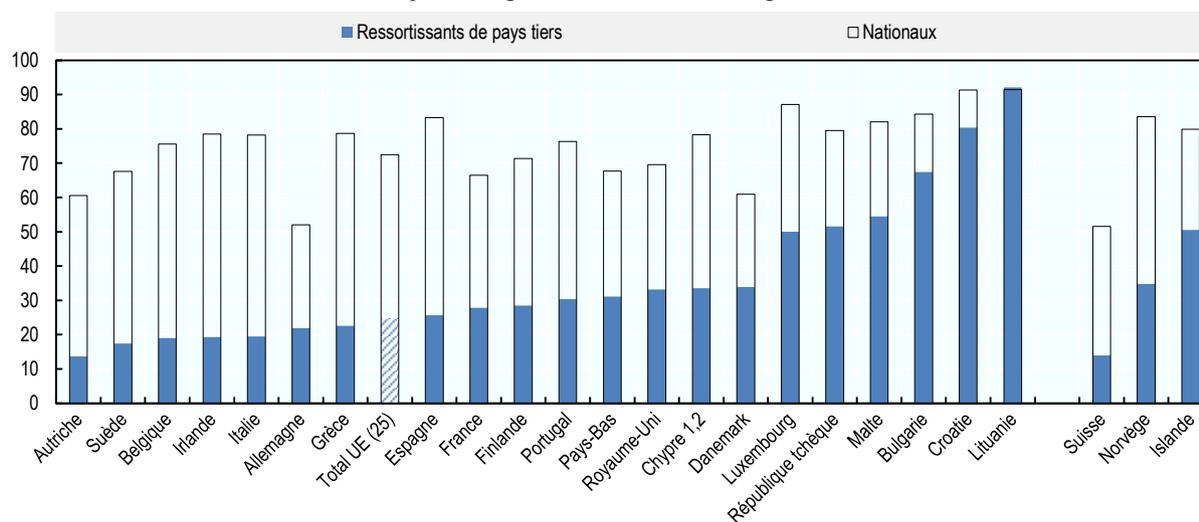
Dans les deux tiers des pays environ, les ménages ressortissants de pays tiers sont devenus moins susceptibles de posséder leur logement qu'il y a dix ans. La façon dont l'accession à la propriété selon la nationalité a évolué s'explique en partie par la modification de la composition de la population étrangère. Dans les pays qui ont accueilli récemment d'importants effectifs d'immigrés, ils sont nombreux sans doute à ne pas avoir encore pu économiser suffisamment pour acquérir leur propre logement. En conséquence, dans l'ensemble de l'UE, les ressortissants de pays hors UE sont moins nombreux à être propriétaires qu'avant la crise (-4 points de pourcentage), tandis que les nationaux sont légèrement plus nombreux (+2 points). Le recul est très marqué chez les ménages immigrés en Suède, avec -19 points de pourcentage. Parmi les étrangers ressortissants de l'UE, le taux d'accession à la propriété est inférieur de 7 points à son niveau d'avant la crise, la baisse la plus importante ayant été observée au Royaume-Uni (-17.5 points).

Le revenu des ressortissants de pays tiers étant généralement inférieur à celui des nationaux, on pourrait s'attendre à ce qu'ils occupent plus souvent des logements à loyer modéré. En réalité, c'est l'inverse qui est vrai. Dans l'UE, si les ressortissants du pays sont 24 % à louer des logements à loyer modéré, ils ne sont que 13 % à le faire parmi les ressortissants de pays tiers. Ces derniers sont davantage susceptibles de vivre dans des habitations à loyer modéré en Finlande uniquement, tandis que dans un quart des pays environ, la probabilité est la même que pour les nationaux. Ils sont nettement moins susceptibles d'occuper des logements à loyer modéré dans des pays comme Malte, l'Irlande et le Royaume-Uni, qui ont accueilli récemment d'importants effectifs de ressortissants de pays tiers diplômés du supérieur.

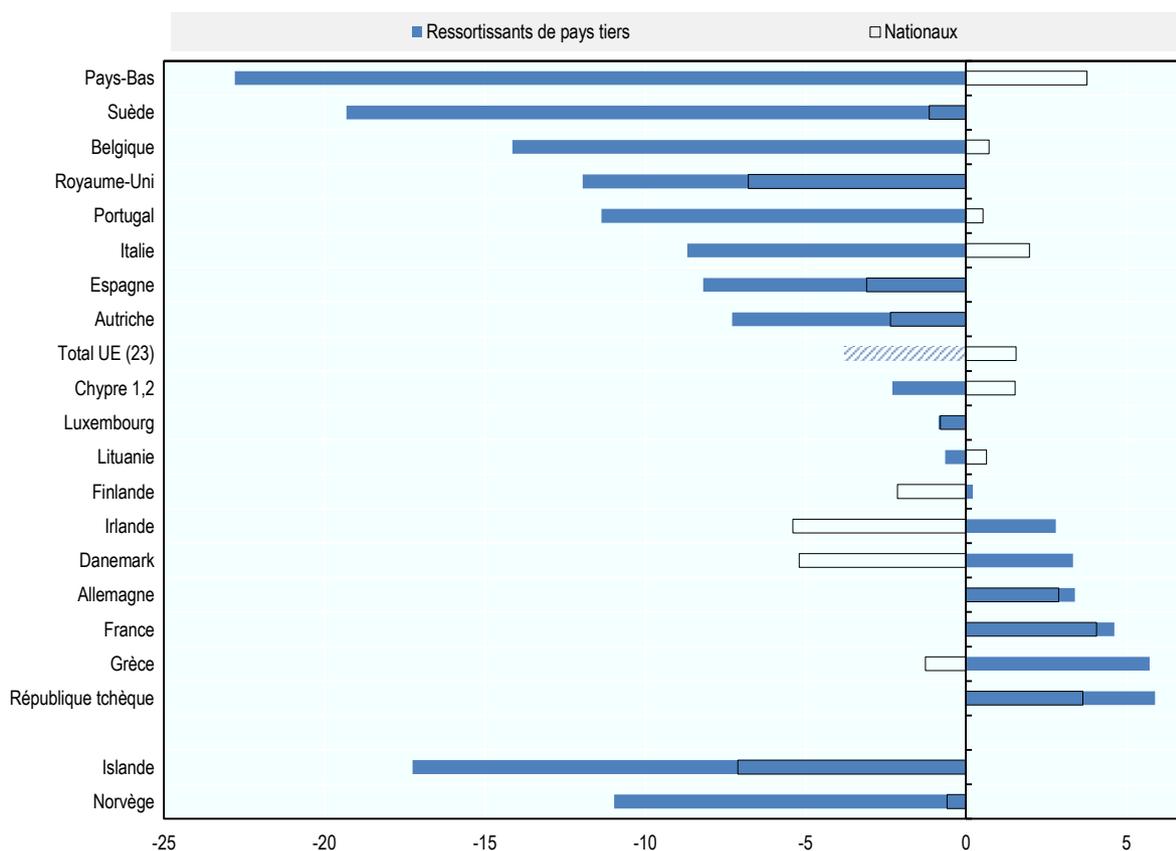
Plusieurs facteurs expliquent l'accès plus limité au logement des ressortissants de pays tiers, comme les revenus moindres et la méconnaissance du marché de l'immobilier. Ils peuvent également faire l'objet de discrimination de la part des propriétaires. D'après la deuxième enquête de l'UE sur les minorités et la discrimination (EU-MIDIS II), 7 % des ressortissants de pays tiers issus des plus importantes minorités ethniques ont déclaré avoir été victimes de discrimination au cours des 12 derniers mois en raison de la couleur de leur peau/de leur origine ethnique ou de leur religion au moment où ils cherchaient un logement à louer ou à acheter. La perception de discrimination était la plus répandue chez les ressortissants africains, notamment en Belgique, en Autriche, au Luxembourg et en Italie.

Graphique 8.19. Taux d'accèsion à la propriété par nationalité

En pourcentage de l'ensemble des ménages, 2016

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933895860>**Graphique 8.20. Évolution du taux d'accèsion à la propriété, selon la nationalité**

Évolution en points de pourcentage, entre 2007 et 2016

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933895879>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

8.11. État de santé autodéclaré

Définition

L'état de santé autodéclaré d'un individu renvoie à la perception que ce dernier a de sa santé physiologique et psychologique. La présente section s'intéresse à la part d'individus en bonne santé, c'est-à-dire ayant qualifié leur santé de « bonne », voire « excellente ». L'état de santé étant fortement lié à l'âge, et les immigrés étant généralement plus jeunes dans la plupart des pays, la part d'immigrés en bonne santé est ajustée pour estimer quels seraient les résultats si les immigrés avaient la même structure d'âge que les personnes nées dans le pays.

Population étudiée

Individus âgés de 16 ans et plus.

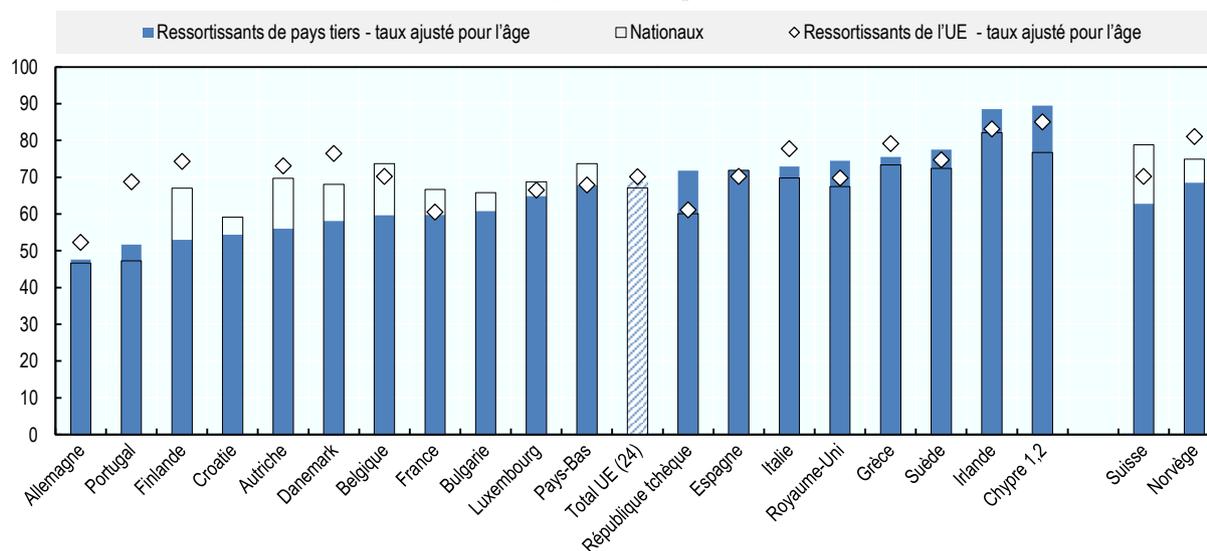
Dans l'UE, sept étrangers sur dix – soit 69 % des ressortissants des pays tiers et 70 % des ressortissants de l'UE – déclarent être en bonne santé. Leur part est légèrement supérieure à celle des nationaux (67 %). Les écarts entre les pays sont plus profonds qu'entre les nationaux et les étrangers dans un même pays. Les ressortissants des pays tiers se sentent particulièrement en forme en Suède, dans les pays de destination ayant récemment accueilli de nombreux immigrés diplômés du supérieur (comme l'Irlande et le Royaume-Uni) et dans les pays de l'Europe du Sud. À l'autre extrémité de l'échelle se situe l'Allemagne, où moins d'un ressortissant d'un pays tiers (et ressortissant du pays d'accueil) sur deux déclare être en bonne santé.

Dix ans après la crise, les ressortissants des pays tiers sont moins nombreux qu'avant à se déclarer en bonne santé, même si la baisse n'est que d'un seul point de pourcentage dans l'ensemble de l'UE. La tendance est à peu près la même chez les nationaux. Les ressortissants de pays de l'UE, en revanche, ont le sentiment que leur état de santé s'est légèrement amélioré ; ils sont en effet plus susceptibles qu'avant la crise (+2 points de pourcentage) de qualifier leur santé de « bonne », voire « excellente ». Les ressortissants des pays tiers indiquent un meilleur état de santé dans quasiment la moitié des pays, avec une nette amélioration en Autriche. C'est en Allemagne et en Suède que leur état de santé autodéclaré a en revanche reculé le plus. Dans les deux tiers des pays, la même tendance a été observée chez les ressortissants des pays tiers et les ressortissants des pays d'accueil. Cela n'a pas été le cas cependant en Suède et au Luxembourg, où l'état de santé autodéclaré des nationaux s'est nettement amélioré et celui des ressortissants des pays hors UE nettement détérioré.

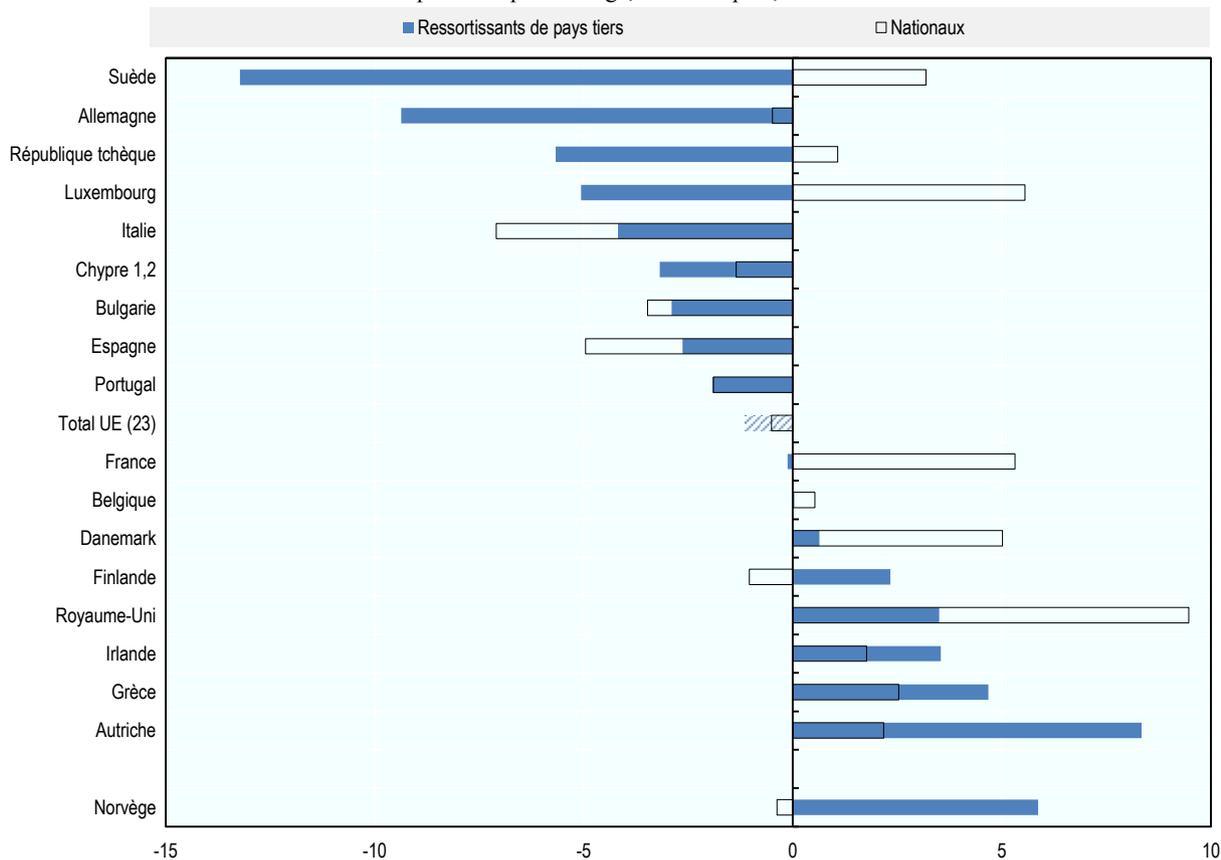
Les écarts entre les ressortissants des pays tiers et les ressortissants des pays d'accueil en termes d'état de santé autodéclaré peuvent également être imputables à un certain nombre de facteurs qui ne sont pas pris en compte dans l'analyse – par exemple le sexe, le mode de vie ou d'autres circonstances sociales et économiques. Ils peuvent également être le signe de différents niveaux de satisfaction vis-à-vis des systèmes de santé et de sécurité sociale.

Graphique 8.21. Bon état de santé autodéclaré, selon la nationalité

Pourcentages, 16 ans et plus, 2016

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933895898>**Graphique 8.22. Évolution de la part d'individus en bonne santé, par nationalité**

Évolution en points de pourcentage, 16 ans et plus, entre 2007 et 2016

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933895917>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

8.12. Résidents de longue durée

Définition

Un résident de longue durée est un ressortissant d'un pays tiers ayant obtenu le statut de résident de longue durée aux termes de la Directive 2003/109/CE du 25 novembre 2003. Conformément à cette directive, le statut de résident de longue durée peut être accordé à tout individu qui n'est pas ressortissant d'un pays de l'UE et qui réside légalement et continuellement sur le territoire d'un État membre depuis cinq ans. Le ressortissant doit disposer d'une assurance maladie et de ressources financières suffisantes garantissant le non-recours à l'assistance sociale. D'autres conditions (comme la maîtrise de la langue du pays d'accueil) peuvent en outre être requises dans certains pays. Les résidents de longue durée jouissent des mêmes droits de résidence que les ressortissants de l'Union européenne, en particulier le droit de résider dans un autre pays de l'UE que celui où ils ont acquis leur statut.

Cet indicateur correspond à la part de résidents de longue durée parmi les ressortissants de pays tiers établis légalement dans l'Union européenne. Les États membres de l'UE peuvent octroyer des permis de résidence permanente offrant des conditions de séjour plus favorables que celles prévues dans la directive. La collecte de données sur les permis de résidence de longue durée inclut tous les permis de résidence permanente délivrés par les pays, même s'ils ne permettent pas aux résidents de vivre dans un autre pays de l'UE.

Population étudiée

L'ensemble des ressortissants de pays tiers titulaires d'un permis de résidence en cours de validité.

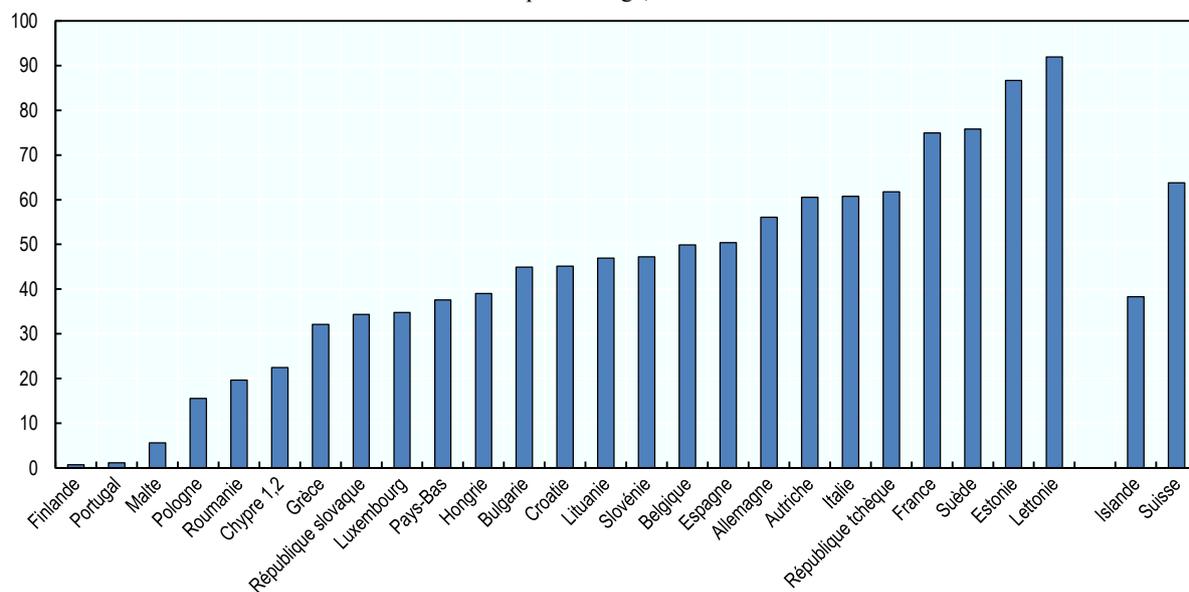
En moyenne, quatre ressortissants de pays tiers sur dix jouissent du statut de résident de longue durée dans l'UE (si l'on considère à la fois les statuts de résident de longue durée dans l'UE et de résident permanent dans le pays d'accueil). Cette part varie toutefois beaucoup d'un pays à un autre. Plus de 85 % des ressortissants de pays tiers sont des résidents de longue durée en Lettonie et en Estonie, des pays où la population non originaire de l'UE a été largement façonnée par des modifications de frontières et se compose de minorités nationales. En Suède et en France, environ 75 % des ressortissants de pays hors UE jouissent du statut de résident de longue durée. Ils sont cependant moins d'un sur deux à en bénéficier dans les deux tiers des pays, et seulement 1 sur 50 environ au Portugal et en Finlande.

Les permis de résidence permanente octroyés par certains pays avant l'entrée en vigueur de la Directive 2003/109/CE peuvent s'avérer plus avantageux que le statut de longue durée prévu par la directive. Dans les pays qui délivrent des permis de résidence permanente, ce n'est pas dans l'intérêt des ressortissants de pays tiers de demander un permis de résident de longue durée au niveau de l'UE, à moins qu'ils souhaitent s'installer plus tard dans un autre État membre. Les données sur la résidence de longue durée qui sont généralement recueillies comprennent les permis de résidence permanente octroyés par le pays en question. Par exemple en France, en Allemagne, en Belgique et en Espagne, où plus de la moitié des ressortissants de pays tiers jouissent du statut de résident de longue durée, il s'agit principalement de permis nationaux de résidence permanente, tandis qu'ils sont moins de 3 % à bénéficier de la résidence de longue durée aux termes de l'UE.

La proportion de ressortissants de pays tiers jouissant du statut de résidence de longue durée a augmenté dans la plupart des pays au cours des dix dernières années. Toutefois, parce que les pays n'ont pas tous appliqué la Directive 2003/109/CE en même temps et parce que la collecte de données n'inclut pas toujours les permis de résidence permanente accordés par certains pays, il se peut que les comparaisons internationales au fil du temps ne soient pas pertinentes.

Graphique 8.23. Proportions de ressortissants de pays tiers ayant le statut de résident de longue durée

En pourcentage, 2016

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933895936>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

8.13. Participation aux élections

Définition

La participation électorale est la part de votants qui déclarent avoir voté aux dernières élections législatives dans leur pays de résidence.

Population étudiée

Tous les ressortissants du pays de résidence âgés de 18 ans et plus ayant le droit de voter aux élections nationales.

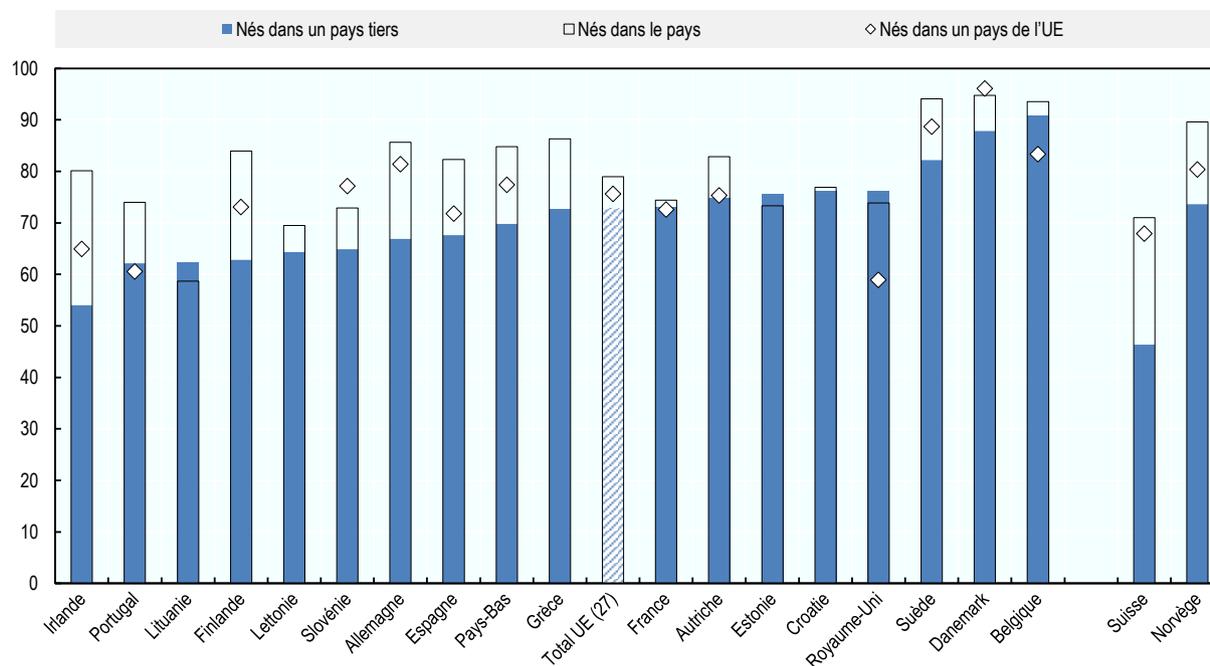
Dans l'ensemble de l'UE, les ressortissants des pays d'accueil nés dans un pays tiers étaient moins susceptibles de voter aux élections nationales que leurs pairs nés dans le pays entre 2008 et 2016. Les parts respectives s'élevaient à 73 % et 79 %. La part des ressortissants des pays d'accueil nés dans d'autres pays de l'UE se situait entre les deux, 76 % d'entre eux ayant participé aux dernières élections nationales.

Le taux de participation des personnes nées en dehors de l'UE était moindre non seulement à l'échelle de l'UE, mais aussi dans la plupart des pays. L'écart de participation était le plus grand en Irlande, où les ressortissants du pays d'accueil nés en dehors de l'UE étaient moins susceptibles de 26 points que leurs pairs nés dans le pays de participer aux élections. Dans les pays nordiques, dans l'Europe du Sud, en Allemagne et aux Pays-Bas, l'écart était important aussi, atteignant plus de 10 points de pourcentage. Toutefois, dans la moitié des pays environ, y compris dans la plupart des pays de l'Europe de l'Est et dans quelques destinations de longue date comme l'Autriche, la France et le Royaume-Uni, l'écart de participation aux élections entre les personnes nées en dehors de l'UE et les personnes nées dans le pays n'était pas significatif.

Quant aux ressortissants des pays d'accueil nés dans d'autres pays de l'UE, bien que moins susceptibles de voter, à l'échelle de l'UE, que leurs pairs nés dans les pays considérés, l'écart de participation n'est pas significatif dans la moitié d'entre eux. Dans la quasi-totalité des pays, toutefois, ils sont plus susceptibles de voter que les nationaux nés en dehors de l'UE. En fait, seuls la Belgique et le Royaume-Uni affichent un taux de participation moindre pour leurs ressortissants nés dans d'autres pays de l'UE, par rapport à ceux nés en dehors de l'UE. Au Royaume-Uni, le taux de participation relativement élevé des ressortissants nés en dehors de l'UE pourrait s'expliquer en partie par leur appartenance au Commonwealth. Étant donné que les immigrés originaires d'un pays du Commonwealth peuvent participer aux élections nationales lorsqu'ils résident au Royaume-Uni, ils connaissent probablement le système électoral du pays et sont davantage susceptibles de participer aux différents scrutins, y compris une fois naturalisés.

Graphique 8.24. Taux de participation autodéclarés aux dernières élections selon la région de naissance

Pourcentages de la population ayant la nationalité du pays, 18 ans et plus, 2008-16



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933895955>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

8.14. Acquisition de la nationalité

Définition

L'acquisition de la nationalité est le processus par lequel les immigrants deviennent citoyens du pays d'accueil dans lequel ils résident. Les immigrants doivent vivre depuis un certain temps dans le pays d'accueil avant de pouvoir en demander la nationalité. La durée de séjour requise varie selon le pays d'accueil et les caractéristiques des immigrants. En moyenne, la plupart des immigrants peuvent demander la nationalité de leur pays d'accueil après 10 années de résidence. L'expression « taux d'acquisition » fait référence à la part d'immigrants qui résident dans leur pays d'accueil depuis au moins 10 ans et qui en ont acquis la nationalité. Ce taux se fonde sur l'EFT de l'UE et non sur des données administratives relatives aux personnes physiques.

Population étudiée

Les immigrants âgés de 15 ans et plus qui résident dans le pays d'accueil depuis au moins 10 ans (immigrants installés). Les immigrants qui acquièrent la nationalité du pays d'accueil à la naissance (par exemple les expatriés) sont aussi pris en considération étant donné qu'on ne peut pas les distinguer.

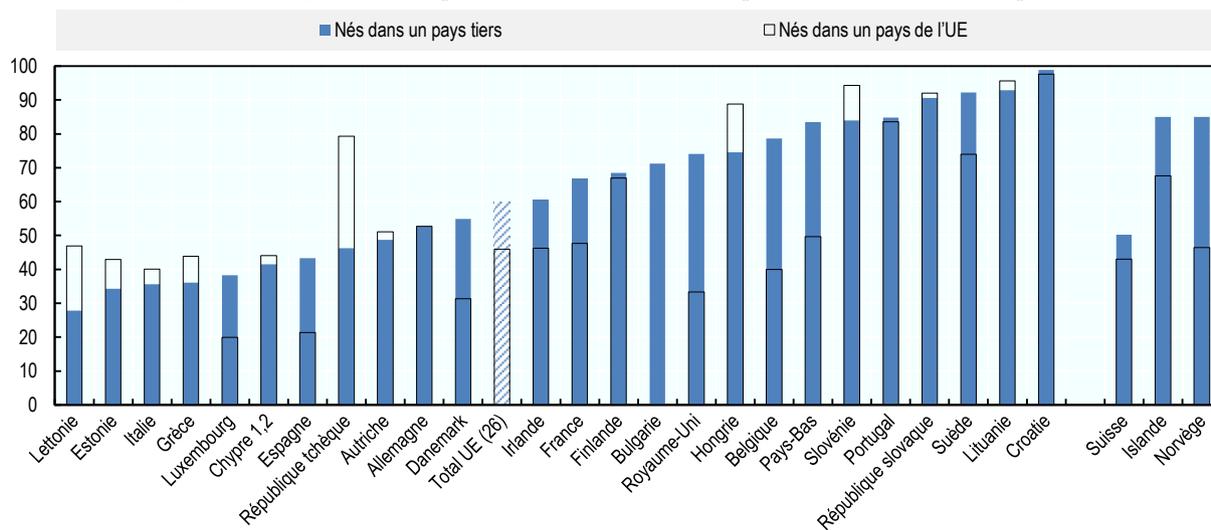
La majorité des immigrants nés en dehors de l'UE – 60 % dans l'ensemble de l'UE – qui résidaient dans l'UE en 2015-16 ont pris la nationalité de leur pays d'accueil après 10 années de résidence. Parmi les immigrants originaires de l'UE, la part est moindre, s'élevant à 46 %. Plus de 90 % des immigrants non originaires de l'UE installés en Croatie, en Lituanie, en Suède et dans la République slovaque sont devenus des citoyens de leur pays d'accueil, tandis que moins de la moitié ne l'ont fait dans un tiers des pays environ. Le taux d'acquisition de la nationalité du pays d'accueil est particulièrement faible en Lettonie, en Estonie, en Italie et en Grèce, où pas plus de 36 % des immigrants installés non originaires de l'UE ont obtenu la nationalité.

Dans la plupart des pays, les immigrants originaires de l'UE sont moins susceptibles d'acquérir la nationalité de leur pays d'accueil que les immigrants non originaires de l'UE – en partie parce qu'ils jouissent déjà des avantages que procure l'appartenance à l'UE. Les immigrants nés dans un autre pays de l'UE sont beaucoup plus susceptibles de s'être fait naturaliser dans les États membres qui ont adhéré plus récemment à l'UE et à sa zone de libre circulation – notamment dans la République tchèque et, dans une moindre mesure, en Lettonie, en Hongrie et en Slovaquie. Cela est en partie lié à des modifications de frontières. En revanche, pas plus d'un immigrant installé sur trois, parmi ceux originaires de l'UE, n'a acquis la nationalité du pays d'accueil au Royaume-Uni, au Danemark, en Espagne et au Luxembourg.

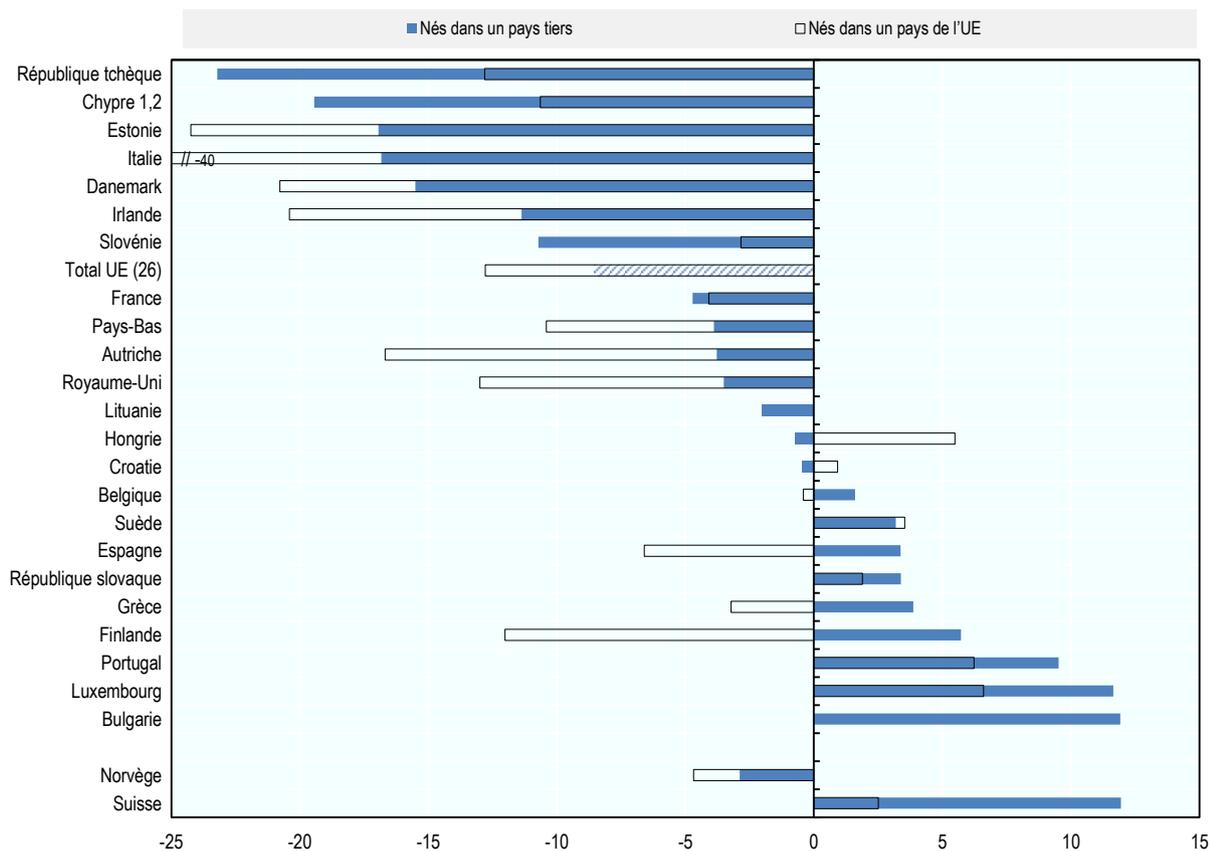
Le taux d'acquisition de la nationalité dans l'ensemble de l'UE a considérablement baissé ces dix dernières années. Dans trois pays sur cinq, les immigrants originaires de pays tiers étaient moins susceptibles d'avoir la nationalité de leur pays d'accueil 10 ans après la crise économique qu'au moment de son déclenchement. La baisse avoisine les 9 points de pourcentage chez les immigrants non originaires de l'UE et les 13 points chez ceux venant d'autres pays de l'UE. À l'inverse, le taux d'acquisition de la nationalité du pays d'accueil a fortement progressé au Luxembourg et au Portugal, pour les deux groupes. Dans la quasi-totalité des pays, l'évolution de ce taux pour les deux groupes a suivi la même tendance. Les seules exceptions ont été la Grèce, l'Espagne et la Finlande, où les immigrants venant d'autres pays de l'UE-28 sont devenus moins susceptibles d'acquérir la nationalité de leur pays d'accueil, tandis que leurs pairs nés en dehors de l'UE sont devenus plus susceptibles de le faire.

Graphique 8.25. Acquisition de la nationalité selon la région de naissance

Pourcentages des immigrants installés qui ont obtenu la nationalité du pays de résidence, 15 ans et plus, 2015-16

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933895974>**Graphique 8.26. Évolution du taux d'acquisition de la nationalité selon la région de naissance**

Évolutions en points de pourcentage, 15 ans et plus, entre 2006-07 et 2015-16

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933895993>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

8.15. Discrimination perçue

Définition

Cette section examine la part d'immigrés qui déclarent avoir été victimes de discrimination. Dans l'UE, la discrimination perçue est le sentiment, pour les immigrants, d'appartenir à un groupe faisant l'objet d'actes de discrimination sur la base de l'origine ethnique, de la nationalité ou de la « race ». En Australie et au Canada, la discrimination perçue fait référence aux expériences individuelles de discrimination. Aux États-Unis, seuls les actes de discrimination dans le domaine de l'emploi sont pris en compte, plus précisément les personnes qui ont le sentiment d'avoir été victimes d'actes de discrimination dans le cadre du travail au cours des cinq dernières années (données de 2016).

Population étudiée

Étrangers âgés de 15 à 64 ans.

Dans l'ensemble de l'UE, près d'un ressortissant de pays tiers sur cinq a le sentiment d'appartenir à un groupe qui subit des actes de discrimination sur la base de l'origine ethnique, de la nationalité ou de la « race ». Ce sentiment varie toutefois beaucoup d'un pays à l'autre. Près de 40 % des ressortissants de pays hors UE en Grèce et plus d'un tiers d'entre eux en Belgique considèrent appartenir à un groupe victime de discrimination. Ces proportions sont moindres dans les pays nordiques, en Irlande et au Royaume-Uni.

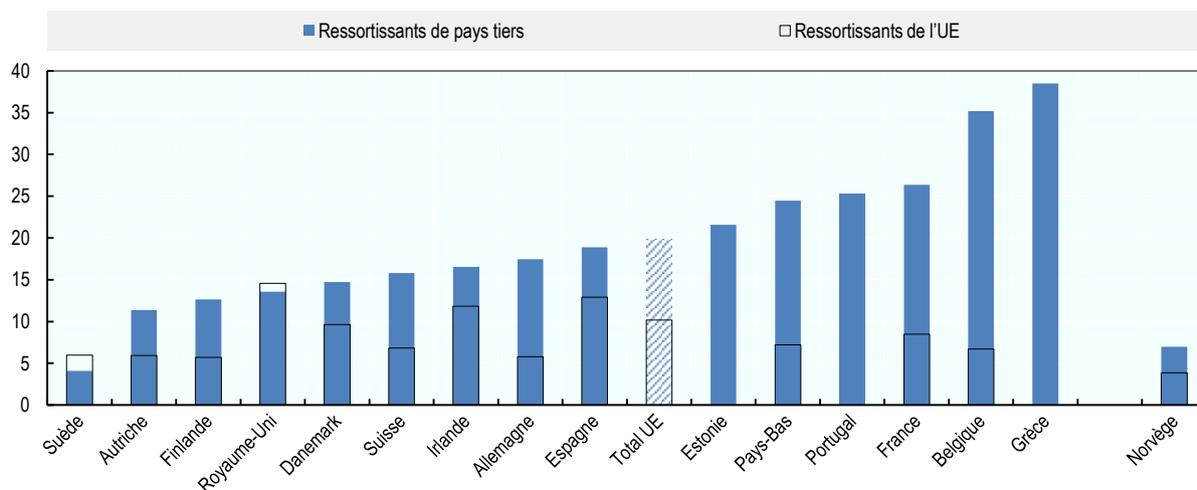
Ce sentiment est beaucoup moins répandu parmi les étrangers ressortissants de l'UE, 10 % d'entre eux seulement considérant appartenir à un groupe victime de discrimination. Cette perception est particulièrement rare en Belgique, où moins de 7 % des étrangers ressortissants de l'UE ont le sentiment de faire partie d'un tel groupe. En revanche, en Suède et au Royaume-Uni, les étrangers originaires de l'UE ont autant le sentiment que les ressortissants de pays hors UE, voire plus, de faire l'objet d'une discrimination.

À l'échelle de l'UE, les ressortissants de pays tiers sont moins nombreux qu'il y a dix ans à se sentir victimes de discrimination. En effet, leur part entre 2010 et 2016 était inférieure de 5 points à celle observée entre 2002 et 2008. Si cette perception de discrimination a diminué parmi les ressortissants de pays tiers en Autriche et, dans une moindre mesure, aux Pays-Bas et en Irlande, elle a augmenté pour atteindre le double de son niveau d'avant la crise en Belgique. Quant aux étrangers ressortissants d'un pays de l'UE, leur sentiment d'être victimes de discrimination est resté à peu près le même dans l'ensemble de l'UE. Il a toutefois augmenté d'environ 5 points de pourcentage en France, en Belgique et au Royaume-Uni, alors qu'il a diminué de façon assez prononcée en Autriche et, dans une moindre mesure, en Allemagne.

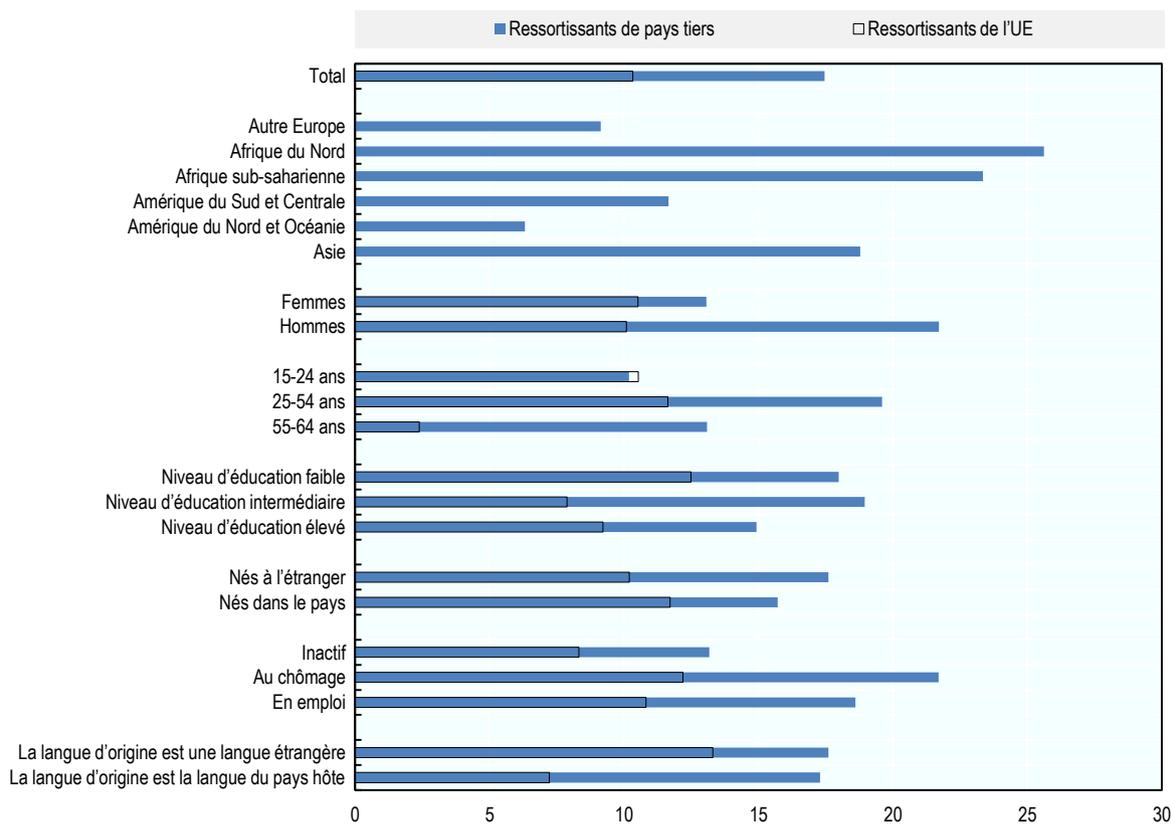
Si les femmes et les hommes originaires de l'UE déclarent dans les mêmes proportions faire partie d'un groupe victime de discrimination, les hommes non originaires de l'UE sont en revanche beaucoup plus nombreux à le faire que les femmes originaires comme eux de pays tiers. Les étrangers venant d'Afrique du Nord, d'Afrique subsaharienne et d'Asie ont davantage le sentiment d'être victimes de discrimination que les étrangers nés dans d'autres régions du monde – par exemple en Europe, dans l'Océanie et dans les Amériques. Il semble que ce sentiment soit plus répandu chez les étrangers d'âge actif (25-54 ans), en particulier chez les chômeurs, qu'ils soient nés dans l'UE ou dans un pays tiers. La méconnaissance de la langue du pays d'accueil jouerait toutefois un rôle moins important dans la perception de discrimination chez les ressortissants de pays tiers, pour qui les parts sont à peu près identiques que leur première langue soit ou non celle du pays d'accueil. En revanche, les ressortissants de l'UE dont la première langue n'est pas celle qui est parlée dans le pays d'accueil sont deux fois plus susceptibles d'avoir le sentiment d'appartenir à un groupe victime de discrimination que ceux qui ont la langue du pays d'accueil parmi leurs premières langues.

Graphique 8.27. Discrimination autodéclarée selon la nationalité

Pourcentages, 15-64 ans, 2008-16

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933896012>**Graphique 8.28. Discrimination autodéclarée selon plusieurs caractéristiques ainsi que la nationalité**

Pourcentages, 15-64 ans, 2012-16

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933896031>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

Notes et sources

Notes concernant Chypre

1. *Note de la Turquie* : Les informations figurant dans ce document qui font référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'Île. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'Île. La Turquie reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Turquie maintiendra sa position sur la « question chypriote ».
2. *Note de tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de l'Union européenne* : La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Turquie. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.

Note concernant Israël

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Notes des graphiques et tableaux

La Lituanie n'était pas membre de l'OCDE au moment de la préparation de cette publication. Par conséquent, la Lituanie n'apparaît pas dans la liste des pays membres et n'est pas comprise dans les agrégats correspondant à cette zone.

Le 25 mai 2018, le Conseil de l'OCDE a invité la Colombie à devenir un pays membre. Les instruments d'adhésion à la Convention de l'OCDE n'étant pas encore déposés par la Colombie au moment de la préparation de cette publication, la Colombie n'apparaît pas dans la liste des pays membres et n'est pas comprise dans les agrégats correspondant à cette zone.

Les moyennes UE tiennent compte des taux qui ne peuvent pas être publiés individuellement en raison de la taille insuffisante des échantillons.

Les moyennes UE dans les graphiques sur les évolutions pour les indicateurs 8.3 à 8.11 et 8.14 ne comprennent pas la Lettonie.

L'EFT de l'UE pour Malte ne distingue pas les ressortissants de l'UE et les ressortissants de pays tiers. Par conséquent, toutes les moyennes UE pour les ressortissants de pays tiers fondées sur des données de l'EFT de l'UE ne comprennent pas Malte.

Graphique 8.1 : la moyenne UE (25) exclut les données pour la Croatie, la Roumanie et Malte pour 2007 et 2017. Le graphique indique UE-25 4.4 % (2017) et 3.8 % (2007). La part de l'UE-28 pour 2017 s'élève à 4.2 %.

Graphique 8.3 : pour l'Espagne, la région d'origine États-Unis, Canada et Océanie comprend seulement des données pour les États-Unis.

Graphique 8.15 et Graphique 8.16 : parités de pouvoir d'achat (PPP) des monnaies nationales par euro (UE=1.00), 2014.

Graphique 8.21 et Graphique 8.22 : les taux ajustés correspondent à la situation hypothétique dans laquelle les ressortissants des pays tiers auraient la même structure par âge que les nationaux.

Pour des données plus détaillées, se reporter à l'Annexe A.

Tableau 8.1. Sources par indicateur

Pays de l'UE	8.1	8.2	8.3, 8.4	8.5	8.6, 8.7	8.8 - 8.11	8.12	8.13	8.14	8.15
Allemagne	Base de données Eurostat 2007 & 2017	Base de données Eurostat 2017 & UE-EFT 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2017	UE-EFT 2006-07 & Mikrozensus 2016	UE-EFT 2006-07 & Mikrozensus 2016	G-SOEP 2007 & 2016	Base de données Eurostat 2016	ESS 2008-16	..	ESS 2008-16
Autriche	Base de données Eurostat 2007 & 2017	Base de données Eurostat 2017 & UE-EFT 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2017	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	EU-SILC 2007 & 2016	Base de données Eurostat 2016	ESS 2008-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	ESS 2008-16
Belgique	Base de données Eurostat 2007 & 2017	Base de données Eurostat 2017 & UE-EFT 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2017	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	EU-SILC 2007 & 2016	Base de données Eurostat 2016	ESS 2008-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	ESS 2008-16
Bulgarie	Base de données Eurostat 2007 & 2017	Base de données Eurostat 2017 & UE-EFT 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2017	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	EU-SILC 2007 & 2016	Base de données Eurostat 2016	ESS 2008-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	ESS 2008-16
Chypre ^{1,2}	Base de données Eurostat 2007 & 2017	Base de données Eurostat 2017 & UE-EFT 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2017	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	EU-SILC 2007 & 2016	Base de données Eurostat 2016	ESS 2008-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	ESS 2008-16
Croatie	Base de données Eurostat 2017	Base de données Eurostat 2017 & UE-EFT 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2017	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	EU-SILC 2007 & 2016	Base de données Eurostat 2016	ESS 2008-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	ESS 2008-16
Danemark	Base de données Eurostat 2007 & 2017	Base de données Eurostat 2017 & UE-EFT 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2017	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	EU-SILC 2007 & 2016	Base de données Eurostat 2016	ESS 2008-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	ESS 2008-16
Espagne	Base de données Eurostat 2007 & 2017	Base de données Eurostat 2017 & UE-EFT 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2017	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	EU-SILC 2007 & 2016	Base de données Eurostat 2016	ESS 2008-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	ESS 2008-16
Estonie	Base de données Eurostat 2007 & 2017	Base de données Eurostat 2017 & UE-EFT 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2017	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	EU-SILC 2007 & 2016	Base de données Eurostat 2016	ESS 2008-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	ESS 2008-16
Finlande	Base de données Eurostat 2007 & 2017	Base de données Eurostat 2017 & UE-EFT 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2017, MAH 2014	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT MAH 2014	EU-SILC 2007 & 2016	Base de données Eurostat 2016	ESS 2008-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	ESS 2008-16
France	Base de données Eurostat 2007 & 2017	Base de données Eurostat 2017 & UE-EFT 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2017	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	EU-SILC 2007 & 2016	Base de données Eurostat 2016	ESS 2008-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	ESS 2008-16
Grèce	Base de données Eurostat 2007 & 2017	Base de données Eurostat 2017 & UE-EFT 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2017	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	EU-SILC 2007 & 2016	Base de données Eurostat 2016	ESS 2008-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	ESS 2008-16
Hongrie	Base de données Eurostat 2007 & 2017	Base de données Eurostat 2017 & UE-EFT 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2017	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	EU-SILC 2007 & 2016	Base de données Eurostat 2016	ESS 2008-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	ESS 2008-16
Irlande	Base de données Eurostat 2007 & 2017	Base de données Eurostat 2017 & UE-EFT 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2017	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	EU-SILC 2007 & 2016	Base de données Eurostat 2016	ESS 2008-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	ESS 2008-16
Italie	Base de données Eurostat 2007 & 2017	Base de données Eurostat 2017 & UE-EFT 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2017	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	EU-SILC 2007 & 2016	Base de données Eurostat 2016	ESS 2008-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	ESS 2008-16
Lettonie	Base de données Eurostat 2007 & 2017	Base de données Eurostat 2017 & UE-EFT 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2017	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	EU-SILC 2007 & 2016	Base de données Eurostat 2016	ESS 2008-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	ESS 2008-16
Lituanie	Base de données Eurostat 2007 & 2017	Base de données Eurostat 2017 & UE-EFT 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2017	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	EU-SILC 2007 & 2016	Base de données Eurostat 2016	ESS 2008-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	ESS 2008-16
Luxembourg	Base de données Eurostat 2007 & 2017	Base de données Eurostat 2017 & UE-EFT 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2017	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	EU-SILC 2007 & 2016	Base de données Eurostat 2016	ESS 2008-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	ESS 2008-16

Malte	Base de données Eurostat 2017	Base de données Eurostat 2017	EU-SILC 2007 & 2016	Base de données Eurostat 2016	ESS 2008-16	..	ESS 2008-16
Pays-Bas	Base de données Eurostat 2007 & 2017	Base de données Eurostat 2017 & UE-EFT 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2017	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	EU-SILC 2007 & 2016	Base de données Eurostat 2016	ESS 2008-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	ESS 2008-16
Pologne	Base de données Eurostat 2007 & 2017	Base de données Eurostat 2017 & UE-EFT 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2017	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	EU-SILC 2007 & 2016	Base de données Eurostat 2016	ESS 2008-16	..	ESS 2008-16
Portugal	Base de données Eurostat 2007 & 2017	Base de données Eurostat 2017 & UE-EFT 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2017	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	EU-SILC 2007 & 2016	Base de données Eurostat 2016	ESS 2008-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	ESS 2008-16
République slovaque	Base de données Eurostat 2007 & 2017	Base de données Eurostat 2017 & UE-EFT 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2017	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	EU-SILC 2007 & 2016	Base de données Eurostat 2016	ESS 2008-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	ESS 2008-16
République tchèque	Base de données Eurostat 2007 & 2017	Base de données Eurostat 2017 & UE-EFT 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2017	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	EU-SILC 2007 & 2016	Base de données Eurostat 2016	ESS 2008-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	ESS 2008-16
Roumanie	Base de données Eurostat 2017	Base de données Eurostat 2017 & UE-EFT 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2017	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	EU-SILC 2007 & 2016	Base de données Eurostat 2016	ESS 2008-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	ESS 2008-16
Royaume-Uni	Base de données Eurostat 2007 & 2017	Base de données Eurostat 2017 & UE-EFT 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2017	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	EU-SILC 2007 & 2016	Base de données Eurostat 2016	ESS 2008-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	ESS 2008-16
Slovénie	Base de données Eurostat 2007 & 2017	Base de données Eurostat 2017 & UE-EFT 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2017	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	EU-SILC 2007 & 2016	Base de données Eurostat 2016	ESS 2008-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	ESS 2008-16
Suède	Base de données Eurostat 2007 & 2017	Base de données Eurostat 2017 & UE-EFT 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2017	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	EU-SILC 2007 & 2016	Base de données Eurostat 2016	ESS 2008-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	ESS 2008-16

Pays non-UE	8.1	8.2	8.3, 8.4	8.5	8.6, 8.7	8.8 - 8.11	8.12	8.13
Islande	Base de données Eurostat 2007 & 2017	Base de données Eurostat 2017 & UE-EFT 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	EU-SILC 2007 & 2016	Base de données Eurostat 2016	ESS 2008-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	ESS 2008-16
Norvège	Base de données Eurostat 2007 & 2017	Base de données Eurostat 2017 & UE-EFT 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	EU-SILC 2007 & 2016	Base de données Eurostat 2016	ESS 2008-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	ESS 2008-16
Suisse	Base de données Eurostat 2007 & 2017	Base de données Eurostat 2017 & UE-EFT 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	EU-SILC 2007 & 2016	Base de données Eurostat 2016	ESS 2008-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	ESS 2008-16
Turquie	Base de données Eurostat 2007 & 2017

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933896069>

Annexe A. Caractéristiques de la population et des ménages immigrés

Accès aux données des tableaux de l'Annexe A:

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933896088>

Tableau A A.1. Taille et composition, 2006 et 2017
Population totale

	Population totale (milliers)	% de la population totale	Population née à l'étranger			Taille moyenne des ménages (Nb de personnes)	Population née dans le pays			Taille moyenne des ménages (Nb de personnes)	Nés à l'étranger - Évolution depuis 2006 (points de %)	
			0-14	65+	Femmes		0-14	65+	Femmes		% de la population totale	Femmes
			% de la population née à l'étranger				% de la population née dans le pays					% de la population née à l'étranger
Allemagne	12 738	16	5	21	49	2	15	21	51	..	3	-1
Australie	6 873	28	6	20	51	3	24	14	50	..	4	1
Autriche	1 656	19	6	12	51	2	16	19	50	2	4	-1
Belgique	1 893	17	7	17	51	-	19	19	51	2	4	-1
Bulgarie	145	2	16	15	51	2	14	21	51	2	..	-4
Canada	7 433	20	6	21	52	3	20	14	50	..	1	0
Chili	465	3	13	4	52	3	21	13	53	3	1	-7
Chypre1,2	174	2	6	9	56	2	19	17	50	3	1	0
Corée	1 143	2	4	4	43	..	14	14	50	..	1	0
Croatie	540	13	1	28	54	3	16	19	52	3
Danemark	641	11	8	8	50	2	18	20	50	2	5	-1
Espagne	6 025	13	4	7	52	3	17	20	51	2	1	4
Estonie	136	10	2	42	58	2	18	16	52	2	2	-6
États-Unis	43 739	13	5	15	51	3	21	15	51	2	1	2
Finlande	358	6	8	6	49	2	17	21	51	2	3	-2
France	8 210	12	5	22	52	2	21	18	51	2	1	0
Grèce	648	6	3	7	54	3	15	22	51	3	..	2
Hongrie	514	5	4	20	50	2	15	18	52	2	2	-5
Irlande	810	17	11	6	51	3	24	15	50	3	3	3
Islande	47	14	49	2	49	2	4	4
Israël	1 818	22	55	2	50	4	-6	0
Italie	6 054	10	5	5	54	2	15	24	51	2	0	0
Japon	2 383	2	9	8	52	..	13	27	51	..	0	-1
Lettonie	251	13	2	46	61	2	17	16	53	2	-3	1
Lituanie	127	4	6	35	58	2	15	18	54	2	-1	3
Luxembourg	270	46	49	3	52	2	9	-1
Malte	70	15	6	13	46	2	15	19	50	3	8	-2
Mexique	1 007	1	51	4	49	2	26	8	52	4	0	0
Norvège	800	15	48	2	49	2	6	-3
Nouvelle-Zélande	1 169	24	52	3	51	3	3	0
Pays-Bas	2 137	13	5	11	52	2	18	19	50	2	2	0
Pologne	1 649	4	8	48	56	2	15	17	52	3	3	-1
Portugal	893	9	4	8	54	3	15	22	52	3	1	3
République slovaque	186	3	7	32	49	-	15	14	51	3
République tchèque	798	7	4	21	40	2	16	19	51	2	2	-3
Roumanie	422	2	43	1	46	-	15	17	51	3
Royaume-Uni	9 369	14	8	11	52	3	20	19	50	2	5	1
Slovénie	350	16	6	17	44	2	16	19	51	2	4	0
Suède	1 784	18	50	2	49	2	5	-2
Suisse	2 480	29	51	2	51	2	5	-1
Turquie	1 777	2	53	51	-3
Total OCDE	128 507	10	6	15	51	3	19	17	51	3	1	1
Total UE	58 851	12	6	15	51	2	17	20	51	2	2	0

Tableau A A.2. Caractéristiques spécifiques de la population née à l'étranger, 2015-16

15-64 ans, total = 100

	Régions de naissance						Durée de séjour			Bonne connaissance de la langue du pays d'accueil (%)
	Europe	Dont : UE	Afrique	Asie	Amérique latine	États-Unis, Canada, Océanie	<5 ans	5 à 9 ans	≥10 ans	
Allemagne	74	42	3	20	2	1	22	9	69	58
Australie	34	..	6	45	2	13	21	19	60	70
Autriche	82	42	3	12	2	1	23	15	62	63
Belgique	55	41	31	10	3	1	21	21	58	63
Bulgarie	100	24	0	0	0	0	36	14	51	62
Canada	22	..	9	51	13	4	14	16	70	..
Chili	5	..	0	2	90	3	46	20	34	..
Chypre ^{1,2}	62	51	4	32	0	2	27	27	46	42
Corée	3	..	1	92	0	4	59	26	14	..
Croatie	100	12	0	0	0	0	1	4	95	97
Danemark	54	38	7	33	3	3	30	21	49	..
Espagne	34	30	21	7	37	1	9	25	66	76
Estonie	92	8	0	7	0	0	3	4	93	21
États-Unis	11	..	5	30	52	2	13	11	76	..
Finlande	65	38	7	23	2	2	16	27	56	58
France	32	23	53	9	5	1	12	13	75	65
Grèce	79	19	2	15	1	2	7	15	79	63
Hongrie	90	70	1	7	0	1	14	14	73	92
Irlande	65	62	8	16	6	5	24	28	47	..
Islande	72	68	2	15	4	7	13	26	61	..
Israël	6	7	87	..
Italie	56	35	17	15	11	2	9	25	66	66
Japon	5	..	1	80	10	4
Lettonie	92	11	0	8	0	0	4	2	94	37
Lituanie	89	10	0	10	0	0	3	3	94	56
Luxembourg	86	80	7	4	2	1	28	18	53	90
Malte	11	17	72	24
Mexique	10	..	0	4	35	50
Norvège	52	41	12	28	5	3	33	20	47	46
Nouvelle-Zélande	25	..	9	42	2	23	16	16	68	..
Pays-Bas	39	24	19	19	19	2	8	11	81	..
Pologne	100	29	0	0	0	0	70
Portugal	36	29	41	2	18	2	7	11	81	90
République slovaque	93	70	1	4	0	2	16	9	75	87
République tchèque	87	58	1	10	1	1	15	17	67	76
Roumanie	56
Royaume-Uni	41	37	16	33	4	5	26	22	52	68
Slovénie	100	22	0	0	0	0	10	18	72	51
Suède	44	27	10	39	5	2	23	21	56	65
Suisse	77	58	6	8	6	2	26	17	57	63
Turquie
Total OCDE	32	..	11	28	26	3	16	15	69	65
Total UE	53	35	18	18	9	2	17	17	66	66

Annexe B. Compétences et marché du travail

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933896107>

Tableau A B.1. Distribution par niveaux d'éducation, 2017

Pourcentages, 15-64 ans, non scolarisés

	Nés à l'étranger			Nés dans l'UE			Nés hors UE			Nés dans le pays		
	Très faible (CITE 0-1)	Faible (CITE 0-2)	Élevé (CITE 5+)	Très faible (CITE 0-1)	Faible (CITE 0-2)	Élevé (CITE 5+)	Très faible (CITE 0-1)	Faible (CITE 0-2)	Élevé (CITE 5+)	Très faible (CITE 0-1)	Faible (CITE 0-2)	Élevé (CITE 5+)
Allemagne	13	35	23	9	29	24	17	41	21	2	10	28
Australie	..	16	52	23	36
Autriche	3	28	29	0	11	39	5	41	20	0	13	31
Belgique	20	38	30	12	29	37	25	44	25	7	23	37
Bulgarie	2	8	47	-	1	3	57	4	20	26
Canada	..	10	60	15	45
Chili	11	21	13	23	36	9
Chypre1,2	9	25	34	5	19	34	13	30	35	12	20	40
Corée	..	30	30	8	50
Croatie	4	24	18	1	10	25	4	26	16	2	17	21
Danemark	6	26	40	1	11	52	10	28	36	3	27	31
Espagne	19	44	24	8	31	33	24	47	22	9	43	34
Estonie	0	10	40	1	7	51	0	7	42	1	18	34
États-Unis	9	23	40	0	7	45
Finlande	4	24	32	1	21	31	6	25	32	4	14	39
France	21	39	29	20	36	32	22	42	27	6	19	35
Grèce	19	39	17	14	32	24	21	46	14	15	26	31
Hongrie	2	15	29	3	15	26	1	15	34	1	17	23
Irlande	4	12	50	4	13	44	4	8	62	9	24	38
Islande	1	26	31	0	21	32	1	37	30	0	28	36
Israël	6	10	57	6	15	41
Italie	9	49	13	4	34	12	12	54	12	6	38	18
Japon	..	22	32	13	37
Lettonie	0	6	33	1	8	38	0	6	32	1	11	33
Lituanie	1	3	37	1	6	36	1	5	35	2	6	39
Luxembourg	12	29	45	13	29	46	9	28	42	4	24	28
Malte	1	46	27	1	41	30	0	0	0	8	56	18
Mexique	16	37	36	30	64	15
Norvège	5	26	39	2	14	47	7	35	34	0	19	40
Nouvelle-Zélande	..	13	43	20	25
Pays-Bas	15	30	28	5	19	35	18	35	24	6	22	36
Pologne	1	4	53	0	9	55	1	6	47	1	8	28
Portugal	15	32	31	9	30	34	17	38	28	34	54	22
République slovaque	0	10	28	0	10	22	0	6	38	1	10	22
République tchèque	0	13	31	1	14	29	0	14	27	0	7	22
Roumanie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5	26	16
Royaume-Uni	3	17	49	1	16	44	4	21	50	1	21	39
Slovénie	2	23	18	2	16	24	2	32	9	1	12	32
Suède	10	30	41	3	19	46	13	35	36	1	12	37
Suisse	6	24	41	6	21	44	7	32	30	1	13	37
Turquie	..	54	19	65	17
Total OCDE	11	27	37	7	26	33
Total UE	12	34	29	7	26	31	15	39	27	5	22	29

Tableau A B.2. Distribution par niveaux d'éducation et par genre, 2017
Pourcentages, 15-64 ans, non scolarisés

	Hommes nés à l'étranger			Femmes nées à l'étranger			Hommes nés dans le pays			Femmes nées dans le pays			Immigrés récents (< 10 ans de résidence)		
	Faible (CITE 0-2)	Interm. (CITE 3-4)	Élevé (CITE 5+)	Faible (CITE 0-2)	Interm. (CITE 3-4)	Élevé (CITE 5+)	Faible (CITE 0-2)	Interm. (CITE 3-4)	Élevé (CITE 5+)	Faible (CITE 0-2)	Interm. (CITE 3-4)	Élevé (CITE 5+)	Faible (CITE 0-2)	Interm. (CITE 3-4)	Élevé (CITE 5+)
Allemagne	33	44	23	36	42	22	9	60	31	11	64	24	35	35	30
Australie	15	34	51	16	30	54	22	48	30	23	35	42	10	28	62
Autriche	25	47	27	30	39	31	11	57	32	16	53	31	21	41	38
Belgique	37	33	29	39	30	31	25	43	32	22	38	41	36	31	33
Bulgarie	9	52	39	8	38	54	20	60	20	19	49	32	9	40	51
Canada	10	32	58	11	27	62	17	45	39	13	35	52	11	27	61
Chili	17	68	15	24	65	11	36	55	9	35	55	10	19	67	13
Chypre ^{1,2}	26	42	32	24	40	36	21	45	34	20	33	47	30	40	29
Corée	29	41	30	32	38	30	7	41	52	10	42	48	30	39	31
Croatie	17	66	17	31	51	18	14	68	18	19	56	25	11	65	23
Danemark	28	35	37	23	34	43	29	44	27	24	40	36	14	29	57
Espagne	47	31	22	41	33	26	45	23	32	40	23	37	41	31	28
Estonie	11	56	33	8	46	46	22	54	25	14	43	43	4	20	76
États-Unis	25	37	38	22	36	42	8	51	41	7	45	48	20	34	46
Finlande	30	42	29	18	47	35	17	52	32	11	43	46	26	48	26
France	37	35	29	41	30	30	19	49	32	19	43	38	37	28	36
Grèce	45	42	12	33	45	22	27	44	30	25	42	33	53	32	15
Hongrie	14	58	28	17	54	29	15	65	19	19	56	26	22	51	27
Irlande	12	41	48	11	36	53	28	39	33	20	38	42	8	39	52
Islande	30	47	23	23	38	39	28	43	29	27	29	43	25	50	25
Israël	11	35	54	10	31	59	17	47	37	13	41	45	20	32	49
Italie	55	36	9	45	39	16	40	45	15	36	43	21	51	37	13
Japon
Lettonie	6	61	33	5	61	33	14	63	23	8	50	42	3	32	65
Lituanie	4	61	35	3	60	38	8	61	31	4	49	47	-	-	-
Luxembourg	29	26	45	28	27	45	22	51	27	26	45	29	19	22	59
Malte	48	28	24	44	26	30	56	27	17	55	27	19	37	22	40
Mexique	33	28	39	41	26	33	64	20	16	64	21	15
Norvège	24	39	36	28	29	43	20	45	35	18	37	45	25	36	39
Nouvelle-Zélande	12	47	40	14	42	45	21	58	21	19	53	29	10	45	45
Pays-Bas	30	42	27	29	41	30	22	43	36	22	42	37	25	42	32
Pologne	3	49	47	5	37	58	8	69	23	8	58	34
Portugal	37	38	25	28	36	36	58	25	17	49	24	27	39	41	20
République slovaque	10	62	28	10	62	28	8	74	18	11	64	25	8	48	44
République tchèque	11	60	29	16	51	33	5	74	20	8	68	24	13	52	34
Roumanie	-	-	-	-	-	-	24	61	15	28	55	17	-	-	-
Royaume-Uni	17	36	47	18	33	50	22	42	37	21	38	41	16	35	49
Slovénie	18	67	15	29	49	22	11	63	26	12	48	40	19	68	13
Suède	31	31	38	29	27	44	13	57	30	11	44	45	38	19	44
Suisse	24	36	41	24	35	41	13	45	42	14	54	32	18	31	51
Turquie	53	27	19	50	27	22	62	21	17	73	14	13
Total OCDE	28	37	35	27	35	38	26	44	31	26	40	34	24	34	42
Total UE	34	39	27	34	36	30	23	50	27	22	46	32	32	34	34

Tableau A B.3. Distribution par niveaux d'éducation, évolution entre 2006-07 et 2017

Évolution en points de pourcentage, 15-64 ans, non scolarisés

	Nés à l'étranger			Nés dans l'UE			Nés hors UE			Nés dans le pays		
	Très faible (CITE 0-1)	Faible (CITE 0-2)	Élevé (CITE 5+)	Très faible (CITE 0-1)	Faible (CITE 0-2)	Élevé (CITE 5+)	Très faible (CITE 0-1)	Faible (CITE 0-2)	Élevé (CITE 5+)	Très faible (CITE 0-1)	Faible (CITE 0-2)	Élevé (CITE 5+)
Allemagne	0	-4	5	-1	-10	2	4	3	5	0	-3	3
Australie	..	-11	14	-14	10
Autriche	1	-8	..	0	-4	..	2	-8	..	0	-4	..
Belgique	-8	-7	4	-10	-10	8	-8	-5	2	-5	-8	6
Bulgarie	2	4	-3	-	-	-	1	-1	11	-1	-6	6
Canada	..	-3	8	-1	4
Chili	..	-2	-19	-12	-5
Chypre ^{1,2}	3	-4	0	2	-2	-4	5	-3	3	-8	-9	11
Corée
Croatie	-6	-9	5	-2	-5	3	-6	-9	5	-3	-7	6
Danemark	-1	-4	8	0	-4	6	6	-1	-9	11	3	1
Espagne	-1	3	0	-2	0	2	-1	3	1	-11	-9	6
Estonie	0	..	5	0	..	8	0	..	7	-1	..	4
États-Unis	-4	-7	7	0	-2	6
Finlande
France	-7	-9	6	-13	-14	12	-4	-6	3	-5	-11	9
Grèce	-1	-7	3	5	3	3	-3	-4	1	-11	-14	10
Hongrie	1	-1	-1	1	-3	0	0	5	-9	0	-6	6
Irlande	-3	-9	8	-3	-10	6	-1	-5	4	-7	-11	10
Islande	-2	-7	-5	-1	-7	-7	-2	-4	-2	-2	-14	10
Israël	-4	-7	9	-6	-6	8
Italie	-4	2	0	-2	-1	-2	-4	-1	1	-9	-11	6
Japon
Lettonie	-1	-7	10	-1	-17	15	-1	-5	8	-1	-10	14
Lituanie	0	-4	13	-	-	-	0	-3	12	-1	-9	14
Luxembourg	-15	-8	15	-15	-9	16	-9	-3	10	-6	-10	9
Malte	..	-8	7	-12	7
Mexique	..	7	-8	-4	3
Norvège	-1	-7	5	-1	-5	0	-2	-7	8	-2	-6	10
Nouvelle-Zélande	..	-6	0	-5	-5
Pays-Bas	1	-3	6	-1	4	3	2	-3	5	-1	-7	7
Pologne	-1	-16	27	0	-16	36	-2	-15	27	0	-6	11
Portugal	-14	-21	10	-13	-14	8	-14	-18	9	-23	-22	10
République slovaque	-1	-4	6	-1	-5	2	0	-1	4	0	-3	9
République tchèque	0	-10	13	-1	-13	14	0	-2	2	0	-5	10
Roumanie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-2	-2	5
Royaume-Uni	1	-7	19	1	-5	17	2	-5	20	0	-8	10
Slovénie	-3	-9	6	-2	-7	6	-3	-6	1	-1	-7	12
Suède	-1	-1	12	-6	-8	16	0	1	8	-4	-9	10
Suisse	-4	-8	13	-5	-8	12	-3	-4	8	-1	4	9
Turquie
Total OCDE	-3	-5	7	-3	-5	6
Total UE	-3	-4	7	-4	-7	5	-1	-2	7	-4	-8	8

Tableau A B.4. Distribution par niveaux d'éducation et par genre, évolution entre 2006-07 et 2017
Évolution en points de pourcentage, 15-64 ans, non scolarisés

	Hommes nés à l'étranger			Femmes nées à l'étranger			Hommes nés dans le pays			Femmes nées dans le pays			Immigrés récents (< 10 ans de résidence)		
	Faible (CITE 0-2)	Interm. (CITE 3-4)	Élevé (CITE 5+)	Faible (CITE 0-2)	Interm. (CITE 3-4)	Élevé (CITE 5+)	Faible (CITE 0-2)	Interm. (CITE 3-4)	Élevé (CITE 5+)	Faible (CITE 0-2)	Interm. (CITE 3-4)	Élevé (CITE 5+)	Faible (CITE 0-2)	Interm. (CITE 3-4)	Élevé (CITE 5+)
Allemagne	-2	-2	4	-6	0	6	-2	-2	3	-4	0	4	-5	-2	7
Australie	-9	-5	13	-14	-1	15	-12	4	7	-16	3	13	-7	-7	14
Autriche	-6	-10	-1	-8	-12
Belgique	-6	4	3	-8	2	6	-7	3	4	-9	1	8	-3	2	1
Bulgarie	-	-	-	3	-12	9	-6	1	5	-6	-1	8
Canada	-2	-4	6	-4	-5	9	-1	-1	2	-2	-4	6	-4	-2	6
Chili	-2	22	-20	-1	19	-19	-11	16	-5	-12	17	-4
Chypre ^{1,2}	-4	3	1	-4	3	0	-7	1	7	-11	-5	16	-3	4	0
Corée
Croatie	-6	3	4	-11	5	6	-5	1	4	-9	1	8
Danemark	-2	-2	5	-7	-5	12	7	-6	-1	0	-2	3	-16	-5	21
Espagne	5	-4	-1	2	-3	0	-7	4	4	-12	4	8	1	-7	6
Estonie	1	10	3	5	27
États-Unis	-8	1	7	-5	-1	7	-2	-2	4	-2	-6	8	-15	0	15
Finlande
France	-9	3	6	-10	3	7	-9	2	8	-12	2	10	-6	0	7
Grèce	-8	7	1	-5	1	4	-14	6	8	-14	2	12	2	-4	3
Hongrie	1	2	-3	-2	0	1	-5	0	5	-8	0	8	4	-4	0
Irlande	-10	1	9	-8	2	6	-11	3	9	-11	-1	12	-9	1	8
Islande	-2	14	-12	-11	9	2	-11	5	6	-17	3	14
Israël	-7	-1	8	-7	-3	9	-6	-1	7	-5	-4	8	6	-2	-4
Italie	3	-3	-1	1	-2	1	-10	6	4	-13	5	8	3	-3	1
Japon
Lettonie	-9	-1	11	-6	-3	9	-11	2	9	-9	-10	18	-5	-24	29
Lituanie	-5	-9	14	-3	-9	11	-9	-1	10	-9	-9	18
Luxembourg	-8	-6	14	-9	-7	15	-7	0	6	-13	1	12	-5	-7	12
Malte	-4	-3	7	-11	3	8	-7	2	5	-17	9	8
Mexique	3	0	-4	10	3	-13	-3	1	2	-4	0	4
Norvège	-8	3	5	-6	0	6	-5	-3	8	-7	-5	11	-12	2	10
Nouvelle-Zélande	-6	6	0	-6	6	1	-4	9	-5	-6	12	-6	-5	5	-1
Pays-Bas	-3	-2	4	-4	-4	8	-5	0	5	-9	0	10	-3	-3	6
Pologne	-14	-5	20	-18	-16	34	-5	-3	8	-7	-8	14
Portugal	-19	12	8	-22	10	12	-20	12	8	-23	10	13	-11	8	3
République slovaque	4	-6	2	-12	2	10	-2	-3	5	-4	-8	12	-10	-17	27
République tchèque	-8	-3	11	-11	-5	16	-3	-4	7	-6	-6	13	0	-9	9
Roumanie	-	-	-	-	-	-	0	-5	4	-5	-2	7
Royaume-Uni	-5	-12	17	-9	-11	20	-4	-4	8	-11	-1	12	-4	-21	24
Slovénie	-5	3	1	-14	3	11	-6	-3	8	-8	-7	15	-3	16	-13
Suède	0	-11	11	-3	-11	14	-8	0	8	-9	-4	13	2	-6	3
Suisse	-5	-5	10	-12	-5	16	7	-11	4	1	-15	14	-7	-2	9
Turquie
Total OCDE	-5	-1	6	-5	-1	6	-4	0	4	-6	-2	8	-9	-3	12
Total UE	-3	-3	6	-6	-2	8	-6	0	6	-9	0	9	-5	-6	11

Tableau A B.5. Part des immigrés ayant obtenu leur diplôme le plus élevé à l'étranger, 2015-16

Pourcentages, 15-64 ans, non scolarisés

	Total			Diplômés du supérieur			Diplômés du supérieur nés dans l'UE			Diplômés du supérieur nés hors de l'UE		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Allemagne	56	56	56	61	60	63	64	64	64	64	61	67
Australie	47	48	45	42	39	44
Autriche	71	69	72	66	67	66	67	69	66	65	64	66
Belgique	68	68	68	62	63	62	68	71	65	57	56	57
Bulgarie	75	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Canada	50
Chili
Chypre ^{1,2}	79	77	79	69	68	69	67	69	66	70	66	72
Corée	95	96	94	89	93	85
Croatie	46	41	50	18	16	20	9	-	-	19	18	21
Danemark	59	61	57	57	60	55	58	61	56	57	59	55
Espagne	72	72	72	64	67	62	64	71	58	64	64	64
Estonie	29	30	28	27	33	22	61	-	-	24	27	21
États-Unis	61	60	62	55	54	55
Finlande	36	38	35	18	7	27	12	8	15	20	6	31
France	53	50	55	41	38	43	52	55	51	37	33	40
Grèce	73	73	74	60	59	61	52	53	51	64	61	66
Hongrie	68	70	66	47	51	44	51	61	40	40	30	50
Irlande	67	68	65	68	68	68	63	65	62	74	72	75
Islande	56	57	54	45	58	36	42	58	32	53	59	47
Israël
Italie	73	71	74	61	55	64	51	47	53	67	58	71
Japon
Lettonie	33	34	33	25	24	25	11	6	14	27	27	27
Lituanie	73	75	71	54	54	54	-	-	-	57	57	57
Luxembourg	75	76	74	81	83	79	81	82	80	79	85	75
Malte	49	51	46	54	52	56	55	56	55
Mexique
Norvège	64	66	60	64	66	62	69	72	66	58	59	56
Nouvelle-Zélande
Pays-Bas	40	37	43	34	30	37	42	40	43	30	25	34
Pologne
Portugal	35	33	36	22	22	23	20	20	19	24	23	24
République slovaque	57	58	56	46	46	45	33	-	-	63	-	-
République tchèque	70	71	69	57	62	53	48	57	39	69	68	69
Roumanie	56	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Royaume-Uni	51	52	49	42	44	39	45	52	41	40	41	38
Slovénie	64	63	64	35	36	35	27	24	29	39	41	38
Suède	60	59	60	57	60	55	56	63	51	58	59	57
Suisse	67	67	66	65	66	64	67	70	64	60	55	64
Turquie
Total OCDE	61	60	61	53	54	54
Total UE	60	59	60	51	52	51	56	60	53	49	48	51

Tableau A B.6. Taux d'emploi, 2017
Pourcentages de la population âgée de 15 à 64 ans

	Nés à l'étranger							Nés dans le pays						
	Total	Hommes	Femmes	Niv. d'éduc. faible	Niv. d'éduc. élevé	Nés dans l'UE	Nés hors UE	Récents (<5 ans)	(≥10 ans)	Total	Hommes	Femmes	Niv. d'éduc. faible	Niv. d'éduc. élevé
Allemagne	67	74	60	58	80	77	60	49	73	76	79	73	66	91
Australie	72	80	64	54	82	59	73	75	79	72	60	87
Autriche	66	72	59	55	83	73	58	60	66	74	77	71	62	91
Belgique	54	61	47	41	75	64	46	50	54	64	67	61	46	87
Bulgarie	60	70	52	-	76	-	58	52	71	63	66	60	37	85
Canada	72	78	66	55	80	61	74	74	76	72	54	84
Chili	74	84	65	77	87	77	74	59	71	49	60	81
Chypre1,2	66	70	64	69	72	66	66	69	63	62	67	57	47	81
Corée	71	83	56	76	78	66	80	68	77	58	70	81
Croatie	56	64	49	35	79	63	55	-	57	56	61	52	37	82
Danemark	65	71	59	58	79	75	59	63	64	76	78	74	70	89
Espagne	60	66	54	56	72	61	54	48	59	61	67	56	54	83
Estonie	72	78	66	65	76	69	70	73	70	74	77	71	66	88
États-Unis	70	82	59	64	78	58	73	68	72	65	35	83
Finlande	60	67	53	61	76	70	53	45	67	70	71	70	53	86
France	57	65	49	48	75	66	52	39	58	66	69	63	53	87
Grèce	53	65	42	56	57	55	53	38	54	54	63	45	48	73
Hongrie	74	79	68	70	82	73	70	63	76	68	75	61	53	86
Irlande	64	72	57	45	79	68	57	59	65	64	69	59	46	86
Islande	83	87	80	86	90	85	80	80	80	85	88	83	82	95
Israël	79	81	77	66	86	68	81	66	70	62	48	89
Italie	60	72	49	55	69	61	58	40	63	58	66	49	41	79
Japon	70	80	62	73	81	65
Lettonie	67	72	62	47	77	69	64	41	65	70	72	69	59	89
Lituanie	70	72	69	-	81	62	69	-	69	70	71	70	47	91
Luxembourg	69	75	64	63	85	72	59	71	67	63	66	59	54	88
Malte	68	83	54	62	81	71	..	57	70	65	77	52	55	93
Mexique	52	66	39	60	79	61	79	45	65	81
Norvège	68	73	63	56	82	81	60	63	70	76	76	75	63	92
Nouvelle-Zélande	74	80	67	63	85	68	76	75	79	70	64	90
Pays-Bas	64	71	57	51	82	75	57	45	63	78	82	74	70	91
Pologne	70	75	67	-	82	65	58	66	73	59	43	89
Portugal	74	78	71	73	85	72	68	47	73	67	70	64	68	88
République slovaque	68	78	61	37	82	58	67	61	60	66	72	60	37	83
République tchèque	77	87	68	59	84	72	74	66	73	73	81	66	50	88
Roumanie	60	-	-	-	-	-	-	-	-	62	70	53	51	87
Royaume-Uni	73	83	64	62	86	78	67	67	73	76	79	72	65	88
Slovénie	67	73	61	54	82	60	62	56	60	70	72	67	48	89
Suède	67	71	63	57	83	76	60	48	73	80	81	80	67	94
Suisse	76	84	68	69	84	81	68	74	76	82	85	79	78	92
Turquie	46	64	26	40	66	52	70	31	51	74
Total OCDE	68	77	59	58	79	57	71	67	74	60	55	84
Total UE	64	73	57	55	80	71	59	53	66	68	73	63	53	87

Tableau A B.7. Taux d'emploi, évolution entre 2006-07 et 2017
Évolution en points de pourcentage, 15-64 ans

				Nés à l'étranger						Nés dans le pays				
	Total	Hommes	Femmes	Niv. d'éduc. faible	Niv. d'éduc. élevé	Nés dans l'UE	Nés hors UE	Récents (<5 ans)	(≥10 ans)	Total	Hommes	Femmes	Niv. d'éduc. faible	Niv. d'éduc. élevé
Allemagne	8	6	9	5	9	11	2	5	10	6	4	8	3	3
Australie	4	3	5	-4	-2	1	-2	3	-8	-2
Autriche	3	1	5	-1	..	7	-2	7	0	3	1	6	2	..
Belgique	3	0	6	3	0	7	2	2	3	1	-2	4	-4	1
Bulgarie	-1	7	-7	-	-6	-	-1	-	-2	3	2	4	-1	2
Canada	2	1	3	-3	0	0	-1	1	-3	-1
Chili	9	5	11	7	7	3	-1	7	2	-3
Chypre1,2	-5	-6	-5	-7	-5	0	-9	-3	-8	-8	-13	-2	-15	-8
Corée
Croatie	3	-1	6	1	-1	5	2	-	2	-1	-4	1	-7	0
Danemark	1	0	1	-5	-3	3	-1	1	-2	-3	-4	-1	-3	-1
Espagne	-11	-15	-5	-12	-6	-9	-16	-20	-11	-3	-9	2	-5	-3
Estonie	-1	1	-4	..	-6	-1	-3	-	-4	6	6	7	..	-1
États-Unis	-1	-2	0	-3	-2	-8	-1	-2	-3	-1	-6	-1
Finlande	-2	-1	-3	..	-1	0	-2	-1	0	0	-1	1
France	-1	-2	0	-5	2	1	-3	1	-4	1	0	3	-6	2
Grèce	-13	-19	-7	-17	-16	-8	-15	-22	-14	-7	-11	-3	-9	-11
Hongrie	11	6	15	22	1	11	8	2	13	11	11	10	18	4
Irlande	-8	-10	-5	-15	-5	-7	-6	-16	-3	-4	-8	0	-12	-4
Islande	-2	-3	0	-5	-2	1	-6	1	0	2	-4	0
Israël
Italie	-6	-10	-1	-11	-7	-4	-8	-18	-5	0	-3	3	-10	-4
Japon
Lettonie	-5	-7	-5	-7	0	4	-9	-40	-7	4	1	7	6	-1
Lituanie	0	-4	4	-	-2	-	0	-	-1	6	4	9	5	1
Luxembourg	-1	-4	3	-5	0	0	1	-5	0	3	-2	8	0	2
Malte	12	7	15	9	10	11	4	17	8	6
Mexique	-2	-9	5	-2	10	0	-2	1	4	0
Norvège	0	0	-1	-2	-7	0	-1	0	-2	-1	-3	1	-2	0
Nouvelle-Zélande	3	2	5	1	3	-2	-4	0	-4	3
Pays-Bas	3	1	4	-3	2	4	-1	-4	-1	2	-1	4	2	2
Pologne	34	30	39	-	17	30	29	10	10	10	2	4
Portugal	2	0	4	-1	-2	5	-6	-25	-1	0	-3	3	-2	1
République slovaque	9	7	12	10	-2	-1	4	-	0	6	4	8	13	-2
République tchèque	14	13	14	20	3	10	5	-11	16	8	6	9	13	2
Roumanie	0	-	-	-	-	-	-	-	-	3	5	0	0	1
Royaume-Uni	7	6	8	10	0	3	5	0	6	4	2	6	-1	-2
Slovénie	-1	0	-1	-5	0	-4	-7	-	-8	2	1	4	-7	0
Suède	4	4	4	0	2	4	3	1	6	4	3	6	-1	3
Suisse	3	1	4	0	0	3	1	3	2	2	-1	5	2	-1
Turquie
Total OCDE	0	-1	2	-2	-1	-6	0	1	-1	2	1	0
Total UE	1	0	3	1	3	3	-3	-6	2	3	1	5	-2	0

Tableau A B.8. Taux de chômage, 2017

Pourcentages de la population active, 15-64 ans

				Nés à l'étranger					Nés dans le pays					
	Total	Hommes	Femmes	Niv. d'éduc. faible	Niv. d'éduc. élevé	Nés dans l'UE	Nés hors UE	Récents (<5 ans)	(≥10 ans)	Total	Hommes	Femmes	Niv. d'éduc. faible	Niv. d'éduc. élevé
Allemagne	7	7	6	10	5	5	9	11	6	4	4	3	10	2
Australie	6	5	7	9	4	9	5	6	6	5	8	3
Autriche	11	11	10	19	6	8	14	11	11	4	5	4	10	2
Belgique	16	17	16	24	10	10	22	19	15	7	7	6	14	3
Bulgarie	4	7	-	-	2	-	0	-	2	8	9	8	23	4
Canada	7	6	8	10	7	11	6	6	7	5	14	4
Chili	6	5	7	5	4	6	5	8	7	9	8	6
Chypre1,2	14	15	12	14	12	14	13	9	17	14	14	15	20	11
Corée	4	3	6	3	5	4	3	4	4	4	3	4
Croatie	15	12	18	23	8	15	15	-	14	15	14	15	20	9
Danemark	10	9	10	14	8	9	14	16	10	5	5	5	9	4
Espagne	23	22	25	29	17	23	31	29	28	16	15	18	24	9
Estonie	6	7	6	6	6	4	9	8	9	6	6	5	12	3
États-Unis	4	4	5	5	3	6	4	5	5	5	14	3
Finlande	16	15	17	19	12	13	21	25	15	8	9	8	18	5
France	15	15	16	20	10	10	19	27	15	9	9	9	16	5
Grèce	30	26	34	28	27	25	33	36	32	21	17	25	24	16
Hongrie	3	3	4	7	1	5	8	5	7	4	4	5	11	2
Irlande	10	11	9	19	8	10	11	11	10	8	10	7	16	4
Islande	5	6	5	6	5	7	3	10	6	3	3	4	6	2
Israël	4	4	4	4	3	8	4	4	4	5	8	3
Italie	14	13	16	16	11	14	16	24	14	11	10	12	16	6
Japon	5	6	5	4	5	4
Lettonie	8	9	7	19	3	10	11	30	10	9	10	8	19	4
Lituanie	8	8	7	-	4	14	9	-	9	7	9	6	22	3
Luxembourg	9	8	9	12	5	7	16	11	8	5	5	4	10	2
Malte	6	4	8	7	3	3	..	10	6	5	5	5	8	2
Mexique	4	4	4	6	2	4	3	4	3	4
Norvège	10	10	11	17	7	6	13	16	6	4	4	3	9	2
Nouvelle-Zélande	5	5	6	6	4	7	5	6	5	6	8	2
Pays-Bas	9	8	9	13	5	7	14	15	12	4	4	5	8	3
Pologne	9	7	8	-	7	9	14	5	5	5	13	2
Portugal	10	10	11	11	8	10	16	27	13	9	9	9	10	6
République slovaque	8	8	8	-	3	12	9	10	12	8	8	8	30	4
République tchèque	3	2	4	9	3	6	5	7	6	3	2	4	14	1
Roumanie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7	7	6	9	4
Royaume-Uni	5	4	7	8	4	5	6	8	5	4	5	4	8	3
Slovénie	8	5	10	10	4	10	12	16	11	6	6	7	12	5
Suède	15	16	15	28	10	7	20	29	10	4	4	4	13	2
Suisse	8	7	9	10	7	6	12	10	7	3	4	3	7	2
Turquie	12	12	14	12	11	11	9	13	10	13
Total OCDE	8	7	9	12	5	10	8	6	6	6	10	4
Total UE	12	11	12	17	8	9	16	15	12	7	7	8	15	4

Tableau A B.9. Taux de chômage, évolution entre 2006-07 et 2017

Évolution en points de pourcentage, 15-64 ans

	Nés à l'étranger										Nés dans le pays				
	Total	Hommes	Femmes	Niv. d'éduc. faible	Niv. d'éduc. élevé	Nés dans l'UE	Nés hors UE	Récents (<5 ans)	(≥10 ans)	Total	Hommes	Femmes	Niv. d'éduc. faible	Niv. d'éduc. élevé	
Allemagne	-9	-9	-9	-10	-6	-7	-7	-16	-7	-5	-5	-5	-7	-1	
Australie	1	0	1	2	0	1	2	1	1	1	
Autriche	1	1	0	5	..	1	1	-3	2	0	1	-1	2	..	
Belgique	0	1	-3	1	0	0	-1	-1	0	0	1	-2	2	0	
Bulgarie	-3	-	-	-	-	-	-	-	-4	1	1	-1	4	1	
Canada	0	0	0	0	1	0	1	0	2	1	
Chili	0	2	-2	-1	1	0	1	-1	0	1	
Chypre1,2	8	9	7	9	8	8	8	3	12	10	10	10	15	8	
Corée	
Croatie	2	1	3	5	2	-1	2	-	2	4	5	3	7	2	
Danemark	2	1	3	3	2	4	5	7	3	1	2	1	3	1	
Espagne	13	14	11	17	8	15	19	17	17	8	8	7	14	4	
Estonie	0	-1	0	..	0	3	2	-	..	1	1	1	..	1	
États-Unis	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	
Finlande	0	1	-2	2	0	-4	1	1	1	0	
France	2	3	2	5	0	2	4	3	4	1	2	0	5	0	
Grèce	21	21	19	20	17	16	24	26	22	12	12	12	16	9	
Hongrie	-2	0	-5	-4	-1	0	3	0	1	-3	-3	-3	-6	-1	
Irlande	4	5	3	10	3	4	4	4	5	4	5	3	9	2	
Islande	3	4	2	1	4	4	1	1	1	1	2	1	
Israël	
Italie	6	7	4	7	4	6	8	13	7	5	5	4	8	1	
Japon	
Lettonie	1	4	-1	10	-2	3	4	27	4	2	3	2	5	0	
Lituanie	0	1	-1	-	1	-	2	-	2	2	4	1	13	1	
Luxembourg	3	4	2	5	2	3	3	4	4	1	2	0	4	0	
Malte	-2	-3	-1	-3	-2	10	-6	-2	-1	-3	-1	-1	
Mexique	-2	0	-7	1	-5	0	0	0	0	0	
Norvège	3	2	5	5	4	4	4	5	2	1	2	0	3	0	
Nouvelle-Zélande	1	1	1	1	0	2	2	2	2	-1	
Pays-Bas	0	-1	0	2	0	1	3	3	3	1	1	1	2	1	
Pologne	1	-2	1	-	-1	4	3	-7	-6	-8	-8	-3	
Portugal	0	2	-1	1	-1	1	6	18	3	1	2	0	2	0	
République slovaque	-3	-1	-5	-	-2	2	-4	..	2	-4	-3	-5	-17	1	
République tchèque	-7	-6	-9	-21	-2	-5	-4	3	-8	-3	-3	-4	-9	-1	
Roumanie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-1	-1	0	0	0	
Royaume-Uni	-2	-3	-2	-4	-1	-1	-2	-1	-1	-1	-1	-1	-1	0	
Slovénie	2	0	2	2	0	4	5	-	5	1	1	1	4	2	
Suède	2	3	2	9	0	1	3	9	-1	-1	-1	-2	2	-1	
Suisse	0	1	0	0	2	1	0	0	1	1	1	0	2	1	
Turquie	
Total OCDE	0	0	0	2	0	1	1	0	0	0	0	0	
Total UE	0	1	0	3	0	1	3	1	2	0	0	-1	4	0	

Tableau A B.10. Taux de déclassement, 2017

Pourcentage des diplômés du supérieur en emploi âgés de 15 à 64 ans

	Nés à l'étranger						Nés dans le pays							
	Total	Hommes	Femmes	Récents (<5 ans)	(≥10 ans)	Diplômés à l'étranger	Diplômés dans le pays	Nés dans l'UE	Nés hors de l'UE			Total	Hommes	Femmes
									Total	Diplômés à l'étranger	Diplômés dans le pays			
Allemagne	31	28	35	33	31	41	18	31	33	44	18	16	16	17
Australie	32	33	32	..	28	35	29	23	23	23
Autriche	38	35	41	40	36	45	31	34	49	56	40	27	26	28
Belgique	29	27	31	30	28	32	23	21	39	50	26	18	17	19
Bulgarie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	23	25	21
Canada
Chili	38	37	40	38	41	41	42	39
Chypre 1,2	45	33	53	50	41	51	35	38	53	60	40	33	28	36
Corée	74	79	65	77	59	77	47	60	64	53
Croatie	16	18	15	-	16	-	16	15	16	-	16	14	14	14
Danemark	29	30	28	37	24	40	18	24	33	47	22	11	11	11
Espagne	54	50	57	50	52	57	43	45	56	64	43	37	37	37
Estonie	38	35	40	22	42	36	41	15	41	43	42	20	20	21
États-Unis	37	36	37	37	36	40	32	36	39	33
Finlande	30	30	30	42	24	28	14	13	42	-	19	18	14	21
France	30	28	32	38	28	43	22	22	33	52	24	21	18	23
Grèce	61	59	62	56	54	69	36	40	62	78	39	32	34	30
Hongrie	19	19	19	19	17	16	20	15	24	-	26	13	13	12
Irlande	41	37	45	43	39	43	38	42	39	38	40	29	29	30
Islande	33	33	32	55	20	49	15	31	38	57	14	11	9	12
Israël	35	35	36	56	33	18	20	17
Italie	52	49	53	66	46	67	32	37	62	77	35	17	13	20
Japon
Lettonie	26	26	25	13	23	23	21	20	22	24	21	19	21	17
Lituanie	22	21	22	-	23	23	22	-	22	23	21	23	27	21
Luxembourg	5	4	7	5	6	6	5	5	8	10	4	3	5	2
Malte	23	16	30	30	18	15	12	9	14
Mexique	32	31	34	33	34	32
Norvège	35	37	33	48	22	44	20	34	35	45	24	10	12	9
Nouvelle-Zélande	31	26	35	36	27	20	18	22
Pays-Bas	22	19	25	30	21	36	17	18	25	42	20	16	14	17
Pologne	30	29	31	22	-	31	20	20	19
Portugal	25	24	26	46	17	47	13	18	21	58	11	12	10	13
République slovaque	18	17	20	-	22	15	23	27	-	-	-	21	19	22
République tchèque	18	15	21	20	18	22	16	14	27	34	12	14	11	17
Roumanie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18	19	18
Royaume-Uni	32	29	34	38	27	31	31	36	29	27	30	23	22	25
Slovénie	20	20	19	39	13	26	17	11	26	-	23	15	15	14
Suède	30	32	28	40	23	42	14	21	35	50	17	11	12	11
Suisse	17	16	18	16	20	18	17	14	26	30	21	19	20	17
Turquie	30	27	34	32	34	29
Total OCDE	35	34	36	38	34	40	29	31	33	29
Total UE	34	31	37	38	31	42	28	31	35	46	27	21	20	22

Tableau A B.11. Taux de déclassement, évolution entre 2006-07 et 2017

Évolution en points de pourcentage, 15-64, non scolarisés

	Nés à l'étranger					Nés dans le pays		
	Total	Hommes	Femmes	Récents (<10 ans)	(≥10 ans)	Total	Hommes	Femmes
Allemagne	1	-2	3	-3	2	-4	-6	0
Australie	3	4	3	..	2	3	4	2
Autriche
Belgique	1	3	-1	-1	3	-3	-2	-5
Bulgarie	-	-	-	-	-	2	2	2
Canada
Chili
Chypre ^{1,2}	-6	-4	-8	-13	4	4	4	4
Corée
Croatie	2	-	-	2	2	2
Danemark	3	3	4	5	8	-1	-2	0
Espagne	-6	-8	-5	-19	23	5	3	6
Estonie	-2	-7	2	-	1	-4	-4	-4
États-Unis	-3	-3	-2	-3	-3	0	0	0
Finlande
France	5	8	1	-6	6	1	3	-1
Grèce	0	-2	2	-17	2	15	17	13
Hongrie	5	10	-1	2	5	2	3	2
Irlande	0	-3	3	-5	15	1	1	1
Islande	5	7	2	1	1	1
Israël
Italie	10	5	12	8	19	5	4	6
Japon
Lettonie	-4	-2	-6	..	-7	4	4	4
Lituanie	-8	-	-	..	-8	1	-1	2
Luxembourg	1	1	1	1	1	1	3	-1
Malte	6	0	12	5	3	6
Mexique
Norvège	8	11	6	10	3	-1	0	-2
Nouvelle-Zélande
Pays-Bas	3	1	5	6	4	3	3	3
Pologne	16	14	-	-	..	5	6	4
Portugal	1	-1	2	-6	5	0	0	0
République slovaque	11	8	-	-	16	12	10	14
République tchèque	4	2	5	2	10	8	6	11
Roumanie	-	-	-	-	-	9	9	9
Royaume-Uni	9	9	8	12	5	1	3	-1
Slovénie	10	9	12	..	5	8	8	8
Suède	1	-2	3	3	-3	0	0	1
Suisse	-1	0	-2	2	-1	-2	-3	0
Turquie
Total OCDE	-1	-2	-1	-4	0	0	0	0
Total UE	1	0	1	-7	7	1	1	2

Annexe C. Conditions de vie

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933896126>

Tableau A C.1. Taux de pauvreté relative, 2016

Pourcentages, population âgée de 16 ans et plus

	Nés à l'étranger			Nés dans le pays				Enfants dans un ménage immigré	Enfants dans un ménage natif			
	Total	Nés dans l'UE	Nés hors de l'UE	En emploi	Au chômage	Inactif	Total			En emploi	Au chômage	Inactif
Allemagne	22	16	..	38	16	9	74	31	19	16
Australie	22	9	44	36	20	7	42	36
Autriche	31	31	31	19	51	38	11	6	31	15	39	13
Belgique	33	21	44	12	60	46	13	3	37	20	41	12
Bulgarie	15	-	16	-	-	-	23	11	50	30	-	32
Canada	27	16	41	42	18	9	27	31	32	21
Chili
Chypre1,2	30	25	36	25	49	24	15	4	30	22	45	14
Corée
Croatie	28	17	29	8	53	36	20	5	40	27	30	20
Danemark	22	18	25	13	-	28	13	4	37	19	30	9
Espagne	43	41	44	31	63	49	20	10	46	20	64	24
Estonie	32	10	-	48	22	9	43	39	27	17
États-Unis	32	23	45	47	24	14	40	39	56	37
Finlande	24	19	27	6	37	42	14	3	38	20	34	8
France	23	18	25	15	44	24	12	7	35	12	48	16
Grèce	42	26	45	27	65	42	19	13	41	17	51	24
Hongrie	16	15	-	12	-	20	15	10	44	15	-	21
Irlande	21	19	26	7	42	36	18	5	43	29	31	18
Islande	18	17	19	15	25	24	12	6	20	21	36	13
Israël	21	23	19	34
Italie	38	35	40	30	55	41	19	9	41	21	49	24
Japon
Lettonie	31	9	51	44	22	9	42	38	13	19
Lituanie	27	-	28	10	-	37	23	9	57	36	-	27
Luxembourg	24	19	42	20	50	26	11	8	38	11	30	15
Malte	22	..	22	11	41	33	17	6	50	29	38	21
Mexique
Norvège	25	16	32	13	49	39	13	5	35	22	38	12
Nouvelle-Zélande
Pays-Bas	30	21	33	14	56	40	12	4	28	18	48	11
Pologne	15	14	16	-	-	17	19	12	41	23	-	22
Portugal	20	13	21	14	45	23	19	10	39	24	32	21
République slovaque	13	11	-	-	-	22	12	7	46	13	-	22
République tchèque	16	19	11	8	-	19	11	4	48	15	32	15
Roumanie	-	-	-	-	-	-	23	18	48	27	-	35
Royaume-Uni	22	16	25	12	69	37	17	8	51	27	31	21
Slovénie	27	18	-	26	14	5	38	19	37	11
Suède	31	21	36	14	55	46	15	5	37	25
Suisse	20	19	23	13	31	33	14	6	30	25	28	14
Turquie
Total OCDE	29	20	50	42	19	10	41	28	48	26
Total UE	30	24	33	19	56	37	17	9	42	21	40	20

Tableau A C.2. Taux de pauvreté relative, évolution entre 2006 et 2015

Évolution en points de pourcentages, population âgée de 16 ans et plus

	Nés à l'étranger						Nés dans le pays				Enfants dans un ménage immigré	Enfants dans un ménage natif
	Total	Né dans l'UE	Né hors de l'UE	En emploi	Au chômage	Inactifs	Total	En emploi	Au chômage	Inactifs		
Allemagne	0	5	..	14	1	2	24	11	-12	1
Australie	-4	-1
Autriche	8	15	5	6	4	9	-1	0	-4	-1	4	-2
Belgique	2	-2	3	2	4	2	-1	0	-7	-2	2	-2
Bulgarie	-6	-	-4	-	-	-	0	4	-2	2	-	2
Canada	2	-1	-1	-2
Chili
Chypre ^{1,2}	6	8	8	6	-	-4	-2	-1	6	-10	16	2
Corée
Croatie
Danemark	-3	-6	0	0	-	-7	-1	0	11	-4	-11	1
Espagne	17	13	18	14	20	13	-1	-1	16	-9	17	1
Estonie	5	0	-	5	2	1	-9	4	11	-1
États-Unis	0	-1	4	-1	0	0	1	-5	5	6
Finlande	-1	4	-5	-5	-11	6	-2	-1	0	-6	-1	0
France	0	4	-2	1	9	-3	0	1	3	-3	10	3
Grèce	8	3	9	4	3	-1	0	0	15	-6	8	2
Hongrie	3	7	-	4	-	5	2	4	6	1	-	1
Irlande	-4	-3	-5	-4	-15	1	-2	-2	6	-6	0	-3
Islande	3	1	7	3	-	7	0	-1	-	0	17	-2
Israël	-1	1
Italie	6	5	7	6	13	0	-1	0	1	-4	3	-2
Japon
Lettonie	2	-1	-1	-2	1	-1	-4	3	-10	-1
Lituanie	7	-	8	1	-	5	2	0	12	1	-	3
Luxembourg	3	1	7	3	2	2	3	3	4	2	-5	4
Malte
Mexique
Norvège	1	1	3	2	-	-2	-1	0	1	-2	1	2
Nouvelle-Zélande
Pays-Bas
Pologne	2	5	0	-	-	4	1	0	-1	5	-	-4
Portugal	6	-5	11	8	-	1	-1	-1	8	-6	-	-3
République slovaque	0	-2	-	-	-	7	0	2	5	-3	-	5
République tchèque	-1	4	-12	0	-	2	1	1	7	3	-21	-1
Roumanie	-	-	-	-	..	-	-2	0	6	-3	..	1
Royaume-Uni	-5	-15	-1	0	-	-9	-2	1	-5	-9	-16	-2
Slovénie	8	7	13	3	1	0	2	1	13	-2
Suède	8	4	9	0	16	14	4	-1	16	8
Suisse
Turquie
Total OCDE	1	0	8	4	0	0	3	-2	1	3
Total UE	5	4	5	5	9	6	0	0	2	-3	1	0

Tableau A C.3. Taux de surpeuplement des logements, 2007 et 2016

Pourcentages, population âgée de 16 ans et plus

	2016						Évolution entre 2007 et 2016 (en points de %)									
	Nés à l'étranger			Nés dans le pays			Nés à l'étranger			Nés dans le pays						
	Total	Propriétaires	Locataires	Né dans l'UE	Nés hors de l'UE	Total	Propriétaires	Locataires	Total	Propriétaires	Locataires	Né dans l'UE	Nés hors de l'UE	Total	Propriétaires	Locataires
Allemagne	13	6	5	1
Australie	8	4	2	0
Autriche	29	5	38	17	37	6	2	14	0	-4	0	5	..	0	-1	0
Belgique	6	2	10	3	9	1	0	3	-4	0	-9	-2	-7	0	0	-1
Bulgarie	47	42	-	-	55	32	29	74	5	1	-	-	14	-8	-8	-6
Canada	2	..	6	1	..	2
Chili
Chypre1,2	2	0	4	2	3	1	0	1	-1	0	-4	0	-2	0	0	-4
Corée
Croatie	29	27	49	26	30	29	27	61
Danemark	11	3	17	12	10	6	2	13	-7	-6	-11	-3	-10	2	0	3
Espagne	8	6	9	2	11	2	1	5	-2	0	-4	-7	1	0	0	-1
Estonie	8	7	8	7	22	-32	-31	-	-24	-24	-35
États-Unis	21	10	35	8	4	17	-1	-1	-4	1	1	1
Finlande	11	3	17	9	12	6	2	16	4	2	8	3	5	0	0	1
France	11	4	20	5	14	4	1	10	-3	1	-5	-3	-3	-1	0	-2
Grèce	37	31	41	21	40	16	15	17	-1	8	-9	-7	-1	1	2	-3
Hongrie	29	32	-	31	-	30	28	57	-6	6	-	-1	-	-7	-7	-16
Irlande	4	-	5	3	6	1	0	6	0	0	-3	-1	2	0	0	1
Islande	16	7	30	16	16	4	3	12	6	4	0	7	5	1	1	-4
Israël
Italie	38	30	45	32	41	16	14	27	5	8	3	6	5	2	2	1
Japon
Lettonie	31	29	53	37	33	59	-15	-16	-9	-13	-14	-10
Lituanie	15	13	-	..	15	18	17	34	-28	-29	-	-	-29	-21	-20	-48
Luxembourg	9	4	17	7	15	2	1	12	-2	0	-5	-2	-6	0	0	1
Malte	2	1	4	1	1	3	1	1	2	0	0	-2
Mexique
Norvège	11	3	22	9	14	3	1	20	1	-2	-3	4	-2	0	0	1
Nouvelle-Zélande
Pays-Bas	8	2	13	4	9	2	1	5	4	0	7	3	4	1	0	3
Pologne	26	21	-	20	29	31	26	63	1	4	-	-10	9	-10	-8	-1
Portugal	11	6	24	3	13	5	4	9	-6	-3	0	0	-7	-3	-1	-6
République slovaque	36	25	-	31	-	24	22	47	5	0	-	1	-	-3	-3	-4
République tchèque	23	10	44	23	25	12	8	33	-3	-7	4	-3	-4	-8	-6	-10
Roumanie	-	-	35	34	69	-	-	-	-	-	-8	-8	-13
Royaume-Uni	14	3	23	17	12	3	1	6	7	2	9	11	5	1	0	2
Slovénie	18	9	36	7	5	28	-23	-27	-37	-20	-18	-45
Suède	23	6	34	13	28	10	4	24	8	0	11	4	9	2	1	5
Suisse	9	0	12	7	12	2	0	4	0	-3	1	1	-1	-1	-1	-1
Turquie
Total OCDE	17	9	28	8	6	15	-1	0	0	-1	0	1
Total UE	17	9	25	14	20	11	11	15	2	1	4	2	2	-2	-1	1

Tableau A C.4. État de santé auto-déclaré, 2007 et 2016
 Pourcentages, ajustés pour l'âge, population âgée de 16 ans et plus

	2016									Évolution entre 2007 and 2016 (en points de %)						
	Né à l'étranger			Né dans l'UE		Né hors UE		Né dans le pays			Né à l'étranger			Né dans le pays		
	Bonne santé	Besoins méd. non satisfaits	Besoins en soins dentaires non satisfaits	Bonne santé	Besoins méd. non satisfaits	Bonne santé	Besoins méd. non satisfaits	Bonne santé	Besoins médicaux non satisfaits	Besoins en soins dentaires non satisfaits	Bonne santé	Besoins méd. non satisfaits	Besoins en soins dentaires non satisfaits	Bonne santé	Besoins méd. non satisfaits	Besoins en soins dentaires non satisfaits
Allemagne	63	2	4	67	1	2	3	-8	-10	6	-8	-7
Australie	83	5	83	6
Autriche	65	1	2	83	1	59	0	71	1	1	-3	-2	-2	-2	-1	-2
Belgique	68	5	8	72	4	65	7	74	2	5	3	4	5	-1	2	2
Bulgarie	61	-	-	-	-	63	-	66	9	-	-4	-	-	3	-16	-12
Canada	89	10	89	11	..	0	-1	11	..
Chili
Chypre1,2	86	2	10	87	1	83	2	77	1	7	1	-5	-1	1	-6	-6
Corée
Croatie	62	7	8	64	9	63	7	60	8	7
Danemark	60	13	14	66	14	56	13	69	8	6	-1	10	7	-5	7	0
Espagne	71	1	21	71	2	71	1	72	2	11	2	-1	15	5	0	5
Estonie	48	25	17	58	15	9	-3	7	-4	-1	4	-2
États-Unis	88	5	88	5	..	-1	-1	..	0	-2	..
Finlande	62	10	24	68	13	59	9	67	8	12	-2	9	20	1	7	9
France	63	6	14	63	6	64	6	67	5	10	-3	1	6	-5	1	3
Grèce	73	25	21	79	12	72	27	73	14	14	0	15	11	-3	7	7
Hongrie	67	9	-	65	9	-	-	60	13	-	13	-1	-	13	1	6
Irlande	82	4	6	81	5	86	2	82	3	4	-3	-4	-4	-1	1	1
Islande	70	10	13	77	14	59	3	74	9	15	-14	6	4	-2	1	3
Israël
Italie	74	13	25	77	10	73	15	69	8	13	7	5	13	7	1	4
Japon
Lettonie	49	12	18	51	11	16	13	-15	-8	5	-11	-5
Lituanie	44	6	16	-	-	43	7	45	5	8	-4	-4	3	-5	-5	-1
Luxembourg	69	2	4	69	3	68	2	69	1	2	-2	-1	1	-5	-2	-1
Malte	86	2	6	72	4	6	3	1	5	-1	2	4
Mexique
Norvège	73	5	13	82	5	62	6	75	2	6	3	1	0	0	0	-3
Nouvelle-Zélande	62	6	8	66	5	61	5	75	2	3	-5	3	-3	2	0	-5
Pays-Bas	62	6	8	66	5	61	5	75	2	3	-5	3	-3	2	0	-5
Pologne	65	9	2	66	9	65	8	59	12	7	6	-4	-9	1	0	-5
Portugal	52	5	17	61	6	51	4	47	4	18	-8	-8	13	2	-8	13
République slovaque	57	4	0	54	5	-	-	67	6	5	4	-3	-7	13	2	0
République tchèque	58	6	5	56	8	65	2	60	4	4	0	2	0	-1	0	0
Roumanie	-	-	-	-	-	-	-	71	10	-	-	-	-	2	-6	-9
Royaume-Uni	72	4	7	72	4	71	4	67	3	6	-3	0	3	-10	0	2
Slovénie	57	3	6	62	1	3	8	2	6	6	1	2
Suède	67	13	13	69	9	67	15	73	10	6	2	-4	-4	-3	-4	-3
Suisse	71	4	14	72	3	68	6	80	5	9	-5	1	2	-3	3	4
Turquie
Total OCDE	79	6	12	76	5	8	1	-1	2	2	-1	1
Total UE	68	5	13	70	5	68	7	67	6	9	2	-2	2	1	-1	0

Annexe D. Engagement civique et indicateurs sociaux

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933896145>

Tableau A D.1. Acquisition de la nationalité, 2006-07 et 2017

Pourcentage qui détient la nationalité du pays d'accueil parmi les immigrants installés depuis plus de 10 ans et âgés de 15 ans ou plus

	2017						2006-07					
	Total (milliers)	Total	Hommes	Femmes	Né dans l'UE	Né hors de l'UE	Total (milliers)	Total	Hommes	Femmes	Né dans l'UE	Né hors de l'UE
Allemagne	5 959	61	53	53	5 921	70	68	72
Australie	3 024	81	2 473	82
Autriche	454	48	47	52	51	49	440	59	54	63	68	52
Belgique	615	61	59	63	40	79	401	57	54	60	40	77
Bulgarie	8	77	-	-	-	71	10	72	77	69	-	59
Canada	4 904	90	3 917	90
Chili	38	34	35	32
Chypre ^{1,2}	30	43	38	46	44	42	19	57	51	62	55	61
Corée
Croatie	392	99	99	99	98	99	385	99	99	99	97	99
Danemark	141	46	51	48	31	55	98	64	66	63	52	70
Espagne	2 479	63	33	39	21	43	340	35	32	38	28	40
Estonie	55	37	24	41	43	34	76	52	43	57	67	51
Etats-Unis	21 701	62	60	65	15 874	62	59	64
Finlande	89	62	64	72	67	68	53	71	71	72	79	63
France	3 593	60	60	63	48	67	3 045	65	63	67	52	71
Grèce	222	41	36	40	44	36	114	36	31	41	47	32
Hongrie	90	83	82	87	89	75	85	82	81	82	83	75
Irlande	173	51	50	51	46	61	102	68	67	68	67	72
Islande	6	75	76	74	68	85
Israël
Italie	1 520	35	34	40	40	36	943	62	53	69	80	52
Japon
Lettonie	57	36	28	30	47	28
Lituanie	123	92	92	94	96	93	122	95	93	96	..	95
Luxembourg	31	22	22	24	20	38	14	15	14	16	13	27
Malte	10	72	72	72	46
Mexique
Norvège	198	73	72	73	46	85	119	73	76	71	51	88
Nouvelle-Zélande
Pays-Bas	859	75	75	77	50	83	983	82	81	83	60	87
Pologne	129	84	80	87	310	96	97	96	95	97
Portugal	486	84	85	84	84	85	278	76	75	76	77	75
République slovaque	17	79	90	93	92	91	27	90	90	90	90	87
République tchèque	150	64	65	73	79	46	113	88	87	90	92	69
Roumanie	-	-	-	-	-	-	3	35	28	46	-	-
Royaume-Uni	3 144	58	64	62	33	74	2 154	68	69	67	46	78
Slovénie	117	88	84	92	94	84	122	96	95	96	97	95
Suède	783	87	85	88	74	92	605	82	81	82	70	89
Suisse	603	44	40	51	43	50	434	40	31	48	41	38
Turquie
Total OCDE	51 635	63	39 042	67	62	67
Total UE	21 725	59	55	58	46	60	16 763	68	66	70	57	71

Tableau A D.2. Taux de participation aux élections, 2008-16
 Pourcentages de la population âgée de 18 ans et plus qui détient la nationalité du pays de résidence

	Nés à l'étranger							Nés dans le pays			18-34 ans nés dans le pays	
	Total	Hommes	Femmes	Nés dans l'UE	Nés hors de l'UE	Récents (<10 ans)	Installés (≥10 ans)	Total	Hommes	Femmes	Parents nés dans le pays	Parents nés à l'étranger
Allemagne	73	73	73	81	67	-	75	86	87	84	78	61
Australie
Autriche	75	77	74	75	75	-	75	83	85	81	71	53
Belgique	88	89	88	83	91	76	90	94	94	94	95	94
Bulgarie	-	-	-	-	-	-	-	76	75	76	61	..
Canada	79	80	77	59	81	81	81	81	68	62
Chili
Chypre1,2	69	-	-	62	-	-	72	90	90	89	81	-
Corée
Croatie	75	79	72	-	76	-	75	77	79	76	62	-
Danemark	91	90	92	96	88	-	92	95	94	95	89	-
Espagne	69	71	67	72	68	48	75	82	83	82	75	53
Estonie	75	71	77	-	76	-	75	73	69	76	62	61
États-Unis	65	64	65	57	65	73	75	70	60	53
Finlande	68	71	65	73	63	-	72	84	82	85	74	-
France	73	76	70	73	73	-	73	74	76	73	54	41
Grèce	72	-	73	-	73	-	75	86	86	87	80	-
Hongrie	77	-	76	78	-	-	77	75	76	74	67	-
Irlande	60	54	65	65	54	28	68	80	80	80	59	-
Islande	72	-	-	-	-	-	74	92	91	93	86	-
Israël	83	85	82	88	82	64	85	82	81	83	70	71
Italie	-	-	-	-	-	-	-	84	86	82	81	..
Japon
Lettonie	61	-	66	-	64	-	61	70	64	73	47	-
Lituanie	63	61	65	-	62	-	63	59	59	59	36	-
Luxembourg
Malte
Mexique
Norvège	77	78	75	80	74	67	81	90	90	89	79	-
Nouvelle-Zélande	84	84	84	69	87	85	82	88	72	87
Pays-Bas	71	69	73	77	70	-	72	85	85	85	78	61
Pologne	78	-	77	-	-	-	79	72	72	71	65	-
Portugal	62	57	65	61	62	-	63	74	76	72	62	-
République slovaque	74	-	74	72	-	-	74	76	75	77	64	-
République tchèque	56	55	57	58	-	-	58	61	64	59	47	-
Roumanie	-	-	-	-	-	-	-	68	71	66	56	..
Royaume-Uni	72	72	72	59	76	46	78	74	74	73	52	59
Slovénie	70	73	67	77	65	-	70	73	72	74	62	44
Suède	85	86	84	89	82	54	87	94	94	94	89	73
Suisse	58	55	61	68	46	-	59	71	74	68	56	32
Turquie	-	-	-	-	-	-	-	80	80	79	65	-
Moyenne OCDE	74	75	74	53	77	79	80	78	67	58
Total UE	74	74	73	76	73	51	76	79	80	78	67	57

Tableau A D.3. Sentiment d'appartenance au pays de résidence, 2014

Population se sentant proche du pays de résidence en pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus

	Nés à l'étranger						Nés dans le pays					
	Total		Hommes		Femmes		Total		Hommes		Femmes	
	Très proche	Proche	Très proche	Proche	Très proche	Proche	Très proche	Proche	Très proche	Proche	Très proche	Proche
Allemagne	35	48	36	48	34	49	35	51	38	49	31	54
Australie	53	34	74	20
Autriche	23	60	18	65	26	56	56	37	55	36	56	37
Belgique	30	54	28	54	31	54	32	55	31	53	32	57
Bulgarie
Canada	65	27	63	28
Chili
Chypre ^{1,2}
Corée
Croatie
Danemark	42	52	51	43	35	58	70	26	69	26	71	26
Espagne	43	49	46	48	40	50	56	32	55	29	56	34
Estonie	23	58	18	57	25	58	47	42	43	44	50	41
États-Unis	32	56	49	49
Finlande	44	49	46	44	42	54	67	29	65	30	68	29
France	49	46	54	41	45	49	49	43	53	39	45	47
Grèce
Hongrie	-	-	-	-	-	-	54	39	49	43	58	36
Irlande	29	57	25	55	33	58	55	39	57	37	54	40
Islande
Israël	75	18	75	16	75	19	65	26	64	26	66	26
Italie
Japon
Lettonie
Lituanie	20	61	15	55	25	66	36	52	34	52	37	52
Luxembourg
Malte
Mexique
Norvège	45	45	46	43	43	47	74	24	72	25	77	22
Nouvelle-Zélande	52	34	65	25
Pays-Bas	26	61	26	62	26	60	40	52	41	50	40	55
Pologne	-	-	-	-	-	-	57	39	58	37	55	40
Portugal	49	43	51	40	46	46	47	43	51	40	44	46
République slovaque
République tchèque	35	56	62	33	63	32	61	35
Roumanie
Royaume-Uni	40	48	45	48	35	48	36	42	39	38	34	44
Slovénie	40	49	42	52	38	46	32	46	33	47	31	46
Suède	45	46	53	39	37	55	63	33	64	32	61	34
Suisse	43	51	42	54	44	49	61	36	61	36	60	36
Turquie
Total UE	39	49	41	49	37	50	44	44	46	41	42	46

Tableau A D.4. Immigrés déclarant avoir été victimes de discrimination sur la base de l'origine ethnique, de la nationalité ou de la « race », 2008-16

Pourcentages, population âgée de 15 à 64 ans

	2008-16									Évolution entre 2002-08 et 2010-16		
	Total	Hommes	Femmes	Nés dans l'UE	Nés hors de l'UE	Étranger	National	Récents (<10 ans)	Installés (≥10 ans)	Total	Hommes	Femmes
Allemagne	11	13	8	4	15	12	10	14	10	-4	0	-9
Australie	16	16	16	21	14
Autriche	11	11	11	6	16	9	14	8	12	-12	-20	-4
Belgique	16	18	13	7	24	18	13	18	14	8	10	7
Bulgarie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Canada	13	13	12	10	13	-3	-3	-2
Chili
Chypre1,2	13	14	12	10	20	18	5	19	5	2	8	-3
Corée
Croatie	3	4	2	-	4	-	3	-	4	0	-	5
Danemark	15	17	13	7	21	12	17	17	14	0	-1	1
Espagne	15	16	14	10	17	17	10	19	9	-8	-9	-7
Estonie	16	17	14	13	16	20	9	8	16	-2	0	-3
États-Unis	7	6	8	10	4
Finlande	11	10	12	5	16	11	11	12	10	2	2	2
France	17	19	15	6	21	19	15	20	16	1	3	-1
Grèce	28	24	31	21	31	37	11	33	26	3	-10	14
Hongrie	10	-	9	11	-	-	8	-	6	5	-	-
Irlande	9	11	7	8	12	13	4	13	4	-1	-1	-1
Islande	8	-	-	7	11	-	3	-	2	-	-	-
Israël	6	7	6	-	6	11	6	2	1	2
Italie	14	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Japon
Lettonie	25	21	28	-	27	31	15	-	25	..	-21	..
Lituanie	9	10	8	-	8	-	8	-	10	9	..	8
Luxembourg
Malte
Mexique
Norvège	9	8	9	4	12	7	11	8	10	-1	-3	1
Nouvelle-Zélande
Pays-Bas	19	19	19	7	23	15	20	17	20	0	1	-1
Pologne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Portugal	16	14	17	3	19	24	10	23	10	-3	-7	1
République slovaque	5	5	-	4	-	-	6	-	5	3	-	-
République tchèque	12	6	17	13	-	-	13	-	14	-2	-2	-3
Roumanie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Royaume-Uni	14	15	13	11	15	14	14	13	15	-1	-4	1
Slovénie	4	-	5	4	4	-	4	4	4	-1	0	-2
Suède	12	11	13	7	15	5	14	10	12	0	-4	3
Suisse	9	10	8	6	13	11	6	10	8	1	2	1
Turquie	-	-	-	-	-	-	-
Total UE	14	15	13	8	17	16	12	16	13	-2	-2	-3

Annexe E. Jeunes d'origine immigrée

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933896164>

Tableau A E.1. Composition de la population jeune d'origine immigrée, 2017

Pourcentages, population de 15 à 34 ans

	2017 (%)				Évolution depuis 2008 (points de %)				Régions de naissance du père des descendants d'immigrés (Total =100)				
	Descendants d'immigrés	Nés dans le pays d'un parent immigré et un né dans le pays	Nés à l'étranger, arrivés avant l'âge de 15 ans	Nés à l'étranger, arrivés à l'âge adulte	Descendants d'immigrés	Nés dans le pays d'un parent immigré et un né dans le pays	Nés à l'étranger, arrivés avant l'âge de 15 ans	Nés à l'étranger, arrivés à l'âge adulte	Europe	Afrique	Asie	Amérique latine	États-Unis, Canada, Océanie
Allemagne	8	3	6	12	2	0	-1	4	79	4	17	1	-
Australie	10	13	10	20	-2	-1	0	9	38	5	45	3	10
Autriche	8	5	7	15	3	1	0	3	88	3	7	1	1
Belgique	7	8	5	11	0	3	1	3	49	42	8	1	1
Bulgarie	0	0	0	0	0	0	0	0
Canada	11	9	9	10	1	0	1	1	23	8	47	20	2
Chili
Chypre ^{1,2}	0	5	6	15	0	2	1	-3	-	-	-	-	-
Corée
Croatie	5	10	4	2	-	-	-	-	-
Danemark	5	6	5	12	2	1	6	4	77	4	16	1	2
Espagne	1	3	6	10	1	1	2	-7	32	29	8	28	3
Estonie	7	11	2	2	-4	-1	-1	2	95	0	5	0	0
États-Unis	10	5	6	9	3	1	0	-1	5	3	26	66	1
Finlande	1	3	3	7	24	17	52	8	0
France	8	10	4	6	-1	1	1	1	17	67	14	2	0
Grèce	2	2	4	6	1	0	1	-3	84	5	11	0	1
Hongrie	0	1	1	1	0	0	0	0	95	0	5	0	0
Irlande
Islande
Israël	12	13	9	5	-6	-3	0	-4
Italie	1	4	4	10	1	2	1	3	27	41	23	6	2
Japon
Lettonie	5	12	2	0	3	5	-1	0	-	-	-	-	-
Lituanie	1	4	1	0	0	0	0	0	95	0	5	0	0
Luxembourg	16	9	12	29	0	1	1	2	92	5	1	1	0
Malte	1	2	4	4	-	-	-	-	-
Mexique
Norvège	3	6	6	15	3	6	0	7	35	4	54	3	5
Nouvelle-Zélande	8	11	14	17
Pays-Bas	8	8	5	5	2	1	-1	-1	76	10	5	10	0
Pologne	0	0	0	0	0	0	0	0	-	-	-	-	-
Portugal	1	7	5	4	0	5	0	-2	2	83	7	7	1
République slovaque	0	1	0	0	0	0	0	0	-	-	-	-	-
République tchèque	0	3	1	2	0	0	0	1	80	0	20	0	0
Roumanie	0	0	0	0	0	0	0	0	-	-	-	-	-
Royaume-Uni	5	5	4	14	0	1	1	1	9	24	61	5	1
Slovénie	7	7	3	5	1	1	0	3	-	-	-	-	-
Suède	6	8	8	12	2	1	3	6	49	4	38	10	0
Suisse	12	13	9	18	3	2	0	2	83	4	12	1	0
Turquie
Total OCDE	7	5	5	9	2	1	0	0	21	11	27	40	1
Total UE	4	5	4	8	1	1	1	1	45	27	24	3	1

Tableau A E.2. Compétences en lecture, 2015

Points de score PISA , 40 points équivalent à environ une année d'étude, élèves âgés de 15 ans

	Descendants d'immigrés						Nés à l'étranger			Descendants de parents nés dans le pays					
	Total	Hommes	Femmes	SESC le plus faible	SESC le plus élevé	Langue du pays d'accueil parlée à la maison	Langue étrangère parlée à la maison	Total	SESC le plus faible	SESC le plus élevé	Total	Hommes	Femmes	SESC le plus faible	SESC le plus élevé
Allemagne	477	462	493	461	496	530	439	441	415	490	529	521	537	483	573
Australie	523	508	538	496	564	502	394	502	441	548	500	486	515	460	547
Autriche	448	440	456	434	494	501	454	426	392	478	500	487	513	454	546
Belgique	456	453	459	433	495	520	469	453	408	517	517	509	526	469	565
Bulgarie	-	-	-	-	-	446	353	357	-	-	438	417	461	378	499
Canada	539	525	551	514	569	528	498	529	482	557	526	513	539	487	560
Chili	451	-	-	-	-	461	440	449	401	504	460	455	466	419	506
Chypre ^{1,2}
Corée	518	-	-	-	-	518	499	538	480	557
Croatie	468	451	484	448	513	491	450	477	441	519	490	477	502	458	536
Danemark	448	441	456	440	485	508	450	476	436	511	507	495	519	474	545
Espagne	480	468	492	447	-	502	491	460	428	509	500	490	510	463	540
Estonie	492	487	501	484	513	528	463	512	-	550	526	513	539	496	561
États-Unis	489	483	495	473	543	507	429	463	444	504	505	494	517	464	541
Finlande	482	468	500	453	-	531	493	454	393	502	531	509	554	497	570
France	469	452	483	456	550	513	411	436	397	504	511	496	526	448	569
Grèce	437	424	451	431	504	475	368	421	413	477	474	456	493	425	523
Hongrie	507	490	522	-	543	469	431	475	-	511	468	456	481	412	529
Irlande	519	506	531	477	574	524	-	519	482	549	524	518	530	487	565
Islande	417	-	-	-	-	489	-	451	394	484	488	467	507	464	511
Israël	486	465	504	446	528	485	416	428	398	478	482	471	492	425	520
Italie	463	446	477	446	445	497	458	433	413	485	492	484	500	446	528
Japon	-	-	-	-	-	517	-	467	-	-	517	511	524	478	555
Lettonie	485	459	508	446	540	493	454	442	-	-	490	469	511	459	524
Lituanie	479	477	484	-	498	478	420	446	-	484	475	456	495	435	521
Luxembourg	467	455	478	437	551	-	511	462	403	557	510	503	518	433	543
Malte	463	-	-	-	-	522	442	459	-	496	448	429	468	401	503
Mexique	-	-	-	-	-	429	352	384	348	408	426	419	434	391	461
Norvège	501	488	515	490	510	521	449	465	436	488	521	501	540	489	550
Nouvelle-Zélande	508	491	524	470	570	511	417	515	443	558	509	496	521	466	555
Pays-Bas	470	469	470	460	512	512	433	461	430	505	511	500	522	469	556
Pologne	-	-	-	-	-	507	445	493	-	-	507	493	521	469	552
Portugal	512	508	516	489	572	497	-	475	456	511	497	489	505	457	551
République slovaque	385	-	-	-	-	468	347	403	-	-	458	443	474	406	511
République tchèque	468	449	487	428	-	492	411	449	416	483	491	478	504	438	547
Roumanie	-	-	-	-	-	435	420	421	-	-	434	426	442	390	485
Royaume-Uni	501	493	509	487	534	503	458	478	445	517	502	492	513	468	547
Slovénie	477	461	494	462	-	512	415	444	449	-	511	490	535	474	550
Suède	478	461	494	463	512	514	497	448	417	507	513	493	533	472	552
Suisse	458	447	470	442	517	516	472	465	420	529	514	501	527	472	553
Turquie	449	-	-	-	-	433	380	425	-	-	429	416	443	405	465
Total OCDE	487	478	496	469	537	492	426	463	432	510	490	479	501	449	531
Total UE	476	463	488	458	518	503	456	455	420	506	501	490	513	456	548

Tableau A E.3. Compétences en lecture, évolution entre 2006 et 2015

Évolution en points de score PISA, élèves âgés de 15 ans

	Descendants d'immigrés			Nés à l'étranger				Descendants de parents nés dans le pays							
	Total	Hommes	Femmes	SESC le plus faible	SESC le plus élevé	Langue du pays parlée à la maison	Langue étrangère parlée à la maison	Total	SESC le plus faible	SESC le plus élevé	Total	Hommes	Femmes	SESC le plus faible	SESC le plus élevé
Allemagne	50	58	41	58	6	5	55	-2	-11	-29	17	30	3	33	18
Australie	2	3	-1	6	5	-5	16	-12	-21	-11	-12	-7	-16	-10	-7
Autriche	29	29	30	44	-	12	30	-29	-27	-34	1	11	-10	-3	5
Belgique	23	44	3	20	7	-3	30	27	25	24	-3	6	-14	-3	0
Bulgarie	-	-	-	-	-	-	-	-72	-	-	34	41	27	42	22
Canada	7	9	3	13	0	-1	15	15	23	-4	-3	-1	-6	-6	-6
Chili	-	-	-	-	-	-	-	-15	-	-	17	19	14	26	-4
Chypre1,2
Corée	-	-	-	-39	-41	-36	-53	-31
Croatie	4	9	3	-4	29	4	-	7	-5	6	10	22	-3	19	21
Danemark	12	19	5	16	-	-8	8	28	16	15	6	10	3	5	8
Espagne	28	46	-5	-	-	42	-	42	46	46	35	43	28	35	39
Estonie	29	45	13	41	18	37	-28	64	-	-	13	21	5	12	16
États-Unis	8	13	2	32	-11	-4	18	2	33	-32	3	6	1	16	-11
Finlande	-	-	-	-	-	-	-	-50	-83	-55	-19	-15	-20	-25	-9
France	10	15	5	16	39	4	6	-22	-12	-29	17	19	16	12	22
Grèce	-17	-	-14	-	-	-23	-	-14	-8	-	5	10	19	2	16
Hongrie	-	-	-	-	-	-	-	-3	-	-	-15	-8	-23	-15	-8
Irlande	17	-	-	-	-	15	-	-4	17	-14	5	17	-5	9	3
Islande	-	-	-	-	-	-	-	-22	3	-34	-1	2	-5	0	-5
Israël	46	54	36	45	38	36	38	-17	1	-34	41	50	34	35	47
Italie	-2	35	-43	-2	-51	-20	1	12	29	12	19	30	7	13	22
Japon	-	-	-	-	-	-	-	-25	-	-	19	27	10	17	25
Lettonie	21	17	16	0	47	25	7	-17	-	-	7	9	6	8	3
Lituanie	39	51	31	-	-	39	-	-50	-	-	2	8	-3	9	-1
Luxembourg	24	33	16	27	25	41	8	17	15	26	1	9	-8	-31	1
Malte
Mexique	-	-	-	-	-	-	-	46	44	0	9	20	0	18	-3
Norvège	52	67	36	38	-	40	51	22	33	-12	30	31	27	36	26
Nouvelle-Zélande	-11	-22	-1	-13	-29	-20	2	1	-2	-12	-15	-7	-21	-9	-25
Pays-Bas	15	28	1	23	-29	15	13	-4	14	-31	-5	-5	-5	-11	-2
Pologne	-	-	-	-	-	-4	..	-	-2	4	-7	3	-6
Portugal	70	87	53	-	65	58	-	35	59	13	21	31	12	33	18
République slovaque	-	-	-	-	-	-	-	-78	-	-	-9	-4	-15	-10	-6
République tchèque	86	-	-	-	-	22	-	32	47	-13	3	11	-11	-4	9
Roumanie	-	-	-	39	52	25	32	48
Royaume-Uni	9	18	2	23	-25	-3	25	7	30	-19	4	8	1	13	1
Slovénie	10	21	-2	9	-	6	13	-33	5	-	12	17	10	22	6
Suède	-8	-11	-6	3	-13	-6	-17	-11	-4	-37	-2	-2	-3	-7	9
Suisse	-9	-6	-12	-1	-10	-15	-11	24	19	5	-3	-1	-6	-4	-1
Turquie	9	-	-	-	-	-	-	-16	-	-	-19	-12	-29	-5	-31
Total OCDE	15	22	7	31	-1	2	23	8	25	-15	0	6	-6	4	-3
Total UE	23	31	14	31	3	5	27	6	8	-10	12	19	5	14	14

Tableau A E.4. Jeunes adultes par niveaux d'éducation, 2017

Pourcentages, 25-34 ans non scolarisés

	Descendants d'immigrés		Descendants d'immigrés, parents originaire de l'UE		Descendants d'immigrés, parents originaires de pays tiers		Nés dans le pays d'un parent immigré et un né dans le pays		Nés à l'étranger arrivés avant l'âge de 15 ans		Descendants de parents nés dans le pays	
	Faible (CITE 0-2)	Élevé (CITE 5+)	Faible (CITE 0-2)	Élevé (CITE 5+)	Faible (CITE 0-2)	Élevé (CITE 5+)	Faible (CITE 0-2)	Élevé (CITE 5+)	Faible (CITE 0-2)	Élevé (CITE 5+)	Faible (CITE 0-2)	Élevé (CITE 5+)
Allemagne	25	17	23	19	25	17	20	21	8	32
Australie	2	51	2	44	1	57	3	38
Autriche	20	23	-	-	29	13	11	38	22	20	8	39
Belgique	30	26	39	25	27	26	17	40	20	44	12	49
Bulgarie	-	-	-	-	19	31
Canada	6	67	7	61	7	67	11	50
Chili
Chypre 1,2	-	-	-	-	8	53	14	62	9	58
Corée
Croatie	-	-	-	-	-	-	-	-	5	31
Danemark	30	37	20	45	32	35	16	44
Espagne	45	29	8	64	68	7	44	37	46	29	35	45
Estonie	7	34	7	33	12	35	-	-	13	40
États-Unis	7	49	5	53	12	43	6	48
Finlande	-	-	-	-	-	-	3	38	20	38	7	43
France	20	36	23	47	20	37	11	47	26	29	11	45
Grèce	38	17	-	-	46	19	2	51	33	14	14	43
Hongrie	-	-	-	-	-	-	2	53	11	28	13	31
Irlande
Islande
Israël	5	56	4	61	6	54	12	44
Italie	-	-	-	-	-	-	16	28	39	11	24	24
Japon
Lettonie	8	48	-	-	8	50	15	41	10	25	15	38
Lituanie	5	62	-	-	-	-	18	56	-	-	9	53
Luxembourg	13	27	13	26	-	-	16	36	15	45	7	49
Malte	-	-	-	-	-	-	-	-	46	25
Mexique
Norvège	29	46	-	-	32	32	14	58	30	35	20	45
Nouvelle-Zélande
Pays-Bas	22	32	20	40	22	31	15	48	31	30	13	47
Pologne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6	41
Portugal	21	33	21	33	24	46	22	41	39	30
République slovaque	-	-	-	-	-	-	2	32	-	-	8	28
République tchèque	-	-	-	-	-	-	14	24	-	-	5	30
Roumanie	-	-	-	-	-	-	25	25
Royaume-Uni	16	59	15	49	16	60	15	50	19	49	18	41
Slovénie	7	26	-	-	8	20	8	38	-	-	5	43
Suède	13	42	29	26	-	-	13	44	21	38	6	47
Suisse	9	40	15	47	27	41	5	54	10	30	3	52
Turquie
Total OCDE	12	46	9	49	16	41	11	42
Total UE	20	35	21	36	21	35	15	44	27	30	16	37

Tableau A E.5. Jeunes adultes par niveaux d'éducation et sexe, 2017

Pourcentages, 25-34 ans non scolarisés

	Hommes						Femmes					
	Descendants d'immigrés		Nés à l'étranger arrivés avant l'âge de 15 ans		Descendants de parents nés dans le pays		Descendants d'immigrés		Nées à l'étranger arrivées avant l'âge de 15 ans		Descendantes de parents nées dans le pays	
	Faible (CITE 0-2)	Élevé (CITE 5+)	Faible (CITE 0-2)	Élevé (CITE 5+)	Faible (CITE 0-2)	Élevé (CITE 5+)	Faible (CITE 0-2)	Élevé (CITE 5+)	Faible (CITE 0-2)	Élevé (CITE 5+)	Faible (CITE 0-2)	Élevé (CITE 5+)
Allemagne	27	16	21	22	9	32	22	19	17	21	8	33
Australie	2	43	2	50	4	28	1	61	1	65	2	48
Autriche	19	21	20	19	8	35	21	24	26	21	7	44
Belgique	31	18	25	42	15	42	29	34	15	45	8	57
Bulgarie	-	-	18	19	39
Canada	7	59	9	60	14	39	4	77	5	75	9	62
Chili
Chypre1,2	21	44	15	46	-	-	9	76	4	70
Corée
Croatie	-	-	-	-	5	26	-	-	-	-	4	37
Danemark	39	28	39	27	19	34	21	48	24	44	13	54
Espagne	17	51	55	22	42	37	72	8	37	35	28	53
Estonie	9	26	-	-	16	31	5	44	-	-	10	48
États-Unis	8	44	13	39	6	44	6	55	11	48	5	53
Finlande	-	-	29	32	9	34	-	-	-	-	6	54
France	25	31	25	26	12	40	15	41	27	33	10	50
Grèce	35	15	47	6	18	37	43	22	17	23	10	50
Hongrie	-	-	-	-	13	25	-	-	-	-	14	38
Irlande
Islande
Israël	7	48	8	48	15	36	3	64	4	61	9	52
Italie	-	-	49	7	27	19	-	-	28	14	20	30
Japon
Lettonie	16	36	9	18	20	24	1	58	-	-	10	53
Lituanie	-	-	-	-	11	45	-	-	-	-	7	62
Luxembourg	-	-	-	-	10	39	-	-	-	-	5	59
Malte	-	-	-	-	49	25	-	-	-	-	43	26
Mexique
Norvège	35	39	42	25	23	33	22	54	20	43	17	57
Nouvelle-Zélande
Pays-Bas	30	23	38	29	16	41	17	40	23	33	11	53
Pologne	-	-	-	-	8	32	-	-	-	-	5	50
Portugal	-	-	26	31	48	21	-	-	18	50	30	38
République slovaque	-	-	-	-	8	22	-	-	-	-	7	35
République tchèque	-	-	-	-	6	23	-	-	-	-	5	37
Roumanie	-	-	26	23	24	28
Royaume-Uni	23	51	28	42	21	36	9	67	10	56	16	45
Slovénie	-	-	-	-	6	30	3	30	-	-	3	57
Suède	15	35	28	28	8	39	9	53	14	49	5	57
Suisse	10	36	12	31	2	54	7	44	7	29	3	50
Turquie
Total OCDE	13	40	19	35	13	37	9	51	14	43	10	48
Total UE	24	30	29	24	18	32	17	40	20	31	14	43

Tableau A E.6. Décrochage scolaire, 2014

Pourcentages des 15-24 ans

	Descendants d'immigrés			Nés dans le pays d'origines mixtes	Nés à l'étranger arrivés avant l'âge de 15 ans			Descendants de parents nés dans le pays
	Total	Parents originaires de l'UE	Parents originaires de pays tiers	Total	Total	Parents originaires de l'UE	Parents originaires de pays tiers	Total
Allemagne	9	19	6
Australie	1	1	1	4
Autriche	14	1	17	9	14	10	16	4
Belgique	9	5	11	10	13	13	13	6
Bulgarie	-	-	..	-	11
Canada	4	6	4	9
Chili
Chypre ^{1,2}	-	-	-	2	6	0	13	4
Corée
Croatie	-	-	-	1	2	-	-	2
Danemark	16	16	12
Espagne	16	15	17	15	21	25	21	14
Estonie	5	-	5	9	-	-	-	11
États-Unis	7	7	10	8
Finlande	11	-	10	10	13	10	15	7
France	10	-	10	4	5	-	6	6
Grèce	2	0	3	5	15	27	14	5
Hongrie	7	8	-	8	4	1	-	9
Irlande
Islande
Israël	3	3	4	6
Italie	10	0	11	11	17	14	19	10
Japon
Lettonie	2	-	-	9	-	-	-	7
Lituanie	-	..	-	12	-	-	-	4
Luxembourg	4	3	-	5	3	3	-	4
Malte	-	-	..	-	-	18
Mexique
Norvège	6	-	5	8	12	5	15	9
Nouvelle-Zélande
Pays-Bas	9	6	9	6
Pologne	-	-	-	-	4
Portugal	5	-	6	12	12	7	16	13
République slovaque	9	-	-	-	5
République tchèque	-	-	-	13	6	10	-	4
Roumanie	-	-	-	-	15
Royaume-Uni	8	2	9	7	4	12	1	11
Slovénie	11	-	12	2	-	-	-	3
Suède	14	17	14	12	14	15	17	11
Suisse	5	2	8	4	12	9	14	4
Turquie
Total OCDE	7	7	11	8
Total UE	9	7	10	8	14	14	13	8

Tableau A E.7. Personnes ni en emploi, ni scolarisées, ni en formation (NEET), 2017

Pourcentages, 15-34 ans

	Descendants d'immigrés						Descendants de parents nés dans le pays							
	Total	Hommes	Femmes	Niv. d'éduc. faible	Niv. d'éduc. élevé	Parents originaires de l'UE	Parents originaires de pays tiers	15-24 ans	Total	Hommes	Femmes	Niv. d'éduc. faible	Niv. d'éduc. élevé	15-24 ans
Allemagne	10	8	12	10	6	8	10	..	7	6	10	11	4	..
Australie	11	10	12	11	8	8	14	12	16	19	7	11
Autriche	15	17	12	17	10	13	20	18	7	7	7	12	3	10
Belgique	22	20	23	27	18	16	12	12	12	17	5	12
Bulgarie	30	26	33	45	17	30
Canada	9	10	9	11	8	13	12	13	20	7	..
Chili
Chypre ^{1,2}	-	-	-	-	-	-	-	-	19	20	18	13	20	16
Corée
Croatie	17	-	-	-	-	-	17	-	22	21	23	17	18	19
Danemark	19	20	18	21	14	13	12	14	18	8	..
Espagne	32	25	40	32	17	22	37	29	27	27	27	37	19	28
Estonie	19	10	31	-	37	-	18	18	12	8	17	11	12	12
États-Unis	14	12	16	14	10	13	16	13	18	18	9	14
Finlande	18	20	15	15	-	-	17	21	16	17	15	16	9	10
France	25	23	27	30	21	20	26	21	14	12	16	19	10	14
Grèce	27	26	28	19	-	29	27	22	30	28	32	23	34	21
Hongrie	13	-	-	-	-	15	-	10	19	13	26	21	16	15
Irlande
Islande
Israël	10	10	11	7	7	11	17	11	22	13	12	15
Italie	20	22	19	12	-	21	20	18	27	24	29	27	24	21
Japon
Lettonie	25	18	30	-	36	-	26	22	19	17	21	24	10	18
Lituanie	10	-	-	-	-	-	-	-	18	17	20	24	9	18
Luxembourg	25	23	28	32	-	25	-	34	17	16	18	26	10	26
Malte	-	-	-	-	-	-	-	-	14	9	19	27	2	11
Mexique
Norvège	14	15	14	15	10	35	15	18	11	11	11	16	6	15
Nouvelle-Zélande
Pays-Bas	15	12	17	15	10	14	14	..	7	5	8	9	4	..
Pologne	-	-	-	-	-	-	-	..	18	13	22	14	12	13
Portugal	13	12	14	15	-	-	14	12	17	17	18	19	15	15
République slovaque	-	-	-	..	-	-	-	..	22	16	29	21	18	14
République tchèque	29	-	-	-	-	36	-	-	20	12	29	24	18	19
Roumanie	-	-	-	-	-	..	19	15	24	24	11	16
Royaume-Uni	16	14	19	27	13	22	15	14	15	12	19	31	8	15
Slovénie	23	25	21	35	19	-	25	21	11	10	13	7	11	8
Suède	12	12	11	12	0	23	20	22	8	9	8	14	4	12
Suisse	9	10	8	9	8	6	9	6	6	6	7	6	4	7
Turquie
Total OCDE	14	12	16	15	11	14	16	14	18	20	10	15
Total UE	17	15	19	18	15	16	17	19	17	15	20	22	12	17

Tableau A E.8. Jeunes d'origine immigrée qui déclarent avoir été victimes de discrimination sur la base de l'origine ethnique, de la nationalité ou de la « race », 2008-16
Pourcentages, 15-34 ans

	Descendants d'immigrés			Nés dans le pays d'un parent né dans le pays et un à l'étranger			Nés à l'étranger arrivés avant l'âge de 15 ans			Nés à l'étranger arrivés après l'âge de 15 ans		
	Total	Parents originaires de l'UE	Parents originaires de pays tiers	Total	Un parent immigré né dans un pays de l'UE	Un parent né hors de l'UE	Total	Nés dans un pays de l'UE	Nés hors de l'UE	Total	Nés dans un pays de l'UE	Nés hors de l'UE
Allemagne	14	12	15	9	2	19	12	6	14	15	0	21
Australie
Autriche	10	-	12	2	-	-	-	-	-	7	-	-
Belgique	18	-	24	4	0	12	14	3	23	22	9	31
Bulgarie	-	-	-	-	..	-
Canada	14	7	17
Chili
Chypre1,2	-	-	-	-	-	-	-	22	-	-
Corée
Croatie	-	-	-	3	-	3	-	-	-
Danemark	16	-	-	6	-	-	13	-	-	15	-	-
Espagne	-	-	-	2	-	-	15	-	16	18	14	20
Estonie	16	-	17	11	-	12	16	-	-	-	-	-
États-Unis	10	1	12	12
Finlande	-	-	-	6	-	-	21	-	28	13	-	-
France	29	-	30	10	4	13	25	-	30	22	-	25
Grèce	-	-	-	-	-	-	24	-	-	31	-	37
Hongrie
Irlande	4	-	-	1	1	-	5	4	-	15	15	16
Islande	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Israël	8	3	12	7
Italie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Japon
Lettonie	21	-	-	8	-	9	-	-	-	-	-	-
Lituanie	-	-	-	3	-	1	-	-	-	-	-	-
Luxembourg
Malte
Mexique
Norvège	-	-	-	5	4	-	13	-	-	10	10	-
Nouvelle-Zélande
Pays-Bas	38	-	38	10	3	14	37	-	40	18	-	-
Pologne	-	-	..	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Portugal	-	-	-	3	-	2	15	-	17	27	-	29
République slovaque	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
République tchèque	-	-	..	10	8	-	-	-	-	-	-	-
Roumanie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Royaume-Uni	17	-	18	11	5	15	16	-	24	15	16	15
Slovénie	5	-	6	1	1	2	-	-	-	-	-	-
Suède	15	-	23	5	1	15	17	-	19	13	-	13
Suisse	9	2	15	2	0	7	10	3	12	11	13	8
Turquie	-	-	-	-
Total OCDE	19	8	16	17
Total UE	20	13	22	8	3	13	16	7	20	17	12	20

Glossaire

Actif/active : La population active comprend les personnes en emploi et les chômeurs (voir définitions ci-dessous).

Association européenne de libre-échange (AELE) : En 2018, les membres de l'AELE sont l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse.

Chômeur : Personne sans emploi qui recherche activement du travail depuis quatre semaines et qui serait disponible pour travailler dans un délai de deux semaines.

Classification internationale type de l'éducation (CITE) : Classification élaborée par l'UNESCO afin de faciliter les comparaisons entre pays des statistiques et des indicateurs de l'éducation sur la base de définitions harmonisées et internationalement approuvées. Voir <http://uis.unesco.org/fr/topic/classification-internationale-type-de-leducation-cite>

Classification internationale type des professions (CITP) : Outil mis au point par l'Organisation internationale du Travail afin de classer les métiers dans des catégories clairement définies, en fonction des tâches et des responsabilités liées à l'emploi. Elle a été établie à des fins statistiques et se prête à des comparaisons internationales. Voir <http://www.ilo.org/public/french/bureau/stat/isco/index.htm>.

Descendant de parents nés dans le pays : Personne née dans son pays de résidence actuel de deux parents nés dans le pays, ou d'un parent né dans le pays et d'un parent dont le pays de naissance est indéterminé.

Descendant d'immigrés : Personne née dans son pays de résidence actuel de deux parents nés à l'étranger, ou d'un parent né à l'étranger et d'un parent dont le pays de naissance est indéterminé.

Descendant d'immigrés d'origine mixte : Personne née dans son pays de résidence actuel d'un parent né dans le pays et d'un parent né à l'étranger.

Descendant d'immigrés de l'UE : Descendant d'immigrés dont l'un des deux parents au moins est né dans un pays de l'UE/AELE.

Descendants d'immigrés de pays tiers : Descendant d'immigrés dont l'ensemble des parents connus sont nés dans un pays non membre de l'UE/AELE.

Élève résilient : Élève issu d'une famille socialement défavorisée d'après l'indice SESC de PISA mais dont les résultats se situent dans le quartile des élèves les plus performants dans le pays où il est scolarisé.

Immigré : Personne née à l'étranger.

Immigré arrivé à l'âge adulte : Immigré arrivé à l'âge de 15 ans ou plus.

Immigré arrivé enfant : Immigré arrivé avant l'âge de 15 ans.

Immigré de pays tiers : Dans cette publication, et uniquement pour cette notion, tout immigré né dans un pays non membre de l'UE/AELE.

Immigré de l'UE : Tout immigré né dans un pays de l'UE ou de l'AELE.

Immigré installé : Immigré établi dans le pays d'accueil depuis au moins 10 ans.

Immigré récent : Immigré qui est arrivé dans le pays d'accueil au cours des cinq dernières années, sauf indication contraire. Pour certains indicateurs, toutefois, une période de dix ans est prise en considération.

Inactif/inactive : Personne sans emploi qui n'est ni en recherche active d'emploi ni disponible pour travailler.

Indice de statut économique, social et culturel (SESC) : L'environnement social et économique d'un élève est un concept vague et difficile à mesurer. Le Programme international de l'OCDE pour le suivi des acquis des élèves (PISA) l'évalue à partir de son indice SESC. Les variables incluses dans cet indice sont le niveau d'études et la profession des parents, la richesse monétaire estimée de la famille, ainsi que le nombre et la nature des ressources culturelles disponibles au sein du ménage. Un élève est considéré comme socialement favorisé lorsqu'il figure parmi les 25 % ayant l'indice SESC le plus élevé, et comme socialement défavorisé lorsqu'il appartient aux 25 % ayant l'indice SESC le plus faible.

Langue du pays d'accueil : Langue officielle (ou faisant partie des langues officielles) du pays de résidence.

Logement ordinaire : Tout lieu d'habitation qui n'est pas un hôtel, un foyer, une maison de retraite, un baraquement militaire, un campement, un hôpital ou une prison.

Ménage : Un ménage se compose d'une personne habitant seule ou de deux ou plusieurs personnes qui habitent habituellement ensemble et qui partagent certaines commodités (cuisine, salle à manger, salle de bain, toilettes et pièce de vie).

Ménage immigré : Ménage dont le ou les responsables (une ou deux personnes) est/sont né(s) à l'étranger. Contrairement à l'édition de 2015 de *Trouver ses marques*, ce concept n'est plus utilisé dans les indicateurs sur les conditions de vie (chapitre 4), qui utilise plutôt la notion d'immigré mais seulement dans le Chapitre 2.

Ménage natif : Ménage dont au moins l'un des responsables est né dans le pays de résidence actuel. Les ménages natifs incluent les ménages mixtes, c'est-à-dire dans lesquels l'un des responsables est né à l'étranger. Contrairement à l'édition de 2015 de *Trouver ses marques*, ce concept n'est plus utilisé dans les indicateurs sur les conditions de vie (chapitre 4), qui utilisent plutôt le concept de personnes nées dans le pays.

Ménage national : Ménage dans lequel au moins l'un des responsables est citoyen du pays d'accueil. Contrairement à l'édition de 2015 de *Trouver ses marques*, ce concept n'est plus utilisé dans les indicateurs 8.8 et 8.9, qui utilisent plutôt la nationalité de la personne.

Ménage ressortissant de l'UE : Ménage dans lequel les deux responsables ont la nationalité d'un pays de l'UE (autre que celle du pays d'accueil), ou dans lequel l'un des deux responsables a la nationalité d'un pays de l'UE et l'autre celle d'un pays tiers.

Moyenne OCDE : Quand il est impossible de calculer le total OCDE, on utilise la moyenne OCDE non pondérée. Dans ce cas, chaque pays de l'OCDE est considéré comme une entité unique de même poids. La « moyenne OCDE » est donc la moyenne

arithmétique des statistiques des pays pour lesquels des données sont disponibles. En cas d'absence de données pour certains pays, le nombre de pays inclus dans la moyenne est indiqué entre parenthèses.

Moyenne UE : Quand il est impossible de calculer le total UE, on utilise la moyenne UE non pondérée. Dans ce cas, chaque pays de l'UE est considéré comme une entité unique de même poids. La « moyenne UE » est donc la moyenne arithmétique des statistiques des pays pour lesquels des données sont disponibles. En cas d'absence de données pour certains pays, le nombre de pays inclus dans la moyenne est indiqué entre parenthèses.

Nomenclature des unités territoriales statistiques : Classification établie et régie par l'UE pour définir le découpage des pays à des fins statistiques. Il existe trois niveaux de classification dans la nomenclature NUTS pour chaque pays de l'UE. Voir <https://ec.europa.eu/eurostat/web/nuts/background>.

Origine immigrée : Une personne est d'origine immigrée quand elle est née à l'étranger ou que l'un au moins de ses parents est né à l'étranger.

Pays tiers : Tous les pays qui n'étaient pas membres de l'Union européenne en 2015 ; cela inclut de fait les pays de l'AELE.

Personne ayant un niveau d'éducation élevé : Personne relevant du niveau 5-8 de la CITE, c'est-à-dire ayant achevé au moins le premier cycle de l'enseignement supérieur.

Personne ayant un niveau d'éducation faible : Personne relevant du niveau 0-2 de la CITE, c'est-à-dire sans diplômé formel ou ayant au mieux achevé des études de premier cycle de l'enseignement secondaire.

Personne ayant un niveau d'éducation très faible : Personne relevant du niveau 0-1 de la CITE, c'est-à-dire sans diplômé formel ou ayant au mieux achevé des études de l'enseignement primaire.

Personne en emploi : La définition d'une personne en emploi utilisée est celle de l'Organisation internationale du travail (OIT). Une personne en emploi est définie comme ayant travaillé au moins une heure au cours de la semaine de référence ou comme ayant un emploi mais étant absente de son travail.

Personne née à l'étranger : voir Immigré.

Personne né dans le pays : Personne née dans son pays de résidence.

Population active : Personnes disponibles pour travailler, qu'elles soient en emploi ou au chômage.

Responsable du ménage : La définition est différente selon les sources de données. Dans les Statistiques de l'UE sur les revenus et les conditions de vie (EU-SILC), une ou deux personne(s) « responsable(s) du ménage » sont identifiées. Cette enquête considère qu'il s'agit de la ou des personne(s) qui possède(nt) ou qui loue(nt) le logement ou à qui le logement est fourni s'il s'agit d'un logement à titre gratuit. Si plusieurs personnes partagent la responsabilité du ménage, seules les deux plus âgées sont enregistrées.

Pour l'Enquête israélienne sur les forces de travail, le responsable du ménage est la personne qui remplit le questionnaire – ménage. Son/sa partenaire (le cas échéant) est le/la deuxième personne responsable.

Pour le *Current Population Survey* des États-Unis, le terme anglais « *householder* » désigne la personne (ou l'une des personnes) dont le nom figure sur le contrat de location ou d'acquisition du logement, ou toute autre personne adulte, à l'exception des sous-

locataires, pensionnaires ou personnels de maison. Si le logement est détenu ou loué conjointement par un couple marié, la personne responsable du ménage est indifféremment le mari ou la femme.

Le concept de « responsable du ménage » n'est pas utilisé en Australie, au Canada et en Nouvelle-Zélande. À défaut, sont considérées comme responsables du ménage dans cette publication la personne ayant le salaire le plus élevé et son/sa partenaire (le cas échéant).

Ressortissant de l'UE : Dans le contexte de l'Union européenne, citoyen d'un pays de l'UE – ne sont pas compris dans cette définition les ressortissants du pays d'accueil.

Ressortissant d'un pays tiers : Dans le contexte de l'Union européenne, citoyen d'un pays tiers résidant dans l'Union européenne.

Taux ajusté : Un taux ajusté indique quels seraient les résultats des immigrants si leurs caractéristiques sociodémographiques étaient les mêmes que celles de la population de référence. Les ajustements sont effectués en utilisant la décomposition Oaxaca-Blinder. Les caractéristiques prises en compte dans les ajustements dépendent du sujet traité.

Total OCDE : Le total OCDE est la statistique de base généralement utilisée pour les pays de l'OCDE. Il prend en compte les différences entre les pays en termes de taille de la population. C'est donc la moyenne pondérée des pays de l'OCDE. En cas d'absence de données pour certains pays, le nombre de pays inclus dans la moyenne est indiqué entre parenthèses.

Total UE : Le total UE est la statistique de base généralement utilisée pour les pays de l'UE. Il prend en compte les différences entre les pays en termes de taille de la population. C'est donc la moyenne pondérée des pays de l'UE. En cas d'absence de données pour certains pays, le nombre de pays inclus dans ce calcul est indiqué entre parenthèses.

Union européenne : En 2018, les membres de l'UE sont l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, Chypre^{1,2}, la Croatie, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, la Roumanie, le Royaume-Uni, la Slovénie et la Suède.

Trouver ses marques 2018

LES INDICATEURS DE L'INTÉGRATION DES IMMIGRÉS

Cette publication réalisée conjointement par l'OCDE et la Commission européenne présente une comparaison internationale exhaustive de l'intégration des immigrés et de leurs enfants entre tous les pays de l'UE, de l'OCDE ainsi que de certains pays du G20, au travers de 74 indicateurs d'intégration organisés autour de trois grands thèmes : marché du travail et compétences, conditions de vie, engagement civique et intégration sociale. Pour mettre la comparaison dans son contexte, un chapitre est aussi consacré aux caractéristiques des populations immigrées et des ménages immigrés. Trois chapitres spéciaux sont enfin consacrés aux différences par genre; aux jeunes d'origine immigrée et aux ressortissants de pays tiers dans l'Union européenne.

Veillez consulter cet ouvrage en ligne : <https://doi.org/10.1787/9789264309234-fr>.

Cet ouvrage est publié sur OECD iLibrary, la bibliothèque en ligne de l'OCDE, qui regroupe tous les livres, périodiques et bases de données statistiques de l'Organisation.

Rendez-vous sur le site www.oecd-ilibrary.org pour plus d'informations.

